BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXVII

1949-1950

LIÈGE
MAISON CURTIUS

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXVII

1949-1950

LIÈGE
MAISON CURTIUS

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

A l'occasion du centenaire de sa fondation, l'Institut Archéologique Liégeois avait lancé à tous ses membres et à ses amis une invitation à lui faire parvenir quelques pages illustrant leur activité scientifique.

Notre vénérable société désirait ainsi faire la preuve de sa vitalité. Elle y a réussi au-delà de ses espérances : le présent volume en fait foi. Encore toutes les contributions qui lui étaient parvenues n'ont-elles pu être publiées, en raison de difficultés d'ordre matériel.

L'abondance et la diversité des études qu'on trouvera dans ce recueil montrent la profondeur de l'intérêt que le public liégeois a gardé pour son histoire. Beaucoup des travaux qu'on va lire ont été élaborés par des hommes que leur formation et leur profession ne préparaient pas spécialement à la recherche historique. Dans le commerce de Clio, ces hommes ont trouvé la source de joies profondes ; ils ont meublé leur esprit, formé leur jugement, affiné leur sens critique.

L'Institut Archéologique Liégeois est heureux et fier de constater ainsi, une fois de plus, qu'en dépit de son âge, il continue à jouer un rôle éminent dans la vie de notre Cité.

Avec l'aide des pouvoirs publics, sans doute continuera-t-il longtemps encore à exercer sa bienfaisante activité.

ASPECTS DE L'AGE DU BRONZE DANS LA PROVINCE DE LIÈGE

Peu d'études ont été consacrées à l'âge du bronze dans la province de Liège. Seules, les découvertes de documents, pour la plupart isolés, ont été l'objet de publications. Quelques archéologues ont cependant groupé, sous forme d'inventaire plus ou moins complet, les haches en bronze découvertes dans nos régions (1).

Il nous a paru intéressant d'examiner l'ensemble des documents de l'âge du bronze de provenance liégeoise, et d'établir, dans la mesure du possible, les aspects de cette époque dans notre province. Les trouvailles sont peu nombreuses, les limites que nous nous sommes imposées, arbitraires. Aussi, notre étude ne veut elle être qu'un état de la question dans une région déterminée.

Les objets en bronze

Les objets en bronze, découverts jusqu'à ce jour, dans la province de Liège, se répartissent comme suit : 19 haches, 1 épée, 1 anneau « de serment » et 1 épingle.

A. — Haches.

Tous les types de haches sont représentés, sauf la hache plate, première en date.

Haches à bord droit.

HERSTAL.

Découverte probablement lors de dragages de la Meuse.

(1) Ch. J. Comhaire (1894), J. Servais (1942), J. Maréchal et J. Thisse (1943), dans les articles que nous citons au cours de cette étude.

Collection J. Servais.

Long. : 0 m. 15. Cette hache est caractérisée par ses bords très peu saillants et par son large tranchant arqué.

Cf. J. Servais, *Note relative à quelques haches en bronze trouvées sur le territoire de la ville de Liège et communes environnantes*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 33e année (1942), pp. 16, 17, 22, fig. p. 19.

OMBRET-RAUSA.

Trouvée dans un bois, vers le Grand Fond d'Oxhe.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 094. Cette hache, de petites dimensions, est pourvue de bords droits plus saillants que ceux de la hache de Herstal ; son tranchant est large et arqué.

Cf. M. De Puydt — J. Servais, *Contribution à l'étude du Condroz préhistorique*, dans *Bulletin Inst. Arch. Liégeois*, t. XLVIII (1923), p. 56 et p. 62, fig. 128.

Haches à talon.

LIÈGE.

Musée archéologique liégeois.

Hache fragmentée, à talons arqués ; les deux morceaux réunis mesurent 0 m. 110.

Cf. J. Servais, *Op. cit.*, p. 18.

VOTTEM.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 157. Hache à talons rectangulaires, pourvue d'un anneau.

Elle était utilisée comme ciseau, par un campagnard, avant d'être acquise par le Musée.

Cf. M. De Puydt, *Antiquités préhistoriques trouvées sur le territoire de la ville de Liège*, dans *Mémoires Soc. Anthr. Bruxelles*, t. XXII (1903-1904), Séance du 29 juillet 1903, Mém. II, p. 2.

J. Servais — J. Hamal-Nandrin, *Catalogue sommaire du Musée archéologique liégeois. Section préhistorique*. Liège, 1929, p. 99, fig. 85.

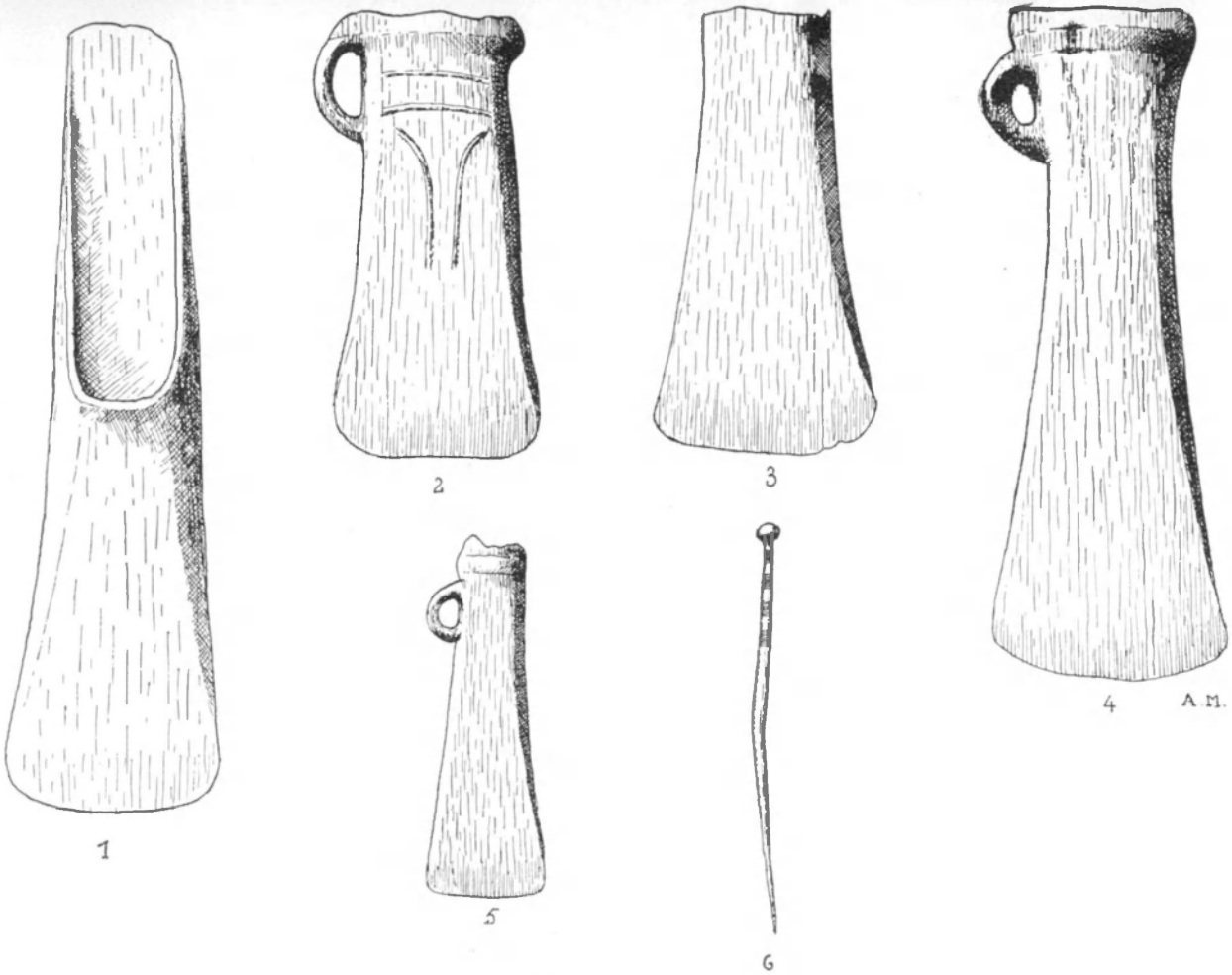

PLANCHE I.

ANGLEUR.

Trouvée au lieu-dit « Kinkempois ».

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 160. Talon rectangulaire, tranchant légèrement arqué (1), (fig. 1).

Cf. Docteur Tihon, *Herminette trouvée à Huccorgne*, dans *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XXIII (1892), pp. 398, 399.

JUSLENVILLE.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 175. Talons rectangulaires, tranchant légèrement arqué.

Cf. J. H. Bormans, *Essai de solution philologique d'une question d'archéologie...*, dans *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, t. XII (1873), p. 381, pl. II, n° 4.

Hache à ailerons.

ODET.

Trouvée au lieu-dit « Sarts de Pierreux ».

Musée archéologique liégeois (2).

Long. : 0 m. 172. Cette hache, la seule de ce type, découverte jusqu'à présent dans la province de Liège, est caractérisée par sa forme allongée, son tranchant arqué, son talon lunulé, ses larges ailerons repliés.

Cf. M. De Puydt, *Notice-catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège. Premier supplément*, dans *Bulletin Inst. Arch. Liégeois*, t. XXIII (1892), p. 418, 1 fig..

Haches à douille.

LIÈGE.

Trouvée lors de dragages de la Meuse, en aval du pont Maghin.

(1) Il n'existe en réalité qu'une seule hache, et non deux comme le pensent J. Maréchal et J. Thisse (*Hache à douille en bronze trouvée à Ben-Ahin*, dans *Bulletin Soc. royale des Sciences de Liège*, n° 5 (1943) pp. 333-334), par suite d'une mauvaise interprétation de la bibliographie.

(2) Une seule hache à ailerons provient de Odet, et non deux, comme l'ont écrit J. Maréchal et J. Thisse (*op. cit.*, p. 334).

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 140. Douille cylindrique, anneau latéral, tranchant légèrement arqué.

Cf. M. De Puydt, *Op. cit.*, p. 1, p. 2, fig. 1.

LIÈGE.

Trouvée lors de dragages dans la Meuse, près de l'Evêché.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 092. Douille ovale, anneau latéral, tranchant droit (fig. 2).

Cette hache est caractéristique par son décor en léger relief : deux lignes horizontales parallèles, à hauteur de l'anneau, surplombant deux lignes perpendiculaires dont la moitié supérieure s'incurve vers l'extérieur.

J. Servais, *Op. cit.*, p. 17.

LIÈGE.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 093. Douille quadrangulaire, partie supérieure cassée : tranchant peu arqué (fig. 3).

J. Servais, *Op. cit.*, p. 18.

LIÈGE.

Trouvée au cours des travaux de construction du pont de Fragnée.

Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Douille quadrangulaire, anneau latéral, tranchant droit.

Cf. Baron de Loe, *Belgique ancienne*, t. II, Bruxelles, p. 43.

BEN-AHIN.

Collection J. Maréchal et J. Thisse.

Trouvée au lieu-dit Faveroulle « Minechamp ».

Long. : 0 m. 104. Douille cylindrique renforcée au sommet par deux nervures ; anneau latéral, tranchant légèrement arqué.

Cf. J. Maréchal — J. Thisse, *Hache à douille en bronze trouvée à Ben-Ahin*, dans *Bulletin Soc. royale des Sciences de Liège*, n° 5 (1943), pp. 332-337 ; pl. pp. 334-335.

SOLIÈRES.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 140. Douille cylindrique, anneau latéral, tranchant légèrement arqué ; trace de décor composé de trois lignes perpendiculaires dont deux latérales s'incurvent vers l'extérieur (fig. 4).

Cf. J. Servais — J. Hamal-Nandrin, *Op. cit.*, p. 98.

Petites haches votives.

LIÈGE.

Hachette à douille trouvée au cours des travaux de construction du pont de Fragnée.

Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Long. : 0 m. 070. Douille ovale, anneau latéral, tranchant large et presque droit ; moulure au sommet de la douille.

Cf. Baron de Loe, *Op. cit.*, p. 55.

LIÈGE.

Hachette à douille trouvée au cours des travaux de construction du pont de Fragnée.

Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Long. : 0 m. 073. Douille quadrangulaire, anneau latéral, tranchant légèrement oblique ; moulure au sommet de la douille.

Cf. Baron de Loe, *Op. cit.*, p. 55.

LIÈGE.

Hachette à douille trouvée au cours de la construction du pont de Fragnée.

Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Long. : 0 m. 074. Douille quadrangulaire, anneau latéral, tranchant droit ; moulure au sommet de la douille ; brute de fonte.

Cf. Baron de Loe, *Op. cit.*, pp. 52-53.

OMBRET-RAUSA.

Collection Ch. Poutiau. (Moulage au Musées Royaux d'Art et d'Histoire).

Long. : 0 m. 076. Hachette à douille ovale, anneau latéral, tranchant légèrement arqué ; moulure et nervure au sommet de la douille.

Cf. Baron de Loe, *Op. cit.*, p. 54.

LES WALEFFES.

Musée archéologique liégeois.

Long. : 0 m. 075. Hachette à douille quadrangulaire, anneau latéral, tranchant droit (fig. 5).

Cf. J. Servais — J. Hamal-Nandrin, *Op. cit.*, p. 98.

Hache indéterminée.

Ch.-J. Comhaire, dans son article sur *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut*, (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIII (1894-1895), pp. 105, 113), signale qu'une hache, conservée au Musée archéologique liégeois, mais dont l'étiquette est perdue, fut découverte au hameau de Creppe (Spa), lieu-dit « Trou des Nutons». L'auteur n'indique malheureusement pas de quel type de hache il s'agit. Une enquête approfondie dans les archives du Musée permettrait peut-être l'identification de la pièce.

B. — Épée.

STATTE.

Trouvée au cours de dragages de la Meuse.

Collection G. Hasse.

Epée à languette ; long. : 0 m. 54 ; larg. : 0 m. 03. Décorée sur les deux faces d'une rainure longitudinale. L'extrémité opposée à la pointe est percée de trois trous dont deux sont encore pourvus de goupilles.

Cf. G. Hasse, *Un poignard à antennes et une épée en bronze trouvés à Statte-Huy*, dans *Bull. Soc. royale belge d'anthr. et de préhist.*, t. LVIII (1947), pp. 147, 148, fig. p. 147.

C. — Anneau.

HUY.

Découvert au lieu-dit « Mont-Falhize ».

Musée archéologique liégeois.

Ce document, d'un grand intérêt, appartient au groupe des anneaux dits « de serment ». Il est de silhouette réniforme, complètement fermé mais évidé. Trois groupes de crêtes, en saillie sur la surface externe, ainsi que des lignes et pointillés finement gravés, constituent le décor [1].

Dimensions internes : 0 m. 067 et 0 m. 048 ; épaisseur max. : 0 m. 022.

Cf. Ch.-J. Comhaire, *Op. cit.*, pp. 147-148 et pl. X, fig. 101.

D. — Épingle.

LENS-SAINT-SERVAIS.

Découverte au cours des fouilles dirigées par M. De Puydt, de 7 emplacements d'habitation, groupés au lieu-dit « A la Chapelle Saint-Antoine ».

Musée archéologique liégeois.

Epingle à tête arrondie ; tige ornée de quatre groupes de lignes finement gravées (fig. 6).

Long. : 0 m. 085.

Cet objet, le seul en bronze recueilli à Lens-Saint-Servais, fut découvert dans l'emplacement n° V.

Cf. M. De Puydt, *Habitations de l'âge du Bronze en Hesbaye...* dans *Bulletin et Mémoires Soc. Anthr. Bruxelles*, t. XXV (1906), pp. LXXXII-XCI.

La céramique

LENS-SAINT-SERVAIS.

Les fouilles de Lens-Saint-Servais ont livré un assez grand nombre de tessons de vases, fins et grossiers, décorés ou nus.

Ces documents sont conservés au Musée archéologique liégeois.

[1] La question des « anneaux de serment » est résumée dans J. Decheletteb, *Manuel*, t. II, p. 314.

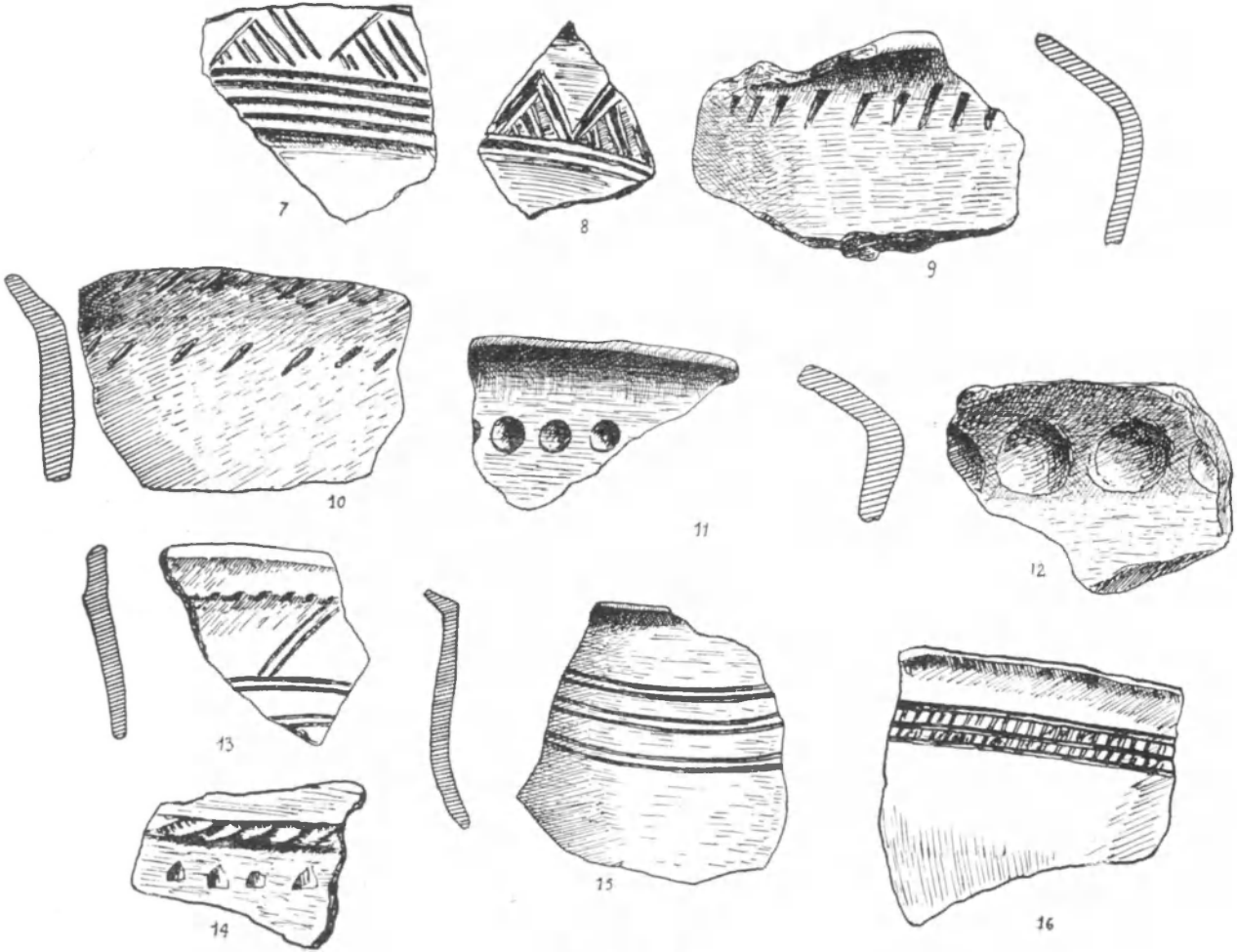

Planche II.

La pâte. — L'argile qui servit à façonner ces vases, fut vraisemblablement recueillie sur place. Les tessons, de facture grossière, sont composés d'une argile rouge impure, parsemée de petits cailloux de quartz et de particules d'autres roches. La pâte des vases de faible épaisseur a été épurée ; sa finesse laisse supposer le lavage de l'argile.

La cuisson. — Les vases grossiers, tout comme les vases fins, sont bien cuits. Leur résistance est supérieure à celle de nombreux vases néolithiques. Certains tessons dénotent un léger enfumage ; d'autres, un enfumage complet. Ces derniers, appartenant à des vases fins, ont été lustrés.

Les formes. — Les vases grossiers sont, pour la plupart d'entre eux, exécutés à la main. Les tessons de céramique fine attestent, au contraire, l'emploi du tour.

Deux vases ont été retrouvés entiers : un pot de forme cylindrique, à fond plat (1) et un bol à fond bombé, à panse arrondie peu saillante (2). Le profil de nombreux tessons permet de constater que le type de vase prédominant était un bol, à fond légèrement bombé, à panse peu saillante, à col largement ouvert.

Cette céramique semble dérivée des vases caliciformes.

Le décor. — Les éléments géométriques, qui constituent le décor de la céramique de Lens-Saint-Servais, sont incisés profondément dans la pâte, triangles hachurés, disposés par zones (fig. 7, 8), dents de loup (fig. 9, 10), cercles évidés (fig. 11, 12), cordons torses (fig. 13, 14), bandes parallèles (fig. 15), parfois hachurées de traits verticaux (fig. 16).

Emplacements d'habitation

LENS-SAINT-SERVAIS.

Le gisement de Lens-Saint-Servais, comme nous venons de l'écrire, était constitué par un ensemble de sept fonds de

(1) Cf. M. De Puydt, *op. cit.*, p. lxxxiv, fig. 2.
(2) Cf. M. De Puydt, *op. cit.*, p. lxxxiv, fig. 3.

cabane [1], dont les formes plus ou moins arrondies variaient de 1 m. 20 à 2 m. 50.

Lorsqu'on examine l'ensemble des documents provenant du site, on constate :

1° l'extrême pauvreté d'objets en bronze (une seule épingle), et de tout outillage [2] ;

2° l'abondance relative de tessons ;

3° la présence de blocs d'argile, identique à celle qui servit à la fabrication des vases.

On serait tenté d'émettre l'hypothèse que les fonds de cabane de Lens-Saint-Servais constitueraient un groupe d'ateliers de potiers plutôt qu'une agglomération d'habitats, au sens strict du mot.

Cachettes de fondeur ou de marchands

Jusqu'à présent, aucune cachette d'objets en bronze n'a été découverte dans la province de Liège. M. J. Servais a cependant démontré, par de judicieuses remarques, qu'un dépôt de haches fut très probablement découvert à Liège ou dans les environs [3].

Il nous paraît possible qu'un autre dépôt a existé à Liège. Lors de la construction du pont de Fragnée, les ouvriers mirent à jour quatre haches à douille, dont trois de petites dimensions. Les circonstances de la découverte sont malheureusement fort imprécises. Si ce lot a été mis à jour sur la berge, nul doute qu'il s'agisse d'un dépôt. Mais comme le faisait remarquer M. Servais, si ces haches votives ont été retirées du lit de la Meuse, on peut admettre qu'elles ont été jetées dans le fleuve en signe d'offrande. On sait que le culte des eaux existait dans nos contrées bien avant l'âge du bronze.

(1) Cf. M. De Puydt, *op. cit.*, p. LXXXIII, fig. 1.

(2) Quelques silex ont été trouvés au cours des fouilles ; seules, une hache fragmentée, indubitablement néolithique, et un percuteur peuvent être considérés comme outils.

(3) J. Servais, *op. cit.*, pp. 20-21.

Conclusions

Les documents de l'âge du bronze, découverts dans la province de Liège, ne sont guère comparables en nombre aux témoins des époques antérieures. Cependant, certains indices laissent supposer que cette pauvreté est plus apparente que réelle.

Les cités liégeoises furent en tout temps des centres de métallurgie dont la renommée s'étendait bien au-delà des frontières. Les bronziers du moyen âge notamment firent école. Rien d'étonnant dès lors, pour que l'on ait attribué au bronze de réemploi une valeur marchande. A la fin du XIXe siècle encore, ainsi que l'a signalé J. Servais (1) des objets préhistoriques en bronze étaient achetés par des fondeurs. Aussi, est-il permis de présumer que bon nombre de documents de l'âge du bronze, qui généralement se trouvent à fleur de sol ou à très faible profondeur, ont subi le sort des métaux de récupération (2).

L'inventaire des haches en bronze de la province de Liège permet de constater que tous les types (sauf la hache plate) y sont représentés. Il y a, par conséquent, trace de tous les stades chronologiques de l'âge du bronze, hormis le premier en date, qui se confond chez nous avec le prolongement du néolithique et l'âge du cuivre. Il existe, de ce fait, une continuité dans le temps. Si cet argument n'est pas une preuve suffisante pour établir la richesse relative d'une région à l'âge du bronze, il plaide néanmoins en faveur d'une occupation quasi-constante.

La chronologie de l'âge du bronze dans la province de Liège peut se résumer comme suit : le Bronze II, avec les haches à rebords ; le Bronze III, avec les haches à talons et à ailerons

(1) J. Servais, *op. cit.*, pp. 18-20.

(2) M. Fernand Manet, préparateur au Séminaire de Préhistoire de l'Université de Liège, m'a signalé qu'au dire de ses grands-parents, de nombreuses haches en bronze furent découvertes, il y a près d'un siècle, dans la région d'Omal. On assurait, tant le nombre d'objets était élevé, qu'il y avait eu des mines de cuivre dans les environs.

Ces objets étaient récoltés par les villageois, pour être vendus à un marchand de vieux métaux qui passait périodiquement à Omal.

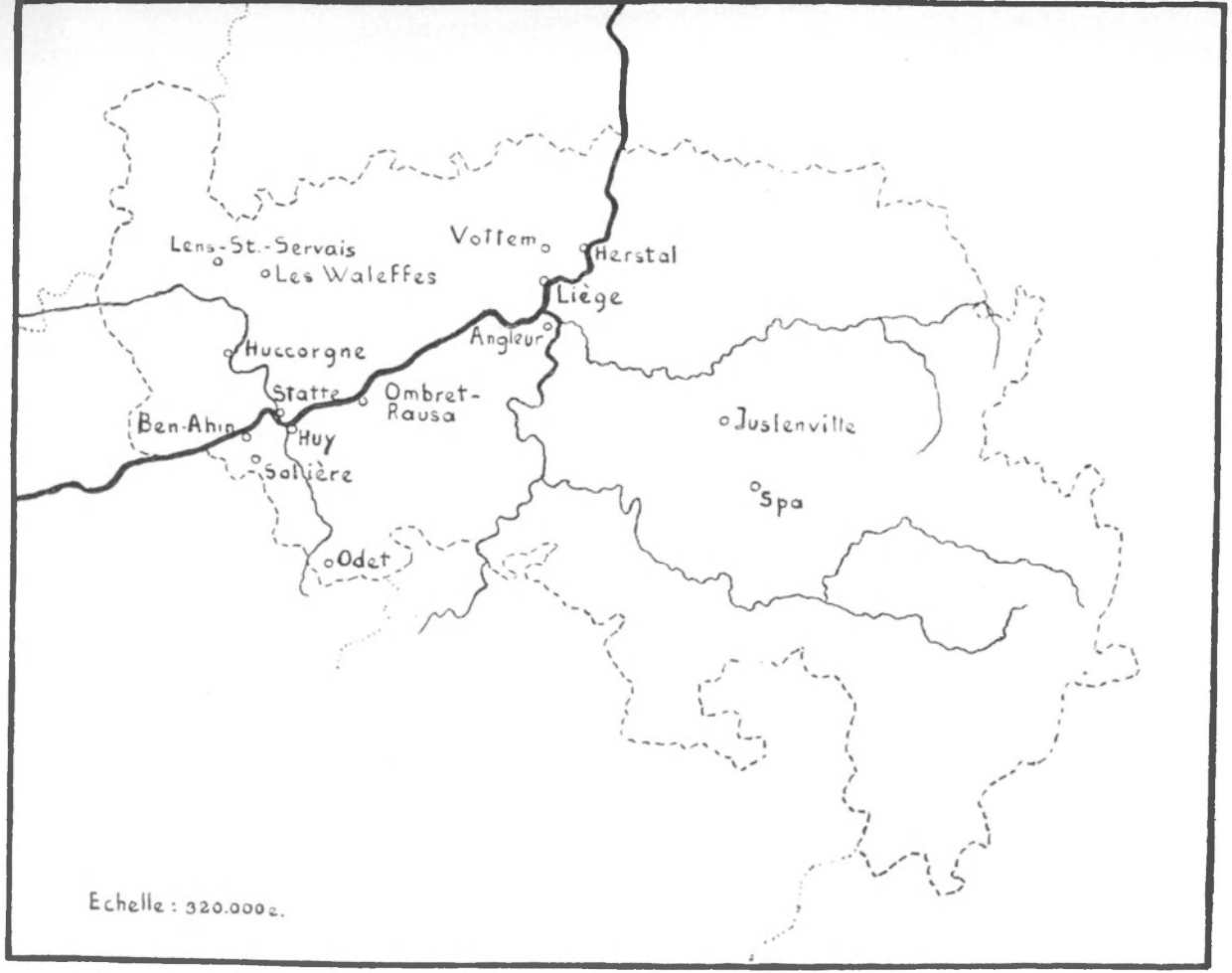

PLANCHE III. — Répartition des documents de l'âge du bronze dans la province de Liège.

et l'épée à languette ; le Bronze IV, avec les haches à ailerons et à douilles.

L'anneau trouvé à Huy se situe à la fin de l'âge du bronze.

Quant aux fonds de cabane de Lens-Saint-Servais, ils appartiennent, nous semble-t-il, au Bronze III. Les éléments décoratifs de cette céramique ainsi que les vases dérivés du caliciforme, rappellent, en effet, cette période.

Il serait hasardeux de tirer des déductions de la répartition géographique des sites. On constatera cependant que les découvertes se confinent, en majorité, aux abords de la Meuse (pl. III).

André MARCHAL.

RÉFLEXIONS SUR LA PRÉHISTOIRE MUSICALE DE LA BELGIQUE

Lorsque, en 1834, le comte Arcisse de Caumont, fondateur de la Société française d'archéologie, s'en vint à Paris pour solliciter l'appui de l'Académie des Beaux-Arts en faveur de l'art gothique, il fit visite à Quatremère de Quincy, le vieux secrétaire perpétuel, qui répondit aux instances du jeune savant par ces mots qui scandaient son refus : « *Proles sine matre* ».

En reprenant pour soi cette phrase — sans y mettre d'ailleurs ni la même ardeur ni la même haine, — on pourrait l'appliquer à la période (IXe-Xe s.) où apparaissent, en notre pays, les premiers textes musicaux, qu'on dirait nés d'une génération spontanée. Certes, notre raison a tôt fait de nous imposer une filiation entre un passé détruit et ces premiers monuments de l'histoire musicale.

Mais n'y a-t-il vraiment aucun secours à chercher dans des sciences étrangères à la musicologie ?

Dans un article intitulé *Towards a prehistory of occidental music*, Curt Sachs résume la longue période préhistorique de la musique par cette phrase : « Soyons sincères : à part quelques notions de la musique grecque et de la musique de l'Eglise chrétienne, nous ne savons pratiquement rien du premier millénaire après Jésus-Christ ». Relevant alors quelques citations d'auteurs romains ayant parlé du chant des Germains et des Gaulois, l'éminent musicologue nomme Tacite, Ammien Marcellin, Julien l'Apostat et Fortunat, concluant que leurs informations demeurent vagues et obscures.

Pour arriver à retrouver ce que l'Europe a chanté et comment elle l'a chanté, C. Sachs propose une exploration scientifique du domaine musical des peuples dits primitifs : « Nous commencerons par le folklore, nous l'éclaircirons par l'ethnographie musicale, et nous contrôlerons les résultats par les fouilles des archéologues ». Il s'agit, bien entendu, de s'appuyer sur une méthode sévère qu'on peut résumer comme suit : 1° établir une chronologie de la musique populaire d'après les critères de la science ethnologique et de la linguistique comparée ; 2° rechercher les styles remontant aux époques préhistoriques.

Voilà, on le voit, un programme ambitieux, dont la réalisation nécessiterait la préparation de savants observateurs, qui allieraient à une formation musicale complète les qualités les plus rares exigées des préhistoriens. On peut douter que, avec la spécialisation à outrance pratiquée dans les « Universités », on arrive à bref délai à commencer les travaux que suggère Curt Sachs. Quoi qu'il en soit, les idées qu'il expose méritent pleinement d'être examinées avec sollicitude, d'autant plus que l'archéologie a déjà donné pas mal de possibilités de comparaison en ce qui regarde les instruments. Il manque toutefois une étude d'ensemble sur le sujet — et même de sérieuses études fragmentaires ou régionales (ces dernières n'ont pas toujours été entreprises avec le minimum de connaissances indispensables pour éviter des bévues dans la description des instruments, leurs qualités ou même leur identité).

D'autres éléments *extérieurs* à la musique ne pourraient-ils pas être pris en considération ? Oui, en vérité : la linguistique et la littérature, notamment, peuvent aider à colmater notre ignorance forcée de la chose musicale.

Pour la linguistique, sans entrer dans le détail, on peut, par exemple, s'arrêter au glossaire de la langue gauloise. Sans doute faut-il se souvenir de l'imperfection de ce glossaire, dont l'établissement par la science contemporaine ne peut empêcher qu'il nous manque ce qui permettrait d'apprécier la valeur intellectuelle de cette langue : la littérature.

Dans la liste de mots gaulois établie par G. Dottin, je relève les suivants, qui ont trait directement ou non à la musique : Barditus, « chant de guerre ». — Βάρδος, bardus, « poète ». — Κάρνον, « trompette gauloise ». — Κάρνυξ, « trompette des Celtes ». — Clocca, « cloche ». — Crotta, chrotta, « harpe, crwth ». Les thèmes de noms propres « binno- » (cfr irlandais « binn », mélodieux), « lemo- » (cfr gallois « llef », voix) et « anavo- » (cfr gallois « anau », harmonie), de même que le nom de mois « cantlos, cantl, cant » (cfr irlandais « cétal », chant) sont à mentionner également.

C'est là un maigre butin ! J'en conviens, tout en me réjouissant de l'avoir récolté, car les éléments qu'il contient pourront être confrontés avec ceux d'autres langues, notamment les langues romanes et germaniques qui ont fleuri en nos régions.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la langue des anciens Germains nous a donné les noms d'instruments suivants : *Fiedel*, *Geige*, *Harfe*. Appartiennent aussi au vocabulaire germanique les mots *blasen*, *singen*, *Laut*, *Lied*, *Schall Weise*, *Saite*, et typiquement germaniques sont aussi, outre la qualification générale pour un air (*Weise*), l'appellation *Leich* pour une mélodie instrumentale, et le mot *Lied* pour désigner une mélodie vocale.

Enfin, il ne faut pas oublier l'écriture runique, dans laquelle un Wilhem Heinitz, notamment, voit un moyen de se rapprocher des anciennes mélodies islandaises et norvégiennes. Les recherches de ce musicologue allemand en ce qui touche la musicologie comparée et la *Volksmusikforschung* sont, en fait, une des réalisations souhaitées par C. Sachs.

* * *

A la conquête de la Gaule par les Romains, la musique reste toujours inconnue dans sa séméiographie. Mais les informations sur cet art nous viennent encore des sources archéologiques et littéraires.

Pour la littérature, il n'y a — en dehors du relevé systématique, par Coleman Norton, du vocabulaire musical de

Cicéron, — qu'une étude consacrée aux idées d'un auteur latin sur la musique : *Études de musicologie pré-médiévale*, où Armand Machabey « épluche » les *Institutions oratoires* de Fabius Quintilien et en tire des conclusions fort neuves (car il n'est pas question ici du pillage partiel de textes en vue d'une argumentation préméditée) sur l'activité musicale du Ier siècle. Ces conclusions sont, d'ailleurs, corroborées par des textes d'auteurs contemporains — et A. Machabey ne manque pas de se livrer aux rapprochements les plus convaincants.

En lisant, sous l'angle musicologique, les œuvres de Perse, Suétone, Tacite, Sénèque, Pline l'Ancien, Pline le Jeune, Pétrone, Stace, Martial, Juvénal, Lucain, etc., sans oublier les poètes mineurs comme Silius Italicus, Furius Bibaculus, Calpurnius Siculus, etc., on peut confirmer en tous points les observations d'A. Machabey sur la vie musicale sous les règnes d'Auguste à Domitien.

L'ensemble des éléments — instruments et techniques — révélés par les textes seront transportés en Gaule par les voyageurs, les marchands, les fonctionnaires, les militaires, les prêtres. Pendant plusieurs siècles, on pourra observer le reflet de la musique latine dans ses moyens d'exécution, dans son utilisation, dans les idées qu'elle suggère aux philosophes et, comme dit joliment A. Machabey, « jusque dans les attitudes qu'elle inspire aux danseuses flexibles inscrites dans les flancs des tombeaux de légionnaires tombés aux confins de l'empire ».

Les reliques romaines, dans nos régions, sont peu nombreuses par rapport à celles d'autres provinces : il ne faut pourtant pas en sous-estimer la valeur. De plus, si les monuments romains de notre pays, si les inscriptions de l'époque gallo-romaine sont relativement rares, des compléments d'information nous sont offerts par les monuments, les œuvres d'art et les inscriptions des pays avoisinants, notamment la région rhénane, riche en fresques, tessons, ivoires, statuettes, céramiques reproduisant des instruments de musique, des jongleurs, des danseuses...

Quant aux inscriptions, elles évoquent parfois les corps de métiers s'occupant de ce qui touche la musique (instruments).

* * *

Dans la Gaule, où l'on fut si prompt à imiter les mœurs de Rome, où l'on suivit la mode romaine jusque dans les ustensiles de cuisine, on ne peut croire à une imitation de Rome, la musique exclue.

L'instruction dans les villes gauloises, où étaient subventionnées des chaires de rhétorique et de grammaire, laisse une place à la musique. Sinon, comment comprendre les allusions savantes qu'y font les poètes ? Ceux-ci, sans doute, ne proviennent pas de nos régions, mais ils y ont été lus et récités.

Au IVe siècle, dans ses *Épigrammes*, un Ausone se moque ainsi des collectionneurs :

« A Philomusus, le grammairien
Parce que ta bibliothèque est bien garnie de livres achetés, tu te crois un savant et un grammairien, Philomusus ! A ce compte, fais provision de cordes, de plectres, de lyres, et, tout cela payé, demain te voilà citharède. »

Dans ses *Idylles*, il consacre un poème au nombre *Trois* et évoque la musique :

« Trois modes dans la musique, et cette musique, mère des modes, est triple elle-même : musique écrite dans les livres [l'harmonie des vers ?], musique secrète des corps célestes, musique publique du théâtre. »

Un peu plus loin :

« Les cordes ont trois noms » — ce qui semble un rappel de la théorie grecque où, dans les tétracordes, la première corde se nommait ὕπατη ou grave, la deuxième μέση ou médiane, et la troisième νήτη ou aiguë.

Et l'on pourrait multiplier les exemples, qui seraient à compléter, dans une étude d'ensemble, par ceux qu'on cueil-

lerait chez Arnobius Junior, Rufius Festus Avienus, saint Paulin de Nole, Prudence, Claudius Marius Victor, Sidoine Apollinaire, etc.

* * *

Enfin, les invasions barbares vont multiplier les échos intéressant la vie musicale. Il ne faut pas craindre d'aller chercher, même relativement loin, des points de contact : la cour de Théodoric Ier à Ravenne inspire directement à Clovis la splendeur de la sienne. C'est à ce prince que Clovis demande un cithariste (507). On sait que c'est à Boèce que Cassiodore confia la mission d'engager l'artiste — qui n'était pas, comme on l'a affirmé, un barde germanique, puisque Cassiodore écrit expressément qu'il espère que le musicien que Boèce lui trouvera sera appelé à charmer les Barbares comme le fit Orphée.

Aux musiciens germains eux-mêmes, Jordanès, Ammien Marcellin, Sidoine Apollinaire font allusion en des passages maintes fois cités, jamais confrontés, jamais non plus replacés dans leur cadre historique précis. Quant à Fortunat, le premier poète de cour de la Gaule mérovingienne, il n'est pas généreux dans son appréciation des chefs alamans et bavarois dont il est l'hôte :

« J'avais pour auditeurs des Barbares, incapables de faire la différence entre un bruit rauque et une voix harmonieuse ou de distinguer le chant du cygne du cri de l'oie. Seule la harpe bourdonnante répétait trop souvent leurs chansons sauvages ; et moi, au milieu d'eux, je n'étais plus un musicien ni un poète, mais un rat grignotant quelques bribes de poésie. Je ne chantais pas, je chantonnais mes vers... »

Les VIIe et VIIIe siècles sont ceux du silence : Fortunat fait bien allusion à des « chants barbares » en l'honneur du duc Loup, et Frégédaire à ceux dont le héros est Gontran, roi de Bourgogne ; mais on retient surtout les plaintes de Grégoire de Tours sur la décadence des lettres libérales.

Dans nos régions, peu ou pas de documents, même dans les rares lettres d'évêques, pouvant être pris en considération.

Toutefois, si nos évêques de la période franque n'ont pas laissé beaucoup d'œuvres, ils n'en ont pas moins participé à la vie ecclésiastique et, partant, à la vie musicale, puisque conciles et synodes se sont occupés d'elle.

Un travail minutieux devrait être entrepris au sujet de ces assemblées en tenant compte et de leur date précise et de leur physionomie géographique, car les historiens de la musique, eux aussi, citent pêle-mêle les canons conciliaires en négligeant d'en délimiter la sphère d'influence immédiate.

* * *

L'époque carolingienne annonce la fin de la préhistoire musicale. La joie de pouvoir parler des premiers textes musicaux a fait un peu perdre de vue ce que les œuvres d'un Einhard, d'un Alcuin ou d'un Théodulf permettent de déceler sur la part de la musique dans la « renaissance carolingienne ». Plusieurs lettres d'Alcuin, notamment, qui trahissent les préoccupations des clercs du palais devant les goûts de la classe laïque, s'élèvent contre l'influence néfaste des histrions, mais laissent toutefois une place à une musique qui ne soit pas empreinte de *dulcedo*, trop uniquement cléricale et incompatible avec l'idéal guerrier de Charlemagne.

Il y a aussi les écoles, sur lesquelles tout est loin d'avoir été dit ; mais il y a surtout les bibliothèques monastiques, sur lesquelles manque l'inventaire critique, ce *Musikalisches aus alten Bibliotheken*, qui tienne compte des découvertes et des corrections des cent dernières années.

En résumé, il y a encore beaucoup à faire pour nous éclairer sur l'histoire de la musique dans nos régions avant le Xe siècle, rien qu'en restant dans le domaine *extérieur* à cette histoire. La linguistique, l'archéologie bien comprise et la littérature peuvent nous aider à réduire les failles de notre information ou à corroborer ce que nous pouvons — quand ils existent — déduire des textes musicaux.

Mais que l'on ne se méprenne pas : en prônant, pour la préhistoire musicale, une méthode enrichissante de travail, je

ne prétends pas que, devant les imperfections que nous laissent les siècles passés, nous devions, suivant le mot de Pascal, « établir de fausses fenêtres, pour la symétrie ».

Albert VAN DER LINDEN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

C. SACHS, *Towards a prehistory of occidental music* (*The musical Quarterly*, avril 1938, Vol. XXIV, nº 2, p. 147 ss.). — C. SACHS, *Prolégomènes à une préhistoire musicale de l'Europe* (*Revue de Musicologie*, février 1936, p. 22 ss.). — A. MACHABEY, *Etudes de musicologie pré-médiévale* (*Revue de Musicologie*, mai 1935, p. 65, à février 1936). — R. FORRER, *L'Alsace romaine*, Paris, 1935. — J. COLIN, *Les antiquités romaines de la Rhénanie*, Paris, 1927. — G. DOTTIN, *La langue gauloise*, Paris, 1920. — *M. G. H.*, *Auctores antiquissimi*, *Script. rer. merov.*, *Poetæ lat. med. ævi*, *Poet. lat. ævi carol.*, *Epist.*, *Concilia ævi merov.* — MIGNE, *Patr. lat.* — *Corpus inscript. lat.*, t. XIII. — M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905. — W. HEINITZ, *Strukturprobleme in primitiver Musik*, Hambourg, 1931. — W. HEINITZ, *Probleme des biologischen Stils in frühnordischer Musik- und Klanggestaltung* (*Beitrage zur Runenkunde und nordischen Sprachwissenschaft* dédiés à G. Neekel, Leipzig, 1938, p. 119 ss.). — G. PIETZSCH, *Die Musik im Erziehungs- und Bildungsideal des ausgehenden Altertums und frühen Mittelalters*, Halle, 1932. — C. NORTON, *Cicero musicus* (*Journal of the American musicological Society*, t. I, nº 2, p. 3 ss.).

TROIS GISEMENTS GALLO-ROMAINS

Glons

Le gisement est situé en bordure du plateau de la rive droite du Geer, au lieu-dit « dessus le Bois-Hamé » (1), parcelle n° 1116, section C du plan cadastral. Nous avons déblayé à cet endroit une pièce souterraine ou cave profonde de 2 m. 10 et mesurant 3 m. 70 de l'est à l'ouest et 4 m. 20 du nord au sud.

Les murs d'une épaisseur de 60 cm., sont faits d'une maçonnerie de rognons de silex noyés dans un abondant mortier de chaux. Complètement arraché au sommet, le parement est admirablement conservé sur une hauteur de 90 cm. et témoigne d'un soin remarquable ; il est constitué de lits réguliers de moellons de silex bien taillés dont la face visible mesure 13 cm. de largeur sur 9 de hauteur, interrompus par des cordons de tuileaux posés à plat. De loin en loin, ce parement est rattaché à l'intérieur du mur par un moellon d'une longueur exceptionnelle atteignant parfois 25 cm. Le jointoyage, effectué à l'aide d'un mortier gris d'une très grande adhérence, est enjolivé d'un creux tracé à la dague et enduit de couleur rouge.

A l'extrémité est de la paroi nord, face à la vallée, l'entrée est marquée par une interruption de 90 cm. dans la maçonnerie sans qu'aucune trace d'escaliers ne subsiste. Au milieu de la paroi ouest, à 75 cm. du fond, se voit la base d'un soupirail large de 1 m. 60. Quant aux niches, la dégradation avancée de la partie supérieure des murs ne nous a pas permis de constater

(1) Jusqu'au XIVe siècle cet endroit porta le nom bien caractéristique d' « En Mure ». Archives de l'État à Liège, Pauvres en Isle, registre 14, folio 133 sq.

leur existence éventuelle. Le fond n'est ni pavé ni bétonné, mais simplement garni d'une couche de terre battue sous laquelle nous avons trouvé quantité de lamelles de silex produites par la taille des moellons du parement.

Au cours du déblayement, nous n'avons remarqué aucune trace d'incendie. Une épaisse couche de limon d'inondation recouvrait le fond, surmontée d'un dépôt de 30 cm. d'épaisseur de débris de béton à gros cailloux provenant de la démolition du pavement de la bâtisse supérieure. Dans le reste du remplissage, nous avons recueilli de nombreux fragments de tuiles plates et de tuiles courbes, des blocs en tuf calcaire celluleux et en roche volcanique de l'Eifel, des mortiers et des bétons divers certains additionnés de tuileaux concassés, ou revêtus de peinture à fresque polychrome, des clous et des débris d'instruments en fer indéterminables, des ossements et des coquilles de limaçons, enfin des tessons de poterie fine et grossière d'époque gallo-romaine en petite quantité.

Un minutieux examen des environs de la cave ne nous a fait découvrir aucune trace de substructions ou de dépôts archéologiques de la même époque (1). La petite habitation dont nous avons fouillé la pièce souterraine semble donc isolée et sa destination nous échappe. Signalons cependant que la parcelle (2) où elle se trouvait appartient à la ferme Saint-Laurent aux environs immédiats de laquelle des débris d'époque gallo-romaine ont été découverts, dénotant un établissement important (3). Dès lors, notre habitation pourrait bien n'être qu'une dépendance de celui-ci.

Boirs

Au cours de la guerre 1914-1918, le creusement des tranchées de la ligne de chemin de fer de Tongres à Aix-la-Chapelle,

(1) Par contre, dans la même parcelle, nous avons découvert et fouillé un groupe d'emplacements d'habitations de l'âge du bronze qui fera l'objet d'une publication séparée.

(2) Actuellement acquise par voie d'échange par la Fabrique de l'église de Glons.

(3) *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, Rapports, 1869. *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, tome XVII, 1897.

amena la découverte d'un cimetière d'époque franque. Etant donné les circonstances, ce gisement ne put malheureusement être exploité et fut saccagé sans aucun profit. Quelques objets cependant, parmi lesquels se remarquent des fibules d'un type rare, furent acquis dans la suite par l'Institut Archéologique Liégeois (1).

Nos recherches nous ont permis de constater que les terrassements ont aussi fait disparaître au même endroit les restes d'un établissement gallo-romain. D'une fosse remplie de terre noirâtre et mesurant 4 m. de longueur sur 2 m. de largeur avec une profondeur au centre de 85 cm., nous avons, en effet, retiré les débris dont nous donnons ci-après l'inventaire (2) :

Bronze. — Une fibule en bronze, non gravée, du type à ressort, avec large porte-ardillon ; la corde est externe et le ressort fait trois tours de chaque côté du pied. Longueur : 0 m. 044. Belle patine lisse de couleur vert clair.

Céramique. — Débris de vase en terre sigillée à glaçure rouge et notamment des fragments importants des n^os^ DRAG. 31, 32, 44 et 45. De très nombreux tessons de poterie fine et ordinaire parmi lesquels des bords appartenant à une cinquantaine de vases différents. Débris de statuette en terre blanche (terracotta).

Matériaux de construction. — Fragments de tuiles plates et de tuiles courbes, de carreaux de différentes épaisseurs, de rondelles d'hypocauste et de mortier blanc et rose, des débris de tuf calcaire celluleux et de tuf volcanique de l'Eifel, moellons en grès et en silex, une tablette de marbre poli paraisssant provenir des carrières de Saint-Remy.

Un des fragments de tuile plate porte l'estampille M H F (les deux dernières lettres en monogramme) inscrite dans un cercle de 5 cm. de diamètre.

(1) *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome XLV, 1914-1919, p. XLVIII.

(2) Parcelle 206, section B du cadastre, non loin de la ferme Bodson.

Divers. — Débris de verre souvent recouverts d'une pellicule irisée ; un jeton en os ; plaques de grès polies sur une face et débris d'un mortier en poudingue.

Ossements. — Nombreux ossements d'animaux parmi lesquels : capra, bos taurus, sus scrofa et cervus elaphus (1).

Parmi les objets recueillis, le fragment de tuile marqué M II F est peut-être l'objet le plus intéressant. Rencontrée également lors des fouilles pratiquées dans les villas du Limbourg hollandais (2) et du Steenbosch à Fouron-le-Comte (3), cette estampille nous permet en effet de reporter l'existence de l'établissement de Boirs à la même époque que ces villas, c'est-à-dire au siècle des Antonins (117-180). L'examen de la poterie vient d'ailleurs confirmer cette constatation.

Dalles-lez-Slins

Aux confins des territoires de Slins et de Glons et à l'intersection de la route provinciale d'Ans à Glons et d'un chemin de campagne dit « Visé-Voye » (4), le minuscule hameau de Dalles groupe deux auberges et leurs dépendances (5). Il y a une cinquantaine d'années, des débris archéologiques y avaient été remarqués lors de l'extraction de terre à briques (6). Signalons également à proximité, l'emplacement d'un tumulus nivelé (7).

Nos recherches dans les environs immédiats du hameau ont abouti à la découverte d'une série d'excavations comblées

(1) Détermination de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique à Bruxelles.

(2) J. Habets, *Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg*, dans *Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie dans le duché de Limbourg*, tome XVIII, 1881, p. 243.

(3) H. Schuermans, *Sigles figulins*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2e série, tome 3, 1867, p. 76, no 3567.

(4) Voie romaine de Tongres à Visé et à Bonn. Cf. Fr. Huybrights, dans *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, tome XXX, 1912.

(5) Dalles fut jadis le siège d'une barrière de péage.

(6) Renseignements communiqués par Mlle Van Heule, conservatrice du Musée Curtius et par M. Léopold Debrassine de Wihogne.

(7) Archives de l'État à Liège, Pauvres en Ile, reg. 11, fol. 31 sq., 1260 ; Stock de Hesbaye, 3, fol. 100, 1349.

de terre noirâtre et de débris d'époque gallo-romaine où nous avons recueilli les objets suivants (1) :

Monnaies. — 1° AUGUSTE (27 av. J.-C. 14 après). Moyen bronze très usé, patine médiocre.

DIVVS AVGVSTVS PATER, sa tête radiée à gauche.

Revers : Victoire volant à gauche, tenant un bouclier.

COHEN, 2e édition, tome I, p. 96, n° 242. Frappé sous TIBÈRE (14-37).

2° TRAJAN (98-117). Grand bronze, conservation parfaite, avec patine couleur vert clair.

IMP. CAES. (NERVAE) TRAIANO. AVG. GER. DAC., son buste lauré à droite.

Revers : la Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

COHEN, 2e édition, tome II, p. 35, n° 164.

Métal. — Style en bronze, longueur 135 mm., patine lisse couleur vert sombre.

Epingle en bronze brisée.

Débris d'objets en tôle de bronze.

Feuille et cylindre en plomb.

Clous et crampons, poignée et objets indéterminables en fer, petits amas de métal fondu.

Céramique. — Un millier de tessons de poterie dont une partie a permis les reconstitutions suivantes :

— la moitié de deux plats en terre sigillée, formes DRAG. 31 et 32, portant respectivement les marques VIDVCILLVS (LL lambdaïques) et MOTVCVS. Ces vases proviennent des ateliers de Pont-de-Rêmes et des Allieux (Argonne) IIe siècle (2).

— parties importantes d'un vase en terre fine, à parois très minces, avec dépressions sur la panse et ornementation à la roulette, couvert d'un vernis noir à reflets métalliques.

(1) Parcelles nos 28*a*, 171 et 172*a*, section B du cadastre de Slins.
(2) F. OSWALD, *Index of Potter's Stamps*, Margidunum, 1931.

— fragments d'un autre vase du même genre mais plus ordinaire.

— plats en terre blanche crayeuse, à couverte brune peu adhérente, ornés en creux sur le fond intérieur, de deux cercles concentriques, IIe siècle.

— une très petite cruche à une anse, genre « guttus », en terre fine. Diamètre d'ouverture du goulot : 6 cm., de la panse : 8 cm., hauteur totale : 9 cm.

— partie d'une énorme jarre (dolium) sans col, à panse ovoïdale, en terre grise très dure mélangée de fragments de poterie et de pierraille et recouverte d'un engobe de couleur beige. Ce beau récipient mesurait 1 m. 90 de circonférence à la panse et 18 cm. d'ouverture ; depuis le bord jusqu'au fond plat, décor d'une douzaine de cercles horizontaux en relief d'applique à ornementation variée.

Parmi les autres débris, signalons des fragments appartenant à plusieurs vases différents en terre sigillée et notamment d'un vase décoré de motifs géométriques imprimés à la roulette, IVe-Ve siècle (1), des débris de vases avec décoration « à la barbotine » ou à parois semées de grains de sable, des goulots et des anses de cruches, le fond d'une terrine en terre grise extrêmement dure, peinte en rouge, avec incrustation de menus morceaux de quartz blanc.

Matériaux de construction. — Fragments de tuiles plates et de tuiles courbes, de carreaux en terre cuite, débris de mortier et de béton souvent mélangés de tuiles concassées, débris de revêtements intérieurs, surmoulages en mortier d'une dureté exceptionnelle provenant du faîte d'un toit.

Roches diverses. — Moellons en silex, grès avec faces polies, tuf volcanique de l'Eifel, géode de quartz translucide et nombreux cristaux de quartz.

Divers. — Débris de verre dont une anse de buire, un petit disque ou jeton en os portant sur une des faces deux cercles

(1) G. Chenet, *Céramique gallo-romaine d'Argonne*, Mâcon, E. Protat, 1941, pl. XXXV.

concentriques en creux, une fusaïole en terre cuite, ossements d'animaux parmi lesquels : equus caballus, bos taurus, sus scrofa, cervus elaphus et capra ([1]).

En l'absence de toute trace de substructions, nous ne pouvons faire que des conjectures sur la nature de l'établissement de Dalles. Etant donné sa situation cependant, nous serions tenté d'y voir un relais de poste ou une auberge. Remontant au début du IIe siècle au plus tard, son existence s'est prolongée jusqu'au Ve comme le prouvent les débris de poterie d'Argonne décorée à la roulette.

En terminant ce bref exposé de notre campagne de fouilles 1948-1949, qu'il nous soit permis d'exprimer ici toute notre reconnaissance à M. le Doyen Fréson qui a bien voulu nous faire bénéficier de son expérience pour mener nos recherches à bien.

Jos. LESIRE.

([1]) Voir note n° 1, page 32.

LA TOMBE BELGO-ROMAINE DE RIEMPST

Le village de Riempst, situé le long de la chaussée et à mi-chemin entre Tongres et Maestricht, vient une nouvelle fois d'attirer l'attention des archéologues (1).

A quelque six cents mètres du croisement de la route Bilsen-Visé, le long de la chaussée vers Maestricht, à cinq mètres du fossé et à une quinzaine de mètres de l'endroit où la chaussée actuelle coupe l'ancienne route romaine de Tongres à Cologne, M. Gilles Vos-Mares, cultivateur à Riempst a trouvé le vendredi 22 mars 1935, en faisant des briques, le mobilier d'une très importante tombe belgo-romaine (2).

La terre à briques avait été retournée depuis plusieurs mois déjà, et c'est en se frayant un chemin pour arriver au chantier que la pelle du paysan, à un mètre cinquante de profondeur, heurta un obstacle... c'était le col d'une magnifique bouteille conique en verre qui fut malheureusement brisée.

M. Vos, aidé de MM. Christian Coenengrachts et Franz Beerts, mit encore d'autres vases au jour, mais croyant qu'il avait affaire à une batterie de cuisine abandonnée (sic), il n'y fit pas plus attention et en brisa une partie. Cependant, comme il en dégageait toujours, il devint plus prudent et c'est

(1) Fr. Huybrigts, *Trouvaille de monnaies*, dans *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg* (*Bull. S. S. L. L.*), t. XXIII, 3e fasc., 1906, pp. 307-320. Découverte à Riempst dans le courant de l'année 1905 d'une urne contenant 200 monnaies romaines dont 110 pièces, soit plus de la moitié, appartenaient au règne de Postume (253 à 267 après J. C.). Près de l'emplacement de cette trouvaille, Huybrigts situe une villa romaine qui, d'après les substructions et les décombres, remonterait au Haut Empire.

(2) La trouvaille a été relatée dans la presse, notamment : le 27-4-35, *De Postryder* ; le 29-4-35, *La Meuse* ; le 30-4-35, *La Gazette de Liége* et *'t Belang van Limburg* ; le 1-5-35, *La Libre Belgique* et *Le Soir*.

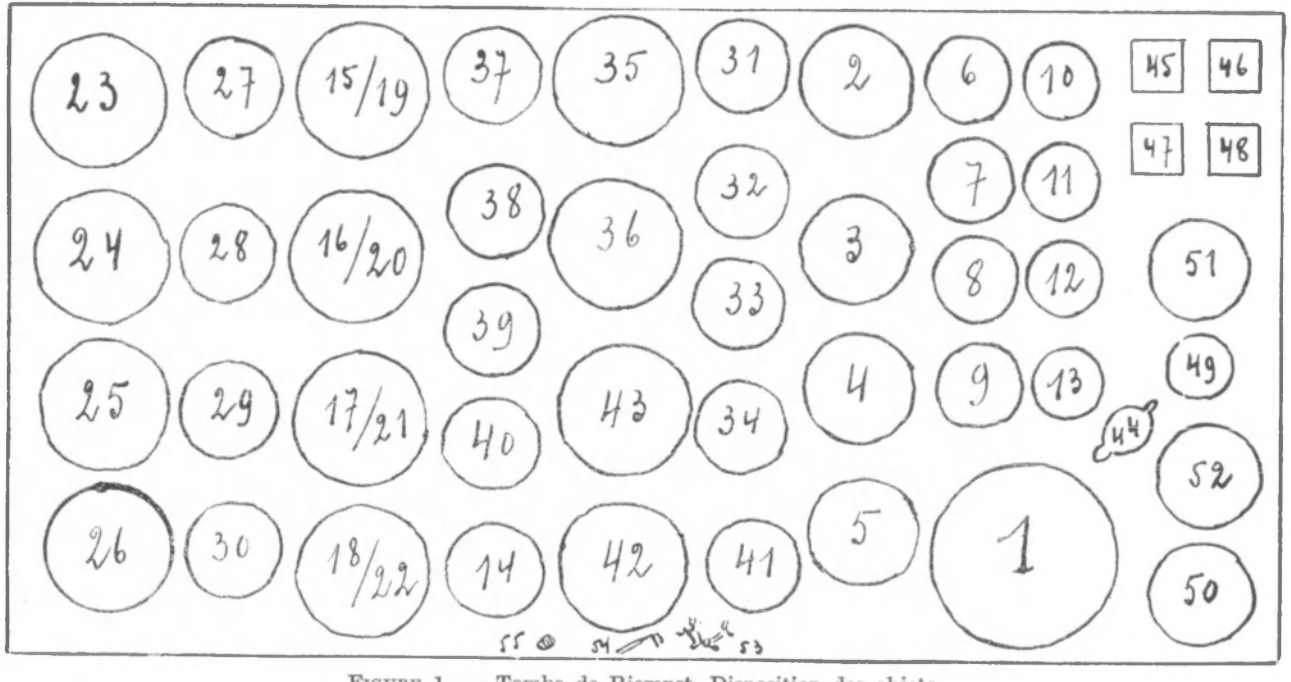

FIGURE 1. — Tombe de Riempst. Disposition des objets.

ainsi qu'un bon nombre de vases purent encore être retirés entiers. Cette trouvaille, qui faillit quitter le pays pour aller enrichir un musée étranger, est entrée dans ma collection particulière, le vendredi 29 mars 1935, soit exactement sept jours après sa découverte. Afin de me rendre mieux compte des circonstances de la trouvaille, je me suis rendu différentes fois sur les lieux, notamment le dimanche 31 mars ; j'ai ramassé encore quelques tessons et une perle de collier, mais malgré mes recherches je n'ai pu retrouver les morceaux manquants de la belle bouteille conique en verre. Aussi un certain nombre de vases n'ont malheureusement pu être reconstitués parce que de nombreux tessons passèrent dans les briques déjà avant mon arrivée.

* * *

Le mobilier de la Tombe belgo-romaine de Riempst, dont tous les objets avaient été placés entiers dans la fosse, était très important, car il ne renfermait pas moins de 55 objets, dont 44 en terre cuite (40 vases et 4 couvercles) (n°s 1 à 44)
8 en verre (n°s 45 à 52) :
1 en bronze (n° 53) ;
1 en fer (n° 54) ;
1 divers (n° 55).

Objets en terre (n°s 1 à 44)

A. — *Vases en terre sigillée* (n°s 1 à 14)

1. — Plat auréolé, forme Dragendorff 18/31 avec large bord oblique, lèvre semi-circulaire et base convexe ; terre dure et glaçure brillante rouge cerise ; diamètre = 263 mm., hauteur = 57 mm. Cette forme 18/31, transition entre le 18 et le 31, apparaît entre les années 80 et 120 et devient très commune au 3e quart du IIe siècle [1] cf. O. et P. p. 183 et le type n° 6

[1] Félix Oswald and T. Davies Pryce, *An Introduction to the Study of Terra Sigillata*, London 1920 (= O. et P.). — C'est H. Dragendorff qui le premier a traité la « Terra Sigillata » d'une façon méthodique et scientifique et c'est la numérotation de ses types qui a été conservée ; cf. ses publications à ce sujet dans les *Bonner Jahrbücher*, tomes 96 et 97, Bonn 1895-1896.

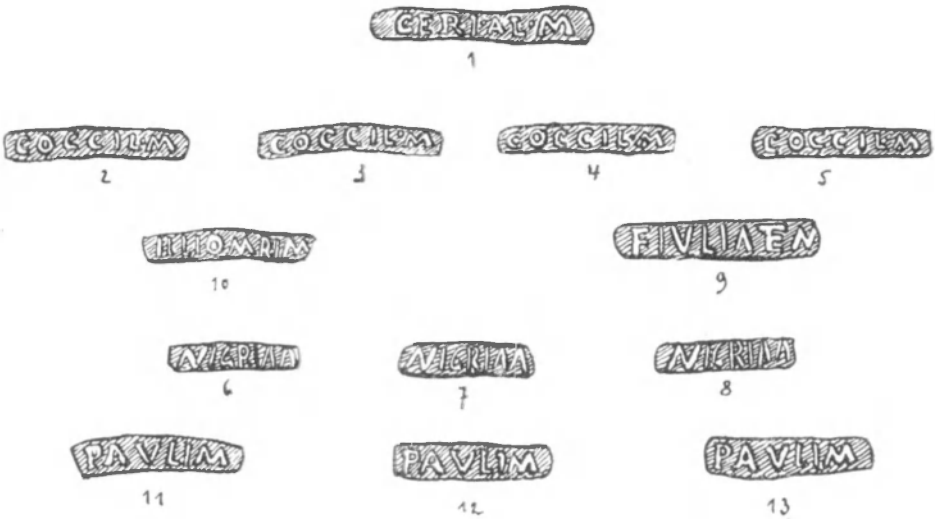

FIGURE 2. — Tombe belgo-romaine de Riempst. Sigles.

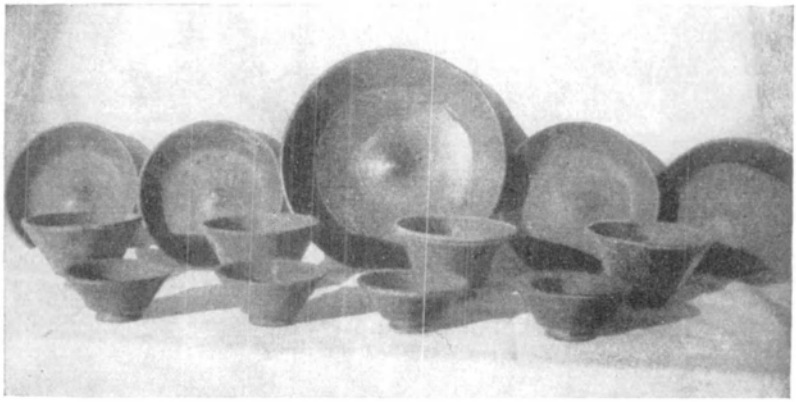

FIGURE 3. — Tombe de Riempst. « Terre sigillée ».
Arrière-plan : nº 2, 3, 1, 4, 5.
Milieu : nº 6, 7, 8, 9.
Avant-plan : nº 10, 11, 12, 13.

de la planche XLVI, produit de Lezoux, époque Adrien/Antonin.

Le vase porte le sigle CERI.AL.M. du potier Cerialis de l'atelier céramique de Lezoux, période Trajan/Antonin.

2-3-4-5. — Quatre assiettes identiques, forme Drag. 18. (cf. O. et P. pl. XLV, type 17), avec bord plus ou moins oblique et légèrement arrondi, mais sans lèvre saillante, une simple rainure achève le haut du bord extérieur. Ces poteries qui ont une glaçure mate et friable de couleur grenat portent toutes les quatre le même sigle COCCIL.M de Coccillus de l'atelier de Banassac, époque Flaviens.

Dim. respectivement 175, 179, 183 et 180 mm. de diamètre et 48, 51, 52 et 50 mm. de hauteur.

6-7-8-9. — Quatre tasses coniques, forme Drag. 33 (grand module) O. et P., pl. LI, glaçure brun-rouge mate, friable et irrégulière ; ces tasses ont le bord extérieur complètement lisse, elles n'ont pas comme les suivantes des rainures ou des cercles concentriques sur le bord. Les n°s 6, 7 et 8 sont marqués NIGRI.M époque Claude/Vespasien et le n° 9 est marqué F.IVLIA TEM (T et E liés) époque Flaviens, encore deux potiers de l'atelier de Banassac. Dimensions respectives : diamètre 130, 128, 127 et 129 mm., hauteur 75, 76, 74 et 75 mm.

10-11-12-13. — Quatre tasses coniques, forme Drag. 33 (petit module), cf. O. et P., pl. LI types 10 et 13, glaçure brun-rouge mate et plus résistante. Les trois premières présentent une rainure sur le bord extérieur, la dernière a plusieurs lignes concentriques sur la face extérieure. Le n° 10, est marqué ILLIOMARIM (M. et A liés), potier de l'atelier de Lezoux de l'époque Claude/Vespasien ; les n°s 11, 12 et 13 sont marqués PAULI M, potier bien connu également de Lezoux, mais plus tardif, de l'époque Adrien/Antonin.

Dimensions respectives : diam. 107, 105, 105 et 107 mm. ; haut. 51, 47, 47 et 50 mm.

14. — Plat profond avec collerette convexe et vers le bas à 18 mm. du bord supérieur, forme Drag. 38 ; cf. O. et P., pl. LXXII, cet exemplaire ressemble au type 8 de Heiligenberg, avec le sigle SECUNDINUS FI de l'époque Adrien/Antonin.

FIGURE 4. — Tombe de Riempst.
Arrière-plan : n° 28, 23, 27.
Avant-plan : n° 37, 31, 44, 41, 38.

Le plat ne porte pas de signature, glaçure rouge orange mate et friable. Le diam. du bord supérieur est de 157 mm. ; le plus grand diam., collerette comprise, est de 200 mm., celui du pied de 62 mm, et la hauteur de 84 mm,

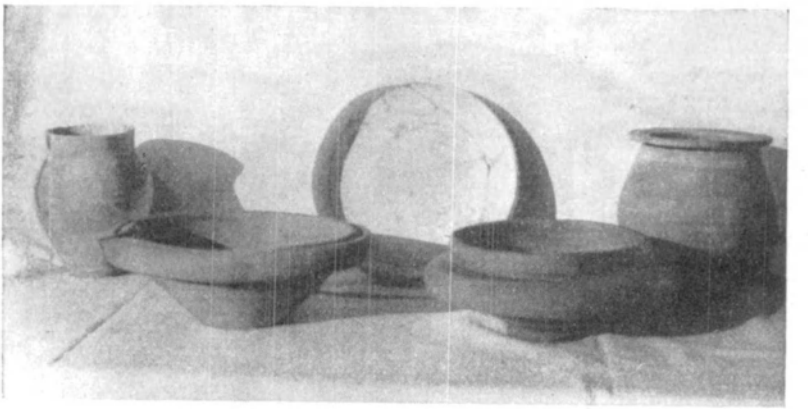

FIGURE 5. — Tombe de Riempst.
Arrière-plan : n° 39, 35, 40.
Avant-plan : n° 42, 14.

B. — *Vases en terre non sigillée* (nos 15 à 44)

15. — Urne en terre blanche grossière granulée de tous petits éclats de quartz; diam. ouverture 170 mm., diam. du pied 70 mm., haut. 180 mm. (1).

16. — Urne en terre brune rugueuse, avec trois lignes concentriques dans la partie supérieure. Diam. ouverture 105 mm.; base 74 mm.; haut. 155.

17. — Urne en terre brune rugueuse avec 2 lignes concentriques; diam. base 73 mm.

18. — Urne en terre rouge rugueuse à couverte brune avec une ligne concentrique près du bord extérieur; diam. du pied 60 mm.

19. — Couvercle à bouton plat et bord relevé en terre grise sablée; diam. 160 mm.

20. — Couvercle à bouton plat et bord relevé en terre rouge sablée; diam. 240 mm.

21. — Couvercle à bouton plat et bord relevé en terre rouge sablée mais fumée gris avec diam. de 150 mm.

22. — Couvercle à bouton en terre rouge très rugueuse.

23. — Cruche à deux anses plates, à deux côtes peu prononcées, en terre jaunâtre fine et dure. Le col est cylindrique, la panse fortement aplatie, les anses s'attachent au col sans toucher la lèvre; deux lignes concentriques ornent le col et le dessus de la panse au niveau des attaches des anses.

Dimensions: diam. du goulot 80 mm.,; plus grand diam. de la panse 215 mm.; diam. de la base 65 mm.; circonférence de la panse 670 mm., haut. 209 mm.

Cette cruche est d'un type peu commun, mais se retrouve cependant à différentes époques avec de légères variantes.

Nous le trouvons déjà à Haltern dont l'occupation romaine date des années 12 avant J.-C. jusqu'à l'an 9 après J.-C. (2),

(1) Certains vases ne seront ou ne pourront être reconstitués entièrement parce qu'ils ont été trop massacrés, c'est le cas des nos 15 à 22; 24 à 26, 29, 30, 32 à 34, 36.

(2) S. Loeschcke, *Keramische Funde in Haltern*, pl. XII, type 52, dans *Mitteilungen der Altertums-Kommission für Westfalen*, tome V (1909).

à Hofheim où il y a eu trois périodes 40/51, 74/83 et 90/120 après J.-C. [1] et également à Arentsburg dont l'occupation romaine s'étend des années 84 à 238 [2]. La collection Niessen, très importante surtout par ses magnifiques verreries, et qui se trouve actuellement au Reichsmuseum de Cologne possède aussi une cruche de ce type, cf. pl. XCIX, n° 2755 [3].

24. — Cruche à 2 anses à une rainure en terre sablée jaune ; la panse présente plus bas que les anses trois cercles concentriques.

25. — Cruche à deux anses à une rainure en terre jaune sablée mais sans cercles concentriques sur la panse.

26. — Cruche à deux anses en terre ocrée sablée avec petits grains de mica et lignes concentriques sur la panse.

27. — Cruche de forme ovoïde, à une anse à deux côtes, en terre jaune pâle assez tendre ; le goulot est phalangé et la base repose sur un anneau saillant. Diam. de la base 56 mm., le plus grand diam. de la panse 151 mm., circonférence de la panse 476 mm., hauteur 230 mm.

28. — Petite cruche de forme ovoïde, à une anse à 2 côtes en terre rosée assez dure avec traces d'engobe vert ; comme la précédente elle a le goulot phalangé et la base reposant sur un anneau saillant. Diam. de la base 59 mm., circonférence de la panse 390 mm. et hauteur 193 mm. Cette pièce a comme particularité qu'elle présente un défaut de cuisson car elle a deux renfoncements irréguliers dans la panse. Pour le goulot phalangé cf. *Arentsburg*, déjà cité, pl. LV, figure 40.

29. — Cruche en terre sablée jaune mais plus fine avec une anse à trois rainures et goulot évasé ; diam. de la base 74 mm.

30. — Cruche avec anse et bec en terre rose granulée de

(1) E. Ritterling, *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, planche XXXIV, type 57 C, mais avec lèvre plus droite, dans *Annalen des Vereins fur Nassauische Altertumskunde und Geschichtforschung*, tome 40 (1912).

(2) J. H. Holwerda, *Arentsburg, Een Romeinsch militair vlootstation bij Voorburg*, 1923 ; pl. LVI, fig. 44.

(3) *Beschreibung Römischer Altertümer gesammelt von Carl Anton Niessen*, Britischem Consul in Coln, 1911.

petits quartz, présentant deux cercles concentriques sur la panse. Diam. du pied 100 mm.

31. — Petit vase en terre blanche à couverte de couleur ardoise, granulée à l'extérieur sauf sur le bord supérieur de 12 mm. qui est lisse. Diam. supérieur 122 mm. ; diam. du pied 42 mm.

A Tongres, cette poterie est commune et elle existe également avec couverte verte et brun-rouge.

32. — Petit vase en terre blanche à couverte bleu ardoise ; la surface granulée présente des renfoncements dans le sens vertical et le bord extérieur est plus petit. Diam. du pied 45 mm.

33. — Petite vasque en terre blanche à couverte bleue ; le bord est droit et la face extérieure est décorée de guillochis. Diam. du pied 46 mm.

34. — Petite vasque en terre blanche à couverte bleue et traces de couleur brune avec la surface granulée ayant à la base un diam. de 42 mm.

35. — Plat ou assiette en terre blanche très friable peinte en brun rouge ; il ne reste presque plus de trace de la couleur. Les bords sont évasés et légèrement rentrants vers le haut ; le fond et les bords extérieurs sont marqués de cercles peu apparents et le fond intérieur est décoré de deux cercles à 3 cm. et de 3,5 cm. du centre. Diam. supérieur 206 mm., celui du fond 165 mm. et la hauteur 40 mm. Cette assiette est un type bien caractéristique de la céramique belge.

36. — Même plat ou assiette, même terre avec le bord un peu plus droit.

37. — Petite vasque en terre ocre rosé, dite dorée (mica). Diam. supérieur 140 mm., celui du pied 45 mm. Type de vase peu fréquent ; d'une façon générale cette poterie est peu commune, mais elle se rencontre cependant assez fréquemment à Tongres dans les couches romaines des deux premiers siècles [1].

[1] Dans mes fouilles à Tongres au lieu dit « Broekberg » j'ai trouvé de nombreux tessons de cette terre « dorée » appartenant à des formes de vases très variées ; certains présentent des boutons ou des pastilles en relief, qui ont été poussés de l'intérieur avec une pointe ou au moyen du doigt.

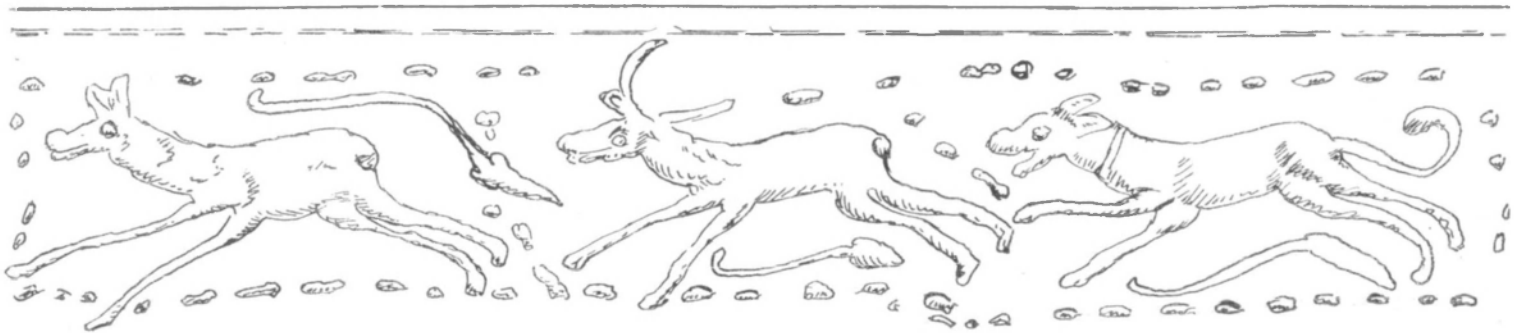

FIGURE 6. — Tombe belgo-romaine de Riempst.

Goblet ovoïde avec scène de chasse (nº 41).

38. — Petite vasque en terre rougeâtre sablée, de forme très courante ; le bord extérieur est profilé au moyen de deux lignes à 3 mm. de distance. Diam. supérieur 115 mm., celui du pied 43 mm. et la hauteur 75 mm.

39. — Vase en terre jaune ocre très friable, avec lignes guillochées sur le milieu de la panse qui est ovoïde. Le bord supérieur est droit et trois cercles concentriques ornent le bas du vase. Diam. de l'ouverture 89 mm., celui de la base 56, haut. 146 mm.

Nous nous trouvons ici devant un type rare et très original de la céramique belge que mon ami, Jacques Breuer, Conservateur aux Musées Royaux du Cinquantenaire et très versé en la matière, m'a déclaré ne pas encore avoir rencontré.

40. — Vase en terre rouge rugueuse à rebord horizontal sur lequel sont dessinés trois cercles concentriques. Cette poterie de forme peu commune, représente deux cônes renversés ; la moitié supérieure est partagée en zones par trois groupes de deux lignes horizontales. Diam. avec rebord extérieur compris, 137 mm., celui de la base, 63 mm. et la hauteur 145 mm.

41. — Petit gobelet ovoïde à léger bord extérieur, avec scènes de chasse à la barbotine en relief, en terre blanche couverte d'un engobe de couleur ardoise. Le sujet représente un chien poursuivant un chevreuil et un cerf. Diam. ouverture 72 mm., celui de la base 33 mm., haut. 90 mm. Voir exactement le même gobelet dans la collection Niessen, déjà citée, pl. 87 et 88, n° 2339 (fig. 6).

42. — Vase à écrémer en terre rougeâtre avec engobe jaune sablée, la surface intérieure est munie de grains de quartz. Ces vases qui servaient aussi à moudre, ont un bord assez saillant, décoré d'une rainure en V qui s'arrête à un endroit pour permettre d'évacuer la matière moulue ou le trop-plein. A cet exemplaire, ce détail est plutôt symbolique, car la différence de niveau n'est pas suffisamment marquée, même pour l'écoulement d'un liquide. Diam. du dessus : intérieur, 186 mm., extérieur 235 mm., celui du pied 76 mm. et la hauteur 80 mm.

Ces vases sont souvent signés, presque toujours deux fois, c'est-à-dire de chaque côté du déversoir, mais celui-ci ne l'est pas. A Tongres, ces poteries sont communes et je possède plusieurs sigles sur tèles ; les plus communs sont : BRARIATUS, GENTILIS.

Une étude intéressante serait à faire en recherchant la zone d'influence de ces potiers qui sont certainement locaux.

43. — Ecuelle en terre brun rougeâtre très rugueuse, les bords évasés et rentrants vers le haut, tout en formant un léger bourrelet ; le bord extérieur est agrémenté de deux cercles à 5 mm. de distance. Diam. du dessus intérieur, 178 mm., extérieur 194 mm., celui du fond 142 mm., hauteur 50 mm.

J'ai trouvé la même écuelle, mais avec un cercle sur le bord, à Tongres, dans les substructions d'une villa.

44. — Lampe ouverte, dénommée aussi lampe à talc, en terre blanche à couverte brune, avec une anse. Cette lampe est lourde et beaucoup plus épaisse que la plupart des lampes qu'on trouve dans les tombes. Sa longueur avec l'anse est de 136 mm., sa plus grande largeur de 79 mm. et sa hauteur de 32 mm.

Les lampes ouvertes sont beaucoup plus rarement signées que les lampes fermées (à miroir) ; elles ont cependant parfois un graffite en dessous du pied, cet exemplaire n'en porte aucune trace. Deux signatures fréquentes sur lampes sont FORTIS et FESTI.

Objets en verre (Nos 45 à 52)

45. — Flacon à base carrée, en verre verdâtre, décoré sur le fond de deux cercles concentriques en relief ; le goulot est rond, il se termine par un bord plat fuyant légèrement vers le bas et est muni d'une anse plate à trois grosses côtes.

Hauteur 226 mm., largeur du côté 70 mm., ouverture du goulot 18 mm.

46. — Flacon à base carrée, en verre verdâtre, décoré sur le fond de deux cercles concentriques en relief, avec goulot rond terminé par un bord plat fuyant légèrement vers le

FIGURE 7. — Tombe de Riempst : Verres.
N° 45, 48 (sigle), 49, 50, 47, 46.
Avant-plan : 53 (poignée cronze).
: 55 perle.
: 54 clef en fer.

bas et muni d'une anse plate à 9 petits filaments entre les deux plus larges du bord. Haut. 227 mm., largeur côté, 72 mm. et ouverture du goulot, 20 mm.

47. — Flacon à base carrée, en verre bleuâtre, décoré sur le fond de trois cercles concentriques en relief autour d'un

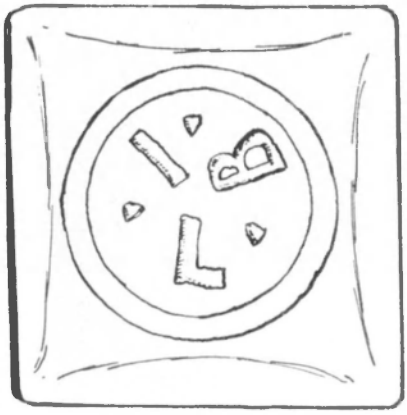

FIGURE 8. — Tombe belgo-romaine de Riempst.
N° 48 (gr. nat.).

pois. Son goulot également rond, plus court, a le même bord que les deux autres, mais l'anse plate a 11 petits filaments entre les deux plus larges des bords. Hauteur 235 mm., largeur du côté 69 mm. et l'ouverture du goulot à 23 mm. de diamètre.

48. — Flacon à base carrée, en verre verdâtre, marqué sur le fond de trois lettres en relief B. I. L., séparées chacune par un point triangulaire en relief. Le goulot rond et s'amincissant vers le haut se termine par un bord aplati et est muni d'une anse plate à 11 petits filaments entre les deux plus larges du bord. Haut. 235 mm., larg. coté 67 mm. et ouverture goulot 20 mm. Le sigle peut se lire BIL, ILB ou LBI (fig, 8).

49. — Bouteille cylindrique en verre verdâtre et mince, à goulot rond terminé par un bord plat et muni d'une anse plate à 10 petits filaments entre les deux plus larges des bords ; le fond est uni. Haut. 270 mm., diam. de la bouteille 90 mm., celui de goulot 25 mm. Voir Coll. Niessen, citée plus haut, pl. XXXV n° 425.

50. — Bouteille en verre verdâtre, épais et très clair, de forme conique, avec goulot étroit et allongé. La bouteille est pourvue d'une longue anse plate avec une côte au milieu et se rattachant à la panse par des filaments horizontaux.

51. — Vase en verre blanc mat, à goulot mince et s'évasant légèrement vers le haut, avec cercles concentriques au haut et au milieu du goulot, qui est séparé de la panse par deux rétrécissements qui forment comme une petite sphère. Il est difficile de se faire une idée de la forme de la panse qui n'est pas assez complète ; le vase avait une anse et comme base, un pied bien profilé de 7 mm. de hauteur. Hauteur du goulot 68 mm., le diam. du haut du goulot 25 mm., du bas du goulot 10 mm. et celui du pied 60 mm. La collection Niessen renferme un exemplaire qui paraît ressembler à celui-ci, mais sans anse, c'est le n° 526.

52. — Vase en verre bleu opaque, incomplet ; c'est le seul vase qui n'était plus entier dans la tombe, et la merveilleuse irisation du verre se marque très nettement sur les cassures

anciennes. Le verre n'est pas lisse, comme forme il paraît avoir été un plat ou une vasque dont le bord supérieur a un diam. de 157 mm. ; le bord est droit et uni, le fond est orné d'un cercle concentrique. Ce qui est original, c'est l'irisation différente : à l'intérieur du vase elle est dorée et à l'extérieur c'est un ensemble de reflets bleu verts et violets plus ou moins fondus.

Objet en bronze

53. — Belle poignée de coffret, en bronze joliment ciselé, représentant deux dauphins qui se rencontrent, avec deux goupilles également en bronze dans les anneaux. Cet objet a une patine bleu vert bien saine et n'a certainement pas appartenu au coffre ou cercueil, car elle est trop peu importante pour cet usage. Long. 90 mm., long. des attaches 31 et 38 mm.

Objets en fer

54. — Clef en fer dont le manche va en s'élargissant pour finir en pointe et est perforé au bout d'un trou de 11 mm. de diam. L'épaisseur du manche est de 60 mm., la long. de la tête qui est mal conservée de 32 mm. et la long. totale de la clef 82 mm.

Comme objets en fer, il y a encore plusieurs clous et des débris de poignées du cercueil.

Divers

55. — Petite perle à côtes en pâte de verre de couleur vert bleu. Les perles que l'on rencontre généralement en cette matière sont beaucoup plus grandes, leur diamètre varie de 15 à 25 mm., celle-ci a comme plus grand diam. 8 mm., celui de l'ouverture est de 5 mm. et sa hauteur est de 6 mm.

Le corps du défunt ayant été incinéré, il n'est resté que quelques ossements calcinés.

Considérations et conclusions

Il est regrettable que certaines constatations n'aient pu être faites au moment même de la trouvaille.

En effet, certains éléments précis et intéressants font défaut : c'est ainsi que la tranchée ayant déjà été comblée quand je suis arrivé sur les lieux, je n'ai pu obtenir que des données approximatives quant aux dimensions de la fosse et du coffre en bois. Egalement concernant la disposition des objets, je n'ai pu avoir d'indications certaines que pour 39 vases sur 48 ; pour les 9 autres je puis les situer en bloc sur deux rangées dans la tombe et vers le milieu à gauche, mais sans connaître l'emplacement précis de chacun des 9 vases pris séparément Il s'agit des numéros 14 et 37 à 42 de la tombe qui mesurait de 1 m. à 1,10 m. sur 2 m. à 2,10 m.

Les vases de même espèce sont tous placés ensemble, mais en lignes parallèles au petit côté de la fosse. A l'extrême droite, sur toute la profondeur tous les verres, dont les quatre bouteilles carrées au fond, un peu penchées et à moitié remplies de liquide trouble [1], puis, le service en terre sigillée avec la lampe entre le grand plat sigillé et la bouteille cylindrique (n° 49), ensuite sur une ligne les 4 vases bleus et le goblet avec scènes de chasse ; à l'extrême gauche les huit cruches, en deux séries de quatre, les grandes d'abord puis les petites ; viennent alors les quatre urnes avec leurs couvercles. C'est entre les urnes et les vases bleus que se trouvaient sur deux lignes les 9 plats et vases pour lesquels nous n'avons pas la disposition individuelle ; M. Vos qui a découvert la tombe est d'ailleurs excusable car cette disposition était la plus difficile à retenir vu que ces vases, sauf les deux plats en terre blanche, étaient tous de formes différentes et c'est heureux que nous ayons la disposition exacte de tous les autres objets.

Le mobilier funéraire de la tombe de Riempst est certainement le plus beau trouvé dans la région de Tongres depuis

[1] Les bouteilles avaient déjà été lavées quand je les ai eues ; il faut cependant supposer qu'elles ne contenaient que de l'eau qui y avait pénétré par infiltration.

plusieurs années. Il a sans aucun doute dû appartenir à un riche colon d'une villa voisine, ou à un haut fonctionnaire civil ou militaire de la Civitas Tungrorum.

Vu l'endroit, le nombre d'objets et leur époque, nous nous trouvons à l'emplacement d'un dépôt funéraire placé sous tumulus mais qui a été peu à peu nivelé par la culture. Le caveau ne contenait pas de pierres, mais un grand coffre dont le bois avait complètement disparu ; il n'en restait que les clous et des débris de poignées.

Ce mobilier, si pas aussi riche que celui des belles tombes quant à la qualité des objets, car il n'y avait pas de vases en bronze l'est certainement autant, si pas plus, par la grande quantité des vases qui s'y trouvaient. Pas de bijoux, à part un collier de perles, ce qui fait d'ailleurs supposer qu'il s'agit de la tombe d'une femme. Ici encore le paysan que j'ai questionné m'a dit avoir vu un grand nombre de perles qu'il avait pris pour des billes ; elles sont également toutes parties dans les briques sauf une, que j'ai retrouvée en remuant la terre de la fosse comblée.

On n'a pas trouvé de monnaie, ce qui ne veut cependant pas dire qu'il n'y en avait pas ; cela ne nous gênera pas pour dater la tombe. M. Hénaux, qui a fouillé pour l'Institut archéologique liégeois les belles tombes de Vervoz et de Borsu, dit qu'en l'absence de monnaie il n'est pas possible de fixer avec une entière certitude l'âge de la sépulture (1).

Mais depuis lors, l'étude de la céramique, surtout de la terra sigillata, a fait de grands progrès et elle nous permet, surtout pour cette dernière, de déterminer l'âge d'une tombe ou d'un gisement avec plus de précision que la monnaie. Car, sauf pour une trouvaille de monnaies ou pour une couche archéologique donnant plusieurs monnaies, l'unique monnaie placée habituellement dans la tombe ne nous donne aucune certitude que la pièce y avait été placée pendant le règne de l'empereur qui y figure. Nous savons, en effet, que contrairement à l'usage actuel, les monnaies romaines ont eu cours pendant plusieurs

(1) *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois* (*B. I. A. L.*) tome 36, p. 117.

siècles ; au début du haut moyen âge même, ces pièces étaient encore acceptées comme monnaie courante.

Pour dater la tombe de Riempst nous avons des indications suffisantes qui nous sont données par la poterie sigillée et par la verrerie. En effet la lecture des sigles nous donne comme période celle des empereurs Flaviens à Adrien/Antonin (soit de ± 75 à ±175 après J.-C.) ; de plus les 4 bouteilles carrées sont celles trouvées couramment dans les dépôts du Haut Empire sous les Tumuli de la Hesbaye et on les date communément des 2e et 3e quarts du IIe siècle, soit la période Adrien/Antonin.

Nous avons donc une date moyenne, car la tombe ne peut être d'avant Adrien puisqu'une partie de la sigillata est d'Adrien/Antonin et comme il y en a de l'époque Flavienne il me semble pouvoir honnêtement donner comme date approximative à la tombe de Riempst le règne d'Adrien soit les années 117 à 138.

Au point de vue de la provenance de la poterie sigillée et des marques de potiers qui y figurent j'ai pu faire les constatations suivantes :

Deux ateliers céramiques de la Gaule ont fourni la terra sigillata de la tombe de Riempst.

L'atelier de Banassac, en Gaule Méridionale, qui a produit pendant les années 40 à 110 de notre ère, et dont les produits sont plutôt rares dans nos contrées, et l'atelier important de Lezoux, en Gaule Centrale, qui a produit pendant les années 40 à 260 et qui, avec celui de La Graufesenque, est un des grands centres producteurs de la terra sigillata gallo-romaine.

Sont de l'atelier de Banassac les potiers :

COCCILLVS, époque Flavienne (Osw.,p. 82) (1), ses produits peu répandus n'ont, d'après Oswald, pas encore été trouvés en Belgique. Pour ce potier, il n'y a qu'une seule lecture connue qui est celle qui se retrouve ici en 4 exemplaires.

NIGER, époque Claude-Vespasien (Osw., p. 219) ; le sigle NIGRI.M représenté trois fois à Riempst, a seulement été

(1) Félix Oswald, *Index of Potters'Stamps on Terra Sigillata, Samian Ware* printed at Margidunum, 1931.

trouvé avec cette lecture à Vechten et à Augst, quoique ce potier soit bien connu. Oswald ne renseigne pas ce sigle sur le Drag. 33, forme des vases de Riempst.

De ce potier, je possède déjà les sigles FNIGRI sur Drag. 33, et OF NGRI sur Drag. 27.

IVLIANVS ET TEM (PORINVS ?), (cf. Osw., p. 150), époque Flaviens. Il s'agit ici d'une association de deux potiers ou d'un maître potier et de son esclave ; cette association-ci est peu connue. OSWALD ne renseigne pas de sigle sur Drag. 33 et ne le cite pas comme ayant déjà été trouvé en Belgique.

Sont de l'atelier de Lezoux les potiers :

CERIALIS, époque Trajan/Adrien (Osw., p. 74), potier bien connu. Oswald le renseigne trouvé à Tongres (Koningsheim) avec la même lecture qu'à Riempst ; Schuermans [1] renseigne le même sigle trouvé à Ciney et Renard dans le *B. I. A. L.* renseigne le sigle trouvé à Tongres et se trouvant au Musée Curtius à Liège. Je possède déjà de ce potier deux sigles : CERI.AL.M sur Drag. 33 et CERIALI.MA (M et A liés).

ILLIOMARVS, époque Claude-Vespasien (Osw., 144).

Oswald ne renseigne pas de sigle trouvé en Belgique de ce potier peu connu.

PAVLLVS, époque Adrien/Antonin (Osw., p. 236), potier très connu. Oswald le renseigne trouvé à Tongres (Koningsheim) avec la lecture PAVLI.M.

Cette trouvaille est donc également intéressante au point de vue des marques de potiers car :

a) Elle nous donne en même temps plusieurs exemplaires de la même estampille d'un potier (COCCILLUS, NIGER, PAULLUS) ;

b) Certains de ces fabricants ont peu produit, ce qui fait que leur céramique ne se rencontre qu'à de rares endroits ;

[1] M. H. SCHUERMANS, *Sigles Figulins*, époque romaine, Bruxelles 1867, page 83.

c) Les sigles des potiers COCCILLUS, ILLIOMARUS et JULIANUS et TEMPORINUS n'avaient pas encore été rencontrés en Belgique.

A part le grand plateau marqué CERI.AL.M (n° 1) dont la terre est dure, le grain fin et la glaçure résistante et luisante, les autres vases sigillés ont une glaçure mate et friable d'une teinte d'ailleurs toute différente.

En comparant les produits des deux ateliers nous voyons que le vernis de la poterie de Lezoux, généralement moins luisant mais aussi résistant que celui de La Graufesenque, est de beaucoup meilleure qualité que celui de Banassac qui est très friable.

La teinte des produits de Banassac est toute spéciale; le vernis vraiment mat est de couleur presque grenat, on dirait même que c'est presque plus une couleur qu'un vernis dont la teinte n'est même pas uniforme car il y a de nombreuses tâches plus claires.

Parmi les huit tasses de forme Drag. 33, les quatre grandes proviennent de l'atelier de Banassac et les quatre petites de celui de Lezoux; de plus les quatre assiettes provenant de Banassac et marquées COCCILL.M. ont un profil spécial qui d'emblée les différencie des assiettes de même forme (Drag. 18), des ateliers de La Graufesenque et de Lezoux.

* * *

Ce qui mérite également d'être remarqué c'est la recherche du nombre 4 ou d'un multiple de 4 qui a certainement été voulu quand on a préparé le mobilier funéraire de Riempst. En effet, la tombe se compose de 52 (4 × 13) objets dont 44 (4 × 11) en terre : 40 vases,

4 assiettes Drag. 18,

4 Drag. 33 grand module,

4 Drag. 33 petit module,

8 cruches, 4 à 2 anses, (et)

4 à 1 anse,

4 urnes avec 4 couvercles,

4 vases bleus,

12 vases divers,

et 8 verres dont 4 bouteilles carrées.

Cette présentation des objets en double et quadruple exemplaires signifie-t-elle un rite spécial de l'incinération ou découle-t-elle simplement du degré de fortune de défunt qui lui permettait ce luxe supplémentaire pour son dernier séjour ? On ne le sait.

Cependant le groupement de certains vases par deux et même par quatre avait déjà attiré l'attention des archéologues.

C'est ainsi que M. Huybrigts renseigne dans plusieurs tombes la présence d'objets en doubles exemplaires, notamment pour le beau mobilier funéraire qu'il décrit dans le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, tome XVII, page 44 et plus tard encore quand il publie sa fameuse tombe du peintre, sous Tumulus, de Hern-Saint-Hubert près de Tongres (cf. le même bulletin, tome XX page 121).

Les dépôts funéraires avec des objets en quadruples exemplaires sont plus rares ; certaines des belles sépultures trouvées sous Tumuli en Hesbaye et qui sont conservées à l'Institut archéologique liégeois (Musée Curtius) en renferment.

Le Tumulus de l'Empereur à Villers-le-Peuplier, près de Moxhe, a donné 9 vases dont 4 cruches (cf. *B. I. A. L.*, tome 12, p. 495), la tombe d'Avennes sur un total de 37 vases comprenait 4 bouteilles coniques en verre et 4 petits vases dorés sur trois pieds (cf. *B. I. A. L*, tome 12, p. 196).

Les deux tombes de Vervoz (pas de tumulus) et celle de Bois-Boursu, fouillées par M. Hénaux [1], pour compte de l'Institut archéologique liégeois ont toutes les trois, parmi un magnifique mobilier, fourni des objets en quadruples exemplaires.

[1] F. Henaux, *La Tombe belgo-romaine de Borsu*, *B. I. A. L.*, tome 37, pp. 321 à 360.
Id, *Découvertes d'antiquités belgo-romaines à Vervoz* (Clavier), *B. I. A. L.*, tome 36, pp. 95 à 123.

La sépulture de Borsu renfermait 36 objets dont un en or, un en plomb, 5 en bronze, 2 en verre, 8 en fer et 19 en terre cuite dont 4 cruches blanches, 4 cruches un peu plus grandes et 4 vases en terre grise.

La tombe I de Vervoz renfermait 35 objets dont 1 en plomb, 1 en bronze, 9 en terre, 1 en verre et bronze et 19 en verre dont 3 × 4 pièces de trois dimensions différentes.

La tombe II de Vervoz a donné 26 pièces dont 1 en plomb, 3 en bronze, 7 en verre et 15 en terre cuite dont 3 × 4 vases en terra sigillata de trois formats différents.

Plusieurs comparaisons ou constatations intéressantes sont à faire concernant la tombe de Riempst et les deux tombes de Vervoz :

a) Les trois dépôts sont importants par le nombre et la qualité des objets qu'ils renferment ; celui de Riempst a donné plus d'objets mais par contre il n'a pas l'urne en plomb, assez rare, ni les pièces en bronze de Vervoz ou de Borsu.

b) La monnaie traditionnelle qui doit servir à payer le passage du Styx ne se retrouve pas plus à Riempst que dans les deux tombes de Vervoz.

c) La disposition de tous les objets placés entiers dans le sol et principalement les séries de 4 pièces identiques.

d) Dans les trois tombes nous trouvons une belle bouteille conique en verre, avec une grande anse plate qui se rattache à la panse par des filaments horizontaux.

e) Dans les trois cas également, un certain décalage de date existe entre la poterie sigillée d'une part et la verrerie d'autre part ; mais il n'y a pas de transition pour les deux tombes de Vervoz alors que pour celle de Riempst j'ai des vases sigillés contemporains des bouteilles en verre qui sont communément datées de l'époque Adrien/Antonin.

Parmi les vases de Vervoz I trois seulement sont sigillés : époques respectives = 1 Claude/Domitien, 1 Néron/Vespasien et 1 Flaviens.

Pour Vervoz il y a parmi les sigles déchiffrables 1 Claude/Néron, 2 de Claude/Domitien et 3 de Néron/Vespasien.

Pour Riempst j'ai 4 Claude/Vespasien, 5 Flaviens, 1 Trajan/Antonin et 3 Adrien-Antonin.

Il faut donc supposer que même la vaiselle en terre sigillée qui a remplacé la belle vaisselle en argent employée au début à Rome, se vendait encore, ou tout au moins se conservait dans les ménages ou stocks de magasins pendant plusieurs décades.

A moins que, et dans ce cas le décalage de date diminuerait, on puisse déduire de ces trois trouvailles, que je considère comme étant de la même époque, c'est-à-dire Adrien/Antonin, que les bouteilles en verre apparaissent déjà au début du IIe siècle, soit un peu plus tôt qu'on ne l'avait admis jusqu'à présent.

f) Les trois dépôts nous ont donné un service de table de 3 × 4 pièces identiques (1) plus un grand plat.

Dans le mobilier funéraire de Vervoz I, le service est en verre avec un grand plat en terre sigillée, dans celui de Vervoz II le service est en terre sigillée et le plat est représenté par une grande vasque en verre à godrons, et dans celui de Riempst, le service et le plat, soit les 13 pièces sont en terre sigillée donc de la même matière.

Le mobilier des deux belles tombes de Vervoz a été discuté, non quant à l'origine belgo-romaine des objets mais précisément parce que leur présentation quant à leur ensemble paraissait trop belle et puis, ce qui parut surtout symptomatique et prêta à suspicion c'était le décalage d'époque révélé entre la poterie sigillée et la verrerie d'une même tombe.

Il est certain qu'un chercheur pourrait, pour donner plus d'éclat et d'importance à une trouvaille, la combiner à sa manière ; cette façon de procéder ne serait évidemment pas honnête, surtout en archéologie où la plus absolue sincérité est de rigueur. Cependant nous ne pouvons sans preuves contraires rejeter d'emblée l'ensemble tel qu'il nous est présenté, mais il serait intéressant de retrouver des témoins ou

(1) Hénaux renseigne en note dans *B. I. A. L.*, tome 36, p. 117, que la tombe Hemava à Montenaeken a aussi fourni un service de 12 pièces sigillées, mais en quatre formats.

une documentation de l'époque pour confirmer ou infirmer les faits. Quoi qu'il en soit, pour ce qui concerne la poterie et la verrerie, la tombe de Riempst confirme dans les grandes lignes la disposition en série de certains objets mais plus spécialement la présentation d'un service de 3 × 4 pièces identiques et d'un plus grand plat. Un seul détail qui pourrait peut-être être considéré comme discordant est à relever c'est que la tombe de Vervoz I avec son service en verre a un grand plat en terre sigillée et que celle de Vervoz II avec son service en terre sigillée a un grand plat (vasque) en verre, donc le contraire, alors que dans la tombe de Riempst les 13 pièces sont de même matière (terre sigillée).

Riempst également confirme qu'un décalage d'époque entre les vases d'une même tombe est possible ; or pour la trouvaille de Riempst je puis affirmer qu'elle provient d'un seul et même dépôt, j'ai entendu tous les témoins et j'ai vu de mes yeux la seule fosse qui ait été creusée et où j'ai d'ailleurs encore recueilli personnellement des débris des différents vases que les hommes avaient brisés. Je ne veux pas essayer de dissiper à priori le soupçon dont les trois belles tombes du Musée Curtius sont entâchées, je constate simplement que dans le cas de Riempst, qui lui est indiscutable, se retrouve également la disposition recherchée des objets et principalement le service des 13 pièces (3 × 4 + le grand plat) et que d'autre part il y a aussi un certain décalage d'âge qui existe entre certaines poteries ou verreries.

C'est ainsi qu'une trouvaille, dont les constatations reposent sur des bases précises et certaines, peut parfois élucider ou tout au moins éclaircir certains points qui se présentaient encore comme douteux ou invraisemblables.

Je termine en souhaitant que d'autres trouvailles viennent confirmer les constatations que j'ai pu faire et que j'ai voulu exposer en publiant la découverte de Riempst.

Chevalier Philippe de SCHAETZEN.

DES CARACTÈRES DE L'ART MOSAN AU MOYEN AGE

La qualité exceptionnelle de l'art de nos primitifs, peintres et sculpteurs, est reconnue unanimement.

Les van Eyck, Roger de la Pasture, Hugo van der Goes et Thierry Bouts comme les Borman ont un renom universel. Il en sera de même pour Rubens et son école au XVIIe siècle.

Au temps des ducs bourguignons, Bruges, Gand, Tournai, Bruxelles et Malines donnent le ton en Occident; la mode, créée dans ces cités opulentes, est imitée dans toutes nos anciennes provinces et est suivie au-delà de nos frontières; le style de Roger de la Pasture pénètre en France et en Allelagne comme en Italie et dans la Péninsule Ibérique; on en retrouvera encore l'écho, jusqu'à la Réforme dans le Nord Baltique grâce aux exportations de retables brabançons.

Aux XVe et XVIIe siècles, notre Art joue donc un rôle international; on a pu écrire qu'en ces deux périodes nos peintres sont à l'étranger nos ambassadeurs magnifiques, souvent même les plus éloquents et les plus efficaces.

Les régions mosanes, dont d'ailleurs les van Eyck sont originaires, peuvent prétendre avoir joué, elles aussi, un rôle directeur dans le développement culturel de l'Occident (1).

On y connut, avant l'an mille, les différentes tendances qui caractérisent les ateliers carolingiens et ottoniens : l'Art antique s'y survit et on y pratique les techniques propres aux peuples migrateurs. Statues, monuments, sarcophages et

(1) Pour l'Histoire de ce temps lire les ouvrages de Félix MAGNETTE, *Précis d'histoire liégeoise*, Liège, 3e édition, 1929, et J. LEJEUNE, *Liège et son Pays*, Liège, 1948.

autels gallo-romains y perpétueront longtemps des modèles plastiques dont s'inspireront les sculpteurs romans.

Aix-la-Chapelle, la résidence préférée de Charlemagne, est dans les limites du Diocèse de Liège ; le *dôme*, élevé là-bas, fait connaître dans nos contrées un plan rayonnant, aimé en Italie du Nord, en Lombardie comme en Emilie, et dont l'origine première se trouve dans l'Art Chrétien d'Orient.

Ce sanctuaire impérial sera copié à Liège sur l'ordre de Notger ; on en trouvera des imitations à Nimègue et à Muysen près de Malines (1).

Le pays de Liège connaît tôt de grandes basiliques et des églises à deux chœurs.

Maestricht, Nivelles, Theux, Stavelot, St-Trond, autant de noms évocateurs d'édifices considérables comme ceux de la Cité ardente. L'architecture appelle des décors, et nous savons grâce au poète Sedulius, que le Palais de Liège s'illuminait de vitraux, dès l'époque carolingienne et nous n'ignorons pas que plus tard nos églises furent parées de peintures murales et en particulier par un artiste du nom de Jean, venu d'Italie ; nous savons aussi que les trésors de nos abbayes et de nos collégiales possédaient de riches joyaux.

Parmi ceux-ci, la boucle aux grenats de Tongres (2), exécutée vers 500 selon des procédés propres à l'orfèvrerie cloisonnée, évoque les fastes de l'Orient, elle est digne d'être comparée aux bijoux de la tombe de Childéric, mort à Tournai en 481, au calice et à la patène de Gourdon et aux belles fibules plus tardives de Wittislingen (3).

D'autre part le reliquaire sacoche de Maseyek et la petite châsse d'Andenne couverte d'entrelacs, nous donne une idée des modes mérovingiennes dont les préférences vont aux décors linéaires méplats et privés de formes zoomorphiques ; il y a là deux témoins particulièrement précieux pour une

(1) Comme l'ont démontré des fouilles récentes dirigées par M. Roosens.
(2) *De l'influence des Arts Orientaux dans nos régions au Moyen Age.* Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, août 1948, fig. 1.
(3) Joachim Werner. *Das Alamannische Furstengrab von Wittislingen.* Munich, 1950. Pl. I, Pl. II, 3.

époque mal représentée, même à l'étranger, par des objets de ce genre.

A côté de ces orfèvreries, des ivoires tels le *saint Pierre* de nos Musées d'Art et d'Histoire et le *saint Paul* du trésor de Tongres, rapprochés tous deux des reliefs de la chaire de l'Evêque Maximien de Ravenne, montrent qu'on n'ignore pas au Diocèse de Liège les tendances de l'Art byzantin, aux Ve et VIe siècles ; des émaux cloisonnés et des ivoires, des étoffes et d'autres menus objets feront dans la suite connaître eux aussi aux Liégeois les styles propres aux diverses écoles d'Orient.

On conserve chez nous de très vieux thèmes de l'Art chrétien triomphal comme celui du *Christ Vainqueur* qui orne un des feuillets du fameux diptyque de Genoels-Elderen (1), un ivoire contemporain du calice de Tassilo, créé vers 780 ; on y connaît aussi les motifs les plus divers du répertoire ornemental de l'Asie antérieure, monstres, animaux affrontés séparés par le hom, l'Arbre de Vie, comme on le voit sur le nœud de la clef de saint Hubert conservé en l'église Ste-Croix (2).

Les étoffes byzantines ou iraniennes, les soies arabes et siciliennes font connaître d'autres décors, les uns tirés du répertoire antique (quadriges ou dioscures), les autres asiatiques : dragons-paons, éléphants, aigles et guépards, chasseurs de gazelles, lions et tigres menaçants.

De Perse viendront en Occident des tissus où figurent des princes, montant des chevaux ailés, poursuivant des félins ; d'Alexandrie, des textiles célébrant les exploits de Samson.

Nos monastères comme ceux de Munsterbilsen (3), d'Aldeneyck et les grandes églises de Liège sont pourvus de ces étoffes où nos artistes trouveront des modèles pour chapiteaux, miniatures et fonts baptismaux. D'autres sujets sont fournis à nos décorateurs par les enluminures de nombreux manuscrits

(1) *A Propos de l'Ivoire de Genoels-Elderen.* Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. 1946 ; pp. 29-49.

(2) *De l'Influence des Arts Orientaux.* Article cité, fig. 3.

(3) M. Calberg. *Documents textiles de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age conservés en Belgique.* Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, avril 1949, pp. 17-22.

créés soit dans les Iles britanniques, soit dans les scriptoria de France et d'Allemagne.

Parmi les œuvres de ce genre depuis longtemps sur notre sol, il y a l'évangéliaire d'Aldeneyck attribué jadis aux sœurs Harlinde et Relinde et le psautier dit Charlemagne que Louis-le-Pieux offrit à St-Hubert (1). Les bibliothèques de notre pays abritent des ouvrages les plus divers par les tendances, soit qu'y règne l'entrelac anglo-saxon ou des décors classiques, soit qu'y figurent des êtres stylisés ou des personnages modelés à l'antique (2).

Les ivoires pré-romans, conservés au Diocèse de Liège, sont eux aussi représentatifs de modes variées.

Le *saint Pierre* et le *saint Paul*, déjà cités, du Cinquantenaire et du trésor de Tongres, montrent l'Art hellénistique au contact de l'Orient; poses, draperies, décors: colonnettes torses, coquilles et pampres y constituent la part traditionnelle, tandis que le dessèchement des formes marque l'emprise d'une stylisation propre aux écoles byzantines; l'ivoire de Genoels-Elderen offre aux regards des entrelacs dont Lombards, Coptes et Irlandais feront un usage particulier, puis un Christ imberbe aux modelés anguleux, sans profondeur, chers aux ateliers du bassin oriental de la Méditerranée; les ivoires de Metz, ornés de rinceaux souples ou d'ornements moins savoureux sont connus à Stavelot (3); tandis que l'église de St-Servais à Maestricht accueille un Christ réaliste à la manière des sculpteurs d'Echternach (4).

Liège conserve des diptyques consulaires (5) et des sarcophages gallo-romains. Tout compte fait, avant l'an mille les contrées que nous explorons sont largement ouvertes aux idées et aux modes du dehors et connaissent toutes les techniques et toutes les tendances propres aux Arts pratiqués en Occident

(1) *Mémorial illustré de l'Exposition des Souvenirs. Saint Hubert juin 1927*, p. 31; fig. 9 et 10.

(2) W. Koehler. *Die Denkmäler der Karolingischen Kunst in Belgien. Belgische Kunstdenkmäler*, tome I, pp. 1-26, fig. 1-19.

(3) A. Goldschmidt. *Elfenbeinskulpturen* t. II.

(4) Goldschmidt. *Op. cit.* t. II. 172.

(5) J. Helbig. La Sculpture et les Arts plastiques au Pays de Liège. 1890.

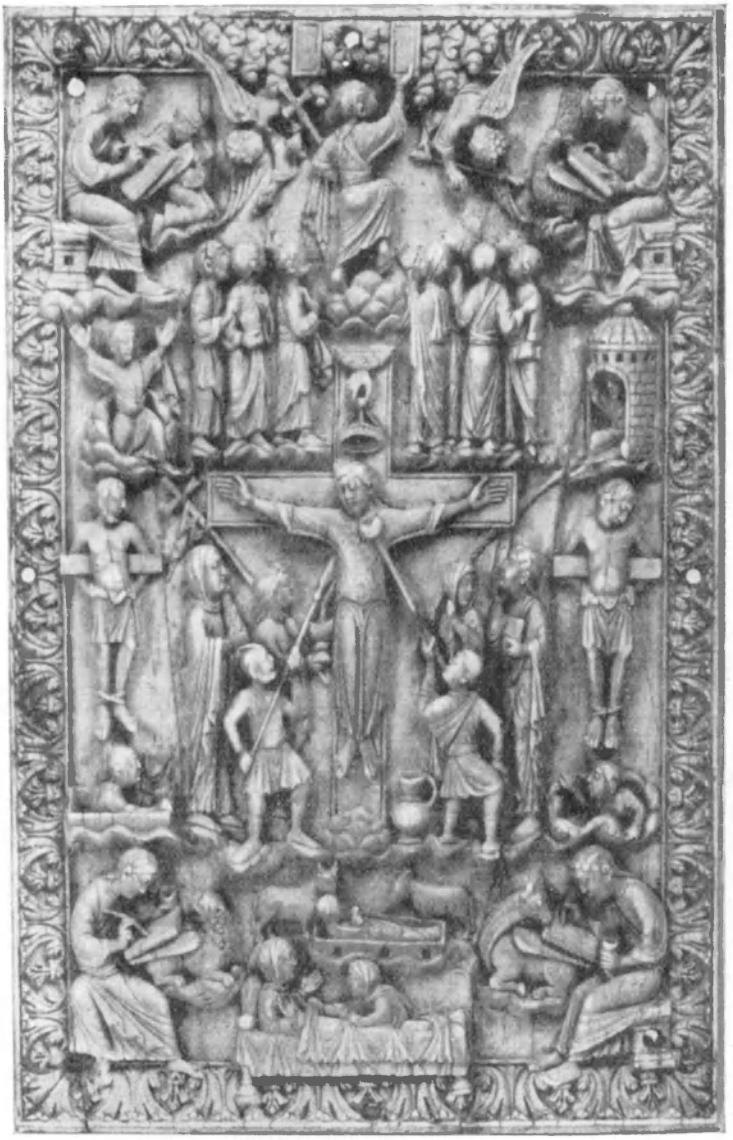

(*Négatif A. C. L.*)

FIGURE 1. — Ivoire liégeois à *petites figures*. (Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles). Vers 1000 - 1025.

Représentation de la Crucifixion, de la Nativité et de l'Ascension, des Evangélistes et de la Résurrection des Morts.

et plus spécialement dans les régions rhénanes et l'archidiocèse de Reims ; les apports byzantins y sont notables comme ceux des peuples migrateurs marqués eux-mêmes par l'Orient, mais rien n'y fait oublier les traditions classiques formant ici des constantes et pouvant prétendre à la prépondérance.

Aucune parmi les œuvres citées jusqu'ici n'est représentative d'un art spécifiquement local, il est donc légitime de penser que nous avons eu affaire généralement à des travaux importés.

On remarquera cependant que ces travaux, si différents d'origine et de forme, se distinguent tous par la qualité ; il est permis d'en déduire que le mécénat était chez nous, dès ces temps lointains, particulièrement exigeant, preuve indiscutable d'une culture raffinée.

Sous le règne de Notger, l'art mosan prend un aspect personnel et accentue son caractère aristocratique.

Les influences extérieures y persistent, mais les créations de nos artistes auront dès lors un style qui permet de les distinguer aisément des œuvres étrangères toujours importées nombreuses : émaux cloisonnés sur or aux vives couleurs, les uns de Byzance, les autres sortis des ateliers auxquels nous devons les Croix d'Essen ; on connaît chez nous des émaux décoratifs comme il en est à Trèves à l'époque de l'Evêque Egbert (trésor de Maestricht et châsse de sainte Gertrude à Nivelles) (1). On apprécie chez nous également les intailles ; la plus belle du genre est alors à Waulsort ; on sait que ce beril figure, en plusieurs tableautins, l'histoire dramatique et le triomphe de la chaste Suzanne ; il y a là des personnages qui procèdent de miniatures du genre de celles du *psautier d'Utrecht* et de certaines miniatures anglaises ; on y reconnaît également des parentés avec des ivoires «*aux petites figures*» de Liège.

Ces ivoires, — il en est à Bruxelles (fig. 1), à Liège (au trésor de la cathédrale) et à Berlin, — nous content allègrement les récits sacrés, en y mêlant maints détails pittoresques ; les scènes s'y succèdent drues et cet entassement de sujets

(1) *Les Emaux pré-romans de la Châsse de sainte Gertrude à Nivelles.* Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1945, pp. 47-50.

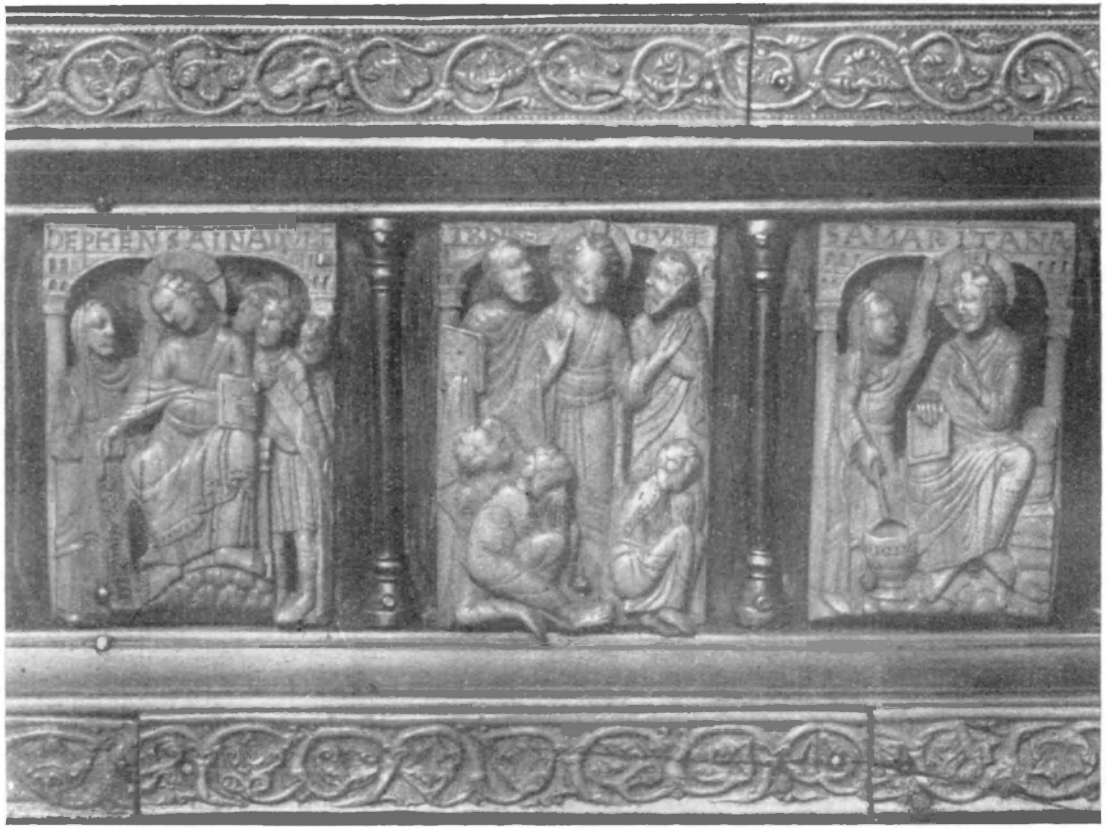

FIGURE 2. — La femme adultère, la Transfiguration et la Samaritaine. Détails de l'autel portatif de Namur. Art Mosan du XIe siècle

s'effectue au détriment de la composition ; par contre, les ivoires liégeois à grandes figures (trésor de Tongres, Musée Curtius et St-Aubin à Namur) se distinguent par leur aspect presque monumental.

A Tongres (1), le sculpteur se montre déjà capable de modeler en ronde-bosse un Christ comme il y en aura plus tard sous l'arc triomphal de nos églises, au musée Curtius l'ivoire de Notger fait surgir devant nous un Christ en gloire entouré des symboles des évangélistes, dans une composition équilibrée et savante, d'une exécution nuancée. Formes pleines et draperies transparentes y sont plus près de formules hellénistiques que des sculptures de Vezelay et de Moissac.

L'ivoire de Notger devance les tympans de Chartres, du Mans et de Verdun que les imagiers français et lorrains réaliseront au XIIe siècle seulement.

A Namur les sujets dramatiques de l'autel portatif de St-Aubin (fig. 2) surprennent tous ceux qu'intéresse la réalisation de hauts reliefs expressifs (2). La magnificence de l'art mosan, aux Xe et XIe siècles, se démontrerait mieux encore si nous avions conservé la dixième partie seulement des trésors d'art dont parlent les annalistes. Riches étaient celui de St-Trond, et ceux de Gembloux, de Nivelles et de Waulsort ; Lobbes possédait une image du Sauveur, repoussée dans le métal, plus belle que celle des régions environnantes.

Nombreuses sont alors les châsses, les antependia, les calices et les reliquaires; les aigles lutrins et les couronnes de lumière créées pour les églises alors nouvelles, à Liège (St-Jean, St-Denis, St-Jacques, puis St-Barthélemy) et à Maestricht (Notre-Dame) mais aussi dans les moindres bourgs.

On transforme alors nos moutiers et nos collégiales (Tongres, Huy...). Cependant, l'Art mosan, au XIe siècle, connaît certains archaïsmes à côté des nouveautés ; l'étude de la Vierge du Pèlerinage de Walcourt (3), une des premières madones en

(1) *Œuvres de nos Imagiers Romans et Gothiques*. Bruxelles. Dupriez, 1944. Pl. I.

(2) *Ibid.* Pl. III.

(3) *Madones anciennes conservees en Belgique*. Bruxelles, édition du Cercle d'Art, pl. I.

(*Négatif A. C. L.*)

FIGURE 3.

Christ de Tancrémont.
Art Mosan du XIe siècle.

ronde bosse, est réalisée par un imagier plus familiarisé avec la pratique du relief atténué qu'avec le modelage selon trois dimensions; les pignons de la châsse de saint Hadelin (1) en faibles ressauts que connaissent déjà les auteurs montrent un attachement plus marqué encore aux figures du Codex-Aureus de St-Emeran et de l'autel portatif dit du Roi Arnulf, deux œuvres du IXe s. et que pratiquait encore l'orfèvre du *retable d'or* que l'empereur Henri II offrit à la cathédrale de Bâle, vers 1015.

Déjà cependant nos sculpteurs taillent dans le bois des images originales : les unes, telle la Vierge d'Evegnée (2), d'une plasticité et d'un style presque barbare comme les personnages des portes de Ste-Marie au Capitole à Cologne (vers 1065), les autres — et je cite les Christs de Tancrémont et du cloître de Tongres — d'un caractère exceptionnel. Le Christ en tunique sans ceinture de Tancrémont se rattache à un type iconographique rare (fig. 3), connu des ivoiriers liégeois vers l'an mille, de quelques miniaturistes germaniques, dont les œuvres se situent entre 970 et 1060 et de l'orfèvre auquel on doit la Croix processionnelle de Ste-Marie Lyskirchen à Cologne; il est d'une réelle beauté de forme. Le Christ de Tongres a les bras strictement horizontaux comme le Sauveur en croix, vêtu du collodium, de Ste-Marie Antique à Rome (VIIIe s.) et est d'autre part stylisé à la façon du Christ en bronze de Werden. Une fois de plus l'art mosan s'affirme original dans le choix des thèmes iconographiques et dépasse ses rivaux.

Après ce que nous avons rappelé, les fonts de St-Barthélemy (1107-1118) (3) achèvent et couronnent une période de recherches — où les réussites furent déjà nombreuses — de l'art mosan, en contact avec les ateliers ottoniens. Techniquement parlant, ils procèdent des travaux de nombreux fondeurs lotharingiens dont parlent les textes et des auteurs de la

(1) *Le Trésor et le Mobilier de l'Eglise Saint-Materne à Walcourt.* Bruxelles, Ballieu, 1938.

(2) *Madones Anciennes conservées en Belgique.* Édition du Cercle d'Art, Pl. I.

(3) En ce qui concerne les fonts de St-Barthélemy et les orfèvreries du XIIe s. voir S. Gevaert. *L'Orfèvrerie mosane.* Éditions du Cercle d'Art. Bruxelles, 1943, ouvrage comportant une bibliographie importante.

FIGURE 4. — Saint-Pierre baptise Corneille le centurion.

Détail des fonts de Saint-Barthélemy. (1107-1118). Renier de Huy y prolonge l'art antique dans ce qu'il eut de meilleur. La main du Père céleste et les rayons marquent l'apport ottonien dans cette composition d'une noble beauté.

colonne d'Hildesheim et des portes de cette abbaye fameuse, où vers 1015 un artiste de génie s'exprime avec une vigueur peu commune.

Les fonts de St-Barthélemy sont une œuvre complètement satisfaisante dans son ensemble et ses détails ; Renier de Huy s'y révèle sensible au rythme, ses préférences vont aux gestes lents, aux expressions recueillies et concentrées.

Le précurseur parle à une foule avide de l'entendre ; les néophytes s'inclinent devant son geste sauveur ; les anges respectueux assistent au baptême de Jésus ; le Prince des Apôtres (fig. 4) et le Disciple bien aimé officient comme le font les prêtres pieux, conscients de la dignité d'une charge sacrée. Renier de Huy connaît, bien avant nos primitifs, la valeur du silence et des pensées intérieures et son récit ne comporte rien de déclamatoire ; tout y est sérieux et retenu dans les gestes, je ne connais que les stèles funéraires grecques des Ve et IVe s. et les œuvres d'un Thierry Bouts, comme la sainte Cène de Louvain, qui donnent cette impression de réalité et de spiritualité, aussi heureusement dosées.

L'art de Renier se prolongea et se survit dans celui de Godefroid de Huy et Nicolas de Verdun.

C'est par Godefroid (fig. 5) et ses émules d'ailleurs que l'art mosan aura pour la première fois un rayonnement extraordinaire.

Les travaux de nos maîtres émailleurs seront recherchés, non seulement dans tout l'ancien Diocèse, de Bois-le-Duc à Vervins et d'Aix-la-Chapelle aux abords de Tervueren, mais aussi dans le Hainaut, en Flandre, en Brabant, dans l'Ile-de-France comme en Champagne et en Picardie [1]. Les moines bénédictins feront connaître l'art mosan en Pologne ; nos orfèvreries seront appréciées en Allemagne et en Autriche, puis en Suisse et dans l'Italie ; on en acquerra en Grande-Bretagne et dans le Nord scandinave.

Il y en eut très anciennement près de Lublin ; à Closterneubourg près de Vienne ; à St-Maurice d'Agaune en Valais ;

[1] *A propos d'orfèvreries mosanes conservées en France.* Bulletin de la Société d'Archéologie de Bruxelles, juillet 1950.

(*Négatif A. C. L.*)

FIGURE 5. — Chef reliquaire de saint Alexandre, pape, achevé en 1145, sur l'ordre de Wibald, abbé de Stavelot, par l'orfèvre Godefroid de Huy.

Tête de caractère impérial ; émaux champlevés ; pierreries lourdes ; dans la tradition de l'orfèvrerie pré-romane ; ciselures et cavités creusées pour accrocher la lumière.

à Venise; en Champagne à Troyes; dans l'Ile-de-France à St-Denis aux temps de Suger; à Angers sous l'évêque Ulger; à St-Omer; puis à Winchester comme à Afflighem-lez-Alost, à Scheldewindeke et à Bruges.

L'orfèvrerie mosane est admirée à Lobbes; à St-Ghislain et St-Symphorien comme à Tournai, en Hainaut (1).

Elle s'impose dans plusieurs centres rhénans.

Cet engouement se justifie aisément par la qualité de ces orfèvreries.

Nos maîtres connaissent toutes les ressources et les exigences d'un métier qui met en valeur les métaux: le repoussé, la ciselure, l'usage de reliefs divers et de procédés particuliers pour accrocher et faire jouer la lumière, la retenir et l'opposer à l'ombre; aux ors vibrants, ils joignent les émaux aux tonalités chaudes : verts et bleus nuancés, rouges profonds; ils excellent dans les reliefs et les gravures s'en servant pour illustrer les vies des saints et les récits édifiants.

L'orfèvrerie mosane, rivale de celle du Rhin, surclasse l'émaillerie limousine plus commerciale, dont les produits sont généralement moins expressifs et moins soignés.

Si nous cherchons à définir les caractères de notre art dans le domaine particulier que nous explorons, nous lui reconnaissons des qualités de sérieux et de pondération; une adresse technique très grande; un sens des valeurs picturales, des compositions harmonieuses et souvent monumentales; du récit sobre et clair, émaillé de traits observés et touchants.

Les artistes mosans, Nicolas de Verdun en particulier, ont le sens aussi du drame, de la douleur et des angoisses que comporte l'évocation du Golgotha.

Cet art fécond devait se survivre au XIIIe s. Aux maîtres créateurs succèdent les épigones; l'adresse d'un Frère Hugo ne suppléera pas au manque d'invention qui caractérise une époque de redites, adroites, mais de redites cependant.

(1) *Notes pour servir à l'Histoire de l'Art en Hainaut. Orfèvrerie du Moyen Age.* La Louvière, 1949.

D'ailleurs le style des imagiers des cathédrales était là prêt à conquérir l'Europe entière et nos Mosans s'y rallièrent lentement, conservant longtemps les méthodes et les procédés de l'époque où ils avaient tant brillé, imposant à leurs voisins des modèles.

Il apparaît aujourd'hui, de plus en plus clairement, que si nous devons au XIIIe s. aux chantiers de Reims, de Paris et d'Amiens de nobles images que nos orfèvres adapteront à leurs nouvelles châsses, ces mêmes chantiers transposèrent, souvent, en pierre, des statuettes et des décors créés tout d'abord en métal.

Les portails des cathédrales et les cathédrales elles-mêmes furent conçues comme d'immenses reliquaires qui, à leur tour, inspirèrent les formes et les décors de nos « fiertes ».

Nos orfèvres eurent un rôle international au XIIe puis encore au XIIIe s. à ses débuts.

Dans la même période, chose jusqu'ici moins connue, nos sculpteurs de bois ont un style qui est à l'origine de maintes statues étrangères. Une série de Christs magnifiques et des Madones nombreuses l'attestent. Nos sculpteurs de la pierre créent des œuvres originales et d'une technique très sûre comme le sont la Vierge dite de Dom Rupert et le tympan désigné comme « Mystère d'Apollon » du Musée Curtius, deux sujets iconographiques dictés par des clercs subtils, deux œuvres qui révèlent l'influence d'autres métiers ; on y trouve en effet des moulures nuancées comme celles des fonts de St-Barthélemy, d'autre part, on relève sur la Vierge de Dom Rupert des coups de ciseau pareils à des coups de gouge, enlevant le bois par copeaux.

Les sculptures romanes, en tuffeau ou en grès houillé, furent plus nombreuses qu'on ne l'écrit généralement ; elles abondaient tout le long de la Meuse et suivant la grand'route qui mène du Brabant vers la Rhénanie (à St-Trond, à Looz, à Wellen, à Tongres, à Maestricht comme à Rolduc). Sans compter de très nombreux fonts baptismaux, parés de têtes en reliefs, de colonnettes ou d'ornements divers, mentionnons aussi des chapiteaux d'une très grande beauté décorative

FIGURE 6. — Christ du Musée de Huy.
Art Mosan du XIIIe siècle.
Le trait noir délimite les parties restaurées.

(St-Bathélemy à Liège, abbatiale de St-Trond, Notre-Dame et St-Servais à Maestricht, Rolduc, Tongres, Looz). D'autre part les sculpteurs du bois prennent dans l'ancien Diocèse une importance particulière, créant pour nos églises des Vierges et des saints en Majesté, puis surtout d'admirables calvaires. Par ces artistes, l'Art mosan une fois de plus rayonne.

Nous pensons pouvoir avancer que *Notre-Dame de St-Omer* et plusieurs Vierges conservées aux régions rhénanes, procèdent de Madones de chez nous où la Vierge de St-Jean, à Liège,

s'affirme la plus belle en la chrétienté. Des Christs mosans sont acquis en Brabant (Forest-lez-Bruxelles et Oplinter près de Tirlemont).

La Vierge et le saint Jean du porche de St-Jean à Liège semblent avoir servi de modèles à d'autres images de ce genre, conservées en Hollande et dans le Nord Baltique.

Nous avons bien des raisons de croire que plusieurs statues, aujourd'hui en Suède, en Norvège et au Danemark, sont parentes de travaux de nos ateliers; pour s'en persuader, il suffit de parcourir les beaux recueils publiés par MM. J. Roosval ou Aron Andersson (1); ce dernier auteur vient de consacrer un remarquable travail sur les apports de l'Art anglais dans les pays scandinaves; parmi les images qu'il reproduit, bon nombre font penser à des sculptures mosanes : citons les Madones de Grong, d'Enebakk, de Biri et de Over-Järna; les saints en Majesté de Tyldal et de Refsund; les Christs d'Enebakk, de Balke et de Hamre ou de Borre.

Nous avons signalé autre part (2) les concordances esthétiques de certaines sculptures anglaises avec celles de notre pays; le problème se pose dès aujourd'hui des origines d'un style qui s'affirme en Grande-Bretagne et dans nos provinces au même moment.

Tout indique que nos écoles ont plus donné que reçu dans ce domaine, la chose serait évidente pour les chercheurs étrangers si nous avions pu mettre mieux sous leurs yeux, par l'image, les richesses étonnantes conservées dans notre pays. Dernièrement encore nous avons signalé l'importance de notre sculpture sur bois, en montrant à nos confrères de l'Institut archéologique liégeois le *beau Christ* de Huy. Nous connaissons bien d'autres œuvres qui mériteraient elles aussi d'être mises en évidence, mais pour cela il est nécessaire de pouvoir illustrer largement une étude, ce qui dépasse souvent les moyens financiers de nos sociétés de chercheurs.

(1) Aron Andersson. *English Influence in Norwegian and Swedish Figure-sculpture in wood.* Stockholm, 1950.

(2) *L'Art au Moyen-Age en Angleterre.* Conférence faite à Union Belgo-Britannique, 1948.

Les quelques pages que nous venons d'écrire contribueront, nous l'espérons, à convaincre les pouvoirs publics que l'étude et la mise en valeur de notre patrimoine artistique est un des meilleurs moyens de défendre tout ce qui nous est cher en cette partie de l'Europe, où la région mosane a joué un rôle civilisateur de premier plan.

Comte J. de BORCHGRAVE d'ALTENA.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU « PANNEAU DE CORTESSEM »

C'est à dessein que j'ai intitulé mon étude Histoire anecdotique, car je tiens à marquer que je n'ai pas la prétention, en modeste historien régional que je suis, de me faire critique d'art.

Il existe au Musée ancien, rue de la Régence à Bruxelles, accroché en bonne place, une grande peinture à l'huile sur panneau de bois, représentant certaines scènes de la vie de sainte Anne, de la Vierge Marie et du Christ.

Cette peinture a été achetée en 1930 par le gouvernement belge pour les Musées royaux des Beaux-Arts de la capitale.

Découverte en 1925, elle a figuré, sous le n° 1 du catalogue, à une grande exposition d'art flamand et belge de 1300 à 1900, organisée à Londres en 1927 à la Royal Academy. Dans l'*Illustrated souvenir* publié à cette occasion par *The Anglo-Belgian Union*, de même que dans le *Flemish and Belgian Art, Memorial volume*, p. 3, elle est notée sous le n° 1, *Old masters Flemish School*, École des anciens maîtres flamands ; elle est « datée » des environs de l'an 1400, c'est-à-dire d'une époque antérieure aux frères van Eyck.

C'était en effet la peinture à l'huile la plus ancienne exposée à cette rétrospective de Londres.

L'éminent critique d'art français Édouard Michel a écrit une fort intéressante étude sur ce panneau, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 2e semestre de 1926, pp. 345 et s. ; voici comment débute cette étude :

« L'exposition d'Art flamand, qui s'ouvrira au commencement de janvier à Londres, montrera quelques œuvres des XVe et XVIe siècles particulièrement intéressantes. Les unes,

sortant de collections jusqu'ici très fermées, sont restées inédites. Pour d'autres, il s'agit d'une véritable résurrection ; tel est le cas de la peinture qui nous occupe aujourd'hui : disparue depuis plusieurs centaines d'années, elle vient d'être à nouveau découverte il y a quelques mois. Ce panneau nous paraît fort précieux pour l'histoire de l'art... »

Édouard Michel se réjouit alors de ce que cette peinture ne porte aucune trace de retouche, et il se demande à quelle école on peut logiquement la rattacher. Après avoir fait des rapprochements, noté des analogies et des similitudes, il l'attribue à l'École flamande « par un coloris déjà plus chaud, par le modelé des types assez lourds et massifs, par un style calme et ample, enfin par l'inscription rédigée en langue néerlandaise ». Il estime qu'elle offre en même temps des fonds d'architecture et des scènes qui sont extrêmement voisins des clichés et des patrons utilisés couramment en Italie, dès le début du XIVe siècle, principalement à Sienne et à Florence.

Dans son Rapport sur l'activité des musées, 1929-1937, le conservateur en chef, Léo van Puyvelde, classe le panneau comme suit :

Maître des anciens Pays-Bas du XIVe siècle, La Légende de la Vie de la Vierge, et il ajoute : « [...] Cette œuvre, antérieure à l'art Eyckien, offre une valeur documentaire considérable, tant par le style que par la technique ». Et l'*Annuaire des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique*, qui publie le texte de ce rapport, donne la photographie, en deux parties, du tableau (1).

Fierens-Gevaert, dans son ouvrage *La Peinture au Musée ancien de Bruxelles* (2), le fait figurer sous le titre de « École des anciens Pays-Bas ».

Dans une note qu'a bien voulu m'adresser, en 1946, M. Paul Fierens, au sujet de ce panneau, je lis qu'« on le considère

(1) *Annuaire des Musées royaux des Beaux-Arts*, I, Bruxelles, 1938, p. 185.
(2) Fierens-Gevaert, *La Peinture au Musée ancien de Bruxelles, Guide historique et critique*, 2e édition, Bruxelles, 1933, p. 9 et pl. II.

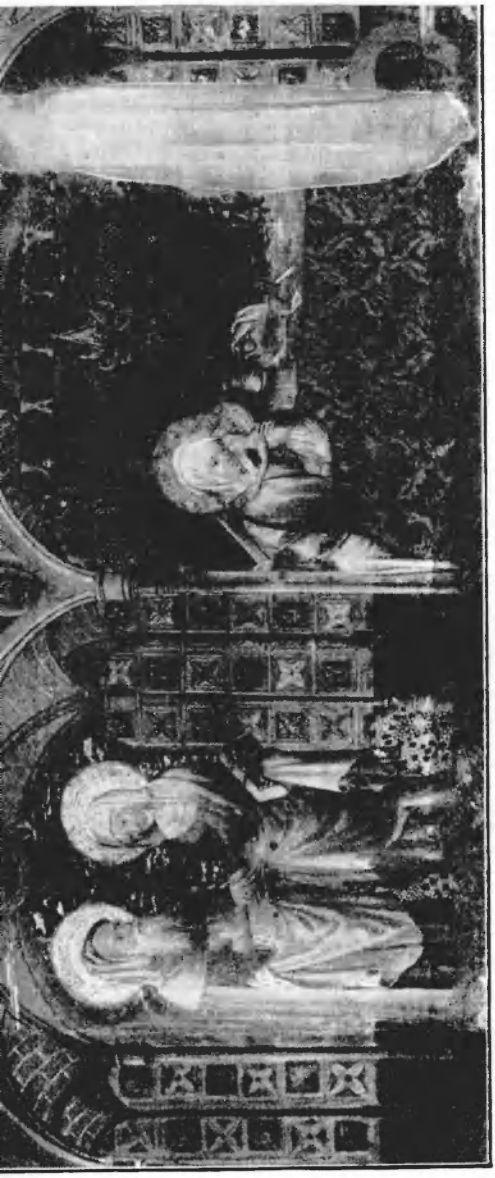

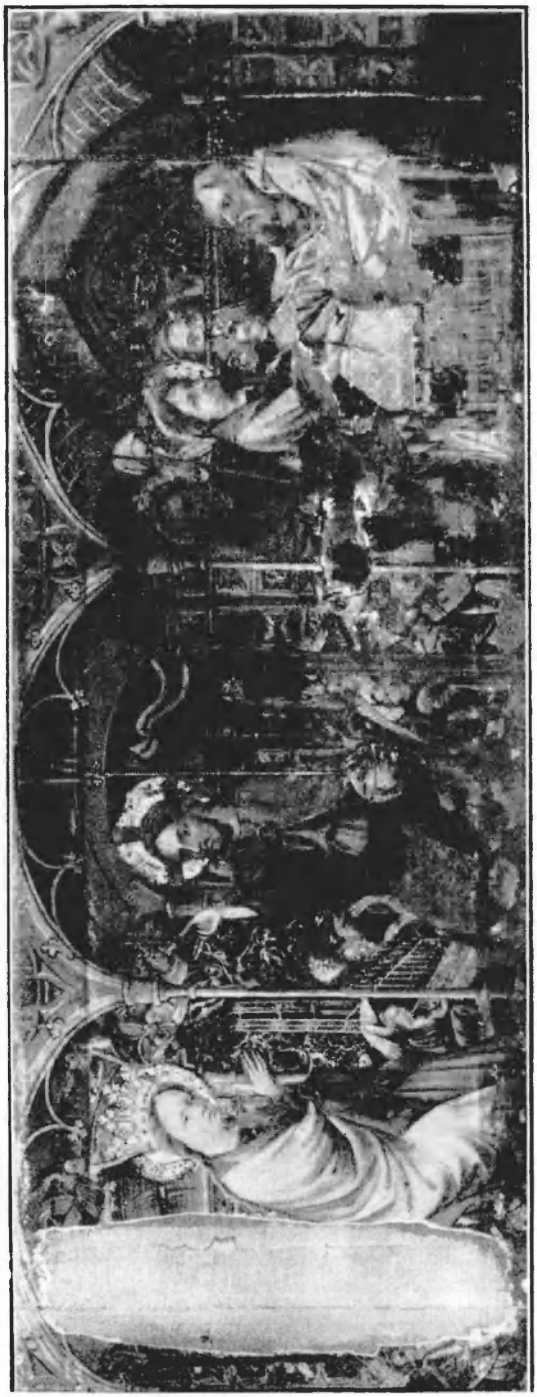

(*Négatifs A. C. L.*)

comme une œuvre des plus importantes de l'école des anciens Pays-Bas et on le date de 1400 environ ». Plus loin, M. Fierens ajoute « le coloris chaud, les types, les inscriptions rédigées en néerlandais ne laissent *aucun doute* sur l'origine néerlandaise de cette composition pré-eyckienne ».

Comme on le voit, officiellement les critiques compétents attribuent cette peinture à l'École flamande, à l'École des anciens Pays-Bas, à l'École néerlandaise.

Il est de doctrine cependant en histoire de l'art que, dans l'état actuel de nos connaissances, on est forcé de constater que les quelques rares peintures que l'on possède de cette lointaine époque dans nos pays occidentaux, marquées d'influences diverses, surtout orientales et italiennes, ne portent pas en elles-mêmes de caractères propres et déterminés pouvant les faire attribuer à telle ou telle école.

Et c'est alors qu'il est indispensable de fixer, d'une façon aussi précise et aussi logique que possible, l'origine de l'œuvre que l'on veut analyser, pour arriver à la situer dans la région où l'artiste doit l'avoir conçue et où il doit l'avoir créée.

En envisageant ainsi les choses, j'ai la hardiesse de penser que notre vieille École de peinture des bords de la Meuse, celle que l'on pense avoir formé Jean van Eyck, protégé du souverain de l'État liégeois, Jean de Bavière, peut, avec quelque raison, revendiquer cette peinture à l'huile, qui semble être, avec un certain triptyque de la cathédrale Saint-Lambert à Liège dont on a perdu la trace depuis 1796 et dont parle Helbig, une des plus anciennes que l'on connaisse dans le monde extrême-occidental.

Comme j'ai été personnellement mêlé, d'une façon directe, à la découverte de ce panneau en 1925, j'ai estimé utile de noter les observations que j'ai pu faire, afin qu'elles puissent éventuellement servir de base à un nouvel examen de cette importante question d'attribution.

Et voici l'anecdote :

C'était en 1925 ; j'étais jeune substitut du procureur du roi à Liège, et M. Léon Palmers, actuellement président honoraire du Tribunal, était alors juge d'instruction ; nous faisions

ensemble des « descentes de parquet » au cours desquelles nous échangions des idées variées sur des sujets que, tous deux, nous aimions : l'art, l'architecture, les antiquités. M. Palmers m'honorait de sa sympathie.

Un jour, il me raconta qu'une de ses cousines habitant Alken, dans le sud de la province de Limbourg, venait d'hériter d'un vieil oncle, qui lui avait légué par testament, entre autres choses, un meuble ancien à l'intérieur duquel une servante, en procédant au nettoyage, avait remarqué une peinture que l'on n'avait pu apercevoir que vaguement, à l'aide d'une chandelle.

Mme Dompas de Corswaren, mère de l'héritière, nous ayant invités à aller chez elle nous rendre compte, nous sommes allés à Alken, au « Hemelsveld », où nos hôtesses nous ont fait voir, dans le hall de leur maison, le vieux meuble de l'oncle défunt.

Meuble bizarre et hétéroclite ! la partie inférieure était incontestablement ancienne ; de style Renaissance, vraisemblablement d'époque, c'était une espèce d'armoire longue et basse, à trois portes, sans tiroirs, simple et soigneusement construite ; elle mesurait environ 2 m. 70 de longueur sur 0 m. 60 de profondeur et 0 m. 90 de hauteur. Le dessus, d'ébénisterie relativement récente, constitué de deux têtes de buffet réunies par des étagères, était sans intérêt.

En m'éclairant d'une bougie, on n'avait que cela alors, je pus constater immédiatement l'existence, à l'intérieur du meuble inférieur, à l'envers de la tablette, d'une peinture ancienne.

Piqué par la curiosité, je me hâtais avec les domestiques de débarrasser la partie supérieure du meuble des « têtes de buffet ». Puis, de nos paumes réunies, alignées le long du bord extérieur de la tablette, nous opérâmes une forte pression vers le haut qui eu pour effet de casser net les vieux clous rouillés qui la réunissaient au meuble et de la détacher des montants.

Cette tablette, dressée « sur champ », nous fit voir sur son « envers », la peinture dans tout son développement, à peine

« perceptible », car elle était recouverte d'une couche grise de poussière et de moisissure séchée. Après l'avoir couchée « sur son dos », sur des trétaux, je lavai légèrement et précautionneusement, à l'eau de pluie, quelques petites surfaces qui me paraissaient les plus intéressantes, les figures des personnages notamment ; il m'apparut de suite que j'avais devant moi une peinture à l'huile, de l'époque gothique, si j'en jugeais par le style des personnages et de la décoration ainsi que par les lettres d'une inscription se trouvant dans un coin du tableau qui me parut rédigée en vieil allemand.

Après un « nettoyage » partiel et un examen forcément sommaire, je fis « mobiliser » toutes les vitres d'une vieille serre en ruine du jardin et j'en recouvrai entièrement pour la protéger, la peinture, en recommandant qu'on n'y touchât pas avant la venue de personnes compétentes que je conseillai d'appeler « en consultation ».

La pièce m'avait semblé importante ; je m'étais assez vite rendu compte qu'il s'agissait d'un ancien panneau de bois réemployé par un « huchier » ou un menuisier, pour construire le meuble, vraisemblablement une armoire de sacristie, que lui avait commandé le curé afin d'y abriter les objets du culte.

Le panneau peint était ce que l'on appelle une « prédelle », c'est-à-dire une peinture destinée à décorer l'autel d'une église, et qui, placée sur cet autel, en dessous du retable ou du tabernacle, se trouve devant le prêtre qui officie.

Il était évident que le huchier chargé de construire le meuble pour les besoins de l'église, avait trouvé le panneau abandonné dans un coin de la sacristie ou du grenier et l'avait utilisé, sans se préoccuper de l'existence de la peinture, seule la belle et grande planche devant l'intéresser. Comme elle était légèrement voilée, l'ouvrier n'avait pas hésité pour la faire adhérer et l'ajuster à la partie inférieure du meuble, à la racler ou à la raboter à certaines places. C'est ainsi qu'il existait, sur la peinture découverte, quatre raclures assez profondes deux rapprochées, au centre, et les deux autres, aux deux bouts ; le panneau était à l'origine d'au moins trente-neuf centimètres plus long qu'il n'est actuellement, exposé au musée ancien ;

il devait mesurer dix pieds de St Lambert, soit deux mètres nonante-deux ; d'une part, le huchier de Cortessem a scié à l'époque, aux extrémités, environ cinq centimètres de chaque côté, puis, après la découverte de 1925, on a encore recoupé deux morceaux, chacun de quinze centimètres environ, sur lesquels, à cause des rabottages, il n'existait plus de peinture ; ce qui a pour conséquence qu'actuellement la composition n'est plus du tout équilibrée.

Bien qu'écaillée par endroits, la peinture n'était pas en trop mauvais état ; elle était d'une belle couleur, nullement flétrie, les personnages artistement dessinés, mais peu expressifs, la composition naïve, cependant ordonnée avec soin.

Sous une longue galerie à voûtes de briques, se déroulent cinq scènes, séparées, à l'avant-plan, par de minces colonnes supportant des arcades gothiques. Au fond apparaît, à divers endroits, un gaufrage en relief, doré, extrêmement décoratif.

La largeur des scènes du centre, entre les colonnettes, est irrégulière. Seules les scènes des deux bouts, la première et la cinquième, avaient à peu près la même largeur.

Dans la scène qui occupe le centre du tableau, la troisième, on voit la Vierge Marie, en gloire, auréolée ; deux petits anges, de leurs bras tendus, déposent sur sa tête une couronne de grandes dimensions et particulièrement ouvragée ; la Vierge est agenouillée et a les mains jointes dans l'attitude de la prière ; le drapé de son vêtement blanc est remarquable ; à ses pieds, des anges musiciens ; l'un touche des orgues à tuyauterie perpendiculaire qui passent derrière la colonnette et relient cette scène à la suivante, vers la droite.

Dans celle-ci, on voit le Christ barbu vers lequel la Vierge tend ses mains jointes ; il porte le nimbe crucifère ; il est légèrement tourné vers la Vierge ; sa main droite levée en un geste bénisseur ; la gauche est appuyée sur un globe terrestre sur lequel est fixée la hampe surmontée de la croix d'une bannière flottante ; ce Christ est, comme la Vierge, de dimension plus grande que les autres personnages des scènes dont je vais parler. Dans le décor, de petits anges jouent de divers instruments de musique, viole, luth, etc.

En revenant vers la gauche, nous voyons, sous la première arcade sur un pavé de mosaïques, [saint] Joachim, barbu et âgé, en face de [sainte] Anne qui porte, dans son bras gauche, un gros livre à fermoir. Tous deux sont auréolés d'or ; ils joignent leurs mains droites en signe d'accordailles ; cette scène figure, soit le mariage de Joachim et d'Anne, soit la rencontre à la Porte d'or.

La deuxième scène représente la naissance de [la Vierge] Marie ; dans une chambre entourée de draperies, [sainte] Anne, auréolée, est assise dans un grand lit à fronton, recouvert d'une longue couverture damassée ; elle a le dos appuyé à deux oreillers superposés ; elle tient dans ses bras, tout contre elle, une enfant auréolée, vêtue d'une robe blanche à ceinture, Marie, qui vient de naître ; à l'arrière-plan, une table couverte d'objets divers, pot à couvercle, verre à boire, couteau, panier de fruits ; un personnage, hélas raclé par le menuisier, dont on ne voit plus que les mains, tient une aiguière à long bec recourbé ; au-dessus de la table pend une lampe à huit lumières.

Après les deux scènes centrales dont j'ai parlé, vient, sous la cinquième arcade, la dernière scène : Dans un temple, la Vierge Marie, auréolée d'or, vêtue de blanc, suivie d'un personnage imberbe, également auréolé, tenant un long cierge allumé, [saint] Joseph, et d'une femme, présente l'enfant au-dessus d'un autel, à un vieillard barbu vêtu de blanc ; dans le fond, une verrière d'église, derrière la clôture d'un déambulatoire, on voit la partie supérieure de la face d'un curieux. Présentation au temple ? Circoncision ? on ne peut le dire exactement !

On se rend parfaitement compte de ce que c'est spécialement la Sainte Vierge, personnage central, et peut-être aussi son fils, le Saint Sauveur, que le peintre primitif a voulu glorifier dans la quintuple composition qu'il a conçue et exécutée.

Au-dessus de la première scène, celle représentant le mariage de Joachim et d'Anne, dans la voûte, une petite banderolle

flotte, portant en caractères gothiques cette inscription en langue flamande :

den Heer zy gebenedijt in de eewichheyt
(que le Seigneur soit béni dans l'éternité).

On se rend fort bien compte de ce que, dans l'ensemble soigneusement composé par l'artiste, les personnages, dans les première et cinquième scènes, étaient groupés sous l'arcade du milieu et de ce que des arcades latérales existaient, à gauche pour la première scène, à droite pour la cinquième, équilibrant la composition (1).

Et maintenant pour identifier cette peinture, si importante pour l'histoire de l'Art, de la façon la plus raisonnable et la plus logique, ainsi que pour la localiser, il m'a paru essentiel de rechercher, d'abord d'où venait le meuble d'Alken, et ensuite de tâcher de savoir dans quel lieu et à quelle époque le panneau pouvait avoir été utilisé pour la confection de ce meuble ; enfin d'essayer de connaître d'où pouvait provenir ce panneau, à quelle époque il devait avoir été commandé, par qui, pour quel usage et dans quelle localité, il avait été exécuté.

Mlle Marcelle Dompas, actuellement religieuse au couvent de Paridaens, à Louvain, a hérité du meuble, en 1925, de son grand-oncle, le vieux notaire Louis Ghysens, de *Cortessem*, village du canton de Looz, situé à deux lieues de Tongres, ancienne principauté de Liège, endroit d'où on l'a amené à Alken.

Or Cortessem est un très vieux village du diocèse de Liège dont le chanoine Joseph Daris parle longuement dans ses *Notices* (2). Déjà au début du XIe siècle, une église romane y fut construite, qui fut consacrée officiellement par l'évêque de Liège Réginard, entre 1026 et 1038. De paroissiale, cette

(1) Sur la photographie que je possède qui a été prise peu après la découverte de 1925, on voit les coins du panneau coupés et les larges raclures latérales. Afin de donner une idée d'ensemble de la composition, j'ai essayé de « reconstituer » approximativement sur la reproduction que je présente page 81, ce que devaient être les parties enlevées.

(2) Chanoine Joseph Daris, *Notices historiques sur les Eglises du Diocèse de Liège*, 17 vol., t. X, Liège, 1882, notice sur Cortessem, pp. 89 à 173.

église est devenue collégiale, au commencement du XIIIe siècle. Un Chapitre de chanoines y fut fondé qui reçut un règlement en 1238. Ces chanoines étaient prêtres.

L'un de ceux-ci, Jean de Geystingen, par son testament du 6 décembre 1294, fonda, dans l'église de Cortessem, un « *bénéfice* » de la Sainte Vierge, dont il réserva la collation au doyen du chapitre.

Peu après, je note qu'en 1299 un certain Raes van Houte fit donation à la Commanderie des Vieux Jones, de l'*autel* des Saints Sauveur et Marie qu'il avait fondé et doté lui-même. Cette donation fut confirmée par l'évêque de Liège, la même année, le 16 août.

Vers 1350, les chanoines de Cortessem étaient au nombre de huit.

Au XIVe siècle, on sait qu'*il existait* dans cette église sept bénéfices attachés à sept autels : l'autel du Saint Esprit, celui de sainte Catherine, de saint André, des saints Nicolas et Domitien, de saint Théobald, et *l'autel de la Sainte Vierge.*

L'histoire liégeoise nous apprend qu'au cours de la guerre civile qui suivit le massacre de l'évêque de Liège Louis de Bourbon, par Guilleaume de La Marck, en 1482, le village de Cortessem et l'église furent pillés, que le 6 octobre 1490 l'église fut en partie incendiée par une bande d'aventuriers et *que l'autel de la Sainte Vierge fut profané, gravement endommagé et partiellement détruit.*

Nous savons aussi, d'une façon précise, qu'après le désastre, *l'autel de la Sainte Vierge fut réédifié* et remis en état par le doyen du chapitre, Robert Vandermeer, et qu'il fut consacré à nouveau le 6 juillet 1497 par l'évêque suffragant de Liège, avec le cérémonial établi.

Tous ces points sont historiquement acquis.

Les années et les siècles passèrent.

A la fin du XVIIIe siècle, peu après la réunion du pays de Liège à la jeune République française, le Chapitre des chanoines de Cortessem fut, en tant qu'ordre religieux, supprimé en 1798. Les chanoines qui étaient prêtres, comme je l'ai dit, ayant refusé de prêter le serment civique imposé par la loi,

furent condamnés à la déportation, l'exercice du culte fut interdit, l'église fut fermée, ses biens furent mis sous sequestre et tout le mobilier fut vendu par l'Administration des Domaines.

Et dès lors, nous pouvons faire ce raisonnement, à mon avis, fort logique : Lors de la construction, ou peut-être lors d'un aménagement postérieur, de l'autel de la Sainte Vierge dans l'église de Cortessem, une prédelle figurant les scènes de la vie de la mère du Sauveur, avec comme élément principal *le couronnement et la glorification de la Vierge*, a été commandée par le Chapitre des chanoines pour orner cet autel.

Cet autel ayant été profané et partiellement détruit à la fin du XVe siècle, le Chapitre fit procéder à sa réédification ; comme on le modernisait, la prédelle, désuette et passée de mode, ne fut pas réemployée ; elle fut tout bonnement remisée dans les combles de l'église où, un beau jour, au cours du XVIIe siècle, semble-t-il, le huchier de l'endroit, chargé de faire avec des vieux bois une armoire pour la sacristie, la trouva. Il estima simple et économique d'utiliser ce grand panneau de beau bois abandonné, comme tablette de son meuble ; la planche était de dimensions, près de dix pieds sur deux ; le bois était de qualité et bien sec ; trop sec, peut-être, car il fallut donner quelques coups de rabot pour pouvoir ajuster aux montants cette longue planche légèrement voilée.

Le meuble à trois portes, sans tiroirs, où l'on rangea pendant des siècles chandeliers et encensoirs, burettes et plateaux, et autres objets servant au culte, resta dans la sacristie de l'église de Cortessem jusqu'en 1798, date à laquelle il fut vendu aux enchères, avec tout le mobilier de l'église, et racheté par un habitant de l'endroit.

Je sais par un de ses parents, M. Réard, président du Tribunal de Tongres, que quand Louis Ghysens fut nommé notaire à Cortessem, en 1878, venant de Schalkhoven, village voisin où depuis des siècles, sa famille, aisée, avait son « bien », il acheta une vieille maison tapie à l'ombre de l'église, qui avait autrefois appartenu à un chanoine du Chapitre, maison où il vécut célibataire jusqu'à sa mort, en 1925.

A-t-il trouvé le meuble dans la maison qu'il acheta en 1878 ? ou en a-t-il fait l'acquisition par après, dans le village, cela a peu d'importance. Le notaire, désirant l'utiliser comme bibliothèque, le fit surmonter des deux têtes de buffet reliées par des étagères dont j'ai parlé plus haut ; cette bibliothèque garnissait tout le fond de la grande pièce qui lui servait d'Etude, où il recevait ses clients qui s'en souviennent fort bien.

Et c'est dans cet état que le meuble, après la mort du vieux notaire, fut transporté en 1925, chez Mme Dompas de Corswarem, mère de sa petite-nièce et son héritière.

Et voilà !

Je crois avoir établi avec un maximum de vraisemblance, plus, de probabilité, l'histoire du *panneau de Cortessem*, nom qui j'espère lui sera attribué définitivement par l'Administration des Musées royaux.

Et la question qui se pose enfin est celle de savoir à qui les chanoines de Cortessem doivent avoir, à la fin du XIVe siècle, passé la commande de la prédelle destinée à l'autel de la Vierge Marie ?

A quelle école appartenait l'artiste qui en a conçu la composition et qui l'a exécutée ? dans quel centre artistique vivait ce peintre ? où avait-il appris son métier ?

C'est aller fort vite, me semble-t-il, de décider, comme on l'a fait en se basant, je pense, surtout sur l'inscription en langue flamande, qu'il s'agit d'une peinture de l'*École flamande* ou de l'*École des anciens Pays-Bas* !

Nous savons, en effet, qu'on a toujours parlé le flamand à Cortessem, diocèse de Liège, comme dans toute la région de Looz et de Tongres.

Nous sommes dans un village situé à quatre lieues de Liège et des bords de la Meuse.

Les chanoines du Chapitre de Cortessem ressortissaient du Chapitre de la cathédrale Saint-Lambert et de l'évêque de Liège ; avaient-ils une raison quelconque, à cette époque de communications difficiles et de transports malaisés, de faire

exécuter un tableau de grandes dimensions qu'ils destinaient à leur église, en dehors du centre diocésain dont ils dépendaient ? à Bruges, par exemple ?

Je ne le pense pas ; il y avait très vraisemblablement à cette époque, sur les bords de la Meuse, à Liège même peut-être, dans un de ses nombreux monastères, une école d'art, une école de peinture, florissante ; dans tous les cas, le centre du mouvement artistique du pays, de la vallée, devait se trouver dans la cité.

On croit généralement que Jean van Eyck, protégé de l'évêque de Liège, a vécu *à Liège*, que c'est *à Liège* qu'il a appris à peindre et qu'il y a fait ses premiers essais. Et que lorsqu'il a émigré vers le nord, il l'a fait avec ses connaissances, acquises et développées dans la principauté ; c'est à bon droit, je pense, que celle-ci revendique Jean van Eyck et son frère comme appartenant par leur origine et leurs débuts à l'histoire de la peinture sur les bords de la Meuse.

Je souhaite que M. Joseph Philippe qui s'est spécialisé dans l'étude des peintres et des artistes de l'ancien pays de Liège [1], s'attache un jour prochain à développer les conclusions archéologiques qu'il m'a communiquées et qui rencontrent celles auxquelles je suis arrivé par la voie de l'anecdote : Sans conteste nous nous trouvons devant une peinture pré-eyckienne, contemporaine ou peu s'en faut, de quelques panneaux flamands et mosans (Bruges, Dijon, Vierhouten et Tongres) de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe. Comme ceux-ci, le panneau de Cortessem relève du style « international » de l'époque 1400. Mais son origine, son histoire, l'existence d'autres œuvres mosanes du même temps, enfin l'importance du centre artistique Liège, Maestricht, Cologne, autorisent à penser qu'il est l'œuvre d'un peintre appartenant à l'école mosane de la fin du XIVe siècle.

Georges de FROIDCOURT.

[1] Joseph PHILIPPE, *La contribution wallonne à la peinture dite flamande*, Liège, 1948.

UNE COUR FÉODALE A THEUX AU XVIE SIÈCLE

On le sait, bien que faisant partie de la Principauté, le comté de Looz, le marquisat de Franchimont et le duché de Bouillon ont toujours été considérés comme des entités distinctes. Cette particularité se réfléchit dans l'organisation féodale du Pays : Looz et Bouillon avaient leurs propres cours féodales (1). Quant au marquisat, il a possédé la sienne pendant une vingtaine d'années, au début du XVIe siècle.

Au temps d'Adolphe de la Marck déjà, les vassaux franchimontois du prince accomplissaient par-devant la cour de Liège la formalité du relief ; c'est dans les archives de cette cour que nous trouvons enregistrés tous les actes de juridiction contentieuse ou gracieuse relatifs à leurs fiefs. Pour s'en convaincre, il suffira de parcourir le *Livre des fiefs du marquisat de Franchimont*, publié autrefois par F. Tihon (2).

Or, parmi ces archives, figure un registre (le n° 64), uniquement réservé aux fiefs du marquisat. Il date de la seconde décade du XVIe siècle. On pourrait croire à première vue que les actes qu'il contient ont été réunis pour des raisons de pure commodité administrative. Un examen plus attentif montre qu'il n'en est rien. Ces *reliefs*, ces *transports*, ces *venditions* ont été passés, non par-devant les membres de la cour de Liège, mais en présence de féodaux franchimontois, sous la

(1) La cour féodale du comté de Looz est connue sous le nom de *Salle de Curenge* ; sur la cour féodale du duché de Bouillon, voir E. Poncelet, *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck* (Bruxelles, 1898), p. LXIII-LXVI.

(2) Verviers, 1905. Pourtant, le fief de vicomte du ban de Theux était mouvant des échevins de ce ban. Cfr. Ph. de Limbourg, *Notes sur le fief de vicomte au ban de Theux*, dans *Leodium*, t. 11 (1913), p. 66-69.

présidence du châtelain, alors Englebert de Presseux. Pour la circonstance, celui-ci s'intitule *lieutenant feudal*, ceux-là sont dénommés *hommes feudaulx de tres reverend pere en Dieu... l'evesque de Liege... voir en sa terre et pais de Franchimont.* Cette assemblée siège à Theux. A la page 14, nous trouvons le texte d'un jugement rendu par ces féodaux. Le défendeur avait invoqué l'incompétence de la juridiction devant laquelle il était traduit, et demandé le renvoi du procès *pardevant le lieutenant general et hommes feudaulz de mondict tres redoubté seigneur en sa cité.* Mais les juristes consultés avaient estimé qu'il était *en son declinatoire mal fundé.* C'était donc à nos vassaux franchimontois qu'était demeuré le soin de rendre la sentence. Par une procédure analogue à la rencharge, c'est la cour de Liège qui leur en fournit les éléments.

Il est donc hors de doute qu'à ce moment — c'est-à-dire en 1522 — il existe à Theux une cour féodale distincte de celle qui siège dans la cité. Notre registre 64 appartint primitivement à cet organisme. Ce dernier était en fonction le 29 avril 1520, date du premier relief inséré dans le registre. Il était encore en activité le 7 février 1539. Nous ne pensons pas qu'il faille en faire remonter l'origine beaucoup au-delà de la première de ces dates. Dans l'intitulé du registre, en effet, il est question des lettres patentes *expressement oultredonnees* au châtelain Englebert de Presseux par Erard de la Marck. C'est par référence à cette commission que les juristes consultés à l'occasion du procès dont nous venons de parler, reconnaissent à la cour franchimontoise la compétence de trancher le litige qui lui est soumis. Nous savons qu'Englebert de Presseux fut châtelain de Franchimont à deux reprises [1]. Il avait exercé cette charge une première fois de 1506 à 1516 ; il avait été nommé par le chapitre pendant la vacance du siège. En 1519, l'évêque l'appela de nouveau au même office. C'est à cette époque, sans doute, que remonte le mandement créant la cour féodale de Franchimont.

[1] Ph. de Limbourg, *Les Châtelains de Franchimont*, dans *Mélanges Camille de Borman*, p. 117-124 (Liège, 1919).

L'installation d'un tel organisme avait été autorisée par le titre VI de la *Paix de Saint-Jacques* (1). L'article 1 de ce titre prévoit en effet que, pour éviter aux particuliers de longs déplacements, le prince est autorisé à déléguer, par lettres patentes scellées de son grand scel, des personnes idoines, originaires du Pays, pour exercer les fonctions de lieutenants féodaux. Ainsi, les plaids de la cour féodale pourraient être tenus, en l'absence du prince, *en palais à Liege ou autre part, la le seigneur a ses maisons et capelles* (article 2).

Créée en vertu d'une telle législation, la cour franchimontoise, on le comprend, n'était rien moins qu'assurée de la pérennité. En fait, nous n'en trouvons plus trace après 1539. Il est fort probable que la commission octroyée à Englebert de Presseux n'a pas été renouvelée au profit de son successeur.

G. HANSOTTE.

---

(1) *ROPL*, 1er série, p. 704-707.

LES ÉMOLUMENTS DES CHATELAINS DE FRANCHIMONT

Question bien curieuse et bien naturelle que celle de connaître le montant des émoluments des châtelains de Franchimont à travers les âges. Elle nous dévoile en quelque sorte un infiniment petit de l'histoire liégeoise vu que Franchimont depuis 898 est « terre liégeoise et du sainct empire » et que son sort est lié à celui de la grande cité épiscopale.

Notons en passant, et cela se conçoit facilement, que ces émoluments ont varié souvent au cours des siècles. Le châtelain disposait tout d'abord du château qui appartenait au chapitre de Saint-Lambert et à l'évêque de Liège et servait à la fois de résidence au gouverneur de Franchimont, de prison et de forteresse. Cette demeure a subi au cours des âges bien des avanies, car ayant bénéficié d'heureuses transformations au début du 16e siècle, sous le règne d'Erard de la Marck, elle n'a fait que pérécliter au point que ses seigneurs, les d'Aspremont-Linden, lui préféreront les châteaux de Wégimont ou de Barvaux.

Cependant, si la foudre ou les intempéries commettaient des dégâts au château de Franchimont les frais de réparation incombaient aux différents bans (1). Le châtelain était d'une certaine façon l'heureux bénéficiaire étant logé et chauffé

(1) Il s'agit des bans de Theux, Verviers, Sart, Jalhay et Spa. En 1596, les réparations furent effectuées aux frais des cinq bans. En 1610, le châtelain Robert de Linden écrit au bourgmestre de Theux « qu'une très véhémente tempeste est tombée sur la maison de Franchimont et a emporté la plupart des fenestres, verrières et découvert les toits, ardoises et plombs gouttières... il leur ordonne de se trouver à Franchimont dimanche prochain de bon matin où ils pourront s'arranger avec les députés des autres bans » ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, Theux, farde 32, lettre 19.

gratuitement. J'ai écrit plus haut que les émoluments des châtelains avaient varié au cours des âges. Ainsi, sous l'engagère des La Marck (1484-1504), le châtelain Thomson percevait un gage de 100 florins (1). En 1503 (2), lorsque la châtellenie fut rachetée par l'évêque Jean de Hornes à Jean de la Marck ce fut Robert de Bolland dit de Rolle qui fut appelé afin de diriger le futur marquisat (3).

La commission de ce châtelain sera des plus variées. En effet il recevra annuellement « du recepveur des comptes, tant pour ses dépenses que comme gages : trente deux muids quatre setiers de mouture, trente muids d'avoine pour ses chevaux. Item les foins et profits de prez appartenant à la dite place avec les viviers demourant à nostre proffit les foins ensemble. Item les proffits de la venne estant sur la rivière d'Amblève (4) qui sont rendues par cy-devant chascun an aux termes ordinaires pour quatre grands ancralles (5), cinquante anguilles et quatre escuelles d'aillons (6), à l'entretement de laquelle vesne seront employés les proffits des bourseaux (7) copés en la Porallée et mesme sur l'autre rivière qui font de chascun bourseau trois sous liegeois. Item 82 chapons, 54 poilles ».

En outre, le châtelain recevait 150 florins « frappés de nostre coing et forge » le dixième denier des compositions qui « sont oultre et au dessus de 3 florins de nostre monnoye ».

Cependant, le prince-évêque se réservait les compositions provenant des forêts et le châtelain avait à sa charge l'entretien de 12 personnes « à scavoir de lui mesme à trois chevaux

(1) Chevalier Philippe DE LIMBOURG. — *Généalogie de la famille de Theux de Meylandt et Montjardin*. Liège, 1944, p. 29, note 2.

(2) DE RAM. — *Chroniques belges*, p. 118 et ARCHIVES DE L'EVÊCUÉ, Documenta Leodiensia 1465-1571, f° 58 à 67.

(3) Robert de Bolland dit de Rolle, châtelain de Franchimont, était aussi seigneur de Montjardin, avoué d'Aywaille, et châtelain de Neufchasteau. Cfr. L. THIRY, *Histoire de la seigneurie d'Aywaille*, t. I, p. 136 et t. III, p. 321.

(4) Il s'agit ici de la venne de Longnoulle. Cette venne était située entre Remouchamps et Nonceveux au lieu dit « Han ». Cfr. notre article publié sur cette venne dans *Le pays de Franchimont*, décembre 1949.

(5) J. HAUST. — *Dictionnaire liégeois*, mot acrawe, ancrawe.

(6) J. HAUST. — *Dictionnaire liégeois*, mot elon.

(7) Bourseaux ou boursous, terme désignant les pièces de bois qui descendaient l'Amblève.

duquel sera son paige, et ung palfrenier, homme de défense et de quatre piétons, ung portier et deux guettes tous hommes vaillants et eslus à défense, avec deux aultres hommes ou femmes pour les menus services. » (1)

Une cinquantaine d'années après, exactement le 14 juillet 1559 le prince-évêque fixant les gages du châtelain Henri Conrad (2), nous voyons que celui-ci recevait chaque année : quinze muids de mouture sur le moulin de Theux, dix muids d'avoine, vingt « faz » de foin, une robe aux couleurs du prince annuellement et une pour son serviteur, le troisième denier des amendes, le prince-évêque s'en réservant les deux tiers et enfin quatre cents postulats Erardus.

Tout cela sera payable « le jour de la feste de la Nativité de Nostre Seigneur prochain et Saint Jean Baptiste ensuyvant par nostre très cher et bien aimé messire Herman Andrille nostre recepveur général » (3).

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le châtelain avait à sa charge l'entretien et le payement de la garnison du château et en outre un certain nombre de forestiers (4).

A la fin du seizième siècle, le châtelain de Franchimont avait un traitement annuel de 150 florins brabançons (5) ce qui semble assez dérisoire car au 17e siècle, en 1644, dans une liste de différents fonctionnaires payés par la mense épiscopale, nous remarquons que le châtelain de Franchimont touchait plus de deux mille florins sur la cassette épiscopale (6).

Au milieu du 18e siècle, le 10 avril 1759, dans une pièce intitulée « Ordonnance provisionnelle au sujet des droits et émoluments attachés aux charges de gouverneur et de lieu-

(1) Archives de l'Etat a Liège. *Dépêches du Conseil Privé*, registre 96, f° 235. 10 avril 1505.

(2) Henri Conrad fut nommé châtelain de Franchimont le 19 juillet 1544. *Dépêches du Conseil Privé*, registre 95, f° 104 et 110 v° et Pierre Den Dooven, *Liste des châtelains de Franchimont*, p. 14. Il s'agit probablement ici du renouvellement d'un acte antérieur disparu.

(3) *Dépêches du Conseil Privé*, registre 98, f° 35.

(4) Archives de Theux, Pièces analysées, farde 2.

(5) Eugène Polain. — *La vie à Liège sous Ernest de Bavière* dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. LXIII (1938), p. 131.

(6) Daris. — *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, Liège, 1885, t. XII, p. 222 et 223.

tenant-gouverneur du marquisat de Franchimont » (1) nous lisons à l'article I que le gouverneur conservera tous les droits honorifiques attachés à sa charge et continuera d'habiter le château. A l'article 9 que le produit du droit sur les « ruches à miel » ira la moitié au gouverneur et l'autre moitié à son lieutenant.

Tel était donc le traitement des châtelains de Franchimont à travers les siècles. Mais à côté de ces traitements fixes, si je puis ainsi m'exprimer, il y avait des suppléments qui n'étaient nullement négligeables.

C'étaient les petits cadeaux, soit en nature soit en argent que les Franchimontois offraient à leurs châtelains.

Ainsi en 1626, nous voyons les différents bans récompenser le châtelain de Franchimont qui « s'était déplacé à Bruxelles pour obtenir de l'Infante le retrait du régiment d'Isembourg ».

La somme qui lui fut allouée en cette occasion était de 800 rixdallers (2).

Vers 1630, pour avoir délivré le marquisat de la présence des troupes étrangères, il recevra 3000 florins brabançons (3).

En 1634, les 5 bans lui accordent 200 patacons pour certaines utilités (4).

Au mois d'août 1659, comme le châtelain s'était rendu à Spa et que les habitants de cette localité ne lui avaient pas payé son déplacement le baron de Linden reçoit de la communauté de Theux la somme de 30 patacons (5).

Le 26 août 1673, le ban de Theux gratifie le baron de Linden, châtelain de Franchimont, de 500 florins brabançons parce que les habitants de Theux, grâce à lui et à d'autres personnes, ont été exemptés du travail qu'ils devaient effectuer à Maestricht (6).

En 1719, le 1er mai, il fut présenté au comte de Linden

(1) Polain. — *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1684-1794, p. 408.
(2) Archives de Theux, comptes annexes liasse 186 (A. E. L.).
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem*, liasse 187.
(6) *Ibidem*, farde 8, f° 47.

une allocation de 99 florins 15 patars afin qu'il employât son crédit « pour faire chasser les sangliers qui détruisaient les biens de la communauté de Jalhay » (1).

Quant aux dons en nature, ils sont des plus nombreux et des plus variés.

En 1642, nous voyons le ban de Theux contracter un emprunt pour faire cadeau à la baronne de Linden d'un carrosse et de sept chevaux (2).

En 1673, le quatrième jour de mars, le baron de Linden écrit à la communauté de Verviers et accuse réception de « deux bouteilles d'anis et de sceleri ». Il ajoute cette phrase « Prière de ne plus l'accabler dorénavant de présents s'il ne peut s'en revanger par des services » (3).

La même année, Ferdinand de Linden, châtelain de Franchimont, écrit au bourgmestre de Verviers accusant réception « du chevreuil et des gauffres que Mademoiselle sa femme a envoyé à Madame la baronne » (4).

Parfois cependant, c'est le châtelain qui sollicite des cadeaux.

En 1664, le châtelain écrit de Maestricht à Theux demandant qu'on lui fasse parvenir quelques perdrix (5).

En 1669, Ferdinand de Linden demande au magistrat de Theux « 100 chevreuils, coqs de bruyère, perdrix et bécasses pour civiliser quelques officiers de l'armée française » (6).

En 1694, le châtelain annonce l'arrivée de l'évêque de Strasbourg et il demande qu'on lui envoie gelinottes et perdrix (7).

Evidemment, la situation du châtelain est parfois bien délicate et on aura pu constater que tous ces cadeaux ne lui étaient pas destinés, mais dans bien des cas employés pour « civiliser » les officiers des armées étrangères ou pour des gens qui pourraient être de quelque utilité pour la communauté.

(1) Renier. — *Histoire du ban de Jalhay*, p. 48.
(2) Archives de Theux à Liège, comptes annexes, liasse 186.
(3) Archives de l'hôtel de Ville de Verviers, farde 30, n° 15.
(4) *Ibidem*, farde 30, lettre 16.
(5) Archives de Theux, à Liège, farde 34, lettre 142.
(6) *Ibidem*, farde 34, lettre 127.
(7) *Ibidem*, farde 34, lettre 137*bis*.

Les Franchimontois ont souvent fait bon ménage avec leurs châtelains comme le lecteur aura pu s'en rendre compte par ces quelques exemples et lorsque la révolution liégeoise éclatera non seulement on ne leur fera aucun mal, mais même la population leur gardera un indéfectible attachement.

Pierre DEN DOOVEN.

JEAN STURM ET LE COLLÈGE SAINT-JÉRÔME DE LIÈGE

Fondé en 1495 à la suite d'une décision du prince-évêque Jean de Hornes et du Magistrat de la Cité, le Collège Saint-Jérôme de Liège n'eut qu'une durée assez brève puisque, dès l'an 1581, les Hiéronymites ou Frères de la Vie commune qui en avaient la direction se virent contraints de le céder aux Jésuites. Mais, au cours des cinquante premières années de son existence, il était parvenu à un remarquable degré de prospérité et avait fini par grouper dans ses huit classes plus de seize cents élèves.

Parmi ses maîtres les plus réputés, on peut citer des religieux comme Arnold d'Eynatten, Georges Macropédius et Libert Houthem, ainsi que des séculiers comme Nicolas Nickman et Henri de Brême. Plusieurs de leurs disciples acquirent une réelle notoriété, tels le pédagogue Jean Sturm, les historiens Jean Placentius, Jean Sleidan, Jean Fabricius de Bolland, Jean de Panhausen et Jean-Baptiste de Glen, le quatrième général des Jésuites Mercurian, le juriste Jean Wamèse et le botaniste Remacle Fusch.

Les humanités proprement dites n'étaient enseignées que dans les six premières classes ; dans les deux dernières, on était initié à des disciplines comme la dialectique, la géométrie, le droit et la théologie, qui étaient réservées d'ordinaire aux universités. Le succès de ce Collège ne s'explique pas uniquement par la science et le dévouement de ses professeurs, mais aussi par l'excellence de leurs méthodes pédagogiques et par le caractère rationnel du programme des études.

C'est là ce qui explique le vif intérêt que les destinées de ce Collège ont suscité parmi les historiens de l'humanisme dans notre pays. Mais leur déception fut grande lorsqu'ils constatèrent la rareté et l'indigence des sources contemporaines où ils devaient puiser leur information. Du riche trésor d'archives qu'avaient amassé les Frères liégeois de la Vie commune, il n'est parvenu jusqu'à nous que deux registres manuscrits et quelques centaines de documents originaux. Ce qui est plus regrettable encore, c'est que nous ne trouvons généralement dans ces archives locales que des indications relatives à l'histoire économique de la Maison Saint-Jérôme et de la Maison des pauvres clercs de Saint-Grégoire qui en dépendait ; elles nous font connaître surtout les propriétés foncières ou immobilières qui leur appartenaient, ainsi que le montant des rentes en espèces ou en nature qui constituaient leurs revenus principaux. Il n'y est pour ainsi dire jamais question du Collège proprement dit, des maîtres ou des élèves, du programme des études, des livres scolaires, etc. (1).

Par bonheur, on conserve dans les archives du Chapitre Saint-Thomas à Strasbourg un document singulièrement précieux qui nous permet de combler cette lacune. Il s'agit du Rapport autographe que Jean Sturm présenta le 24 février 1538 aux scolarques de cette ville et dans lequel il leur décrivait en détail l'organisation du Collège liégeois, dont il avait été l'élève de 1521 à 1524 sous le règne d'Erard de la Marck, et qu'il n'hésitait pas à leur recommander comme le modèle dont ils devaient s'inspirer pour opérer la fusion des anciennes écoles latines et leur substituer un Gymnase protestant (2).

Il est vrai qu'en 1888 le Dr Henri Veil, recteur de ce Gymnase, publia un long mémoire dans lequel il mettait en doute la

(1) On trouvera un bref aperçu de ces archives dans mon mémoire sur *Les Frères de la Vie commune de la Maison Saint-Jérôme de Liège*, publié dans le *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, t. LXV (1945), pp. 8-9.

(2) Le texte de ce Rapport a été publié d'abord par C. Engel, *Das Schulwesen in Strassburg* (Strasbourg, 1886), pp. 67-71, puis par G. Bonet-Maury, *De opera scolastica Fratrum Vitæ communis* (Paris, 1889), pp. 89-96 et par M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. IV, 1 (Paris, 1894), pp. 18-22.

valeur du témoignage de Jean Sturm et se flattait de démontrer que celui-ci, dans son désir de rendre son plan de réforme plus acceptable aux scolarques, leur avait présenté l'image embellie d'un Collège qui avait déjà fait ses preuves et qu'on pourrait facilement reproduire à Strasbourg avec les ressources et les institutions dont on y disposait (1) : c'est ainsi que, sous sa plume, la poésie se mêla à la vérité, car il avait en même temps à l'esprit le programme de Liège et celui du nouveau Collège qu'il désirait créer (2) ! Il aurait utilisé dans ce Rapport ses souvenirs personnels, datant de l'époque où il faisait ses humanités à Liège, pour en faire une « reconstruction idéale » qu'il aurait colorée de manière à l'adapter parfaitement à la réorganisation des écoles strasbourgeoises qu'il avait en vue (3) !

A l'époque, le mémoire de Henri Veil ne retint l'attention d'aucun de nos érudits et ses hardies assertions ne provoquèrent pas en Belgique la moindre réaction. En Allemagne par contre, il fut apprécié favorablement par plusieurs historiens de la pédagogie qui lui accordèrent leur entière approbation; tel fut notamment le cas de Frédéric Paulsen (4) et de Théobald Ziegler (5); assez récemment encore, lors de la célébration du quatrième centenaire du Gymnase de Strasbourg, le scolarque E. Hoepffner, membre de l'Institut, s'est rallié à leur opinion (6).

C'est seulement en 1938 que j'eus pour la première fois l'occasion de m'occuper de cette question dans une communication que je présentai au Congrès de l'Association Guillaume Budé qui se tenait cette année-là précisément à Strasbourg.

(1) H. Veil, *Zum Gedachtnis Johannes Sturms*, dans le *Festschrift... des protestant. Gymnasiums zu Strassburg* (Strasbourg, 1888), pp. 1-132.

(2) P. 33 : « Wenn so auch bei Sturm in gewissem Sinne mit der Wahrheit sich die Dichtung verband, so ist ihm das nicht zu verübeln. Seine ganze Darstellung der Lutticher Schule hatte ja keinen wissenschaftlichen, sondern den durchaus praktischen Zweck, seine Vorschläge bezüglich einer Neuordnung des höheren Unterrichtswesens durch den Hinweis auf ein anerkanntes Vorbild zu begründen und als mit den vorhandenen Mitteln und Einrichtungen leicht ausführbar erscheinen zu lassen ».

(3) P. 22, n. 2.

(4) Fr. Paulsen, *Gesch. des gelehrten Unterrichts* (3e édit., Leipzig, 1919), p. 290.

(5) Th. Ziegler, *Gesch. der Padagogik* (5e édit., Munich, 1913), p. 51.

(6) *Quatrième centenaire du Gymnase protestant de Strasbourg. Relation des fetes* (Strasbourg, 1939), pp. 266 et 271, n. 8.

Mais je dus alors me borner à formuler de nettes réserves au sujet de la thèse d'Henri Veil que je déclarai « injuste à la fois pour la mémoire de Jean Sturm et pour la valeur pédagogique de ses maîtres liégeois ». En même temps j'annonçai la publication d'une étude spéciale qui serait consacrée à l'examen critique de son argumentation, dont j'espérais pouvoir démontrer la faiblesse (1). C'est pour m'acquitter de cette promesse que je publie les pages qui suivent.

Henri Veil conteste d'abord au Collège Saint-Jérôme le titre de *Gymnasium* que Sturm lui donne au début de son Rapport (2), sous le prétexte que ce titre ne convient au XVIe siècle qu'aux établissements d'humanités qui ont un programme plus étendu que les écoles latines et qui préparent directement aux universités ; or les Frères de la Vie commune n'auraient possédé à Liège qu'une simple *Trivialschule* (3). Mais l'auteur ignore que d'autres écrivains contemporains, tels Jean Fabricius de Bolland (4) et Erard de Falaise (5), se servent du terme *Gymnasium* pour désigner le Collège liégeois. C'est sans doute pour rester fidèles à cet usage que les Jésuites, quand ils prirent la direction de l'établissement, lui conservèrent cette appellation, qui fut maintenue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (6).

Quant au programme des deux classes supérieures tel que le décrit Sturm, il suscite les suspicions d'Henri Veil parce qu'il comportait l'explication de Platon et d'Aristote ainsi que les cours de mathématiques de droit et de théologie (7). D'après lui, il n'est pas vraisemblable qu'on enseignât à Liège de telles

(1) On trouvera le résumé de ma communication dans *L'humanisme en Alsace* (Paris, 1939), pp. 28-29.

(2) « *Illud Hieronymitanum Gymnasium* ! »

(3) H. Veil, *op. cit.*, pp. 21, n. 1, 32 et 34.

(4) *Duæ orationes panegyricæ*, etc. (Cologne, 1558), F° B 4. — Cf. Léon Halkin, dans *Les Etudes classiques*, t. IX (1940), p. 371.

(5) Cf. L. Béthune, *Liège en* 1567. *Extrait de l'œuvre inédite d'Erard de Falaise* (Liège, 1904), p. 11 : « Le collège ou gimnase des Frères Mg. St. Gérosme qu'on disoit vulgairement *Fratres* ».

(6) Cf. Léon Halkin, *Une description inédite de la ville de Liège en* 1705 (Liège, 1948), p. 45, n. 1 et R. Lechat, *L'ancien Collège des Jésuites à Liège*, dans *Saint-Servais*, n° 5 (Liège, 1913), p. 21.

(7) H. Veil, *op. cit.*, pp. 27, n. 2 et 33.

disciplines ; si le jeune Sturm avait été initié à l'étude de ces auteurs grecs au cours de ses humanités, il n'aurait plus eu besoin de se rendre ensuite à Louvain pour y prendre son inscription au *Collegium Trilingue* ! Mais Henri Veil oublie que les Frères n'avaient pas la prétention de dispenser à leurs élèves un enseignement de caractère philologique comme le faisaient Erasme et ses collègues et qu'ils se contentaient d'une explication grammaticale et littéraire. Pour ce qui est de la théologie, de la dialectique et des mathématiques, nous avons la preuve qu'on les trouvait encore au programme du Collège Saint-Jérôme en l'an 1567 (1).

Il semble bien que dans son désir de mettre en relief l'originalité du Gymnase protestant fondé par J. Sturm, Henri Veil n'ait pu se résigner à y voir la copie d'un établissement antérieur, qui était de caractère essentiellement monastique (2). Aussi s'imagine-t-il avoir trouvé un argument décisif pour étayer sa thèse lorsqu'il constate l'existence d'une autre école d'humanités contemporaine qui possédait une organisation beaucoup plus modeste et qui lui paraît pour cette raison reproduire plus exactement celle que, d'après lui, devait avoir le Collège liégeois.

Il s'agit de l'école latine de Zwickau en Saxe qui, de 1535 à 1546, eut pour recteur un certain Petrus Plateanus et dont le programme ne comportait en somme que celui de l'ancien *trivium*, avec la grammaire, la rhétorique et la dialectique (3). Or les biographes de ce pédagogue nous affirment qu'on le disait *Brabantinus* et originaire du diocèse de Liège et qu'il avait introduit à Zwickau divers usages scolaires qu'il avait empruntés aux *scholæ Belgicæ* (4).

(1) Cf. Léon HALKIN, *Un projet de partage du Collège Saint-Jérôme de Liège*, dans les *Miscellanea Gessleriana* (Anvers, 1948), p. 588.

(2) C'est sans doute par inadvertance que les deux premiers érudits qui ont commenté le Rapport de J. Sturm ont traduit le mot *Leodium* par Leyde. Cf. C. ENGEL, *op. cit.*, p. 60 et GAUFRÈS, *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. français*, t. XXV (1876), p. 500.

(3) H. VEIL, *op. cit.*, pp. 23-24 et 31-32.

(4) E. E. FABIAN, *M. Petrus Plateanus, Rector der Zwickauer Schule von* 1535 *bis* 1546, dans le *Progr. des Zwickauers Gymnasiums* (Zwickau, 1878), pp. 1-33. — Cf. F. PAULSEN, *op. cit.*, p. 291, n. 1 et VON DUHR, *Gesch. der Jesuiten*, t. I (Fribourg en Br., 1917), p. 238, n. 4, lesquels affirment aussi que Plateanus était un ancien élève du Collège de Liège.

Mais du fait qu'il était brabançon il résulte évidemment que, loin d'être liégeois de naissance, Plateanus était né dans la partie septentrionale de l'ancien duché de Brabant qui, à cette époque, était encore englobée dans le diocèse de Liège. Dès lors il est vraisemblable qu'il fit ses études d'humanités dans une école latine établie dans cette vaste région, par exemple dans celle de Bois-le-Duc, qui comprenait aussi huit classes et dont le programme ne dépassait pas le niveau de celle de Zwickau (1). D'ailleurs l'expression *scholæ Belgicæ* convenait beaucoup mieux à l'école de Bois-le-Duc qu'au Collège Saint-Jérôme puisqu'au XVIe siècle le terme *Belgium* s'employait généralement pour désigner les Pays-Bas espagnols plutôt que la principauté de Liège. J'incline donc à croire que le vrai nom de Plateanus n'était pas Delarue, comme le conjecturent ses biographes sous le prétexte que ce patronyme est très répandu dans la région liégeoise (2) ; il est plus probable que sa langue maternelle était le flamand et qu'il s'appelait Vandenplas, avant qu'il ne latinisât son nom selon la mode des humanistes. Au surplus, Plateanus n'a précisé nulle part dans ses écrits qu'il aurait été l'élève des Frères liégeois, ni que c'est sur le modèle de leur Collège qu'il avait réalisé la réforme de l'école de Zwickau.

Il me paraît superflu de prolonger davantage la réfutation des assertions erronées d'Henri Veil. Il n'a nullement prouvé que Jean Sturm, fût-ce même inconsciemment, aurait fourni aux scolarques de Strasbourg une description du Collège Saint-Jérôme dans laquelle la vérité historique aurait été déformée dans le but machiavélique de rendre plus acceptables les suggestions qu'il leur soumettait. Ses contemporains, même quand ils sont ses adversaires, vantent la droiture naturelle de son caractère, sa probité intellectuelle et sa largeur de vues : un homme de cette valeur était certainement incapable de recourir à des procédés qui étaient indignes de lui et qui, en

(1) Cf. M. A. Nauwelaerts, *De oude latijnse School van 's-Hertogenbosch*, dans les *Handelingen van het Provinc. Genootschap... in Noord-Brabant* (Bois-le-Duc, 1943), pp. 53-63.

(2) E. E. Fabian, *op. cit.*, p. 7, n. 38.

outre, s'ils venaient à être démasqués, risquaient de le déconsidérer et de compromettre son avenir dans sa cité d'adoption.

Dans la pensée de Jean Sturm, le Collège Saint-Jérôme était un excellent modèle dont il fallait s'inspirer à Strasbourg, mais qu'il ne conseillait pas de copier servilement. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer avec le texte même de son Rapport le Tableau qu'il y a ajouté en annexe sous le titre d'*Institutio puerilis* et qui en constitue la conclusion. Il y donne une foule de précisions, notamment sur les auteurs anciens à expliquer, ainsi que sur l'Ancien et le Nouveau Testament, qui ne figurent pas dans le Rapport. En outre, les *disputationes*, au lieu d'être réservées aux deux dernières classes, sont étendues aux deux classes antérieures. Enfin, — et ceci encore prouve bien que ce Tableau final n'est pas un simple résumé du Rapport, — le programme de la dernière classe, au lieu de mentionner la théologie, cite les noms des trois professeurs strasbourgeois qui seraient chargés de l'enseigner, à savoir Capiton, Bucer et Hédion.

On sait d'ailleurs que les scolarques, dans leur réunion du 24 février 1538, n'approuvèrent le Rapport de Sturm et n'en proposèrent l'adoption au Magistrat de la République qu'après de longs débats qui eurent pour résultat d'en modifier certains point importants, notamment en ce qui concerne le nombre des années d'études, qui fut porté d'abord de huit à onze, et leur programme respectif qui fut remanié et amélioré. Nommé recteur le 24 juin de la même année, Jean Sturm publia peu de temps après un manifeste destiné à faire connaître l'organisation du nouvel établissement et à lui assurer les sympathies du publie dans les régions où triomphait la Réforme ; c'est le *De literarum ludis recte aperiendis* (1). Or, si l'on parcourt attentivement cet ouvrage fameux, on constate que l'auteur y a incorporé plusieurs considérations qui figuraient dans son Rapport. S'il n'y cite point cependant le Collège Saint-Jérôme, ce n'est pas qu'il ait oublié ce que sa formation humanistique

(1) La première édition parut à Strasbourg en 1538, la deuxième à Lyon en 1542.

devait aux Frères liégeois de la Vie commune ; car, dans ses *Classicæ Epistolæ*, qui furent publiées en 1565 alors qu'il était à l'apogée de sa carrière, il prit soin de rappeler à deux reprises les études qu'il avait poursuivies à Liège et de faire l'éloge de celui de ses maîtres qu'il préférait, Arnold d'Eynatten [1]. Aussi n'est-il pas douteux que l'œuvre réformatrice réalisée à Strasbourg par Jean Sturm se rattache étroitement aux traditions pédagogiques qui étaient en honneur dans les écoles des Frères de la Vie commune et spécialement dans celle de Liège. C'est à elles qu'il a emprunté certains de ses principes fondamentaux, notamment la stricte progressivité des études à travers la filière des classes, la coordination des enseignements secondaire et supérieur dans un même établissement et l'importance primordiale accordée à l'idéal chrétien dans l'éducation tout entière.

Léon HALKIN.

---

[1] Voyez dans l'édition J. Rott (Strasbourg, 1938) les Epîtres III (p. 24) et X (p. 64). — Cf. *Chron. archéol. du Pays de Liège*, t. XXXII (1941), p. 27. — J. Puraye, *La Renaissance des études au Pays de Liège au XVIe siècle* (Liège, 1949), pp. 30-34.

LE CARÊME ET L'HYGIÈNE AU TEMPS D'ÉRASME (*)

Tous les historiens de l'Humanisme et du Protestantisme enseignent que les réformateurs du XVIe siècle rejetaient unanimement les pratiques du jeûne et de l'abstinence, choses barbares, inutiles, disaient-ils, et complètement étrangères à la doctrine du Christ (1).

Les spécialistes pensent qu'en agissant ainsi, les novateurs réagissaient contre le formalisme qui viciait la vie de l'Eglise. Celui-ci, d'ailleurs, n'est pas du tout dans l'esprit de l'évangile qui préfère que l'on vive simplement selon la morale naturelle, plutôt que d'une façon contrainte et parfois malhonnête, suivant un pharisianisme officiel. Le Christ condamne, en effet, les hypocrites qui lèsent leur prochain mais suivent scrupuleusement les lois de pratique extérieure.

Toutefois, lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que ce que les réformateurs rejettent avant tout, ce n'est pas tant le jeûne, c'est-à-dire la modération dans l'alimentation, que la pratique rituelle de consommer obligatoirement du poisson.

Luther ne détestait pas les légumes qu'il prenait pour des aliments sains et complets (2). Erasme, d'autre part dans le colloque intitulé « Le repas sobre », fait l'éloge de la frugalité (3).

(*) Un document conservé aux Archives Générales du Royaume (Chancellerie des Pays-Bas, Dossier M, liasse 536) publié par J. Lefèvre, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime autrichien* (1706-1794), p. 27, Bruxelles, 1950, recrée exactement l'ambiance des idées générales émises dans cet article.

(1) Henri Hauser et Augustin Renaudet, *Les débuts de l'âge moderne, la Renaissance et la Réforme*, p. 181, Paris, 1929.

(2) « Luther qui, un jour, dégustait une rave gorgée de suc, rappela à ses commensaux que la seule nourriture des patriarches avait été les fruits et les racines. Je suis convaincu, ajouta-t-il qu'Adam appréciait ces mets et qu'il ne songeait nullement à manger une perdrix » (Luther, *Propos de table*, Paris, édit. du Pot Cassé, t. I, p. 133).

(3) Erasme, *Colloquia familiaria*, Νηφαλιον συμποσιον, editionis stereotypae C. Tauchnitianae nova impressio. Lipsiae, O. Holtze, s. d., t. II, p. 146-150.

Mais c'est le poisson qu'il ne peut souffrir. Il a écrit tout un colloque pour en bannir l'usage.

Dans ce long morceau intitulé Ιχθυοφαγια notre humaniste met en scène deux hommes du peuple, un boucher et un poissonnier qui se donnent la réplique durant cinquante pages et remettent en question le droit de l'Eglise d'imposer des règles d'alimentation (1).

Si le ton de ces deux gaillards est courtois à la fin, haussé jusqu'à la discussion théologique et la leçon moralisante, il est, au début, tout simplement injurieux.

Dans cette joute à l'insulte, c'est le boucher qui a constamment l'avantage sans que le poissonnier trouve grand'chose à lui répliquer.

Le leit-motiv qui revient constamment, qui sert de fond aux accusations du boucher est le mauvais état, la nocivité même de la marchandise présentée par le poissonnier :

« Il est certain que vous autres, vendeurs de salaison, vous salissez la ville, vous infectez la terre, l'eau, l'air, le feu et tous les autres éléments s'il y en a ; vous engendrez la corruption dans le corps humain, car l'usage du poisson ne produit que des humeurs putrides ; de cette source empoisonnée coulent les fièvres, les phtisies, les gouttes, les épilepsies, les lèpres, enfin toutes sortes de maladies (2). »

« Vous fournissez dans les grandes chaleurs une matière en soi-même corrompue et corrompante. Vous augmentez la mauvaise influence de l'automne, influence qui n'est déjà que trop nuisible au corps humain, et lorsque l'année se renouvelle et que les humeurs assoupies commencent à se remuer, ce qui ne se fait pas sans risque de maladie, vous régnez tyranniquement pendant deux grands mois ; et en avançant la vieillesse, vous gâtez l'enfance de l'année qui se renouvelle. Au moment où la nature travaille pour expulser de nos corps les mauvais sucs qui s'y sont amassés et pour

(1) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, pp. 1-54.
(2) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, p. 2.

nous rajeunir par des sucs plus salutaires, vous donnez un aliment qui n'est que pourriture et qu'infection » (1).

On a, à la légère, considéré ces accusations comme tendancieuses et comme un réquisitoire passionné d'un homme qui n'aimait pas le poisson. Examinons-les en elles-mêmes et voyons ce qu'elles renferment d'exact comme renseignements concernant la vie matérielle du XVIe siècle et comment elles correspondaient à la science médicale du temps.

Reprenons d'abord, pour vérifier le premier point, une question qui n'existe plus pour nous parce que nous l'avons résolue mais qui a fort préoccupé nos pères : le problème du transport et de la conservation du poisson frais.

Puisque cet article est destiné à paraître dans une revue liégeoise, voyons le cas de Liège et les XVIe et XVIIe siècles pour lesquels nous possédons des documents.

La ville de Liège est située à environ 250 km du port à poissons le plus proche : Ostende. Mais Ostende n'a acquis de l'importance que tard, au XVIIIe siècle, sous l'occupation autrichienne. Les ports hollandais étaient, aux XVIe et XVIIe siècles, les seuls fournisseurs de marée, non seulement des Pays-Bas du sud, mais des régions du Rhin et même de la Suisse, pays situé à 1000 km de la mer (2).

La livraison de la pêche, à ces longues distances, se faisait sans moyens mécaniques, par eau et par routes. Par eau avec des chalands poussés par le vent ou tirés par des chevaux lourds, par route avec des chariots pesants.

Ces moyens de locomotion, déjà lents par eux-mêmes : — un chaland ou un tombereau ne peuvent guère avancer de plus de 5 km à l'heure, ce qui pour une distance de 1000 km à vol d'oiseau représente un nombre total impressionnant de jours, voir même de mois — étaient retardés encore par les difficultés dues aux obstacles naturels du terrain que l'on n'avait pu surmonter encore.

(1) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, p. 5.

(2) La Hollande, première puissance maritime alors, veillait soigneusement sur ce monopole, quitte à employer la force et les procédés douteux pour le conserver.

Sans doute, entre la mer et Liège, il n'y a pas de montagnes mais les routes étaient inexistantes et les fleuves qui, en Belgique, coulent tous du sud au nord, ne facilitaient guère les transports qui doivent, chez nous, se faire tous d'ouest en est.

Au Moyen Age et aux Temps Modernes, on ne construit ni ne répare jamais de routes. On vit uniquement avec les chemins de terre qui vont serpentant de village en village et sont en hiver absolument impraticables (1).

A tel point que les voyages ne se faisaient qu'en été. En hiver les routes étaient fermées vu l'état du terrain et les mareyeurs ou convoyeurs de marée devaient attendre le gel... ou le printemps pour livrer la provision de carême aux villes de l'intérieur.

Pour aller de Hollande en Suisse, les convois de poissons remontaient le Rhin, mais des inconvénients majeurs les attendaient là également.

« Il est de notoriété publique, dira un mémoire anonyme adressé aux Etats de Liège vers 1750, que de Rotterdam à Nimègue, l'on ne peut remonter le Waal, branche du Rhin, qu'à voiles, à cause des inondations et marais sur le bord d'icellui qui en empêchent l'aproche des chevaux de trait ».

« De là arrive que le vent de l'est, très fréquent en hyver y interrompt la navigation et oblige les batteliers de rester sur ancre pendant des mois entiers sans pouvoir toucher à leur destination, inconvénient d'où résulte que la provision de carême destinée pour l'Allemagne et la Suisse parvient très souvent aux intéressés après coup et lorsque la saison de débiter les poissons est à demi ou entièrement écoulée (2) ».

De cette façon donc, les poissons envoyés soit par chariots soit par chalands arrivaient à destination des mois après la pêche, on devine aisément dans quel état de fraîcheur !

(1) L. Genicot, *Histoire des routes belges depuis 1704*, Bruxelles, Office de Publicité, 1948, p. 9 ; J. Hoyoux, *Figure et destinée de la chaussée Brunehaut au Moyen Age et à l'époque moderne*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. 65, p. 92-94 ; L. Genicot, *Etudes sur la construction des routes en Belgique*, dans *Bull. de l'Institut des Sciences économiques*, t. 10, 1938-39, p. 423.

(2) Archives de l'Etat a Liège, *Etats, Liasse relative à la Chaussée vers la Hollande.*

L'hiver, l'état des chemins ou le vent contraire obligeaient les mareyeurs à rester sur place avec leur convoi, des mois durant (1). L'été, les chaleurs faisaient tourner la marchandise au cours des semaines que durait le voyage.

Car, il faut le rappeler, nos pères ne mangeaient pas uniquement du hareng salé ou du poisson séché (2), mais de toutes les espèces existantes ainsi que le rapporte Rabelais dans son Pantagruel :

« Lamproyes ; rayes ; casserons (*calmar, poisson du genre de la seiche*) ; esturgeons ; balaines (*baleine, surtout nourriture des pauvres gens. La chair restait dure et indigeste même après 24 heures de cuisson*) ; macquereaulx ; pucelles (*sorte de limandes*) plyes ; espelans (*eperlans*) ; guourneaulx (*gournal est le nom vulgaire du trigle, poisson de la famille du rouget*) ; guodepies (*morues*) ; limandes ; carreletz (*nom vulgaire de la plie fraîche*) ; maigres (*nom vulgaire de la sciène, appelée aussi aigle de mer*) ; palamides (*sorte de thon*)... etc. (3).

Ces poissons on ne pouvait pas les conserver car le commerce de la glace naturelle puis artificielle n'a été inauguré que tard, au XIXe siècle (4).

(1) Qui ne connaît cette adorable lettre de Madame de Sévigné racontant à sa fille la mort de Vatel qui « ayant de l'honneur à sa manière », se passa son épée au travers du corps parce que les mareyeurs n'arrivaient pas ?

(2) Eug. Polain, *La vie à Liège sous Ernest de Bavière*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. 57 (1933), pp. 183 et suiv. « *La poisserie* de mer avait une très grande importance à Liège : les ordonnances qui s'y rapportent sont très nombreuses et remontent fort haut dans le Moyen Age... Le poisson ou comme on disait la *poisserie* de mer se divisait en *poisserie fresche, poisserie seiche* et *poisserie de sel*. La poisserie fresche ou marée comprenait les *mosques* ou *mousques* (moules), huistres, *cabileawes* (cabillauds), *rinves* (rivets ou églefins), flottes, *pladisses* (poissons plats comme turbot, carrelet, sole, limande), *sturgions* (esturgeon), *samon* (saumon pêché en mer), *abilles* (aloses), *merswins* ou *brunvins* (marsouin), *planxhes* (plies), *sperlins* (éperlans)... »

(3) *Le quart livre des faicts et dicts heroiques du bon Pantagruel* composé par M. François Rabelais, docteur en médecine, ch. LIX, texte établi et annoté par Jacques Boulenger. Paris, N. R. F., 1934.

(4) Le premier Américain qui entreprit le commerce de la glace fut un nommé F. Tudor de Boston (1802). Il essuya d'abord de grandes pertes, mais il reprit ses opérations en 1815 par des expéditions fructueuses à la Havane, à Charlestown, à Savannah, à la Nouvelle-Orléans. Enfin en 1833, il commença à envoyer de la glace des lacs de son pays à Calcutta, à Madras et à Bombay. En 1847, le cabotage exportait de Boston 51.887 tonnes de glace et 22.591 tonnes partaient pour de lointaines destinations. Aujourd'hui, l'industrie de la glace artificielle a supplanté tout ce commerce.

La marée s'entassait tout simplement dans des chariots ou des chalands, sur de la paille qui tournait vite à fumier.

Les convois de mareyeurs avaient une réputation atroce. Les rencontrer n'était pas plus agréable pour nos pères que pour nous passer malencontreusement sous le vent d'une charretée de fumier (1).

Cette situation lamentable fut jugée intolérable au XVIIIe siècle, époque des premières tentatives d'amélioration de l'hygiène publique.

A ce moment, on présenta des projets de réforme qui, par leur ampleur, prouvent l'acuité du problème du transport et de la conservation du poisson et le désir que l'on avait d'en sortir même au prix des plus lourds sacrifices.

On proposa, par exemple, vers 1750, aux Etats de Liège, la création d'un canal de Malines à Hasselt. Ce canal aurait été en communication par eau avec Anvers et la Hollande. A Hasselt, d'autre part, il aurait rejoint la chaussée pavée que l'on venait de construire et qui conduisait à Liège (2).

Ce canal aurait présenté un triple avantage. On aurait eu, d'abord et enfin, un chemin direct de Liège à la mer, praticable en hiver comme en été ; ensuite une voie d'eau, c'est-à-dire un chemin permettant d'amener les poissons sans les cahottements ordinaires aux chariots qui brisaient la marchandise et en hâtaient la corruption ; enfin, une digue, c'est-à-dire une route unie et sèche toute l'année, permettant de faire trotter les chevaux chargés de remorquer les bateaux, ce qui, pour l'époque, faisait un service rapide (3).

(1) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, p. 3-4 : « Viatori si quando occurrunt plaustra onusta salsamentis quae ibi fuga ! quae narium obturatio ! quae supta ! quae excreatio ! ». — Si un voyageur a le malheur de rencontrer dans son chemin une charrette chargée de cette vilaine marchandise (le poisson), il faut voir comment il fuit crachant, recrachant et se pressant les narines d'une grande force. — Voir également : Martial Deherrypon, *La boutique de la marchande de poisson*. Paris, Hachette, 1867, p. 119.

(2) Archives de l'Etat a Liège, *Etats, Liasse relative à la chaussée vers la Hollande*.

(3) La vitesse, avant les progrès mécaniques du XXe siècle était à peu près égale sur l'eau et par la route, l'agent moteur étant de part et d'autre le cheval (L. Genicot, *Etudes sur la construction des routes en Belgique*, dans *Bull. de l'Inst. des sciences économiques*, t. 10, 1938-39, p. 431).

« Votre capitale », dit l'auteur du mémoire aux Etats liégeois, » recevrait pour lors transit par l'Escaut ou par le Fort » St Philippe de la peche de Zeelande, de Norwege, de Dane- » marck et d'autre une marée copieuse d'un gros batteau » entier dont elle choisirait les poissons les plus frais et les » plus délicieux pour soi-même et céderait le superflu aux » villes de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, aux » provinces de Limbourg, de Juliers, de l'Eiffel, etc... laquelle » marée ne serait point brisée par le cahottement des charettes » sur un pavé si long d'Anvers à Liège et arrivant le jeudi » soir au grand trot des chevaux, dans des petits batteaux » bien fermés et conservée comme dans une cave à Zonhoven, » seroit le lendemain à cinq ou six heures le matin, par des » voitures plus douces que par les chariots à chaux, sur le » Marché de Liège, laquelle marée aurait la chair ferme et » vivante... (1) ».

Ce projet grandiose ne fut pas mis à exécution. Il supposait d'ailleurs le bon vouloir des Hollandais qui auraient réouvert le port d'Anvers pour les convois de marée, ce qui était bien problématique, et l'on continua à recevoir des poissons fort peu frais.

Des inventeurs — il y en a toujours — prétendirent avoir trouvé le moyen de rendre le poisson incorruptible par des procédés secrets. Certains, même, obtinrent des brevets officiels, tel ce François le Ruth, marchand-bourgeois de la Cité de Liège qui au reconnu du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, savait conserver pendant une année entière des poissons aussi frais que lorsqu'ils venaient d'être pêchés (2) !

(1) Archives de l'Etat a Liège, *Etats, Liasse relative à la chaussée de Hollande.*

(2) Archives de l'Etat a Liège. *Dépêches du Conseil Privé. Mandements et attestations*, 1666-1667 : — Privilège pour débiter le poisson frais — Maximilien-Henri — A tous ceux que ces presentes verront, salut — Notre bien-aimé François le Ruth, marchand-bourgeois de notre Cité de Liège, nous ayant fait présenter qu'il a trouvé un secret et invention pour accomoder toutes sortes de poissons de mer, comme saumon, esturgeon, elebottes, terbotte, solle, turbaut et cabilleaux en telle maniere que pendant une année ils pourront être gardés non seulement exempts de corruption, mais conservés en sorte que dans le temps des chaleurs et autres saisons, ils paraistront et seront

Mais la seule mesure utile fut à Liège d'installer le marché de poissons dans un endroit écarté du centre de la ville, pour éviter au moins les odeurs et dépôts désagréables.

C'est en 1736 que le Conseil de la Cité transporta ce marché malodorant entre les deux bras de la Meuse, comblés aujourd'hui, situés à la hauteur de l'actuelle rue de la Régence. La ville consacra près de 6000 écus à ce transfert (1).

Par la force des choses et la lenteur des trajets la marée arrivait ainsi régulièrement pourrie ; le sel dont on l'aspergeait ne pouvant rien changer au degré d'avancement de ces poissons que l'on ne vidait même pas (2).

On doit donc reconnaître que les accusations du boucher de l'Ιχθυοφαγια sont exactes et que le poisson est au XVIe siècle en particulier et sous l'Ancien Régime en général une

trouvés aussi frais qu'ils sont en effet lorsqu'on vient de les pescher. Et nous ayant aussi fait connaitre la grande utilité que le public recevra dudit secret afin qu'il nous plus d'accord à lui et à son command ou associé la permission de le mettre en usage.

En quoy désirant gratifier ledit le Ruth pour considération du bien et advantage qu'en recevront nos subjets.

Nous pour ces causes, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes audit le Ruitte et à son dit command, associé ou autres qu'auront charge de sa part la permission de mettre en usage ledit secret et de vendre et faire vendre dans toutes les villes et lieux de notre principauté de Liege, comté de Looz et leurs dependances le poisson de mer qui sera ainsi accomodé par le moyen dudit secret... (cité par Michel Huisman, *Mélanges*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. 28, 1899, p. 289).

(1) Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, Liège, G. Thone, 1926, t. IV, p. 81, article *Marché neuf*. — Erasme, ainsi que l'a signalé A. Renaudet, avait déjà réclamé la surveillance des marchés (A. Renaudet, *Erasme économiste*, dans *Mélanges offerts à M. Abel Lefranc*, Paris, E. Droz, 1936, p. 140).

(2) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, p. 3 ; « Vel hinc conjice, nullum esse putorem cum piscium foetore conferendum, quod ab his putrelit etiam ipse sal, in hoc a natura datus, ut a rebus arceat putrefactionem... » — Le problème de la marée n'a jamais préoccupé l'anglais Thomas More. Il ne s'en inquiète pas du tout dans son *Utopie* où il ne traite que des boucheries. Le port de Londres devait recevoir du poisson frais tous les jours. — A Liège on prenait l'avis des marchands pour juger de l'état de nocivité de la marée : « janvier 1582. On fait savoir, de la part du prince, qu'après avoir pris l'avis des marchands de Cologne, on peut affirmer que les petits vers trouvés dans le lait et les œufs des harangs et des saurets ne peuvent nuire à la santé, « ains estre chose accoustumee ». Ed. Poncelet, *Memorial des archives détruites en* 1944. I. *Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège, Episcopat d'Ernest de Bavière*, p. 42, Liège, 1945.

nourriture au moins malodorante pour les villes continentales (1).

* * *

Que pouvaient maintenant penser les hommes du XVIe siècle de pareille nourriture conjointement à la science médicale du temps ?

Nous les privilégiés qui avons le bonheur de pouvoir consommer du poisson frais, nous estimons que cet aliment a d'aussi grandes qualités que la viande. Sa valeur calorique, sa digestibilité ne lui cèdent en rien, son assimilation est facile.

Au point de vue alimentaire brut, nous pouvons dire pour les poissons maigres que 100 grammes de morue, par exemple, contiennent autant de calories que 100 grammes de poulet et, pour les poissons gras, que 100 grammes de hareng, de maquereau, de sardine ou de saumon contiennent autant de calories que 100 grammes de bœuf.

La teneur du poisson en protéines est à peine inférieure à celle de la viande. Les poissons, tel le saumon d'autre part, sont aussi riches en matières grasses.

Le taux en sels (comme le phosphore) et en vitamines est également plus élevé chez le poisson, et l'abus de la marée est loin d'amener les désagréments de la consommation intensive de la viande de porc (2).

Pour les médecins du XVIe siècle, le corps est réglementé par des humeurs bonnes et mauvaises. La bonne nourriture engendre des humeurs salutaires, gages de bonne santé, mais les aliments pourris tels les poissons ne distillent que des humeurs nuisibles (3). En manger est donc nuire à son corps,

(1) Sur le continent, dans les banquets, on mangeait énormément de viandes, mais peu de poissons. Voir : J. et P. Hoyoux, *Les repas aux XVe et XVIe siècles* dans *Le Carabin*, t. 13, mai 1948, p. 8-13 et les documents fournis par Théodore Gobert, *Banquets officiels aux XVIe et XVIIe siècles à Liège* dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. 37, (1907), pp. 355-359.

(2) René Legendre, *Le poisson*, Paris, Hermann, 1938, p. 36 (*Actualités, scientifiques et industrielles*, XIV). — Marcel Florkin, *Biochimie humaine*, Paris et Liège, Maloine et Desoer, 1943, p. 441.

(3) Erasme, *Colloquia familiaria*, t. II, p. 2 : *ex piscium enim esu corpus impleri putribus humoribus...*

en rompre l'équilibre physique et ouvrir la porte aux plus graves désordres, aux plus dangereuses maladies.

* * *

Résumons et concluons :

Pour l'Ancien Régime, le poisson est non seulement malodorant et répugnant, mais il n'a aucune valeur nutritive et peut être l'agent causal des plus graves maladies.

Impossible pour un pays non riverain de la mer d'avoir du poisson frais (1). D'un autre côté, par le jeu des humeurs bonnes et mauvaises, le poisson avancé nuit fortement à l'organisme humain. Il est donc souhaitable de le supprimer de l'alimentation et l'Eglise a tort d'en conseiller l'usage au nom d'un formalisme désuet.

Erasme, avec son bon sens, a raisonné de cette manière. Sa lutte contre le carême n'est pas l'attitude d'un révolté (ce qu'il n'a jamais été) se rebellant contre les lois de l'Eglise. Elle trahit simplement la conduite d'un homme prônant l'hygiène.

Toutes les accusations contenues dans le colloque Ιχθυοφαγια (pourriture et nocivité du poisson servi au XVIe siècle) sont justes. Le tableau est à peine poussé au noir et on ne peut pas en vouloir à Erasme d'avoir tiré, avec sa logique habituelle, la conclusion qui s'imposait : le rejet du poisson comme nourriture.

Le bon sens a été la qualité maîtresse d'Erasme (2), celle qui lui donne encore aujourd'hui toute sa saveur. La lutte du grand humaniste contre le carême n'est qu'une manifestation de ce bon sens. On ne l'a plus compris parce que les conditions de vie ont changé, que l'on reçoit actuellement partout du poisson frais et que l'on oublie la marée pourrie de jadis.

Jean HOYOUX.

(1) Je ne néglige pas l'appoint du poisson d'eau douce, de rivières ou de viviers, mais il est certain que pas plus jadis que maintenant il n'occupait une place importante dans l'alimentation.

(2) Marie Delcourt, *Erasme*, Bruxelles, Editions Libris, (1944), pp. 21-22.

LES POUVOIRS PUBLICS LIÉGEOIS DEVANT LA DISETTE DE 1565-1566

De nombreuses générations d'historiens ont été sollicitées par l'étude des fléaux qui s'abattent périodiquement sur l'humanité. Les annalistes dont les récits pittoresques soutiennent les premiers pas de l'histoire n'omettent jamais de signaler les intempéries et les famines. Leur témoignage est particulièrement important aux époques où les sources d'archives sont rares. Avec les temps modernes, l'information devient plus abondante, elle est encore mal explorée toutefois par les historiens.

La tâche n'est pas aisée. Il s'agit d'observer la grandeur du mal, d'expliquer ses causes et ses conséquences psychologiques, économiques et sociales. Sur le plan politique, il faut retracer l'attitude des pouvoirs publics aux prises avec les difficultés matérielles et les troubles sociaux que la disette engendre.

Dans ce domaine, il faut éviter les généralisations hâtives et ne pas considérer le problème sous l'angle exclusif du pouvoir communal ou de l'autorité du Souverain (1).

L'étude de la disette à Liège a permis déjà aux historiens d'émettre des avis contradictoires en ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics. Pour certains, le Prince aurait tout fait, pour d'autres, toute l'initiative reviendrait à la ville.

(1) H. Hauser, *Une famine il y a 400 ans; organisation communale de la défense contre la disette*, dans : *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France*, Paris, 1929.

H. Hauser, *La crise de 1557-1559 et le bouleversement des fortunes*, dans les *Mélanges offerts à M. Abel Lefranc*, pp. 307-319, Paris, 1936.

Les partisans du prince pourraient sans doute alléguer le comportement remarquable de Robert de Berghes qui, lors de la disette de 1556, n'hésita pas à conclure un emprunt à Bruxelles pour acheter du blé à Anvers et retarda même sa Joyeuse Entrée pour ne pas imposer un surcroît de dépenses à ses sujets (1).

Son successeur, Gérard de Groesbeck, qui fut son coadjuteur depuis le 15 mai 1562, ne jouera guère le même rôle. Il fit son entrée solennelle à Liège le 3 juin 1565. La propagande hérétique faisait de grands progrès, la peste ravageait les quartiers populeux de Sainte-Marguerite et de Sur la Fontaine, la famine risquait de provoquer une sédition semblable à celle des Rivageois (2).

Du ravitaillement de la population dépend, en effet, la paix publique. Le pain était à la base de l'alimentation. Les récoltes, sans les procédés de culture actuels étaient très variables et soumises aux caprices de la nature. Les armées pillaient et détruisaient tout sur leur passage. La guerre et la peste contrariaient les échanges commerciaux. Les agitateurs et les accapareurs exploitaient la misère du peuple à leur profit. Il n'est donc pas étonnant que la répression de la famine soit une préoccupation gouvernementale aussi bien princière qu'urbaine.

En 1565, la cherté des grains sévit dans les Pays-Bas et en France. Dans les villes brabançonnes, où le malaise politique est particulièrement grave, des signes avant-coureurs de révolte

(1) Attitude de Robert de Berghes lors de la famine de 1556 ; voir : C. Tihon, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes*, p. 48, Liège, 1922. — R. Van Santbergen, *Les bons métiers des meuniers, des boulangers et des brasseurs de la Cité de Liège*, p. 271 et sv., p. 297, Liège, 1949. — *Liste chronologique des édits et ordonnances de la Principauté de Liège*, t. II, (1507-1684). Publication de la Commission Royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, Bruxelles, (1860), (10 sept., 12 nov., 28 nov. 1556). — M. Polain et S. Bormans, *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège*, deuxième série, t. Ier, *passim*, Bruxelles, 1869. — E. Fairon, *Cartulaire de la Cité*, manuscrit inédit.

(2) E. Fairon, *La répression de l'hérésie et la question constitutionnelle dans la Principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, dans *Miscellanées historiques*, p. 115, Liège, 1945. — H. Pirenne, *Histoire illustrée de la Belgique*, t. II, pp. 419-428, Bruxelles, 1949. — F. Magnette, *Précis d'histoire liégeoise*, pp. 193-201, Liège, 1929.

se manifestent. Des marchands calvinistes accaparent du blé pour le raréfier et provoquer la colère populaire contre Philippe II. La duchesse de Parme et les magistrats urbains doivent prendre des mesures exceptionnelles pour ravitailler la population et garder le pouvoir. Toute exportation de blé est défendue (1).

Au Danemark, l'exportation est également suspendue vers les Pays-Bas depuis 1561 (2). En France, la cherté du blé a pour cause l'insuffisance des récoltes et les agissements des spéculateurs. A Paris, les protestations contre les accapareurs menacent de dégénérer en émeutes. Le roi, Charles IX, dirige la lutte contre la vie chère et interdit l'exportation du blé. Les arrêts du Parlement conjurent la crise, tandis que le droit des municipalités de procéder à des achats de grains reste cependant controversé (3).

La politique annonaire des Etats voisins empêcha donc la Cité de s'approvisionner chez eux.

En cette période troublée, Liège avant Paris, exerce une politique de grande hardiesse, moderne et particulariste, qui n'a pas encore été mise en relief à ce jour. En effet, Daris raconte que le prince et le magistrat de Liège, craignant que la famine n'occasionnât des troubles, firent acheter des grains à l'étranger pour 30.000 florins et le revendirent meilleur marché à Liège. Le prince employa les pauvres qui ne pouvaient acheter du pain à la réparation des rues de la Cité et leur fit donner à chacun un salaire d'un pain par jour. L'exportation

(1) *Mémoires de Pasquier de la Barre*, éd. A. Pinchart, t. Ier, p. 3, Bruxelles, 1859. — E. Poullet, *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, t. Ier, pp. 27-59-88-89-110, Bruxelles, 1877. — Le Compromis des Nobles, prélude aux troubles de 1566, se place en décembre 1565. — L. Van der Essen, *Alexandre Farnèse*, t. Ier, pp. 125, 136-138, Bruxelles, 1933. — Ch. Terlinden, *Liste chronologique des Edits et Ordonnances des Pays-Bas*, Bruxelles, 1912 : 15 sept., 2 oct., 14 oct. 1565.

(2) E.-G. Brunne, *Die dänische Verkehrsperre und der Bildensturm in den Niederlanden im Jahre 1566*, dans *Hansische Geschichtblätter*, t. 33, pp. 97-110, Berlin, 1928.

(3) Il ne fut accordé qu'après la disette par l'ordonnance du 4 février 1567, en même temps que le pouvoir d'emprunter et de faire des provisions. — H. Hauser, *Controverses sur les monnaies*, dans *Travailleurs et marchands*, op. cit., pp. 83-90. — A. Liautey, *La hausse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVIe siècle*, pp. 46, 90, 163, 169, 181, 234, 235, 278, Paris, 1921.

du grain fut prohibée et l'importation fut facilitée par la suppression des entraves de péage sur la Meuse, à Maastricht et à Huy. On veilla à empêcher les marchands d'accaparer les grains et d'en avoir le monopole de la vente (1).

Manifestement, Daris s'inspire du récit de Chapeaville (2) Ce dernier relate l'achat par le prince et la Cité, les édits, les difficultés de transport à Huy et le conflit à propos du tonlieu sur les houilles à Maastricht.

Partant de cette source, les historiens laissent voguer leur imagination. Le Père Bouille attribue tout le mérite à Gérard de Groesbeek (3). Foullon laisse planer le doute (4). La Biographie nationale admire l'acte de charité du prince (5). Gobert reste indécis ; il accorde à Gérard de Groesbeek le mérite d'avoir supprimé le paupérisme au moyen de l'assistance par le travail, mais attribue à la Cité l'initiative des achats à l'étranger (6). M. Van Santbergen, impressionné par les ordonnances annonaires, attribue à ce prince un pouvoir trop absolu (7). La version exacte est rapportée par les chroniques liégeoises, éditées par Balau et Fairon (8). Le Conseil de la Cité pour subvenir à la nécessité présente fit acheter par ses commis, pour 30.000 florins de petit grain d'Oostlande à Amsterdam, aux Pays-Bas et en Allemagne. La Cité distribua des pains, cuits par les boulangers des vinâves. Le gel se prolongeant, la Meuse étant gelée, les pauvres gens sans ouvrage et sans ressources commencèrent à murmurer. Pour les apaiser, on mit les hommes, les femmes et les enfants au travail sur les

(1) J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, p. 266, Liège, 1884.

(2) J. Chapeaville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III, p. 415, Liège, 1616.

(3) T. Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. II, p. 427, Liège, 1731.

(4) J. Foullon, *Historia Leodiensis*, t. II, p. 475, Liège, 1736.

(5) Article de A. Le Roy, dans la *Biographie Nationale*, t. 8, Bruxelles, 1884-1885.

(6) Th. Gobert, *Liège à travers les âges, Les rues de Liège*, t. Ier, pp. 485, 527, Liège, 1924.

(7) R. Van Santbergen, *op. cit.* p. 67.

(8) *Les chroniques liégeoises*, éd. S. Balau et E. Fairon, t. II, pp. 509, 515, 519, Bruxelles, 1931.

chemins, les remparts et fossés de la Cité. L'achat à haut prix à l'étranger causa de grands dommages à la Cité. A Pâques de l'année 1566, ajoutent les chroniques les grains étaient tellement abondants que les habitants des environs venaient en acheter à Liège.

Après avoir résumé brièvement l'opinion des prédécesseurs, tentons d'apporter notre modeste contribution à l'étude du problème.

L'intervention du pouvoir fait tout naturellement songer, sous l'Ancien Régime, à l'action princière. Elle se manifeste par des ordonnances de police générales et traditionnelles (1) Mais les mandements ne sont pas publiés au peron sans l'assentiment du Conseil de la Cité (2). Passons rapidement en revue les ordonnances de Gérard de Groesbeek : 11 août 1565, Mandement qui défend l'exportation des grains hors de la Principauté et les achats en dehors du Marché (3).

6 octobre 1565, cri du peron qui ordonne à chaque habitant de se pourvoir en grains pour les besoins de sa famille pour se prémunir contre le danger d'une disette (4).

5 décembre 1565, cri du peron qui ordonne la visite des grains conservés dans les greniers et maisons de la Cité et Franchise et renouvelle l'ordre de s'approvisionner en grains avant la Noël (5).

(1) Chapitre consacré à l'action des autorités publiques sur la fonction économique des Métiers, VAN SANTBERGEN, *op. cit*, pp. 271 et sv.

(2) Gérard de Groesbeek fut contraint de modifier son édit sur la chasse du 24 juillet 1564. DARIS, *op. cit.* p. 260 ; CHAPEAVILLE, *op. cit.*, t. II, p. 410.

(3) Renouvelé le 14 août 1566, modifié ensuite à la demande des brasseurs puis des boulangers. — *Liste chronologique des Edits et Ordonnances*, *op. cit.* Source : *Grand Greffe* des *Echevins de Liège*, *Mandements*, 1560-1567, (détruit) p. 76.

(4) *Id.* pp. 79 V°, 80. — ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, *Conseil Privé, dépêches*, t. VI, p. 173 (1558-1572).

(5) *Mandements*, 1560-1567, p. 90. Le même jour le Conseil de la Cité décida d'établir l'inventaire des provisions de blé de la ville sous peine d'amende ; ordonna de constituer des provisions par ceux qui le pouvaient et décida de mettre les chômeurs au travail. Cartulaire Fairon, pièce 342 du n° 1343 de la Chambre impériale (détruit) : copie de p. 94 d'un recès de la Cité (non parvenu aux Archives) — L. BARTOLLET, *Consilium juris, resolutum... pro civitate leodiensi*, n°s 341-342, Liège, 1644.

8 février 1566, mandement qui vu la stérilité de l'année, réduit le taux des rentes en grains (1).

Ce sont là, des mesures administratives courantes en pareils cas. Faut-il conclure que Gérard de Groesbeek, était indifférent au ravitaillement de la Cité ? Certes non, et son manque de générosité est très compréhensible. Le regretté Georges Bonhomme a très justement fait remarquer le désavantage que constitua pour ce prince-évèque de petite noblesse, le manque de fortune personnelle (2). Son action politique à l'égard des métiers et des bourgmestres en fut limitée et nous pouvons ajouter que son manque de popularité est dû à la même cause. En 1565, la somme de 10.000 florins qu'il avait pu recueillir avait été employée à acheter une rente affectée sur l'avouerie et chatellenie de Couvin, qu'il venait d'acquérir (3). Il devait aussi ravitailler son palais, il délégua Jean de Voesberg à Amsterdam pour y acheter du blé (4). Sa charité s'était cependant manifestée lors de l'épidémie de 1564, en organisant des collectes dans les églises au profit des malades (5). Il approuve le projet de la Cité d'envoyer des marchands à l'étranger, et facilite le transport des grains en intervenant auprès de la duchesse de Parme pour obtenir le transit à travers ses Etats. Il sollicite la même faveur pour les grains destinés à Saint-Trond, Hasselt et Thuin (6). La gouvernante des Pays-Bas autorise les transports, sous réserve que chaque achat soit spécifié et recommandé spécialement par le prince-évêque. Elle réduit les quantités demandées et ne lève l'arrêt à Maastricht sur du blé non déclaré qu'à la demande de Gérard de

(1) *Mandements*, *id.* p. 91.

(2) G. Bonhomme, *Les origines de Gérard de Groesbeek*, dans *Le Blason*, 2e année, nos 1, 2, 3, 4, pp. 37-39, Bruxelles, 1947.

(3) Les pourparlers étaient en cours avant la disette. — E. Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. V, 17 avril, 28 nov. 1565, pp. 377-378, Bruxelles, 1913.

(4) A. E. L. *Conseil Privé*, *dépêches*, t. VI, p. 146 Vo, 11 août 1565.

(5) C. Tihon, *op. cit.*, p. 293 ; Daris, *op. cit.*, p. 377.

(6) A. E. L. *Conseil Privé*, *dépêches*, t. VI, 18 oct., 6 nov., 29 nov. 1565, pp. 172 Vo, 173 Vo. — Archives Générales du Royaume, *Audience*, no 1742/3, I, (1555-1572), lettre du 8-10-1565. Renseignements communiqués par Madame Mangano-Le Roy, archiviste aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

Groesbeek (1). Elle l'autorise à acheter 100 « lastz » de grain sur les 150 demandés, en son nom, à Amsterdam (2). Le prince-évêque participe, par conséquent, dans la mesure de ses moyens, au ravitaillement des Liégeois.

Il intervient très énergiquement dans le conflit qui oppose les villes de Liège et de Huy, afin de faciliter le transport du blé sur la Meuse (3). Au mois d'août 1565, les habitants de Huy, assemblés sur le pont, arrêtent les bateaux destinés à Liège, à coups de pierres et de bâtons. La riposte est immédiate ; les Hutois sont emprisonnés à Liège et la Meuse leur est fermée. Le prince-évêque adresse immédiatement des lettres aux bourgmestres de Huy, pour qu'ils permettent le ravitaillement de Liège et se réconcilient avec leurs collègues. Il accorde des passeports aux marchands amenant du grain des régions de Huy, Namur et Dinant (4). Mais à partir du mois de novembre 1565, plus aucun marchand, ne se rend dans ces contrées car la disette y sévissait aussi. Le rôle efficace, mais effacé de Gérard de Groesbeek, étant déterminé, voyons maintenant, si l'attitude du clergé fut aussi conciliante.

Le Chapitre Cathédral ne délia pas aisément les cordons de sa bourse ; sur les instances pressantes des bourgmestres de Liège, au moment le plus critique, il céda cependant. Il détenait dans son coffre l'argent destiné aux héritiers et créanciers

(1) *Audience*, lettres des 14-18-28 oct. et 6 nov. 1565.

(2) *Audience*, lettres des 9 déc. 1565 et 4 janvier 1566.

(3) A. E. L. *Conseil Privé, dépêches*, t. VI, 25 août 1565, p. 148 V° ; 8 sept. 1565. p. 155.

A. E. L. *Recès de la Cité*, t. Ier. (juillet 1566-août 1568). — Le conflit entre Liège et Huy suscita des querelles entre plusieurs juridictions. Cet épisode mériterait d'être étudié de plus près.

(4) Passeports accordés à des bourgeois de Liège :

13 mai 1565, Gerard de Liège, pour achats dans le comté de Namur, A. E. L. *Conseil Privé, dépêches*, t. VI, III V°.

30 mai 1565, Jean Gregoire, 300 muids d'épeautre et d'orge venant de Blehen, Givet et Huy, *C. P. Dep.* t. VI, 113 V°.

25 août 1565, Henri Fagottier et Jean de Chantraine dont les grains ont été saisis de force à Huy. *id.* 148 V°.

29 août 1565, Colin Muelener, même cas, *id.* 149.

29 août 1565, Henri de Fraipont, recommandé au bailli de Huy, pour trouver du grain dans la région de Namur, id. 149.

31 octobre 1565, Otton de Bernimolin, qui a obtenu 50 muids d'avoine en échange d'une autre céréale à Dinant, *id.* 172.

de Georges d'Autriche. Dès le mois de septembre, la Cité prétendait avoir obtenu l'autorisation de Charles de Brimeu, comte de Meghem et des héritiers Blocquerie et Heze, pour disposer de cette somme pour sa provision frumentaire et elle sollicitait l'approbation du Chapitre (1). Ce dernier acquiesça, mais quatre mois plus tard, la Cité n'avait toujours rien obtenu. Les bourgmestres insistèrent au moment d'envoyer leurs délégués en Allemagne pour les achats de blé. Mais Junceis, trésorier du Chapitre, discutait et jugeait les garanties insuffisantes. La Cité affirma avoir l'autorisation des créanciers intéressés ; à la suite de quoi le Chapitre convoqua les bourgmestres pour le 4 janvier 1566. Les pourparlers ne furent suivis d'aucune résolution pratique (2).

Le Chapitre et le Clergé prêtèrent cependant de l'argent à la Cité, mais ils exigèrent des garanties très fortes sous la responsabilité personnelle des deux bourgmestres, Gérard de Fléron et Erard de Wihogne (3) :

Une obligation de 3.000 florins Brabant en faveur du Chapitre et autant pour le clergé secondaire fut enregistrée (4). Un prêt de 2550 florins fut accordé en décembre 1565 (5). Par des actes postérieurs, on sait que le bâtonnier de Saint-Pierre, Everard Briffo, récolta du clergé 9000 florins (6). Le Chapitre réclama assez vite le remboursement de 5.200 florins Brabant puis, l'année suivante, de 2000 florins Brabant (7).

(1) Au sujet de la succession de Georges d'Autriche, voir C. Tihon, *op. cit.* p. 56 L.-E. Halkin, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche*, p. 55. Liège et Paris, 1936. — A. E. L. *Conclusions capitulaires.* t. 115, 18 sept. 1565, p. 621.

(2) A. E. L. *Conclusions Capitulaires*, t. 115, 24 dec. 1565, p. 637, 4. — Personnalité de Junneis, voir, J. Lejeune, *La formation du capitalisme moderne dans la Principauté de Liège au XVIe siècle*, pp. 76-80 et p. 96, Liège, 1939. Janv. 1566, p. 641.

(3) A. E. L. *Registre aux attestations de bourgeoisie et passeports*, contenant de nombreux recès de la Cité et qui se place avant le premier registre aux recès de la Cité (1566-1568) à savoir du 11 octobre 1564 au 12 août 1571 ; p. 67 et pages intercalées entre les pages 192 et 193.

(4) J. Lejeune, *La formation du capitalisme*, p. 98, renvoie aux *Obligations des échevins de Liège* (collection détruite), reg. 43, p. 52.

(5) A. E. L. *Registre aux attestations*, p. 67 et pp. entre 192 et 193.

(6) A. E. L. *Recès de la Cité*, t. I, 23 sept. 1566, p. 32 V°.

(7) A. E. L. *Conclusions Capitulaires*, t. 115, 1 sept. 1566, pp. 679-680 ; 1567, pp. 733, 736.

Ces prêts nous amènent ainsi à exposer l'activité déployée par l'administration communale liégeoise pour lutter contre la disette. Son intervention vraiment prépondérante fut couronnée de succès, malgré l'opposition rencontrée auprès du peuple même.

Nous avons déjà noté que la situation était catastrophique en France et dans les Pays-Bas. A Liège, dès le mois d'août 1565, le prix du grain est triplé (1). L'hiver survient particulièrement rude : le gel provoque l'arrêt du travail et des transports par eau (2). L'attitude hostile des habitants de Huy contrarie le ravitaillement de la ville de Liège et d'ailleurs là, comme ailleurs les récoltes étaient mauvaises (3).

Un coup d'œil dans les registres aux cens et rentes de la Cathédrale et des principales abbayes permet de se rendre compte de la situation. Malgré la réduction des rentes ordonnée au mois de février 1566, beaucoup de fermiers ont effectué les payements avec de grands retards, ou n'ont pu faire face à leurs obligations (4). Ni l'ordonnance défendant d'exporter les grains — trop rares — ni l'édit ordonnant aux habitants de faire des provisions ne purent enrayer la famine. La répression de la fraude par le contrôle des marchés publics et de leur approvisionnement fut impuissante à entraver la hausse des prix. Pour empêcher les manœuvres des accapareurs, il fallut mettre sur le marché des marchandises en abondance et à prix modéré et trouver des capitaux à des conditions pas trop onéreuses. La Cité de Liège, représentée par ses

(1) *Chroniques liégeoises*, éd. Balau et Fairon, t. II. pp. 511 et 515. — Le stier de wassen de 2 fl. ½ monte à 6 florins et 6 florins, 5 aidants, id. p. 448. — Dans le Hainaut, le muid de blé est de 32 livres en 1565 et retombe à 13 livres en 1566. Cf. I. Delatte, *Prix et salaires en Hainaut au XVIe siècle. Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 55, p. 112, 1938.

(2) *Chroniques liégeoises*, pp. 514 et 515. — A la Noël 1565 commença une gelée de 2 mois, la Meuse fut gelée trois fois et l'Escaut à Anvers également.

(3) *Id.* p. 515 ; en Hesbaye également.

(4) A. E. L. *Cathédrale, Compterie du grenier*, année 1566 : Alleur : après le 30 août, reste 127 m. 5 set. sur 374 m. à payer (dîme). Awans : 63 m. sur 290 m. — A. E. L. *Val-Saint-Lambert*, n° 437 : Ivoz : 11 payements sur 35. Neuville en Condroz : 9 payements sur 19 dont 3 en grains. Waremme : 5 sur 13 dont des payements partiels, etc. etc.

bourgmestres Gérard de Fléron et Erard de Wihogne, s'y employa (1).

Il fut décidé de chercher le blé à l'étranger, le prince-évêque accepta de favoriser le transport en obtenant le passage par les Pays-Bas. Rien d'exceptionnel dans cette mesure. Il est seulement intéressant de remarquer que l'initiative est laissée à la Cité alors qu'à Paris, par exemple, ce droit est réservé au roi. C'est la façon dont elle a été exécutée qui est originale. La création d'un service de ravitaillement dirigé par un administrateur muni de pouvoirs très étendus, chargé des achats à l'étranger et de leur répartition à Liège constitue certainement une innovation curieuse. Auparavant, la Cité confiait ses commandes à des marchands liégeois imprégnés de l'esprit capitaliste moderne et intéressés aux industries nouvelles (2).

Enumérons-les en suivant l'ordre chronologique de leur mission d'achat à l'étranger sur ordre de la Cité.

Au mois d'août 1565, Jean de Chauheid le Jeune, Nicolas de la Barbe d'Or, Antoine Vaes, Antoine Trouillet, Gillet le Rosseau, Jean Grady et Jean de Braaz achètent du grain dans des villes de l'Empire (3). En octobre, ils retournent dans ces villes et vont aux Pays-Bas (4). Wauthier Godefroid et d'autres marchands se rendent à Amsterdam, Dordrecht et dans diverses localités (5). Jean Simbert dit Ghis achète 66 «lastz» à Amsterdam

(1) Gérard de Fléron, avocat, bourgmestre, conseiller des cours allodiale et féodale, du conseil privé, seigneur de Saive (1586), industriel. Voir LEJEUNE, *op. cit.*, p. 85. — C. DE BORMAN, *Les échevins de la Souveraine justice de Liège*, t. II, pp. 137-138, Liège, 1892. — E. PONCELET, *La seigneurie de Saive*, dans *Bulletin Institut archéologique liégeois*. t. XXII, p. 419. — Erard de Wihogne, seigneur de Velroux, bourgmestre en 1539, 1543 et 1565. *Recueil héraldique des bourgmestres de la Cité*, p. 264, Liège, 1720.

(2) J. LEJEUNE, *Le capitalisme*, op. cit. : J. de la Barbe d'Or, A. Trouillet et J. Simbert sont des comparchonniers de sociétes houillères, p. 342. — A. Voes est bailleur de fonds de l'usine de Prayon en 1576, p. 239.

(3) A. E. L. *Registre aux attestations de bourgeoisie et passeports, op. cit.* (1564-1571), pp. 33 et 34.

(4) J. de Chauheid, N. de la Barbe d'Or, A. Vaes, Gérard de Noville et Ant. Ghys, *id.* p. 47 V°.

(5) *Id.* p. 47. 21 « lastz » furent saisis à Amsterdam, *id.*, p. 47 ; son bateau arrêté à la douane de Maastricht, *id.* p. 52 V°. Il avait été chargé d'acheter 110 « lastz » à Amsterdam. A. G. R. *Audience*, lettre du 28-6-1565. Il réclama des dommages et intérêts à la Cité pour la perte de 400 dalers dépensés pour

([1]). En novembre, Jean de Chauheid, Antoine Truilhet et Antoine Vaes achètent 600 « malders » en Allemagne ([2]), Lambert de Faulkon y achète 5 à 600 « malders » et Mathieu de la Saul, 60 « malders » ([3]). Jean Rickman acquiert 100 « malders » à Maestricht et Henri de Noir Mouton de Nimègue 150 « lastz » à Amsterdam ([4]). En décembre, Lambert de Stier, s'approvisionne aux Pays-Bas et en Allemagne de grain et d'autres marchandises ([5]). Henri de Noir Mouton achète encore 150 « lastz » à Amsterdam ([6]). En janvier 1566, Jean Rickman et Lambert de Faulkon vont à Cologne ([7]). Ambroise Loets achète 100 « lastz » à Amsterdam ([8]).

Ces achats, payables comptant, s'accompagnaient de difficultés que les marchands désireux de justifier leur appétit de lucre, ne manquaient certainement pas d'exagérer. Comme les prix continuaient à hausser et que le grain n'arrivait pas régulièrement, des mouvements de révolte se préparaient à Liège. Les pouvoirs publics permirent alors aux bourgeois de se ravitailler, suivant leur propre initiative. Déjà, en octobre, lorsqu'il avait été recommandé aux citains de faire des provisions de blé, plusieurs s'étaient rendu à Maestricht et s'étaient procuré 67 « malders ». Le prince-évêque et la Cité avaient obtenu le laisser-passer nécessaire ([9]). Mais ce système d'approvisionnement par les particuliers, précieux appoint au début,

accélérer l'arrivage des grains étrangers. En attendant le dédommagement, il répara la batte abîmée par les inondations et détourna les eaux pour mettre en valeur sa forge de Fourchufossé. Voir Lejeune, *op. cit.*, pour ce fait et son activité industrielle, pp. 269-273. — Cf. aussi : R. Evrard et A. Descy, *L'usine des Vennes*, pp. 34-44. Liège, 1948.

A. E. L. *Recès de la Cité*, t. Ier, pp. 7-167-169.

([1]) A. E. L. *Registre aux attestations etc.*, *op. cit.*, p. 49 V°.

([2]) *Id.* p. 56 V°.

([3]) *Id.* p. 55 V°, 57 V°, 64.

([4]) *Id.* p. 54 V°.

([5]) *Id.* p. 60 V°, Lambert de Stier, fils de l'ex-bourgmestre Gilles de Stier.

([6]) *Id.* p. 72.

([7]) *Id.* p. 73.

([8]) *Id.* pp. 66 et 76.

([9]) *Id.* pp. 45 et 46 V°. A. G. R. *Audience*, lettre du 28-10-1565. — Autorisation d'achat demandée au comte palatin du Rhin, le 3 oct. 1565 : *registre aux attestations*, p. 43 ; et à l'Empereur le 24 déc. 1565 : A. E. L. *Conclusions capitulaires*, reg. 115, p. 637.

s'avéra bientôt boiteux : les abus foisonnaient, maints bourgeois se muant aisément en marchands.

La Cité créa, alors, le service de ravitaillement, le 11 décembre 1565, et nomma Willem van Uutbroeck, receveur et administrateur général de la commission des grains, chargée, avec l'argent qui lui fut confié, d'acheter, réceptionner, garder, vendre et distribuer la marchandise au prix ordonné (1).

Dès le mois de décembre, van Uutbroeck va lui-même recevoir 200 «malders» de grain commandés à Maastricht et en commander d'autres (2). En février, il se rend à Aix-la-Chapelle, accompagné d'Adam le Marchant et Lambert Naveau, pour régler la livraison et le payement de 2040 « malders » de grain achetés par Rickman, au prix de 3 dallers et ½, et commander 2000 autres «malders» (3). Les instructions données à cette occasion par la Cité étaient très précises, tant pour la conduite à suivre à l'égard des fournisseurs que des points à discuter. L'affaire était d'ailleurs importante, et pouvait avoir des répercussions fort graves en cas d'échec. Les commandes, faites en Allemagne par Rickman furent obtenues par l'intermédiaire d'Arnould Schoel et de Jean Moer, conseillers de la ville de Cologne, et de Renard Radlot, mayeur de Limbourg, qui était rallié à la religion réformée (4). Il était capital de ménager ce personnage et d'éviter qu'il ne privât, dans un but politique et religieux, la Cité de Liège de sa seule source d'approvisionnement. Les Allemands menaçaient d'ailleurs, de suspendre les livraisons, si le règlement comptant n'était pas assuré. La commission des grains après avoir arrêté les termes et les moyens de payement retourna à Aix-la-Chapelle, au mois de mars avec des instructions, tout aussi formelles (5). Lambert

(1) A. E. L. *Registre aux attestations, op. cit.*, pp. 70 et 71 V°.

(2) *Id.* 71 V°.

(3) *Id.* p. 82. L. Naveau fut élu bourgmestre l'année suivante (juillet 1566).

(4) Renard Radlot, Ratlo, Radtloo etc., maieur de la haute Cour de Limbourg, 1549-1565, principal protecteur des prédicants réformés. — cf., article de V. Fris dans la *Biographie Nationale*, 1905. — W. Bax, *Het protestantisme in het bisdom Luik en vooral te Maastricht*, 1557-1612, pp. 96-98, 'S-Gravenhage, 1941.

(5) A. E. L. *Registre aux attestations, op. cit.*, pp. 86 et 87.

de Chesteau et Adam le Marchant prennent livraison de 200 « malders », maintiennent le prix à 3 dallers et ½ le «malder» et obtiennent que les échéances soient fixées à Pâques et à la Pentecôte. Ils sont chargés de contrôler le poids, de contracter avec les bateliers pour amener le grain aux Vennes et d'en assurer la garde.

Au mois de mai, Aymond de Marneffe, conseiller de la Cité, et Adrien le Pollain, greffier, vont porter la somme de 1000 à 1200 dalers due selon le contrat. A ce moment, il restait encore 500 « malders » à livrer, la saison était déjà avancée, et il fallait un mois pour amener le blé à Liège. Aussi, les délégués reçurent-ils l'ordre de s'informer à Cologne du prix du grain et de l'amener à Liège ou de le vendre sur place suivant que les prix pratiqués le réclamaient (1).

Après la nouvelle récolte, la ville confia à nouveau aux marchands J. Ryckman et Lambert de Cock le soin d'aller à Cologne. Ils avaient promis de livrer le «malder» de grain correspondant à 5 setiers, mesure de Liège, mais comme le poids n'était pas exact, la commission des grains fut encore chargée de régler cette affaire. Adam le Marchant et Adrien le Pollain reçurent des instructions pour aller à Cologne et en cas d'échec des pourparlers, ils devaient soumettre le cas à Philippe Gheel, bourgmestre de Cologne, Conrard Betsdorff, chancelier et docteur en droit et à Maître Jean Lulynghe, syndic de la ville de Liège (2).

Pendant que s'exerçait l'activité normale des marchands nationaux et l'intervention extraordinaire des fonctionnaires du ravitaillement, envoyés à l'étranger, pendant une période particulièrement critique, les marchands étrangers, en quête de profits, cherchaient aussi à livrer du grain à la ville. Ils étaient accueillis avec faveur à Liège ainsi que le prouve le récit des aventures du représentant de Pierre Bex ou Boex de Maastricht.

(1) *Id.* p. 118.

(2) *Id.* p. 120, 13 sept. 1566. — A. E. L. *Recès de la Cité*, t. Ier, p. 30 Vo, 23 sept. 1566.

Jean Vinck et Pierre Bocx devaient livrer 5000 setiers de grain à 5 florins le setier, à la Goffe, en janvier 1566 (1). Vinck et Jean Hellin, l'avaient amené avec du retard. Les bourgmestres de Liège, en vue d'obtenir un rabais, firent des difficultés pour recevoir la marchandise et la firent déposer dans des greniers en attendant leur décision. Ils déléguèrent un commis pour assister au mesurage (2). Jean Vinck vint à Liège pour régler la livraison et le payement des grains. Il fut reçu cordialement à la Violette, un dîner très arrosé lui fut offert pour obtenir des conditions très favorables. Mais Jean Vinck, excité par les libations trop généreuses, revint à l'hôtel de la Coupe d'Or en Féronstrée et se querella avec un certain Hector Beysselt et le blessa à sang (3). Il en résulta des difficultés inévitables. L'hôtel se trouvait dans les limites du territoire de la foire, Jean Vianck fut accusé d'avoir enfreint les privilèges de celle-ci. Les échevins le bannirent et les officiers du Prince confisquèrent les deniers dus par la Cité pour les grains. L'arrêt sur les sommes saisies fut levé le 18 juin 1566 (4). Il demanda la révision du procès. En attendant la sentence définitive, on lui accorda un sauf conduit pour revenir à Liège traiter ses affaires. Le 17 janvier 1568, les bourgmestres et l'Office de la Foire lui accordèrent des lettres patentes de pardon (5).

La Cité parvint donc à résoudre le problème de son approvisionnement avec succès, malgré toutes les difficultés matérielles. Après avoir soutenu l'initiative des marchands, elle se substitue à ceux-ci, en procédant elle-même à l'achat de grains à l'étranger. Mais ce dernier système exigeait des capitaux importants. Comment la Cité parvint-elle à financer ses opérations ?

(1) Lejeune, *op. cit.*, p. 89, note, renvoie aux *Obligations des Echevins de Liège*, registre 43, 18 janv. 1566, (détruit).

(2) 5 avril 1566, Cartulaire Fairon, renvoie au *Grand Greffe des Echevins de Liège*, nº 243, p. 77 (détruit).

(3) A. E. L. *Registre aux attestations*, *op. cit.*, 22 juin 1569, p. 198. — L'hôtel de la Coupe d'Or, propriété de la ville appartenait autrefois aux Dathin. Gobert *op. cit.*, t. II, p. 22.

(4) Cartulaire Fairon, renvoie aux *Obligations* (détruit).

(5) A. E. L. *Registre aux attestations*, p. 198.

La pratique la plus courante était l'emprunt et les constitutions de rentes. Toutes les chroniques citent la somme de 30.000 florins brabant consacrée aux achats à l'étranger. Nous avons déjà mentionné certains prêts octroyés par le Chapitre Cathédral et le clergé secondaire (1). Pour les obtenir, les bourgmestres se portèrent personnellement garants et la Cité engagea tous ses biens, actions, profits, gabelles, etc... Ces avances furent rapidement réclamées, et leur remboursement s'avéra laborieux (2). Le comte de Meghem avait approuvé l'emploi de l'argent qui lui était destiné, mais l'intransigeance du bailli Junccis, fit tout échouer. Par contre, la Cité put disposer du capital d'une rente de 1200 florins liégeois destinée à l'abbé de Stavelot et ses frères, héritiers d'Erard de la Marck. Cette somme était déposée dans le coffre de la Cité au Monastère de Saint-Jacques (3).

Le banquier Bernard Porquin, qui fondera l'hôpital des lépreux en 1576, se distingua par sa charité, en prêtant 500 florins brabant, pour un an, sans intérêts pour la première année (4). La Cité sollicita l'aide des bourgeois et métiers. Dix-neuf métiers approuvèrent ce recès et en plus, le métier des charliers contribua financièrement à l'approvisionnement frumentaire (5).

Mais avec l'hiver particulièrement rigoureux et une crise économique aux causes obscures, survint le chômage. La Cité décide alors de procurer du travail aux chômeurs en les affectant aux réparations des rues et des transports de terre (6). Au mois de janvier, quoique les bourgmestres se plaignent au Conseil, des frais occasionnés par cette politique, la Cité décide néanmoins de poursuivre les travaux et approuve le

(1) et (2) cf. supra p. 6.

(3) A. E. L. *Recès de la Cité*, t. III, 3 janvier 1576, p. 55, 10 février 1576, p. 71. — A. E. L. *Registre aux attestations, op. cit.*, p. 77, 9 février 1576. — Cartulaire Fairon, inventaire de 1676, n° 4, 2e coffre, acte du 9 fév. 1566.

(4) B. Porquin, banquier lombard, cf. Lejeune, *op. cit.*, pp. 73-74. — A. E. L. *Registre aux attestations, op. cit.* 11 déc. 1565, p. 69 V°. — Cartulaire Fairon, renvoie aux *Obligations des échevins de Liège*, reg. 477, p. 9 V° (détruit).

(5) A. E. L. *Registre aux attestations, op. cit.*, p. 67 et pp. entre pp. 192-193.

(6) Cartulaire Fairon, 5 déc. 1565, renvoie à un recès p. 94 (non parvenu aux A. E. L.) et pièce 342 de la *Chambre impériale* (détruit) ; id. 15 mars 1566, *recès* id. p. 127 V° et pièce 266, *Chambre impériale* (détruit).

projet de fortification depuis la porte de Vivegnis jusqu'à celle de Sainte-Walburge (1). Le salaire des ouvriers fut diminué d'un aidant (2). C'était là, une charge très lourde et qui ne faisait que s'aggraver. La cherté des vivres subsistait toujours au point que le concierge de la Violette fut autorisé à augmenter la pension des prisonniers, en février 1566 (3). Pour assurer de nouvelles rentrées d'argent, la Cité autorisée par Gérard de Groesbeek, baissa le taux des rentes (4). Mais ce n'était pas suffisant, les fournisseurs allemands étaient impitoyables, et n'accordaient qu'un crédit très limité. Le Conseil de la Cité et les Métiers proposèrent alors de vendre et d'engager les revenus de la Cité jusqu'à 500 florins brabant de rente, 600 et même 1000 florins. Après délibération, la Cité qui avait déjà engagé pour 363 florins, 11 patars, décida, plutôt que de s'obliger davantage, de laisser rédimer les cens et rentes dues au petit domaine de la Cité par ceux qui voulaient les racheter. Deux agents, Laurent Disier et Collar Mathier, mambour de la Cité, furent chargés d'effectuer les œuvres, transports et obligations, et la recette fut confiée aux commis de l'administration des grains (5).

La commission du ravitaillement de la Cité put donc disposer des sommes recueillies par les administrateurs de la Cité. Nous savons comment elle s'acquitta de sa mission. Il restait à en rendre compte, tâche beaucoup plus ingrate.

Le 23 septembre, le Conseil de la Cité réclama les comptes dans le mois. Après un rappel lancé, le 5 novembre, l'ordre de s'exécuter dans les huit jours sous peine d'arrestation, fut donné à la commission le 14 janvier 1567. Le 6 février 1567,

(1) Cartulaire Fairon, 2 janvier 1566, *recès*, *id.* p. 102 et pièce 155 de la *Chambre impériale* (détruit). — Fortifications non achevées en 1577 : A. E. L. *recès de la Cité*, t. III, p. 247. — Bartollet, *op. cit.*, nos 155, 157.

(2) Cartulaire Fairon : 19 janvier 1566, *recès*, *id.* p. 108 Vo et pièce 157 de la *Chambre impériale* (détruit).

(3) Cartulaire Fairon, 4 février 1566, *recès*, *id.* p. 113 et pièce 164 de la *Chambre impériale* (détruit).

(4) Le muid d'épeautre qui était de 9 florins sur les maisons en 1563, fut ramené à 7 florins et ½ en février 1566. — Cartulaire Fairon, renvoie aux *Mandements et cris du peron* (1560-1567) pp. 41 et 91 (détruit).

(5) A. E. L. *Registre aux attestations*, *op. cit.*, 4 avril 1566, p. 92.

on fixa un délai pour l'audition des comptes des marchands Ryckman, Ernotte Loien et Piron de Streel. Le 24 mars 1567, une commission fut chargée d'examiner les comptes et de ne rien conclure avant d'avoir remis un rapport (1). Entretemps, le service du ravitaillement fonctionnait toujours ; succédant à un hiver rigoureux la récolte de 1566 n'avait pas été meilleure que la précédente. Aussi, la Cité avait-elle été contrainte de poursuivre ses efforts en vue d'assurer l'existence des Liégeois.

Le 15 mai 1567, les commis et députés doivent présenter le lendemain les comptes de grains achetés l'année passée et vendus pour la provision de la Cité (2). Les sources manquent pour nous permettre de suivre le fonctionnement de ce nouveau service public. Il aurait été très intéressant de pouvoir produire la comptabilité pour ces années si critiques. Mais, vu que les Métiers exigeaient, en 1576, le droit de contrôle au même titre que les conseillers de la Cité, on peut affirmer que la commission des grains fonctionnait encore à cette date (3).

Après avoir exposé les méthodes d'approvisionnement de la Cité en temps de crise, il reste à examiner les modes de répartition du grain à la population.

Les institutions religieuses étaient ravitaillées par les produits de leurs fermes. Les bourgeois, par ordre du prince et de la Cité, avaient fait des provisions dès le mois d'octobre 1565. Ils avaient subi les visites domiciliaires des commis de la Cité, qui avaient pour mission d'éviter l'accaparement et aussi de faire le relevé des besoins réels et des réserves.

Au mois de décembre, les prix augmentèrent au point de provoquer les murmures du peuple et l'agitation des mécontents et des partisans de la religion réformée. La Cité implora l'aide financière du clergé et de la bourgeoisie en évoquant la « calamité présente » et le spectre de la « ruine et de la mutation de la République » (4). Malgré sa politique de grands travaux destinés à réduire le chômage, les achats de grain à l'étranger,

(1) A. E. L. *Recès de la Cité*, t. I, pp. 30 V°, 64 V°, 69, 87 V°.
(2) *Id.* p. 116.
(3) A. E. L. *Recès de la Cité*, t. III, 15 et 22 mars 1576, pp. 80 et 82.
(4) A. E. L. *Registre aux attestations*, *op. cit.* pp. entre pp. 192 et 193.

la vente par des commis de la Cité de pains, fabriqués par les boulangers, sous le contrôle des pouvoirs publics, l'action de la Cité n'en fut pas moins critiquée (1).

Il fut nécessaire de prendre des mesures de police sévères jusqu'au printemps (2). Le 17 décembre, des hommes s'étaient assemblés dans les villages des Tawes et de Vottem et alentour. Les bourgmestres convoquèrent immédiatement le Conseil pour assurer la protection de la ville. Le guet fut renforcé dans les vinaves, les portes fermées, des patrouilles organisées (3). Un autre jour, des hommes s'emparèrent du pain tout chaud, jetèrent de l'eau dessus et circulèrent à travers les rues en le montrant pour émouvoir la foule. Ils interpellèrent les distributeurs et excitèrent les gens contre eux. On effectua une enquête, et on arrêta un certain le Haenne et un nommé Mathieu Thiceau, ficelier sur le pont des Arches. Cet individu avait déjà été jugé appréhensible en 1562, renvoyé devant l'inquisiteur, il avait été remis en liberté. C'était une excellente occasion pour l'arrêter avec un motif sérieux pour le condamner (4). Cet incident, semble prouver que l'agitation à Liège, était provoquée dans un but politique et religieux et que la disette et la misère du peuple étaient d'utiles prétextes.

Dans d'autres villes de la principauté des Pays-Bas espagnols, des rébellions se préparaient, qui entraînèrent de sanglantes répressions. La Cité de Liège, par sa politique clairvoyante, son initiative audacieuse et sa liberté d'action parvint à écarter le danger révolutionnaire et à sauvegarder sa neutralité. Si la Cité n'avait pas enrayé la famine, maintenu la sécurité publique, le nombre des mécontents aurait été croissant. Qui sait si le prince d'Orange en 1568, n'aurait pas eu assez de partisans à Liège, pour lui ouvrir les portes de la ville ?

(1) Cartulaire Fairon, 22 déc. 1565, renvoie au *Grand Greffe des Echevins de Liège*, n° 243, p. 70 V° (détruit).

(2) *Id.* 15 mars 1566, *recès*, *id.* p. 127 V° et pièce 268 de la *Chambre impériale* (détruit).

(3) *Id.* 17 déc. 1565, *recès*, id. p. 209 et pièce 209 de la *Chambre impériale* (détruit). — Bartollet, *op. cit.*, n° 209.

(4) Daris, *Histoire de la principauté*, *op. cit.* pp. 227-228, renvoie au *Grand greffe des Echevins de Liège*, n° 243 et *rôles criminels* (1559-79) pp. 57-59 (détruits).

Si Liège n'a pas connu « l'année terrible » d'Anvers, d'Hasselt, de Maastricht et d'ailleurs, elle le doit à la vigilance de ses bourgmestres et de ses conseillers, à l'aide matérielle du clergé et de la bourgeoisie, à la protection de Gérard de Groesbeek et à la compréhension du peuple. En cette grave conjoncture, tous ont mis en pratique une vieille maxime : « Liégeois Soyez Sages ». [1]

Mme L. ROUHART-CHABOT.

---

[1] Conseil rappelé par Guillaume de Merode, seigneur de Waroux, pour réconcilier le prince-évêque et la Cité : A. E. L. *recès* de *la Cité*, t. 3, 22 mars 1576, p. 82.

LA DISSIDENCE RELIGIEUSE DANS UNE PAROISSE DE LIÈGE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

La paroisse de Saint-Servais est une des plus anciennes et des plus importantes paroisses de Liège. Elle s'étendait à l'ouest du palais épiscopal jusqu'à Sainte-Walburge et comprenait une population très variée, ecclésiastique ou laïque, bourgeoise ou populaire. Cette population, — instable jadis comme aujourd'hui, — s'élevait en 1568 à environ deux mille âmes (1).

Les archives de la Prévôté nous permettent de publier et de commenter d'importants textes inédits sur l'histoire religieuse de cette paroisse de 1571 à 1593, sous le pastorat de Jean Curtius.

Le prévôt de Liège remplissait en effet les fonctions d'archidiacre. A ce titre, il avait une juridiction étendue dans le ressort de l'archidiaconé de Liège (2). Ses archives, dont quelques rares témoins ont échappé à la destruction, mériteraient une étude particulière (3). En attendant l'édition par nos soins des registres du XVIe siècle, nous voudrions montrer tout ce que l'historien est en droit d'attendre d'une documentation aussi riche que variée.

(1) N. HACKEN, *La paroisse Saint-Servais à Liège*, p. 19, Liège, 1933. — Importante notice dans Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 311-324, Liège, 1928. La paroisse de Sainte-Walburge ne fut démembrée de Saint-Servais qu'au début du XVIIe siècle.

(2) A. DUBOIS, *Le Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVIIe siècle*, p. 62 sv., Liège, 1949.

(3) L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 46, p. 65, Liège, 1921.

Il est malheureusement impossible de retracer ainsi l'histoire de la paroisse durant tout le XVIe siècle, car les documents font défaut avant 1571 et après 1593. Seules, vingt-deux années sortent un peu de l'ombre, vingt-deux années qui se situent très exactement entre la dernière crise calviniste de 1568-1569 et la dernière crise anabaptiste de 1593-1595 (1).

Le prévôt, — Jean de Berlaymont, puis à partir de 1581 Winand de Wyngaerde, — réunissait chaque année en synode les curés, les échevins synodaux, parfois les mambours des diverses paroisses.

Les curés et leurs collaborateurs devaient dénoncer les suspects, suspects en matière de foi ou de mœurs. Au prévôt appartenait le soin de peser et de vérifier les dénonciations, puis de leur donner une suite éventuelle. Le prévôt pouvait juger, condamner et accepter composition. Les registres aux sentences et les comptes des compositions ont disparu pour la période qui nous intéresse. Parfois, comme nous le verrons, des notes écrites en marge des dénonciations peuvent suppléer aux lacunes des archives prévôtales.

Les registres aux dénonciations sont des recueils originaux, rédigés d'année en année et complétés à l'occasion de chaque synode. Ils montrent la surveillance exercée sur les paroissiens : ceux-ci doivent fréquenter l'église, communier à Pâques, se confesser au moins une fois l'an à leur curé (2), observer l'abstinence prescrite, s'abstenir de travaux serviles les dimanches et les jours de fêtes, respecter les biens des pauvres ; enfin, leurs mœurs doivent être pures et leur foi ferme.

On devine que ce sont ces deux derniers points qui sont repris le plus souvent dans les dénonciations. En moyenne, dix-huit paroissiens sont dénoncés chaque année, dont six pour hérésie. La plupart des autres, — soit deux fois plus, — sont accusés d'incontinence. Plusieurs sont dénoncés pour leur foi et pour leurs mœurs. Quelques-uns ont péché par supersti-

(1) W. Bax, *Het protestantisme in het bisdom Luik* ... (1557-1612), p. 243, 326, La Haye, 1941.

(2) Ou à un autre prêtre avec la permission du propre curé.

tion [1]. En tout, de 1571 à 1593, cinquante-trois cas de dénonciation en matière de loi ont pu être relevés, ce qui nous amène à conclure qu'un paroissien sur quarante a été suspecté de ce chef, à tort ou à raison.

Il arrive assez souvent que les mêmes personnes soient citées plusieurs années de suite. Jean Le Serinier paraît ainsi de 1571 à 1588 ; Jean Rythoven de 1573 à 1593. Les pièces justificatives de ce travail sont décisives à cet égard.

Qu'en conclure, sinon que la dissidence religieuse était encore bien forte à Liège et que sa répression ne fut pas ce que l'on a cru. Les protestants liégeois avaient été rudement traités au début du siècle [2]. Décimés par la persécution, ils s'étaient terrés, mais peu à peu leur sort s'était amélioré. Lorsque Guillaume d'Orange menaça Liège en 1568, il trouva quelques intelligences dans la cité [3]. Le prince-évêque Gérard de Groesbeeck réagit avec vigueur, mais les garanties légales des bourgeois de Liège restèrent acquises.

Au moment même où le duc d'Albe sévissait à Bruxelles, les Liégeois atteints par l'influence protestante, influence surtout calviniste, sans aucun doute, bénéficiaient d'une longanimité relative. Et ceci n'est pas vrai seulement des nobles, mais encore des bourgeois, des artisans et même des étrangers.

Toute la sévérité des lois et des juges était réservée aux anabaptistes. C'est une anabaptiste qui fut brûlée à Liège en 1570 ou 1574 ; et les deux dernières victimes de la répression, en 1595, sont encore des anabaptistes [4].

Dans la paroisse Saint-Servais, aucune victime connue,

(1) Nous reprendrons ailleurs les textes relatifs à la superstition et à l'immoralité.

(2) L.-E. Halkin, *Le Cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège* (1505-1538), p. 109 sv., Liège, 1930. — *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège* (1538-1557), p. 75 sv., Liège, 1936. — C. Thion, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes* (1557-1564), p. 164 sv., Liège, 1922.

(3) H. van Alfen, *De bron van Bakhuizen van den Brink's Andries Bourlette*, dans les *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap*, t. 54, p. 173-276, Utrecht, 1933.

(4) J. Meyhoffer, *Le martyrologe protestant des Pays-Bas*, p. 171, Nessonvaux, 1907.

sinon André Bourlette, de Pierreuse, exécuté à Bouillon en 1569 (1). C'est sans doute dans une maison de sa famille qu'habitait ce marchand d'Anvers dont le prosélytisme inquiéta le synode de 1573 (2).

Les suspects appartenaient à tous les milieux : une dame noble (3), dix artisans (4), huit représentants des professions libérales (5), deux marchands, cinq femmes et six enfants, quatre étrangers, dont les deux marchands et un des maîtres d'école (6). Pas un clerc, — sauf peut-être les maîtres d'école, — alors que les clercs sont souvent dénoncés au synode à cause de leurs mauvaises mœurs.

Sur les cinquante-trois suspects, treize se convertirent et quatorze émigrèrent. Deux moururent avant que leur cas ne fût tiré au clair ; un autre fut déféré au Conseil Privé (7) ; un quatrième refusa de faire la profession de foi catholique (8) ; enfin, vingt-trois cas restèrent sans suite connue. Nous n'avons pas de raison de penser qu'aucun suspect de Saint-Servais ait été jugé par l'official, les échevins ou la Franchise : plusieurs dénonciations, bénignes ou invérifiables, ont dû ne pas être retenues ; d'autres, plus graves, auront sans doute eu leur épilogue au tribunal de la Prévôté. Mais cette juridiction, jalouse de ses droits, n'était ni sévère, ni pressée : on est frappé de la répétition des mêmes noms d'un synode à l'autre. Quant aux inquisiteurs et aux commissaires de la Cité, ils n'intervinrent qu'une fois, et avec succès puisque l'inculpé se convertit (9). Les conversions furent relativement nombreuses d'ail-

(1) J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, p. 312, Liège, 1884. — H. van Alfen, *op. cit.*, p. 244.

(2) Voir le n° 10 de nos Pièces Justificatives.

(3) Marie de Goer, dame de Betho ; cfr le n° 22 des Pièces Justificatives.

(4) Trois menuisiers, deux fèvres, un orfèvre, un armurier, un verrier, un passementier et un artisan non autrement désigné.

(5) Professions libérales au sens large : deux maîtres d'école, un receveur, un avocat, un notaire, un officier, un libraire et un imprimeur. Une des femmes suspectes est la femme d'un docteur.

(6) Les deux marchands sont l'un Anglais, l'autre Anversois ; un maître d'école venait de Mons ; cfr les n°s 8, 10 et 13 des Pièces Justificatives.

(7) Voir le n° 9 des Pièces Justificatives.

(8) Voir le n° 26 des Pièces Justificatives.

(9) Voir le n° 21 des Pièces Justificatives.

leurs ; elles témoignent pour l'action apostolique du curé Jean Curtius.

L'analyse des dénonciations servira de commentaire aux pages qui précèdent et éclairera les documents publiés en annexes.

* * *

En 1571, le curé, les échevins synodaux et les mambours de Saint-Servais dénoncèrent au prévôt douze cas, dont trois concernaient l'hérésie.

Le premier suspect dont les archives prévôtales nous révèlent le nom est Jean Le Tourneur (1). Les informations qui le concernent s'étendent sur sept années, de 1571 à 1578.

En 1571, le curé Jean Curtius et l'échevin synodal Jean Rythoven rapportèrent que Jean Le Tourneur et son fils étaient suspects, qu'ils s'efforçaient de gagner les uns à leurs croyances tout en ridiculisant la piété des autres.

Deux ans plus tard, Jean Le Tourneur était dénoncé comme hérétique public, incorrigible et faisant du prosélytisme. En 1575, admonesté par le curé, il lui répondit qu'il ne voulait pas mettre les pieds dans son église. Il n'avait pas encore donné satisfaction au synode de 1578, mais une note marginale, inscrite sans doute l'année suivante, porte que le suspect est venu à résipiscence. Il n'est plus question du fils de Jean Le Tourneur : son cas n'était probablement point très grave.

En 1571 encore, Jean Le Serinier (2) fut dénoncé comme suspect d'hérésie par le curé, par Jean Rythoven et par le mambour Jean Lambda. Deux ans plus tard, les rapports se faisaient plus détaillés : les dimanches et jours de fêtes, le suspect avait l'habitude de conduire, à travers champs et à travers bois, un groupe de voisins et d'adolescents ; sous prétexte de récréation ou de chasse aux oiseaux, la réunion servait à la diffusion des doctrines interdites. La dénonciation

(1) Sous le n° 1 de nos Pièces Justificatives, on trouvera l'ensemble des textes de la Prévôté concernant Jean Le Tourneur.

(2) Voir le n° 2 de nos Pièces Justificatives.

précisait même les noms de plusieurs jeunes hommes entraînés par Jean Le Scrinier, mais ces noms ne reparaîtront pas dans des rapports ultérieurs du synode.

En 1576, brève mention, suivie d'un silence difficilement explicable de dix années. En 1586, il était question du retour de Jean Le Scrinier à l'église. C'était chose faite en 1587, mais il était encore accusé cependant de propos impies. En 1588 enfin, Jean Le Scrinier promit au curé de s'amender. Sans doute tint-il parole, car son nom disparaît des délibérations synodales.

C'est en cette même année 1571 que Godescale (1), *faber tormentorum bellicorum*, fut à son tour dénoncé. Le synode de 1573 ajoutait que sa famille était suspecte aussi d'hérésie. Son frère était cité de ce chef en 1575, mais Godescale, la même année, mourut dans des dispositions édifiantes.

Une affaire importante s'ouvrit en 1572. Un certain Jean Quentin (2), alias Quintini, fut alors signalé parmi les suspects. C'était un homme bruyant, qui ne se souciait ni de communier, ni de fréquenter l'église, ni de respecter l'abstinence quadragésimale. Son nom est cité au synode presque chaque année jusqu'en 1582. Nous n'avons aucune trace de la conduite ultérieure de ce suspect, mais son cas pose plus d'un problème.

Qui est Jean Quentin ? Le premier texte qui nous le cite le dit fils de Sassenbrouck ; le dernier en fait le receveur de la collégiale de Saint-Pierre. Or nous connaissons Jean de Sassenbrouck, receveur de la même collégiale en 1544 (3), et un Jean Quentin qui, en 1558, donne en garantie d'une rente la maison de l'Eeu d'Or dans la paroisse de Saint-Servais (4). Ajoutons que Jean, fils de Jean Quentin, fut condamné par les échevins de Liège, le 26 août 1595, « à se

(1) Voir le nº 3 de nos Pièces Justificatives.
(2) Voir le nº 4 de nos Pièces Justificatives.
(3) É. Poncelet, *Inventaire des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, p. 318, Bruxelles, 1906. — Un Sassenbrouck est suspect à Liège en 1569 ; cfr Daris, *op. cit.*, p. 314 ; van Alfen, *op. cit.*, p. 240.
(4) É. Poncelet, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert à Liège*, t. 5, p. 364, Bruxelles, 1913.

purger de la fame d'hérésie » (1). Bien que le nom de Quentin soit fréquent, nous pensons pouvoir identifier le Jean Quentin de 1558 avec le suspect de 1572 ; le condamné de 1595 est son fils ; on comprend mieux désormais pourquoi les échevins et les inquisiteurs surveillaient sa conduite.

En 1572, dix-huit cas étaient dénoncés au prévôt ; six comprenaient la suspicion d'hérésie. Voici les affaires nouvelles instruites cette année.

Tout d'abord, Jean Hollants (2), menuisier ; suspect parce qu'il fréquentait rarement l'église et n'allait pas à confesse. Il avait communié toutefois et, en 1573 ou 1574, il donna satisfaction à son curé.

Adam Mulkea (3) fut dénoncé par le curé et par l'échevin Rythoven pour les mêmes raisons. L'année suivante, il était réputé « schismatique », ce qui ne l'empêcha pas de communier à Pâques « à la première messe », sans s'être confessé. Depuis Pâques, le curé ne l'avait plus revu à l'église. En 1578, c'est son fils aîné qui fut l'objet des critiques les plus vives car lors de la procession du Saint-Sacrement, il avait nié la présence réelle. Les propos blasphématoires du fils Mulkea ne furent point retenus, pas plus que la mauvaise réputation du père. En 1580, Adam Mulkea est dénoncé une dernière fois, mais le texte porte en marge la mention de son départ. Il est normal que toute la famille ait alors quitté la paroisse de Saint-Servais.

Le curé dénonça, comme très suspects d'être hérétiques, Jourdain Gravioule, Godefroid, dit Baculo, et maître Jean, préfet des gardes (4). Les indications marginales nous appren-

(1) Suite de l'affaire dans Daris, *op. cit.*, p. 593. — Il semble qu'il n'y ait aucun lien de parenté entre la famille Quentin de Liège et Jacques Quintin de Zonhoven (1592-1595) ; cfr O. Koser, *Repertorium der Akten des Reischskammergerichts*, t. I, p. 281 sv., Heppenheim, 1933.

(2) Voir le n° 5 de nos Pièces Justificatives.

(3) Voir le n° 6 de nos Pièces Justificatives. — Cfr J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, p. 82, Tongres, 1935.

(4) Voir le n° 7 de nos Pièces Justificatives. — Cfr Breuer, *op. cit.*, p. 143. On peut se demander s'il n'y a aucun rapport entre ce Jourdain Gravioule et Lambert de Gramoulle, étudiant liégeois à Genève vers 1565 ; cfr H. de Vries de Heekelingen, *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*, t. I, p. 44, 195,

nent que le premier mourut dans l'année et que le dernier quitta la paroisse. Quant à Godefroid, nous ne savons ce qu'il en advint. En 1573, le gendre de Gravioule, nommé Pierre, était suspecté à son tour, avec une circonstance aggravante : il vendait des livres. Ce libraire semble ne plus avoir été inquiété dans la suite.

Pour l'année 1573, la moitié des dénonciations, — soit quinze sur vingt-neuf, — concernent la dissidence religieuse. Plusieurs cas remontaient à une ou deux années. Certains, comme celui du libraire précité, étaient nouveaux.

C'est ensuite un marchand anglais (1), dont la religion et les mœurs parurent également suspectes au curé de Saint-Servais. Il quitta bientôt la paroisse et nous ignorons même son nom.

Nous sommes étonnés de rencontrer parmi les suspects Jean Rythoven (2). Ce nom est celui d'un échevin synodal, dénonciateur en 1571, dénoncé en 1573. C'était un imprimeur que son curé accusait d'hérésie et d'incontinence. Sa femme était notée du même soupçon d'hérésie. Une addition marginale, en 1575, nous apprend que Jean Rythoven ne résidait plus dans la paroisse, mais à partir de 1580 le ménage était encore dénoncé. Après 1581, commence une période d'accalmie interrompue par une nouvelle dénonciation en 1592. A cette date la profession de Rythoven attira l'attention sur lui ; il n'avait sans doute pas obtenu du Conseil Privé la licence nécessaire aux imprimeurs. C'est pourquoi le prévôt fit inscrire en marge que l'affaire serait déférée au dit Conseil. En 1593 encore, le cas de Jean Rythoven n'était pas tiré au clair (3). Il n'est plus alors question de sa femme.

Fribourg, 1918. — On connaît aussi un autre suspect, en 1569, nommé Éverard de Granioulle ou Graveroule ; cfr VAN ALFEN, *op. cit.*, p. 201. Il faudrait sans doute lire Lambert de Gravioulle et Éverard de Gravioulle.

(1) Voir le n° 8 de nos Pièces Justificatives. Il habitait rue Volière, près du couvent des Alexiens ou Cellites.

(2) Voir le n° 9 de nos Pièces Justificatives.

(3) L'imprimeur Rythoven est un inconnu. Toutefois, aucun imprimeur ne pouvait exercer son office sans autorisation ; cfr Th. GOBERT, *L'imprimerie à Liège sous l'Ancien Régime*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 47, p. 30, Liège, 1922.

Un marchand anversois (1) fut aussi dénoncé en 1573. Il habitait chez Bourlette, alias Borlett. Bien qu'il fréquentât la paroisse, il était accusé de tenir des conventicules hérétiques. La dénonciation précise que ce marchand logeait des jeunes gens, nobles semblait-il, et des jeunes filles qui ne vivaient pas conformément aux lois de l'Eglise. Une note marginale nous apprend que le marchand anversois quitta Saint-Servais dans l'année qui suivit la dénonciation.

Deux fèvres, Jean de Luxembourg et son frère (2), ainsi que Libert (3), orfèvre, furent cités la même année comme suspects d'hérésie, en même temps que Reynans, dit Renchon Reenott (4), l'avocat Nicolas Nuefforge (5), Nicolas, recteur de l'école de Sainte-Croix, et un autre maître d'école (6).

Nous ne savons rien de plus au sujet des deux fèvres, de l'avocat et du maître d'école de Sainte-Croix. L'orfèvre fit amende honorable. Le maître d'école, non nommé, était un fugitif qui venait de Mons ; il partit pour Tongres. De même, Reynans abandonna la paroisse.

Quatre nouvelles affaires du même ordre (7) furent instruites en 1575 : elles concernaient la veuve Magis (8), Jean de Froidmont (9) et deux inconnus dont un menuisier (10).

La veuve Jean Magis, qui habitait en Pierreuse, chez le

(1) Voir le n° 10 de nos Pièces Justificatives.

(2) Voir le n° 11 de nos Pièces Justificatives. — La maison du Cheval Blanc est d'une identification difficile, car cette appellation était fréquente.

(3) Voir le n° 14 de nos Pièces Justificatives. — Une famille d'orfèvres de ce nom est bien connue ; cfr Breuer, *op. cit.*, p. 107 sv. — Sur le béguinage de Sainte-Barbe, voir Gobert, *op. cit.*, t. IV, p. 390.

(4) Voir le n° 15 de nos Pièces Justificatives.

(5) Voir le n° 12 de nos Pièces Justificatives. — Nicolas était sans doute un parent de Philippe de Neufforge, suspect exécuté en 1569 ; cfr Daris, *op. cit.*, p. 310. — Voir aussi le *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, t. VI, p. 227.

(6) Voir le n° 13 de nos Pièces Justificatives. — La maison des Trois Roses se trouvait près des Bons-Enfants ; cfr Gobert, *op. cit.*, t. IV, p. 282, t. V, p. 455.

(7) En tout, trente-huit dénonciations, dont treize pour hérésie.

(8) Voir le n° 16 de nos Pièces Justificatives. — La veuve Magis changera souvent de domicile. D'abord en Pierreuse, elle s'installe ensuite au-delà du pont Thomas, puis enfin près de la Botte. Sur ces lieux, voir Gobert, *op. cit.*, t. IV, p. 563, t. V, p. 68. Son fils semble avoir changé presque aussi souvent de résidence.

(9) Voir le n° 17 de nos Pièces Justificatives.

(10) Voir les n°s 18 et 19 de nos Pièces Justificatives.

suspect Godescale [1], est peut-être la veuve d'un autre suspect, jugé appréhensible en 1569 [2]. Elle était accusée d'instruire chez elle les jours de fêtes de nombreuses personnes non moins suspectes : seule est citée la fille de Pierre de Provence. En outre, son fils Jean, habitant la paroisse Saint-Gangulphe, se voyait atteint du même soupçon dès 1584 [3]. La mère et le fils furent dénoncés dix années durant. En 1586, le nom de la veuve Magis paraît pour la dernière fois dans nos registres. Son fils fut encore dénoncé en 1590 par le curé de Saint-Pholien qui signalait aussi son retour à Saint-Servais.

Jean de Froidmont, menuisier, fut dénoncé de 1575 à 1585. C'est en cette année que l'accusation se précisa, sans entraîner d'ailleurs de suites connues. Jean de Froidmont chantait les psaumes et discutait les questions théologiques les plus controversées. Il disait ainsi qu'un sermon valait bien quarante messes. Il prétendait même que le curé de Saint-Jean-Baptiste niait le purgatoire, mais personne ne le crut, car ce curé, Balthazar Augustus, était précisément un inquisiteur [4].

L'étranger inconnu n'est cité qu'une fois par la Prévôté. Quant au menuisier, non nommé, qui chantait des psaumes et ne fréquentait pas l'église, il vint à résipiscence.

Au synode de 1578, six personnes furent dénoncées pour la première fois [5] : Godefroid [6], dit Guert Le Chapelli, et ses deux fils, un hôte de la Botte et son frère [7], enfin la dame de Betho [8].

Des trois premiers, nous n'avons qu'une mention. L'hôte de la Botte, signalé comme suspect de 1578 à 1584, avait proféré des paroles blasphématoires : « J'aymerois mieulx avoir l'oiel crever que de croire que mon Dieu fuisse au sacrament ».

(1) Voir n° 3 de nos Pièces Justificatives.
(2) Daris, *op. cit.*, p. 314.
(3) *Prevôté*, vol. 9, f° 106.
(4) Daris, *op. cit.*, p. 581.
(5) Sept en comptant le fils Mulkea ; cfr le n° 6 des Pièces Justificatives. — En 1576, aucun cas nouveau, mais six dénonciations pour hérésie sur dix-huit. En 1578, sept dénonciations pour hérésie sur vingt et une.
(6) Voir le n° 20 de nos Pièces Justificatives.
(7) Voir le n° 21 de nos Pièces Justificatives.
(8) Voir le n° 22 de nos Pièces Justificatives.

Une enquête fut ouverte à sa charge ; les commissaires de la Cité se réunirent au Cheval Blanc pour y entendre des témoins. Mais le prévenu, en présence du scelleur et des inquisiteurs, promit de s'amender. Apparemment il n'en fit rien. En 1582 encore, il était dénoncé comme suspect d'hérésie en même temps que comme adultère public. Enfin, en 1584, il fit ses Pâques. Son frère Arnold, suspect en 1583, communia l'année suivante.

Le cas de Marie de Goer, fille du stadhouder de Limbourg et femme du seigneur de Betho, est plus curieux et non moins grave. Cette noble dame ne cachait pas ses croyances et se réclamait ouvertement de la paix d'Augsbourg (1). Elle avait été bannie avec son mari, mais elle comptait sur son rang pour oser rentrer au pays. C'est ainsi qu'elle argumentait volontiers contre son curé, non sans effronterie d'ailleurs, et refusait de saluer le Saint-Sacrement. Marie de Goer changea de paroisse, au grand soulagement du curé, mais nous savons d'autre part que, en 1589 encore, elle affichait ses croyances calvinistes (2).

De 1580 à 1587, Jean Curtius, curé de Saint-Servais, dénonça onze cas nouveaux (3).

Jean et Melchior Nuelen (4), ainsi que Jean Gilken (5) et Henri Mackat (6), se soumirent aux injonctions de leur pasteur. Thierry, époux Rockeling (7), le fils de Pierre Prontins (8), enfin Joachim de Quattre Fies Aymont et sa femme (9) préférèrent quitter la paroisse. Par contre, Amand Warnyer (10),

(1) L.-E. Halkin, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-evêques de Liège* (1538-1557), p. 129, Liège, 1933. — van Alfen, *op. cit.*, p. 203.

(2) É. Poncelet, *Guillaume de la Marck*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 100, p. 83, Bruxelles, 1936.

(3) En 1580, sept dénonciations pour hérésie sur onze ; en 1581, six sur treize ; en 1582, six sur vingt-quatre ; en 1584, cinq sur quinze ; en 1585, cinq sur treize ; en 1586, quatre sur treize ; en 1587, cinq sur quatorze.

(4) Voir le n° 23 de nos Pièces Justificatives.

(5) Voir le n° 29 de nos Pièces Justificatives.

(6) Voir le n° 30 de nos Pièces Justificatives.

(7) Voir le n° 24 de nos Pièces Justificatives.

(8) Voir le n° 25 de nos Pièces Justificatives.

(9) Voir le n° 28 de nos Pièces Justificatives.

(10) Voir le n° 26 de nos Pièces Justificatives. — Cfr Breuer, *op. cit.*, p. 97.

verrier, dénoncé durant dix ans et appelé chez le curé, refusa de faire la profession de foi qui lui était imposée (1). Léonard Linqeyt et son gendre Gérard (2), de leur côté, ne manifestèrent aucun repentir et se maintinrent dans leur attitude malgré de patientes admonestations.

Six derniers suspects sont signalés par les registres de la Prévôté, de 1591 à 1593 (3). Nous ne savons pas s'ils persévérèrent ou se convertirent, puisque les dénonciations synodales manquent pour la fin du siècle. Nous savons seulement que Martin Morlett (4), qui ne reconnaissait que les sacrements de baptême et d'eucharistie, mourut fidèle à sa foi protestante. Un inconnu habitant en Royal (5) et un passementier (6) qui chantait des psaumes disparurent de Saint-Servais. Mais nous ne savons rien de ce qu'il advint à la femme d'un docteur (7), au notaire Bommerschoven (8) et à un certain Mostardi (9), tous trois suspects à des titres divers.

Léon-E. HALKIN.

(1) Nous ignorons ce qu'il en advint, puisque les registres manquent après 1593.

(2) Voir le nº 27 de nos Pièces Justificatives.

(3) En 1588, il y avait eu cinq dénonciations pour hérésie sur dix-huit; en 1589, trois sur douze; en 1591, six sur seize; en 1592, deux sur quatorze; en 1593, trois sur quinze.

(4) Voir le nº 31 de nos Pièces Justificatives. — Cfr Breuer, *op. cit.*, p. 69, 89.

(5) Voir le nº 32 de nos Pièces Justificatives. — En Royal, c'est-à-dire rue des Anglais; cfr Gobert, *op. cit.*, t. V, p. 259. — Le texte cite Jean Duffet; voir, sur l'araine Messire Louis d'Ouffet, Gobert, *Eaux et fontaines publiques à Liège*, p. 190, Liège, 1910.

(6) Voir le nº 35 de nos Pièces Justificatives.

(7) Voir le nº 33 de nos Pièces Justificatives.

(8) Voir le nº 34 de nos Pièces Justificatives.

(9) Voir le nº 36 de nos Pièces Justificatives.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1 — Jean Le Tourneur et son fils

[1571] Retulit pastor simul et dictus Ioannes Rythoven quod quidam Ioannes Le Tourneur et filius eius sunt diffamati quod non sint sane fidei, aut quod sint de heresi suspecti, quodque audivit a quibusdam quod illi tentent alios pervertere et rideant alios de pietate.
ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Prévôté*, vol. 13, f° 26 v°.

Ut supra. [Hereticus]

[1573] Ioannes Le Tournier denunciatur perdite vite et incorrigibilis et preterquam quod publice se hereticum fateatur, alios etiam quantum in se est eorrumpere nititur.
Prévôté, vol. 9, f° 10 v°.

Denunciatur ut annis superioribus Vide folio 9, pagina 2.

[1575] Ioannes Le Tourneur, de piore (1) in peius.

Ioannes Le Tourneur ultra premissa denunciatur admonitus per deservitorem ecclesie de frequentanda ecclesia respondisse si pastor eum non habuisset eum in sua ecclesia ab uno anno nec intra triennium eum ibidem habiturum.
Prévôté, vol. 9, f° 27.

[1576] Ioannes Le Tourneur denunciatur ut superiori folio 9, pagina 2. De piore in peius.
Prévôté, vol. 9. f° 37.

(1) Sic. Le lecteur remarquera d'autres licences du scribe.

Resipiscit.

[1578] Ioannes Tourneur al Chaille in Petrosa a triennio non communicavit nec ecclesiam parocialem ingressus est.
Prévôté, vol. 9, f° 52 v°.

2 — Jean Le Scrinier

[1571] Retulerunt pastor, Ioannes Rithoven et Ioannes Lambda, alter mamburnorum, quod Ioannes Le Scrinier alias Delle Boverie est diffamatus de heresi.
Prévôté, vol. 13, f° 26 v°.

Hereticus et alios corrumpens.

[1573] Ioannes Le Scrinier denunciatur perdite et intolerande perfidie esse et qui, non contentus sua perditione, adolescentes multos et vicinos in suam perfidiam studet protrahere, ducens singulis fere dominicis et festivis catervam adolescentum et vicinorum ad sylvas et campos, et sub pretextu recreationis et aucupii cum tormentis et balistis in unum convenerint et in hereticorum dogmatibus se invicem instruant. Inter adolescentes sunt filii cuiusdam vidue appellate Iulenette, filius condicti Pauli vinitoris sororii dicti Ioannis scilicet filii [1] habitantis apud Sanctam Walburgem ; item filii cuiusdam dicti Filott habitantis in Petrosa.
Prévôté, vol. 9, f° 10 v°.

[1576] Ioannes Le Scrinier denunciatur ut superiori folio 9, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 37.

[1] Un mot en blanc.

Idem [1].

[1586] Ioannes Le Scrinier observetur quod dicitur redire ad ecclesiam.
Prévôté, vol. 9, f° 121 v°.

Idem.

[1587] Ioannes Le Scrynier denunciatur, licet confiteatur et communicet, tamen non ita pridem effutivit valde periculosa contra religionem catholicam et signanter contra prohibitionem escarum in quadragesima quam parvi fecit et contempsit.
Prévôté, vol. 9, f° 130.

Resipuit.

[1588] Ioannes Le Scrynier dedit fidem pastori de emendatione et resipiscentia.
Prévôté, vol. 9, f° 138.

3 — Les frères Godescalc et Jean, et leur famille

[1571] Retulerunt omnes, excepto Cornelio, quod Godescalcus faber tormentorum bellicorum morans in loco dicto *auprès du Platteau d'Estain* non videtur unquam in ecclesia parochiali et est diffamatus de heresi.
Prévôté, vol. 13, f° 26 v°.

Hereticus.

[1573] Godscalcus faber tormentorum denunciatur haberi hereticus cum sua familia nec frequentasse ecclesiam cui subest unquam, nisi quod se ipso die Pasche clam communioni se ingerat.
Prévôté, vol. 9, f° 11.

[1] Le sens de ce mot en marge n'est pas toujours aussi clair qu'il paraît à première vue. Le mot est répété deux fois sur la même ligne à certains endroits.

Obiit pie et christianorum more. [1575] Godscalcus faber tormentarius. Denunciantur ut annis superioribus Vide folio 9, pagina 2.

Migravit. Frater eiusdem Ioannes.

4 — Jean Quentin

Nota. Idem. [1572] Retulerunt quod Ioannes Quintini filius Sassenbrouck aut uxoris eius non frequentat ecclesiam parochialem et est vehementer suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 13, f° 98 v°.

Suspectus de heresi. [1573] Ioannes Quintini filius Sassenbrouck aut eius uxoris denunciatur quod non frequentat ecclesiam parochialem cui subest et est vehementer suspectus de heresi et subiungitur eum, quantum apparet, maxime sua convivia, excessus, clamores et insolentias in conviviis servare in ferias quartam et sextam et hoc per totam quadragesimam ut hinc tota vicinia offensa sit et scandalisata.
Prévôté, vol. 9, f° 9 v°.

[1575] Ioannes Quintini non frequentat ecclesiam neque in eadem communicavit. Denunciatur ut annis superioribus Vide folio 9, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 27.

[1576] Ioannes Quintini ut annis superioribus, folio 9, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 37.

Idem. [1582] Ioannes Quintini receptor dominorum ecclesie collegiate Divi Petri denunciatur suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 92 v°.

5 — Jean Hollants

Nota.
Idem.

[1572] Addiderunt preterea quod Hans Hollants scrinifex sit suspectus heresecos ac minime frequentet ecclesiam talisquam publice habetur. Et dixit pastor quod eum sciat communicasse in novissimo Pascha sed quod nunquam sibi sit confessus neque petiit licentiam apud alium confitendi.

Prévôté, vol. 13, f° 98.

Resipiscit.

[1573] Ioannes Hollants scrinifex denunciatur ut anno preterito suspectus de heresi quod ecclesiam non frequentat talisque publice habeatur. Et licet anno precedente tempore paschali communicaverit tamen pastori nunquam confessus fuit neque petiit licentiam apud alium confitendi.

Prévôté, vol. 9, f° 9 v°.

6 — Adam Mulkea et son fils

Idem.

[1572] Retulit [Ioannes Curtius, pastor] quod Adamus Mulkea a triennio non visitavit ecclesiam parochialem neque confessus est sibi, neque petiit licentiam alii confitendi neque, quod saltem recordetur, communicavit neque ullum officium christiani hominis prestitit; estque sibi suspectus de heresi omnino; quam suspitionem dictus scabinus [Ioannes Rythoven] etiam retulit.

Prévôté, vol. 13, f° 99.

Suspectus de heresi.

[1573] Adamus Mulkeau denunciatur scismaticus quod nullum officium christiani hominis prestans de heresi omnino suspectus est et eo nomine relatus fuit anno superiori.
Prévôté, vol. 9, f° 9 v°.

[1575] Adamus Mulkea denunciatur ut lieet anno preterito sub prima missa communicaverit tamen non confessus fuit pastori neque auctoritate et consensu pastoris aliunde confessus fuit atque a tempore Pasche predicto non fuit pastori visus in ecclesia parochiali predicta.
Prévôté, vol. 9, f° 27.

[1576] Adamus Mulkea denunciatur ut anno superiori, folio 27, pagina 1.
Prévôté, vol. 9, f° 37.

[1578] Adamus Mulket, hospes in Psitaco a parte posteriori, heretieus habetur non frequentat ecelesiam non confitetur non communicat nec christiani hominis officium prestat; dicitur quod filius senior natu nihilo melior patre qui in novissima processione sacramento venerabili ante oculos transeunti nullatenus assurexerit taliaque cum famulo patris in contemptum sacramenti miscebant colloquia : « Moie croirès-tu que sce soit là ton Dieu ? » et similia etc.
Prévôté, vol. 9, f° 52 v°.

Migravit.

[1580] Adam Mulkeau denunciatur ut annis superioribus heretieus, folio 52, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

7 — Jourdain Gravioule et consorts

Recessit.

[1572] Retulit quod magister Ioannes gladiatorum prefectus in palatio conversans, licet fuerit suus parochianus, per tres annos nunquam interea tamen sibi visus est in ecclesia parochiali.
Prévôté, vol. 13, f° 99 v°.

Obiit.

[1572] Retulit idem omnino de Iordane Gravioule et quod habet illum maxime, cum dicto Godefrido dicto Baculo ac magistro Ioanne gladiatore, de heresi suspectum.
Prévôté, vol. 13, f° 99 v°.

Suspectus de heresi.

[1573] Petrus filiaster condicti Iordani Gravioule denunciatur non frequentare ecclesiam cui subest, eumque suspectum haereseos idque periculosius quod libros vendat.
Prévôté, vol. 9, f° 10.

8 — Un marchand anglais et sa famille

Recessit. Suspectus de heresi et incontinentia.

[1573] Anglus quidam mercator ignotus habitans in edibus Arnoldi Sluisses prope Cellitas denunciatur admodum suspecte vivere tam ipse quam famuli adeoque eius tota familia tum in negotiis fidei et religionis tum in vite lubricitate et incontinentia. Et subiungitur quod nunquam frequentavit ecclesiam neque eius familia multo minus communicant atque eum herere quandam Agnetam hactenus vite maxime incontinentis que illius et famulorum libidines et illicita commercia procurat.
Prévôté, vol. 9, f° 10.

9 — Jean Rythoven et sa femme

Suspectus de heresi et incontinentia.

[1573] Ioannes Rythoven denunciatur ut qui, preter quod suspecte fidei sit nec frequentat ecclesiam nec pastori unquam confessus sit, domi iuvenculas foveat aut intertencat, que diversorum lubricitatibus exponuntur.

Suspecta de heresi.

Uxor eiusdem Ioannis Rythoeven denunciatur fidei et religionis catholice suspecta. Additur non sine magno periculo istius rei publice tolerari quod dictus Rythoeven diutius thypographiam exerceat.

Prévôté, vol. 9, f° 10 v°.

Migravit.

[1575] Denunciatur ut annis superioribus.

Prévôté, vol. 9, f° 27.

[1580] Ioannes Ryethoven et uxor denunciantur valde suspecti de heresi. Vide superiori folio.

Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

Dat meliorem spem et frequentat [ecclesiam].

[1581] De Ioanne Rythoven inquirat dominus pastor.

Prévôté, vol. 9, f° 82 v°.

Proponatur in Consilio Privato.

[1592] Ioannes Ryethoven, typographus sive impressor, denunciatur exercere typographiam et nescitur qua auctoritate. Item denunciatur idem quod matrem suam crudeliter et tyrannice tractat.

Prévôté, vol. 10, f° 24 v°.

[1593] Ioannes Rithoven ut anno superiori.

Prévôté, vol. 10, f° 35.

10 — Un marchand anversois

Migravit.
Suspectus de heresi.

[1573] Quidam mercator Antverpiensis in domo condicti Borlett habitans denunciatur ut qui licet officium prestet diebus dominicis maxime tamen suspectus esse fidei seu in fidei et religionis negotio tum ex eo quod publica fama ferat eum hereticas contiones et conventus fovere tum sibi cohabitantes habeat aliquot adolescentes genere et conditione, uti apparet, nobiles qui nihil unquam quod in christianitate requiritur prestiterunt pendente tempore quo sub dicta parocia egerunt; idem asseritur de quibusdam domicellis ibidem habitantibus.
Prévôté, vol. 9, f° 10 v°.

11 — Jean de Luxembourg et son frère

Suspectus de heresi.

[1573] Ioannes de Luxemborch faber ferrarius in vicinia prefati Godscalci commorans denunciatur suspectum esse fidei nec unquam frequentare ecclesiam cui subest.
Prévôté, vol. 9, f° 11.

Suspectus ut supra.

[1573] Frater dicti Ioannis de Luxemborch faber ferrarius in nova platea ex opposito Albi Equi commorans denunciatur suspectus heretice perfidie neque ecclesiam cui subest frequentare.
Prévôté, vol. 9, f° 11.

12 — Nicolas Nuefforge

Suspectus ut supra.

[1573] Magister Nicolaus Nuefforge advocatus in edibus socrus Arnoldi Sluiss sub arcu Sancti Petri commorans denunciatur hereticus haberi nec unquam frequentare ecclesiam parocialem.
Prévôté, vol. 9, f° 11.

13 — Nicolas, recteur de l'Ecole de Sainte-Croix et un autre maître d'école

Ex Montibus Hannonie profugus. Recessit. Moratur in Tongri et ibi docet iuventutem.

[1573] Quidam ludimagister qui pueros scribere docet, ex opposito domus Trium Rosarum habitans, denunciatur haberi hereticus. Eo ipso nomine, infamatus est magister Nicolaus rector schole Sancte Crucis.

Prévôté, vol. 9, f° 11.

14 — Libert, orfèvre

[1573] Magister Libertus, uti existimatur, aurifaber in domo vicina bygynagii Sancti Barbare commorans denunciatur suspecti nominis et fidei nec unquam pastori confessus nec ecclesiam cui subest more Christi fidelium frequentare licet die Pasche communicet.

Prévôté, vol. 9, f° 11 v°.

Resipuit et cessat prior opinio et fama.

[1575] Libertus aurifaber denunciatur non frequentare ecclesiam et suspectus de heresi.

Prévôté, vol. 9, f° 27 v°.

15 — Reynans, dit Renchon Reenott

Migravit.

[1573] Reynans dictus Renchon Reenott in Petrosa commorans denunciatur prorsus et scismaticus et hereticus.

Prévôté, vol. 9, f° 11 v°.

16 — La veuve Jean Magis, son fils Jean et la fille de Pierre de Provence

[1575] Estque apud Godscalcum relicta quondam dicti Magis valde suspecta hereseos qui diebus festivis multos suspectos de heresi recipit ut illos instruat.
Prévôté, vol. 9, f° 27.

[1576] Quedam vidua nominata Magis denunciatur valde suspecta de heresi et ut superiori folio 27, pagina 1.
Prévôté, vol. 9, f° 37.

[1578] Relicta Ioannis Magy in Petrosa vehementer suspecta est ita quod multi adolescentes utriusque sexus perversa semina ab ea hauserint ut filia Petri de Provence dicti Manneken et adhuc alii aliquot.
Prévôté, vol. 9, f° 53.

[1580] Relicta Ioannis Magis denunciatur vehementer suspecta de heresi ut folio 53.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

Idem. [1581] Relicta Ioannis Magis denunciatur vehementer suspecta de heresi ut annis superioribus folio 53 et eo magis suspecta est quod filium habeat coniugatum prorsus hereticum et pro tali palam et publice reputatum.
Prévôté, vol. 9, f° 82.

Idem. Idem.

[1582] Relieta Ioannis Magis denunciatur heretica. Vide textum folio 82.
Prévôté, vol. 9, f° 92.

Idem. Idem.

[1583] Relicta Ioannis Magis denunciatur heretica. Vide textum folio 82.
Prévôté, vol. 9, f° 102 v°.

Idem.
Idem.

[1584] Relicta Magis denunciatur vehementer suspecta de heresi. Et eo magis suspecta est quod filium habeat coniugatum prorsus hereticum et pro tali palam et publice reputatum sub parochia Sancti Gengulphi commorantem. Vide etiam folio 53.
Prévôté, vol. 9, f° 107 v°.

Moratur ultrapontem ligneum.

[1585] Relicta cuiusdam dicti Magis in vicinia domus et hospitii Oerce commorans denunciatur vehementer suspecta de heresi, ita quod multi adolescentes utriusque sexus perversa semina ab ea hauserint, et eo magis suspecta est quod filium habet coniugatum prorsus hereticum et pro tali palam et publice reputatum.
Prevôté, vol. 9, f° 114 v°.

[1586] Relicta Magis denunciatur vehementer suspecta de heresi. Vide textum folio 114, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 121.

[1590] [Ioannes Magis] denunciatur ut annis superioribus multum suspectus de heresi sed migravit ad ecclesiam Sancti Servatii.
Prévôté, vol. 10, f° 1 v°.

17 — Jean de Froidmont

[1575] Ioannes de Fruymont alias Le Scrinyr.
Prévôté, vol. 9, f° 27.

Denunciatur ut annis superioribus Vide folio 9, pagina 2.

[1576] Ioannes de Fruimont alias Le Scrinier ut superiori folio 9, pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 37.

[1578] Ioannes de Froidmont scrinifex denunciatur multum suspectus de heresi. Causam suspitionis potest reddere Petrus Levee in cuius domo laboravit et ibi multa blasphemia in Deum et sacramenta evomivit. Eandem lavet fidem Maria relicta Symonis de Spineu.
Prévôté, vol. 9, f° 53.

[1580] Ioannes de Froidmont scrinifex denunciatur multum suspectus de heresi ut folio 53.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

Idem.

[1581] Ioannes de Freumont scrinifex denunciatur suspectus de heresi ut folio 53. Item denunciatur in dies fieri deterior et rei publice magis perniciosior.
Prévôté, vol. 9, f° 92.

Idem. Idem.

[1582] Ioannes de Freumont scrinifex denunciatur hereticus. Vide folio 82, vide textum.
Prévôté, vol. 9, f° 92.

Idem.
Idem.

[1585] Ioannes Le Scrinier alias Fruemont denunciatur ut anno superiori. Item quod, cum opificium suum exerceret in domo Waltheri de Bressin atque psalmos decantaret, cepit cum hospite et hospitissa diversos misceri sermones de missa et purgatorio inter cetera dicens prestare audire unum sermonem quam quadraginta missas ex eo quod in sermone voluntas Dei plene cognosceretur, in missa vero nihil intelligitur, addens etiam se audivisse ex pastore ecclesie parocialis Sancti Ioannis concionanti nullum esse purgatorium et quia hospes Waltherus dictum pastorem concionantem studiose audivisset pro veritate cognoscenda et ex professo eundem pastorem pro purgatorio disserentem intellexisset, domum reversus eundem Ioannem Fruemont redarguit, ipse autem Ioannes Fruemont pro excusatione sua dixit necessarium esse concionatorem pro ratione auditorum quos habet sermonem et doctrinam variare.

Prévôté, vol. 9, f° 115.

18 — Un étranger

[1575] In edibus Gandavo moratur quidam exterus ignoti nominis; non frequentat ecclesiam et proinde suspectus.

Prévôté, vol. 9, f° 28.

19 — Un menuisier

Resipuit.

[1575] In edibus relicte quondam Henrici Hasselt moratur quidam scrinifex qui psalmos cantat nec frequentat ecclesiam; unde suspectus.

Prévôté, vol. 9, f° 28.

20 — Godefroid, dit Guert Le Chapelli, et ses deux fils

[1578] Godefridus dictus Guert Le Chapelli cum utroque suo filio raro frequentant ecclesiam et vehementer sunt suspecti.
Prévôté, vol. 9, f° 53.

21 — Un hôte de la Botte et Arnold, son frère

[1578] Hospes in Ocrea non minimum suspectus est et ex ore eius auditum est : « J'aymerois mieulx avoir l'oiel crever que de croire que mon Dieu fuisse au sacrament ». Conatus alienare quemdam fabrum murarium qui habitat in parvis edibus doctoris Henrici Scherebrouck.
Prévôté, vol. 9, f° 53.

[1580] Hospes ad intersignum Ocree non minimum suspectus de heresi. Vide folio 53. Et additur quod in exequiis relicte Gandavo graves rixas et contentiones habuit contra dominum et magistrum Everardum sacellanum huius ecclesie cum super eo quod in fine mense commemorationis defuncti dicturus (1) aliquid de iustificatione, de meritis operum, de suffragiis mortuorum, in medium adferret, et hoc in presentia eorum qui convivio interfuerunt.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

Idem. [1581] Hospes ad intersignum Ocree denunciatur non minimum suspectus de heresi. Vide folio 53 et folio 67, pagina 2. Et dicitur quod superiori anno dum inquesta contra eum promoveatur ex officio commissariorum et eo nomine tam commissarii quam testes ad hoc

(1) Lecture douteuse : deterius ?

vocati ad intersignum Albi Equi convenissent res fuit suspensa sub ea spe et fide emendationis per eundem hospitem Ocree Illustrissimo et Reverendissimo Domino defuneto (1) in presentia dominorum sigilliferi et inquisitorum data et facta; quam datam fidem tantum abest ut servaverit utque ab eo tempore tantum semel idque perfunctorie ecclesiam parochialem visitaverit nec quodque christiani officii prestiterit.

Prévôté, vol. 9, f° 82.

Idem.

Idem.

[1582] Hospes ad intersignum Ocree denunciatur non minimum suspectus de heresi. Vide textum folio 82. Et additur quod ipse sit adulter publicus qui ancillam domus impregnavit quam vicinam puerperio obstitrici Aleydi credidit. Et postquam peperisset prolem prope mortuam cum magno schandalo e domo obstitricis extrusam in gloriettam, quam in vineis suis extruxit, intrusit. Unde uxor conscia facta et impatiens ignominie ancillam sic intrusam eiecit. Hospes autem maritus ob hoc uxorem male tractans cum publico omnium scandalo et murmure ancillam domum redire compulit.

Prévôté, vol. 9, f° 92.

Communicavit in Pascate 1584.

[1583] Hospes ad intersignum Ocree denunciatur non minimum suspectus de heresi. Vide textum folio 82 et 92.

[1583] Arnoldus dicti hospitis frater denunciatur multum suspectus de heresi. Moratur in vicinia porte Sancte Walburgis.

Prévôté, vol. 9, f° 102 v°.

(1) Gérard de Groesbeeck est mort le 28 décembre 1580.

Idem.
Obiit.

[1584] Hospes ad intersignum Oerce hactenus denunciatur de heresi. Communicavit.

[1584] Arnoldus frater eiusdem etiam communicavit.
Prévôté, vol. 9, f° 107.

22 — Marie de Goer, dame de Betho

Migravit.

[1578] Domicella Maria van Goer uxor domini de Betho denunciatur ex propria sua confessione heretica. Cum enim pastor sue salutis eam admoneret, laudavit zelum sed voluit pastori et omnibus interesse habentibus et habituris notum esse et haberi quod ipsa esset professionis seu confessionis Augustane et ex consequenti non teneretur ad ea munia exequenda que a christiano populo exigi solent, addens quando pastor probaret ei ex sacra scriptura Beatam Virginem sacrificio misse interfuisse, se quoque simile prestituram officium. Quando similiter probaretur quod pontifex romanus ex institutione Christi sit caput ecclesie, ipsa talem eum agnosceret et revereretur et non alias. Et cum pastor se ad Suam Gratiam Reverendissimam recursurum minaretur, respondit ea neque se pastorem neque episcopum morari cum ex recessu Augustano sit ei liberum versari et herere in quacumque civitate imperii, modo id citra scandalum prestet. Et cum pastor scandalum ex ea parte urgeret, quod sacramento infirmis delato occurrens non assurgeret Deumque suum sub eo adoraret, respondit intrepide non esse ibi Deum suum.
Prévôté, vol. 9, f° 52.

23 — Jean et Melchior Nuelen

[1580] Ioannes filius Nuelen denunciatur quod nunquam frequentat ecclesiam et multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

Idem.

[1581] Ioannes et Melchior Nuelen fratres denunciantur multum suspecti de heresi et nunquam visitant ecclesiam.
Prévôté, vol. 9, f° 82 v°.

Idem.
Resipiscunt.

[1582] Ioannes et Melchior Nuelen denunciantur multum suspecti de heresi ut folio 82 pagina 2.
Prévôté, vol. 9, f° 92.

24 — Thierry, époux Rockeling

Exulatus.

[1580] Theodricus maritus filie Rockeling multum suspectus de heresi et lingue incontinentis in negotio fidei et religionis.
Prévôté, vol. 9, f° 67 v°.

25 — Le fils de Pierre Prontins

Idem.
Migravit
occiso homine.

[1581] N. filius quondam Petri Prontins hereticus denunciatur qui nunquam frequentat ecclesiam estque plenus blasphemiis.
Prévôté, vol. 9, f° 82 v°.

26 — Amand Warnyer

Idem.

[1582] Amandus Warnie vitrifex denunciatur suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 92 v°.

Idem. [1585] Amandus Warnie denunciatur suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 115.

Idem. [1586] Amandus Warnie denunciatur suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 121 v°.

Idem. [1587] Amandus Warney denunciatur suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 130.

Vocetur ad edes Domini. [1588] Amandus Warnye denunciatur multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 138.

Vocetur ad edes Domini. [1589] Amandus Warnyr denunciatur multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 142.

Idem. [1591] Amandus Warner denunciatur multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 10, f° 13 v°.

Idem. [1592] Amandus Warnyer denunciatur multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 10, f° 24.

[1593] Amandus ut supra et addit pastor quod recusaverit facere professionem fidei.
Prévôté, vol. 10, f° 34 v°.

27 — Gérard et son beau-père Léonard dit Linqeyt

Idem. [1582] Quidam Gerardus qui habet filiam Leonardi Cloessin denunciatur multum suspectus de heresi nec unquam frequentat ecclesiam ita quod nullum officium christiani hominis prestat in ea.
Prévôté, vol. 9, f° 93.

Idem. [1583] Quidam Gerardus qui habet in uxorem filiam Leonardi Cloessin denunciatur multum suspectus de heresi ut folio 93.
Prévôté, vol. 9, f° 103.

Idem. [1584] Quidam Gerardus qui habet in uxorem filiam prenominati Leonardi Linqeyt (1) denunciatur multum suspectus de heresi et non communicavit.
Prévôté, vol. 9, f° 107 v°.

Idem. [1585] Quidam Gerardus qui habet in uxorem filiam Leonardi Linceyt denunciatur multum suspectus de heresi et non communicavit.
Prévôté, vol. 9, f° 115.

[1586] Quidam Gerardus qui habet in uxorem filiam Leonardi Linceyt denunciatur multum suspectus de heresi et non communicavit.
Prévôté, vol. 9, f° 121.

Idem. [1587] Quidam Gerardus qui duxit filiam dicti Leonardi Linkett denunciatur nullum officium christiani hominis prestare in ecclesia cui subest et ideo multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 230.

Idem. [1587] Leonardus dictus Lynkett denunciatur preter iudicium ecclesie in divortio vivere et repudiasse uxorem. Item non communi-

(1) Le texte a été surchargé. Il portait d'abord le nom de Léonard Cloessin. Léonard Linqeyt, alias dit Lynkeyt, était dénoncé quelques lignes plus haut pour avoir répudié sa femme.

casse neque aliquod officium christiani hominis prestare in ecclesia; unde suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 230.

Idem. [1588] Leonardus Lynquet denunciatur citra iudicium ecclesie in voluntario divortio vivere et repudiasse uxorem ac severitatem suam continuare. Item non communicare more Christi fidelium neque aliquod officium christiani hominis prestare in ecclesia; unde suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 138.

Idem. [1588] Quidam Gerardus qui duxit filiam Leonardi Lynkett denunciatur nullum officium christiani hominis prestare in ecclesia; unde multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 138.

28 — Joachim de Quattre Fies Aymont et sa femme

Idem. [1582] Ioachimus de Quattre Fies Aymont denunciatur multum suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 92 v°.

Idem. [1582] Uxor eiusdem denunciatur eodem nomine, que ymo longe eo nequior et magis suspecta.
Prévôté, vol. 9, f° 92 v°.

Idem. [1583] Ioachimus de Quattre Fiess Aimont denunciatur de heresi suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 102 v°.

Idem. [1583] Uxor denunciatur eodem nomine ut maritus, que ymo longe eo nequior et magis suspecta.
Prévôté, vol. 9, f° 102 v°.

Migravit. [1584] Ioachimus de Quattre Fisz Amont denunciatur inutilis et causante uxore scandalose vivere.
Prévôté, vol. 9, f° 107 v°.

29 — Jean Gilken

Idem.
Idem. [1585] Ioannes Gilken denunciatur vehementer suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 115.

Idem. Idem.
Resipuit. [1586] Ioannes Gilken denunciatur vehementer suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 121 v°.

30 — Henri Mackat

[1586] Henricus Mackat denunciatur more Christi fidelium non frequentare ecclesiam cui subest; hinc suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 121 v°.

Idem. [1587] Henricus Macket denunciatur more Christi fidelium non frequentare ecclesiam cui subest; hinc suspectus de heresi.
Prévôté, vol. 9, f° 130 v°.

[1588] Henricus Macka denunciatur licet communicaverit novissime tamen more Christi fidelium non frequentat ecclesiam ; unde suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 138.

Dat spem meliorem.

[1589] Henricus Macka denunciatur licet communicaverit tamen more Christi fidelium non frequentat ecclesiam ; unde suspectus.
Prévôté, vol. 9, f° 142.

31 — Martin Morlett

Idem. Obiit.

[1591] Martinus Morlett denunciatur a multis annis suspectus hereseos et dixit pastori proprio ore se tamen agnoscere duo sacramenta, baptismum et eucharistiam, secundum scripturam.
Prévôté, vol. 10, f° 14.

32 — Un inconnu en Royal

Migravit.

[1591] Quidam inhabitans edes Ioannis Duffet in Roya denunciatur quod nullius sit religionis at dominicis et festivis diebus exercet suum opificium, multas in dies inter vicinos incitat rixas et contentiones.
Prévôté, vol. 10, f° 14 v°.

33 — La femme d'un docteur

[1591] Uxor doctoris qui habitat in domo Marie Le Doux denunciatur dixisse Beatam Mariam virginem non remansisse, nec dictus doctor nec ipsa uxor unquam frequentarunt ecclesiam cui subsunt.
Prévôté, vol. 10, f° 14 v°.

34 — Le notaire Bommerschoven

[1591] Quidam notarius curie Leodiensis cognomento Bommerschoven denunciatur dixisse in publico convivio infernum non duraturum ultra diem iudicii.
Prévôté, vol. 10, f° 14 v°.

35 — Un passementier

Migravit.

[1591] Quidam inhabitans edes angulares molitoris Freneey passimentarius cantat quotidie psalmos daviticos nec unquam frequentat ecclesiam.
Prévôté, vol. 10, f° 14 v°.

36 — Mostardi

[1593] Quidam Mostardi suspectus non solum de religione sed etiam de incontinentia adulterii.
Prévôté, vol. 10, f° 35.

L'ŒUVRE BIBLIOGRAPHIQUE D'EUSTACHE DE STREAX, PRIEUR DE SAINT-JACQUES DE LIÈGE (1589) [1]

L'abbaye de Saint-Jacques de Liège doit sa célébrité plus à ses trésors bibliographiques qu'à l'importance de ses biens fonciers et de son activité économique [2].

Dès les débuts du monastère, le premier abbé, Olbert de Gembloux, avait pris soin de constituer une collection de livres. Si les moines de Saint-Jacques ne paraissent pas avoir pratiqué l'art de l'enluminure avec la même passion et la même virtuosité que leurs confrères de Saint-Laurent, c'est cependant au scriptorium de Saint-Jacques que nous devons quelques-uns des plus beaux exemples de cette écriture diplomatique liégeoise qui donne aux chartes de la Principauté, au milieu du XIIe siècle, un incomparable cachet artistique [3]

(1) Notre étude constitue la première partie d'une communication présentée au 32e Congres de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Anvers, 1947. La seconde partie a paru sous le titre *L'œuvre artistique d'Eustache de Streax, prieur de Saint-Jacques de Liège*, dans les *Annales du XXXIIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Anvers, 1950, pp. 523-329.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements au Révérend Père Dom Philibert Schmitz, bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous, qui a mis à notre disposition les précieuses ressources de la bibliothèque de son monastère.

(2) Sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Jacques, cf. U. Berlière, *Monasticon belge*, t. 2, 1re livraison, Maredsous, 1928, pp. 5-31. — Sur la bibliothèque de l'abbaye, cf. S. Balau, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*,, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 71, Bruxelles, 1902, pp. 1-61.

(3) Cf. H. Schubert, *Eine Lütticher Schriftprovinz nachgewiesen an Urkunden des elften und zwölften Jahrhunderts, Marburg*, 1908, 114 pp. in-8°; H. Nelis, *Particularités paléographiques aux diocèses de Liège et d'Utrecht des XIIe et XIIIe siècles*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 81, Bruxelles, 1912, pp. 375-396; J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen over Luikse en Maastrichtse oorkonden en over de Vita Baldrici episcopi Leodiensis*, Groningen, 1935, 223 pp., in-8°.

Tout le monde se souvient des récriminations de Pétrarque contre la paresse intellectuelle des Liégeois. Mais c'est à Liège, et peut-être à Saint-Jacques, que le célèbre humaniste avait eu l'aubaine de découvrir un manuscrit du *Pro Archia* de Cicéron (1). La liste serait longue des manuscrits et des ouvrages rares que l'abbaye avait accumulés au cours des âges et qu'elle livrait, quelquefois trop parcimonieusement, à l'attention des chercheurs et des érudits. Il suffit de feuilleter le catalogue de la vente de 1788, dressé par Paquot, pour en mesurer l'intérêt et se laisser aller à de mélancoliques réflexions.

On sait, en effet, qu'une partie de la collection dispersée était revenue d'Allemagne en Belgique, à l'Université de Louvain, après la première guerre mondiale. L'incendie de 1940 a réduit en cendres ces quatre-vingt-huit manuscrits (2). Ce qui subsiste actuellement de l'ancienne bibliothèque de Saint-Jacques, et notamment des manuscrits, est infime et se trouve éparpillé dans le monde entier. Il semble donc particulièrement utile de sauver de l'indifférence tous les témoignages, même les plus modestes, de cette antique splendeur.

* * *

S'il était donné aux moines de Saint-Jacques de contempler ce destin pitoyable, nul peut-être n'en éprouverait de plus douloureux étonnement que les moines du XVIe siècle. Ce dernier a constitué, pour la communauté bénédictine liégeoise, une époque de ferveur, d'érudition, d'épanouissement artistique.

Parmi les personnalités qui l'ont illustrée, Eustache de Streax incarne l'harmonieuse communion de l'effort ascétique de la recherche intellectuelle, du goût des arts.

Sur sa vie, les données sont à peu près nulles. Peut-être appartenait-il à la même famille que Hustin et Hellin de Strea, fils de Jean de Strea, de Chapon-Seraing, mentionnés dans un

(1) PÉTRARQUE, *Opera omnia*, Bâle, 1554, p. 1048; cf. G. MONCHAMP, *Pétrarque et le pays liégeois*, dans *Leodium*, t. 4, Liège, 1905, pp. 3-4.

(2) Cf. M. HÉLIN, *Archives et bibliothèques de Belgique pendant la guerre*, dans la *Revue du moyen âge latin*, t. 1, Strasbourg, 1945, pp. 437-440.

acte du 21 mars 1548 concernant l'abbaye du Val-Benoît [1]. Cité comme moine de chœur en 1580, il devient prieur en 1583-1584 et il exerce toujours cette charge en l'année 1589 au cours de laquelle il termine l'œuvre bibliographique où se révèlent sa culture et son érudition [2].

Il s'agit du *Repertorium librorum monasterii sancti Jacobi* (ms. 13994 de la Bibliothèque royale de Belgique), dont Balau a déjà signalé l'intérêt mais auquel il a préféré le catalogue de 1667, de Bouxhon, en raison de la commodité que celui-ci lui offrait pour retracer l'histoire de la bibliothèque de l'abbaye.

L'ouvrage de Streax est plus qu'un catalogue. Il se présente sous la forme d'un dictionnaire bio-bibliographique d'écrivains, par ordre alphabétique des prénoms d'auteurs et des titres d'anonymes. A la suite du nom de chaque auteur figurent une courte biographie, l'énumération des ouvrages et, à plusieurs reprises, la mention de leur édition. Quand un de ces derniers existe à la bibliothèque du monastère, Streax a soin d'ajouter la cote dont il est affecté, de signaler si l'exemplaire est imprimé ou manuscrit et de reproduire l'*incipit*.

Parfois ce catalogue emprunte la forme du catalogue analytique. C'est ainsi que sous la rubrique *Monachus* se trouvent énumérés différents manuels, opuscules, traités ou exercices d'ascèse monastique, et que *Bartholomaeus apostolus* introduit le signalement d'un récit de la translation des reliques de l'apôtre. On ne cherchera pas au mot *Baldricus* une liste d'ouvrages — d'ailleurs hypothétiques — de cet évêque de Liège ; son nom est employé ici comme mot-souche pour indiquer un exemplaire de la *Vita Baldrici episcopi Leodiensis*, dû à un moine de Saint-Jacques et conservé à l'abbaye. Enfin, à *Biblia sacra*, sont rassemblés les manuscrits, les concordances et les différentes éditions de l'Ancien et du Nouveau Testament.

On appréciera, par ces quelques exemples, le degré de com-

(1) Cf. le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 30, Liège, 1901, p. 458.

(2) Archives de l'État a Liège, *Fonds de Saint-Jacques*, chartrier, carton n° 180 (1576-1611) : chartes des 23 janvier 1580, 23 décembre 1583, 2 mars 1584, 11 décembre 1584. Son nom est orthographié *Strea*.

plexité de ce classement, même si son auteur accuse ça et là quelque négligence dans la rigueur de l'ordre alphabétique, l'uniformisation de la graphie de certains prénoms et omet tout à fait les renvois d'une forme à une autre.

Dans la rédaction des notices biographiques l'érudit se montre-t-il à la hauteur du catalographe ?

Le prieur de Saint-Jacques avoue avoir profité de la science et des conseils d'un ami du célèbre bibliographe Sweerts, le jésuite Henri Somalius. Fondateur, puis recteur du collège de la Compagnie de Jésus à Dinant où il était né vers 1534, celui-ci s'était spécialisé dans l'édition de quelques textes représentatifs de la spiritualité médiévale (1). Il est difficile de déterminer quelle fut, pour mener à bien le catalogue, l'importance de sa contribution. Sans doute dût-elle consister surtout dans l'identification de certains ouvrages où la science du bénédictin se montrait défaillante.

Par contre on retrouve aisément les sources utilisées par ce dernier dans la rédaction des notices biographiques.

Il a souvent recours au chartreux polygraphe Laurent Surius (1522-1578) dont il cite volontiers la compilation *De probatis sanctorum historiis* (Cologne, 1570, 8 vol. in-fol.) en indiquant scrupuleusement le tome et la page où il a trouvé le renseignement qu'il transcrit (2). On ne s'étonnera pas non

(1) Cf. de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. 1, Liège, 1836, *sub anno* 1619, pp. 412-415 ; C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. 7, Bruxelles-Paris, 1896, coll. 1375-1382.

(2) L'exemplaire dont s'est servi Streax est signalé comme suit dans J. N. Paquot, *Catalogue des livres de la bibliothèque de la célèbre ex-abbaye de Saint-Jacques à Liège*, Liège, 1788, p. 242, n° 763 : De probatis sanctorum historiis, partim ex A. Lypomano, partim ex mss. codicibus collectis per L. Surium Carthus., Cologne, 1570, 7 vol. in-fol. Tom. VII adjicitur Suidæ historica a H. Wolfio, Bâle, 1581.

Voici les notices pour la rédaction desquelles Streax, de son propre aveu, a eu recours à Surius :

Abbas Vercellensis (fol. 5 r°) : t. 3, *sub data* 13 juin.

Albertus magnus (fol. 6 v°) : t. 2, 7 mars, pp. 71-72.

Anastasius monachus apostolicæ bibliothecæ custos (fol. 10 r°) : t. 5, fol. 661.

Andreas Hierosolymitanus (fol. 10 v°) : t. 4, fol. 976 et t. 5, fol. 209.

Audoenus Rothomagensis episcopus (fol. 14 r°) : t. 6, fol. 629.

Cæsarius Heisterbacensis monachus (fol. 21 r°) : t. 6, fol. 137.

Cyrillus presbyter et monachus Montis Carmeli (fol. 26 v°) : t. 6, décembre ; t. 1, fol. 453 et t. 3, fol. 250.

plus de le voir se référer au témoignage de son confrère Jean Trithème (1462-1516) dont le répertoire bio-bibliographique des écrivains ecclésiastiques (*De scriptoribus ecclesiasticis*, Cologne, 1531 et 1546) était alors si populaire [1]. Margarin de la Bigne, docteur en théologie de la Sorbonne (1546-1590) est cité fréquemment grâce à son édition des saints Pères

Eusebius Cæsaree, Palestinæ (fol. 31) : t. 3, fol. 434.
Gilbertus episcopus Pictaviensis (fol. 36 r°) : t. 4, fol. 821 et 822.
Gregorius Papa secundus (fol. 38 v°) : t. 3, fol. 474.
Henricus Suso (fol. 43 v°).
Hildegardis abbatissa coenobii sancti Ruperti (fol. 46 r°) : t. 4, fol. 271.
Hugbaldus monachus Elnonensis (fol. 47 r°) : t. 6, fol. 277 et t. 3, fol. 230.
Ioannes Taulerus (fol. 56 v°).
Ioannes Fabri Haylbrunensis (fol. 56 v°).
Ionas monachus et discipulus sancti Columbani (fol. 57 v°-58 r°) : t. 2, fol. 92 et t. 6, fol. 484.
Laurentius Iustinianus (fol. 60 v°) : t. 1, 8 janvier.
Marcellus Marci urbis Rome prefecti filius (fol. 63 r°) : t. 3, 12 mai, fol. 173.
Nodgerus episcopus Leodiensis (fol. 69 r°) : t. 2, fol. 281.
Paphnutius egyptius anachoreta (fol. 72 r°) : t. 2, fol. 882.
Petrus Damiani (fol. 72 v°-73 r°) : passim.
Petrus Rausanus Panormitanus (fol. 73 r°) : t. 2, fol. 514.
Raymundus de Pennaforti (fol. 78 v°) : t. 1, fol. 141.
Radulphus Cicestrius (fol. 79 r°) : t. 2, fol. 486.
Ratherius (fol. 79 v°) : t. 2, fol. 663.
Rupertus abbas Tuitiensis (fol. 80 r°) : t. 2, fol. 246 et t. 5, fol. 797.
Theoderetus (fol. 84) : t. 1, fol. 119 et t. 14, fol. 213.
Theodericus abbas monasterii sancti Trudonis Leodiensis (fol. 84 v°) : t. 7, fol. 179.
Theodoricus alius abbas ordinis divi Benedicti (fol. 84 v°) : t. 4, fol. 135.
Theodoricus beati Mathie Treveris (fol. 84 v°) : t. 7.
Theodoricus de Appoldia (fol. 85 r°) : t. 4, fol. 491.
Theodorus antistes coenobii Studiensis (fol. 85 r°) : t. 6, fol. 917.
Thomas Lentius patriarcha Hierosolymitanus (fol. 89 v°) : t. 2, fol. 905.
Walafridus cognomento Strabo (fol. 90 r°) : t. 5, fol. 807 et t. 6, fol. 352.
Wandelbertus monachus Pruniensis (fol. 90 r°) : t. 4, fol. 92.
Ursinus monachus (fol. 91 r°) : t. 5, fol. 491.
Wilibaldus natione Scotus (fol. 91 v°) : t. 3, fol. 467.
Wolphelmus ex S. Maximi Treverensis (fol. 91 v°) : t. 2, fol. 781.

[1] Cf. J. N. Paquot, *o. c.*, p. 275, n° 1100 : Catalogus Scriptorum Ecclesiasticorum, sive illustrium virorum per Joh. a Trittenhem. Col. 1531, in-4°.

Voici le titre complet, tel que le donne l'édition de 1546 :

Domini Iohannis Tritthemii abbatis Spanheimensis, de scriptoribus ecclesiasticis, sive per scripta illustribus in Ecclesia viris, cum appendicibus duabus eorum qui vel a Tritthemio animadversi non fuere, vel seculo interim nostro scriptis suis quam maxime claruerunt, aut clarent adhuc, Liber unus, a mendis innumeris quibus hucusque scatuit, sedulo purgatus, multisque passim additiunculis signo + tali notatis, illustratus et auctus. Appendicum istarum prior nata est nuper in Galliis, posterior nunc recens additur, authore Baltazaro Werlino Colmariensis. Coloniæ, ex officina Petri Quentel, mense martio 1546, in-4°.

Paris, Michel Sonnius, 1576, 3 vol. in-fol.) (1). Il en est de même, bien que dans une moindre proportion, du dominicain Sixte de Sienne (1520-1569), auteur d'une *Bibliotheca sancta ex praecipuis catholicae Ecclesiae autoribus collecta* (Francfort, Bassaeus, 1575, in-fol.) (2) et de la traduction latine, par Jean Langus, de Nicephore Callistus (1275 ?-1350 ?) : *Ecclesiasticae historiae libri decem et octo* (Anvers, Jean Steels, 1560, et Bâle, Joh. Oporin) (3).

De quelle manière et dans quelle mesure notre bénédictin est-il tributaire de ses devanciers ?

Le prieur de Saint-Jacques s'est complètement assimilé le style de Trithême et il en a adopté la présentation : prénom de l'écrivain, qualité, biographie, liste des œuvres, à l'exception de la disposition alphabétique que Trithême ne respecte pas.

La notice consacrée par Streax à Victorinus Afer (fol. 90 r°) est la copie pure et simple de celle de Trithême (pp. 30-31). Il en est de même pour celle d'Adelman (fol. 5), à la suite de lequelle le prieur signale sa source (pp. 135-136). Il est quelquefois moins scrupuleux dans le signalement de ses emprunts : la notice concernant Walafrid Strabon est reprise à Trithême,

(1) Cf. J. N. Paquot, *o. c.*, p. 182, n°s 48 et 49 : Sacra Bibliotheca SS. Patrum supra ducentos qua continentur illorum de rebus divinis Opera et fragmenta, per Marg. de la Bigne, Parissis, 1575, 8 tom. in 3 vol. in-fol.

Appendix Bibliothecæ SS. Patrum, Varia de Deo et rebus divinis complectens opuscula et fragmenta, per Marg. de la Bigne. Parisiis, 1579, in-fol.

(2) Cf. J. N. Paquot, *o. c.*, p. 6, n° 33. Voici le titre complet, d'après l'édition de 1575 :

Bibliotheca sancta F. Sixto Senensi, ordinis Prædicatorum, ex præcipuis catholicæ Ecclesiæ autoribus collecta, et in octo libros digesta, secunda editio in qua adiecta est tabula Chronographica, secundum collationem temporum, omnium postremo edita. Francofurti, ex officina typographica Nicolai Bassaei 1575, in-fol.

P. Namur, *Bibliographie*, t. 2, Liège, 1838, p. 61, n° 1139, mentionne une seconde édition imprimée à Cologne, en 1576, in-fol.

(3) Cf. J. N. Paquot, *o. c.*, p. 241, n° 746, pour l'édition de 1553. Voici le titre de l'édition de 1560 : Nicephori Callisti Xanthopuli, scriptoris uere catholici, Ecclesiasticæ historiæ libri decem et octo, sacratissimi Romanorum regis Ferdinandi liberalitate, opera uero ac studio doctissimi uiri Ioannis Langi, Consiliarii Regii, e Græco in latinum sermonem translati, nuneque denuo in lucem editi. Antuerpiæ, in ædibus Ioannis Steelsii, 1560, in-fol. Colophon final : Basilæ, per Ioannes Oporinum et Hervagium.

mais certaines expressions de l'abbé de Spanheim sont remplacées par des synonymes et certains petits détails ajoutés (1).

Même procédé de démarquage de Trithême dans la notice d'Albert le Grand (fol. 6 v°) au cours de laquelle Streax introduit, en citant sa référence, la réfutation de Surius concernant l'accusation de nécromancie portée contre le maître de saint Thomas (2).

Comme l'ouvrage de Surius est un recueil de textes et de biographies et que la part du chartreux reste minime, Streax s'inspire d'habitude non de l'introduction de Surius, mais de la biographie. C'est le cas pour la notice de Wolphelmus de Saint-Maximin de Trèves pour l'élaboration de laquelle le prieur de Saint-Jacques, attiré par l'élégance de la première phrase de la Vie de ce saint, rédigée par Conrad de Brauweiler, en a cueilli discrètement le plus beau passage (3).

Le procédé d'emprunt est identique pour l'ouvrage de Sixte de Sienne d'où notre moine a puisé textuellement la notice relative au *Mammotreptus* (4) et dont il s'est visiblement inspiré pour celles de saint Jean Chrysostome et Jean Cassien (5).

(1) Trithème (p. 109) : Walafridus abbas sancti Galli, ut dicitur, natione Germanus, vir in divinis scripturis studiosus, et in secularibus literis omnium suo tempore doctissimus, ingenio et eloquio clarus, carmine valens et prosa, monarcha disciplinæ regularis, et multorum pater monachorum, scripsit ad ædificationem omnium fidelium devote legentium.

Streax (fol. 90 r°) : Walafridus cognomento Strabo, abbas et monachus, *prout fertur*, sancti Galli in Helvetia, *natione Germanus*, christiane religionis scriptor antiquus, solida pietate preclarus, *in divinis scripturis studiosus, carmine valens et prosa, monarcha discipline regularis*, et Amalario contemporaneus sub Carolo magno et Ludovico Pio, scripsit ad Reginbertum, sicut carmen sequens testatur ab ipso compositum.

(2) Surius, *o. c.*, 7 mars, t. 2, fol. 71 : Ubi sane obiter illorum reprehenda est temeritas, inscitia et impudentia, qui sanctum virum necromantie insimulant, et ei nescio quæ alia imperite, ne dicam scelerate, attribuunt.

Streax : In huius defensionem Laurentius Surius obiter reprehendit eos temerarios qui tam pium virum devotioni deditum necromantie insimulant, et ei nescio que alia imperite, ne dicam scelerate, attribuunt.

(3) *Vita* (Surius, t. 3, fol. 467) : ... Vuolphelmus in Ribuarensi pago ex illustri prosapia ortus, Dei, omnem iustum gratuito illuminatis, præveniente gratia, lineam generosæ propaginis ornavit titulo sanctitatis.

Streax (fol. 91 v°) : Wolphelmus... natione Germanus, sacrarum legum Doctor eximius, sicut exillustri prosapia sumpsit exordium, sic lineam generose propaginis ornavit titulo sanctitatis.

(4) Streax, *o. c.*, fol. 63 r° et Sixte de Sienne, *o. c.*, p. 295.

(5) Streax, *o. c.*, fol. 50 et Sixte de Sienne, *o. c.*, p. 273.

Streax signale qu'il doit la relation du martyre d'Anastase d'Antioche à Nicéphore Callistus (fol. 10 r°). En guise d'introduction aux textes qu'il édite, Margarin de la Bigne a l'habitude de reproduire la biographie de l'auteur telle que la donnent saint Jérôme, Trithême, Gennadius ou d'autres écrivains. C'est pourquoi l'on peut se demander si à plusieurs reprises les références de Streax aux deux premiers de ces auteurs sont directes ou empruntées par l'intermédiaire du recueil du théologien parisien, même si la bibliothèque de Saint-Jacques possédait leurs œuvres. Quand le moine de Saint-Jacques cite Lactance comme la source qui lui a permis de rédiger la notice relative aux Livres sybillins (fol. 83 v°), il est évident qu'il n'a pas eu recours à une édition des *Institutions*, mais à Margarin de la Bigne qui a fait précéder son édition des huit oracles sybillins d'extraits de Cicéron, du *Protreptique* de Clément d'Alexandrie et des *Institutions* de Lactance (1).

Bref, si la documentation d'Eustache de Streax s'appuie sur des éditions et des ouvrages récents, de sa part l'effort vraiment original reste modeste et le contrôle des sources négligeable. Sans doute peut-on supposer que la notice consacrée à Jean de Paturage, moine de Gembloux mort en 1578, doit le moins possible à des intermédiaires qui voileraient une opinion originale, fruit d'un contact direct avec cette intéressante personnalité (2).

D'autre part, on s'étonne de la totale ignorance du prieur au sujet de Godefroid de Fontaines dont il avoue ne rien connaître mais qui, à en juger par la qualité de ses écrits,

(1) Margarin de la Bigne, t. 1, livre 2, col. 123.

(2) « Ioannes a Pastura natione Hannoniensis coenobii Gemblacensis religiosus ubi septuaginta vel circiter annis Deo laudabiliter servivit, ibique prior effectu annis plus triginta suos confratres in fervore discipline regularis enutrivit hic propter generis nobilitatem, et eruditione eximia quam summa cum diligentia sibi comparaverat, non sine magna sanctitatis opinione de seculo presenti nequam migravit, anno videlicet 1578, ipso die Divi Ioannis Evangeliste, quem Deo permittente, pro finali termino diu desideraverat evenire... » (fol. 57 v°).

Cf. U. Berlière, *Monasticon belge*, t. 1, Maredsous, 1890-1897, p. 25, n. 1 et p. 162, n. 4.

devait être, dit-il, un grand philosophe et un dialecticien subtil (1).

Reconnaissons cependant que dans les notices d'ouvrages composés par des moines de son abbaye au moyen âge et pour lesquelles notre bénédictin est livré à ses propres forces, il s'acquitte de sa tâche avec talent. Sa description du récit de la translation des reliques de saint Barthélemy, de Compostelle à Liège, résume fidèlement le contenu du manuscrit (2). On retrouve dans la notice consacrée à l'évêque Baldéric certaines expressions marquantes de la *Vita Baldrici* (3).

Pour apprécier la langue, le style et la tournure des phrases, les notices apportent peu d'éléments décisifs puisqu'elles s'inspirent du style de Trithême. C'est au moins faire preuve d'un souci de clarté et d'harmonie. Dans la préface qu'il écrit

(1) « Godefridus de Fontibus. De quo nihil legi quid videlicet fuerit. Sed tamen, ut scripta sua testantur, magnus Philosophus et disputator subtilissimus fuit. Scripsit enim non spernende lectionis opus ad utilitatem Sacre Theologie studiosorum ». (fol. 109 v°). Cf. l'édition des *Quodlibeta* de ce théologien par M. DE WOLF, J. HOFFMANS et A. PELZER dans la collection *Les Philosophes belges*; H. LAURENT, *Godefroid de Fontaines et la condamnation de 1277*, dans la *Revue thomiste*, t. 35, Saint-Maximin, 1930, pp. 273-281 ; A. PELZER, *Bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ codices manuscripti recensiti. Codices Vaticani*. T. 1, pars 1, Rome, 1931, n°s 1031-1032.

(2) Gilles d'Orval a inséré le texte du manuscrit, aujourd'hui disparu, dans sa chronique (M. G. H. SS., éd. HELLER, t. 25, pp. 82-86).

(3) « Baldricus 2us filus Comitis Lossensis ex filia Ducis Lymborgensis, Episcopus Leodiensis a° 1007° succedens Nothgero magne pietatis *et modestie viro* laudabiliter annis undecim sibi subiectum populum omni disciplina gubernavit. Non in pecuniis congregandis ad usus particulares, vel *acquirendis municipiis* ut plerique solent, operam dabat, sed totum quod supra necessitatem quotidianam succrescebat *ad ecclesiastica commoda* conferebat hereditate quoque sua *quam testamento paterne dispositionis* possidebat, *non fratrum* non cognatorum aut propinquorum cumulavit *opes*, *sed ecclesiasiarum* (*sic*) *sublevavit necessitates*; unde factum est, ut *locus* iste *situ* quondam *horridus*, *incultus*, *nulli aptus humanis usibus*, sed *tantum ferarum gregi cognitus*, ab eo mutatus sit in *candorem*, dignitatem et summam reverentiam dum de *deserto* loco cœnobium fecit et orationis domum. Quod cum inchoasset idem Antistes eius *criptam* magno cum honore consecravit ac in laude beati Andree Apostoli dedicavit, *preciosas eiusdem apostoli reliquias in ea reverenter collocando*. Huius Baldrici preclara gesta scripta sunt in antiquis membranis, post epistolas Divi Hieronymi in litera B. Mortuus est 1018° anno, quarto calendas Augusti, sepultus in ecclesia nostra Divi Jacobi in Insula » (fol. 15 r°). Cf. *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, M. G. H. SS., éd. PERTZ, t. 4, p. 725 et suiv. Nous avons reproduit en italiques les passages que Streax emprunte à la *Vita*.

Sur les conséquences du signalement, par Streax, d'un second exemplaire de la *Vita*, voir notre note dans *Le Moyen Age*, t. 54, Bruxelles, 1948, pp. 369-370.

à l'intention de ses confrères de Saint-Jacques, Streax démarque au début l'introduction que Sixte de Sienne a rédigé, pour son œuvre, dans une prose élégante et châtiée [1]. On aurait désiré, par exemple, devoir au moine de Saint-Jacques la poétique évocation des coteaux de l'Hermon, une des montagnes du Cantique des Cantiques. Il est possible également que la comparaison entre le peintre et le lecteur ait son origine dans le préambule du sermon de Siméon Métaphraste sur la Circoncision, au début du premier volume de Surius, et que lorsqu'il rapporte l'influence de la lecture de la vie de saint Antoine ermite sur la conversion de saint Augustin, cette référence lui ait été rappelée par l'avertissement de Thierry d'Hertogenbosch, prieur des Dominicains de Cologne, au livre premier du même Surius.

Des écrivains de l'Antiquité, ou de la Renaissance, Streax mentionne Tite-Live, Sénèque, Pline, Procope, Pétrarque. Il aurait pu leur faire la part plus belle, car les lettres profanes étaient convenablement représentées à Liège. De fait, les premiers feuillets portent comme titre courant : *Bibliotheca sancta monasterii sancti Jacobi*, qui trahit sans conteste l'intention édifiante de l'auteur. N'oublions pas que son œuvre s'adresse surtout à ses confrères dont l'avancement spirituel a plus besoin de lecture pieuse que de divertissement poétique, philosophique ou historique. Ce qui ne l'empêche nullement, quant à lui, de cultiver les Anciens — comme le prouvent les allusions à Esope et la citation de Cicéron — dont il est souvent loisible de « christianiser » la sagesse ou les fables. Et si sa contribution personnelle à la préface est moins considérable qu'on pourrait le croire à première vue, la suite et le

[1] Sixte de Sienne (préface) : Tantis quidem sunt mortales omnes ignorantiæ nebulis circumfusi, et errorum tenebris obruti, ut suis viribus nequeant caligantes animi oculos in illum fulgentissimum divinæ lucis splendorem attolere, in cuius intuitu summa veraque hominis consistit felicitas. Hanc adeo profundam humanæ mentis caliginem miseratus omnium conditor Deus, plurima cæcitati nostræ contulit remedia, in quibus maxime antecellit præstantissimum illud christianæ sapientiæ lumen, in sanctis divinorum oraculorum libris revelatum, cuius clarissimi radii iter ad æternam beatitudinem expeditum inter devios et obscuros huius vitæ colles ostendunt.

Cf. le texte de Streax que nous éditons en annexe (II).

petit poème — dont on peut lui attribuer la paternité jusqu'à preuve du contraire — montre qu'il a su habilement profiter de la leçon de son modèle : c'est le style d'un humaniste, si ce n'en est pas tout à fait l'esprit.

Jacques STIENNON.

ANNEXES

I

Reverendo in Christo Patri ac Domino Domino Leonardo Gerardi Montiniaco, monasterii Divi Iacobi Leodiensis Abbati meritissimo, Frater Eustachius a Streax eiusdem monasterii humilis monachus et Prior salutem precatur eternam (1).

Fabula dicit, Reverende Pater, omnes bestias fœtus suos Jovi probandos semel presentasse. Inter quas et simia deformem natum trahens risu singulorum conspicientium castigari non potuit, quum suum ceteris anteferret. Naturale est enim omni animanti totis affectibus id amare quod genuit. Illam volentes imitari hunc etiam fœtum nostrum qualemcumque postquam magnis cum laboribus parturivimus, vestre Reverentie — cuius sunt nostre voluntates et actiones — offerimus et dedicamus.

Cum siquidem Bibliotheca nostra manu scripta multis ab annis per doctissimos quosque commendata, proh dolor, a suo pristino statu plurimum deficeret, alienatis et amissis hinc inde pluribus libris, ipsius confusionem considerantes, animum induximus nostrum eam pro viribus nostris reparare. Positis igitur ad opus manibus — cui diligenter interfuit Pater Henricus Somalius, Societatis Jesu Leodiensis, vir tam doctrina quam pietate venerandus — et omnibus libris inspectis examinatisque, quorumlibet tractatus collegimus, singulis singulos titulos ascripsimus, ac post in ordinem debitum pro modulo nostro redegimus : addentes insuper literas quasdam, notasque numerales easdem, quibus pro certo scietur in qualibus libris et in quo loco materia requisita posset inveniri. Verum quia non sufficiebat hec omnia fecisse nisi scriberemus et hunc librum tanquam repertorium omnium Scriptorum quorum doctrinis nostra fulget Bibliotheca tam manu scripta quam impressa, labores omnes et vigilias adhibuimus, quibus Reverende Pater-

(1) Signalons, une fois pour toutes, que Streax emploie souvent le *e* cédillé pour représenter la diphtongue *ae*. Ne disposant pas de caractère typographique adéquat, nous avons renoncé à faire figurer cette particularité orthographique, fréquente à une époque où l'on aime à s'inspirer de la calligraphie médiévale.

nitatis vestre simul et omnium confratrum nostrorum utilitati in hoc negotio consuleremus. Non enim nobis solummodo nati sumus, dicebat ille Cicero, libro Officiorum primo, sed et patrie, cognatis et amicis. Christus quoque fons bonitatis et scientie passim docet in evangelio cuilibet debere esse curam de proximo suo. Porro qui dona Dei recipiunt, et cum laboribus hominum non sunt nec cum hominibus flagellantur, non intumescant, sed timeant ne cum demonibus affligantur. Hos igitur, Reverende Pater, labores nostros, quos in hoc opere multo tempore collocavimus uti patronus letis supercilliis et fronte serena suscipias, amplectaris, exiguumque munus filii tui, quod recta mente tibi probandum proponitur in lucem prodire patiaris. Nihil est enim in eo quo vel humana possit obtineri gratia vel ventose laudis, inanisque glorie cuiusdam aura captari, sed — ut patebit — quod ad multarum rerum pro moribus instituendis et componendis cognitione cuiuscumque devotus animus doceatur. Interim Dominus noster Jesus Christus vestram Reverendam Paternitatem Ecclesie sue Catholice semper incolumem conservet.

Leodii in monasterio nostro Divi Jacobi quarto decimo Calendas Junii anno 1589°.

(fol. 2 r° v°)

II

Venerandis in Christo Patribus Dominis Francisco Polleur, Gisberto Boux, Francisco Orano, Theoderico Monschen, Roberto de Cour, Balduino Xhenemont, Hermanno Romerschoven, Stephano de Bathy, Rasoni Hempricour, Martino Fanschon, Ioanni Breyue, Ioanni Danchiere, Iacobo Tompson, Ioanni Heyure, Ioanni Freloux, Renero Hoddaige, Egidio Lambrecht, Ioanni D'Oupaigne, Roberto Mottez et Theoderico Streel, confratibus suis unice dilectis Nonnus Eustachius a Streax indignus Prior Q. S.

Cum *tantis ignorantie nebulis et errorum tenebris* (1) naturaliter *circumfusi* simus, Venerandi Patres in Christo dilecti, *ut nequeamus oculos animi caligantes in illum fulgentissimum divine lucis splendorem viribus* nostris *attollere*, necessario *Deus omnium conditor* et reparator *hanc miseratus mentis caliginem plurima cecitati nostre remedia* conferre voluit. *In quibus maxime* superat *illud prestantissimum Christiane sapientie, lumen* in sacris *divinorum* verborum *libris revelatum cuius clarissimi radii* nobis *iter ad eternam beatitudinem* perviam *inter devios et obscuros huius vite colles ostendunt.* Quod quidem [s]perans divus ille David Propheta Domini sic

(1) Les mots reproduits en italique sont empruntés à Sixte de Sienne.

exclamabat : « Luce[m] pedibus meis verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis » (1). Sacre namque Scripture quibus nobiscum loquitur Deus, dum diligenter eas revoluimus, doceat nos incertis titubantes vestigiis, quid facere, quid cavere, quove tendere debeamus. *Ex his velut ex uberrimis et vernantissimis campis Hermonii montis rore perfusis pascimur salubribus alimentis. Ex his non secus* ac *ex medicis herbarum hortis* convenientia medicamenta nostris *spiritualibus morbis colliguntur. In summa*, quecumque *vera*, quecumque pudica, quecumque iusta, quecumque sancta, quecumque amabilia, quecumque bone fame(2), desiderantur ad veram felicitatem consequendam, ibi, sicut in *opulentissima divitiarum gaza* fructuose recunduntur, unde *docti* magis exerceantur et *indocti doceantur, lapsi iuventur* ut *resurgant et stantes ne cadant, animentur preliantes ne vincantur, et admoneantur vincentes ne victoriam* leviter *amittant*. Hinc non immerito dicit divus Paulus : « Quecumque scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus » (3). Proinde si quis nostrum mediis in adversitatibus constitutus nimium frangatur animo, queratque pro viribus infirmitatis sue medicamentum conveniens, historiam Jobi ferventi lectione revolvat, ubi patienti, discat innumeras actiones. Is etenim, subtractis rebus suis omnibus quas homines magnipendere solent et amissis liberis, non contristavit spiritum suum pro tanta sui status mutatione, sed in armis pictatis et stabili patientie robore permanens invictus, Dominum benedicebat dicens : « Deus dedit, Deus abstulit. Sit nomen Domini benedictum ». Deinde cum diabolica crudelitas aggressa fuisset et corpus ipsius videre est quantos cruciatus eo pertulerit. A capite siquidem usque ad pedes ardebant dolores, scatebant vermes, sanies defluebat, aderant uxor et amici cui nullam ferebant opem, sed in Deum blasphemias suggerebant. At ille divino protectus auxilio tentationes illas viriliter superavit. Ceterum licet pluribus ostendi possit testimoniis quantum sanctorum virorum — qui per mundi contemptum celestia regna nunc possident — virtutes commoneant nos ad eorum sequenda vestigia, sufficiet illud exemplum Divi Augustini in Confessionum libris descriptum, quibus modis fructum contulerit illi adhuc vacillanti lecta vita beatissima Antonii Eremite (4). Quemadmodum enim pictores cum imaginem pingunt ex imagine, exemplar identidem respectantes lineamenta eius magno studio transferre conantur ad

(1) Référence marginale : *Psal.* 118.
(2) Id. : *Philipp.* c. 4.
(3) Id. : *Rom.* 15.
(4) Id. : *Libros Conf.* cap. 6, 7 et 8.

suum opificium : ita qui sese cupit omnibus numeris virtutis absolutum reddere, veluti simulachra quedam spirantia et actuosa sanctorum vitas oportet respicere, necnon illorum preclarissima gesta sua diligenter imitando facere. Quapropter, Venerandi Patres, vos hortor ut lectioni divine scripture frequenter vacetis et multiplices fructus ibi repositos magno studio suscipiatis. Et dum legeritis, vel ab aliis audieritis que proposito conveniant et intentioni proficiant, non leviter ea transeatis sed sicut animalia munda que cibum semel devoratum rursum sub dentes atterunt revocatum, in memoriam reducatis et per otium singula vobiscum retractetis. Quemadmodum Christus Judæos ad Scripturarum non simplicem et nudam lectionem, sed ad investigationem per quam diligentem relegavit, dicens in Evangelio : « Scrutamini Scripturas » (1). Sed ut divi Pauli verbis loquar : « Dico omnibus qui sunt inter vos non plus sapere quam oporteat sapere, sed sapere ad sobrietatem » (2), ut videlicet sciatis — inquit Bernardus — « quo ordine, quo studio quo fine queque nosce oporteat » (3). Quo ordine, ut id prius quod maturius ad salutem. Quo studio, ut id ardentius quod vehementius ad amorem. Quo fine, ut non ad inanem gloriam aut nimiam curiositatem aut aliquid simile, sed ad vestram proximique edificationem. Sunt namque multi qui multa scire curioius volunt, non ut se ipsos sciant sed ut ab aliis sciantur. Quibus apte loquitur Paulus : « Semper discentes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes » (4).

Omissis igitur et repudiantes omnibus illis vanis et inutilibus studiis que mentem variis modiis inficiunt, et in tempore orationis vel spiritualis meditationis noxia queque de memoria scaturire faciunt, quotidiana divinarum Scripturarum lectione pascatis animum, videre desiderantes illam sapientiam que pertendit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter. Sicut enim ad augendas corpori vires sensibilis ille cibus facit, id anime lectio prestat que fortem reddit animam et constantiorem, non permittens quod a cogitationibus absurdis capiatur, variis colloquiis et detractionibus perturbetur, sed levem et alatam faciens, transfert ad regna celorum. Tantum igitur lucrum, precor, ne per negligentiam vestram amittatis, ut assequi possitis illud celestie premium gratia et misericordia Domini nostri Jesu Christi, cum quo, Patri, simul et Spiritu sancto, sit honor et imperium in secula seculorum. Amen.

(1) Référence marginale : *Ioannis* 4.

(2) Id. : *Rom.* 12.

(3) Id. : *D. Bern, super cant. sermone* 36.

(4) Id. : 2 *Timoth.* 3.

Valete in Christo Jesu semper. Leodii in monasterio nostro Sancti Jacobi Leodiensis in Insula, quarto decimo Calendas Junii, Anno millesimo quingentesimo octuagesimo nono.

(fol. 3 r° v°).

III.

Ad eosdem Carmen.

En monimenta mei que cernis facta laboris
  Offero proficuus, Grex generose, tibi
Aurum dent alii, vel rara nomismata, gemmas,
Aut quicquid charum mundus habere potest,
Illa tamen vel sors resecat mox invida, vel mors
  A vivis propria conditione rapit
Sed que sacra Deo sunt edita scripta favente
  Fixa manent : genio non pereunte libri
Hec igitur, generosa cohors, tu fronte corusca
  Suscipe, et eterni muneris instar habe
Parva quidem, fateor, dantur, sed multa legentur
  Accendent calidis frigida corda focis.
Interea solite serves pietatis amorem
Qua domus hec longe floruit alma die
  Ut te siderum faciat conscendere culmen
Inter et excelsos regna tenere choros.

(Fol. 4 v°).

LES PIERRES TOMBALES DE L'ABBAYE DE FLONE

Le visiteur de l'abbaye de Flône n'a pas toujours le temps de s'arrêter devant les quatre pierres tombales qui ornent son église. Et c'est grand dommage car ces dalles sculptées sont susceptibles de nous apprendre bien des choses intéressantes sur la période, si captivante et si mal connue encore, de la Renaissance au Pays de Liège (fig. 1 à 4).

Ces pierres tombales, de grandes dimensions, ont été encastrées dans les murs du transept et l'on peut se réjouir de cette initiative qui fut prise, vers 1870, dans le but de préserver de la détérioration ces précieux documents, incorporés primitivement au dallage de l'église.

Ainsi mis en valeur, ces mausolées peuvent être facilement comparés et cette confrontation est, à elle seule déjà, un précieux enseignement.

Un coup d'œil général convainc, tout d'abord, de la disparité de style de ces monuments. Il est aisé, en tout cas, de distinguer d'emblée dans la série, deux formules particulières de décoration correspondant d'ailleurs à des factures de qualités assez inégales.

Mais avant de relever ces divergences, il n'est pas inutile de rappeler que ces pierres sculptées avaient été destinées à recouvrir les dépouilles de différents prélats qui se passèrent la crosse abbatiale de Flône durant un siècle approximativement: les dates extrêmes qu'on peut relever dans les épitaphes sont, en effet, d'une part, 1520, année de l'élection de l'abbé Nicolas

de Molin ; d'autre part, 1625, date du décès de l'abbé Thomas de Vinamont [1].

De cette première constatation, nous pourrions conclure qu'en suivant l'ordre chronologique dans lequel se placent les dalles tumulaires, nous allons être mis en présence de l'évolution d'un style dans un endroit déterminé et à des étapes que date, avec précision, le décès de chacun des intéressés.

Ce serait là une occasion exceptionnelle de vérifier les principes selon lesquels nous concevons généralement le classement des œuvres dans un processus d'évolution, à savoir que la plus belle doit être la plus tardive.

Or, première anomalie, la dalle qui d'emblée s'impose à notre attention par sa richesse et ses qualités décoratives est, du point de vue chronologique, la deuxième en date : il s'agit de la *pierre tombale de l'abbé Philippe d'Orjo* qui gouverna l'abbaye de 1545 à 1555, ainsi que nous l'apprend l'inscription épigraphique (fig. 2).

Comparées à cet incontestable chef-d'œuvre, les trois autres pierres funéraires donnent une impression de sobriété qui conduit à les grouper plus ou moins étroitement ; en tout cas, à les distinguer nettement de cette pierre marquée au coin d'un talent racé : la dalle de l'abbé d'Orjo qui reste donc isolée dans le groupe.

Mais ce ne sont pas seulement les mérites artistiques qui conduisent à établir une distinction assez nette dans la série des pierres sculptées, c'est aussi, comme nous le disions plus haut, la formule suivant laquelle elles ont été décorées.

Or, à ce point de vue encore, l'épitaphe de Philippe d'Orjo s'oppose manifestement aux trois autres.

Il s'agit, sans doute, dans les quatre cas, de figures de gîsants encadrées de motifs architectoniques (colonnes, pilastres, arcatures, etc.) mais, tandis que l'effigie de l'abbé d'Orjo

[1] On trouvera la reproduction et l'analyse des dalles dans l'étude très circonstanciée que la Révérende Dame M. G. C. Jansen a consacrée à l'abbaye de Flône (*Flône et son abbaye*, s. l., 1947, fig. 20 à 23 et p. 54 sq.). Je la remercie de son bienveillant accueil à l'occasion de ma visite à Flône.

apparaît seule dans un cadre de l'espèce, c'est par groupe de deux que se présentent les gîsants des trois autres tombeaux.

Ainsi en va-t-il, tout d'abord, pour *la pierre tombale des abbés Nicolas de Molin et Hubert de Stréau* qui, chronologiquement se place en tête de la série envisagée (fig. 1).

L'idée de rassembler deux images de défunt sur une même dalle funéraire n'était certes pas une nouveauté au XVIe siècle. On la trouve déjà fréquemment exploitée au XIVe siècle sur les lames de cuivre gravé, fabriquées alors en grand nombre à Bruges, selon toute vraisemblance ([1]). Nous pourrions en citer de nombreux exemples : la *lame des évêques Ludolf et Henri von Bülow* (1339-1347) à la *cathédrale de Schwerin* notamment ou encore celle, mieux connue, *des Seigneurs Jean et Gérard de Heers* à la fin du XIVe siècle qui proviendrait du Pays de Liège et est conservée actuellement à Bruxelles, aux *Musées royaux d'art et d'histoire* ([2]). Nous avons choisi à dessein des spécimens rassemblant deux figures masculines car ils sont forcément plus rares que ceux où apparaissent deux conjoints.

Le sculpteur anonyme qui fut chargé d'exécuter la première pierre tombale de Flône la conçut donc selon une formule traditionnelle, une formule médiévale en l'occurrence. Comme ses devanciers aussi, il représenta les défunts dans des attitudes symétriques, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin.

La présence de ce coussin donne aux figures la valeur de gisants et il paraît, dès lors, assez malaisé d'expliquer tous les éléments architectoniques qui encadrent les effigies et qui ont été conçus, non plus en fonction de la disposition horizontale, mais, au contraire, selon la verticalité que soulignent les arcades, les colonnettes et les chapiteaux. Cette contradiction qui n'avait pas gêné les tombiers du moyen âge, ne devait

([1]) Cfr. H. Eichler, *Flandrische gravierte Metallgrabplatten des XIVe Jahrhunderts*, dans *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, 54 (1933), fig. 3, p. 203.

([2]) Cfr. M. Crick-Kuntziger, dans *L'art en Belgique*, Bruxelles, 1939, p. 166 et fig. p. 167 ; Jean Lejeune, *La Principauté de Liège*, Liège, 1948, p. 82.

pas davantage gêner ceux de la Renaissance : ici encore, les habitudes traditionnelles prévalurent.

Et cependant, dans les éléments qui composent le décor, voici qu'apparaissent des formes tout à fait inconnues du moyen âge : ces arcades en plein cintre dans lesquelles s'inscrivent des coquilles, ces chimères se développant en rinceaux et surtout ces colonnettes curieuses, nous les chercherions en vain sur les dalles sculptées ou gravées du XVe siècle. Ce sont autant d'innovations apportées par la Renaissance au répertoire de nos décorateurs.

Nous attirons tout spécialement l'attention du lecteur sur le fût de la colonne qui sépare les deux gîsants. Il se caractérise par un double renflement en forme de balustre, de part et d'autre d'une bague centrale. Nous avons là une silhouette qui s'apparente étrangement à celle des colonnes de la cour du Palais des Princes-Evêques. Si vous voulez un instant vous rappeler la décomposition de leur fût à l'aide d'une bague centrale et le développement en forme de bulbe de l'une des deux moitiés, vous pourrez constater que cette colonnade, qui a paru longtemps inexplicable par son originalité, ne procédait pas de conceptions absolument exceptionnelles puisque de telles formes peuvent être relevées dans nos régions à la même époque, ainsi qu'a pu le démontrer le Comte J. de Borchgrave (1) J'apporte ici un nouvel argument à sa thèse et il serait possible d'en fournir d'autres encore. (2)

Que penser, à présent, du point de vue esthétique, de la dalle funéraire qui retient notre attention ?

Convenons qu'il s'agit là d'un travail très malhabile. Formes trapues, draperies lourdes, dessin incorrect des mains : autant de particularités qui autorisent à faire de ce tombier anonyme

(1) *A propos des colonnades du Palais des princes-évêques à Liège*, dans *Chron. arch. du pays de Liège*, 1927, p. 3.

(2) Je pense, par exemple, au tombeau du prince-évêque Erard de la Marck dont un dessin, récemment découvert par M. le Professeur Léon HALKIN, nous montre précisément une balustrade composée de montants analogues (*Une description inédite de la ville de Liège en 1705*, dans *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. CXIII, Liège, 1948, fig. III).

(*Cliché Abbaye de Flône*).

Fig. 1. — Pierre tombale des abbés Nicolas de Molin (1520-1539) et Hubert de Stréau (1539-1545).

un artisan de second plan, sans grande expérience et sans grande aptitude pour le travail de la pierre. Voyez encore ces visages sans personnalité. Ils sont à ce point identiques qu'on doit résolument renoncer à croire que l'auteur a tenté de faire le portrait des prélats. L'image barbare qu'il esquissa du premier, il se contenta de la reproduire presque servilement pour le second : il en résulte donc que, pour lui, ces figures avaient essentiellement une valeur symbolique. La vérité était le moindre souci du sculpteur. On peut présumer d'ailleurs qu'à la mort du premier abbé, soit en 1539, il s'acquitta, non seulement de la sculpture de l'effigie du trépassé, mais aussi de la sculpture de l'effigie de son successeur encore en vie et à qui l'autre moitié de la dalle était réservée ! Les similitudes frappantes des deux images ne permettent pas de croire l'une postérieure à l'autre et d'ailleurs nous savons qu'à cette époque les princes eux-mêmes n'hésitaient pas à faire édifier leur sépulture de leur vivant. Le cas le plus typique à cet égard est celui de l'évêque Erard de la Marck qui, durant dix années, put admirer dans la cathédrale de Saint-Lambert son propre mausolée où il apparaissait agenouillé devant la mort qui lui faisait signe du doigt... (1)

L'usage en faveur chez les princes-évêques ne pouvait donc choquer les prélats. Dans le cas d'une pierre tombale à deux gîsants, l'artiste sculptait entièrement la dalle au décès du premier personnage et, à la mort du second, on se contentait donc de combler les lacunes, généralement limitées aux inscriptions (2).

Nous n'en dirons pas davantage de la première pierre tombale de Flône qui doit, dans le processus de notre exposé, servir d'entrée en matière au sujet proprement dit, — sujet que nous abordons avec la deuxième dalle sculptée de l'abbaye c'est-à-dire *la pierre tombale de l'abbé Philippe d'Orjo* (fig. 2).

(1) Cfr. J. Brassinne, *Le tombeau d'Erard de la Marck, évêque et prince de Liège*, dans *Bull. Soc. biblioph. liég.*, 17 (1946), pl. I et II.

(2) C'est ce qu'on constate sur la lame de cuivre gravé des Musées royaux, déjà citée : l'emplacement réservé à la deuxième date de décès est resté vierge.

(*Cliché A. C. L.*).

Fig. 2. — Pierre tombale de l'abbé Philippe d'Orjo (1545-1555).

Un rapide coup d'œil sur ce monument suffit pour évaluer tout ce qui différencie son auteur de celui dont il vient d'être question. D'une part, un artisan maladroit ; de l'autre, un artiste véritable ; là, un timide partisan des nouvelles formes décoratives de la Renaissance ; ici, un adepte enthousiaste de la doctrine esthétique importée d'Italie, un technicien d'une rare habileté à ce point conquis par le nouveau style qu'on chercherait en vain, dans son œuvre, la moindre maladresse, la moindre hésitation, la moindre faute de goût.

Est-il nécessaire, vraiment, de souligner les qualités de cette pierre merveilleuse ? Sa richesse décorative surtout témoigne d'une imagination débordante et toujours à l'affût de motifs nouveaux. Jugez-en par l'ornementation des pilastres formant bordure : les motifs qui y sont répandus à profusion, donnent l'impression d'être identiques. Or, si l'on s'approche, on constate qu'il n'en est pas deux absolument analogues et c'est, pour les yeux, un plaisir de les détailler : mascarons, cigognes affrontées, vases gracieux d'où retombent des bouquets, personnages accroupis soulignant, par leur attitude, l'axe sur lequel jouent tous ces ornements hybrides.

La variété et la richesse décorative de la pierre tombale ne nuisent cependant pas à la clarté de son ordonnance et si, après s'être laissé charmer par la profusion inouïe des détails, on veut s'attacher à la structure de l'ensemble, on appréciera aisément ses lignes claires, logiques, naturelles.

Le gîsant, qui apparaît isolé, se présente sous un dais que supportent deux colonnes posées sur de hauts soubassements quadrangulaires. Au-dessus du dais, se dessine une arcade en plein cintre dans laquelle apparaissent des génies ailés qui supportent l'écu de la famille d'Orjo.

Quant au défunt, dont la physionomie grave et personnelle peut nous laisser supposer qu'il s'agit ici d'un portrait, il apparaît de face, les mains croisées sur la chasuble richement brodée [1],

[1] Notons que l'artiste paraît éprouver une certaine difficulté dans le rendu des mains.

la crosse maintenue par le bras droit. Tout, dans son attitude, trahit la sérénité, le détachement, la résignation suprême et pieuse.

Quant au cadre qui entoure le gîsant, convenons qu'il ne donne pas une impression funèbre : il ne suggère à l'esprit aucune idée de mort et de deuil. C'est bien davantage un décor de fête fait pour réjouir les yeux et le cœur.

Toute idée religieuse même a été exclue de ce cadre et le fait ne peut manquer de surprendre surtout sur la sépulture d'un prélat. Quoi qu'il en soit, aucun des éléments dispersés autour de la figure ne peut prendre une signification symbolique ou mystique. Ce sont autant d'images destinées uniquement à charmer le regard, à nous rappeler les beautés de la vie ; peut-être aussi, le défi qu'elles apportent à la mort, pourtant si proche...

Le contraste frappant qu'offre le décor par rapport à sa destination à la fois funèbre et religieuse est évidemment de nature à nous dérouter mais, au XVIe siècle, il n'en était pas ainsi [1]. Une dalle funéraire ne réclamait pas nécessairement une décoration funèbre : vous en avez la preuve sous les yeux et il en existe quantités d'autres. Sans doute, était-ce là un retour à l'insouciance antique qui voulait aussi des éléments de beauté et de sérénité sur les tombeaux.

Nous voici amenés, et c'est là le but essentiel de notre étude, à nous demander quel artiste a été en mesure de produire une œuvre aussi surprenante par ses caractères propres que par son incontestable supériorité vis-à-vis de la dalle dont nous avons parlé tout d'abord.

Le travail se date approximativement du décès de l'abbé d'Orjo, soit de 1555 environ. Il est donc postérieur d'une quinzaine d'années seulement à la pierre des abbés de Molin et de Stréau, qui se situe vers 1539.

On ne peut admettre que l'admirable mausolée ait pu voir le jour dans le même atelier que la première pierre tombale.

[1] Le Professeur L.-E. Halkin écrit à ce sujet « L'art religieux de la Renaissance respire la joie, l'espérance, la grandeur d'un optimisme théologique... ». *Critique historique et philosophie de l'histoire*, Liège, s. d., p. 65.

Trop de caractères séparent les deux pierres sculptées ; notamment cette fidélité, si complète dans le deuxième monument, aux formes décoratives importées d'Italie. L'auteur du mausolée de 1555 se révèle absolument maître du nouveau vocabulaire ornemental comme l'était, à la même époque, un artiste de Rome ou de Florence.

Mais ne peut-on supposer qu'il était lui-même un sculpteur venu de la péninsule ?

C'est à cette question que nous allons tenter de répondre en nous aidant d'un monument qui nous est mieux connu.

J'ai cité la *pierre tombale d'Arnold de Berlo et de sa femme* qui provient de l'ancienne chapelle du château de Sclessin et orne actuellement le porche de notre Musée Archéologique (fig. 5).

Sans doute serez-vous frappés par les analogies curieuses que cette dalle présente avec celle de Flône, analogies qui s'étendent aux détails particuliers comme aux traits généraux.

Voyez, tout d'abord, le cadre architectonique : il correspond à la formule déjà décrite : pieds-droits surmontés de chapiteaux ioniques, linteau formant frise décorative et surmonté d'une arcade.

Parmi les détails décoratifs, ceux des pilastres surtout révèlent une similitude complète d'inspiration et de technique. Comme à Flône, ils sont distribués selon un axe vertical imaginaire autour duquel jouent des oiseaux, des dauphins, des rinceaux délicatement ciselés. Nous retrouvons le motif des cigognes autour d'une vasque et, dans le linteau, celui des génies ailés aux corps prolongés en enroulements gracieux.

On pourrait multiplier les rapprochements de l'espèce [1] mais, sans doute, est-ce absolument superflu : il est incontestable que la pierre tombale de Philippe d'Orjo à Flône est sortie du même atelier que celle des Seigneurs de Sclessin [2].

[1] Relevons encore la façon assez maladroite dont sont traitées les mains, maladresse que nous avons relevée sur la dalle de l'abbé d'Orjo.

[2] Il n'entre pas dans nos convenances de faire ici une étude exhaustive de ces deux monuments. Nous espérons reprendre ailleurs cet examen. Il nous suffit provisoirement d'établir la parenté qui s'affirme entre les deux tombeaux.

Les dates de décès de ces deux personnages autorisent d'ailleurs cette attribution, Arnold de Berlo étant mort en 1538 et sa femme en 1555 (donc la même année que l'abbé d'Orjo).

Il devient par conséquent aisé, à présent, de retrouver le nom de l'auteur du mausolée de Flône.

Vous n'ignorez pas, en effet, que la pierre tombale de notre Musée archéologique fait partie d'une grande famille de sculptures : la famille des marbres noirs de Theux dont l'histoire a été patiemment élaborée, depuis 1906, par le Professeur J. Brassinne.

L'éminent archéologue avait été frappé par la qualité et le caractère nettement italianisant de ces sculptures, trop souvent fragmentaires, hélas ! et généralement exécutées dans une même matière, le beau marbre noir de Theux dont le grain d'une extrême finesse se prêtait à un travail précis et à un modèle onctueux.

Plusieurs de ces fragments sont d'ailleurs précieusement conservés dans le même Musée. Par exemple, un bas-relief représentant une *Mise au Tombeau* devant lequel l'archéologue ne pouvait dénier la grande part d'influence italienne qu'on y voyait manifestée ; une *pierre tombale* montrant, étendu sur un sarcophage, un cadavre nu, rongé des vers, œuvre tout aussi troublante par son italianisme accusé ; un autre bas-relief encore orné d'une *Crucifixion* où s'affirme à nouveau l'esprit de la Renaissance italienne, puis des colonnettes, des fragments de piliers, etc., etc...

Toujours revenait, lancinante, chez l'historien de l'art mosan, l'impression que ces productions, étroitement apparentées par la provenance, le style et la matière, étaient sorties d'un atelier fortement imprégné de l'influence italienne si elles n'étaient pas effectivement l'œuvre d'un artiste de la péninsule, peut-être attiré chez nous par le prince-évêque Erard de la Marck, dans la première moitié du XVIe siècle.

Or tandis que la famille des marbres noirs s'agrandissait de spécimens de plus en plus nombreux et tout aussi caractéris-

tiques, l'hypothèse formulée par M. Brassinne trouvait, grâce aux patientes investigations de M. Jean Yernaux dans nos archives, une magnifique confirmation [1].

En effet, l'érudit archiviste démontrait, en 1937, qu'un artiste italien qui pratiquait la sculpture sur pierre était arrivé chez nous, précisément au début du règne d'Erard de la Marck (donc vers 1506) et s'était fixé à Liège. Il s'appelait Nicolas Palardin mais, dans son entourage, on le désignait Nicolas l'Italien ou Nicolas d'Italie, ce qui, en tout cas, prouve formellement son origine. En 1518, Palardin est installé en Vinâve d'Ile, à la Maison de la Chaîne d'Or, mais en 1522, il était mort, laissant deux enfants à la charge de sa veuve : un fils qui portait le prénom du père et qui reprit d'ailleurs la direction de l'atelier de sculpture, et une fille qui devait épouser un sculpteur liégeois.

C'est à Nicolas Palardin junior que l'on peut attribuer la grande période de prospérité de l'atelier qui est transplanté, en 1552, entre l'église Saint-Paul et Saint-Jacques (donc à l'emplacement actuel de la rue Saint-Remy) et qui, en 1559, doit être agrandi tant les commandes affluent de toutes parts.

Cette activité perdure vraisemblablement jusqu'à la mort du maître, mort qui se place en 1580 ou peu après, car son nom ne reparaît plus dans les documents d'archives après cette date.

Désormais voici le mystère des marbres noirs de Theux parfaitement éclairci ; s'ils ont un caractère nettement italianisant, on n'en peut plus être surpris puisqu'ils sont l'œuvre de sculpteurs italiens : en l'occurrence, Nicolas Palardin père et fils.

De Nicolas Palardin père, nous ne connaissons malheureusement jusqu'à ce jour aucun travail qui pourrait lui être attribué.

C'est à son fils Nicolas Palardin II que se rattachent les pièces les plus significatives de ce groupe très riche dont M. Yernaux relève d'ailleurs les spécimens les plus intéressants.

[1] J. Yernaux, *L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres, sculpteurs, aux XVIe et XVIIe s.*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. I (1935-36), p. 268 et suiv.

Dans ce répertoire, qu'il nous soit permis de retenir tout particulièrement *la pierre tombale de Jean de Cromois*, abbé de Saint-Jacques, que le décès du prélat en 1526 permet de dater avec quelque précision. Cette œuvre absolument remarquable qui, après une odyssée lamentable, est allée enrichir les colections du Musée du Louvre, mais dont nous possédons un moulage à Saint-Jacques, offre, elle aussi, des affinités surprenantes avec la pierre tombale de Flône, affinités qui autorisent à attribuer à cette dernière la même origine que la dalle du Louvre.

Puisque la dalle de Jean de Cromois à Paris et la dalle des seigneurs de Selessin à Liège sont actuellement considérées comme émanant de l'atelier Palardin, nous sommes en droit d'attribuer la dalle de Philippe d'Orjo au même foyer.

L'abbaye mosane de Flône fit donc appel à des talents de premier plan quand le moment fut venu de faire exécuter le mausolée de l'abbé d'Orjo. Pourquoi songea-t-on à un artiste établi à Liège ?

Sans doute parce que la réputation du maître italien avait déjà alors franchi les frontières de la capitale ecclésiastique mais, plus certainement, parce que Philippe d'Orjo avait, à l'époque de son abbatiat à Flône, un frère qui détenait la crosse abbatiale de Saint-Gilles à Liège (1). Quoi d'étonnant, dès lors, que, mis au courant des intentions pieuses des moines de Flône à l'égard de son frère décédé, l'abbé de Saint-Gilles ait songé à leur vanter le talent du sculpteur italien établi à Liège non loin de son monastère ?

Cette hypothèse sera d'ailleurs confirmée par la suite.

Nous en arrivons de la sorte à la troisième dalle funéraire de Flône : *la dalle des abbés Thomas et Jean de Streel* qui se date à la fin du XVIe siècle ; puisque le premier prélat est décédé en 1597 (2) (fig. 3)

(1) Gilles d'Orjo fut abbé de St-Gilles de 1549 à 1595, cfr. M. Jansen, *op. cit.*, p. 56.

(2) Le second prélat, qui est le neveu du premier, mourut en 1606.

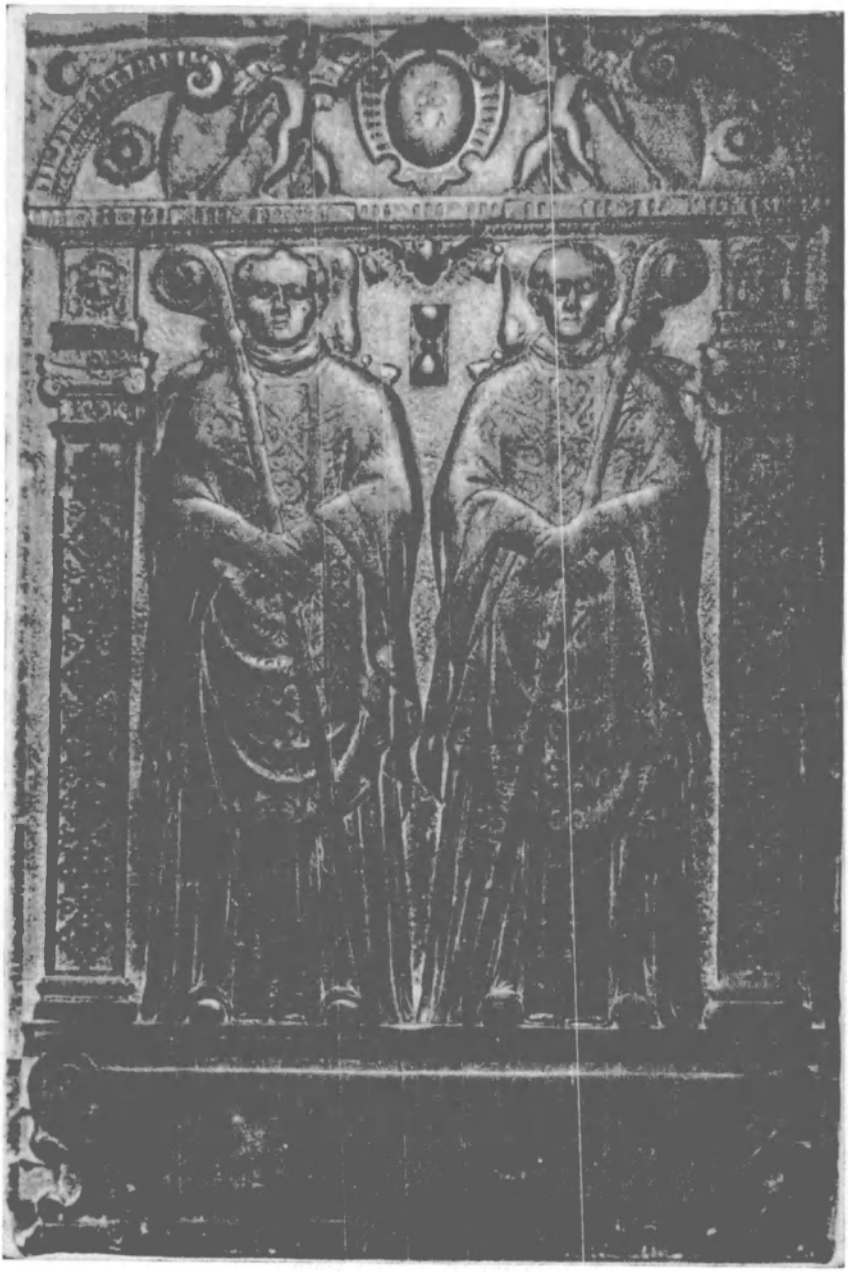

(*Cliché Abbaye de Flône*).

Fig. 3. — Pierre tombale des abbés Thomas de Streel (1578-1597) et Jean de Streel (1597-1606).

Voici donc une œuvre qui est postérieure à celle de Philippe d'Orjo d'une quarantaine d'années environ. Chose curieuse, au lieu de marquer un nouveau progrès dans la qualité du travail et l'évolution du style, nous devons reconnaître qu'elle trahit, en dépit de mérites incontestables, une évidente infériorité (du point de vue du décor, tout spécialement).

Nous retrouvons, en fait, la formule appliquée dans la première pierre, formule caractérisée, nous l'avons vu, par un parallélisme presque rigoureux des deux gisants, exception faite des crosses qui apparaissent inversées. Les physionomies ne semblent trahir aucun souci de personnalité ; elles sont presque identiques. Enfin, le décor s'est fait plus sobre, plus sévère, surtout dans les élément sarchitectoniques du cadre.

Il est indéniable que ce travail n'est pas dû au même ciseau que la pierre de l'abbé d'Orjo ; on n'y retrouve plus cette verve inventive, cette imagination débridée qui faisaient le charme du monolithe splendide réalisé en 1555.

Nicolas Palardin ne peut d'ailleurs avoir sculpté ce mausolée puisque sa mort se situe vers 1580, ainsi que nous l'apprend M. Yernaux (1).

A qui, dès lors, attribuer l'exécution de la troisième pierre tombale de Flône ?

Précisément le même archiviste nous apprend que l'atelier créé par Nicolas Palardin l'Italien au début du siècle, puis porté à son apogée par son fils au milieu du siècle, devait voir sa tradition d'art se prolonger par delà le XVIe siècle et jusque dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

En effet, dès 1550 environ, un jeune apprenti fréquentait l'atelier : il était liégeois et s'appelait Martin Fiacre. Une idylle s'ébaucha entre le jeune sculpteur et la fille du maître italien, Marie Palardin. En 1552, le mariage fut célébré et c'est cet artiste liégeois qui devait continuer la tradition de l'atelier, d'abord en collaboration avec son beau-frère, le second Nicolas Palardin auteur des chefs-d'œuvre dont nous venons de parler,

(1) *Op. cit.*, p. 272.

puis, après la mort de celui-ci, donc à partir de 1580, avec son propre fils, Elias Fiacre.

L'activité de Martin Fiacre s'étend jusqu'en 1601. Son talent nous est révélé par une œuvre d'un grand mérite : le *monument funéraire de l'abbé Gérard van der Stappen* qui est conservé aux *Musées Royaux de Bruxelles* sous l'appellation fautive de *Monument funéraire de l'évêque Réginard*. M. le Professeur Brassinne nous a mis en garde contre cette attribution erronée en nous narrant l'histoire captivante de cette pierre tombale qui est signée de Martin Fiacre et qui, primitivement, n'avait nullement été destinée au prince-évêque Réginard mais à l'abbé de Saint-Laurent Gérard Van der Stappen, décédé en 1558 (1).

Si cette dalle n'a pas tous les mérites de celle de Jean de Cromois, si son style n'exprime plus au même degré le raffinement du maître Palardin, ceci s'explique aisément par le fait que nous avons affaire, non plus à un Italien nourri aux plus pures traditions de la péninsule mais à un Liégeois qui fut sans doute l'élève de Palardin mais qui ne parvint pas à se pénétrer entièrement des conceptions et des traditions de son maître. Son œuvre est « italianisante »; elle n'est plus, à proprement parler, « italienne ».

Pourtant n'amoindrissons pas sa valeur. Convenons qu'elle reste un éloquent témoignage sur l'habileté de nos sculpteurs, ceux notamment qui eurent le privilège de vivre dans l'entourage de Palardin, soit directement comme Martin Fiacre, soit indirectement comme c'est vraisemblablement le cas pour l'auteur — encore inconnu — de la troisième dalle de Flône.

Si nous prononçons le nom de Martin Fiacre à propos de ce monument, c'est pour des raisons qui vont se dégager de l'étude de la quatrième et dernière dalle de l'abbaye de Flône, à savoir *la dalle des abbés Nicolas de Périlheux et Thomas de Vinamont* (fig. 4).

(1) J. Brassinne, *Le tombeau dérobé. Histoire d'une substitution*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, 16 (1942), p. 5-17.

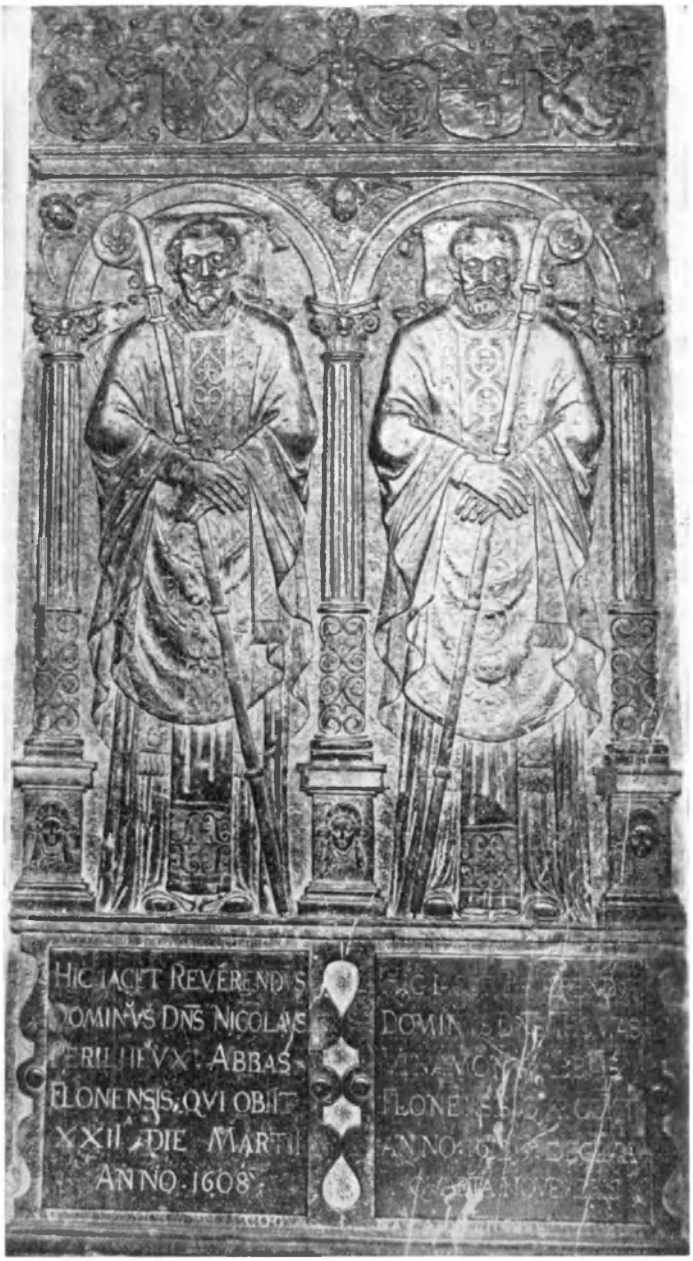

(*Cliché Abbaye de Flône*).

Fig. 4. — Pierre tombale des abbés Nicolas de Périlheux (1606-1608) et Thomas de Vinamont (1608-1625).

Cette pierre tombale présente des affinités assez nettes avec la troisième tombe de l'abbaye. Même disposition symétrique des deux abbés, même attitude des mains croisées, même traitement des étoffes et surtout des visages absolument stéréotypés. Il est permis de répéter l'observation déjà faite à deux reprises : ici, il n'est nullement question d'un portrait car les traits du premier prélat sont repris « ne varietur » pour le second, ce qui conduit encore à supposer que l'artiste chargé de l'œuvre funéraire au décès du premier abbé, soit en 1608 (ainsi que nous l'apprend l'inscription épigraphique) aura d'emblée taillé les deux effigies sans se préoccuper de différencier nettement leur physionomie.

Nous l'avons dit, ces effigies ont une valeur plus symbolique que véridique. C'est là un caractère qu'on pouvait noter déjà au moyen âge sur les dalles funéraires des XIVe et XVe siècles. Fréquemment d'ailleurs les « tombiers » n'avaient pas eu l'occasion de connaître les personnages à la mémoire desquels on érigeait un mausolée : on ne pouvait donc exiger d'eux un souci de vérité.

Cherchons à présent, à déterminer le nom du sculpteur à qui cette quatrième pierre tombale pourrait être attribuée. Jusqu'ici, en effet, elle est restée anonyme comme d'ailleurs les trois qui l'avoisinent et que nous venons d'étudier.

Notre attention ayant été retenue par l'atelier italo-liégeois des Palardin et des Fiacre, nous avons à nouveau cherché de ce côté et avons eu la chance de trouver, grâce aux données d'archives rassemblées par M. Yernaux, une solution qui nous paraît, sinon formelle, du moins hautement vraisemblable.

Voici, en effet, les déductions que nous pouvons tirer des documents d'archives signalés.

Martin Fiacre est mort en 1601. Il ne peut donc être question de lui comme auteur de la pierre sculptée.

Mais ce sculpteur avait un fils Elias qui fut en activité au moins jusqu'en 1636.

Ne pourrions-nous penser à lui, en l'occurence ?

Sans aucun doute. Voici pour quelles raisons : si l'on ne possède pas, jusqu'à ce jour, d'œuvre signée de l'artiste, on

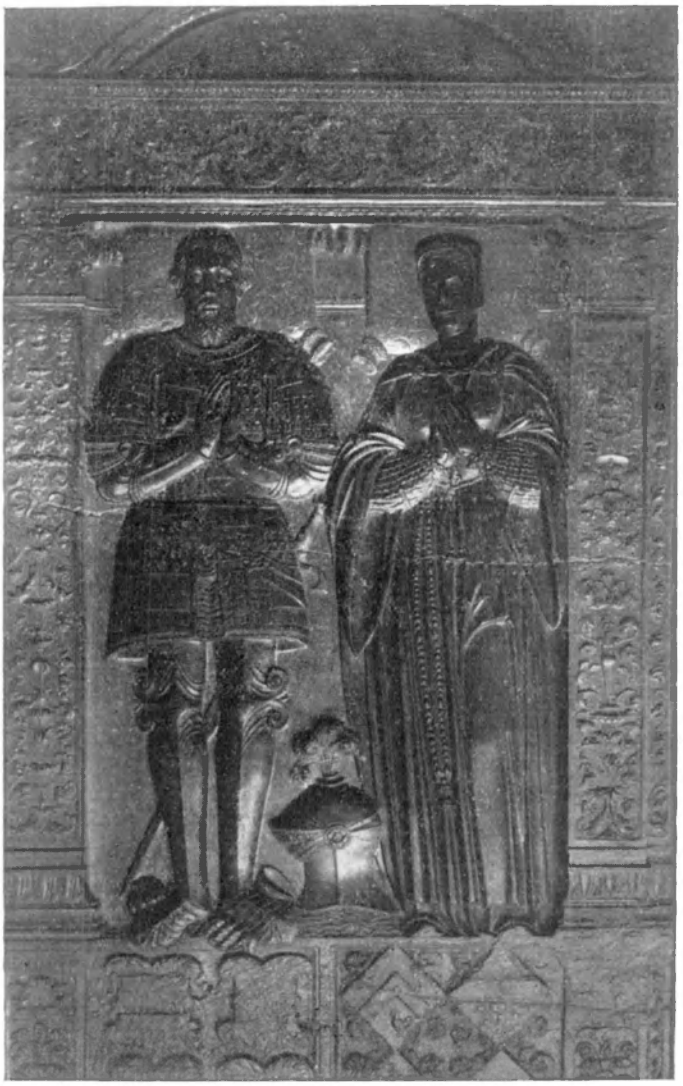

(*I. A. L.*).

Fig. 5. — Pierre tombale des seigneurs de Sclessin.

possède, du moins, quelques mentions permettant de connaître son activité à diverses époques de sa carrière.

J. Yernaux attire précisément notre attention sur le fait qu'en 1606 le sculpteur *travaille pour l'abbaye de Flône* (1).

Or cette date de 1606 correspond précisément à l'année où Nicolas de Périlheux est désigné comme abbé à Flône. Premier élément utile à signaler. A ce moment donc l'abbaye est en rapport avec l'atelier liégeois dont Elias Fiacre assume alors la direction. Peut-on en être surpris, à vrai dire, après ce que nous savons présentement au sujet de la dalle de Philippe d'Orjo ? Il n'y a là, en fait, qu'une preuve des relations que nous avons présumées, dès 1555, entre Flône et l'atelier italo-liégeois.

L'abbé Nicolas de Périlheux ne détint le pastorat que durant deux années : sa mort se place en 1608. Et voici qu'en 1611, les comptes de l'abbaye font état d'un paiement à Elias Fiacre d'un mémorial de Nicolas de Périlheux.

Voici le texte reproduit par l'archiviste :

« Le XVIIe de décembre an 1611, de compte fait avec le dit Elias, tant pour l'épitaphe nostre abbé Nicolas Périlheux montant XL florins brabants, que pour autre chose, sommes quiet de l'un l'autre ».

Est-il nécessaire d'insister ? Je pense que non.

Désormais, on est autorisé à voir en Elias Fiacre l'auteur de la quatrième dalle funéraire de l'abbaye de Flône puisque les dates, d'une part, les textes, d'autre part, concordent sur ce point.

Nous voici désormais en présence d'une œuvre authentique du sculpteur, œuvre qui permettra peut-être d'en rattacher d'autres à son nom (2).

Puisque la deuxième et la quatrième dalle de Flône sont liées à l'atelier de sculpture italo-liégeois, tout porte à croire

(1) *Op. cit.*, p. 285.

(2) Si la date du paiement correspond à la date d'achèvement du travail, ce qui ne peut être prouvé, celui-ci aurait duré trois ans. Quant au prix, nous ne pouvons l'évaluer puisque le texte fait allusion à plusieurs travaux.

qu'il en est de même de la troisième qui se rattacherait donc à ce même foyer à l'époque où il était dirigé par Martin Fiacre (1).

Notons enfin que les quatre tombeaux de Flône sont de marbre noir, ce qui n'est pas évidemment un élément déterminant de leur origine mais, en tout cas, une nouvelle présomption en faveur de cette origine.

*
* *

La signification de l'atelier Palardin-Fiacre ne peut encore qu'être pressentie à l'heure actuelle et, sans doute, serait-il prématuré de vouloir, dès à présent, en circonscrire le rayonnement (2).

Quand le moment en sera venu, il sera aussi très utile, ainsi que le suggère M. Brassinne, de relever tout ce qui, dans ces œuvres, appartient en propre à la tradition mosane puisqu'aussi bien des tombes de l'espèce ne se retrouvent, ni dans la péninsule italienne, ni dans aucune école contemporaine de sculpture (3).

Les recherches qui précèdent nous autorisent à sortir de l'anonymat à tout le moins deux pierres tombales d'un grand intérêt : la dalle de l'abbé d'Orjo, qui se rattache à l'atelier de Palardin II, et la dalle des abbés de Périlheux et de Vinamont, due à Elias Fiacre, le neveu du maître Palardin.

Suzanne COLLON-GEVAERT.

(1) Nous ne pouvons, bien entendu, considérer cette troisième dalle comme une œuvre personnelle du maître.

(2) Tout récemment, M. Yernaux a pu relever les traces de l'activité d'un Palardin jusqu'en Suède. Cfr. *A propos de l'atelier Palardin-Fiacre à Liège au XVIe s.*, dans *La vie wallonne*, 23 (1949), p. 133—135.

(3) Voir sur ce point, M. Devigne, *Notes sur des tombes liégeoises du XVIe S.*, dans *Oud Holland*, 44 (1925), p. 245 et sv.

AUTOUR D'UNE PIERRE ARMORIÉE

Parmi les pierres sculptées, en plus ou moins bon état, qui gisaient autrefois dans la seconde cour du Palais de Justice (1), il en était une, de forme carrée (0 m. 80 × 0 m. 80), qui avait particulièrement retenu mon attention (2). Elle était intacte. Comme elle se trouvait exposée aux intempéries, je la fis transporter au Musée Curtius, en même temps que trois autres ; ces dernières, afin de regrouper, autant que faire se peut, certains documents de même provenance (3).

Cette pierre, en casteen, dite aussi pierre bleue, présente deux blasons accolés sous un heaume unique avec larges lambrequins posés sur un ruban plissé sortant du heaume et croisé à la base. Le tout est inscrit dans une couronne de feuilles de laurier accompagnées de baies et groupées en bouquets partant de tampons accolés. De deux en deux, ces bouquets sont retenus par un autre ruban plissé, dont les extrémités, après s'être croisées au centre, vont, en formant une boucle, remplir les écoinçons supérieurs. Les écoinçons inférieurs portent chacun la moitié du millésime 1668.

Unité et beauté de la composition, sens des pleins et des vides, dessin nerveux et précis, sculpture en relief puissant

(1) Par les soins de M. Nyssen, Conservateur du Palais, ces pierres ont été relevées, restaurées et disposées sous les galeries de la seconde cour. Nous lui en sommes très reconnaissants. Ces documents font partie des collections du Musée archéologique liégeois.

(2) Des notes avaient été rassemblées sur la plupart d'entre elles en vue de leur publication, lorsque la fin de la guerre est venue interrompre la dernière mise au point. Seule, la première partie a paru sous la rubrique *Corpus Inscriptionum Belgicarum*, dans *Chronique archeologique de l'ancien pays de Liège*, 34e année, 1943, juillet-décembre, annexe.

(3) Ce sont les pierres commémoratives aux noms des abbés de St-Laurent Gérard de Sany (1633-1658), Grégoire Lembor (1718-1732), et celle aux armes de Charles-Quint, Antoine de Berghes et Guillaume d'Enckevoort, cette dernière provenant de l'ancien Official. La pierre aux armes de l'abbé de Sany a fait l'objet d'un commentaire dans la *Chronique archéologique de l'ancien pays de Liège*, 25e année, 1934, p. 74.

et d'une très belle venue, tout indique l'œuvre d'un maître.

Le premier écu porte écartelé au 1 d' (or) à trois merlettes de (sable) posées 2 et 1 ; au 2 d' (argent) à trois roses de (gueules) boutonnées d' (or) et feuillées de (sinople) posées de même ; au 3 d' (argent) à trois fleurs de lis de (sable) posées de même ; au 4 d' (or) à cinq fusées de (gueules) rangées en fasce. Quant au second écu, en forme de losange, il se lit d'(or) à la croix d'(argent) chargée de cinq coquilles de (sable) ; cantonnées au 1 et 4 à deux fasces de (gueules) ; au 2 et 3 au sautoir de (gueules) à la fasce de (gueules) brochant sur le tout. Heaume tourné à dextre. Cimier, la merlette du 1 du premier écu.

Les armes de l'épouse appartenaient à une famille très connue à Liège, les Sélys. Celles de l'époux figuraient, avec quelques variantes, sur cinq autres documents du Musée archéologique liégeois :

1° sur un verre peint d'une des fenêtres de la grande salle Moxhon, accompagné de deux autres débris de vitraux portant les inscriptions suivantes :

Hlis Henricvs Boesmans
Scabinvs Et Capitanevs
In Ievck Et Pretor
Cvriae Stl Ioannis Ibidem
Et Domicella Catha
rina van Clevvbe
Conivges... 1667

Damle Marie
Petronelle Boesmans
Sa Compaigne
Anno
1667 (1)

(1) Tous les vitraux de la Maison Curtius ont été recomposés avec des débris d'anciens verres peints offerts au Musée à différents moments ou achetés par l'I. A. L. à cet effet. En conséquence, les armes et les inscriptions qui les accompagnent n'ont le plus souvent entre elles aucune relation. Elles ne peuvent servir d'indication qu'après contrôle. Ici, armes et inscriptions, achetées par l'I. A. L., proviennent certainement d'une même source et leur assemblage est exact. Il faut y joindre le fragment du couloir.

2° sur un second verre peint, à la fenêtre du couloir du premier étage, côté de la rue du Mont-de-Piété ;

3° sur une des deux cheminées du même couloir, alliées aux Randaxhe, avec la légende IN MEMENTO EATERNITAS (1) ;

4° sur une plaque en marbre blanc, sommées d'un chapeau de protonotaire, avec la devise : CONIVNGERE DEO ET SVSTINE ;

(1) Provient d'une maison de la rue de la Casquette.

5° sur une pierre tombale conservée dans la seconde cour du Palais provincial.

L'épitaphe de cette dernière nous donna les noms de Martin et de Pierre Boesmans, respectivement curé de Loncin, mort en 1624, et de Saint-Remacle-en-Mont, mort en 1661. Tous deux furent chapelains à Saint-Martin.

Nous avions donc une alliance Boesmans-Sélys.

Les deux branches de la famille de Sélys encore existantes ne possédaient aucun document permettant d'identifier les personnages visés. Force me fut de recourir aux Archives de l'Etat et aux Registres paroissiaux.

La famille Boesmans est originaire du pays de St-Trond [1]. Leurs armes, repérées au nombre de dix variantes, si on ajoute celles des Bommersome, et il peut y en avoir davantage, se diversifiaient tant par l'interversion des émaux du champ que par le nombre, la couleur et la disposition des meubles des trois premiers quartiers, signe indicatif de multiples branches sorties d'une même souche et probablement aussi de la fantaisie des décorateurs. Seul, le dernier quartier garde le même nombre de fusées posées en fasce, tantôt de gueules, le plus souvent de sable. Faut-il y voir une allusion à une alliance avec le vieux lignage Hamal sur laquelle les Boesmans auraient tenu à mettre l'accent ?

Quant à l'orthographe du nom, selon l'usage du temps, elle était laissée au libre arbitre des scribes : on trouve Boesmans, Boesman, de Boesmans, Bousman, Bosman, Boesmaert, etc., etc.

La pierre aux armes des Boesmans-Sélys rappelait le souvenir de Renier-Erard Boesmans et de Catherine Sélys, son épouse.

Renier-Erard était né d'Erard, marchand, bourgeois de Liège, et de Marie de Meers. Cette dernière était fille de Laurent et d'Agnès N... qui habitaient dans leur maison « alle Goffe »,

[1] Herckenrode, *Collection de tombes et d'epitaphes*, p. 78.

à l'enseigne de « l'Enclume » (1). Cette maison, aujourd'hui disparue, peut-être à la suite du bombardement de la ville par le marquis de Boufflers, a été remplacée en 1691, d'après le millésime inscrit dans un cartouche, par le n° 3 actuel (2), qui a repris son ancienne désignation « à l'Enclume », peinte en blanc sur les vitrines du café.

Unis par convenances de mariage du 21 novembre 1598 (3), Erard et Marie avaient rédigé un testament collectif dans leur maison, « près de la Goffe », le 15 septembre 1617, et Marie, devenue veuve, le fit enregistrer le 11 septembre 1621. Elle était assistée de Jean Bommersome (4).

Dans leurs dernières volontés, Erard et sa femme confient leurs enfants à la mambournie d'Englebert Boesmans, frère absent, qualifié de prélocuteur dans un testament daté de l'an 1632 (5), et de Jean Randaxhe, leur beau-frère, également prélocuteur des Echevins de Liège, précisément celui dont la demeure était ornée de la cheminée monumentale dont il a été question, aujourd'hui conservée au Musée Curtius. Comparaissent encore comme témoins, Adrienne Boesmans, femme dudit Jean Randaxhe, Onifri, leur fils, et la femme de ce dernier, Marguerite Marretz.

Englebert était encore tout jeune marié lors de la rédaction du testament de son frère. Il avait épousé à Saint-Christophe, le 28 juillet 1616, Marguerite Borlé, qui lui donna au moins dix enfants (6). Il avait fait peindre ses armes au plafond de l'église de Dieupart (7),

Par recoupement il appert qu'Erard Boesmans avait encore au moins deux frères et une sœur. Ces six enfants semblent avoir fait partie d'une famille d'au moins dix enfants, nés de Charles Boesmans, châtelain d'Aigremont, où il habitait

(1) A.E.L. = *Archives de l'Etat à Liège, Convenances et testaments, Greffe Stephany*, 1601-1607, f° 222.
(2) Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 158.
(3) A. E. L., *CT. Greffe Stephany*, 1601-1607, f° 222.
(4) A. E. L., *CT. Greffe Harenne*, 1613-1623, f° 254.
(5) A. E. L., *CT. Greffe Bertrandy*, 1633-1638, f° 353. Référence prise avant la guerre ; ce registre a été détruit en 1944.
(6) *Tables des Registres paroissiaux.*
(7) J. van den Berg-M. Bouhon, *Armorial liégeois*, Liège, 1882, fasc. 3, p. 10.

avec sa femme Marie de Lymbourgh [1]. Je ne citerai que A) Louis, prélocuteur, qui avait épousé Anne de Fléron, fille de Gérard, licencié es lois et avocat fiscal, conseiller privé du prince-évêque de Liège, Gérard de Groesbeeck (1564-1580), et de Marie Nollens [2]. Ces deux époux testèrent conjointement le 6 septembre 1600, en présence de Jean Randaxhe, leur beau-frère à tous deux, et de Servais de Fléron, docteur en droit et échevin, frère de l'épouse. Ils habitaient dans la paroisse St-Hubert et laissaient des enfants mineurs. Anne fit enregistrer le testament le 9 août 1603 [3]. B) Charles, qui épousa Catherine Hodeige ou de Hodeige, dont il eut au moins cinq enfants [4]. Il est cité en tant que mambour des enfants de Louis dans un rendage du 10 juin 1613 [5]. C) La sœur, dont le prénom m'est inconnu, qui a épousé Pierre de la Morteau, avocat et échevin de Namur en 1626 [6]. Celui-ci acheta, le 3 mars 1646, la cense et seigneurie foncière de Romiée avec des biens à Neffe, près Bioulx [7].

On peut se demander si Erard Boesmans, comme marchand, ne s'occupait pas de métallurgie. Toujours est-il que l'octroi d'un moulin avait été concédé à sa veuve, le 8 avril 1620. Un moulin n'actionne pas nécessairement une forge, mais le 7 mai suivant, associée à Collart le Moulnier — ce qui ferait plutôt penser à un meunier —, elle obtenait le rendage d'un coup d'eau pour établir une usine, fenderie, platterie, stordeur ou semme à Vaux-sous-Chèvremont, et, le 22 juin 1620, celui d'une digue à créer afin de conduire l'eau à leur moulin de Vaux. Ces octrois furent renouvelés en 1622 et 1631 [8].

Le 16 novembre 1635, leur mère étant morte, les quatre enfants vivants d'Erard Boesmans : Renier-Erard, Charles,

(1) A. E. L. *CT. Greffe Bernimolin*, 1589-1601, f° 86.
(2) C. de Borman, *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, t. II, p. 235.
(3) A. E. L. *CT., Greffe Stephany*, 1601-1607, f° 122.
(4) *Tables des registres paroissiaux.*
(5) *Officialité, Rendages*, reg. XVI, f° 370.
(6) A. E. L. *CT, Greffe Bertrandy*, 1661-1680, f° 274.
(7) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 1889, p. 70 et t. XIV, 1877, p. 361.
(8) S. Bormans, *Tables des Octrois et Rendages*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII (1865), p. 53 et J. Yernaux, *La Métallurgie liégeoise et son expansion au XVIIe siècle*, Liège, 1939, p. 42 en note.

baptisé le 18 octobre 1601, Marie, baptisée le 28 avril 1606, et Marguerite, baptisée le 31 mars 1615 (1), donnent en rendage la maison « à l'enseigne de l'Enclume ». Marguerite, étant encore mineure, est assistée du Sgr Gérard Boesmans, avocat de la vénérable Cour de Liège, et de Cornelis Jalheau (2).

Renier-Erard, qualifié de brasseur, dans un crayon généalogique esquissé par le Fort (3), se marie un an après, à St-Adalbert, avec Catherine Sélys, fille de Jean et Anne le Berlier (4). C'était le 3 novembre coïncidant avec la fête de Saint-Hubert, marquée à Liège par des réjouissances. Le nom de Boesmans allait bientôt courir sur toutes les langues de la ville.

Ce soir-là, d'après Gobert, auquel j'emprunte une partie des détails circonstanciés qui vont suivre, un nommé Boesmans, affublé du sobriquet de Mabouez, à cause de la couleur sombre de son teint, — vraisemblablement un proche parent des jeunes mariés puisque, toujours d'après le même auteur, il habitait chez son père, dans la maison de l'Enclume à la Goffe, — passant à cheval avec des compagnons rue Haute Sauvenière, tenta d'assassiner Sébastien La Ruelle, au moment où le futur bourgmestre rentrait chez lui, avec sa femme, d'un banquet offert par leur ami, le bourgmestre Gérard de la Haxhe. L'épouse de La Ruelle, qui s'était jetée devant son mari pour le protéger, reçut la décharge en pleine poitrine et fut grièvement blessée. Une seconde charge ne partit pas. Sébastien La Ruelle, dont la vie avait déjà été en danger lors de la journée séditieuse du 9 avril 1636 (5), échappait pour la deuxième fois à un attenat, mais il était écrit que le malheureux bourgmestre mourrait quand même assassiné.

Pendant plusieurs mois, les complices déjouèrent toutes les recherches. Le 27 avril suivant, soit onze jours après le meurtre de La Ruelle, Boesmans et ses amis, repassant à l'attaque

(1) *Tables des registres paroissiaux : Notre-Dame-aux-Fonts.*
(2) *Officialité. Rendages*, reg. XX. 1634-1637, f° 109.
(3) *Ms.* IIIe partie, *Croquis généalogiques.* V° *Hellincx.*
(4) *Tables des registres paroissiaux.* Leurs convenances de mariage furent enregistrées le 19 octobre 1637. Cf. A. E. L. *CT. Greffe Harenne*, 1637-1649, f°10.
(5) P. Harsin, *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, Louvain, 1936, pp. 67-74.

sous un futile prétexte, maltraitèrent jusqu'à ce que mort s'ensuive un nommé Scalès, qu'ils étaient allés cueillir au lit. Traqués cette fois par la foule, deux des compagnons furent appréhendés en traversant la Meuse, le troisième échappa, tandis que Boesmans était abattu à bout portant (1).

1636-1637, époque des Chiroux et des Grignoux. Quels étaient les mobiles de ce drame ? Comme on a pu le voir, les Boesmans occupaient une situation en vue à Liège. Ils étaient alliés aux meilleures familles. Par son mariage, Renier-Erard était devenu le neveu du Bourgmestre en fonction, Michel de Sélys. Etait-ce un fait divers de gens pris de boisson pour avoir trop joyeusement fêté la Saint-Hubert ? Mais alors pourquoi le second crime ? Je laisse à d'autres le soin de percer le mystère qui plane sur ces tragiques épisodes.

Si on trouve surtout des gens de robe dans la famille Boesmans, celle de l'épouse de Renier-Erard appartient à la haute industrie liégeoise qui prenait, à cette époque, un développement considérable (2).

Comme il a été dit plus haut, Catherine Sélys est née de Jean et d'Anne le Berlier, fille d'Eustache et de Marie de Stier (3). Il était maître de forges et fils d'un autre Jean Sélys, aussi maître de forges, et de Catherine Hellinex, petit-fils de Michel Sélys, originaire de Maestricht, inscrit dans la bourgeoisie de Liège le 19 janvier 1575, qui avait épousé Clara Boecx, dont il était veuf à cette date (3). Cette alliance explique les armes des Boecx, insérées dans les vides de l'écu des Sélys sur la pierre rappelant le souvenir de Renier-Erard

(1) Th. Gobert, (*Liège à travers les âges*, t. III, p. 158) qui renvoie au manuscrit 1015, f° 286 v° de la Bibliothèque de l'Université de Liège. Or, ce manuscrit, celui de Delvaux, enregistré sous le n° 1019, porte simplement en marge de la page 490, la note suivante : « Le 3 de 9bre 1636 vers les 7 heures du soir fut attenté par un coup de pistolet sur la personne du bgre La Ruelle, mais il ne fut pas touché ains (?) sa compagne qui était à son côté en fut blessée. N.S. des Carmes, Lins p. 207 ». Sans aucun doute, Gobert doit avoir eu sous les yeux une Chronique donnant des détails beaucoup plus précis.

(2) J. Yernaux, *La Métallurgie liégeoise et son expansion au XVIIe siècle*, Liège, 1939.

(3) Loyens, *Recueil héraldique*, p. 507 ; C. de Borman, *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, p. 297 ; Le Fort, *Ms* IIIe part. *Croquis généalogiques*, V° *Sélys, Hellincx*.

Boesmans et de Catherine Sélys, sa femme. Les Sélys reprirent en 1656 les armes primitives qui sont d'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable (1).

Le maître de forges Michel Sélys qui, en 1585, travaillait avec Servais Hellinex à la platterie de Trooz (2) et dont l'alliance des deux familles allait consacrer l'association, a d'abord habité rue Chaussée des Prés, à l'enseigne du Château (3) puis, après 1587, un hôtel en Hors-Château, joignant le Couvent des Carmes déchaussés, aujourd'hui les Rédemptoristes. Cette maison devint la demeure patrimoniale des siens (4). En 1600, nous le trouvons exploitant un fourneau aux Fonds de Quarreux (5).

Le testament de Michel Sélys fut enregistré le 10 décembre 1611 (6). Il était donc décédé à cette date, et fut enterré auprès de sa femme dans l'église St-Jean-Baptiste, disparue depuis (7).

Jean Sélys, fils de Michel, et sa femme, Catherine Hellinex, élurent domicile dans la paroisse St-Nicolas-Outre-Meuse, — vraisemblablement rue Chaussée des Prés, — où l'épouse rédigea son testament, le 1er mars 1608. Il fut déposé le 15 novembre 1609 (8). Elle laissait deux fils, Jean et Michel l'aîné, futur bourgmestre de Liège pour les années 1624 et 1635, qui avait épousé Marie Hocht, dont descend la famille encore existante des barons de Sélys-Longchamps.

Jean Sélys se remaria avec Catherine de Potesta, fille de Godefroid, de Malmédy. Il en eut encore plusieurs enfants, dont Godefroid, maître de forges, bourgmestre de Liège en 1653 et tige des barons de Sélys-Fanson (9).

Catherine de Potesta apparaît en tant que veuve dans un acte du 28 mars 1618, au sujet de l'accense « de la place,

(1) Le Fort, *Ms* IIIe part, Vo *Sélys*. Concession de noblesse à Michel, Godefroid et Hubert avec confirmation des armoiries anciennes de la famille : Le Fort. *Ms*. IIe part. D. I. r. 89.
(2) J. Yernaux, *op. cit*, p. 45 en note.
(3) Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, t. II. p. 343.
(4) Idem, *ibidem*, t. III, p. 278 et 380.
(5) J. Yernaux, *op. cit.*, p. 53.
(6) A. E. L. *CT. Greffe Stephany*, 1612-1619, fo 297.
(7) C. de Borman. *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, p. 297.
(8) A. E. L. *CT. Greffe Stephany*, 1606-1614, fo 133.
(9) Loyens, *Recueil héraldique*, p. 380 et 427.

forge et fourneau de Dieupart » (1). C'est dans l'église de cette localité qu'avait été enterré son mari (2).

Jean Sélys, fils du précédent, et Anne le Berlier, sa femme, habitèrent d'abord Liège, où ils eurent pour le moins six enfants. Quatre furent baptisés à St-Jean-Baptiste : Catherine, future épouse de Renier-Erard Boesmans, le 13 juillet 1613 ; Jeanne, le 13 octobre 1614 ; Marie, le 7 août 1616 ; Elisabeth, le 2 juillet 1618 ; et deux à St-Adalbert : Jean-Lambert, le 15 novembre 1620, et Anne, le 23 janvier 1622. (3). Nous retrouvons ensuite la famille à Chênée. Sans doute, Jean désirait-il se rapprocher des établissements dans lesquels il était intéressé, et où déjà, en 1585, Servais Hellinex, cousin-germain de sa mère, avait possédé une forge (4). A Chênée, la famille s'agrandit encore de quatre enfants registrés : Michel-Denis, baptisé le 17 novembre 1625 ; Antoine, le 21 septembre 1627 ; Marie-Claire, le 14 avril 1630, Marie, le 22 août 1632 (5). Au total, au moins onze enfants, puisqu'il faut ajouter Eustache, dit à, — ou demeurant à —, Bemelen, cité dans le testament de sa sœur Catherine (6), et ne figurant dans aucun des registres paroissiaux de Liège ou de Chênée. C'est probablement cet Eustache qui comparait, en 1664, en tant que deuxième mari de Catherine Wistenne, veuve de Henri des Brassines, dans un rendage de la maison de la Clef d'Or, rue Chaussée des Prés (7), ce qui en aurait fait le beau-père d'une de ses sœurs.

Des autres enfants de Jean Sélys et d'Anne le Berlier, j'ajouterai qu'Antoine ne suivit pas les traditions paternelles. Il fut avocat et épousa Catherine Clercx de Beringhen, petite-fille d'Antoine et de Catherine Spirinex, dont la très belle pierre tombale est conservée dans la seconde cour du Palais

(1) J. Yernaux, *La Métallurgie liégeoise et son expansion*, p. 53.
(2) C. de Borman, *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, p. 296.
(3) *Tables des registres paroissiaux.*
(4) Le Fort, *Ms.* IIIe partie, Ve *Hellinex*, et J. Yernaux, *op. cit.*, p. 45 en note.
(5) *Registres paroissiaux*, fo 29, 34, 41, 47.
(6) A. E. L. *CT*, *Greffe Bertrandy* 1661-1680, fo 274.
(7) *Officialité*, *Rendages*, reg. XXVI, 1663-1666, fo 133.

provincial. Il mourut à Nandrin en 1700 (1). Marie épousa Laurent-Arnold de la Vaux des Brassines, bourgmestre de Liège en 1694, et fut ensevelie au Carmel du Potay, en 1712, où sa fille était religieuse sous le nom d'Anne-Catherine du St-Esprit (2). Le sort des autres m'est inconnu.

C'est vraisemblablement ce Jean Sélys, époux d'Anne le Berlier, ou leur fils Jean-Lambert, qui, en 1651, exploite avec Jean Grisard, une fenderie à Chênée (3). Chênée et Vaux ne sont pas bien éloignés l'un de l'autre, une alliance matrimoniale entre deux familles de maîtres de forges voisines étaient dans les éventualités possibles.

En effet, Renier-Erard Boesmans, s'il a été qualifié de brasseur par Le Fort, s'intéressait aussi à la métallurgie. Succédant vraisemblablement à sa mère dans l'exploitation de Vaux-sous-Chèvremont, nous le trouvons associé par contrat du 16 janvier 1632 à Lambert-Jean-Lambert, au sujet d'une usine à Ster, proche de celle possédée par Henri Curtius, fils de Jean (4).

Après leur mariage, Renier-Erard et sa femme, Catherine Sélys, s'installèrent à Liège, rue Table de Pierre, aussi appelée rue Derrière les Bons-Enfants, dans la paroisse St-Servais. Cette rue, alors la seule avec la rue Haute Sauvenière, menant du Centre et du Nord vers l'Ouest de la ville a totalement disparu (5).

En 1651, Renier-Erard est encore mentionné à propos de l'usine de Ster et, en 1663, il proteste contre Henri Curtius parce que ce dernier, depuis un certain temps, agrandissait son île de Ster en détournant à son profit le cours de la rivière, ce qui avait pour conséquence d'assécher le coup d'eau des usines de ses voisins situés en aval et de les menacer de ruine (6).

(1) *Bull. I. A. L.*, t. XXI, 1888, p. 172.
(2) Loyens, *Recueil héraldique*, p. 507.
(3) J. Yernaux, *La Métallurgie liégeoise et son expansion au XVIIe siècle*, p. 41.
(4) Idem, *ibidem*, p. 42.
(5) A.E.L. *CT. Greffe Bertrandy*, 1661-1680, f° 274, et Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 389.
(6) J. Yernaux, *La Métallurgie liégeoise et son expansion au XVIIe siècle*, p. 42.

Le 26 novembre 1667, Renier-Erard, malade, fit un testament conjointement avec sa femme et mourut le 7 février suivant(1). Il laissait cinq enfants à marier : Charles-Erard et Jean, dont les noms ne figurent pas dans les registres paroissiaux ; les trois autres, baptisés à St-Adalbert : Englebert-Joseph, le 23 mars 1642 ; Marie-Catherine, le 10 octobre 1645 et Jeanne, le 9 juillet 1648.

Le testament de ces époux ne laisse rien au hasard, tout y est minutieusement réglé. Chose curieuse, les testateurs fixent eux-mêmes le taux des honoraires de chaque officiant qui fonctionnera lors de leurs messes anniversaires. Ils font de très nombreuses donations à des églises ou à des couvents, sont très soucieux du règlement de leurs dettes et désirent être enterrés auprès des défunts de la famille de l'époux, c'est-à-dire, dans la chapelle Notre-Dame, en l'église Sainte-Catherine.

Je ne sais pour quelle cause, bien que nommé le second, Jean semble avoir la priorité sur les autres enfants. Au décès du dernier vivant, c'est lui qui héritera de la maison paternelle, et il se voit confier la garde de ses frères et sœurs qu'il essayera de conserver auprès de lui, tant que ceux-ci n'auraient pas choisi un état. Mais si tous venaient à mourir sans hoirs, les biens reviendraient aux familles respectives des deux conjoints, c'est-à-dire, divisés en cinq parts pour les Boesmans, d'où le crayon généalogique esquissé plus haut, tandis que le quart des biens de l'épouse obtenu par son mariage ou provenant de l'héritage de sa tante Elisabeth Hellinex, veuve de feu le Sr Godefroid Nypels, ira à son frère, Eustache de Sélys à Bemelen, dont il a été question.

Catherine survécut de longues années à son mari. Le 17 juin 1670, elle assiste au contrat de mariage de sa plus jeune fille, Jeanne, qui épouse Jean Charles (2). Le 20 novembre 1677, elle voit mourir son aîné, Charles, resté célibataire et habitant,

(1) A.E.L. *CT. Greffe Bertrandy*, 1661-1680, f° 274, et *Tables des Registres paroissiaux*.

(2) A.E.L. *CT. Greffe Bertrandy*, 1661-1680, f° 278, et *Tables des registres paroissiaux*.

semble-t-il, toujours avec elle, rue Table de Pierre (1). Elle-même s'éteint le 22 mars 1691 (2). Elle avait donc près de 78 ans.

Le testament de 1667 stipulait que ces époux désiraient être enterrés dans l'église Ste-Catherine. Or, lorsqu'en 1848, avant de les voir disparaître à tout jamais dans le renouvellement du dallage de son église, l'abbé Wafflard, curé de St-Servais, pris la précaution de copier toutes les armoiries et épitaphes des pierres tombales condamnées, il releva l'inscription d'une dalle sépulcrale armoriée avec l'épitaphe suivante :

Resurectionem et judicium
expentantes hic quiescunt
cineres Reneri-Erardi de
Boesman defuncti 7a Febr.
1668 ejusque conjuegis
Cath. de Selys defuncti
22 martii 1691 et abiis
descendentium quorum
animabus bene precare (3)

Les armes copiées par l'abbé Wafflard sont identiques à celles de la pierre du Musée Curtius. Aucun doute possible, c'était bien là, en l'église St-Servais, que reposaient les cendres de Renier-Erard Boesmans et de Catherine Sélys, son épouse, et notre pierre n'a probablement été qu'un obiit destiné à rappeler ailleurs leur souvenir à tous deux, bien que ne portant que le millésime du décès de l'époux. Provient-elle de l'église Ste-Catherine ? Je n'ai trouvé aucune indication à son sujet dans nos Archives. Elle fait partie du vieux fonds du Musée.

En 1668 ou peu après, à quel maître Catherine de Sélys s'est-elle adressée pour commander le monument funéraire de son mari ? Est-ce téméraire d'avancer le nom de Jean Del Cour ou son atelier. Le grand artiste était rentré d'Italie en

(1) *Tables des registres paroissiaux.*
(2) *Idem.*
(3) Il existe une copie de ce précieux manuscrit due à M. J. Pirlet, qui a bien voulu me permettre de la consulter, l'original étant, pour l'instant, inaccessible. Je l'en remercie

1657 (1). A plusieurs reprises il a œuvré pour la famille de Liverlo, alliée aux Sélys. En 1673, il réalisait le puissant buste du chancelier Lambert, conservé au Musée Curtius, et en 1696, il sculptait le tombeau de Walthère, qui avait désiré reposer chez les Sépulchrines, aux Bons Enfants. Il reste de ce monument l'admirable Christ au sépulcre, à présent à la Cathédrale St-Paul. Ce sont là œuvres maîtresses. Mais nous savons que Del Cour ne dédaignait pas d'accepter des travaux plus modestes, telles les pierres destinées à commémorer des restaurations d'utilité publique, exécutées sous le mandat de certains bourgmestres. Les comptes de la ville pour les années 1680-1681 font mention de trois payements dus au maître, l'un pour avoir « coupé une pierre avec les escriteaux de MM. les Bourgmestres et péron pour appliquer au puits hors de la porte Ste-Marguerite, 72 fls »; le second, « pour les pierres, armes et bordures de MM. les Bourgmestres Renardi et Stembier, mises sur les Wal de St-Léonard et derrière les Pères Anglais, 196 fls; et pour la sculpture d'une pierre mise à Hocheporte avec escriteau, bordure et péron, 176 fls », tout comme en 1676-1677, il lui avait été payé 240 fls pour le travail des armes de S. M. I. et autres sur la pierre mise aux nouveaux remparts (2).

Le Musée Curtius possède une pierre dite « de rempart », aux noms des Bourgmestres Guillaume Renardi (allié aux Boesmans par sa femme, née Gordinne, fille de Marie Boesmans) et de Guillaume Stembier, datée 1680. J'en ignore aussi la provenance, mais considérant son style et son exécution je n'oserais pas l'attribuer à Jean Del Cour, tout au plus à un de ses apprentis encore bien maladroit : composition pauvre, lambrequins sans envolée, armes des Renardi mal comprises, renard du cimier à l'arrière-train rachitique, mise en page du lion des Stembier manquée, sculpture de qualité très inférieure à celle de la pierre Boesmans-Sélys. Rien n'y indique la main d'un maître. Seul le dessin des lettres est à retenir. Par contre,

(1) J. Moret, *Notice sur Jean Del Cour*, Liège, s. d., p. 25.
(2) S. Bormans, *Extraits des comptes communaux de la cité de Liège* (1643-1793), dans *Bull. I. A. L.*, t. VII, 1865, p. 385 et 386.

à la pierre Boesmans-Sélys se rattache la dalle funéraire de Martin et Pierre Boesmans qui porte les dates 1624 et 1661. Conçue dans le même esprit, la pierre aux armes des Oranus, également dans la seconde cour du Palais, porte le millésime 1617, donc bien antérieure à Del Cour, mais rien n'empêche à ce qu'elle ait été exécutée postérieurement à la date indiquée.

Bien que dépassant déjà les limites prévues, loin de moi la conviction d'avoir épuisé le sujet, tant au point de vue historique qu'archéologique. Toute la partie héraldique a été retranchée.

Autour d'une pierre armoriée, des ombres se sont levées. Doucement, de leurs mains invisibles elles ont jeté des fils ténus qui se sont accrochés autour de quelques monuments pieusement conservés dans la Maison Curtius et au Palais des Princes-évêques. Elles ont commencé à tisser une trame pour les relier les uns aux autres et leur rendre leur signification. Des noms sont sortis de l'oubli, des familles se sont regroupées pour reformer une société, vivant une des époques les plus vibrantes de notre histoire liégeoise.

H. VAN HEULE.

---

(1) LOYENS, *Recueil héraldique*, p. 468.

L'ARGENTERIE DE L'HÔTEL DES COMTES DE LA MARCK A LIÈGE EN 1655

Triste destinée que celle de ce François-Antoine de la Marck, né en 1643 au château d'Arenberg. Son père, Ernest de la Marck, veuf, une première fois, de Sibille de Hohenzollern, dont il avait eu un fils dément, Jean-Frédéric, puis de Marguerite de Manderscheid, s'était remarié, au seuil de la vieillesse, à une fille du peuple, Catherine Reicherts, qui ne manquait ni de charmes ni d'esprit mais dont l'origine roturière constituait, aux yeux de son entourage, un vice rédhibitoire. François-Antoine, issu de cette union, en porta le poids tout au long de son existence.

Ernest de la Marck mourut le 12 février 1654. A peine avait-il fermé les yeux que deux cousins germains de François-Antoine, le comte François-Egon de Furstenberg, et le comte Ferdinand-Charles de Löwenstein, s'unirent dans le but d'enlever la part d'héritage de Jean-Fréderic, simple d'esprit comme nous l'avons dit plus haut. Arguant de la mésalliance du père, ils demandèrent donc au Conseil Aulique l'exclusion, dans sa succession, de François-Antoine, l'indésirable, la révocation des tuteurs testamentaires de l'insensé et leur désignation en leur lieu et place; ce qu'ils obtinrent par ordonnance du 12 mars 1654, de l'empereur Ferdinand III, curateur légal de l'héritier incapable (1). Chose étrange, la Chambre Impériale n'en décréta pas moins l'admission des tuteurs désignés par le père, parmi lesquels figurait François-

(1) Sur cet épisode, v. Baron de Chestret de Haneffe, *Histoire de la maison de la Marck*, Liège 1898, p. 229 et ss.

Egon de Furstenberg, l'usurpateur dont il vient d'être question. Il parvint du reste à ses fins en obligeant peu après ses co-tuteurs à renoncer à leur mandat (1).

Et ce qui devait arriver arriva : Furstenberg et Löwenstein s'emparèrent de la succession d'Ernest de la Marck, et son fils, le malheureux François-Antoine, ne fut bientôt plus qu'un misérable, nourri et traité à leur plaisir. Sept ans plus tard, il réussit à s'échapper de leurs mains et se réfugia à Luxembourg, où, âgé de vingt et un ans, il s'efforça de récupérer son patrimoine.

Le 27 mai 1662, il obtint du Conseil du Roi, un jugement condamnant les curateurs à lui payer une pension alimentaire. Le 2 août suivant, le Conseil Privé lui accordait, moyennant une dispense d'âge, l'administration des biens de la succession paternelle situés aux Pays-Bas. Peu après, il obtenait du Conseil de Brabant, la mise sous arrêt des biens de Lummen. Mais, les trois-quarts de la seigneurie dépendant du comté de Looz, la Salle de Curange, par sentence du 3 décembre 1668, le déclara félon et inhabile à jouir de ce fief.

Les choses parurent prendre meilleure tournure cependant pour François-Antoine, lorsqu'en 1671 il put conclure, avec le comte de Löwenstein, un accord aux termes duquel celui-ci renonçait à la succession d'Ernest de la Marck, sauf à se réserver le comté de Schleiden.

Mais alors survint un nouveau larron. Et il était de taille. Philippe d'Arenberg, prince de Chimay, gouverneur du duché de Luxembourg, avait épousé Théodora de Gavre, héritière de Jean-Ferdinand de la Marck, mort *ab intestat* (2).

(1) Le 17 juillet 1654, Etienne Rausin, bourgmestre de Liège, agissant au nom de l'Empereur Ferdinand, « tuteur souverain, établi et député à la place de Messeigneurs François-Egon de Furstenberg et de Ferdinand-Charles de Lowenstein, de Jean-Fréderic de la Marck, faible et perclu d'esprit, fils de feu Ernest de la Marck et de feu noble dame, Sibille, comtesse de Hohensolerem » (sic), fit relief de la seigneurerie de Seraing-le-Château. Cour féodale de Liège, reg. 102, f° 263 v°.

(2) Le 31 août 1674, Philippe de Croy, Chimay, Arenberg, prince du Saint Empire, fit relief, devant la Cour féodale de Liège, de la baronnie de Seraing-le-Château et de l'avouerie de Franchimont dévolues à sa femme, Théodora de Gavre, comme héritière de Jean-Ferdinand de la Marck, *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, t. X, p. 412.

Arguant des droits de sa femme à la curatelle de Jean-Fréderic de la Marck, il obtint du souverain des Pays-Bas l'éviction du comte de Löwenstein et sa propre subrogation comme tuteur de l'insensé. Il en profita pour s'emparer de Schleiden. D'autre part, Marie-Cléophée, veuve de Philippe-Charles d'Arenberg, prétendant avoir le plus de droits à la possession des seigneuries de Kerpen et de Casselbourg, fit cause commune avec le prince de Chimay pour en déloger les Löwenstein qui refusaient de les rendre. Le prince organisa une expédition composée de soldats luxembourgeois et s'empara des deux seigneuries. Mais il prétendit les garder pour lui. Marie-Cléophée intenta alors un procès à son allié et celui-ci fut condamné à la restitution des terres usurpées. Il fallut toutefois un corps de Munstériens du cercle du Bas-Rhin et de Westphalie pour chasser les troupes du prince de Chimay de Kerpen, où Jean-Fréderic de la Marck, l'insensé, venait de mourir, le 7 septembre 1674.

Tandis que se déroulait cette tragédie, l'infortuné François-Antoine en était réduit à protester, sans grand succès du reste, contre les usurpations de ses parents. Il récupéra Schleiden en 1675. Le 31 mars 1676, l'empereur ordonna de lui restituer les biens situés dans les frontières de l'Empire, y compris le château de Sassenbourg. Mais en 1679, François-Antoine fut contraint de signer avec Maximilien-Charles, fils du comte de Löwenstein décédé, une transaction par laquelle il lui abandonnait Kerpen et Casselbourg. A la suite du décès de son demi-frère, François-Antoine put faire relief ainsi de Seraing-le-Château, de Lummen et de l'avouerie de Franchimont. Mais toutes ces procédures l'avaient presque ruiné : en 1675, il dut engager Seraing-le-Château à son grand-oncle Pierre-Annibal de la Marck, et en 1678, il dut faire de même pour l'avouerie de Franchimont en faveur d'un riche marchand liégeois : Renier du Fays.

Entretemps d'autres adversités s'étaient abattues sur lui. Tandis que François-Egon de Furstenberg s'acharnait, comme on l'a vu, à lui enlever ses biens, son frère, le fameux prince Guillaume-Egon de Furstenberg, lui enlevait le cœur de sa

femme, Marie-Catherine-Charlotte de Wallenrode. C'est ce surcroît de malheurs sans doute qui emporta le malheureux. Il mourut à Sassenbourg le 21 juin 1680. Le prince fit épouser sa veuve, en 1684, par son neveu Emmanuel-François-Egon de Furstenberg. Celui-ci fut tué devant Belgrade le 16 septembre 1688. La liaison entre la comtesse et le prince continua du reste jusqu'à ce qu'enfin la vieillesse vint mettre fin aux ardeurs de l'un et l'autre. Guillaume-Egon entré dans les ordres devint évêque de Strasbourg et cardinal. Quant à la Comtesse, « Dieu la toucha, raconte Saint-Simon. Elle se retira à la Bourdaisière, près de Tours, y vécut dans un exercice continuel de bonnes œuvres et dans la pénitence la plus austère, et mourut saintement le 4 avril 1726 » (1).

* * *

Les drames de famille que nous venons d'évoquer eurent leur répercussion à Liège, dans l'hôtel des comtes de la Marck, au Mont-Saint-Martin, connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel des comtes de Méan.

Du haut de la colline où il s'élève, l'antique manoir avait été lui-même témoin de bien des tragédies.

Jean de Montenaeken l'avait possédé au début du XIVe siècle. Il passa ensuite aux mains de Robert de Crenwick, abbé de Saint-Trond, qui le vendit en 1366 à Renard de Schoenau. Jean le Bel, chevalier, l'acquit ensuite ; puis il échut à Thomas de Jehay, à Guillaume de Horion et à son fils, décapités par les Liégeois en 1407, et à Jean d'Argenteau, leur gendre et beau-frère. Incendié en 1468, lors du sac de Liège, par Charles-le-Téméraire, il fut rebâti par Jacques de Morialmé, en 1472, et devint propriété des de la Marck au début du XVe siècle. Robert de la Marck, frère du fameux Guillaume à la Barbe, tué à Saint-Trond, et d'Erard de la Marck, le Sanglier des Ardennes, légua le manoir à son fils Everard, dont la petite-fille, Marguerite, épousa Jean de Ligne, baron de Barbanson, qui

(1) Saint-Simon, Mémoires, cités par de Chestret de Haneffe, *op. cit.*, *loc. cit.*

en fit relief le 12 juillet 1549, devant la cour féodale de Liège (1).

Entre cette date et 1576, l'hôtel changea de maître et revint dans la descendance directe de Guillaume à la Barbe (2). Le 3 octobre de cette année, en effet, Guillaume de la Marck, chef des Gueux de mer, releva Seraing-le-Château, « en la maison condist communément de la Marck, située dans les encloistres de Saint-Martin-en-Mont à Liège », termes dont il semble bien ressortir qu'il en était propriétaire (3). Le baron de Chestret suppose qu'il s'agit ici d'un second hôtel, mais les termes du relief : « en la maison condist de la Marck », ne permettent pas, selon nous, cette hypothèse (4). Tout au plus pourrait-on conjecturer que le manoir avait été divisé en deux résidences, comme l'étaient plusieurs autres propriétés du Mont-Saint-Martin comprenant deux corps de logis : l'un à rue et l'autre donnant sur la colline dont le pied était baigné par le bras de la Meuse, coulant sur l'emplacement actuel du boulevard de la Sauvenière. Philippe de Hurges, visitant Liège en 1615, ne remarqua du reste qu'un hôtel et son aspect le frappa : « En passant, dit-il, nous fut monstrée par le dehors, sur la pointe d'une montagne bien eslevée, la maison du prince d'Aremberge, à présent duc d'Aerschot, laquelle est de grande apparence et en assiette très plaisante pour ce que l'on peut en descouvrir toute la ville... (5)» Toujours est-il qu'Ernest de la Marck, décédé en 1654, possédait à sa mort le manoir ancestral. Nous avons exposé plus haut les tribulations dont fut victime son malheureux fils, François-Antoine. C'est lors de la conjuration de ses cousins, François-Egon de Furstenberg et Ferdinand-Charles de Löwenstein, que, ceux-ci firent dresser l'inventaire du mobilier du château de Lummen, de celui de Seraing-le-Château, et celui de l'argen-

(1) Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 128.

(2) Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Martin à Liège*, n° 746. — Goffinet, *Notice sur Mirwart*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XVII.

(3) Cour féodale de Liège, reg. 83, f° 85 v°.

(4) De Chestret de Haneffe, *Opus citatum*, p. 219.

(5) Philippe de Hurges, *Voyage à Liège et à Maestricht*, publié par H. Michelant, Liège 1875, p. 87.

terie de l'hôtel du Mont-Saint-Martin. Il confièrent ce soin à un notaire de Liège, maître Jean-Gilles Delbrouck, lequel transcrivit ces relevés dans son registre, où nous les avons retrouvés.

L'inventaire du mobilier du château de Lummen, daté du 7 mars 1655, ne mérite pas, à notre sens, l'honneur d'être publié en entier (1). Nous y relevons comme pièces intéressantes :

Dans la salle inférieure ; un autel, avec armoires aux ornements, orné d'un crucifix et de « l'image » de la Vierge Marie.

Deux chenets en fer, portant les armes de la famille de la Marck.

Le mobilier de Seraing-le-Château, inventorié le 22 mars suivant, n'offre pas non plus un intérêt bien marquant (2). Relevons toutefois :

Dans la cuisine : « une tasse de cristal gravée, ayant des armoiries, avec son couvert ».

Dans la salle : « trois portraits, un du comte Philippe, un du comte Ernest, et un du comte Guillaume à la Barbe ».

Dans la chapelle : « un autel avec une table d'autel toutte neuff, et son image portante la déposition de la Croix » (3).

Par contre, l'inventaire de l'argenterie de l'hôtel du Mont-Saint-Martin, dressé le 24 mars 1655, nous découvre un vrai trésor d'Ali Baba. Le mobilier du même hôtel en 1532, dont l'inventaire a été publié par DD. Brouwers, (4) et l'argenterie du prince évêque Erard de la Marck, connue grâce à J. Brassinne, ne sont que misères en face des trésors que nous dévoile le répertoire de 1655 (5).

(1) Protocole du notaire Delbrouck, reg. 1651-1655, f° 114. Cet inventaire, contrairement aux deux autres, est rédigé en latin.

(2) Ibidem, f°.

(3) Ibidem, ff. 116-117.

(4) D.-D. Brouwers, *Le mobilier d'Everard IV de La Marck, Grand Mayeur de Liège* (1492-1531), dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1906, t. LXXV.

(5) J. Brassinne, *Inventaire de l'argenterie d'Erard de la Marck, prince évêque de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVI, p. 258. Le baron de Chestret de Haneffe a utilisé, pour la biographie de François-Antoine de la Marck un mémoire intitulé : « Mémoire pour le comte François-Antoine de la Marck contre la famille de Lowenstein », in-folio, sans lieu, ni date, contenant un inventaire du mobilier de l'hôtel du Mont-Saint-Martin. Malgré de longues recherches, il est resté introuvable.

On pourra en juger par le texte même de cet acte, dans lequel le notaire Delbrouck a pris soin de nous décrire les pièces d'une manière suffisamment détaillée pour pouvoir juger de leur structure et de leur forme. Hélas, le brave tabellion ne pouvait deviner l'intérêt qu'aurait eu pour nous l'indication du poids et des poinçons de ces chefs-d'œuvre. Nous ignorerons toujours sans doute de quels ateliers, mosans, rhénans ou autres ils sortaient. Mais, si nous observons qu'au cours du XVIe siècle, une partie du trésor avait été transportée au château d'Arenberg, l'inventaire qui suit suffira, tel qu'il est, à nous faire entrevoir le luxe et les richesses qui garnissaient le vieil hôtel.

Jean YERNAUX.

ANNEXE

Inventaire fait par moy, notair soubescript le vingtequatrième jour de mars 1655, à l'instance de Messeigneurs leurs Excellences Comte Egon de Furstemberg, Heligenberg et Wertemberg, Evesque du ceur de Collongne etc. et le Comte de Levestein, Werten, Rochefort, Montagu, en qualité dite, des meubles, or et argent retrouvés en la maison de S. Ex. le Comte de La Marche, scituée soub les cloistres de Saint-Martin en Liège, ainsy qu'ils sont esté là mesme reproduis en une salle embas et de là remis dans des coffres.

Premièrement un bassin oval doré, avec les 4 saisons en fond relevé avec quattre masses de S. Jacques en quarures, avec son aguier, au sommet duquel est une petitte figure avec un batton à la main.

Item un bassin d'argent rond, avec le bord doré et relevé en bos au mellieu, avec les armes de La Marck en quarure, avec l'aigire pareille.

Item deux plats d'argent, avec les bords dorés, relevés en bosse, l'un servant d'aigière et l'autre de bassin, avec les armes de La Marck au millieu.

Item encore un bassin oval d'argent tout doré, relevé en bos au millieu, avec une figure attachée à un dragon et homme à cheval, avec son aigière tout doré.

Item encore un bassin d'argent doré en six coins, avec quattres anges au fond, relevé en bos avec son aigir.

Item encore un bassin d'argent rond tout doré, relevé en bos, avec les armes des Hoexzohoven, au milieu, avec son aigier.

Item encore une aiguire d'argent ovalle avec les bords dorés simplement, au milieu les armes des Hoexzohoven.

Item encore une aiguire d'argent ovalle ayant les bords dorés avec les armes des Hoexzohoven, avec son bassin.

Item une aiguir d'argent doré en forme de navir, avec une teste d'ange, avec son bassin (1).

Item une grande eslevée coppe, toutte dorée, en haut de laquelle est un homme armé, tenant un escusson à la main, sans armoiries, et de l'autre, une pertisanne.

Item encore une grande couppe dorée, relevée en bosse; au sommet de la couverte se retreuve l'effigie de la charité.

Item encore une aultre couppe dorée, avec des bosses relevées en hault, ayant un trouson de fleurs.

Item encore une aultre couppe grande, dorée, relevée en bosse, ayant au sommet un bacque de fleurs.

Item encore une couppe semblable, peu moindre, au sommet de laquelle est un homme armé tenant un escusson.

Item encore une couppe dorée, presque semblable.

Item une couppe dorée, émaillée, avec un petit bocquet de fleurs au somet.

Item une vieille couppe à l'antique, ayant au sommet un homme savaige, avec son escusson.

Item une couppe dorée ayant, au sommet, un homme armé tenant un escusson ayant les armes de La Marck.

Item encore une petite couppe à la viele mode, ayant en hault un homme armé tenant un escusson avec les armes des Manderscheidt.

Item encore une plus petite couppe dorée, ayant en hault un homme tenant un baston à la main.

Item une platte tasse dorée, avec un couvercle ayant dessus des têtes des empereurs, et plus hault un ange tenant les armes de La Marck.

Item encore un hault bockal avec sa couverte, ayant en hault un homme tenant d'une main une hallebarde, de l'aultre, un escusson portante les armes de La Marck.

Item une tasse dorée avec son couvert travaillé en écaille.

Item une douzaine de tasses d'argent doré, d'une même façon.

Item deux grands pots d'argent sans armoiries.

Item une tasse dorée simple avec ses couvertures.

Item une tasse dorée ayant au millieu une chasse relevée sans couverture.

(1) L'inventaire de l'argenterie d'Erard de La Marck mentionne « un navire d'argent ». J. Brassinne, *opus citatum*, p. 263.

Un tonelet doré.

Item une petite navier sur son pied doré.

Item trois gobelets dorés ayant les armes de La Marck.

Item un gobelet doré, avec sa couverte et armes des Hoexzohoven.

Item deux petits pots dorés, ciselés, avec les couvertes.

Item un crucifix d'argent avec son pied doré.

Item une casse de cuir rouge ayant par dedans une escaille relevée, ovalle, dorée, avec une petite salière, une culière dorée, un couteau, un frisinne, une aultre petite culière.

Item quattre griffons servant à porter cristal, d'argent doré; quatre petittes salières dorées sans couverte.

Item une aultre petite, avec une couverte.

Item quatre chandeliers d'argent, semblables l'un à l'autre.

Item deux aultres chandeliers d'argent peu plus grands.

Item deux moindres d'argent siselés.

Item deux chandeliers d'argent ayant les bords dorés, avec les armoiries des Hoexzohoven.

Item un reschau d'argent relevé en bosse.

Item trois culières d'argent, à pallier triangulaires.

Item des remouchettes d'argent, enchaissées à la platine.

Item une petitte boite d'argent ovalle.

Item dix cullières d'argent avec les armes de La Marck.

Item une douzaine de plats d'argent, assez profonds, avec les armes des La Marck.

Item aultres cincq plats d'argent avec les armes de La Marck.

Item cincq aultres plats d'argent avec les armes des Manderscheidt relevées.

Item une douzaine de plats plus petits, avec les armes des Manderscheidt relevées.

Irem six moindres plats d'argent avec des bordes aux armes de La Marck couronnées.

Item une douzaine de petits plats un peu profonds avec les armes de La Marck et Manderscheidt.

Item dix assiettes d'argent avec les armes des Manderscheidt.

Item deux douzaines d'assiettes d'argent, avec les armes de La Marck couronnées de laurier.

Item encore vingt et une assiettes d'argent, un peu profondes, avec les armes de La Marck environnées simples.

Item une aultre douzaine d'escuelles d'argent à la façon novelle, avec un bord en bas avec les armes de La Marck coronées.

Item huit grands plats d'argent, assez proffonds, avec les armes de La Marck environnées de laurier.

Item sept aultres moindres proffondes, avec les armes de La Marck coronnées.

Item diverses pièces d'argent tant simples que dorées et toutes sortes de minutes faictes à l'antique pesants cincquante cincq livres et demy.

Item deux griffons dorés relevées en bos.

Deux laiettes quarrées d'argent avec les armes des Manderscheidt coronnées.

Deux aultres rondes à haul cring avec les mêmes armes couronnées.

Deux aultres en forme de lozange, avec les mêmes armes.

Deux aultres rondes, à huit coings, avec les armes de La Marck et Manderscheidt coronnées.

Deux aultres à quatre crings avec les mêmes armes coronnées.

Delbrouck. notaire requis,

(Protocole. Reg. 1651-1655, f° 116-117)

LE SÉJOUR ET L'INFLUENCE D'ANTOINE ARNAULD A LIÈGE

C'est en 1679, alors que l'archevêque de Paris Mgr de Harlay menace de suppression l'abbaye de Port-Royal, que le célèbre docteur de la Sorbonne Antoine Arnauld fut obligé de quitter la France. Il séjourna dès lors aux Pays-Bas catholiques, en Hollande et pendant l'espace de quatre mois à Liège. C'est pendant son exil, qu'il composa une grande partie de ses œuvres.

Le mérite d'avoir rassemblé les « Œuvres de messire Antoine Arnauld » revient à l'Abbé Gabriel du Pac de Bellegarde. Ce janséniste du XVIIIe siècle, forcé d'abandonner sa prébende du Chapitre de Lyon, séjourna en Hollande à partir de 1751. Il s'efforça dès lors de défendre l'Eglise schismatique d'Utrecht et consacra ses loisirs à rassembler une très riche documentation sur le jansénisme. C'est à l'aide des archives d'Utrecht, qu'il put éditer la correspondance et les œuvres d'Antoine Arnauld dont plusieurs étaient inédites (1).

Si le P. Ceyssens nous met en garde contre l'interprétation souvent tendancieuse des faits rapportés par cet historien, il nous rassure pourtant sur la fidélité avec laquelle il transcrit des documents authentiques. A l'aide des archives de l'Eglise d'Utrecht, le P. Ceyssens a pu notamment collationner plusieurs lettres citées par de Bellegarde et constater sur ce point l'honnêteté de l'éditeur des œuvres d'Arnauld (2).

(1) A. Arnauld, *Œuvres de Messire Antoine Arnauld* publiées par l'abbé du Pac de Bellegarde et l'abbé de Hautefage, Paris-Lausanne, Sigismond D'Arnay et compagnie, 1775-1783, 38 volumes.

(2) L. Ceyssens, *L'affaire du séminaire de Liège d'après l'historien janséniste Gabriel du Pac de Bellegarde*, dans l'*Annuaire de la commission communale de l'ancien pays de Liège*, t. III, p. 672, Liège, 1947. — Cfr. aussi *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. VII, col. 848, Paris, 1934.

A parcourir la correspondance de ce grand théologien, on saisit toute l'importance de son séjour aux Pays-Bas et à Liège.

Comme en France, il reste le défenseur du jansénisme. Son esprit supérieur exerce sur ses amis une influence prépondérante ; il les soutient à l'aide de sa plume, il intervient pour eux auprès de la cour pontificale. Ainsi il prendra la défense de l'Université de Louvain, des Oratoriens de Mons, des théologiens de Douai (1) ; en 1680, il réfute un libelle des Jésuites imprimé à Liège (2).

Depuis la « Paix de l'Eglise » de 1669, le jansénisme jusqu'ici uniquement accessible aux théologiens s'exprime par des formules plus concrètes. Arnauld attaque la morale laxiste des Jésuites dans son ouvrage *La morale pratique et relâchée des Jésuites* (1669-1695) ; il préconise la lecture de l'Evangile en langue vulgaire. Aussi n'est-il pas étonnant de voir le jansénisme se répandre parmi les autres classes de la société. Il s'efforce de conquérir l'opinion publique. A Liège comme en France, il faut noter l'entrée en scène d'hommes politiques tels que les échevins.

Les nouvelles doctrines s'infiltrent plus spécialement dans certaines paroisses où se succèdent des curés adhérents au parti ou dont la collation du bénéfice est détenue par certaines communautés religieuses, foyers des idées jansénistes. Une étude plus poussée sur des paroisses telles que celles de Saint-Adalbert, Sainte-Gertrude, Saint-Pholien ou Notre-Dame aux Fonts nous dévoilerait à coup sûr la grande diffusion du mouvement janséniste à Liège (3).

(1) *Idem*, t. IV, col. 455-484, article de J. Carreyre.

(2) A. Arnauld, *o. c.*, t. XXX, pp. xlvi et 457. — Le libelle des Jésuites avait pour titre « Réponse d'un docteur de Sorbonne à plusieurs questions touchant MM. »

(3) A Saint-Adalbert, nous rencontrons les curés Jean Lebeau et Ph. Jamar ; à Sainte-Gertrude, Jean Ansillon et H. Leclercq ; à Notre-Dame aux Fonts, Jean Léonard et Ph. Leloup. — Cfr. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIIe siècle*, t. II, pp. 366 et 383, Liège, 1877. — La paroisse Saint-Pholien était à la collation des chanoines du Val des Ecoliers. En 1691, le prince-évêque Jean-Louis d'Elderen avait pris la défense d'un certain diacre J. de Gomzé accusé d'avoir prêché des doctrines jansénistes à

Maints indices confirment d'ailleurs cette assertion. Le fait qu'à la fin du XVIIe siècle, la charge de doyen du concile de Liège fut confiée à plusieurs adhérents du parti est particulièrement significatif. Parmi ceux-ci nous trouvons en effet : Théodard Cochez, curé de Sainte-Ursule et professeur de philosophie au Séminaire ; Jean Lebeau, curé de Saint-Adalbert ; Jean Harlez, curé de Saint-Martin-en-Ile (1).

Un personnage important dans l'administration des paroisses de Liège était le grand prévôt de la Cathédrale. Celui-ci en effet outre ces nombreuses attributions était collateur des paroisses de Notre-Dame aux Fonts, de Saint-Etienne, de Saint-Michel et de Sainte-Foi. Or cette charge pendant quarante ans soit de 1675 à 1715 fut occupée par Théodore Emmanuel de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon (2) connu également pour ses sentiments favorables aux jansénistes. Mais comme il ne résidait que rarement à Liège, ce furent les vice-prévôts Henri Dumont et Fabius de Schell, des jansénistes notoires, qui le remplacèrent régulièrement (3).

Ces quelques remarques nous indiquent qu'Antoine Arnauld devait trouver à Liège un noyau important d'ecclésiastiques et de laïcs, qui sans partager peut-être entièrement toutes les opinions du théologien français, avaient pour lui une très grande admiration et une franche sympathie.

Parmi les liégeois amis d'Arnauld, Ruth d'Ans est le principal, mais son rôle s'est surtout exercé en dehors de la Principauté. Aumônier de la duchesse de Bavière et chanoine de Sainte-Gudule, il fut l'un de ses fidèles compagnons durant le séjour

l'église Saint-Pholien à la Noël et à la Circoncision. — Cfr. ARNAULD, *o. c.* t. VIII, p. 597, « *Les difficultés proposées à M. Steyart* ». Le curé de la paroisse était L. F. de Xhenemont, également signataire du manifeste janséniste de 1702. — Cfr. DARIS, *o. c.*, p. 383 et Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 518, Liège, 1928.

(1) L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVI, p. 186, note 3, Liège, 1921.

(2) Candidat à l'évêché de Liège en 1688, il s'était heurté à l'opposition de Louis XIV. Il fit échouer la candidature de Furstenberg, ce qui lui valut une recrudescence de défaveur de la part du roi. — Cfr. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. X, p. 45.

(3) J. DE THEUX DE MONTIARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, pp. 309 et 364, Bruxelles, 1871.

d'Arnauld à Bruxelles (1). Après Ruth d'Ans, le plus estimé correspondant liégeois semble bien être Joseph Naeveus, chanoine de Saint-Paul à Liège (2). Le rôle de ce personnage, dont on connaît pourtant les sympathies jansénistes, n'est guère connu des historiens. Il était entré en relations avec Arnauld au moins dès 1682. Le 10 septembre de cette année, Arnauld priait son chargé d'affaires Du Vaucel, qui partait pour Rome, de saluer Naeveus lors de son passage à Liège (3). Au mois de février de l'année suivante, il le recommandait à M. de Neercassel, archevêque d'Utrecht, qui cherchait un directeur pour son collège (4).

Les deux théologiens se rencontrèrent chez un ami commun, Louis Flémalle, curé de Braine L'Alleud, ancien élève du professeur janséniste de Louvain, Gommaire Huygens (5). C'est dans cette localité vraisemblablement, que ces amis eurent l'occasion de s'entretenir sur la situation religieuse du diocèse de Liège. Dès cette même année 1683 en effet, ils décidèrent de faire agir leurs influences auprès du Saint-Siège, afin d'obtenir une bulle imposant d'une manière effective la loi du concours pour la collation des cures au diocèse de Liège. Naeveus rédigea un mémoire dénonçant les pratiques de simonie dans la collation des bénéfices ecclésiastiques et Arnauld de son côté s'empressa d'appuyer les démarches du théologien liégeois auprès de ses amis de Rome. Nous

(1) Ernest Ruth d'Ans était né à Verviers en 1653. Le prince Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur des Pays-Bas le choisit comme aumônier de l'électrice de Bavière en 1695. — Cfr. DE BECDELIEVRE, *Biographie Liégeoise*, t. II, pp. 350-356, Liège, 1837 et X. JANNE D'OTHÉE, *Ernest Ruth d'Ans*, Verviers, 1949.

(2) Joseph Ferdinand Naveau ou Naeveus est né à Viemme en 1651. Etudiant du collège liégeois de Louvain, il enseigna la philosophie au séminaire de Liège de 1676 à 1681. A partir de cette année, il fut chanoine de Saint-Paul à Liège. — Cfr. *Biographie Nationale*, t. XV, p. 490, Bruxelles, 1899 et DARIS, *o. c.*, p. 370.

(3) ARNAULD, *o. c.*, t. II, pp. 152-153. — Paul Louis Du Vaucel, né à Evreux vers 1640, était l'ami et l'agent d'Arnauld et de Quesnel. Après avoir été théologal au diocèse d'Alet en France, il passa en Hollande avec Arnauld en 1681. Il partit pour Rome en 1682 et y demeura sous le nom de Valloni. Il mourut à Maestricht le 22 juillet 1715. — Cfr. *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. XLVIII, p. 18, Paris, Michaud, 1827.

(4) ARNAULD, *o. c.*, t. IV, N. S. p. 30. — Lettre datée du 14 février. — Il s'agit sans doute du vicariat apostolique d'Utrecht, érigé plus tard en chapitre.

(5) ARNAULD, *o. c.*, t. II, p. 260. Lettre à Du Vaucel, du 28 mai 1683.

exposons dans un autre article comment ces tentatives, qui se poursuivirent jusqu'à la mort du grand Arnauld, furent vouées à un échec complet (1).

Ainsi donc dès avant son arrivée à Liège, Arnauld s'intéressait déjà à la bonne administration de ce diocèse. Naeveus se présente comme le porte-parole d'ecclésiastiques liégeois, des professeurs du séminaire et des simples curés de paroisses.

Le séjour d'Arnauld à Liège, qui nous intéresse ici, nous révèle en outre les noms d'autres prêtres éminents, des echevins et même des religieux, dont l'attitude est plus que prévenante pour le théologien français.

* * *

C'est en avril 1690 que, forcé de quitter le territoire hollandais en raison des hostilités entre la France et les alliés, Arnauld écrivit à son ami Ernest Ruth d'Ans en lui exprimant son désir de se retirer à Liège plutôt qu'à Maestricht.

Accompagné de Quesnel, Arnauld débarqua à Liège le 26 mai de cette année. Le valet de l'échevin François de La Ruelle, fils du bourgmestre Sébastien les conduisit à la demeure de son maître, où étaient réunis déjà les échevins Louis de Cartier et Pierre Ernest de Charneux, ainsi que deux ecclésiastiques Joseph Naeveus et un dénommé Lezaack.

La soirée devait se terminer chez l'échevin Louis de Cartier où Arnauld serait hébergé en toute sécurité. Parmi les convives, qui furent réunis ce soir chez l'échevin de Cartier, se trouvait Henri Denis, professeur de théologie au séminaire (2).

Arnauld fut profondément touché de la générosité et de l'accueil chaleureux, que lui firent ses amis liégeois. Le 7 juin 1690, il écrivit à Du Vaucel dans ces termes :

(1) R. Bragard, *La loi du concours pour la collation des cures au diocèse de Liège jugée par Antoine Arnauld*, à paraître prochainement dans *Leodium*.

(2) Guelphe, *Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679*, Mons, 1733 et Arnauld, *o. c.*, t. III, p. 284. Lettres d'Arnauld à Ernest Ruth d'Ans des 17 et 23 avril 1690. — Sur Henri Denis, voir notre article sur *Fénelon, Joseph-Clément de Bavière et le jansénisme à Liège* dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XLIII, pp. 473-494, Louvain, 1948.

« On nous a procuré une autre retraite, (à Liège) où nous sommes parfaitement bien, étant avec des personnes fort généreuses, et qui ont pour nous une tendresse et une affection inconcevable. Nous ne laissons pas néanmoins de désirer, si cela se peut, de retourner à notre gîte ; et ce que vous avez fait écrire à Bruxelles et à Madrid y pourra bien servir. Mais à moins que nous ne soyions dans la même ville, nous ne délogerons point du lieu où nous sommes présentement ; parce que nous y sommes fort commodément, et en très grande sûreté. »

Il se félicite particulièrement de la bienveillance de son hôte l'échevin Louis de Cartier, qui a pu obtenir pour lui du vicaire-général Faes l'autorisation de dire sa messe dans une chapelle privée (1).

Pourtant, tombé malade douze jours après son arrivée à Liège, Arnauld ne put guère s'entretenir avec ses amis. Il cesse dès lors toute activité. Sa correspondance est interrompue entre le 7 juin et le 12 juillet. Quesnel se charge de tenir les amis de France et de Rome au courant de la santé du maître. Ce n'est qu'à la fin juillet, qu'Arnauld put recevoir le chanoine Henri Dumont et d'autres ecclésiastiques liégeois (2).

Pleins d'attention pour la santé du vénérable vieillard, ses amis lui proposèrent au début du mois d'août de prendre du repos au château de Jehay. Ce domaine était à cette date la propriété de la veuve du grand mayeur Ferdinand Maximilien, comte de Mérode, née marquise de Westerloo (3). Un chanoine d'Amay, Ferdinand Amand Gossuart, se chargea d'y faire porter des meubles, tandis que l'échevin de Cartier continuait à subvenir aux dépenses.

Son séjour à Jehay fut de courte durée, car malgré toutes les précautions prises pour ne pas éveiller les soupçons des adversaires, la présence d'Arnauld fut bientôt découverte. Errant comme un proscrit, Arnauld rentra à Liège dans le plus grand secret vers le 15 août (4). Le 18, il écrit à son ami Du Vaucel :

(1) Arnauld, *o. c.*, t. III, p. 291.

(2) Quesnel, *Un janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel* publiée avec des notes par Mme A. Le Roy, t. I, p. 141, Paris, 1900. — Guelphe, *o. c.*, p. 52.

(3) St. Bormans, *Les seigneuries féodales du pays de Liège*, p. 247, Liège, 1871.

(4) Guelphe, *o. c.*, pp. 52-54. — Ferdinand Amand Gossuart, oncle du chanoine G. Gossuart. Cfr. B. Wibin, *La collégiale d'Amay*, pp. 51 et 72, Tongres, 1936.

« Il y a quinze jours que nous allâmes prendre l'air de la campagne dans un fort beau château à quatre lieues d'ici. Mais on a découvert, nous ne saurions dire comment, que nous y étions; ce qui nous a obligés en revenant dans la ville de changer de demeure, et de nous mettre en un autre lieu où nous sommes très bien, mais plus cachés (1). »

Cette fois Arnauld fut hébergé dans la maison de Mademoiselle Marguerite Bouxhon. Celle-ci était la sœur du P. Augustin Bouxhon prieur du couvent des Augustins et professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Gilles et plus tard à l'abbaye de Saint-Jacques (1701) sous le règne de l'abbé Nicolas Bouxhon, qui pourrait bien être son parent (2).

Marguerite Bouxhon et son frère, nous les voyons un peu plus tard intervenir activement en faveur de religieuses Annonciades de Tongres, qui par suite de l'incendie de leur maison, cherchaient à s'installer à Liège. Cette demoiselle devait elle-même revêtir l'habit de cet ordre en 1698.

D'autre part, ce fut le confesseur de ces religieuses, Engelbert Pollain, curé de Saint-Gangulphe, qui prêta à Arnauld des ornements sacerdotaux pour célébrer sa messe dans cette maison suivant l'autorisation du grand vicaire (3).

Tous ces renseignements nous servent admirablement pour regrouper autour du parti toute une série de personnages, que nous retrouverons mêlés aux disputes relatives au séminaire. En effet le P. Augustin Bouxhon, le curé Pollain, ainsi que son ami G. Gomzée curé de Sainte-Véronique et également bienfaiteur du couvent des Annonciades en Avroy signeront tous trois en 1702 la requête adressée à l'évêque par une douzaine de curés et six religieux liégeois contre l'enseignement des jésuites anglais au séminaire (4).

Voici à présent d'autres circonstances, qui nous montrent

(1) Arnauld, *o. c.*, t. III, p. 298.

(2) Guelphe, *o. c.*, p. 57 et Bibliothèque de l'Université de Liège (= B. U. L.), ms. 1168, *Recueils ditte Annalles appartenantes aux religieuses Annonciate Céleste de Tongres réfugié et établies au faubourg d'Avroy lez Liège* (1627-1737), fol. 80. — Nicolas Bouxhon fut élu abbé en 1695. — Cfr. U. Berliere, *Monasticon belge*, t. II, p. 28, Maredsous, 1928.

(3) B. U. L. ms 1168, *o. c.*, fol. 58-59, 1941 et 163 et Guelphe, *o. c.*, p. 56.

(4) Daris, *o. c.*, t. II, p. 383.

encore Arnauld en relation directe avec des religieux, des moniales et des laïcs. En 1681, cinq religieuses du couvent des Conceptionnistes du faubourg d'Amercœur s'étaient rendues à Visé sur l'ordre du provincial des Récollets dans une maison offerte par Mlle Gaugeur, veuve de Jean Stenval, commissaire de la cité. Parmi ces cinq religieuses se trouvaient deux filles Stenval de Liège et deux autres de la famille Cartier, sœurs de notre échevin Louis de Cartier (1).

Malheureusement des différends entre les religieuses firent échouer le projet de fonder un couvent à Visé. Voici comment Arnauld expose les faits, dont nous avons pu vérifier l'exactitude à l'aide d'autres sources :

« Je vous suis, Monsieur, bien obligé de toute la peine que vous avez prise pour l'affaire que je vous avois recommandée. On est très satisfait de ce que vous avez obtenu, et on n'en demande pas davantage : car la religieuse, pour qui je vous ai écrit, est résolue de se retirer dans une maison de son institut, où il y a peu de Religieuses, qui vivent très régulièrement, lui suffisant, pour le repos de sa conscience, qu'elle se puisse confesser à celui qui l'a soulagée dans toutes ses peines, ou à quelqu'autre approuvé par le grand vicaire de M. l'Evêque de Liège. »

Puis après avoir tracé un tableau peu édifiant de la vie de ces religieuses à Liège, Arnauld fait l'éloge du couvent de Visé :

« Et enfin, cela va assurément très mal, hors le couvent des religieuses de Viset, qui est celui dont je vous voulois parler, qui est dans un tout autre esprit, parce qu'elles se conduisent par les avis de M. l'Abbé de Roleduc (2), de l'Ordre des chanoines réguliers, qui est un très-saint homme ; et tout le monde dit que ces filles y vivent comme des anges. Mais ce n'est pas les Frères Mineurs ou Récollets qui sont cause de ce bon ordre : au contraire, ils ont pensé tout ruiné... parce qu'il y avoit une religieuse qui leur étoit toute dévouée, ils la faisoient toujours supérieure, sans aucune élection. (Il s'agit ici de sœur Séraphine Stenval) — Enfin les religieuses se lassèrent de ce procédé, qui est contre leur Règle, et procédèrent à une élection, où elles choisirent pour leur abbesse celle qui l'est présentement, qui est une très sainte fille. (Il s'agit d'une sœur de Cartier)

(1) F. Thyrion, *Histoire de l'ordre Franciscain de l'Immaculée Conception en Belgique*, pp. 180-185, Namur, 1909.
(2) Il s'agit de l'abbé Jean Bock.

— Ce qui fit tant de dépit à la favorite des Récollets, qu'elle sortit de la maison, avec quelques unes de ses confidentes ; et, depuis ce temps là, est errante, çà et là, sans être dans aucun monastère. »

Par la fin de la lettre, il nous apprend que les sœurs de Cartier désiraient être soumises non plus aux Récollets, mais à la juridiction du prince-évêque. Ne pouvant plus rester à Visé, elles se retirèrent à Liège au faubourg d'Avroy avec l'assentiment du vicaire-général Faes. Le lieu de leur refuge pourrait bien être la maison de Mademoiselle Bouxhon, car le secrétaire d'Arnauld nous dit qu'avant son départ pour Bruxelles, le chef janséniste fit une petite instruction à deux ou trois pensionnaires que Mlle Bouxhon avait chez elle (1).

Nous savons par ailleurs que ces religieuses se trouvaient en Avroy à l'époque où Arnauld vint s'y installer. Elles y restèrent jusqu'au mois de mai 1691, date à laquelle le Chapitre de Saint-Lambert autorisa les sœurs de Visé à s'installer en Bêche vis-à-vis des Récollectines. Les sœurs de Stenval par contre, après avoir été dispersées, parvinrent plus tard à rentrer dans leur ancien couvent d'Amercœur grâce à un accord signé en 1704, qui réglait la question de leur pension et de leurs « rentes de douceurs » (2).

Mais le séjour d'Arnauld à Liège devenait de plus en plus compromettant pour ses amis. Le 25 août, six religieux protestèrent auprès du vicaire-général contre les réunions, qui se tenaient autour de ce grand personnage. Les auteurs de cette démarche étaient le recteur du collège des Jésuites, le P. Robert d'Assigny, le prieur des dominicains, le P. Louis Lamet, le gardien des Récollets, Englebert Stenbier, le gardien des Frères Mineurs conventuels, Jean Baptiste de Fize, le vicaire des ermites de Saint-Augustin, François Boussu, et le vicaire des Carmes déchaussés, Valère de Saint-Jérôme (3).

(1) Arnauld, *o. c.*, t. III, pp. 299-300. — Lettre d'Arnauld à Du Vaucel datée du 22 septembre 1690 et Guelphe, *o. c.*, p. 57.

(2) Thyrion, *o. c.*, pp. 184-185.

(3) P. Quesnel, *Question curieuse, si M. Arnauld, docteur de Sorbonne est hérétique*, pp. 268 et 321, Cologne, 1690. — Cet écrit nous dit que le vicaire (sous-prieur) des Augustins François Boussu avait soussigné ce manifeste contre le consentement du prieur et de la communauté.

Le vicaire-général Corneille Faes ne fit rien pourtant; le prince-évêque aurait même pris la défense de M. Arnauld et il avait sévèrement réprimandé le P. Louis Lamet pour avoir osé maltraité Mgr Faes dans un écrit réfutant celui de Quesnel intitulé « Question curieuse si M. Arnauld docteur de Sorbonne est hérétique » (1).

Toutefois sachant le prince « si peu absolu qu'il ne pourrait peut-être pas empêcher que le conseil de guerre ou les commissaire impériaux ne lui fissent quelque insulte », Arnauld se détermina bien à regret à quitter Liège. Cette sage décision lui fut également conseillée par le grand doyen Jean Ferdinand de Méan.

Il retourna donc à Bruxelles le 28 septembre 1690 en compagnie du verviétois Ernest Ruth d'Ans. Il laissait à Liège son secrétaire M. Guelphe, tandis que le P. Quesnel se retirait à Malines chez un ami. En se séparant de la sorte, les exilés français espéraient dépister les poursuites de leurs adversaires (2).

A voir les rivalités, qui s'engagent entre l'autorité épiscopale, les séculiers et les religieux, on voit qu'en dehors des discussions purement doctrinales, il existe bien d'autres problèmes pour départager les adhérents de l'un et de l'autre parti. Pour comprendre cette question si embrouillée du jansénisme, il faudrait évoquer aussi une série de menus faits du même genre que ceux signalés ici, notamment au sujet des disputes intestines des communautés religieuses.

Nos recherches sur les ordres religieux au XVIIe siècle à Liège nous permettent d'affirmer que les querelles jansénistes sont étroitement mêlées à des rivalités d'influence non seule-

(1) Arnauld, *o. c.*, t. III, pp. 315 et 345. — Lettres d'Arnauld à Du Vaucel du 10 novembre 1690 et du 20 avril 1691. — Sur le P. Louis Lamet voir Daris, *o. c.*, t. II, pp. 366 et 383 et P. Ansiaux, *Les prieurs des Frères Prêcheurs en la cité de Liège*, Extrait du *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, pp. 196 ss., Liège, 1946.

(2) Arnauld, *o. c.*, t. III, p. 301. Lettre à Du Vaucel datée de Bruxelles le 29 septembre 1690. Cfr. aussi Guelphe, *o. c.*, p. 56.

ment contre l'évêque, le clergé séculier et les religieux exempts, mais au sein même de plus d'une communauté (1).

Aussi la protestation des religieux liégeois contre Arnauld nous apparaît davantage comme un prétexte pour jeter la suspicion sur des ecclésiastiques qui secondaient les efforts du prince-évêque contre les privilèges du clergé et des religieux exempts. Peut-être y avait-il parmi ceux-ci des théologiens défenseurs de l'orthodoxie de la pensée de Jansenius et adversaires des tendances ultramontaines de certains religieux. Mais il est certain que les discussions purement doctrinales ne constituaient pas les objectifs essentiels de la plupart des adversaires.

Un fait frappant pour nous est de voir à Liège la politique religieuse sous l'empreinte d'un renouveau de l'augustinisme. Le séjour d'Arnauld en Avroy est particulièrement symbolique : il se trouve, peut-on dire, dans ce faubourg liégeois en plein fief janséniste. Il est en effet à proximité d'une série de communautés religieuses, dont la règle s'inspire de celle de Saint-Augustin : les ermites de Saint-Augustin, les filles ermites de Saint-Augustin à Beauregard, les sépulcrines anglaises, puis les deux communautés féminines dissidentes des Annonciades de Tongres et des conceptionnistes de Visé.

Arnauld est également en relation avec les chanoines réguliers du Val des Ecoliers, qui s'étaient ralliés à la réforme de la congrégation de Sainte-Geneviève. Le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière n'avait donné son consentement qu'à la condition que ces religieux soient toujours sous la juridiction de l'ordinaire comme l'étaient ceux de l'ordre en France. La réforme y fut introduite grâce à l'appui du chancelier Liverloz, de son frère le prieur des chartreux et des deux frères de Sluse (2).

Le P. Thomas de Paris de Branscourt, abbé des Ecoliers de Liège était intimement lié avec Arnauld ; il lui rendit visite

(1) Dans un travail en préparation sur les ordres mendiants dans la principauté de Liège au XVIIe siècle, nous étudions d'une manière plus approfondie ces problèmes assez particuliers, mais très importants pour l'histoire religieuse.

(2) Daris, *o. c.*, t. II, p. 205 et Stephani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, publiés par J. Alexandre, t. I, p. 148, Liège, 1876.

pendant son séjour aux Pays-Bas et il s'intéressa avec le cardinal de Sluse et l'abbé Jean Bock de la réforme introduite à Rolduc. En 1687, l'abbé de Rolduc avait rencontré le théologien français et lui avait fait part de ses difficultés avec certains de ses confrères non réformés et surtout avec les récollets, les capucins et les jésuites dans les dix paroisses desservies par les religieux de son abbaye (1).

Toutes ces relations cadrent parfaitement bien avec les sentiments du chef janséniste. Les sympathies d'Arnauld vont en effet vers les religieux, qui comme les Solitaires de Port-Royal fondent leur idéal sur les traditions de l'Eglise primitive, se rangent dans le cadre diocésain, s'astreignent à l'observance stricte de la pauvreté et du silence, remettent en honneur le travail manuel et la vie érémitique et s'inspirent sinon de la règle de Saint-Augustin, du moins de son esprit.

Ainsi il correspond avec l'abbé de Rancé, fondateur de La Trappe, avec les religieux de l'abbaye d'Orval, où s'est retiré son ami de Pontchâteau (2).

Arnauld fait également l'éloge des chartreux et il défend contre les jésuites liégeois les Oratoriens de Mons, qui projetaient depuis 1652 de fonder une maison à Liège (3). En 1686, il s'indigne avec Van Espen de ce que les Augustins des Pays-Bas tolèrent des pécules particuliers à leurs religieux et il est

(1) Arnauld, *o. c.*, t. II, pp. 708 et 786-787. — Lettre à Du Vaucel du 20 septembre 1686.

(2) *Idem*, p. 14. — Sur les relations d'Arnauld avec l'abbé de Rancé, voir P. Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. I, Paris, 1847. — De Pontchâteau habitait à Orval une cellule construite en forme d'ermitage dans le jardin de l'abbaye. — Cfr. H. Goffinet, *Le jansénisme dans l'abbaye d'Orval* dans *Annales de l'institut archéologique du Luxembourg*, t. XIX, p. 137, Arlon, 1887 et Th. Rejalot, *Le jansénisme à l'abbaye d'Orval* (1674-1764) dans la même revue, t. LXIII, Arlon, 1932.

(3) Archives de l'Etat a Liège (= A. E. L.), *Conclusions Capitulaires du chapitre de Saint-Lambert*, reg. CLIV, fol. 156 v°, 12 juillet 1652. — Les Oratoriens possédèrent une maison de refuge à Liège en Hoche-Porte durant quelques années. Cfr. Ch. Nimal, *Thuin. L'école de la collégiale*, p. 15, Liège, 1909. — En 1654 et en 1678, il fut question encore de les faire venir à Liège pour y créer une maison de retraite destinée aux jeunes clercs, qui devaient recevoir les ordres sacrés. Le chapitre cathédral avait approuvé ce projet le 2 septembre 1678, mais ceci échoua par suite de l'opposition des Jésuites. — Cfr. A. E. L. Concl. Cap., reg. CLXIII, fol. 349 et *Remonstrance justificative des prestres de l'oratoire de Jésus à Messeigneurs du très illustre et très noble chapitre de l'Eglise cathédrale de Liège*, pp. 45-47, Liège, 1692.

heureux d'apprendre que le P. Ledrou, le futur vicaire-général de Liège se soit montré hostile à cette dérogation à la règle de Saint-Augustin (1).

* * *

Le parallèle est frappant entre les aspirations religieuses du XVIIe siècle et le mouvement augustinien des XIe et XIIe siècles (2). On peut dire que compte tenu des perspectives propres à chaque époque, les mêmes courants d'idées se renouvellent au XVIIe siècle autour de l'idéal monastique.

C'est dans les abbayes et les couvents des anciens ordres c'est-à-dire ceux dont la fondation est antérieure au XVIe siècle, que le mouvement de tendance janséniste favorable à un retour vers l'observance primitive se développe tout particulièrement. A la fin du XVIIe siècle, le parti ne trouve plus que de rares adhérents parmi les jésuites, les capucins, les récollets et les carmes déchaussés.

Enfin, on ne peut douter que les différentes opinions politiques, qui divisaient le Chapitre de Saint-Lambert aussi bien que la population liégeoise, devaient avoir leur répercussion sur des questions purement religieuses.

En 1689, le prince-évêque Jean-Louis d'Elderen, contraint d'entrer en guerre à côté des alliés, était forcé de suivre les exigences des généraux hollandais, qui occupèrent la ville dès le mois d'avril. Non contents d'occuper le couvent de la Chartreuse, qui en période de guerre était régulièrement incorporée dans le système défensif, les Hollandais forcèrent les religieux mendiants à travailler aux fortifications aménagées dans le jardin (3).

De tels procédés devaient naturellement mécontenter ceux-ci et une bonne partie de la population contre ces troupes occupantes considérées comme ennemies plutôt qu'alliées par des

(1) ARNAULD, *o. c.*, t. II, p. 645 et t. III, p. 57.

(2) Voir la Communication de M. Dereine, *La vie religieuse au diocèse de Liège durant les XIe et XIIe siècles*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XL, p. 5, Liège, 1949.

(3) E. P., *Petite chronique de la Chartreuse de Liège*, dans *Bulletin de la société des Bibliophiles Liégeois*, t. II, p. 142, Liège, 1884-85.

Liégeois soit dévoués à la France soit attachés au principe de neutralité soit peu enclins à recevoir des armées d'hérétiques.

Aussi n'est-il pas étonnant de trouver parmi les amis d'Arnauld des religieux français, tels que l'abbé du Val des Ecoliers dont la présence à Liège est suspecte aux Hollandais et d'autre part des ecclésiastiques et des religieux, qui en acceptant l'alliance avec l'empereur, leur suzerain, se montraient aussi rigoristes sur le plan politique que sur le plan religieux.

Tandis que le parti français trouve à Liège des partisans parmi des chanoines et des religieux, défenseurs de leurs privilèges et d'intérêts privés, le parti janséniste se rallie autour d'un prince trop faible sur le plan politique, mais qui soutient des ecclésiastiques fervents, désireux d'établir le concours pour la collation des cures, et des religieux ou des religieuses, qui préfèrent l'autorité épiscopale à celle d'un ordre à tendance ultramontaine.

René BRAGARD.

BARTHÉLEMI-ÉTIENNE DUMONT

LE COMPOSITEUR

Le théâtre musical liégeois est né en pleine atmosphère intellectuelle et musicale des salons bourgeois de la principauté de Liège au temps de J.-Th. de Bavière. Issu du cénacle de Harlez, il fut une des premières manifestations de particularisme dont l'histoire de la musique devait voir dans la suite se multiplier les sujets.

Que ses créateurs aient pu s'inspirer de quelque exemple antérieur, c'est dans l'ordre naturel des choses. En art, rien n'est fortuit. Mais il ne peut passer inaperçu que si le « zarzuélisme » basa son théâtre sur l'emploi des chants populaires des provinces espagnoles, le théâtre liégeois n'éprouva nullement la nécessité de demander à nos chansons des raisons d'être, ou même d'acquérir par elles quelque condition spécifique. Nos compositeurs n'y songèrent pas ; en écrivant, ils n'eurent dessein que de se divertir. Les scènes de la vie populaire dans leurs us et coutumes, leur pittoresque, offraient de quoi alimenter leur verve, leur causticité. Et puis, le pays de Liège qui était une nation, avait en lui assez de ressources et de vitalité pour créer de toutes pièces son théâtre.

J.-N. Hamal donna le branle. Quand on parle théâtre musical liégeois, on pense d'abord Hamal. Il secoue les rires, il s'épanouit en sourires malicieux. Attendrie ou moqueuse, sa musique est ou mordante ou aimable. De son esprit fusent tous les caractères de la race.

Mais le théâtre liégeois n'est pas qu'en Hamal. Il n'est pas osé de rapprocher du musicien du « Voyèdje di Chaufontaine » et de son œuvre, le nom et les compositions de B.-E. Dumont.

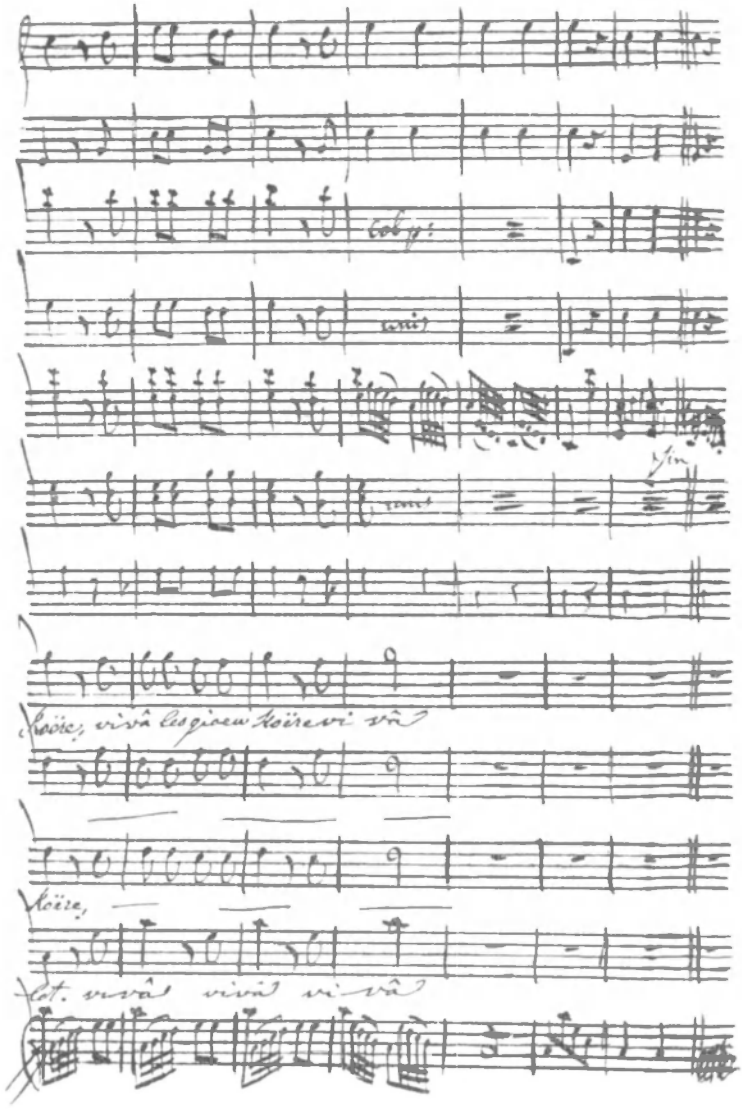

Manuscrit original de « Mathi l'Ohai », dernier feuillet.

L'auteur de la cantate « Mathi l'Ohai » tient exclusivement au théâtre liégeois.

Notaire et receveur des Hospices, poète et musicien, B.-E. Dumont (1756-1841) composa, paroles et musique, trois opéras-comiques : « Ine perrique es mariège », « Li Bronspotte di Hougare », « Li dobe mariège », et quelques autres œuvres moins importantes parmi lesquelles il faut retenir la cantate : « Mathi l'Ohai » et « Cantate à Gretry » (1).

Grétry tenait Dumont en haute estime. Il l'appelait : « Mon cher confrère en Apollon ». Dumont était grand admirateur du maître du « Tableau parlant ». A son initiative, une place Grétry fut créée à Liège.

Dumont ayant envoyé un « duo » à Grétry, en reçut cette appréciation : « La composition en est excellente. C'est bien le chant qui convient aux paroles. La partition est claire et nette, sans superfluité. » Après l'envoi d'un opéra, « Li Bronspotte di Hougare » sans doute car M. le Professeur M. Piron en a trouvé le manuscrit à la Bibliothèque du Conservatoire de Paris, Grétry écrit à Dumont : « J'ai encore parcouru hier votre partition d'opéra liégeois. Je ne puis vous payer qu'en vous applaudissant. Lorsque j'eus l'honneur de vous répondre à ce sujet, je crus parler à un confrère, un professeur de musique, vous êtes digne de l'être. » A propos d'une cantate — « Mathi l'Ohai » peut-être — Grétry écrit : « Votre cantate que je reçois est excellente... Je me plais à montrer votre cantate aux compositeurs de Paris. Ils enragent en lisant notre patois qu'ils ne peuvent pas lire et ils sont étonnés qu'un notaire soit aussi bon musicien. Tous les notaires de Paris, disent-ils, ne connaissent pas deux notes. » Le 20 septembre 1811, après avoir reçu la « Cantate à Grétry », le vieux maître liégeois mande à son ami : « Je reçois enfin votre cantate que vous m'annoncez depuis si longtemps : c'est j'imagine la première copie qui aura restée égarée. Elle restera plus longtemps, croyez-moi,

(1) Voir à ce sujet M. Piron, *B. E. Dumont, Notes biographiques et littéraires.*

dans les archives de ma famille, elle attestera à mes neveux, vos talents et votre rare amitié pour moi. » (1).

Hamal, Grétry, Dumont, la rencontre est suggestive. Encore que ces trois personnalités, indépendantes les unes des autres, évoluent sur des plans différents, un point de contact les rassemble. Nous y reconnaissons notre sensibilité. Elle ignore l'afféterie au même titre que la grandiloquence. Elle n'affecte ni subtibilité ni maniérisme. Bon sens et tact y côtoient l'émotion dans son instinctive simplicité.

Hamal, en son théâtre, la rendit plaisante. Grétry, qui en est saturé, en façonna son génie. Musicien de goût cultivé, B.-E. Dumont lui laissa le champ libre.

Il y a en ses œuvres une mesure, un sens des formes, une sentimentalité que nous ne récusons pas. Leur beauté peut sembler quelque peu formelle. C'est là question d'éducation et peut-être de milieu ; elle n'influe en rien sur les qualités musicales du compositeur. A l'archaïsme des airs de Hamal, Dumont a substitué une facture alerte, d'allure plus libre, fleurant bon ce que l'opéra comique offre de dégagé. La partie instrumentale ne s'en tient plus seulement à l'accompagnement. Elle prend sa part d'action et de mouvement, et son orchestration colore. En somme, le style de Dumont est libéré de toute empreinte antérieure à Mozart et à Grétry.

Paraît-il limité, se plaît-il à ses propres idées, son inspiration joue jusque dans l'usage des formes.

« Ine perrique es mariège » en donne l'exemple. Ce n'est pas du Grétry. La musique n'en a pas l'exquise ingénuité. Ce n'est pas non plus du Mozart, mais et jusqu'à un certain point, verve et forme en procèdent. Au fond, c'est nous, Liégeois, après avoir pris plaisir au théâtre de Hamal, connaissant et goûtant Grétry et Mozart. D'une harmonisation simple, où les accords de tonique et de dominante agissent en pivots régulateurs, le compositeur se sert à bon escient de certaine agrégation de septième altérée chère à l'auteur des « Noces de

(1) S. Bormans. Lettres inédites de Grétry. (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XVII [1883], pages 188 et suivantes).

Figaro » comme à celui de « Zémire et Azor ». Sans être châtice sans être trop substantielle, l'écriture sait être vive. Et l'invention, primesautière, tient à la formation des motifs comme à la coupe des phrases, à la figuration symphonique, au sujet comme à la poésie.

De ces choses, la cantate « Mathi l'Ohai » est comptable. L'unité et la pénétration y sont constantes. L'extérieur et l'intérieur se tiennent jusque dans l'action, sans inexpérience et sans effacement, dans l'enchaînement des faits. Les récits n'ont rien de compassé. Quoi qu'ils narrent, faits ou situations, il n'est en eux ni sécheresse ni monotonie. La déclamation musicale y palpite. La justesse de son sens expressif n'a rien de la psalmodie dramatique ou de la déclamation nue.

Le premier récit sert d'entrée en matière. Le deuxième jette en plein dans joyeuse assemblée. Le troisième est traité de main de maître, à la manière d'une scène où la marche funèbre de Mathi l'Ohai pose en personnage. Lyrisme et réalisme s'y caractérisent en un sens profond du comique. Le premier air trousse d'un $\frac{6}{8}$ léger une invite aussi péremptoire que badine. Et pendant que les violons pressent le chanteur de la rapidité de leurs arabesques, celui-ci scande ces volutes d'impérieuses exclamations.

Après avoir pleuré le bon temps passé, le deuxième appréhende le carême pour vitupérer ses conséquences. Il vit intensément. Sa structure est remarquable. Le chant a humé la substance des vers. Vif, fébrile, à la manière de Mozart, l'orchestre s'excite, car il a passé *in petto* du « largo » initial à l'« allegro » rageur. Au chœur final, il reprend de plus belle. Il se fait brillant. Il anime cet immense point d'exclamation joyeux, sonore, ivre de lui-même, claironnant la joie de vivre à la manière des sonneries de trompette.

Louis LAVOYE.

BARTHÉLEMI-ÉTIENNE DUMONT

NOTES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

Parmi les rares écrivains wallons qui assurèrent la transition entre la fin de l'Ancien Régime et le renouveau dialectal qui se produisit à Liège après 1830, on a pris l'habitude de mentionner un certain notaire Dumont. Ce nom ne dit pas grand-chose à ceux qui le citent aujourd'hui et qui ne l'ont guère lu : pourrait-on leur en faire grief quand on sait que le personnage n'a tenté jusqu'ici aucun chercheur et que son œuvre, très fragmentairement connue, n'a jamais été réunie ? Moins heureux que son contemporain J. J. Velez, Dumont n'a même pas survécu par quelque pièce fameuse du genre des *Prussiens* qui furent longtemps dans les mémoires liégeoises.

Qui était Barthélemi-Etienne Dumont ? Que nous a-t-il laissé ? Quelle est la valeur ou le mérite de sa production ? Pour répondre à ces questions — aux deux premières surtout — le curieux du passé liégeois, l'amateur de littérature wallonne ne disposent que de moyens d'information maigres et incomplets :

1) les trois textes que reproduit le *Choix de chansons et poésies wallonnes* de F. B[ailleux] et J. D[ejardin], Liège, 1844 ;

2) quelques titres d'œuvres signalés laconiquement par le *Rapport sur* (...) *la bibliothèque de la Société liégeoise de Littérature wallonne* d'Ulysse Capitaine paru dans le *Bulletin* de la dite Société en 1859, t. II, pp. 384-385 et en 1860, t. III², p. 13 ;

3) une note de la page 149 du 6e *Annuaire de la Société liég. de Litt. wall.* (1871), au début d'une notice consacrée par St. Bormans aux deux fils de notre auteur, membres de la S. L. W. ;

4) le texte d'un opéra liégeois de Dumont imprimé sans commentaire dans le 12e *Annuaire* (1887) de la même Société.

Ajoutons que ces diverses sources ne s'accordent pas toujours entre elles [1].

Comme Dumont fut tout autant compositeur que poète, les historiens de la musique ont rencontré son nom [2]. Edouard G. J. Gregoir, *Les artistes musiciens belges au XVIIIe et au XIXe siècle* (Bruxelles, 1885, pp. 154-155), lui consacre une brève notice, sans valeur originale, où sont reproduites trois des lettres de Grétry à Dumont que St. Bormans avait fait connaître en 1883 (*cfr infra*). — Antoine Auda, *La musique et les musiciens dans l'ancien Pays de Liège* (Liège-Bruxelles, 1930, pp. 219-220), tout en recourant à la même source, a du moins étayé son jugement sur les partitions de Dumont qui appartiennent au Conservatoire Royal de Liège (Fonds Terry).

En nous aidant de sources archivistiques et bibliographiques ainsi que de certains documents que nos recherches d'histoire liégeoise nous ont permis d'atteindre, nous essaierons d'éclairer un peu mieux la figure de ce Liégeois qui accorda les chiffres et les notes, la muse et le code.

* * *

Barthélemi-Etienne Dumont est né à Liège presque au moment où Jean-Noël Hamal inaugurait, avec *Li voyèdje di Tchaufontainne* (23 janvier 1757), le charmant théâtre d'opéras liégeois que lui-même s'efforcerait de prolonger, quelque cinquante ans plus tard, sans succès d'ailleurs. Barthélemi-Etienne fut baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 12 décembre 1756. Ses parents, André Dumont et Dieudonnée Gillard, domiciliés dans la paroisse Saint-Martin, appartenaient à la classe bourgeoise. L'enfant eut comme parrain l'architecte Barthélemi Digneffe — son futur beau-père.

J'ignore où notre poète fit ses études. En 1780, à 24 ans, il obtenait, dans sa ville natale, une charge de notaire, qu'il

(1) Les « Simples notes pour servir à l'histoire des Beaux-Arts au Pays de Liège », 93 cahiers ms. de Léonard Terry (Bibl. du Conservatoire Royal de Liège, Fonds Terry) ne m'ont livré, outre les lignes négligeables du cahier 20, p. 36, que des annotations faites par Terry à sa copie de la note Bormans (*cfr supra n°* 3) dans le cahier 77, pp. 331-333. J'en fais état plus loin.

(2) B. E. Dumont n'est pas cité dans F. J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, III, Bruxelles, 1836.

allait conserver plus d'un demi-siècle (1). Il habitait à ce moment une « belle et commode maison située sur la place du Grand Collège, aux Armes de S. A. » (2). Il établira ensuite son étude au quartier d'Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, dans la demeure même où avait résidé l'architecte Digneffe (3), et finira ses jours dans une maison Derrière-le-Palais (4).

Le 15 août 1786, Dumont épousait Marie-Françoise-Joseph Digneffe, qui lui donnait, le 5 avril 1787, un fils, Barthélemi-André. Il en eut encore un second fils, Jean-Dieudonné-Joseph et une fille, Joséphine (5).

Dix ans plus tard, on trouve Dumont mentionné comme « receveur des aumônes de Bologne et de Flémalle » (6). Une fonction beaucoup plus importante l'attendait : le 27 décembre 1797, il était nommé « receveur des Hospices civils du canton de Liège » (7). Il se partagea dès lors entre le bureau de la recette établi dans la maison des Pauvres-en-Isle et son étude notariale d'Outre-Meuse. La carrière publique de Dumont était fixée et rien ne vint apparemment la troubler.

* * *

C'est à l'époque de la Révolution que B. E. Dumont débuta comme littérateur, sinon comme compositeur. A propos d'une chanson patriotique en deux couplets commençant par les vers

Qui les-Ètats, po l' liberté,
Si sout'nèsse conte l'Èglise...,

U. Capitaine écrit : « Cette *paskèye*, que nous avons fait figurer l'année dernière [en 1859] parmi les pièces anonymes, a été

(1) A. E. L., Conseil Privé, Dépêches, t. 42, p. 159, 19-1-1780.
(2) *Gazette de Liège de J. F. Desoer*, 4, 7, et 9 février 1780 (comm. R. Grafe).
(3) *Ibid.*, 8 février 1796 et *Gazette de Liège* (Latour) an VII (1799), nos 193, 195, 197, 200, etc. (comm. R. Gr.) ; Gobert, *Liège à travers les âges*, V, p. 124.
(4) *Journal de Liège* du 27 mai 1841 (Etat-civil).
(5) *Ann. Soc. Litt. wall.*, VI, p. 149, note.
(6) *Gazette de Liège de J. F. Desoer*, 8 février 1796.
(7) Arch. de l'Assistance Publique à Liège, Reg. des Procès-verbaux de la Commission des Hospices civils, vol. I (15 floréal an V -5 messidor an VI), p. 321. Dumont fut choisi par 3 voix contre 2 à un certain Duperron. Un des bulletins du scrutin secret mentionne « Dumont faisant déjà les fonctions de receveur ».

composée par le notaire Dumont » (1). A. Body, qui l'a éditée, sans nom d'auteur, dans son recueil de satires, épigrammes, etc. concernant la Révolution liégeoise (2), n'en connaît, comme Capitaine, que deux strophes. Un carnet de chansons consulté dans une collection particulière m'a mis en présence du texte intégral, soient quatre couplets qui s'achèvent par une acclamation à « Sa Majesté Prussienne », pour employer le style d'alors :

Vîve Frédèrik-Guiyôme
Qui sâve lès-Éburons !

« Liège se vante de l'appui des Prussiens », écrit en novembre ou en décembre 1789, Jean-Philippe de Limbourg au comte d'Hartig (3). Et la pièce « révolutionnaire » de Dumont se fait l'écho complaisant des promesses de secours adressées aux Liégeois par le roi de Prusse. Médiocre spécimen de littérature politique, elle n'a d'autre intérêt, à nos yeux, que de nous faire voir en la personne du notaire Dumont, un adversaire du régime princier.

A ce document, joignons-en un autre, de quelques années postérieur, qui montre jusqu'où va l'adhésion de notre tabellion aux idées nouvelles. Un duo fait à l'occasion de la suppression des couvents à Liège (1796) se réjouit de voir *tant d' binames èfants* jeter frocs et guimpes pour se livrer à des ébats que, bonne fille sans façons, la déesse République ne réprouvait pas... Le moins qu'on puisse dire est que ce dialogue entre Belfort et Grégoire, composé sur l'air *J'ai bien souvent...* des *Visitandines*, manque singulièrement d'envol et de distinction. La Société de Littérature wallonne en possède le manuscrit, probablement autographe, (2 ff. oblongs), avec musique notée. Nous attribuons à Dumont la paternité de cette œuvre sur la foi d'une note inédite de Fr. Bailleux, un des auteurs du *Choix* déjà cité et le meilleur connaisseur, avec Ulysse

(1) *Loc. cit.*, III², p. 13.
(2) Dans *Bull. Soc. Litt. wall.*, 2e série, VI, 1881, pp. 226-7.
(3) Chev. Ph. de Limbourg, *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, Verviers, 1919, p. 44.

Capitaine, de notre ancienne littérature wallonne. Jusqu'à présent toutefois, on n'avait signalé aucune impression de ce morceau (*C'èsteût pètchî, so mi-âme, i fât qu' djèl dèye...*) ; il figure, sous l'anonymat, mais précédé d'un « chapeau » qui est de Delloye, dans les *Etrennes Eburonnes* (pp. 63-64) qui forment, en 1805, le deuxième volume du *Trouvère en tournée chez Francs-français*, un des avatars du fameux *Troubadour Liégeois*.

Considérons maintenant des productions plus importantes. C'est à l'opéra en dialecte que Dumont semble avoir donné ses préférences. La seule pièce de ce genre qui nous soit intégralement parvenue est l'acte intitulé *Li bronspot' di hougâr ou Lînâ l' sav'tî* (Le cruchon [de bière] de Hougaerde ou Léonard le savetier). Les paroles en ont été publiées, en 1887 (1), par un éditeur anonyme qui déclare avoir travaillé sur la partition originale, sans autre précision. Le fait est exact : ce texte reproduit bien celui du manuscrit musical, certainement autographe, qui figure au Fonds Terry (197. LL. V.) (2). Un autre manuscrit, également autographe et d'une disposition matérielle presque identique, existe à la Bibliothèque du Conservatoire de Paris (ms. 8338) où, en juillet 1949, je ne m'attendais certes pas à le trouver. L'intérêt de ce volume, qui provient de la bibliothèque des « Menus plaisirs du Roi », ne réside pas dans les quelques variantes de détail que l'examen du texte m'a révélé. Il est plutôt dans la dédicace — passablement ampoulée — de Dumont au plus illustre de ses concitoyens :

Grétry,

Le Citoyen Liégeois vous doit un tribut pour l'honneur que vous avez fait à la Patrie. L'ami de la scène lyrique dont vous avez deviné tous les secrets, reculé et embelli le domaine, vous doit un tribut pour les services que vous avez rendus à l'art enchanteur qu'il idolâtre. L'homme sensible vous doit un tribut pour les jouissances

(1) *Ann. Soc. Litt. wall.*, XII, pp. 119-145.

(2) L. Terry, *Simples Notes...*, 77, p. 332, signale que la partition se trouvait chez le Dr Hureau et qu'il l'a rachetée « pour une pièce de cent sous ». St. Bormans, *Ann. Soc. Litt. wall.*, VI, *loc. cit.*, considérait cet opéra comme perdu.

Grétry,

Le Citoyen Liégeois vous doit un tribut pour l'honneur que vous avez fait à sa patrie. L'ami de la Scène lyrique dont vous avez devine tous les secrets, reculé et embelli le domaine, vous doit un tribut pour les Délices que vous avez rendus à l'art enchanteur qu'il idolâtre. L'homme sensible vous doit un tribut pour les jouissances délicieuses que votre génie fécond lui a procurées. A tous ces titres, je vous offre mes hommages. Agréez ce faible essai, je vous le présente, Grétry, comme un dépôt une fleur aux pieds du dieu que vous invoquez si souvent et vous fait sourire, je serai heureux d'un si beau succès. B. E. Dumont

B.. E. Dumont de Liège

(*Serv. phot. de la B. N.*).

Dédicace du *Bronspot' di hougâr* à Grétry. Bibl. du Conservatoire de Paris, ms. 8338, fol. B.

délicieuses que votre génie fécond lui a procurées. A tous ces titres, je vous offre mon hommage : agrécz ce foible essai, je vous le présente, Grétry, comme on dépose une fleur aux pieds du dieu que l'on implore : si un instant, il vous fait sourire, je serai heureux d'un si beau succès.

Suit alors la signature *B. E. Dumont*, bien conforme à celles que j'ai vues dans les protocoles du notaire, aux Archives de l'Etat.

Du point de vue littéraire, *Li bronspot' di hougâr* n'a rien de remarquable. L'action en est quasi nulle. Un savetier, *Lînâ*, et sa femme, *Lisbèt'*, sont en perpétuel désaccord : le premier fête trop volontiers la Saint-Lundi et la dive bouteille, pendant que la seconde s'obstine dans son humeur acariâtre ; au cours d'une « partie » de Hougaerde, assez laborieuse à mettre en train, ils finiront par se réconcilier pour consentir au mariage de leur fille *Bâre* avec l'empressé *Noyé*. Cette simple pochade contient des morceaux qu'il serait excessif de qualifier « de bravoure », tant ils apparaissent conventionnels : les doléances du mal-marié, l'invitation à boire et les quatre couplets de la « romance » :

I m' sonne qu'à dîh eûres â matin,
On pout bin lèyî là l'ovrèdje...,

passage reproduit à part, sous le titre *Li sav'tî*, dans le *Choix....* pp. 29-30.

Une amitié, au moins épistolaire, se noua entre Dumont et Grétry. On possède les douze lettres qu'entre le 1er février 1810 et le 10 mars 1812, l'auteur de *Lucile* adressa à son « confrère » (1). Dans la deuxième de ces lettres, écrite après février 1810 et avant le 6 décembre de la même année, Grétry accuse réception d'une « partition liégeoise » qui est, dit-il, « précédée d'une lettre infiniment trop flatteuse pour moi. Notre jargon liégeois — poursuit-il — est naturellement un peu burlesque et vous avez eu de la peine, j'en suis sûr, à

(1) St. Bormans, *Lettres inédites de Grétry* dans *Bull. Inst. archéol. liég.*, XVII, 1883, pp. 181 ss. (spécialt. pp. 188-196).

varier vos motifs » (1). Il s'agit sans nul doute de notre *Bronspot'*, qu'on peut, dès lors, dater de 1810.

Toutes nos sources s'accordent à donner B. E. Dumont comme auteur de deux autres opéras wallons en 1 acte : *Li dobe marièdje* et *Ine pèrique è marièdje.*

Du premier, St. Bormans écrivait que la fille du poète « ne possède plus que des fragments » (2). A vrai dire, nous n'en connaissons qu'un duo, celui-là même, j'imagine, dont Grétry assure, le 1er février 1810, que « la composition en est excellente » (3). Le texte — un dialogue de quarante vers entre Nanette et Lucas : *Çou qui fait qui dj' m'è rafèye...* — avait paru dans le *Troubadour liégeois* du 4 avril 1808 (pp. 585-6). Dans un court préambule, le rédacteur de la feuille signalait que le morceau avait été exécuté pendant un concert récemment organisé pour aider les victimes des incendies de Spa. L'accompagnement d'orchestre, avec les paroles, se trouve dans un ms. (autographe ?) du Fonds Terry : le 334. LL. VII (2e partie).

Quant à *Ine pèrique è marièdje*, « on n'en possède, dit encore Bormans, qu'un fragment donné à la Société de Littérature wallonne par Mlle Jos. Dumont, fille de l'auteur » (4). En réalité, toute « la prose parlée est probablement perdue » nous apprend Bailleux (note citée) qui avoue n'avoir « pu retrouver que les paroles des airs » : ce sont ces dix fragments (y compris le chœur final) que Bailleux a transcrit dans un petit cahier de 16 ff. qui appartient à la Société wallonne. En novembre 1942, j'ai pu remettre la main sur le document qui a servi à Bailleux pour sa transcription : manuscrit — autographe ? — comprenant la partition musicale complète, d'après l'examen de M. Louis Lavoye, et les paroles qui y correspondent.

Ces fragments du texte ainsi parvenus jusqu'à nous sont demeurés inédits, à part quelques vers cités dans le *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons* de Jos. Dejardin qui assigne la date de 1800 à notre opéra (5). Reconstituer l'intrigue de

(1) *Ibid.*, p. 189.
(2) *Ann. Soc. Litt. wall.*, VI, *loc. cit.*
(3) *Lettres inédites...*, *loc. cit.*, p. 188.
(4) *Ann. Soc. Litt. wall.*, VI, *loc. cit.*
(5) *Bull. Soc. Litt. wall.*, IV, 1861, p. 482.

ce dernier d'après ce qui en subsiste, est chose impossible. On voit bien qu'il est question de deux jeunes gens qui s'aiment et veulent s'unir, quoique l'air n° 2 nous présente Thérèse comme une amoureuse jalouse qui querelle son pauvre Lambert. Peu commode, semble-t-il, cette Thérèse, si l'on en croit les doléances de son père resté veuf avec cet unique enfant :

Èlle a à ponne dî-sèt' ans,
I lî fât dès galants,
Èt s' on n' djâse nin à s' manîre,
On k'pite lès tâves èt lès tchèyîres.
I n-y a nin djusqu'â tchèt
Qui n' sét wice qu' i s' sâv'rè !
Qwand ine bâcèle a l' diâle è cou,
È-st-i possipe qu'on vike avou ?

(Air n° 4)

Naturellement, avant de consentir — dans le chœur final — au mariage de sa fille, le père commence par s'y opposer avec énergie :

Si dj'ô co dîre qu'i t' parole,
Dj'a cial di qwè t' sabouler !

Thérèse. *Ma frike, pére, vos-èstez drole,*
Pou-dje l'èspêtchî di m' pârler ?

Le père. *Qwand dji k'mande, i m' plaît qu'on s' taîse !*
N'èst-ce nin bin assez qu'i m' plaîse ?

Thérèse. *Vos n' sondjîz qu'à m' chagriner.*
Houtez pére, hoûtez don pére,
Binamé pére,
Qwand vos-alîz vèy mi mére,
Vis k'tchèssîve-t-on come çoula ?

Le père. *Mins, bâcèle, ti vôrès don comparer t' pére*
A ci bê napê-là ?

Thérèse. *Dji n' mi consol'rè djamây !*

Le père. *Nawe èt glote èt vol'tî gâye,*
Tofér li gueûye è mureû,
Li djonne ome qu'i fât qu'i t' âye
Sèrè, ma fwè, bin awoureûs !

Thérèse. *N'èst-ce nin mi qui faît l' manèdje ?*
Ni faî-dje nin tot l'ovrèdje ?
Èt s' avise-t-i-co qu' dji n' faîse rin ?

Le père. *Va-s' vite qwîre on rôy'lé cossin,*
Assî-t' èt s' louke passer lès djins!...

(Air n° 5)

La suite cessera bientôt d'être claire pour nous : je songe aux passages où intervient la fameuse perruque, instrument d'une farce que nous ne connaîtrons sans doute jamais.

Dans une lettre du 27 décembre 1810, Grétry remercie Dumont pour l'envoi d'une cantate (1). Il y reviendra quelques jours plus tard, le 6 janvier 1811 : « Je me plais à montrer votre cantate aux compositeurs de Paris ; ils enragent en lisant notre patois qu'ils ne peuvent lire et ils sont étonnés qu'un notaire soit si bon musicien » (2). Quelle est cette cantate wallonne ? Très probablement *Matî l'ohê*. Nous en possédons deux manuscrits de l'époque, avec texte et musique ; l'un est la partition d'orchestre autographe, retrouvée dans la bibliothèque de la Société wallonne, en même temps qu'*Ine pèrique è marièdje* et que j'ai fait communiquer à M. Louis Lavoye ; l'autre (Fonds Terry, 96. KK. III) comprend les parties vocales et les parties instrumentales de l'œuvre, le tout précédé d'une partition d'orchestre de la main et de l'« arrangement » de L. Terry. Bien que nous ayons affaire au poème de loin le meilleur sorti de la plume de Dumont (3), ces 137 vers n'ont été publiés qu'une seule fois, en 1844, dans le *Choix...* (pp. 134-139). La musique, comme d'habitude, est inédite.

Matî l'ohê, c'est l'évocation d'une cérémonie bouffonne qui consistait, le mercredi des cendres, à enterrer le carnaval représenté par un os de jambon, « Mathieu l'os » (4). Jour

(1) *Lettres inédites ..*, *loc. cit.*, p. 191.
(2) *Ibid.*, p. 192.
(3) U. Capitaine (*loc. cit.*, II, p. 384) le mentionne sous le titre *L' mardi crâs.*
(4) Cfr *Dict. liégeois* de J. Haust, s. v. *ohê* et fig. 454. — Sur l'existence ancienne de cette coutume, voy., pour Montegnée, en 1722, un témoignage dans *Le Vieux Liège*, n° 70, 1946, pp. 171-2.

bien triste pour nos vieux parents que ce lendemain de bombance, avec la perspective austère du Carême :

L'anoyeûs djoû po lès sôlêyes,
Qui l' mardi crå al båbe broûlêye!
Li djoû qui, nåhèyes dè potchî,
4 *Lès djonnès fèyes ont må leûs pîds,*
Èt lès djonnês, tot bahant l' tièsse,
Hinèt leûs dints avou riyèsse,
Po l' dîre pus coûrt, li djoû pèneûs
8 *Qui tot l' monde va kwèri dès creûs !*

Grâce à son alternance d'airs et de récitatifs, emporté à la cadence d'une phrase accorte et d'un vers rapide et dru, le morceau a vraiment belle allure. Tableau coloré, mais sans réalisme outrancier, d'une langue juste, pleine de saveur, comme l'attestera cette exhortation à *l'ètér'mint d' l' ohê* qu'improvise un des acteurs de la fête :

« Hay! totes lès k'mûres, dist-i, abèye !
Hapez chèskeun' vos gådisseûs
96 *Èt vos m' sûrez al cowe di leûp.*
Qui vos dj'vès pindèsse so lès spales ;
Vos tchoûl'rez, vos f'rez lès macrales,
Come fwèrt sovint vos volez fé
100 *Qwand vos bounames sont trèpassés.*
Corèdje! rotans, djans-è nosse vôye ! »
Èt volà tot l' barnèdje èvôye.
Nosse croufieûs, al tièsse dè bîrå,
104 *Å bwèrd dèl fosse, fait fé tèstå.*
Li låme à l'oûy, d'ine vwès tragique,
Tot s' grètant l' tièsse dizo s' pèrique :
« Li mwèrt, dist-i, d'vins s' tèstamint,
108 *Å Cwarème a lèyî tot s' bin ;*
Dji creû qu'i n' pout mi d' ènnè rîre,
Ca c'è-st-on bin pauve èritîr.
Nos l'avans magnî di s' vikant,
112 *Li trèpassé qui nos pwèrtans,*
Li pauve djambon, i n-y a qu'ine eûre
Qui nos fève èco si bin beûre!
Mins à tchoûler, nos n' l'aîdrans nin :
116 *I fåt tos passer avou l' tins !*
Boutans-l' è tére å pus-abèye,
Come nos-autes, i fåt qu'on l' roûvèye.

(*Choix...*, pp. 137-8).

COMPLAINTE
DES HOUÏEUX
DE L'FOSSE DI BAI-JONC.

Kwan i'sonche à l' destinaïe.
D'on miserâb' Houieux,
Qu'ôuveur' tott' li jôurnaïe
Po châfé les Monsieux.
Si fâ qu'wâgne in' môunaïe,
I pinss' cint fei' peri.
I vint à l fin d' l'annaïe
Ossi pauv' qui todi.

L'an dyhû cint è dosse,
Li vingt-ût' de ptit meu.
On d'hind bonnmint è l'fosse,
Todi bin coregeux,
Quoiqu'tot hazârdant s'veïe
On n'kinoh' nin l'dangy,
Onz ôuveure à l'eveïe
Sins jamâie y songy.

Nos n'nos attindy waire
A çou qu'esst arrivé,
Kwan nos etindans braire
Qu'i, gnia pu qu'à s'sâvé.
Divins 'n pareï' hisdeure,
Nos cotant à hazârd,
Kwan ni' arrivant à beure
Il eft deja trop târd.

Page 1 de l'édit. princeps imprimée en 1812 chez H. Dessain.

De la représentation ou de l'exécution de ces œuvres — opéras et cantate —, nous ne savons rien. Il est vraisemblable que Dumont songea à leur interprétation. Aura-t-il réussi ? Partiellement, oui, sans doute. Le seul écho que j'ai recueilli dans la presse du temps (outre celui, cité plus haut, du *Troubadour Liégeois*) est un entrefilet de Bassenge aîné qui range Dumont parmi les musiciens dont « les aimables morceaux » rehaussent les concerts que donne, en 1811, une « société d'amateurs établie à la ci-devant académie anglaise » (1). La date de ces lignes nous reporte à l'époque même des principaux ouvrages musicaux et littéraires de notre auteur.

La seule œuvre que Dumont prit la peine d'éditer intégralement — sans renoncer à l'anonymat — s'intitule *Complainte dès houyeûs dèl fosse di Bê-djon* (Liège, Dessain, s. d. [1812], 8 pp., in-16), 22 huitains octosyllabiques composés après le coup de grisou du charbonnage de Beau-jonc, à Ans, pour célébrer, à la manière populaire, l'héroïsme d'Hubert Goffin et de son fils Mathieu. La musique manuscrite de cette pièce existe au Fonds Terry, 334. LL. VII (1re partie). Accueilli par Thomassin dans le *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, commencé en 1806 (Liège, 1879, in-fol., pp. 228-9), le texte, attribué à Dumont par toutes nos sources, se trouve également reproduit dans le *Choix*... (pp. 117-124) (2).

Jusqu'ici, nous avons trouvé chez Dumont le parolier et le compositeur associés (sauf pour les deux premières chansons). Une fois au moins, il a composé la musique d'une œuvre — un texte français — dont les paroles sont de P. J. Henkart. Il s'agit de l'« Hymne pour l'inauguration de la place Grétry dans la ville de Liège sa patrie, le 3 juin 1811, musique de B. E. Dumont » (3). C'est le lieu de rappeler que Dumont s'était entremis activement pour faire donner à une place du centre de la ville le nom de son illustre ami (4). La date de l'inaugu-

(1) *Journal du Départt de l'Ourthe par J. F. Desoer*, 26 juin 1811.
(2) Avec interversion des strophes 11 et 12.
(3) Je cite d'après le *Catalogue des collections* (...) *Ulysse Capitaine* (no 6180) ; la pièce a disparu.
(4) Voy. notamment une lettre de Grétry du 6 décembre 1810 (*Lettres inédites*..., *loc. cit.*, p. 190).

ration avait été d'abord fixée au 11 février 1811 (1). On avait espéré la présence de Grétry qui, empêché par sa santé de faire le voyage de Liège, se déclara « touché jusqu'aux larmes » de tant d'honneurs (2).

Bailleux (note citée et note addit.) est seul à donner au notaire Dumont la paternité des productions suivantes :

1. *Matî Lansberg, cantate*, 29 vers de mètres variés cités par Thomassin (*op. cit.*, p. 291) comme l'œuvre d'« un Liégeois » (3). Satire enjouée du célèbre almanach de Liège, « à l'occasion, écrit Thomassin en note, d'une prédiction insérée p. 54 de l'almanach pour 1810 et que des plaisants parvinrent à rendre applicable à l'imprimeur Bourguignon ». L'allusion est suggérée par les deux derniers vers. O. Colson, dans *Mathieu Laensbergh et son almanach* (4), n'a pas manqué de reprendre l'anecdote et de reproduire la poésie.

2. *Tchanson so on djonne marié*, 4 couplets, inc. : *Tchantchès qu'èsteût imbarassé...* Chanson égrillarde, sans aucun esprit. Copie par J. Dejardin, à la Société wallonne.

3. « Un dictionnaire de rimes du patois de Liège, manuscrit ». Ce document, à ma connaissance, n'a jamais été autrement signalé.

Rien ne permet de confirmer ou d'infirmer ces attributions.

* * *

Devenu infirme en 1826, Barthélemi-Etienne Dumont délégua pour le remplacer à la recette des Hospices, son fils aîné, Barthélemi-André (1787-1869) qu'il avait pris à son service à l'âge de 19 ans. Ce même fils lui succéda au lendemain de sa mort. C'est à lui également qu'il remettait son étude de notaire en 1831 (5). Barthélemi-Etienne Dumont entrait ainsi dans la retraite.

Quand il s'éteignit à Liège, le 23 mai 1841, il était âgé de 84 ans. Il avait connu deux révolutions, vécu sous cinq régimes

(1) *Lettres inédites...*, *loc. cit.*, p. 191.
(2) *Ibid.*
(3) L'attribution de cette pièce à Dumont est également proposée par L. Terry (*Simples Notes...*, 77, p. 333) qui ajoute : « Je possède la partie de chant de ce morceau. Les accompagnements, où sont-ils passés ? Je l'ignore ».
(4) *Wallonia*, IV, Liège, 1896, p. 200.
(5) *Ann. Soc. Litt. wall.*, VI, *loc. cit.*

politiques et changé quatre fois de nationalité — successivement Liégeois, Français, Hollandais et Belge. Témoin des derniers princes-évêques, il avait écouté la Côparèye sonner, dans le clocher de Saint-Lambert, le déclin de la patrie liégeoise. A un âge avancé, il entendrait encore la rumeur de 1830. Dans l'intervalle, Kaiserlicks, Cosaques, Prussiens et bien d'autres uniformes avaient passé et repassé en Puits-en-Sock, sur la route de l'Est... Derrière ses fenêtres, le fidèle Dumont coulait une calme vie bourgeoise, préférant au fracas des armées la musique et les vers, s'honorant de cultiver le patois des aïeux. En un temps privé de génie, il se contentait de n'être pas dépourvu de talent. D'un peu loin, les Muses qu'il courtisait n'avaient point l'air d'être cruelles. Réussit-il à leur plaire ? Polymnie lui souriait, discrètement, par instants. Euterpe fut-elle plus encourageante ? La parole est au musicologue.

Maurice PIRON.

LE SÉJOUR DE PHILIPPE AUGUSTE HENNEQUIN A LIÈGE

Philippe Auguste Hennequin fait partie de ce premier groupe d'élèves de David que M. de Saint-Santin [1] a qualifié d'admirable et de couvée de géants.

Dans ses tableaux allégoriques se retrouvent toutes les qualités et tous les défauts inhérents aux académies de l'an IV et, plus que tout autre, il accentue dans ses œuvres les caractères essentiels imposés par l'enseignement du maître. Comme peintre d'histoire, il remporte des succès d'actualité et donne libre cours au côté romantique de son caractère dans de nombreux détails de certaines de ces toiles. Ses portraits sont, par leur vigueur, leur puissance, la réalité des expressions et le coloris, dignes des grands portraitistes du XVIIIe siècle. Hennequin, à qui l'on doit de nombreuses eaux-fortes a essayé en gravure d'un nouveau procédé mixte unissant l'eau-forte au pointillé. Ses lithographies, exécutées à la fin de sa carrière, sont lourdes et les personnages naguère trop allongés ont tendance à se tasser.

Cet artiste, dont les œuvres françaises sont en rapports étroits avec ses idées politiques, a été mêlé de très près à notre vie artistique et a laissé dans de nombreuses toiles la trace de son passage dans notre ville.

* * *

L'éphémère Athénée des Arts, dont l'activité ne devait durer qu'un peu plus d'un an, ouvrit ses portes au début de

[1] DE SAINT-SANTIN, *M. Heim*, dans : GAZETTE DES BEAUX-ARTS, tome I, 1867, p. 41.

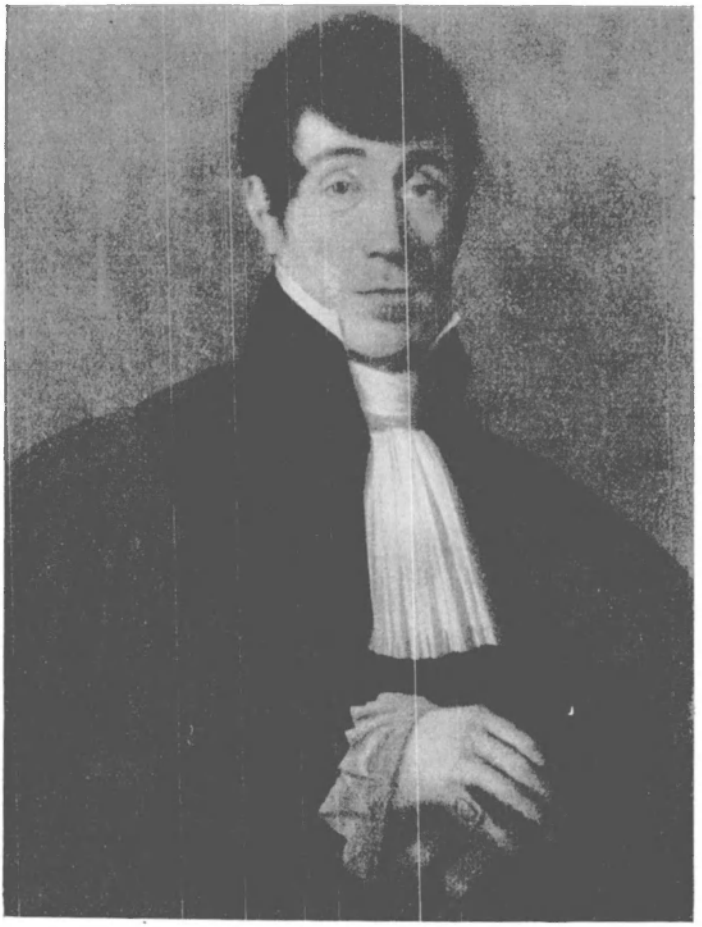

(*Musée des Beaux-Arts de Liège*).
FIGURE 1. — Louis Saint-Martin.

l'année 1813 (1). Appelée à remplacer et à continuer l'œuvre de l'Académie des Beaux-Arts du prince-évêque Velbruck, cette nouvelle école de dessin, réclamée et financée par la Société

(1) Th. GOBERT, *Les débuts de l'enseignement des beaux-arts à Liège*, dans : BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, tome 43, 1913, p. 62. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'EMULATION ÉTABLIE A LIÈGE, 1813, p. 6.

libre d'Émulation, avait trouvé un ardent défenseur dans le secrétaire-général de la préfecture, Liégeard (1).

L'influence du futur préfet du Var, vice-président de l'établissement, entraîna-t-elle le choix de son compatriote comme directeur de l'Athénée, ou Hennequin, dont la présence est signalée à Liège dès 1821, dût-il sa nomination à son seul talent ? Les archives restent muettes à ce sujet.

Le nouveau directeur n'était certes pas un inconnu dans le monde des Arts. Né à Lyon le 10 août 1762 (2), élève, dans cette ville, de Cogell (3) et ensuite, à Paris, du grand David, Hennequin avait connu son heure de célébrité. Au salon de 1800, il avait exposé les *Remords d'Oreste*, grande toile de 3 m. 80 sur 5 m. 20 de large. Ce tableau s'était imposé tant par ses qualités techniques que par sa signification politique. Michelet du reste en a dit : « Avez-vous vu le tableau capital de ces temps-là, le grand tableau d'Hennequin (qu'on cache si sottement au Louvre) Oreste au mains des Furies ? Voilà l'idée vraie de l'époque. Beaucoup étaient torturés, désespérés, d'avoir été cruels par peur, s'accusaient les uns les autres, se déchiraient, se mordaient » (4).

Hennequin protégé par Denon, directeur-général des Musées, avait joui de la faveur de l'empereur à qui il avait apporté un précoce témoignage d'admiration dans la gravure d'un portrait équestre du général Bonaparte en 1797. Il avait exécuté de nombreuses effigies de personnages de marque et reçu plusieurs commandes officielles parmi lesquelles la *Bataille de Quiberon* et le *Napoléon distribuant les croix de la Légion d'Honneur au camp de Boulogne* exposés au salon de 1806. Après ce salon, en proie à des difficultés financières et tombé en disgrâce, il s'expatrie et séjourne tour à tour en Italie, en

(1) *Ibidem*, 1812, pp. IV-VIII ; 1813, p. 66 ; 1817, p. 30.

(2) Etat civil de la paroisse Saint-Nizier, reg. 109, f° 122.

(3) Per Eberhard Cogell, portraitiste, né à Stockholm en 1734, mort à Lyon le 21 janvier 1812. Elève de Bouchardon et de Larchevêque, il fut nommé peintre ordinaire de la ville de Lyon le 5 janvier 1779 et directeur à la mort de Nonotte.

(4) MICHELET, *Histoire du XIXe siècle*, tome 1.

(*collection privée*)

FIGURE 2. — N. Anciaux

Hollande et en Belgique où un dernier fils, Auguste, lui naît, le 13 mai 1811, à Bruxelles.

Les progrès réalisés par les élèves de l'Athénée des Arts, sous l'égide de son directeur, furent si rapides que le 26 avril 1813 la Société libre d'Émulation put soumettre à l'examen des connaisseurs une série des travaux des meilleurs éléments,

Parmi ceux-ci figurent les noms de Simon Yerna, G. H. Modave. Dethier, Rassenfosse, L. Lacroix, F. Laporte, J. Bassompierre, Lambert Cajot, André Thonard, A. Noirfalise, Juliard et J. Harzé (1). Hennequin de son côté, y expose outre une gravure de la *Distribution de l'Ordre de l'Aigle à Boulogne-sur-Mer*, un tableau allégorique sur la naissance du roi de Rome et six portraits (2). La même année, le 3 octobre, Hennequin reçoit du conseil de fabrique de l'église de Saint-Jean l'Évangéliste la commande du tableau d'autel. Il s'agissait de remplacer une œuvre de Fisen exécutée en 1713, qui, aux dires des marguilliers, n'était plus qu'une planche colorée et très défectueuse produisant un effet très désagréable. Le 16 novembre, notre artiste accuse réception de la délibération du conseil de fabrique qu'avait bien voulu lui communiquer le pharmacien L. Defooz, secrétaire du conseil, et le 23 du même mois, l'évêque Lejeas marque son approbation au projet en insistant pour que la dépense prévue de 2000 francs soit régularisée au budget de l'année 1814 (3).

Hennequin, qui lors de son séjour à Rome, avait pris une large part à la création de la *loge respectable de la Réunion Sivère à l'Ouest de Rome*, renoua des relations avec les maçons liégeois et présenta le 3 juillet 1815 une esquisse de diplôme à la loge de la *Parfaite Intelligence* (4).

La débâcle de l'empire, entraînant la fermeture de l'Athénée des Arts, laissa le directeur sans emploi officiel. En 1817, nous le retrouvons installé, avec sa femme, sa fille et un de ses fils, dans une maison sans numéro, entre le 57 et le 58, de la rue sur la Fontaine. Cette maison, appartenant aux

(1) *Catalogue des objets d'arts et manufactures exposés à la Société d'Emulation de Liège le 26 avril* 1813.

(2) *Ibidem*, nos 17, 52*bis*, 54, 56, 57, 66, 68, 69.

(3) Extrait du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de l'église succursale de Saint-Jean-l'Evangéliste. Séance du 3 octobre 1813. Ces pièces m'ont été aimablement signalées par M. Georges Hansotte, archiviste-paléographe.

(4) Ce renseignement ainsi que bien d'autres détails sur la vie de l'artiste tant à l'étranger qu'en Belgique m'ont été fournis par M. l'avocat général Georges de Froidcourt.

(Eglise Saint-Jean à Liège)

FIGURE 3. — Saint Jean écrivant l'Apocalypse.

enfants Mivion, avait été précédemment louée au banquier Jean Elbich (1).

Après avoir offert vainement ses services au roi de Hollande (2) Hennequin exécuta un grand tableau représentant l'héroïque dévouement des Franchimontois, dont il espérait obtenir 10.000 francs, mais la toile exposée en juin 1819, dans la salle académique de l'Université, ne reçut même pas l'honneur d'un cadre blanc (3).

Sans espoir du côté du gouvernement, Hennequin se tourna vers les pouvoirs municipaux qui se proposaient d'ouvrir une école de dessin (4). Le 8 août, dans une lettre datée de Spa, il postule l'emploi de professeur en chef et adresse un certificat du Conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts (5).

Les candidats ne manquent pas, tour à tour, Michel Dargent, F. J. Dewandre, Ferdinand Fanton, ancien élève du maître, A. F. Maillieux, Radino, J. L. Salaye et un des Vivroux présentent, eux aussi, leur candidature.

(1) C'est dans cette maison qu'il eut la douleur de perdre son unique fille Françoise Marie Clélie, décédée le 21 décembre 1817.

Etat civil de Liège : Décès, déclaration du 22 décembre 1817, n° 1460.

(2) A. Micha, *Philippe Auguste Hennequin*, dans Chronique archéologique du Pays de Liège, 16e année, 1925, p. 15.

A la liste des œuvres exécutées à Liège et citées dans cet article, il convient d'ajouter des travaux pour le théâtre et quelques portraits de : N. Anciaux, N. Berleur, Charles-Joseph Desoer, le chevalier de Mélotte, Madame de Renesse, Louis Saint-Martin, L. Fr. Thomassin, docteur Villegia, et le baron de Warzée de Hermalle.

(3) Al. Henne, *Le maître de Gallait*, dans Revue de Belgique, 25e année, 2e série, tome 9, 1893, p. 412. — L'autobiographie qui a servi à Alexandre Henne, pour cet article, a été publiée depuis sous le titre de : *Mémoires de Philippe Auguste Hennequin*... réunis... par Jenny Hennequin, Paris, Calmann-Lévy, 1933, iv-264 p., 1 portrait. Cet ouvrage est maheureusement amputé de tous renseignements sur le séjour de l'artiste en Belgique.

(4) Le 17 mai 1819, le Conseil de Régence de la ville de Liège sollicite l'établissement d'une école de dessin conforme à l'arrêté de Sa Majesté en date du 13 avril 1817. Le 30 mai 1819, le ministre fait savoir qu'une autorisation directe du roi n'est pas nécessaire et que les bourgmestres n'auront qu'à porter la dépense au budget de la ville et après approbation d'ouvrir l'établissement. Le 14 juillet, la Régence municipale informe le public qu'une école de dessin va être ouverte dans la ville et invite les personnes réunissant les conditions requises à adresser leurs pétitions dans le plus bref délai. Archives de la Ville de Liège : liasse Académie.

(5) Archives de la ville de Liége : liasse Académie. Voir annexe.

Les derniers espoirs de Hennequin s'écroulent par la double nomination du statuaire Dewandre et du sculpteur Salaye. Son nom figure pour la dernière fois à Liège, dans les comptes du théâtre pour lequel il exécuta quelques travaux (1).

La femme de l'artiste, qui à la mort de sa fille, avait quitté la ville, avait ouvert un pensionnat à Tournai ; Hennequin ulcéré l'y rejoignit et finalement, le 6 septembre 1827, il obtient sa nomination de directeur à l'Académie de Tournai.

Après la mort de son mari, survenue à Leuze-lez-Tournai, le 12 mai 1833, sa femme désireuse de se rapprocher de ses enfants (2) vint se fixer à Jemeppe-sur-Meuse où elle mourut, à son tour, le 25 mars 1844.

Albert VECQUERAY.

ANNEXE

A Messieurs les Bourgmestre et membres
de la Régence de la Ville de Liège.

Messieurs,

Quelques amis des arts résidants à Liège, témoins pendant nombre d'années des efforts constants et désintéressés que je fis toujours pour soutenir et diriger les études des élèves qui visitèrent mes atteliers, viennent de m'adresser votre avis du 14 juillet relativement à votre école de dessin, ces hommes zélés même ont bien voulu joindre à leur lettre quelques lignes flatteuses et beaucoup trop peut être sur le désir qu'ils témoignent de me voir placé sur les rangs pour la place de professeur en chef.

(1) J. Martiny, *Histoire du théâtre de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1887, p. 153.

(2) Clari Néoclès, avocat à Liège, avait épousé Caroline Mélotte et leur fils Néoclès Alfred, le futur auteur des « Trois Chapeaux », vit le jour, le 15 janvier 1842, dans une maison de la place Saint-Denis.

Maurice Apollodore, qui fut sous-bibliothécaire à l'Université, avait épousé la fille de l'avoué Mousnier de qui il eut 4 enfants nés dans notre ville.

Antoine Auguste, le futur directeur de l'Institut cartographique, à cette époque capitaine des sapeurs-mineurs, avait épousé Marie Schenaerts qui lui donna deux enfants nés dans notre ville.

Je crois d'autant plus, Messieurs, devoir céder à leur demande que depuis longtemps mon cœur et mes affections s'étoient pour ainsi dire identifiés avec les habitants de Liege, ville que j'avais cru devoir pour toujours adopter pour ma nouvelle patrie.

Si les grands et nombreux ouvrages sortis de mes pinceaux et en dernier lieu celui que j'ai exécuté pour votre ville suffisent pour fixer votre sévère attention j'ose croire qu'en me présentant je serai digne d'honorer votre choix.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de Sa Majesté, je viens de demander à l'Institut le certificat exigé et j'aurai l'honneur de vous l'adresser.

J'ai l'honneur d'être...

(s.). Hennequin.

chez M. Philippe au Petit Tivoli à Spa

DÉSORDRES ÉLECTORAUX A GRÂCE-MONTEGNÉE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS (1797)

Après l'annexion de la Belgique et du pays de Liège à la France (décret de la Convention du 9 vendémiaire an IV-1er octobre 1795), le Directoire chargea Bouteville (1), alors agent national de l'Administration d'arrondissement à Liège, de poursuivre l'organisation des administrations départementales, des tribunaux et des municipalités. Sous son gouvernement, la division de nos provinces en départements fut mise au point. Au chef-lieu de chaque département fut installée une « Administration centrale » (ou « départementale »). Une municipalité fonctionna dans les villes de plus de 5000 habitants, tandis que les petites communes furent groupées par cantons. Chaque canton eut à sa tête une « administration municipale » constituée par les « agents » des diverses communes. Chaque agent fut, dans sa commune, assisté d'un « adjoint » (2). En outre, auprès de chaque administration départementale et de chaque municipalité de canton, un « commissaire » représenta le gouvernement avec mission de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public. Dans chaque canton enfin, un « juge de paix » rendit la justice (3).

(1) Il succéda aux commissaires Pérès et Portier. Sur la mission de Bouteville, voir Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, t. I, p. 21 sq. Verhaegen, *La Belgique sous la domination française*, t. II, p. 35 sq. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 87 sq. E. Hubert, *Correspondance de Bouteville*, 2 vol., Bruxelles, 1929-1934.

(2) Les communes n'avaient d'autorité propre que l'agent et son adjoint. Ces deux fonctionnaires n'étaient que de « simples agents d'exécution » aux ordres de la municipalité de canton. P. Poullet, *Les institutions françaises de 1795 à 1814*, p. 177 sq., Bruxelles, 1907.

(3) « Il y avait en outre un tribunal criminel, un tribunal civil et trois à six tribunaux correctionnels par département. »

Le département de l'Ourthe fut divisé en 36 cantons. Le 36e canton, celui de Hollogne-aux-Pierres (1), groupa 17 communes, dont celle de « Grâce et Montegnée » qui venait d'être formée par la réunion de trois juridictions, celles de Montegnée et Berleur, Grâce-Berleur et Grâce-Saint-Martin (2).

Bien que, d'après la Constitution de l'an III, le personnel des administrations et des municipalités fût électif, les agents et les adjoints des communes du canton furent nommés par Bouteville, sur la proposition de Nicolas Bassenge (Bassenge Aîné) (11 nivôse an IV-1er janvier 1796). Si les nouveaux fonctionnaires n'étaient pas tous des « patriotes », la plupart des agents avaient été choisis à cause de leur attachement à la République (3).

Le nouvel agent de Grâce et Montegnée, Henry Marcotty et son adjoint Laurent Joiris, tous deux de Montegnée, avaient manifesté une sympathie agissante pour les idées nouvelles. En outre ils avaient fait, sous le régime défunt, leur apprentissage d'administrateurs comme « députés » de la communauté ou comme « tenants » des biens de l'Eglise et des pauvres. Marcotty était surtout bien connu pour avoir, lors de la première invasion française, à l'époque des votes d'annexion volontaire à la France, présidé la 15e section de vote qui tint ses assises dans l'église de Montegnée et recueillit 282 votes favorables à la réunion (20 janvier 1793) (4). Beaucoup de ses concitoyens ignorèrent pourtant qu'après s'être retiré, lors du retour offensif des Autrichiens, dans un petit village du

(1) Le chef-lieu du canton avait été d'abord fixé à Flémalle-Grande. Un arrêté de Bouteville du 21 frimaire an IV — 12 décembre 1795 le transféra à Hollogne. (*Fonds français*, liasse 121, préfecture). (Les documents cités sont extraits du *Fonds français* aux *Archives de l'Etat* à Liège).

(2) Elles formaient une même paroisse, ce qui facilita leur réunion. La date de celle-ci ne nous est pas exactement connue. Elle dut avoir lieu à la fin de 1795 ou au début de 1796. En décembre 1795, les habitants de Montegnée voulurent élire leur bourgmestre, ainsi qu'ils le faisaient sous le précédent régime. L'Administration Centrale s'y opposa (22 frimaire an IV-13 décembre) (Registre 107, Ad. Centrale, p. 80). Notons que l'appellation de Grâce-Montegnée ne devint courante que plus tard.

(3) Cf. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, 1724-1852, t. III, p. 69.

(4) Liasse 4, Ad. Cle.

Brabant, à Grez, il s'était fait vivandier et avait fourni des vivres aux Impériaux, qu'il avait suivis dans le Hainaut et la Flandre française (septembre 1793) (1). A son retour au pays, le grief de « collaboration économique » n'avait pas été retenu contre lui (2) et il avait été proposé comme agent.

Le 18 pluviôse an IV (7 février 1796), la municipalité du canton de Hollogne tint sa première séance (3). Marcotty et ses collègues prêtèrent serment entre les mains de Denis Salon, de Jemeppe, « commissaire du directoire exécutif » du canton (4). Mais si les convictions républicaines de notre compatriote ne furent pas suspectées, sa probité le fut. Accusé, quelques mois plus tard, d'avoir détourné à son profit des fonds provenant des taxes, il fut suspendu par l'Administration Centrale. Douze de ses collègues, dont les comptes n'étaient pas en ordre, partagèrent son sort (24 vendémiaire an IV-15 octobre 1796) (5). Les agents suspendus furent remplacés à la municipalité par leurs adjoints. Mais Joiris, adjoint de Marcotty, dont « la conduite n'était pas tout à fait exempte de reproches » offrit peu après sa démission qui fut acceptée (7 pluviôse-26 janvier 1797) (6). Pour remplacer Marcotty, la municipalité désigna, à l'intervention de l'agent Danthine, de Saint-Nicolas, Jacques-Joseph Préalle « cabartier » de Montegnée (19 pluviôse-7 février) (7). Malgré les protestations des « patriotes » de la commune qui présentaient comme candidat le « chi-

(1) Voir la déclaration faite par Marcotty lui-même devant le notaire F. Lambert, de Saint-Nicolas, le 28 octobre 1794 et sa requête du 24 brumaire an III à l'Ad. C^le^ (liasse 442 Ad. C^le^). Son passage est signalé à Mézières en août de la même année. Notons qu'il s'était réfugié dans ce même village de Grez, lors de la première restauration épiscopale.

(2) Il fut retenu contre un certain Arnold Prosman, frère de Nicolas Prosman, adversaire politique de Marcotty : lettre du 26 vendémiaire an VI adressée à l'Administration Centrale par quelques habitants de Montegnée (liasse 229, Ad. C^le^).

(3) Registre 224, Ad. C^le^, p. 2 sq.

(4) Salon fut nommé à ce poste par Bouteville le 27 frimaire-18 déc. 1795 (liasse 193, Ad. C^le^).

(5) Quatre d'entre eux furent bientôt réintégrés dans leurs fonctions (reg. 224, Ad. C^le^, p. 161 sq. et la lettre du Département au Ministre de l'Intérieur datée du 19 germinal, reg. 145, Ad. C^le^, p. 104 sq.). Salon lui-même fut sévèrement jugé.

(6) Reg. 121, Ad. C^le^, p. 11.

(7) Reg. 224, Ad. C^le^, p. 212 et 216 sq.

rurgien » Nicolas Prosman (1), aussi de Montegnée, l'Administration Départementale ratifia cette désignation (8 ventôse-26 février) (2).

A ce moment la mission d'organisation de Bouteville venait de prendre fin (1er pluviôse-20 janvier) et la loi électorale établie par la Constitution de l'an III allait être étendue au pays annexé. Elle prévoyait que tous les citoyens âgés de 21 ans, payant une contribution directe (3) et inscrits au registre civique comme sachant lire et écrire, se réuniraient en « assemblées primaires de canton » pour élire les « électeurs » (dans la proportion de 1 par 200 votants), le juge de paix et le président de l'administration municipale du canton. Dans les « assemblées communales » ils éliraient l'agent de la commune et son adjoint. Enfin les « assemblées électorales » formées des « électeurs » désignés par les « assemblées primaires », nommeraient les députés du département aux deux Conseils (Conseil des Cinq-Cents et Conseil des Anciens), les membres de l'Administration Centrale et certains hauts magistrats (4). Le décret du Directoire prévoyait en outre que les assemblées primaires se tiendraient le 1er germinal (21 mars 1797), les assemblées communales le 10 et les assemblées électorales le 20. Mais comme les instructions n'arrivèrent de Paris que peu de jours avant l'ouverture des assemblées, ces dates ne purent pas être respectées. Ce fut seulement le 26 ventôse-16 mars que l'Administration Départementale arrêta le nombre et le lieu de réunion des assemblées primaires et des assemblées

(1) Lettre du 26 pluviôse revêtue d'une centaine de signatures et croix. « Sa maison, y lit-on, sert de repaire aux aristocrates et lui-même fulmine contre le gouvernement, l'administration centrale et le tribunal civil, lesquels il traite de voleurs... La probité, le civisme et les talents de Nicolas Prosman sont connus » (liasse 91, préfecture). Voir aussi dans la même liasse une lettre datée du 6 ventôse signée de cinq partisans de Marcotty.

(2) Reg. 121, Ad. Cle, p. 273 et liasse 442, Ad. Cle. Le Département estima que ces réclamations étaient « dictées par l'intrigue seule et l'esprit de parti ». Notons que Prosman sera l'allié politique de Préalle. Ce dernier avait dû lui aussi s'expatrier, lors de la première restauration épiscopale. Le 20 janvier 1793 il avait voté pour l'annexion.

(3) En l'absence d'impôts directs, on exigeait la promesse de se faire porter au rôle pour trois journées de travail. Lanzac de Laborie, *op. cit.*, I, p. 110.

(4) Sur les votes des assemblées électorales, consulter Daris, *op. cit.*, t. III, p. 105 sq.

communales. Cinq assemblées primaires devaient se tenir dans le canton de Hollogne : celles des Grosses Censes, des Fours à Chaux, du Rivage, de la Chaussée et des Houillères. Cette dernière qui devait se réunir à Loncin était composée de citoyens de « Loncin, Alleur, Grâce, Montegnée et Berleur » (1). Préalle de son côté dressa la liste des citoyens de sa commune qui avaient le droit de vote (2).

Il n'est point douteux que les habitants du canton n'aient vu dans l'exercice de ce droit l'occasion de manifester leur sympathie ou leur antipathie pour les idées nouvelles. En effet, si maints esprits, désireux de se soustraire aux abus du régime du prince-évêque, s'étaient tournés vers elles avec enthousiasme, un certain nombre étaient devenus mécontents ou hostiles. Les rigueurs de l'occupation militaire, les réquisitions et extorsions de toutes sortes, la crise économique qu'avait aggravée le dur hiver de 1795, n'étaient point oubliées. De plus, les passages de troupes qui continuaient, les réquisitions qui n'étaient point arrêtées, l'insécurité qui régnait aux portes mêmes de Liège, l'emprunt forcé, décrété trois mois après l'annexion, qui était en cours de recouvrement, attisaient le mécontentement des uns et l'hostilité des autres. On exprimait d'autres griefs : la municipalité du canton avait été composée « d'individus peu propres à remplir leur tâche ». Plusieurs communes étaient « exposées à l'arbitraire, aux vexations et à l'injustice de leurs agents qui étaient autant de despotes et de petits tyrans » (3). Enfin, à Grâce et Montegnée même, un certain nombre de personnes avait formulé des plaintes contre la création de la commune nouvelle. A l'annonce des élections, maints habitants de Grâce protestèrent

(1) Liasse 130, préfecture : avis imprimé. Voir aussi la circulaire du 22 ventôse adressée aux commissaires du directoire exécutif près les municipalités de canton.

(2) La liste pour Montegnée et Grâce comprend 464 noms, auxquels il faut ajouter, dit Préalle, le nombre approximatif des habitants du Berleur, inscrits au registre civique, qui s'élève à 60 (liasse 130 préf.). Notons qu'en l'an XII, la commune comptait 3333 habitants, se répartissant comme suit : Montegnée 2274, Grâce 600, Berleur 459 (liasse 229, préf.).

(3) Lettre au Ministre de l'Intérieur du 19 germinal, déjà citée (reg. 145, Ad. C^le^, p. 104 sq.). Une copie de cette lettre se trouve dans la liasse 228, Ad. C^le^.

contre la fusion et demandèrent de pouvoir choisir de leur côté un agent et un adjoint (1). Aussi si certaines « gens paisibles et ennemis des mouvements révolutionnaires » ou même certains mécontents allaient se cantonner dans l'abstention, les partisans de l'annexion et leurs adversaires, à mesure que monterait la fièvre électorale, allaient s'affronter en des désordres parfois sanglants.

C'est à Jemeppe, à l'assemblée primaire du Rivage réunie pour élire le juge de paix, que les troubles prirent naissance (5 germinal-25 mars). Les partisans de Jean Louis Lonhienne, de Jemeppe, juge sortant et ceux de Gilles Joseph Gustin de Flémalle-Haute, qui avait la faveur des patriotes, en vinrent aux mains : il y eut un mort et plusieurs blessés. Il fallut envoyer dare-dare la troupe pour calmer les esprits (2). L'agitation ne cessa pas pour autant. Par mesure de précaution et « pour en imposer à la malveillance » le Département y dépêcha le 13 germinal (2 avril), jour fixé pour la réunion d'une nouvelle assemblée, un détachement de 50 fantassins et de 20 dragons (3). Grâce à la présence de cette imposante force de police, le vote eut lieu dans le calme (4).

Toutes les assemblées ne furent pas aussi mouvementées. Sans doute régna-t-il quelque effervescence dans le canton et même déplora-t-on, comme à l'assemblée des Grosses Censes à Hollogne du « désordre et de la confusion », mais il ne se

(1) Voir la pétition — sans date — adressée par 76 habitants de Grâce à l'Administration Départementale renvoyée pour avis à la municipalité de Hollogne le 30 ventôse et le 9 germinal. Le 12 floréal la municipalité émettait un avis favorable, mais proposait de soumettre la demande au Ministre de l'Intérieur. Marcotty était adversaire de la séparation (lettre du 14 floréal) (liasse 91, préf.).

(2) Un des blessés mourut quelques jours après. Sur cette sanglante bagarre qui mit aux prises les gens de Jemeppe et ceux de Saint-Nicolas, conduits par Lambert Colson, voir la lettre de Salon à Bassenge du 5 germinal (liasse 92, préf. et reg. 183*bis*, Ad. C^le^, p. 232) et celles de Bassenge au commandant de gendarmerie Pontcarré et au général Demars (reg. 173, Ad. C^le^, p. 539). Salon rejette sur Lonhienne la responsabilité des désordres. Ce dernier au contraire dans un rapport détaillé accuse formellement Colson et les habitants de Saint-Nicolas (11 fructidor an V) (liasse 92, préf.).

(3) Lettre du 12 germinal au général Demars (reg. 183*bis*, A. C^le^, f° 243) et un arrêté du même jour (liasse 228, Ad. C^le^).

(4) Lettre du président de l'assemblée J. F. Vélez (reg. 183*bis*, f° 244).

produisit, semble-t-il, aucun incident grave (1). Mais tout allait être remis en question, car aucun des candidats au poste de juge de paix ou à la présidence de la municipalité n'obtenant la « pluralité absolue », un second tour de scrutin devenait nécessaire (2).

Entretemps des assemblées communales s'étaient tenues dans certains villages (3). Celle de Jemeppe convoquée pour le 11 floréal (30 avril) ne put élire son agent à cause de l'obstruction des partisans de Lonhienne (4). Par contre celle qui fut provoquée par les partisans de Marcotty (5) et qui se réunit ce même jour à 11 heures dans l'église de Grâce, procéda dans le calme aux opérations de vote. Sur 309 votants Marcotty obtint 246 suffrages (6) et l'assemblée le proclama agent. La séance fut remise au 18 (7 mai) pour l'élection de l'adjoint. Elle ne put avoir lieu, car à cette date s'ouvrait le second tour de scrutin des assemblées primaires et les habitants de Grâce et Montegnée devaient voter avec l'assemblée des Houillères

(1) Lettre du 10 germinal de Salon à Bassenge (liasse 130, préf.). La troupe dut être à nouveau envoyée à Jemeppe : lettre de Salon du 25 germinal (reg. 183*bis*, f° 253 v° et 256) et lettres de Bassenge du 26 à Salon et au général Verger (reg. 173, Ad. C^le^, p. 573 sq.). Voir aussi une autre lettre de Salon du 13 floréal : « ... les dissensions continuent dans le canton » (reg. 183*bis*, f° 271 v°).

(2) Sur 2454 voix, Lonhienne en obtenait 1206 et Gustin 992. Sur 1257 voix, Balaes en recueillait 620 et Lambert Colson 564 (reg. 224, Ad. C^le^, p. 253). Notons que les « électeurs », avaient été choisis ; l'assemblée des Houillères en nomma 4 : Marc Pâques, Arnold Prosman, Jacques Body tous trois de Montegnée et Jean Riga de Grâce (voir le tableau dressé le 19 germinal, liasse 130, préf.).

(3) Le 20 germinal à Engis ; le 4 floréal à Flémalle-Haute, aux Awirs et à Chokier.

(4) Lettre de Salon à Bassenge du 13 floréal (liasse 228, Ad. C^le^).

(5) « Ensuite de l'annoncement fait par Wéry Dargent qui a parcouru la commune avec une sonnette » dit le procès-verbal (liasse 229, Ad. C^le^ et 91, préf.). Les opérations se déroulaient comme suit : l'assemblée constituait un « bureau provisoire » : le plus âgé des votants était président ; les trois plus âgés après lui, « scrutateurs » ; le plus jeune en dessous de 25 ans, secrétaire. Ce bureau provisoire, après appel nominal des votants, faisait élire le « bureau définitif ». Il y avait un nouvel appel nominal et, une fois le vote terminé, on dénombrait les suffrages obtenus par les candidats .

(6) Jean Riga en recueillait 34, Quélin Marnette 25 et Préalle 4. Il y avait environ 524 électeurs inscrits ; plus de 200 donc s'abstinrent de voter.

à Loncin pour élire le juge de paix. Gustin y triompha aisément de Lonhienne par 256 voix contre 86 (1).

Mais à Grâce et Montegnée, les partisans de Préalle — qui continuait à remplir les fonctions d'agent — contestaient la validité de l'élection du 11 floréal : ils prétendaient que l'assemblée communale ne pouvait avoir lieu que « le décadi après la clôture des assemblées primaires », que celles-ci n'étaient point closes et que dès lors l'assemblée du 11 devait être considérée comme nulle. Aussi les esprits étaient-ils passablement excités au moment où l'assemblée des Houillères était à nouveau convoquée à Loncin pour choisir le président de la municipalité du canton. Le candidat des « royalistes », le président sortant Arnold Balaes, de Loncin, se présentait contre Mottard, de Crotteux. Balaes et ses partisans appréhendaient un échec semblable à celui qu'avait subi Lonhienne huit jours auparavant. Ils voulurent mettre tous les atouts de leur côté en empêchant leurs adversaires de prendre part au vote. Aussi, lorsque le 25 floréal (14 mai) les habitants de Montegnée vinrent à l'assemblée pour voter contre Balaes, ils furent reçus « à coups de bâton et de passettes », refoulés sans avoir pu voter et poursuivis sur les chemins. Balaes l'emporta facilement sur Mottard par 341 voix contre 17 (2). Pour achever d'intimider leurs adversaires, les hommes de

(1) Le même jour, à l'assemblée de la Chaussée, Gustin obtenait 547 voix et Lonhienne 22 ; à l'assemblée du Rivage, Lonhienne recueillait 312 voix et Gustin 64 ; enfin à l'assemblée des Fours à Chaux, 292 voix allaient à Lonhienne et 109 à Gustin (liasse 130, préf.). Signalons, qu'au second — et dernier — scrutin, chaque votant est muni de deux « billets », l'un de « nomination », l'autre de « réduction » ou « d'exclusion... ». « Sur le premier de ces billets, il inscrit les citoyens qu'il entend élire,... sur le second, il inscrit les citoyens qu'il entend exclure... On recense d'abord les billets de réduction et les individus qui se trouvent exclus par la majorité absolue de ces billets ne peuvent être élus. » (Loi du 5 ventôse an V dans *Bulletin des lois*, t. 3, 114*bis*, n° 1097*bis*, chap. III).

(2) Voir le procès-verbal du 25 floréal (liasse 130, préf.) et la plainte d'habitants de Montegnée à la municipalité de Hollogne du 27 floréal (liasse 228, Ad. Cle). Le même jour des incidents éclataient à Hollogne, à l'assemblée primaire des Grosses Censes. Malgré « une force armée imposante », l'assemblée fut « tumultueuse ». On ne déplora du moins aucun excès : lettre de Bassenge du 27 (reg. 174, Ad. Cle, p. 77 et 78) qui signale d'autres rixes à Ans et à Loncin, où un des fils du républicain Paul Colson fut blessé. L'assemblée des Grosses Censes n'élira le juge de paix qu'un mois plus tard.

Balaes, enhardis par l'impunité que leur assurait « l'apathie meurtrière » (1) du juge Lonhienne chargé de sévir contre ces désordres, projetèrent avec des « royalistes de la Chaussée de Grâce » une attaque contre les républicains de Montegnée. Le 27 (16 mai) après avoir fait sonner le tocsin à Loncin et à Grâce, ils se concentrèrent en armes sur la chaussée et firent irruption à Montegnée. Ils se saisirent au passage d'un nommé Franck (2), le frappèrent, le lièrent et l'emmenèrent avec eux. Dans un cabaret qu'ils avaient envahi, ils rouèrent de coups un certain Noël Goffin qui plaignait leur victime et lui cassèrent deux côtes. Ils parcoururent les rues du village, en cours de route ils assommèrent un vieillard du nom de Servais Brocal, jetèrent des pierres et tirèrent même des coups de fusil dans les vitres des « patriotes » qui surpris et effrayés ne réagirent point (3). Il fallut envoyer la troupe pour calmer la fureur des agresseurs et protéger leurs victimes. A l'intervention de Salon un détachement d'infanterie et des cavaliers vinrent patrouiller dans la commune et s'y installèrent. Les habitants qui n'avaient pas la sympathie des républicains durent les héberger. Peu après on réduisit leurs effectifs ; toutefois 34 hommes (30 fantassins et 4 cavaliers) furent répartis entre les communes de Montegnée, Grâce, Loncin, Ans et Jemeppe « pour y maintenir la tranquillité ». Le 4 prairial (23 mai), il n'y avait plus à Montegnée que 4 militaires de garde. Préalle insistait pour qu'on les retirât, mais le 16 ils étaient toujours là (4).

(1) L'expression est de Bassenge (lettre du 28 floréal, ibid., p. 82). A la même date Ophoven, commissaire près le tribunal correctionnel, annonçait l'envoi dans le canton « d'un juge de paix impartial » (reg. 183*bis*, Ad. C^le^, f° 290).

(2) « Ils le firent mettre à genoux pour le fusiller et ne lui firent grâce de la vie qu'à la condition de crier vive (sic) Balaes président et Longhienne juge de paix et merde pour Motar et Gustin. »

(3) Cf. la longue plainte adressée par des habitants de Montegnée au Département, dans laquelle sont rappelés les désordres qui éclatèrent dans certaines assemblées (26 vendémiaire an VI, liasse 229, Ad. C^le^).

(4) Le lendemain du raid, Préalle demandait déjà le rappel de la troupe, mais le Département soucieux de faire respecter l'ordre s'y était refusé : lettres du 28 floréal de Préalle (liasse 228, Ad. C^le^) et du Département au général Verger (liasse 323, préf.). Autres lettres de Préalle du 4 prairial (liasse 91, préf.), et du 13 prairial (liasse 228, Ad. C^le^), ainsi qu'une réclamation d'un certain Thomas Jacob qui dut loger deux militaires (liasse 91, préf.). J. J. Marnette,

Après cette agression, qui eut comme conséquence d'écarter des urnes les républicains, les « royalistes » convoquèrent pour le 9 prairial (28 mai) une nouvelle assemblée communale à Grâce. Préalle fut élu agent sans lutte par 138 voix sur 139 votants et Nicolas Prosman adjoint par 164 voix sur 164 votants. Les habitants de Montegnée « ne voulant pas exposer leur jour » (sic) s'abstinrent d'y paraître. Toutefois deux des plus chauds partisans de Marcotty, Marc Pâques et Lambert Goffin, adressèrent à l'assemblée une protestation écrite contre cette réunion qu'ils considéraient comme illégale ; mais le siège des votants était fait : la protestation fut rejetée (1).

La commune était ainsi pourvue de deux agents. Chacun des deux élus demandait à la municipalité l'annulation de l'élection de son adversaire. Marcotty, qui n'avait cessé de protester contre sa suspension, se défendait avec une vigueur accrue depuis que « le peuple » en le nommant l'avait, prétendait-il, réhabilité (2).

Mais depuis la suspension d'une grande partie des agents et leur remplacement par leurs adjoints, la municipalité du canton était en majorité hostile aux républicains (3). Malgré les injonctions du Département (4), elle poussa l'intransigeance et la partialité jusqu'à refuser d'installer comme juge de paix

connu pour son attachement à l'ancien régime et Préalle lui-même eurent à livrer maintes « fournitures » à des cavaliers et à leurs chevaux. Ils en demandèrent plus tard le remboursement : Marnette réclamait 73 florins 8 sols et Préalle 70 florins (liasse 2249, préf.). Disons encore que certains de ces cavaliers appartenaient à la 2e compagnie du 26e régiment. (Voir dans la liasse 91, préf., signée par trois de ces cavaliers, la dénonciation contre Préalle qui aurait déclaré le 27 floréal « qu'il n'étoit pas nécessaire de faire venir tant de militaires et que si le commissaire exécutif [= Salon] n'étoit pas un foutu gueux, tout cela ne seroit pas arrivé »).

(1) Voir le procès-verbal dans la liasse 229, Ad. Cle.

(2) Lettres des 30 germinal, 4 et 20 floréal, 9 et 21 prairial (liasse 91, préf. et 228, Ad. Cle).

(3) Elle est « infectée de royalisme » écrivait Salon à Bassenge dans son rapport daté du 27 vend. an VI. ... « Depuis le suspend il existe deux partis à la municipalité de Hollogne ; les royalistes, plus nombreux, subjuguent les patriotes. »... (liasse 229, Ad. Cle).

(4) Arrêtés des 6 et 13 prairial (reg. 290, fo 13 vo et 17 vo, Ad. Cle). La municipalité ne s'était plus réunie depuis le 12 floréal. « Malgré cinq convocations elle ne s'assemblait pas en nombre requis ».

Gustin qui l'emportait sur Lonhienne par 976 voix contre 712 dans 4 assemblées sur 5, sous prétexte que la 5e, celle des Grosses Censes, n'avait pas terminé ses opérations, tandis qu'elle proclamait Balaes président, élu par 660 voix contre 298 à Mottard, dans 3 assemblées seulement, sans attendre que les deux autres eussent fait procéder aux votes (8 prairial) (1).

La gravité de la situation n'échappait pas au Département (2). Pour vaincre la résistance de la municipalité et ramener la paix dans les esprits, il estima nécessaire d'envoyer à Hollogne une délégation (3) composée de Digneffe, Walbreck, Bassenge et Hauzeur (4). La municipalité, après avoir entendu une allocution pacificatrice de Bassenge, procéda au recensement des votes obtenus par les deux candidats juges de paix (l'assemblée des Grosses Censes venait en effet d'élire le juge de paix)(5). Gustin, qui l'emportait par 1101 voix contre 1072 à Lonhienne, fut installé. Quelques membres de la municipalité, donnant comme motif la densité de la population, émirent le vœu que deux juges fussent nommés. La députation répondit qu'une demande devait être adressée au Corps législatif et que l'Administration Centrale l'appuyerait éventuellement. On se sépara après des paroles apaisantes et des « accolades fraternelles » (23 prairial-11 juin) (6). Mais, huit jours plus tard, la muni-

(1) Voir dans la liasse 228, Ad. Cle le procès-verbal de la séance du 27 floréal qui manque dans le reg. 224, Ad. Cle. On trouvera le compte rendu de la séance du 8 prairial dans le reg. 224, p. 261 à 267.

(2) A la suite de la nomination de Balaes, « les partis se sont ulcérés davantage » écrivait Bassenge. Il recommandait à Salon « de ne pas perdre de vue ce canton combustible » (11 prairial, reg. 174, p. 110). — Le 18, Lonhienne fut victime d'une agression : « il fut assailli et pour ainsi dire assassiné du côté d'Ans » (ibid., p. 126).

(3) L'Administration Centrale avait pris contact avec Balaes qui ne s'était présenté devant elle qu'après deux sommations.

(4) Hauzeur « résidait à Jemeppe une partie de l'année ». Il jouissait de l'estime générale. Bassenge fait son éloge (lettre du 21 prairial, ibid., p. 138). — Cf. Gobert : *Mémoires inédits de Van der Heyden à Hauzeur*... B. I. A. L., t. 36 (1906), p. 3 sq.

(5) Lonhienne obtenait 310 voix et Gustin 125 (22 prairial). L'assemblée des Grosses Censes ne vota pour le président de la municipalité qu'au début de thermidor.

(6) Voir reg. 224, p. 228 sq. ainsi que le rapport de Bassenge du 1er messidor : ... « on s'est séparé très uni. Nous avons fait dîner le président Balaes qui est attaché à un parti chez le citoyen Paul Colson de Glain qui est regardé comme le coriphée de l'autre » (reg. 174, Ad. Cle, p. 177 sq.).

cipalité, oubliant les appels à la tolérance, prit un arrêté inattendu : elle suspendit l'installation de Gustin et proposa Lonhienne comme second juge de paix (30 prairial-18 juin) (1). Cet « acte de démence » indigna l'Administration Centrale ; elle cassa l'arrêté et rétablit Gustin (8 messidor-26 juin) (2). La municipalité s'inclina, mais de fort mauvaise grâce (23 messidor-11 juillet) (3).

Elle montra envers Marcotty la même hostilité qu'elle avait manifestée à l'égard de Gustin. Elle n'accueillit point les réclamations de l'agent suspendu ni les doléances parfois menaçantes de ses partisans (4). Au contraire, pour plaire à Préalle qui demandait à être secondé, elle lui nomma un adjoint en la personne de Prosman (30 prairial) (5).

Ce fut le 20 thermidor seulement (7 août) que les agents et adjoints élus dans les assemblées communales furent installés dans leurs fonctions (6). La nouvelle municipalité montra à l'égard des républicains la même opposition que la municipalité précédente. Dans sa première séance elle ne voulut pas trancher le cas de la double élection de Grâce et Montegnée et demanda sur ce point l'avis de l'Administration Centrale. Mais, à la séance suivante, sans attendre la réponse du Département et malgré les protestations de Salon, elle invalida l'élection de Marcotty sous prétexte qu'elle avait eu lieu avant la clôture des assemblées primaires et qu'au surplus

(1) Reg. 224, p. 285.

(2) Réquisitoire de Bassenge du 6 messidor (reg. 174, p. 196-204) ainsi que le rapport et l'arrêté du 8 (liasse 228) : ... « Il est difficile de ne pas croire, lit-on dans le rapport, que ces événements ne soient le résultat de quelque menée des ennemis de la chose publique, car il est inconcevable que pour un seul homme on ait pu mettre en jeu la tranquillité générale et la vie même des individus. » Le Département, usant de modération, ne voulut pas suspendre la municipalité.

(3) Reg. 224, p. 311 sq.

(4) « S'il faut en venir à des extrémités, écrivaient Pâques et Goffin, nous ferons voir que la souveraineté du peuple doit rester intacte » (liasse 229, Ad. Cie).

(5) Reg. 224, p. 289. Prosman prêta serment le 5 messidor-23 juin (ibid., p. 296).

(6) Ibid., p. 322 sq. Les agents et adjoints des Awirs et de Velroux furent installés le 26. Jemeppe élut son agent le 3 fructidor-20 août et son adjoint le 10.

Marcotty, agent suspendu, ne pouvait être « installé mais remplacé » et elle procéda par 9 voix contre 3 à l'installation provisoire de Préalle et de Prosman (26 thermidor-13 août) (1). Marcotty ne se tint pas pour battu et le Département embarrassé fit soumettre son cas au Ministre de l'Intérieur qui se prononça en faveur de l'agent suspendu (lettres du 11 et 30 fructidor-28 août et 16 septembre) (2).

Lorsque les réponses du Ministre furent connues dans le village, les passions un instant assoupies se réveillèrent (3) : on déplora de nouvelles rixes et de nouveaux attentats. Des individus isolés furent attaqués sur les chemins : un certain Mathieu Nihoul de Grâce eut les bras et le nez cassés ; un barbier de Montegnée du nom de Hoche fut poursuivi dans une maison où il s'était réfugié ; il fut tiré de « la forme de lit » (alcôve) où il se tenait caché et malmené. Une échauffourée plus grave éclata, sur la Chaussée de Grâce, dans le café tenu par un certain Jacques Renson, où s'étaient arrêtés des partisans de Marcotty qui revenaient d'une séance de la municipalité. Ils y furent assaillis par des gens armés de « couteaux et de bâtons ferrés » conduits par les nommés Kinet de Grâce et Platay du Berleur. Au cours de la bagarre qui força les nombreux consommateurs (4) à prendre la fuite et les gens de la maison à se réfugier dans les caves, un certain Berger de Montegnée fut assommé et le dénommé Platay eut « la tête cassée » (18 vendémiaire an 6-9 octobre) (5).

(1) Ibid., p. 342 sq.

(2) ... « La suspension d'un fonctionnaire public ne privait pas le peuple de le nommer aux mêmes fonctions. » (11 fruct.) ... « Quoique ce fonctionnaire ait été destitué comme détenteur des deniers publics,... le peuple n'en avait pas moins le droit de le nommer aux mêmes fonctions ou à d'autres, parce qu'il exerce ses droits de souveraineté... Au surplus si le fonctionnaire dont il s'agit est coupable pour des fonctions non administratives, vous avez pu le faire traduire devant un tribunal compétent sans autorisation du Directoire. » (30 fruct.) (liasse 91, préf.).

(3) La nouvelle du coup d'état du 18 fructidor-4 sept. 1797 contribua vraisemblablement à exciter les esprits.

(4) C'était jour de kermesse à Grâce.

(5) Lettre de Bassenge à Salon du 26 vend. (reg. 175, Ad. Cle, p. 145) et lettres de Salon à Bassenge des 30 vend. et 2 brumaire (liasse 229, Ad. Cle) ainsi que la lettre de Prosman au Département du 25 vend. (ibid.). Prosman donne une autre version des faits : pour lui Platay est un « paisible et honnête citoyen ».

La municipalité donna lecture des réponses du Ministre dans sa séance du 21 vendémiaire. Malgré Salon qui l'invitait dans son réquisitoire à se conformer aux instructions ministérielles, l'assemblée atermoya. Par 13 voix contre 4 elle décida de demander l'avis du Corps législatif sur la double élection. Et pour donner à l'opposition un semblant de satisfaction, elle crut habile de surseoir à l'installation de Préalle et de désigner Prosman comme agent temporaire (1). Salon et les fidèles de Marcotty protestèrent avec véhémence contre cette décision (2). Ils eurent bientôt satisfaction, car, à la séance suivante, la municipalité, sur un nouveau réquisitoire de Salon, rapporta son arrêté du 21 vendémiaire et procéda à l'installation de Marcotty qui prêta aussitôt le serment exigé (2 brumaire-23 octobre) (3).

Le nouvel agent ne put savourer pleinement son triomphe, car il était harcelé tant par la municipalité que par le Département qui réclamaient la reddition de ses comptes. Un mois auparavant (8 vend.), la municipalité avait institué une « commission de comptabilité » chargée de les reviser. Marcotty ne voulut pas reconnaître les pouvoirs de cette commission (4). Lorsque le Département, en possession du rapport des « commissaires reviseurs » (5) qui déclaraient l'agent redevable de 184 livres 5 sols, l'invita à se présenter à sa séance du 16 fri-

Il signale maints excès commis par ses adversaires et se plaint d'avoir été insulté alors qu'il faisait patrouille avec deux gendarmes. Le juge de paix Dans, de Liège, chargé d'instruire ces affaires, submergé par les plaintes qui lui parvenaient, déplorait « de n'avoir pas encore pu profiter d'un seul jour pour aller à la chasse et d'être pour ainsi dire cloué à son bureau comme une oie qu'on veut engraisser. » (Lettre de Salon du 2 brumaire).

(1) Reg. 224, p. 407.

(2) Rapport de Salon à Bassenge du 22 vend. et lettres d'habitants de Montegnée au Département des 24 et 26. Ils réclamaient « l'épuration » de la municipalité (liasse 229, Ad. Cie).

(3) Reg. 224, p. 412.

(4) Il invoquait qu'elle était composée de « membres connus pour leur attachement à l'ancien gouvernement, leur haine pour la république et les républicains. » Il avait déjà rendu ses comptes ; il était prêt à les rendre à nouveau, mais à une « commission épurée » dans laquelle il aurait la faculté de choisir deux membres.

(5) J. Biar, E. Lacroix, G. Rigo, G. Hanson de Grâce et S. Coumanne de Montegnée.

maire (6 décembre) [1], ce dernier s'y refusa. Le 18 nivôse-7 janvier 1798, dans un arrêté longuement motivé, il prescrivit à Marcotty et à son ancien adjoint Joiris de remettre pour le 3 pluviôse « un état détaillé des argents qu'ils avaient reçus à titre des contributions ». Il qualifiait les comptes de Marcotty de « diffus » et il estimait qu'« il ne s'étoit point lavé des inculpations graves qui pesoient sur lui » [2]. Cette mise en demeure n'émut pas notre agent. Déployant une habileté et une obstination remarquables, il parvint pendant de longs mois à éluder toute revision de ses comptes [3].

Désigné par le sort comme « agent sortant » [4] avec sept de ses collègues (25 ventôse-15 mars 1798), il se porta candidat aux élections de l'an VI. Celles-ci furent moins mouvementées que les précédentes [5]. Le Directoire, en imposant aux électeurs le serment de haine à la royauté, avait écarté des urnes bien des mécontents. On ne signale à Montegnée qu'un incident. Le soir même du jour où l'assemblée communale, réunie cette fois dans l'église de Montegnée, avait choisi les membres de son bureau (12 germinal-1er avril), « des royalistes de la Chaussée de Grâce » envahirent un cabaret et terrassèrent à coups de chaises et de bâtons, l'huissier de la municipalité. Le juge de paix et Salon, qui étaient présents, intervinrent avec deux gendarmes et ramenèrent le calme [6]. Une semaine plus tard (19 germinal-8 avril) l'assemblée élut Marcotty agent par

(1) Voir l'arrêté du 11 frimaire dans la liasse 229 et le reg. 290, f° 50.

(2) Sur cette affaire voir plusieurs pièces portant des dates comprises entre le 8 vend. et le 21 pluviôse dans la liasse 348, Ad. Cle.

(3) Lorsque la Préfecture remplaça l'Administration Centrale, Marcotty, devenu maire de sa commune, ne s'était pas encore mis en règle avec les bureaux. Considéré par le préfet Desmousseaux comme « comptable infidèle », il fut invité à donner sa démission (8 fructidor an VIII). Sur son refus, il fut suspendu et remplacé par Georges Wathieu, de Montegnée (29 vend. an IX-21 oct. 1800) (liasse 91, préf.).

(4) « Les agents et les adjoints des petites communes se renouvelaient annuellement par moitié dans chaque canton. Une année, l'agent était soumis à la réélection dans la moitié des communes et l'adjoint dans l'autre moitié ; l'année suivante, c'était l'inverse. » Lanzac, t. I, p. 101.

(5) Relevons les attentats commis contre l'arbre de la liberté de Hollogne : lettre de Salon du 19 ventôse an VI : liasse 91 et reg. 225, f° 36 v° et contre celui d'Alleur, f° 46.

(6) Lettre de Salon à Bassenge du 15 germinal (liasse 91, préf.).

205 voix sur 207 votants. On lui trouva un adjoint en la personne de Jean Riga, de Grâce, qui fut élu par 99 voix sur 185 votants (1).

Marcotty fut, avec Riga, installé par la municipalité du canton le 9 floréal (28 avril) sans rencontrer cette fois d'opposition (2).

Maurice PONTHIR.

---

(1) Liasse 132, préf. Prosman obtenait 75 voix. — L'assemblée des Houillères s'était aussi tenue à Montegnée ; elle avait choisi 4 « électeurs » : Marcotty, D. Renson, F. Lambert et A. Renson.

(2) Reg. 225, f° 56. — Riga sera l'adjoint du maire Wathieu en septembre 1807. Il lui succédera le 31 décembre de la même année. Il se montrera un fervent partisan du régime : voir notre note dans la *Chronique Archéologique du pays de Liège*, 40e année, n° 4, p. 94-112. — Préalle abandonnant provisoirement la politique active deviendra percepteur des contributions. Il sera membre du conseil municipal de 1804 à 1810.

LE CURÉ DE BAS-OHA SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Le plus ancien registre des baptêmes, mariages et décès, conservé à la cure de Bas-Oha, débute en 1801 (les registres antérieurs se trouvent à la Maison communale). Ce volume écrit avec soin a été commencé au temps de Guillaume-Joseph Delrée, curé de Bas-Oha. Sous le titre, un quadruple chronogramme nous indique tout de suite l'ambiance de l'époque :

SanCte LaMberte DILeCte patrone [1] (1801)
esto proteCtor De Bas-Oha et paroChIaM Conforta (1801)
Contra Leges MaLeDICtas (1801)
e GaLLIa aD IIanC parteM aLLatas. (1801)

Au début et à la fin de ce registre, sur les feuilles de garde, et sur des feuillets collés à la reliure, se trouvent plusieurs pages de notes du curé Delrée, les unes en latin, datées de 1818, les autres en français, datées de 1835. Ces pages fournissent un document de premier choix sur l'état des esprits et les malheurs du clergé à cette époque troublée. Les reproduire in-extenso serait fastidieux, d'autant plus que les dernières furent écrites par l'auteur, octogénaire, et contiennent de multiples répétitions et de nombreuses plaintes. Les accents parfois déchirants de ces phrases disent encore aujourd'hui les souffrances du pasteur destiné, semblait-il, au ministère le plus calme et jeté par les événements dans les situations les plus pénibles pour un prêtre.

[1] L'église de Bas-Oha était dédiée à saint Lambert.

Guillaume-Joseph Delrée fut baptisé à Bas-Oha, le 19 mars 1752. Il était fils de Jean-Joseph Delrée et de Marie-Jeanne Devaux (1). Entré dans les ordres, il fut, en 1780, inscrit à l'église de Bas-Oha, comme prêtre, muni d'un titre presbytéral cédé par son cousin Pierre-Nicolas Remy, curé de Gourdinne (Namur), titre qu'à son tour, il céda à son demi-frère, Jean-Dieudonné Jaspar, qui sera curé de Couthuin (Coutwen) (2). En 1781, il fut nommé curé de Bas-Oha. Il succédait directement dans cette charge, à son oncle Nicolas-Joseph Delrée qui l'avait exercée depuis 1742, jusqu'à sa mort (3) ; celui-ci était fils de Philippe-Joseph Delrée et de Marie-Anne Masson.

Les familles Masson et Devaux, qui ont donné à la ville de Huy des bourgmestres et des échevins, occupaient les fermes importantes de la région de Bas-Oha. Avec quelques familles alliées, elles se partageaient les fonctions d'échevins de la cour de Moha, Oha et Bas-Oha, et exerçaient sur la contrée une influence prépondérante. Cette classe bourgeoise campagnarde était sans aucun doute moins travaillée que la société des villes par les idées nouvelles.

A la même époque, un enfant de la paroisse s'illustrait par sa « redoutable énergie » (4) contre-révolutionnaire, c'était Guillaume-Joseph de Fréron, mayeur de Huy, procureur-général du Prince-Evêque, celui-là même qui fut envoyé à Spa pour réprimer l'affaire des jeux, prélude à la Révolution liégeoise. Sa femme à son retour d'émigration, vécut en résidence forcée à Bas-Oha.

Cependant les premiers troubles révolutionnaires avaient atteint ces villages ; qu'on se souvienne du pillage du château d'Envoz, tout voisin, par les « patriotes » liégeois, le 28 mai 1790 (5).

(1) De Lamalle.

(2) Archives de l'Évêché de Liège, *Titres presbytéraux*, f. VI, 2.

(3) Titre presbytéral constitué par Ph.-J. Delrée en faveur de son fils Nicolas-Jh., le 18-12-1739, sur des biens lui appartenant à Moha et à Oha. Archives Etat Liège, *Cour de Wanze, œuvres* 1735-1777, f° 118.

(4) C. de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. II, p. 209.

(5) J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* 1724-1852, t. II, p. 225.

A Bas-Oha, comme ailleurs, les éléments avancés de la population avaient formé un Comité qui tout naturellement prit la direction de la commune, lors de l'annexion du Pays de Liège à la République française. C'étaient entre autres : François-Joseph Moha, Jean-Jacques Morsa et Jean-François Walry. Il leur incomba de faire exécuter les lois et arrêtés de la République et du Directoire.

Vint d'abord, le 7 Pluviôse an V (26-1-1797), la publication de la Loi de 7 Vendémiaire et de son article V : « Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte en quelque lieu que ce puisse être s'il n'a fait précédemment cette déclaration : Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Ce texte ambigu suscita une série de publications pour ou contre la licéité de la Déclaration. Il semble bien, du reste, que les Administrations communales ne l'exigèrent pas et laissèrent les pasteurs exercer en paix leur ministère. Mais, le 5 septembre 1797, vinrent les mesures dites de Salut public. Un nouveau serment fut exigé (Loi du 19 Fructidor an VI) : Serment de haine à la Royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. Le synode de Liège, présidé par le vicaire-général de Rougrave, décida le 21 septembre, à l'unanimité, que ce serment pouvait être prêté en toute sûreté de conscience. Cependant 778 prêtres du diocèse, sur 1773, se refusèrent à la prestation du serment de haine à la Royauté.

Au canton de Couthuin, sur 26 prêtres, 13 étaient assermentés, treize insermentés ; parmi ceux-ci : « G.-J. Delrée, ex-curé de Bas-Oha, absent de la dite commune depuis le mois de Brumaire an VII,... Crousse, ex-vicaire de Bas-Oha, absent... J.-J. Jaspar, ex-curé de Coutwen et Dumon, son vicaire » (1). Le curé Delrée a noté : « Le 27 novembre 1797, je suis sorti de la maison pastorale par décret de la Municipalité pour refus de prêter serment de haine à la Royauté. » Le rapport officiel le déclare « absent » ; et lorsque viendront les mesures de recherche et les poursuites

(1) A. E. L., *Fonds français*, Liasse 492 (Inventaire E. Fairon).

des prêtres condamnés à la déportation [1], un mandat d'amener sera lancé contre lui, sans résultat du reste. Il n'était pas bien loin, cependant ; il s'était réfugié dans sa maison natale, chez son frère, Pierre-Joseph, à la ferme d'Oha. « J'y disais la messe tous les dimanches où les paroissiens assistaient, sinon un certain temps que les gendarmes étaient à mes trousses pour me prendre. Ce mauvais temps étant un peu relâché, j'ai dit la messe paroissiale dans la chapelle du Général des Croisiers à Lamalle. » Cela dura cinq ans.

Pendant ce temps « l'église fut fermée quatorze mois pendant l'agence de Joseph Morsa ». Le mobilier fut vendu « en vente publique par un commissionnaire sacrilège nommé Lemarié, autels, ornements etc. Je ne m'y suis pas trouvé ni commissionné personne pour acheter. Quelques temps après, à la sollicitation des paroissiens j'ai racheté des mains des acquéreurs les objets ci-spécifiés et les ai payés. Le 22 mars 1799, à Jean-François Walry, les deux petits autels, la chaire de vérité, le confessionnal, l'encensoir et la lampe ; le 27 mai, à J.-J. Morsa, par l'intermédiaire de Madame de Fréron et de Monsieur Mouton, le grand autel ; et, le 24 septembre 1802, la table de communion à Jacques Morsa, à l'entremise du sieur Moha qui la remit en place et rendit gratis les chandeliers.

On le voit, les membres de la Municipalité de Bas-Oha n'étaient pas aussi « purs » qu'ils le paraissaient. D'abord, ils ne dénonçaient pas la retraite du curé, ensuite, en se prêtant à ce rachat des biens de l'église, ils se compromettaient gravement.

Walry fut même suspendu par l'Administration du Département de l'Ourthe pour avoir levé le séquestre mis sur l'Eglise et y avoir permis le rassemblement des fidèles ; le 16 février 1799, elle le dénonçait au Tribunal Criminel pour avoir fait une fausse déclaration relative à la descente des cloches, avoir favorisé la soustraction d'une partie du mobilier de l'église et y avoir permis l'exercice du culte sans ministre assermenté.

[1] J. Daris, *Ouvrage cité*, t. III, p. XIV. Dans la liste des prêtres condamnés à la déportation, l'auteur identifie à tort Guillaume-J. Delrée, curé de Bas-Oha, avec Joseph Delrée, curé du Huccorgne en 1803, † à Huccorgne en 1819.

Les cloches furent descendues et livrées au Creusot, elles pesaient 370 livres.

Répondant à une demande de renseignement de l'Administration départementale, Joseph Dony écrivait : « Moi, Joseph Dony, agent de la Commune de Bas-Oha, je déclare en faveur de vérité que Guillaume-Joseph Delrée, ex-curé de Bas-Oha qu'il n'est pas à ma connaissance que le dit Delrée n'a point fomenté rien contre le système républicain. » (1) Et pourtant le curé était là ; il avait racheté en sous-main le mobilier, payé un ouvrier nommé Dehalu, pour remettre la croix sur le clocher, il maintenait en secret l'exercice du culte ; il avait, même « payé à un commissaire de Huy qui a permis de rouvrir la porte de l'Eglise », Et ceci était bel et bien de la corruption de fonctionnaire. Il avait fait mieux, car la chapelle de Saint-Ghislain, à Oha, s'étant écroulée le 11 juillet 1801, le maire en avait vendu les matériaux à l'encan, se réservant la pierre d'autel qu'il posa devant son foyer ; « heureusement, dit le curé, j'ai soustrait la statue et la petite cloche dont je me suis servi à la ferme d'Oha», et cela, c'était du vol de biens nationaux !

A la même époque, dans la grande salle de la ferme d'Oha, le curé exerçait sa charge. Les fidèles viennent à lui pour célébrer leur mariage : Le 27 mars 1801, dans la salle de la ferme d'Oha, il bénit le mariage de deux paroissiens. Les témoins sont Pierre-Joseph Delrée et Marie-Josèphe Delrée, Les bans ont été omis et le mariage a lieu en carême à cause des circonstances.

Le 25 avril, second mariage dans les mêmes circonstances et même lieu ; les témoins sont Pierre-Joseph Delrée, et, oh comble ! Jean-François Walry, l'agent révolutionnaire.

Le 19 mai, troisième mariage à la ferme, témoins : Pierre Delrée et Agnès Saint-George, sa femme.

Enfin, le 25 juillet 1801 et le 2 mai 1802, les temps sont meilleurs, deux mariages sont célébrés à la chapelle des Croisiers de Lamalle.

(1) A. E. L., *Fonds français*. Liasse 492. Est-ce par ignorance ou par ruse que ce texte est ainsi libellé ?

Ces documents sont tirés du registre que le curé tient fidèlement, n'ayant rien remis aux autorités illégalement constituées.

Jusqu'ici l'attitude du curé de Bas-Oha est courageuse certes, mais simple. Il s'est comme beaucoup d'autres prêtres refusé à toute compromission, s'est jeté dans la résistance active et a pris le maquis, dirions-nous pour adopter la phraséologie moderne. En fait, pour lui, il ne semble pas y avoir eu un cas de conscience, tant la situation lui semble claire.

Vint le Concordat de 1801. Une nouvelle déclaration est demandée aux prêtres ; elle est cette fois, acceptable et constitue une amnistie ; la voici : « Je déclare que j'adhère au Concordat et que je suis de la communion de mon évêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape. »

Le nouvel évêque est Jean-Evangéliste Zaepfell qui charge les curés de confiance de la campagne de recevoir la déclaration de leurs confrères insermentés. Formule curieuse qui, pour rendre la légalité à un prêtre insermenté, l'envoie déposer sa déclaration chez un prêtre « jureur », lequel est de son côté obligé de rétracter son serment.

Le curé Delrée se prête avec joie à ce qu'on lui demande. Il remet comme on le lui ordonne ses registres au curé Richelle, de Moha, devant qui sans aucun doute, il prête le serment requis ; et pourtant, si nous en croyons les récits du docteur Bovy (1), le curé Richelle n'était pas sans tache, il était sans aucun doute un « collaborateur » des « patriotes », voire des « sans-culottes ».

Il convient de noter à la gloire du clergé liégeois que les rapports entre prêtres assermentés et insermentés, à part de rares exceptions, semblent ne pas avoir été tendus. Il y avait conflit d'opinion, mais pas antagonisme de personnes.

Il ne faudrait pas croire cependant que sa déclaration d'adhésion au Concordat avait modifié l'état d'esprit du curé Delrée. Il était et restait ferme conservateur. En 1802, en dressant l'acte de baptême d'une de ses nièces, née à la ferme

(1) Dr Bovy, *Promenades historiques au Pays de Liège*, t. 1, p. 197.

d'Oha, il qualifiait gravement le père : « Scabinus curiae d'Oha ». Pour lui, rien n'était changé.

Le 24 septembre 1802, il rentra dans son église au cours d'une cérémonie réparatrice et le 21 octobre, il reçut la visite de son Evêque en tournée de confirmations. A cette occasion, il note l'événement en son registre en spécifiant tout au long que « le Sacrement a été administré par J.-E. Zaepfell, Evêque de Liège, nommé par Bonaparte, premier consul de la République française et institué par le Saint-Siège, alors que le très illustre Comte de Méan, Evêque et Prince de Liège est toujours en vie et n'a pas renoncé au siège épiscopal, mais a été déposé par une bulle de S. S. le Pape Pie VII ».

Cette précision trahit bien le fond de sa pensée ; il reste attaché à l'ancien régime et en espère le rétablissement.

Au reste, il ne fallut pas longtemps pour que le curé Delrée jugeât la situation impossible. Le 8 octobre 1803, tous les curés durent assister à une Messe Pontificale à la Cathédrale et prononcer un nouveau serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement républicain ; ce serment se terminait par une phrase qui paraît dure à accepter : « ...et si dans ma paroisse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement. » Ce texte faisait des curés de véritables agents de la police secrète.

Le curé Delrée quitta de nouveau son église, le 9 novembre 1803, « L'Evêque Zaepfell m'ayant retiré tous les pouvoirs pastoraux, dit-il, j'ai dû me jeter au large pour dire la Messe ». Cette situation durera jusqu'en 1816, soit « toute la période où le gouvernement français exigea des prêtres un serment que, précise-t-il, Pie VII a qualifié d'impie et d'illicite » (1).

L'organisation des paroisses après le Concordat amenait bien des suppressions ; Bas-Oha n'existait plus que comme chapelle auxiliaire de la paroisse de Moha. A la même époque, étaient mises en vigueur les Assemblées marguillières, ancêtres de nos Conseils de Fabrique, dont le premier soin fut de dresser des inventaires des biens des églises. Le curé prit fort mal

(1) Même registre à la cure de Bas-Oha. Note insérée dans les actes de baptême, à la date de novembre 1803.

cette institution. On lui demandait des comptes, à lui, qui de ses propres deniers et avec l'aide de quelques paroissiens, avait soutenu le culte et maintenu son église en état ! Il dresse en ses notes un relevé des frais qu'il a engagés et il n'a pas assez de sarcasmes pour l'Assemblée marguillière.

Sans aucun doute, les difficultés qui accablèrent le clergé, sous l'Empire, n'auraient-elles pas permis à un homme aussi entier, de se plier aux ordres du Gouvernement, et il est peut-être mieux qu'il n'ait pas donné le moindre signe de faiblesse. Qu'on se souvienne des questions irritantes, du conflit permanent entre le Saint-Siège et l'Empereur allant jusqu'à la rupture, de la servilité de nombreux évêques devant tout au pouvoir impérial ; des *Te Deum* ordonnés à tout propos ; des Bulletins de Victoire de la Grande Armée commentés en chaire, par ordre ; du Catéchisme impérial imposé aux évêques par une loi civile. Qu'on pense, enfin, à la situation du diocèse de Liège, après la mort de Zaepfell en 1808, lorsque l'abbé Lejeas fut nommé au siège épiscopal par Napoléon et exerça l'administration du diocèse sans avoir reçu de Rome l'institution canonique, tandis qu'en 1811, le Vicaire-Général Barrett partait en exil, pour refus d'obéissance.

C'est aussi l'époque où le Vicaire-Général de Namur, Corneille Stevens répand des écrits de réelle valeur théologique qui entraînent dans la résistance à la loi civile une grande partie des prêtres du diocèse de Namur et quelques prêtres liégeois de la région de Hannut (1). Il n'est pas douteux que l'influence des écrits de Stevens n'ait renforcé le curé de Bas-Oha dans sa position d'objecteur, avec moins d'intransigeance cependant, il en avait donné la preuve par sa soumission en 1801.

La vraie liberté religieuse ne se rétablit dans le diocèse de Liège qu'après le départ des troupes françaises, qui, par surcroît emmenaient dans leurs fourgons, l'évêque-nommé Lejeas.

Le Vicaire-Général Barrett prit en main la direction spiri-

(1) Voir : J. Vieujean, *Le Stévenisme. Revue Ecclésiastique de Liège*, 19e année, nº 4, 1928.

tuelle et matérielle du diocèse ; il s'efforça immédiatement de résoudre les cas épineux.

Le 9 novembre 1816, après une entrevue avec le Vicaire-Général, Guillaume-Joseph Delrée rentrait dans sa chère église de Bas-Oha, à vrai dire « comme vicaire chargé des pouvoirs pastoraux » puisque l'église avait changé de classe. Il avait alors soixante-six ans. Son premier soin fut de relever, avec l'aide de son frère Pierre, la chapelle de Saint-Ghislain, à Oha et, au nom de Mgr Barrett, de la bénir et d'y célébrer une première messe, le 15 décembre 1818, en présence des Révérends Messieurs Richelle, curé de Moha, Delrée, curé de Huccorgne, Deveux, vicaire de Saint-Pierre à Huy et Demoulin, prêtre à Statte, cérémonie où se retrouvent dans une même foi et une même obédience, des prêtres assermentés et insermentés (1).

Guillaume Delrée conserva sa charge encore pendant dix-huit années, il s'en démit en 1834, âgé de quatre-vingt-deux ans et mourut à Bas-Oha, le 6 octobre 1837, pour dormir de son dernier sommeil, aux pieds des murs de son église, ayant retrouvé la paix après les orages (2).

Pierre DELRÉE.

---

(1) Une pierre placée au-dessus de la porte de la chapelle commémore cette reconstruction.

(2) La vieille église de Bas-Oha a été démolie ces dernières années, après la construction d'un édifice mieux situé et d'un bel aspect architectural.

DU PHILOLOGUE A L'HISTORIEN

Par la critique et par l'exemple, dans ses comptes rendus du *Bulletin de la Commission de Toponymie et Dialectologie* comme dans ses gloses de l'*Annuaire d'Histoire liégeoise*, Jean Haust a mené un long combat pour faire reconnaître par les historiens les droits de la philologie : en matière d'édition et d'interprétation des textes historiques notamment, comme en matière de toponymie, où la forme dialectale constitue elle-même un document à prendre en considération.

La leçon est de celles qui valent d'être répétées. Aussi bien la collaboration Haust-Fairon, puis Haust-Yans, a suscité trop peu d'imitations. Et le recenseur chargé de poursuivre la tâche de Haust retrouve souvent les mêmes vices de méthode, voire les fautes corrigées précisément par son maître. Rompons donc une fois de plus quelques lances.

Il est aisé de comprendre que la collaboration de l'archiviste et du philologue ne peut qu'aboutir à un enrichissement réciproque : le présent peut souvent aider à éclairer le passé, qui en retour renvoie sa lumière sur le présent.

Témoin la jolie histoire du liégeois *codzèye* (1) :

Dans les archives de Liège au XVIIe s., on parle souvent de « dépenses en *codsilles* » (parfois déformé en « *codfilles* » par les scribes), ou au XVIIIe de « *codzéyes* », espèces de gratifications accordées sur les revenus de certains impôts. Fallait-il en rapprocher les « *cotzées* » ou « *cotzaies* » des houilleurs du XVIIIe, bouts de chaînes prenant aux quatre coins du cuffat

(1) *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 3, p. 403 et 533.

et se réunissant vers le haut au câble au moyen d'un anneau, terme survivant aujourd'hui à Herstal, *codzèye*, à Fléron *con'zèye*, pour désigner les chaînettes soutenant la cage par les quatre coins pour le cas où la chaîne principale viendrait à céder ? Devait-on aussi comparer le mot usité naguère à Francorchamps et La Gleize, *codzèye* ou *cogzèye*, main de fer se terminant aux deux bouts par un crochet pour accrocher le pot à la crémaillère ou l'en décrocher ? Quels rapports établir entre le vocable administratif ancien et ces vocables patois ? On était bien en peine de le dire, lorsque Haust découvrit dans les comptes de 1440 de l'Hôpital Mostarde la mention d'une « *cordesie* » à côté d'une crémaillère. Du coup le philologue allait droit au type *courtoisie* : l'ancien français *courtesie* a eu le sens de « gratification », et le terme moderne du Val-d'Aoste *corteisa*, c.-à-d. « courtoise », désigne la chambrière de foyer, autre accessoire de la crémaillère ; phonétiquement *courtesie* passant à *cot'zèye*, *codzèye* est régulier. Si je reviens sur cette glose, ce n'est pas seulement pour sa valeur démonstrative, ni même pour dire que je trouve exagéré le dernier scrupule de Haust portant sur l'emploi de l'abstrait pour le concret (comp. « une aisance », wallon *dès-ahèsses*, etc.), mais parce que je puis ajouter cette note prise par mon maître lors de son ultime visite au Dépôt des Archives : « pour une rave [= râble] et I *cortoisie* », mention d'un autre compte du même Hôpital (1435 ; f° CLXXVII v°), qui achève la démonstration.

On vient de voir que le dialectologue a la chance de retrouver ainsi dans le parler populaire des épaves de l'ancienne langue. Mais d'autres termes ont péri tout entiers et le témoignage des textes anciens correctement établis n'en est que plus précieux.

Quand j'ai publié le *Dictionnaire français-liégeois* de J. Haust, je n'ai, pas plus que l'auteur, pu combler la lacune du mot « châsse ». Nos ancêtres usaient du terme *fietre* ou *fitre* (féminin), qui serait **fîte* aujourd'hui, correspondant de l'ancien français *fiertre*, *fierte*, du latin *feretrum*, qui signifie spécialement « brancard, civière servant à porter toute espèce d'objet dans les

cérémonies, les images des dieux, etc.» Le mot devait encore vivre chez nous au début du XVIIe siècle : en 1619, à Lierneux, il est question d'un « perregrinaige » à Stavelot « avecque le *fide* de St Semettre [= Symètre] » (1) ; en 1626, à Stavelot, lors de l'« élévation des sacrés ossements de St. Poppon » placés dans le buste-reliquaire, dit *capse* [= lat. *capsa*, d'où le fr. *châsse* et aussi *caisse*], commandé pour cet usage, on note dans le cortège solennel la présence d'« un *feitre* de boys... auquel aveyent les saintes relicques reposé » (donc le reliquaire provisoire), puis « deux petits *feitres*... portés par deux prestres », « le *feitre* St. Simettre... porté par deux chappelains de Lierneux », « le *feitre* St. Querin, porté par deux religieux de Malmendy » et « le *feitre* S. Remacle porté par six prestres » (2). Après avoir regretté que J. Lejeune, dans son mémoire *Liège et son pays* (p. 201 et 214), parle par deux fois de la « *fierte* » de St Lambert avec un accent indû, je note que Haust, dans une de ses gloses en préparation, désirait signaler un diminutif ancien : le Dictionnaire de l'ancien français de Godefroy — à côté d'un féminin *fiertele* — mentionne le masculin *fitreal*, d'après le Glossaire de la Geste de Liège par Scheler (3) ; *fitreal* (avec le suffixe franç. *-eau*, wallon liégeois *-é*, du latin *-ellu*) n'est pas un hapax : Jean d'Outremeuse parle à plusieurs reprises de *fietre* et de *fitreal* (II, 415), de *fietre* et de *fitreais* (II, 484), de *fietre* et de *fitreal* de bois (II, 487), de *fitre* (III, 59) et de « I *fitreal* de bois » (III, 313),...

On vient de voir une faute d'accent. Une autre apparaît presque régulièrement pour l'ancien liégeois *cearier*, désignant l'intendant du prince-évêque percevant les rentes et impôts en nature, ainsi que pour *cearie* désignant son office et l'endroit où celui-ci s'exerçait, qu'on écrit à tort « *céarier* » et « *céarie* ». Or il s'agit, pour le premier de ces mots, d'un terme (dérivé

(1) Œuvres de la Cour de Justice de Lierneux, 7, 195 (Communication de L. Remacle).

(2) Voy. W. Legrand, *Notes sur le Culte de saint Poppon, abbé de Stavelot*. Edit. de l'Institut Archéologique liégeois, 1943, p. 26-27. (Extrait de la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1942 et 1943).

(3) Le *Franz. Etymol. Wort.* de W. v. Wartburg a négligé, v^o *feretrum*, de citer *fitreal* et *fiertele*.

du bas-latin *cellararius*, *cellerarius*, d'où le français *cellérier* pour un ancien *celerier*) qui se prononcerait aujourd'hui **cêrî* si le mot avait survécu. A l'*r* final près, il apparaît, déjà sous cette forme, en 1267 : *cerirs* (original) Cartul. du Val-Benoît, 185, et de même vers 1260-1280 : *cerrier* Pouillé des Pauvres-en-Ile (I, 3, transcription Yans); on trouve pareillement (mais avec le picardisme graphique *ch* = *c*, *ç*) pour l'office en 1319 : *cherrie* (d'après E. Poncelet, *Les domaines urbains de Liège*, p. 111) et en 1332 : *cherage* Régestes, I, p. 296. La religieuse chargée de tenir les livres de recette d'un couvent s'appelait aussi *cerresse* (ou *cherresse*) : vers 1260-1280, *Ydain le cerresse* Pouillé des Pauvres-en-Ile (VII, 7, transcription Yans). Si dans la suite on trouve souvent les graphies *cearier* (à côté de *cherier*, *cherrier*, *cherrirs*, *cherirs*, *cheerier*, *cheirier*, *chairier*,...) et *cearie* (à côté de *chairie* et *cheraige*), il n'y a aucune raison d'affecter cet *ea*, équivalent bien connu de notre *ê* long (voir déjà *fitreal* ci-dessus), d'un accent qui ne répond à rien.

Il ne faudrait pas croire qu'il ne s'agisse que de détails : forme exacte des mots, sens précis de termes techniques peu importants pour l'historien préoccupé avant tout de synthèse. Ce dernier aussi peut trébucher sur un fait linguistique. Je n'en veux pour preuve que ce passage de Jean Lejeune, *Liège et son Pays*, p. 242 : « Certes, tous les chevaliers ne sont pas attirés par la prouesse. Certains restent *affoleis* toute leur vie, après avoir échappé par miracle à un guet-apens. Il en est qui n'ont *nint le corage d'entreprendre*. Mais quelle condamnation ! La peur est la marque honteuse du commun. » Voici donc condamné le malheureux *Jakemien* le Chevetaine qui, assiégé dans sa tour de Fize, fut sauvé lors de l'écroulement de la tour par *ly gyvaz delle cheminée* : « Ilh avoit les dois jambes brisiez. Se fut cheriez à Liege et garis ; et viskat puis longtemps, car je le veys pluseurs fois, demorant en Chinstrée, à Liege ; mais *affoleis* estoit et clochoit des dois costeis ». (Hemricourt, III, 25). N'est-ce pas d'une cruelle injustice de stigmatiser ce grand invalide, qui n'avait rien d'un *affolé* au

sens français (dérivé de *fol, fou*), mais était tout simplement *afolé* au sens wallon, c.-à-d. « estropié » (de *foler*, fouler) ? (1).

Il nous sera permis de rappeler ici, en faisant le point, l'explication correcte de noms célèbres laissés par trois épisodes de l'histoire liégeoise, ces noms ayant été parfois mal interprétés.

Tout d'abord *le mal Saint-Martin*, qu'à la suite de M. L. Polain, on a longtemps compris comme *la male* (ou mauvaise) journée de *St-Martin*, ce qui ne pourrait s'appliquer qu'à une désastreuse journée de la St-Martin, et non au tragique incendie du 3 août 1312 en l'église St-Martin. A la suite de C. de Borman, God. Kurth a établi qu'il s'agit bien de *mal* au sens de malheur, suivi d'un génitif du type *hôtel-Dieu* (et non de *mallum* « assemblée » comme M. L. Polain l'a proposé aussi, ce qui était inattendu) ; les contemporains disent *le mal* ou *les mals* (maux), et Jean d'Outremeuse *li mals de Saint-Martin* (2). J. Haust regrettait de n'avoir pas connu la note décisive de Kurth quand il a rédigé l'article *mâ* du *Dictionnaire liégeois* (3). Il est vrai que nos historiens n'y renvoient pas assez souvent (et je ne parle pas de Gobert qui répète imperturbablement la première erreur de Polain, sans daigner citer Kurth).

G. Kurth a été moins bien inspiré quand il a contesté que les *hédroits* ou *haidroits* de 1402 aient été des « haïsseurs de

(1) Les autres *affoleis* dont parle Hemricourt sont : *Butoirs*, sire de Jeneffe, qui fut « *affoleis* d'une main » (III, 23), ce qui ne l'empêcha pas de se battre jusqu'a sa mort héroïque ; — messire *Alixandre* de Saint-Servais, cité à l'honneur parce qu'il se fit armer, lui « qui de dois mains et d'on piiet estoit *afoleis* » (III, 44) ; — et « li bons castelains de Waremme », Guillaume II de Jeneffe, le capitaine même des Awans, maréchal de l'évêché, sénéchal du comté de Looz, qui, tout à la fin de la lutte, accablé par la mort de ses cousins germains, « fut pres atretant *affoleis* et atargiez de leur mort com ilh avoit esteit de ses dois freres » (III, 48) ; ce brave d'entre les braves, meurtri et diminué par ces deuils, avait fini « par avoir la nausée du sang » (J. Lejeune, p. 248) ; ici non plus il ne peut être question de flétrissure.

(2) *La Cité de Liège au moyen âge*, I, p. 284-285.

(3) Le wallon d'aujourd'hui *li male saint-Martin* est évidemment adapté du français « la male St-M. » répandu par l'école primaire. Il ne s'agit pas ici d'un terme conservé par la voie populaire et on n'en pourrait rien tirer contre la valeur probante du témoignage dialectal.

droit » (surnom donné naturellement par les adversaires de ces révoltés). « Ce qui nous étonne le plus, c'est qu'il y ait là un problème », disait J. Feller qui comparait le wallon *on hét-l'ovrèdje* « un hait-l'ouvrage » (= « un paresseux »), le gaumais *in hét-pâye* « un hait-paye » (= « un mauvais payeur »); la note de Feller suivait un article de Jean Gessler qui avait justement rapproché « *la Hédroit* » des mystères du XIVe et du XVe, une odieuse mégère poursuivant le Christ d'une haine mortelle (1). Dans son récent manuel d'histoire liégeoise, *La Principauté de Liège*, p. 88, Jean Lejeune — qui semble ignorer ces notes — ne s'appuie pour rejeter l'hypothèse de Kurth que sur un parallèle littéraire antérieur de trois quarts de siècle (une phrase des chanoines disant que Liège, *Legia*, a changé son nom tiré de « loi », *a lege*, en « haine de loi » *in legis odium*) et sur une dénomination analogue au pays de Looz en 1442 : *uytrichtinge*. Il aurait pu trouver dans l'article de Feller, outre une justification philologique, la mention des traductions latines des chroniqueurs : *exleges* et *osores legis*.

Je m'étonne davantage encore de ne pas trouver dans J. Lejeune un rappel de l'étude de Paul Harsin et Eug. Polain sur *L'Origine des Chiroux et des Grignoux* (2). J'y renvoie d'autant plus volontiers que je me reproche de l'avoir parcourue trop vite quand je revoyais le manuscrit du *Dictionnaire français-liégeois* de Jean Haust; je savais qu'il était erroné de traduire, comme on l'a fait souvent, le liégeois *tchirou* (terme connu seulement à Liège et dans les environs immédiats) par « hirondelle de fenêtre », et qu'il s'agissait en réalité de la bergeronnette ou hochequeue (ou d'une des variétés de cette espèce); je m'assurai que c'est bien aussi par bergeronnette que, d'après ses souvenirs de « tendeur », Eug. Polain explique *tchirou*, P. Harsin comme Polain montrant que le terme s'applique à merveille au costume des jeunes nobles de 1632;

(1) *Bulletin du Dictionn. wallon*, 14, p. 116-120.

(2) *Vie Wallonne*, 10e année, p. 174-184 et 230-239. — Dans J. Lejeune, je trouve *chiroux* p. 147 et 149, *grignoux* incidemment p. 159 : pourquoi ne pas les opposer en les expliquant ?

je ne pris garde que Polain précisait « bergeronnette grise », ce qui contredisait certaines données transmises à J. Haust et appliquant le mot à toute l'espèce, et spécialement à la « b. printanière » (ou hochequeue jaune). Ayant depuis relu cet article et ayant vu aussi qu'E. Dognée, cité dans le *Vocab. des noms wallons d'animaux* de Jos. Defrecheux, parle également de la b. grise, j'ai consulté de nouveau M. Alfred Van Beneden, ornithologue, qui me dit être enclin à reviser son premier jugement : il a entendu récemment plusieurs « tendeurs » appeler bel et bien *tchirou* la b. grise, la b. printanière étant pour eux la *djène hosse-cowe* « hochequeue jaune » (et non le *djène mâvi* « merle jaune » de Polain) ; d'autres confondent, mais seul le cri de la première variété se rapproche de l'onomatopée *tchirou*, et, si leur allure générale est fort semblable, la première variété a les teintes gris-blanc-noir cadrant avec le costume de 1632, la seconde étant gris-blanc-jaune. Ajoutons que le Dictionnaire de Forir, après la glose « bergeronnette », précisait aussi « plumage noir, blanc et gris », et que des notes (retrouvées dans les dossiers de J. Haust) provenant de feu Jean Lejeune (de Jupille) et de Henri Simon, écrivains wallons doublés de « tendeurs », indiquent aussi la b. grise. La cause est donc entendue. — Quant à *grignou*, il suffit de rappeler que cette formation en *-ou*, unique en liégeois, a été refaite d'après *tchirou* sur *grigneûs* « grincheux » pour être lancée en riposte aux malcontents criant *tchirou*. — Enfin tirons de l'ombre *poplorou*, appliqué, paraît-il, au parti des gens paisibles qui ne voulaient ni de la domination des Chiroux ni de celle des Grignoux [1] ; faute de mieux, Haust le dérivait d'un ironique *po plorer* « pour pleurer» (avec une finale analogique également).

Élisée LEGROS.

[1] Les dictionnaires de la moitié du XIXe siècle signalent *poplourou*, *pouplourou* (Duvivier), *pouplèrou* (Grandgagnage) « homme craintif, versatile, pusillanime ». M. Piron me signale *poplourou* dans une Pasquille de 1764 sur la confirmation de Charles d'Oultremont, appliqué alors aux partisans du prince Clément, rival évincé du nouveau prince-évêque.

LES *MIRACULA SANCTI TRUDONIS* ET LA TOPONYMIE

Parmi les documents anciens relatifs à l'abbaye bénédictine de Saint-Trond, le plus fameux à juste titre sont les *Gesta abbatum Trudonensium* (1), largement exploité par les historiens et les toponymistes.

D'intérêt bien moins général sont les deux livres des *Miracula sancti Trudonis*, relatant, le premier, des prodiges dont aucun n'est postérieur à 1012, le second, de pareils faits survenus en 1050 et 1051. Le texte complet n'en a plus été édité depuis le début du XVIIIe siècle ; les *Miracula* offrent pourtant aux toponymistes, dans des manuscrits contemporains des événements (XIe siècle), une série précieuse de formes pour une cinquantaine de localités de Belgique et des Pays-Bas.

Le manuscrit de base est le n° 16974 du British Museum (parchemin, in-4°, fol. 114'-126') du XIe siècle ; un deuxième, du XIVe siècle, appartient à la Bibliothèque de l'Université de Liège, n° 210 du catalogue (ancien 58), et un troisième, du XVIe siècle, à la même bibliothèque, n° 249 du catalogue (ancien 41).

Le texte complet a été publié par MABILLON, vraisemblablement d'après le ms. de Liège du XVIe siècle (2). Des extraits ont été donnés par GHESQUIÈRE, d'après le ms. de Londres (3),

(1) *Chronique de l'abbaye de St-Trond*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1877, 2 vol. (Société des bibliophiles liégeois).

(2) L. D'ACHERY, J. MABILLON et T. RUINART, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, Sæculum VI, pars II, Paris, 1701, pp. 85-102 (en abrégé : MABILLON). La 2e édition, Venise, s. d., n'est qu'une réimpression. Nous remercions le R. P. Paul Grosjean, bollandiste, qui nous a aimablement guidé dans nos recherches, et nous a notamment renseigné sur le monastère de Messines.

(3) J. GHESQUIERUS et C. SMETIUS, *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. V, Bruxelles, 1789, pp. 49-69 (en abrégé : GHESQUIÈRE).

et par O. Holder-Egger, d'après le ms. de Londres et le ms. liégeois du XIVe siècle (1).

En 1935, J. Brassinne a découvert à la fin du ms. 230 (ancien) de la Bibliothèque de l'Université de Liège, un texte de trois pages, contemporain des événements, et relatant, sous forme de notes plus brèves, plusieurs prodiges de 1050-1051 (2); ces notes qui ont visiblement servi au moine Stepelin, auteur du livre II des *Miracula* (3), sont d'un style concis qui ne permet guère de les attribuer à Stepelin.

* * *

Nous ne nous proposons ici que l'examen des toponymes belges; ceux de la Taxandrie, et particulièrement du Brabant septentrional où l'abbaye avait des possessions, ont déjà fait l'objet de recherches (4). Pour la Belgique, nous croyons utile de reproduire tous les documents, même quand l'identification des localités a déjà été établie, car les formes des *Miracula*, formes originales du XIe siècle, ne sont généralement pas reprises dans les manuels de toponymie (5).

(1) *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XV, pars 2 (1888), pp. 821-830 et 1320 (en abrégé : Holder).

(2) J. Brassinne, *Une source du livre II du* Miracula sancti Trudonis, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XXVI (1935), pp. 29-52, à qui nous empruntons les précisions sur les manuscrits liégeois (en abrégé : Brassinne).

(3) Sur Stepelin, cf. S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, Bruxelles, 1903, pp. 229-230; H. Pirenne, dans *Biographie Nationale*, t. 23 (1921-1924), pp. 776-777.

(4) Van den Berch, *Handboek der middel-nederlandschen Geographie*, 2e éd., cité par Holder-Egger.

(5) Les sigles qui suivent les noms de communes romanes sont repris à la *Carte systématique de la Wallonie*, dans *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*, t. IX (1935), pp. 211-272.

Abréviations : Carnoy² = Alb. Carnoy, *Origines des noms des communes de Belgique*, 2 vol., Louvain, 1948-1949.

Grandgagnage = Ch. Grandgagnage, *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, dans *Mémoires Académie royale de Belgique*, in-4o, t. XXVI, 1854-1855.

Herbillon = J. Herbillon, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, Wetteren, 1929 et sqq.

Mansion = Jos. Mansion, *De voornaamste bestanddeelen der vlaamsche plaatsnamen*, Bruxelles, 1935 (Nomina Geographica Flandrica, Studiën, III).

Vincent = Aug. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles, 1927.

« Juveni etiam de A r d o i n n a » BRASSINNE, p. 44 = l'Ardenne.

« Alius quidam de B a s t e n a c h a » HOLDER, p. 828 = Bastogne [B1], all. *Bastnach*, identifié à la table (1). Le scribe préfère souvent les formes germaniques, cf. *Namen*.

« de B i l i s i a quidam » HOLDER, p. 827 ; « de Bilisia, villa Hasbaniae » HOLDER, p. 828 = Bilsen, prov. de Limbourg, arr. de Tongres.

« in B u d i c l a r, villa Texandriac » HOLDER, p. 826 ; l'identification proposée par BRASSINNE, p. 50, avec (Halle-) Boyenhoven, prov. Brabant, canton de Léau, ne sera pas retenue malgré la proximité de Saint-Trond (6 km.) ; la forme peut convenir au déterminant de Boyenhoven, 1177 Budenhoven ⟨ Boding- : MANSION, p. 22 ; mais la localité était en Taxandrie.

« In supra dicto namque pago [scil. *Texandrensi*] c a m p a n i a est late patentibus campis, solis ardore exusta et nullis humani negotii usibus apta » HOLDER, p. 824 = la Campine.

« mulier quaedam Meinsuindis nomine de C a m p e n h o l t Braebatensis pagi villa » HOLDER, p. 829 = Campenhout, prov. Brabant, canton Vilvorde : MANSION, p. 80.

« Item quidam nobilis homo nomine Otgerus in C i m a i » HOLDER, p. 828 = Chimay [Th 72].

« Alius quidam de pago C o n d r o z cognominato » BRASSINNE, p. 51 = le Condroz.

« Femina quaedam... erat autem in villa C u m e i » HOLDER, p. 828 ; non identifié ; selon une heureuse suggestion de M. J. DEVLEESCHOUWER, ancienne forme germ. de Kemexhe [W 42], 1107 Comafia, mais : 1230 Kumee, flam. (*de*) *kom* HERBILLON, nos 889, 2285.

« Iuvencula etiam de E i t h a » HOLDER, p. 828, qui songe à Ethe [Vi 33], hypothèse à écarter, les formes anciennes d'Ethe étant : 1248 Etres, XVIe s. Ether : VINCENT, p. 49. Si on lit E i *c* h a, l'identification n'est pas moins malaisée à cause du nombre de localités germ. de ce nom : aussi bien qu'à Bergeyck

(1) Et non Bassenge [L 4], proposé dubitativement par HOLDER, p. 828, no 9.

(Brabant septentrional) avec VAN DEN BERCH, on peut songer au monastère d'Eyck, dépendance de Maeseyck : VINCENT, p. 130. Ou encore à Echt, à 30 km. au nord de Maestricht, XIe s. Ettha (à lire : Ectha ?) GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire*, p. 111.

« Texandriae villa E n d e h o l t est appellata » HOLDER, p. 827 = Eynthout, prov. Anvers, canton Westerloo ; MANSION, p. 38.

« Quidam etiam de villa F a l s » HOLDER, p. 829 ; non identifié ; les localités de ce nom sont nombreuses ; la plus proche de Saint-Trond paraît être Fall (-Mheer), arr. Tongres, 1066 Fals : MANSION, p. 161.

« Quaedam itidem muliercula de G a n d a v o » HOLDER, p. 827 = Gand.

« In villa G l a d e n appellata » HOLDER, p. 828 ; non identifié ; = Glons [L 7], flam. *Glaaien*, 1034 Gladons : VINCENT, p. 49.

« Vir quidam nobis vicine commanens, in villa scilicet H a l a » BRASSINNE, p. 46 ; le même que : « Vir etiam quidam nobis commanens vicine, in villa scilicet I s e r n a » HOLDER, p. 826. I s e r n a avait été identifié par PIOT avec Yseren, dépendance de Haelen (prov. Limbourg, canton Herck-la-Ville), sur la rivière Yserbeek ; pour BRASSINNE, Yseren est trop éloigné de Saint-Trond et H a l a = Halle(-Boyenhoven), prov. Brabant, canton Léau, à 6 km de Saint-Trond. On retiendra difficilement cette hypothèse ; non seulement elle laisse I s e r n a sans identification, mais Haelen n'est qu'à 16 km. de Saint-Trond, et surtout la forme H a l a (par un seul *l*) convient à Haelen, 741 Halon, malaisément à Halle, 1174 Halla : MANSION, p. 56 (*halon* est le dat.-plur. de l'a. nl. *hal* ou *hala*) ; les *Gesta abbatum Trudonensium* distinguent entre *Hales* « Haelen » et *Halles* « Halle », qui figurent simultanément dans une même énumération ; cf. Ch. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux*, p. 72.

« H a r e n, quae est villa in Brabant » HOLDER, p. 826 = Haren, aujourd'hui dépendance de Bruxelles.

« Quidam homo de H e l e n c i n e s » HOLDER, p. 829, qui trouve douteuse « vix recte » l'identification proposée

dubitativement par GHESQUIÈRE, p. 67, avec Heylissem : Neer-Heylissem [Ni 20], Opheylissem [Ni 19]. — L'identification doit pourtant être tenue pour assurée, cf. les formes anciennes 1011 Helesines, Helecines : MANSION, p. 60 (1) et le w. *élèssĕne*, *îlèssĕne* (= Neer-Heylissem).

« Mulier quaedam Hoiensis » HOLDER, p. 826 et 827 ; « quaedam mulier... de Hoio » BRASSINNE, p. 42 ; « de Hoia » *ibid.*, p. 44 = Huy [H 1] et adjectif dérivé en *-ensis*.

« exstirpare palos finium Sti-Trudonis in silva nomine I m b r i k a » HOLDER, p. 823 ; bois non identifié, appartenant à l'abbaye, contigu au domaine du comte Gislebert.

« I n w e r p i s quedam puella » HOLDER, p. 828 ; MABILLON, p. 99, qui suit un ms. tardif, imprime « In Antwerpia », et identifie avec Anvers. Le mot commençant un paragraphe, on pourrait supposer une erreur de rubricateur et lire *A n w e r p i s, mais dans Anvers, la chute de la dentale paraît plus tardive : VINCENT, p. 38. « Inwerpis » semble être un locatif (ablatif pluriel), mais on pourrait interpréter : « In Werpis ».

« in villa scilicet I s e r n a », cf. supra H a l a.

« Item duae contractae ad nos applicuere, una Niviolensis incola villae, altera L a u d a n a e » HOLDER, p. 827 ; GHESQUIÈRE, p. 65 propose la lecture : « Landanae », et l'identification avec Landen (prov. de Liège, chef-lieu de canton) 1107 Landinis ; mais le suffixe *-ana* ne paraît pas convenir à Landen, qui, comme Landenne [H 35], 1091 Landinas, peut être formé avec *-ina*, s'il a été repris au roman ; cf. MANSION, p. 91. On notera de plus que, comme *Niviolensis*, *Laudanae* peut être un adjectif dérivé du nom de la localité dont le thème serait alors *Laud-*.

« Pauper quidam L e t g i e n s i s » HOLDER, p. 827 = adj. dérivé de Liège, 1036 Letgia : VINCENT, p. 37.

« Comitis de L o e s » HOLDER, p. 825 = forme romane de Looz, flam. Borgloon, 1031 Lon : MANSION, p. 100.

(1) Fondée vers 1129, l'abbaye prémontrée de Heylissem est postérieure à notre texte.

« Castellum L o v a n n e » HOLDER, p. 823 = forme féminine de Louvain ; cf. w. *Lovaye* < *Lovagne, comme w. *Hèsbaye* < *Hèsbagne < Hesbania.

« in M e z i n e s villa Flandriae » HOLDER, p. 828 = Messines, flam. Meesen (prov. Fl. occ., canton Ypres), 1065 Mecinis : MANSION, p. 110 (1).

« M u s s a oppido quidam clericus » HOLDER, p. 829 ; MABILLON, p. 100 imprime : « Nussa opido » et identifie avec la ville rhénane de Neuss. « *M*ussa » peut être une erreur du rubricateur dans le ms. du XIe siècle où on lit d'autre part : « De castello Alphoy quod est iuxta N u s s a » HOLDER, p. 828 ; ici l'identification avec Neuss n'est pas douteuse. On notera que « Mussa » est qualifié d'« oppidum », ce qui convient à Neuss.

« quidam de N a m e n » HOLDER, p. 827 ; « mulier quaedam de comitatu Namurcensi » *ibid.* ; « de comitatu N a m o n » BRASSINNE, p. 51 = forme flam. de Namur, et adj. dérivé de la forme romane.

« de pago N a r n i a c o » HOLDER, p. 826 ; BRASSINNE, p. 47 ; non identifié (2).

« puella de N i v i o l a » HOLDER, p. 826, BRASSINNE, p. 46 ; « quidam nobilis vir cum uxore sua et multo comitatu de partibus Niviolae » HOLDER, p. 827 ; « una Niviolensis incola villae » *ibid.* — MABILLON, p. 95 et GHESQUIÈRE, p. 62 identifient (sans faire de réserve) avec Nivelles [Ni 1] ; HOLDER, p. 826 (suivi par BRASSINNE, p. 46) identifient (sans explications) avec Niel-Saint-Trond, arr. de Hasselt, à 10,5 km. de Saint-Trond, apparemment à cause de la proximité de

(1) La « miraculée » de Messines qui « interventione perpetua Virginis Mariæ partim morbo erat relevata » est complètement guérie à l'intervention de saint Trond. Bien que l'abbaye de Bénédictines de Messines n'ait été fondée qu'en 1060, soit 10 ans après la date des *Miracula*, on peut se demander si l'intervention mentionnée de la Vierge n'est pas sans rapport avec le culte de Notre-Dame de Messines (cf. J. HEUGLE, *Mémoires sur Messines, ou antiquité de l'image et du pèlerinage de Notre-Dame de Messines*, Ypres, s. d.). Ce culte semble être antérieur à la fondation de l'abbaye de Bénédictines qui dut dès l'origine avoir la Vierge pour patronne.

(2) GHESQUIÈRE, p. 63, propose dubitativement Niergny, près de Cambrai.

l'abbaye. Que N i v i o l a ait pu, phonétiquement, aboutir à Niel, flam. [nii:l], l'hypothèse ne paraît pas exclue, cf. A. STEVENS, dans *Feestbundel van de Wijer*, Louvain, 1944, t. I, p. 392 (1) ; mais les formes anciennes des nombreux Niel en pays flamand et rhénan n'appuyent pas l'hypothèse ; cf. 927 Niele, pour la localité près de Cologne : GRANDGAGNAGE, p. 119 ; 1149 Nila, pour Niel, prov. d'Anvers : MANSION, p. 117. Si, comme il est vraisemblable, ce toponyme est le même que Niel-Saint-Vincent [Ni 79], 1224 Niel : VINCENT, p. 13, w. *à ni*, il ne peut être l'aboutissement de N i v i o l a.

Au contraire l'identification de MABILLON avec Nivelles [Ni 1] est la plus probable ; *Niviola* s'insère, sans trop de difficultés, dans la série des formes de Nivelles, VIIIe s. Nivialcha, Nivialo : CARNOY² p. 500 ; VIIIe s. (copie XIe s.) Niviella : *Bull. Top.* 1947, p. 202 ; 1138 Nivialensis : CARNOY² p. 500. Si la substitution graphique de *-ola* à *-ala* n'est pas une erreur matérielle, elle peut s'expliquer par l'analogie des dérivés si nombreux à l'époque, en *-eola*, tant dans les noms communs que dans l'onomastique.

Pour l'identification avec Nivelles-en-Brabant (2) plaident aussi des indices externes : le nombre élevé (trois) de « miraculés » originaires de *Niviola*, et leur rang social « nobilis vir cum... multo comitatu » (3). En faveur de Nivelles, siège du célèbre monastère de sainte Gertrude, on notera encore l'apparente complaisance avec laquelle STEPELIN mentionne l'origine de « miraculés » venus de localités où étaient installés des monastères fameux : Corbie (HOLDER, p. 826), et des lieux célèbres de culte, comme Messines et Wavre.

(1) Pour MANSION, p. 117, Niel **nigella* « la petite noire » (hydronyme) ; pour CARNOY², p. 497, suivant KASPERS, Niel serait le correspondant de l'anglo-saxon *nihol*, glosé par lat. *pronus* « (terre) inclinée ».

(2) Plutôt que Nivelle-sur-Meuse, dépendance de Lixhe [L 10].

(3) Comme veut bien nous le faire remarquer le R. P. Grosjean, on ne peut guère tirer argument de l'expression « de partibus Niviolae » qui dans le style de l'époque, et surtout sous la plume prolixe de Stepelin, équivaudrait à « de Niviola ».

« Ephebus quidam de Reinbretesdalo, Wenezo appellatus » HOLDER, p. 827 = Remersdael [Ve 3], w. *rêbyèvâ*, 1252 Reynberzdale : MANSION, p. 132.

« patronus Trudo suam quodammodo protexit Sarchiniam » HOLDER, p. 825 = Zerkingen, hameau et ancien nom de Saint-Trond, VIIIe s. Sarchinnium : MANSION, p. 141.

« In pago Texandrensi » HOLDER, p. 824 = la Taxandrie.

« Quaedam quoque mulier Hildesuindis nomine de fluvio Thenera cognomento » HOLDER, p. 825 = la Dendre, affluent de l'Escaut, 941 Thenra : MANSION, p. 155 ; on notera le surnom tiré d'un nom de cours d'eau, d'où le nom de famille moderne : Deltenre.

« quidam de Tiela » HOLDER, p. 828. Pour HOLDER = Thiel, sur le Waal (Pays-Bas), identification plus vraisemblable pour la forme que celle de GHESQUIÈRE, p. 66, avec Thielt(-Notre-Dame), prov. Brabant, canton Aerschot, 1125 Thielht : MANSION, p. 157.

« In parrocchia ecclesiae Walaviae... ; in villa Walavia » HOLDER, p. 826 ; « Alius ibidem de Walavia » HOLDER, p. 827 ; BRASSINNE, p. 45 = Waleffe-St-Georges, selon HOLDER ; Waleffe-St-Georges ou Waleffe-St-Pierre, qui forment aujourd'hui la commune de Les Waleffes [H 2], selon BRASSINNE ; on peut aussi songer à Vieux-Waleffe [H 4] ; toutes trois étaient d'anciennes paroisses (1).

« De Wavera, quae est villa Brabatensis (*sic*) pagi » HOLDER, p. 827 = Wavre [Ni 25] (2).

Les documents toponymiques originaux du XIe siècle sont chez nous assez rares pour que ceux des *Miracula sancti Trudonis* aient mérité un examen d'ensemble. La liste des

(1) L'identification proposée dubitativement par GHESQUIÈRE, p. 62, avec Wallay, dépendance d'Ohey [Na 101], XIe s. Waleis : CARNOY², p. 725, ne sera pas retenue.

(2) Le prieuré bénédictin de Basse-Wavre date de 1086, mais le sanctuaire est antérieur, datant des environs de 1050 selon certains, des premiers temps chrétiens d'après le chanoine LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, Louvain, 1923 ; cf. Fern. DE JAER, *Histoire de la ville et de la commune de Wavre*, Court-St-Etienne, 1938, p. 165.

localités citées n'est pas non plus sans intérêt pour l'histoire générale ; on y notera la présence des villes mosanes qui jouaient à l'époque un rôle de premier plan : Namur, Huy, Liège ; celle aussi des antiques cités brabançonnes : Louvain, Nivelles, Wavre. L'origine de beaucoup de « miraculés » n'est pas mentionnée, mais il semble que STEPELIN ait eu à cœur de donner ce renseignement quand les pèlerins venaient des villes les plus connues, et aussi, semble-t-il, quand ils venaient d'une localité qui était le siège de quelque culte ou de quelque monastère fameux : Corbie, Nivelles, Messines, Wavre et peut-être Eyck. N'aurait-on pas là l'écho de rivalités qui existaient entre les monastères et entre les centres cultuels dans le désir d'attirer les fidèles vers les reliques et les images miraculeuses [1] ?

Jules HERBILLON.

---

[1] Cet article complète celui que nous avons consacré dans les *Mélanges J. Haust*, Liège, 1939, pp. 225-232, à *La* Vita sancti Evermari *et la toponymie*.

LA TOPONYMIE DU LIÉGEOIS HUBERT THOMAS EN 1540

En 1541 parut à Strasbourg, chez Vendelin Rihelius, un petit volume de 101 pages intitulé *De Tungris et Eburonibus aliisque Inferioris Germaniæ populis, Huberti Thomæ Leodii commentarius, utilis omnibus qui Cæsaris de bello Gallico historiam recte intelligere cupiunt.* Il avait été terminé l'année précédente, comme nous l'apprend la préface, dédiée à l'évêque de Liège, Corneille de Berghes, et datée de Heidelberg le 1er décembre 1540.

Ne nous étonnons point de voir rédiger à Heidelberg et imprimer à Strasbourg une étude consacrée aux Tongres, aux Eburons et à d'autres peuples de la Germanie Inférieure : Hubert Thomas revendiquait Liège comme patrie (*patria mea Leodius*) et se rattachait par sa mère à Jupille ; il précise même que ses ancêtres maternels, tenant à la famille (*familia*, à prendre sans doute dans le sens de « suite, entourage ») des Pépins de Jupille avaient été réduits à la pauvreté par les calamités des guerres, plus particulièrement par celle qui les avait mis aux prises avec la famille noble de Fléron : c'est du moins ce que sa mère lui avait souvent raconté.

Notre auteur était un esprit original, dont Henri Pirenne a fort bien souligné le caractère dans la notice qu'il lui a consacrée en 1930 (*Biographie Nationale*, XXV, coll. 87 à 91). Nous y lisons que, né à Liège vers 1495, mort vers 1555, Thomas eut la chance de pouvoir acquérir une solide instruction dans les lettres latines et grecques, dont les humanistes commençaient alors à renouveler la culture dans les Pays-Bas. Vers l'âge de dix-huit ans, il devint, pour sept années, secrétaire (*famulus*) du Dr Tetanias Frisius, assesseur à la Chambre

Impériale, puis entra en qualité de conseiller et de secrétaire, au service de l'Electeur Palatin Louis VI, qui résidait à Heidelberg ; il se fit immatriculer à l'université de cette ville, mais n'y prit pas ses grades, car en 1522 il fut appelé à Nuremberg auprès du frère de Louis, Frédéric II, auquel il resta attaché jusqu'à sa mort.

Son heureux caractère, son intelligence, sa connaissance du français lui valurent tout de suite la confiance et l'estime de son maître, dont il devint conseiller intime, secrétaire et même agent diplomatique ; cette dernière qualité le mena trois fois en Espagne, cinq en France, une en Angleterre, de multiples fois en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas. Marié depuis 1520, chargé d'une nombreuse famille, il connut souvent la gêne. Ces déboires ne paraissent cependant pas avoir altéré son caractère ; c'était au fond un journaliste, amusé par les spectacles qui se déroulaient sous ses yeux et à qui ne manquait pas le talent de les décrire de façon vivante.

Outre son traité *de Tungris et Eburonibus*, entremêlé d'étymologies à la mode du temps, Hubert consacra aux événements contemporains quelques autres écrits, dont il faut retenir, pour la vivacité du style autant que pour leur contenu, les *Annales* relatant l'activité de Frédéric II ; publiées en 1624 seulement, elles parurent à Ed. von Bülow, en 1849, mériter une traduction allemande.

Il suffit de lire quelques pages du volume publié en 1541 pour se rendre compte de l'exactitude du portrait qu'en quelques traits caractéristiques Pirenne nous a donné de l'œuvre de Hubert Thomas : style vivant, non dépourvu d'élégance, récit coloré où, malheureusement, des étymologies fantaisistes sont trop souvent invoquées pour justifier de téméraires assertions historiques.

En 1883, déjà, Godefroid Kurth a relevé, avec sa verve coutumière, dans ses *Origines de la Ville de Liège* (1), les étranges identifications de noms de lieu qui amenèrent Thomas à placer à Waroux et à Liège même les épisodes relatés par César à

(1) *Bull. de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. II.

propos de la campagne de l'an 54 avant Jésus-Christ, lorsque cinq cohortes furent envoyées en quartiers d'hiver chez les Eburons, sous les ordres de Q. Titurius Sabinus et de L. Aurunculeius Cotta. On sait comment ses lieutenants, établis dans un *castellum* du nom d'*Aduatuca*, furent attirés par une embuscade hors de leur camp et massacrés avec le porte-aigle L. Petrosidius, tandis que le primipile T. Balventius était blessé.

Cet *Aduatuca*, affirme Thomas, doit être lu *Aduaruca* (*ad Warucam*) et n'est autre que Waroux. La vallée où les lieutenants de César, séduits par Ambiorix, s'engagèrent avec une fatale imprudence, « c'est celle de la *Legia*, car le ruisseau a gardé depuis cette époque le souvenir de la *legio* dont le sang avait rougi ses ondes. Plusieurs épisodes de ce combat terrible, que César a passés sous silence, mais que Hubert Thomas veut bien nous faire connaître, se reflètent encore aujourd'hui dans les noms des localités voisines ».

La Pierreuse (*mons ille maxime Petrosius in urbe Legia*) ne doit pas son nom à la nature du terrain : elle rappelle la mort du porte-enseigne Petrosidius ; la chapelle Sainte Balbine, que l'on croyait élevée en l'honneur d'une sainte, a gardé tout bonnement le nom de brave T. Balventius qui périt à cet endroit ; la très limpide fontaine *Cotta*, ainsi appelée parce que Cotta s'y récréait (*oblectabatur*) ou bien parce qu'il y fut frappé d'une balle de fronde, doit être cherchée à Ans, où le *fluviolus Legia* prend sa source.

« Quant à Aurelius Sabinus, ses deux noms revivent, le croirait-on, l'un dans celui de la *via Aurunculeia*, près de la porte qui mène en Publémont, l'autre dans celui de la Sauvenière, (*Savinière*). On devine encore bien moins pourquoi Quintus Cicéron s'est passé la fantaisie de baptiser le ruisseau de *Ricéron*, qui, à ce que nous apprend notre auteur, descendait du haut de la Pierreuse et coulait derrière les Frères Mineurs ; il est connu encore aujourd'hui sous le nom de *Richon Fontaine* ; en 1244, les Frères Mineurs bâtirent leur couvent *in loco qui dicitur Richeri Fons* ».

» Après nous avoir fait part de toutes ces découvertes mirifiques, notre érudit veut bien convenir que le nom de Liège ne vient pas de la nymphe *Legeia*, comme il l'a imaginé autrefois dans ses jeux poétiques (*ut in carmine aliquando juvenis lusi*), non plus que des *Liges*, peuple à moitié cannibale de la Hongrie : c'est bien heureux ! Il reste donc décidé que *Liège* vient de *Legio* et si on objecte à l'encontre de cette étymologie que la ville s'appelle en allemand *Luttich*, cela vient simplement de ce que nos voisins, incapables de prononcer *Liège*, ont estropié le mot à leur façon... »

Mais Thomas tient à faire remonter plus haut encore l'antiquité de sa ville natale ; « en réfléchissant, il se dit probablement que ce n'était pas assez, qu'il était bien plus glorieux encore de remonter jusqu'à Homère et que s'il ne découvrait pas dans l'Odyssée des origines aussi illustres, il pourrait bien être soupçonné de ne pas savoir le grec. Or, comme il savait le grec autant qu'homme de France et qu'il tenait à ce que nul n'en ignorât », il imagina une autre histoire : lorsque Ulysse vint fonder *Asciburgium* sur le Rhin, il était accompagné du vieil Œnops dont il est parlé dans l'Odyssée ; cet Œnops vint chez nous et fonda, aux bords de la Meuse, une ville qu'en l'honneur de son fils *Leiodès* il appela *Leodium*.

Aux commentaires inspirés à Kurth par les trouvailles, en matière de toponymie liégeoise, de celui qu'il qualifie encore, en 1907, de « mystificateur », il convient d'ajouter que la fontaine *Cotta* d'Ans et la rue de Liège appelée par Thomas *via Aurunculeia* et que Kurth ne savait où placer étaient certainement, dans la pensée de Hubert, l'une *le Ri de Coq Fontaine*, nom donné aujourd'hui à la *Legia* par « le petit groupe d'indigènes qui la voit sourdre », et l'autre la Rue du Pont d'Avroy.

La *Coq Fontaine* (*è Co-Fontainne*), au sujet de laquelle Jean d'Outremeuse racontait déjà une amusante légende, est citée en 1381 et en 1414 comme *Cokfontaine* et semble bien devoir son appellation à un nom d'homme, *Cok*, *le Cok* ou *le Koc*, tout comme la *Richeronfontaine* de Liège, *Richeri Fons* en 1250 ; comme *Mathei Fons*, mentionnée près du Pré-Saint-Denis

à Liège, en 1314 ; comme la *Matonfontaine* citée en la même année entre Bolsée et Velroux ; on pourrait, aussi, peut-être, la mettre en rapport avec Jean Robechon *de Cocca* qui releva en 1345 une maison et une *curtis* à Molins (lez Ans).

Quant à la *via Aurunculeia*, prononcée *Avrunculeia*, ce devait être le *vicus Pontis Avroti* (1317), la *calciata Pontis de Avroto* (1322) ou *ruwe de Pont d'Avroit* (1330). *Avroy*, attesté comme *vicum Avridum* au VIIIe siècle, *Avroit* en 1034, *Avrotum* en 1244 et en 1279, n'était qu'un modeste *arboretum*, un « lieu planté d'arbres ».

En dehors de Liège et de Waroux, nombre de noms de lieu attirent l'attention de Hubert Thomas et leur étymologie lui sert de base pour d'audacieuses identifications, bien qu'elles soient quelquefois étayées d'observations très judicieuses.

Citons les plus curieuses de ces étymologies.

Tongres (pp. 6 à 8). La domination des Tongres s'est étendue au loin, comme le prouvent les noms d'*oppida*, réduits actuellement à l'état de villages, qu'ils ont construits : *Tungerlo in Aduaticis* et *Tungrina supra Namurram* ; *item in Toxandria Tungerlo*, *Tungerlo in comitatu Lossensi* ; *Tungerlo prope Blasacum* (l. *Blaracum* = Blerik), *Tungerlo prope Graviam*.

Que la ville ait jamais été appelée *Octavia* (1), Thomas craint que ce ne soient que des songes, de gens qui se font une fausse idée du nom : ils écrivent tantôt *Tungrim*, tantôt *Tungarim*, alors qu'il s'agit d'un pluriel, *Tungri*, comme *Philippi*, *Rhemi*, *Ambiani*, ainsi que les appellent tous les érudits, même les plus anciens. Les *Tungri* ne tirent pas leur origine des Troyens, comme on le rapporte trop souvent (*ut audent multi tradere*), mais c'étaient des Germains, premiers auteurs de ce nom germanique, donné à leur plus ancien habitat ; bien que notre auteur ne l'ait trouvé relaté nulle part, la langue des Tongres

(1) Suivant une tradition déjà ancienne dont parle le chroniqueur Heriger (mort en 1007), Tongres se serait appelé *Octavia* en l'honneur d'Octavien Auguste ou de sa mère, la sœur de Jules César. La ville de Tongres était si fière de cette tradition qu'elle la fit noter dans la légende de deux de ses sceaux ; le premier, appendu à deux actes de 1241 et de 1264, porte TVNGRIS DICTA QVONDAM OCTAVIA (cf. J. Vannérus, *Le nom de Tongres et ses congénères*, dans *Antiquité classique*, XVII, 1948, pp. 560-561).

prouve qu'ils provenaient de peuples ayant vécu sur le territoire des Ubiens, où subsiste le *vicus Tungernheim*, c'est-à-dire *Tungrorum patria*; un même dialecte est commun aux Sicambres, aux *Tungri*, aux Ménapiens, aux *Bethasii* et aux *Masaci*, quelque peu différent de celui de la Germanie Supérieure. De plus, le nom de la ville de *Tungerse* en Franconie lui fait conjecturer que là des Tungri occupèrent des terres du côté de Wurzbourg, près de *Tungernse, id est Lacus Tungrorum.*

Seraing (p. 15) a conservé le nom des *Caeresi*, rangés par César parmi les Germains, avec les *Condrusi*, les Eburons et les *Paemani*; appelés maintenant *Ripenses*, ils occupaient la région de Seraing dont le château venait (en 1533) d'être restauré par le cardinal de la Marck (*ubi arx Caereium id est Cerey, quam Cardinalis a Marka nuper restituit...*). L'étymologie de Thomas et la forme latine qu'il a donnée au nom trouvent quelque justification dans la prononciation populaire, *Sèrè*.

Les Paemani, de leur côté (p. 16), habitaient l'Ardenne où existe, dit-on, un village de *Paemont* : *Pemani erant Arduennae sylvae incolae, ubi nunc vicum Paemont esse adserunt.*

Je ne sais, pour ma part, que faire de ce village de Paemont; oserait-on l'identifier avec Piedmont ou Piémont, hameau de la commune de Mont-Saint-Martin, au département de la Moselle, contre la frontière belge, appelé *Pimon*, en 1380, *Piemont* à partir de 1478, *Pymont* en 1607, *Pimont* en 1612 ? Près de Piedmont, mais sur territoire belge, vers Halanzy, on a mis au jour les substructions d'une villa romaine.

Quoi qu'il en soit, partageons l'avis de Guillaume Wiltheim (mort en 1636), qui écrivait dans ses *Historiae Luxemburgensis Antiquariorum Disquisitiones*, à propos de ce que Thomas disait de *Cerey* et de *Paemont* : *mihi ista valde incerta sunt.*

Lobbes (p. 25). C'est au monastère de ce nom, *Labiense monasterium*, que doivent être placés les quartiers d'hiver de Labienus.

Fooz, Bierset et Ans (pp. 28 et 31) se retrouvent, d'après Thomas, parmi les localités voisines de Waroux dont le nom

a une origine romaine ; c'étaient primitivement *Volsci*, *Vercellae* ou *Bercellae* et *Antium* ; ce dernier nom se rattache certainement aux habitants d'*Antium* (capitale des Volsques), *nimirum ab Antiatibus*.

Liège (p. 28). A propos de la difficulté éprouvée par les Allemands pour désigner cette ville (*Leodium oppidum a Gallis Legiam a legione ibi caesa et hybernante ab initio appellatum fuisse à Germanis vero, non valentibus romanam sive gallicam exprimere vocem, in* Lugich, *deinde* Ludich *id nominis detortum*), Thomas tient à expliquer qu'en faisant latins des mots germaniques commençant de la sorte par *lud*, nous changeons *lud* en *leo*, comme dans *Ludger* = *Leodegarius*, *Ludpolt* = *Leopoldus*. Pourquoi, dès lors, appréhenderait-il de traduire *Ludich* par *Leodium* ?

Saint-Trond (p. 38) représente l'*oppidum* des *Centrones* (1) ; à cause d'une vague ressemblance (*eo quod nomen parum adludet*), d'aucuns osent imaginer que le nom se rapporte à un certain saint *Trudo* ; seulement, si vous vouliez leur demander comment s'appelait la ville avant l'époque du saint, vous les verriez plus muets que des poissons, *magis mutos quam pisces* (2).

Ciney (p. 47), *Signacum in Condrusis*, oppidum des *Segni*. C'est une légende, puisque les *Segni* sont déjà cités par César, que de dire avec les Annales liégeoises, que le nom provient de cinq enfants royaux rappelés à la vie par saint Materne, d'où le nom français *Siney* (plus loin, *Signey* > *Ciney*) (3).

Huy (p. 49), chef-lieu des *Condrusi* (dont le français *Condroz* conserve le nom), a emprunté sa dénomination, *Hoium*, à la rivière le Hoyoux (*ab Hoio fluvio*) qui l'arrose.

Dinant (p. 49) doit son nom au dieu *Nanus*, qui y fut longtemps honoré au dire des Annales ; il n'a cependant trouvé aucune mention de la ville chez les auteurs anciens, d'où il

(1) Les éditeurs des *Commentaires* lisent *Ceutrones*.

(2) Ce nom primitif était, on le sait, *Sarcinium* ou *Sarchinium* (938), et il survit dans celui de *Zerkingen*, dépendance de Saint-Trond.

(3) Thomas aurait pu ajouter : ainsi que les cinq têtes qui se voient dans les armoiries de la ville.

conclut qu'à l'époque de César la localité n'avait aucune notoriété, à moins qu'elle n'ait été sous la domination des *Segni*, établis à deux grands milles germaniques de là.

Beek, Diepenbeek et Schoonbeek (p. 49), dans le Limbourg (*Bech*, *Diepenbech*, *Sconbech*, etc., *à rivo denominati*, *non procul à Tungris*) ont pris leur nom aux *Bethasii*, si l'on veut lire ce terme *Bechasii*.

Maaseik (p. 68). Parmi les Eburons, d'anciens livres citent les *Masaci*, avec une variante *Marsaci*, employée par Tacite. Ce peuple habitait la ville de *Maseck* sur la Meuse, en aval de Maastricht, bien qu'il y ait dans le comté de Horn un autre village du nom de *Masack*.

Maastricht (p. 71) doit son nom au fait qu'on y passait la Meuse non sur un pont, mais en bateau, et c'est une fable que de dire que César y construisit un pont. Le germanique *Trect* n'est qu'un *Traject* syncopé ; les Hauts Allemands (*Superiores Germani*) l'appellent *Mastricht*, *id est Trajectum Mosae*, par opposition au *Trajectum Inferior*, qui devrait plutôt s'appeler *Utricetum*.

Couvin (p. 75). S'il laisse aux fervents de l'antiquité le soin d'identifier certains peuples cités par les anciens au nombre des Eburons, lorsqu'il ne connaît point leurs noms modernes, Hubert tient cependant à rattacher le nom de Couvin, *oppidum Covinum*, aux *covini*, chars de guerre des Gaulois, cités en premier lieu par Lucain (lisez : Lucrèce).

Jupille (p. 76), villa royale que les Annales liégeoises affirment avoir reçu son nom d'un roi des Tongres appelé *Jupilla*. Thomas préfère cependant l'attribuer à la faveur dont l'endroit jouit auprès des Pépins, Charles Martel, Charlemagne et leurs successeurs, à cause de son charme et de l'abondance du gibier (?).

Montjoie (p. 90). Après avoir déclaré qu'il n'est pas absurde de recenser certaines localités en amont de Liège ayant une origine romaine et avoir rappelé les nombreux endroits (*vicos et montes*) qui, dans la ville même ont reçu le nom de chefs romains tués à Waroux (*ad Varucam*), Thomas remarque : ceux qui sortent de Liège par la *via Aurunculeia*, pour se

rendre à Huy, ont aussitôt à leur droite le Publémont (*Publium montem*), couvert de vignobles, puis de bois ; au sommet, où se trouvait autrefois un temple de Vulcain (*phanum Vulcani*), c'est l'abbaye de Saint-Gilles et, non loin de là, le gibet (*locus suppliciorum*), d'où l'on voit Seraing, sur la rive gauche de la Meuse. Puis, à ceux qui poursuivent leur chemin se présente, *in excelso rupe*, le *Mons Iovis*, avec la forteresse de ce nom, certainement construite par les Romains. Les Français comprennent évidemment mal le cri de bataille de leurs rois, *Mon Ioie sant Denis*, en l'interprétant par *Meum Gaudium Sanctus Dionysius*, car *Ioie* = *Gaudium* n'est ni masculin ni neutre, mais bien féminin ; il faudrait donc dire *Ma Ioie Saint Denis*. Loin de représenter *gaudium*, *Ioie* correspond à *Iovis*, *Ioue* en français.

Chez les Eburons, il y a aussi au duché de Juliers, dans la forêt d'Ardenne, une forteresse de l'Eifel (*Eyfelt*) appelée *Mons Iovis*, soit *Mont Ioue*.

Le premier des Montjoie cités par Thomas se trouvait peut-être au-dessus de Chokier, où une vigne est mentionnée, en 1444, *dessuir Monjohier* (à Liège même, Gobles de Gruwen était en 1378 « mannant *à Mongoie* en Feronstreie »).

Namur (p. 91), *Namurra, elegans sanĕ oppidum et marmore subcinericio nobile* : ce *Namurcum* est vulgairement appelé *Namur, id est novus murus*.

Hainaut (p. 98). Ceux qui font remonter les origines de la région *Hanonia* au duc *Hanno* se trompent : bien que cette région fût longtemps occupée par les Romains et que les habitants aient commencé par parler le roman qui devint le français (*licet in linguam gallicam degeneraverint*), ce sont les Germains qui, cultivant les terres riveraines de la Haine (*quae Haniae flumini adjacent*), affluent de l'Escaut à Condé, appelèrent tout le pays *Hanigau*, autrement dit *Haniae Ager*. Par la suite, les Hennuyers français (*Galli Hannones*) laissant, suivant leur usage (*more suo*), tomber les deux lettres *i* et *g*, adoptèrent la prononciation actuelle *Hanau* ; puis, pour donner au nom une forme latine, on trouva *Hanavia*, qu'un ignorant quelconque transforma en *Hanonia*, sottise — *inscitia* — qui prévalut.

Bavai et les Belges (p. 99). Dans la région de la Gaule Belgique appelée *Belgium* se voient les importants restes, *reliquiae maximae*, d'une ancienne ville des Bellovaques ; non point de celle qui avoisine les Rèmes et les *Suessiones*, mais bien de celle que les Hennuyers, dont la prononciation tronque tous les mots (*truncatim omnia pronunciantes*), appellent *Bavais* ; ils devraient cependant dire *Beavais*, puisque *beau* en français et *bau* en hennuyer (*hannonicè*) correspondent au latin *bellus*.

Les Germains ont dû appeler la ville *Belgau* et les Romains *Belgium* ; du moins, s'il exista une ville ainsi dénommée, car on ne peut décider si César désignait par ce nom une région ou bien une ville. L'*oppidum Belgium sive Bellovacos* est appelé de nos jours *Bavacum*.

Le nom de *Belgas sive Belgarium* (p. 100) a toujours paru à Thomas être germanique, parce que les Germains appellent les Français et les Italiens *Vuaelhen*, quelquefois *Vuaelgen*. Or, on sait que les Italiens ont l'habitude de transformer ce double *V* germanique en un simple *V* ou *B*, parce qu'ils ne savent pas prononcer autrement ; ils ont donc dit *Baelgen* au lieu de *Vuaelgen* et, de là, *Belgas*, pour la partie de la Gaule entre Seine et Rhin, puisque ses habitants germains l'appelaient ainsi ; ce que confirme Ausone, en mentionnant, à propos de Narbonne, *germana nomina Belgas (?)*.

A côté de ses considérations toponymiques, il convient de relever chez Thomas une curiosité toujours en éveil, qui se manifeste à maintes reprises en traits typiques.

A Liège, par exemple, il s'étonne (pp. 35 et 36) de la multitude des institutions religieuses (huit chapitres, quatre abbayes, trentre-trois églises paroissiales, quatre communautés d'ordres mendiants, dont plusieurs dédoublées), si bien que Pétrarque a pu qualifier la ville d'*insignis clero locus* ; malgré leur grand nombre, les clercs y trouvent tout ce qu'il faut pour leur subsistance : *tantam cleri multitudinem et tam magnam eorum hominum turbam, qui in ocio divino viventes omnium rerum copia opus habent.*

Il célèbre la fertilité du terroir, abondant en pommes et en noix de tout genre, au point de pouvoir lutter avec Cybèle (?) et la Sicile (*cum Idaea et Sicilia*) ; de plus, près de la ville s'extraient des pierres noires, *nigri lapides*, qui, allumées avec un peu de bois, donnent un feu ardent.

A Dinant, d'autre part, ce qui l'a frappé (p. 49), c'est l'importance du commerce d'une ville qu'on pourrait qualifier de *Condrusorum emporium* ; là, des marchands richissimes, *ditissimi mercatores*, trafiquent avec de multiples régions, avec l'Angleterre surtout.

Mais ce que nous devons avant tout retenir du volume de Hubert Thomas, ce sont les passages où il souligne l'intérêt historique et archéologique de certaines localités.

Tongres, tout d'abord (pp. 4 à 8), *ampla et potens civitas* au dire d'Ammien Marcellin, où Pline cite une célèbre fontaine dont l'eau, aux multiples bulles, a une saveur ferrugineuse et est propre à purger, non moins qu'à guérir les fièvres tierces et les inconvénients des calculs. A ce passage bien connu de Pline, Thomas ajoute quelques remarques curieuses : la fontaine existe toujours, au milieu des ruines de la ville ; elle a bien, comme il a pu s'en assurer, les caractères décrits par le naturaliste romain, et la population de Tongres croit à ses vertus, aussi s'étonne-t-il de ce que des médecins nient cette efficacité, peut-être dans un but intéressé, *suae commoditati consulentes*.

Sur le territoire des Tongres ont été ensevelis les corps de guerriers tombés : les tertres (*terrei tumuli*) qui surgissent immédiatement aux yeux de ceux qui sortent de la ville pour se rendre à Saint-Trond et à Liège ne sont autres que des tombeaux, *mortuorum sepulchra* ; les Romains, en effet, avaient la coutume d'enterrer ainsi leurs soldats morts en combattant, comme on l'apprend par un passage de Tacite relatif à la défaite de Varus.

A Tongres se voit un très antique sanctuaire (*sacellum*), consacré à Hercule, comme le prouve l'effigie de ce dieu sculptée au-dessus de la porte ; une fable en attribue la construction à saint Materne, en l'honneur de la Vierge.

Embourg (pp. 15 à 17), à 8 ½ kilomètres au sud de Liège, était pour Thomas la forteresse des Eburons et l'habitation royale d'Ambiorix : *Ebura, oppidum Eburonum et Ambiorigis regia : eo loco erat ubi nunc est vicus Eburra, germanico miliari ab urbe Leodio distans.* Longtemps obscur et ignoré, il est devenu digne de respect, *venerabilis*, par la mise au jour, récente, de restes sacrés (*nuper repertis sub terram sacris quibusdam, ut vocant, reliquiis*) qui l'ont rappelé à l'attention générale. On ne doit pas y chercher de restes de murs : il n'y avait pas là de murailles en pierres cimentées, mais bien des remparts de terre et de grosses pierres dont l'armature était constituée par des poutres (*trabes*) fichées dans le sol à intervalles réguliers. Notre auteur décrit minutieusement la disposition de ces remparts et ajoute que, si solide qu'elle fût, semblable fortification n'était pas perpétuelle : détruite par la pluie et la vétusté, abîmée par l'âge, elle s'écroulait souvent. Il n'est donc pas étonnant qu'on ne retrouve pas à Embourg la moindre trace de murs prouvant qu'il y a eu là une place forte (1).

Dans le Brabant, la ville de Buren, également, a certainement reçu son nom des Eburons (2).

(1) En 1743, de Saumery relate, dans ses *Délices du Pays de Liège*, que « des fouilles ont révélé à Embourg des murs qui doivent avoir appartenu à une ancienne forteresse ; la dureté du ciment en rendit la démolition presqu'impossible ». Et en 1841, le *Dictionnaire du Pays de Liège* de Del Vaux note : « l'opinion publique est qu'il y a eu un château à l'endroit appelé *Hassette* (où a été érigé le Fort d'Embourg), au haut de la commune, où il se trouve une masse de rochers ».

En 1867, dans une étude illustrée de plans et de coupes, von Cohausen plaça au lieu-dit *le Hasset* une fortification avec rempart et fossé, à laquelle conduisait un chemin d'allure romaine et où il plaça le *Castellum Aduataca* ; les murs devaient peut-être y être secs, du type gaulois.

Joseph Grandgagnage se rallia à cette localisation en 1874, en invoquant la configuration du site de la Hasette, appelée *Ville des Sarrasins* par les gens du pays et munie d'un rempart dont les murailles ont disparu, mais dont le relief est encore visible. J'ai eu moi-même, en 1942, l'occasion d'exprimer l'avis qu'Embourg a plus de titre que Tongres à revendiquer l'emplacement du *Castellum*.

(2) En 1874, Grandgagnage observe que s'il est vrai, comme tout porte à le croire, que le nom des Eburons se soit conservé dans celui d'Embourg, la véritable orthographe est *Embour*, comme l'indique le nom latin lui-même (*Eburo*). En réalité, le nom est écrit maintes fois sans *g* (*Embur*, du commencement du XIIe siècle à 1317 ; *Embur*, en 1302 ; *Embour* de 1314 à 1666 ; etc.), mais la graphie d'*Emburch* en 1147 doit nous faire voir dans ce nom, avec Auguste Vincent, celui d'un *burgus*.

Vise (pp. 38, 71, 74, 75 et 82). *Visetum* s'appelait au début *Toxandrum* ou *Toxandria*, sans qu'on ait jamais pu déceler l'origine du changement ; ce nom de *Toxandria* apparaît dans les anciennes Annales liégeoises, s'appliquant incontestablement à notre ville. Il y eut là, pour conduire à Tongres, un pont dont il ne reste plus que des débris d'arcades. Au-dessus de la ville, sur une montagne, s'élève un tertre (*extat supra oppidum in monte cumulus*), soit un trophée des empereurs Henri, père et fils, soit un ossuaire (*congesta ossa*) de Romains ou de Francs tombés là.

Fouron (p. 75). Non loin de Visé, au village de Fouron (*Phoros*), se voient encore très clairement, *apertissime*, les vestiges d'un camp établi à la romaine. Thomas regrette de n'avoir jamais pu examiner ces restes (*reliquam vetustatem*), parce qu'il a quitté sa patrie dans sa jeunesse, mais il souhaite à quelque Liégeois qui en aurait le loisir de prendre à cœur semblable recherche (1).

Chèvremont (pp. 79 à 80), *castellum Kievermont, quod est Capremons*. Ses ruines apparaissent sur une montagne élevée, escarpée de toutes parts ; Notger prit le château par trahison et le rasa jusqu'au sol. Il y eut là un temple très ancien, construit par les Romains comme le prouvent, d'une part la forme d'un temple que Notger y établit vers l'an 973, en l'honneur de saint Jean l'Evangéliste, pour un collège de chanoines ; d'autre part, une image (*simulacrum*) de l'Espérance, encore visible dans le mur.

Coïncidence curieuse : du vivant même de Thomas, un archéologue nota dans un manuscrit du British Museum : « le dernier de juing an 1541, je viz au dessoubz de Chievremont ung pierre de taille trouvée en terre entre les ruynes dudit Chievremont, au plus hault de la montaigne » ; cette pierre portait une inscription commençant par MERCVRII INGENVS (2).

(1) Près de Fouron-le-Comte on a mis au jour, au Steenbosch, de grandes substructions, avec monnaies et objets divers, provenant d'une somptueuse villa romaine, déjà signalée par Miraeus.

(2) H. Schuermans, *Epigraphie romaine de la Belgique*, I, pp. 25 à 30, n° 36.

Maastricht (pp. 82-84). *Trajectum, imperiale, ut aiunt, et nobilissimum municipium*, appelé autrefois *Velburgum* à en croire Beatus Rhenanus, occupe les deux rives de la Meuse, réunies par un pont de marbre ; celui-ci n'a nullement été construit par Jules César, comme d'aucuns le pensent, mais bien par les bourgeois de Maastricht, avec du marbre de Namur.

Velsique (p. 92). Le lieutenant de César, Cicéron, nous raconte Thomas, fut assiégé chez les Nerviens, à un mille germanique d'*Oudenard*, dans un village dont il ne se rappelle pas le nom, où chaque jour sont mis au jour, *effodiuntur et eruuntur*, d'innombrables monnaies romaines et des images (*simulachra*) de dieu, dont il en vit quelques-unes. Il s'agit évidemment ici de Velsique (à 15 kilomètres à l'E.-N.-E. d'Audenarde, à vol d'oiseau), que de multiples trouvailles de monuments romains ont rendu célèbre, nous dit De Bast en 1808, dans son *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises* : ruines de murs, hypogées, puits profonds, vases, figures en bronze d'Apollon et de Mercure, etc.

Bavai (p. 99). La grande importance de cette ville ne date pas du temps de César, mais seulement du règne de Constantin, à en juger par les innombrables monnaies à l'effigie de cet empereur mises là au jour, quotidiennement, et par la présence des voies (*stratae*) de la reine Brunehilde.

* * *

De la toponymie de Hubert Thomas, nous ne pouvons retenir que bien peu de choses, surtout dans les passages où il cherche à prouver l'origine romaine de certaines localités ; par contre, elle nous fournit une image saisissante de ce qu'était au milieu du XVIe siècle la science des noms de lieu.

D'autre part, nous ne devons pas rejeter sans autre forme de procès tout ce que notre humaniste liégeois nous dit de trouvailles d'antiquités faites dans son pays natal. S'il pouvait, à son époque, sans compromettre par trop sa réputation d'érudit, avancer des identifications de lieux incontrôlables parce qu'elles ne relevaient que de sa pure imagination, il

n'aurait pas osé, sans se couvrir de ridicule aux yeux de ses contemporains, faire allusion à des vestiges de l'antiquité dont le premier venu était à même de constater l'inexistence.

Le cas de Thomas est, à ce point de vue, analogue à celui de Jean d'Outremeuse, ce chroniqueur romancier, dont l'imagination sans limites reconstituait avec une fantaisie étourdissante des événements pour lesquels lui manquait toute documentation. Malgré cela, Gobert, Kurth et Fernand Lohest n'ont pas voulu négliger le récit qu'il donne des faits qui se sont passés de son temps, ainsi que ses descriptions de vestiges de monuments encore existants. Et nous pouvons appliquer à Hubert Thomas ce que Kurth disait du chroniqueur du XIVe siècle : « Quand Jean d'Outremeuse parle de faits archéologiques ou topographiques ou qu'il décrit des choses qui existaient encore de son temps, il n'est pas le romancier qui invente ou qui altère à sa guise les choses d'un lointain passé. Il s'adresse à des contemporains ; les choses dont il les entretient, ils les connaissent aussi bien que lui puisqu'elles frappent tous les jours leurs yeux ; ce qu'il en dit, c'est ce que tout le monde sait, il ne pourrait les inventer ni les décrire autrement qu'elles ne sont. Il y a donc tout lieu de lui accorder notre confiance lorsqu'il s'agit de la topographie de Liège à l'époque où il vivait » (1).

L'opuscule de Hubert Thomas n'a donc pas perdu tout intérêt, après quatre siècles. D'ailleurs, comme l'écrivait l'abbé de Feller en 1773 (2), son commentaire « est bien écrit ; l'auteur a du génie, une belle latinité et le vrai ton des anciens ».

Jules VANNÉRUS.

(1) *Notger de Liège*, appendice, p. 25 (cf. F. Lohest, *Le Château-fort de Liège*, 1927, pp. 49-50).
(2) *Itinéraires ou Voyages*, Liège, 1820, II, p. 191.

NOTES SUR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE DE LA PIERRE A FLÉMALLE-GRANDE

Dès le XVIe siècle, une industrie purement locale, voire même familiale de l'extraction de la pierre s'est développée à Flémalle-Grande. Cette activité des Flémallois fut causée par l'affleurement sur le territoire de la communauté, à côté des veines charbonnières exploitées depuis le XIVe siècle, de bancs de grès houillers, orientés d'est en ouest, émergeant à mi-côte du village, parallèlement à la Meuse.

Aucun document, si ce ne sont les assertions de Hemricourt quant à l'érection d'une tour au XIIIe siècle (1) par un seigneur Makaire de la Heyd, et l'existence au XIIe d'un Hôpital des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ne peut laisser présumer d'une exploitation effective et suivie de la pierre, avant le XVIe siècle, dans la localité.

Suivant certains auteurs, (2) une chapelle primitive aurait été bâtie à Flémalle-Grande au IXe ou Xe siècle, avec en annexe, une maison en pierre servant de logis à une recluse, fille d'un roi d'Austrasie. Cette construction existait partiellement encore lors de la vente des biens ecclésiastiques en 1798 et servait à cette époque de grange à la maison pastorale (3).

(1) *Manuscrit généalogique de Le Fort*, volume 1, page 242. A. E. L.

(2) *Archives de la Cure de Flémalle-Grande*, Sommier des titres VANDRIKEN, *L'ancien concile et l'ancien comté de Hozémont* — L. JEUNEHOMME, *Mon Village*, Glanures historiques, Bruxelles, 1907.

(3) « l'ancienne maison pastorale qui sert d'étable au presbytère vendu à la Révolution, était le lieu ordinaire d'habitation de la recluse. En 1763-1765 elle servait de grange à la maison du curé Gilon. En 1798, le presbytère et ses dépendances sont vendus par la République pour 4000 frs... » *Archives de la Cure de Flémalle-Grande, Sommier des titres.*

Il importe de remarquer que cette grange aujourd'hui disparue, était située à l'emplacement probable de l'hôpital (1) et vraisemblablement du château de la Heyd, au pied du coteau, à quelque deux cents mètres à peine de la roche principale exploitée industriellement dans les siècles postérieurs. On sait d'autre part toute l'importance qu'a revêtu le grès houiller dans l'architecture mosane dès la fin du Xe siècle.

Il est donc probable que, très tôt, la roche flémalloise fut exploitée dans des buts d'une nécessité urgente et pratique !

En l'année 1547, du 14 avril au 22 octobre, sous le pastorat de Baulduin Rouffart, premier prêtre séculier du lieu et alors que le gros décimateur était Jean de Lonchin, certains travaux sont entrepris à l'église, du côté de la Meuse. Parmi les ouvriers de divers métiers occupés à cette occasion, se relève la présence d'un tailleur de pierre de Namur (2), localité en laquelle cette profession était depuis longtemps en honneur (3). Ce fait laisse supposer que l'art de tailler la pierre n'était pas connu des flémallois à cette date.

C'est en effet de l'année 1585 qu'est daté le premier document écrit, faisant état du « rendage, prises et donation » du curé de Flémalle-Grande, Jean Marbaise, doyen de Hozémont, en faveur d'un habitant du village et de ses associés, pour l'exploitation du banc de grès affleurant en Trixhe chesnée (4).

Ce Jean Marbaise était le deuxième prêtre séculier desservant la cure locale restée à la collation des chevaliers de l'ordre de Malte, après leur départ du village. Un demi-siècle seulement

(1) « ... payable à l'hôpital de Flémalle... » Jos. Cuvelier, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val Benoît*, dans Bial, XXX, Liège, 1901, page 306.

(2) ... « Piron de Forbir, maçon ; Thomas Bauscha, hailteur ; Colas de Quinze, charpentier ; Jehan Enra de Namur, tailleur de pierre... » *Archives de la cure de Flémalle-Grande*, Registre 19, Reliefs XVIe siècle, antépénultième page non numérotée.

(3) F. Courtoy, *Le travail et le commerce de la pierre à Namur avant* 1500, dans *Namurcum*, 1946, pages 17 et suivantes.

(4) Contrairement à ce qu'avance L. Jeunehomme, dans *Mon Village*, *op. cit.*, pages 48 et 49, ce lieu-dit est bien de Flémalle-Grande et non de Flémalle-Haute et situé entre la Rue Harkay et des Artistes. En 1460 « Trixhe Chaienee », J. Cuvelier, *op. cit.*, p. 308. En 1487 « Trixhe Chayneal », R. aux Œuvres C. J. Fl.-Gde fol. 16. En 1533 « Trixhe Cheneal ». J. Cuvelier, *op. cit.*, page 432. En 1585 « Trixhe Chesnée » suivant acte annexe 1, Parcelle n° 100 et voisines du plan cadastral Popp. « Trixhe Chênée ».

s'était écoulé depuis le retrait à la commanderie de Villers le Temple, des moines chevaliers habitant Flémalle-Grande depuis 1173 (1).

Il est à penser que le bien accensé par Jean Marbaise, provenait des Hospitaliers (2).

A dater de 1585, le travail dans les roches locales, restera durant 300 ans, l'apanage des mêmes familles. Cette branche d'industrie revêtira une telle importance, que certains de ses maîtres, à l'instar de la noblesse et des maîtres houilleurs, iront jusqu'à porter des blasons qui se retrouveront enchassés dans le plafond de l'ancien sanctuaire aujourd'hui démoli.

Cette bourgeoisie industrielle se constituera en société et ses membres feront souvent partie de la cour des tenants de l'église. Elle sera à la base de l'érection d'une confrérie philanthropique autant que religieuse, confrérie qui, au XVIIIe siècle, par suite du relâchement des mœurs dans ses réunions, sera dissoute par décision d'un pasteur de l'époque (3).

D'année en année, les registres des reliefs de la cure, renseignent les versements de la rente due par les exploitants de la carrière initiale aux desservants de l'église. Il ne pouvait donc s'agir d'un bien propre au curé Jean Marbaise (4).

L'exploitation abordée en Trixhe Chesnée, prit, de par le titre des propriétaires du terrain, le nom de « carrière ou pirrire du curé » et, au cours des ans, les clauses du rendage de cette carrière, allèrent en se modifiant (5).

Le célèbre poète que fut Edmond Breuché de la Croix, cet aumonier prédicateur de la duchesse d'Orléans, exilé en pays liégeois, curé des Flémalle, modifie à la française en 1642 ces clauses du rendage. Il exige, outre le 20e denier des pierres vendues, 20 patacons pour acheter du vin, 4 clichets de charbon rendus à sa cure et pour la grâce faite aux prendeurs, ceux-ci

(1) SCHOOLMEESTERS, *Regesta*, page 34.

(2) Ordre de Malte. Revenus Généraux 1364-1487. Flémale-Cens en derniers et chapons. Hôpital de Flemale. A. E. L.

(3) Confrérie de Notre-Dame de la chandelle. Voir acte de sa suppression en annexe. *Archives Cure de Flémalle-Grande. Curieux comptes.*

(4) *Archives Cure de Flémalle-Grande.* Reliefs XVIIIe siècle, dernière page.

(5) *Ibidem* voir acte en annexe.

devront lui offrir à lui, au notaire instrumentant et aux témoins, le jour de laetare, un « souper honorable » (1).

Certains litiges s'élevèrent parfois entre les parties contractantes et donnèrent lieu à la rédaction d'actes pleins d'enseignements sur la mentalité villageoise du temps (2).

Parmi les conditions du rendage de 1732, figurent entre autres les clauses suivantes... « le travail devra être continu, hormis en cas de guerres, pluies ou gelées trop abondantes, ou dans le cas qu'il y aurait à la carrière ou à leur rivage à Meuse, des pierres de toutes qualités fabriquées pour accomoder les marchands... »

La dernière condition citée prouve bien que Flémalle-Grande était devenu un centre connu de production de grès houiller, centre où les marchands avaient pris l'habitude de s'approvisionner par l'entremise de rouliers ou mieux encore de mariniers de passage sur le fleuve.

D'autre part, la mention « ...de toutes qualités fabriquées... », laisse entendre qu'il s'agissait de pierres taillées à certaines dimensions et sous une certaine forme.

Le texte d'une supplique signée du bourgmestre local, P. J. Jacquemin, adressée au Prince-Evêque Jean Théodore de Bavière, en 1751, nous donne pour la première fois le but principal de l'exploitation, à cette époque tout au moins, et la raison de l'importance acquise par cette industrie (3).

Il s'agissait en fait, à Flémalle-Grande, de carrières desquelles on retirait, non pas uniquement un précieux matériau de construction, mais encore... » des pierres rondes pour aiguiser les mousquets et autres armes... » autrement dit des pierres à émoudre.

La courte distance sur terrain en déclive qui séparait les lieux de production de la rive de la Meuse comme de la chaussée allant de Liège à Huy, la rareté des bancs de psammite aisément accessibles dans la région, l'essor pris par la métallurgie, le

(1) *Ibidem* Liasse actes commençant au XVIIe siècle « Accord pour la pierrie du curé ».
(2) *Ibidem* voir acte en annexe.
(3) *Archives Communales de Flémalle-Grande*, Registre Actes et Comptes.

passage sur le fleuve à des dates assez régulières de mariniers liégeois et étrangers, concouraient à donner à cette industrie de la pierre une certaine activité.

Il est à remarquer qu'au XVIIIe siècle était née à Flémalle-Grande, une industrie spéciale, celle de la fabrication de grandes aiguilles métalliques, dites aiguilles de pâque. Il existait des fabricants et des hureurs d'aiguilles. Des charrettes entières de ces ustensiles furent conduites vers l'année 1830, de la maison Bussy chez le maréchal-ferrant (1).

Cette fabrication d'aiguilles dont le commerce prospère fut aux mains de la famille Bussy (de Bussier), découlait à n'en pas douter de la présence sur place de pierres à aiguiser.

L'extraction des noyaux de pierres susceptibles d'être façonnés en meules à émoudre entraînait naturellement la production d'autres pierres utilisées dans la bâtisse (2), ainsi qu'à l'établissement et à l'entretien des principaux chemins du village.

Il y eut à Flémalle-Grande divers sièges d'exploitation et, partant diverses associations de comparchonniers.

Outre la perrie du Curé qui devint « le Curé et Bertrand », on trouve les noms de « George le Beghine » et « perie a brassinnes » (3). Cette dernière existait en mai 1662 car par acte passé devant la cour de justice du lieu, on sait que des déblais de cette carrière ayant été jetés sur le chemin seigneurial des

(1) *Manuscrit P. Jacquemin. Extrait. Farde spéciale Secrétariat Communal de Flémalle-Grande.*

(2) Dans le cahier des charges relatif à la réparation du presbytère en 1753, il est stipulé à l'article 7 « ... le prendeur devra faire arriver sur l'ouvrage, à ses frais, des dites carrières de Flémalle, toutes les pierres qu'il manquerait... » *Archives Communales, Actes et Comptes.*

(3) Carrière le Beghine. Côté du banc rocheux touchant à l'ancienne voie du meunier, actuellement rue des Artistes. En 1759, Nicolas Goes est compteur à la carrière George le Beghine. *Archives Cure Flémalle-Grande,* Registre de reliefs, n° 10.

Lieu dit « alle vingne das beghines » en trixhe chesnaye. Flémalle-Grande. *Liasse familles. Acte du* 12/*XII*/1609, *A. E. L.*

En 1660 était exploitée une veine de charbon « delle Béghine ». *Archives charbonnages de Marihaye.*

Brassinnes. Côté du banc rocheux touchant la Rue Harkay. *Registre aux Œuvres Cour de justice de Flémalle-Grande* 1660-1665, Folio 149 et 149 *v*°, *A. E. L.*

brassinnes, derrière le château de Jean de Lonchin, celui-ci réclama 350 fl. bb de dommages.

D'autre part, un éboulement grave étant survenu à la carrière du curé, ses maîtres, à la suite d'un procès leur intenté par leurs voisins, se trouvèrent dans l'obligation d'abandonner leurs parchons à ceux de la carrière le Beghine auxquels par négligence ils avaient causé préjudice (1).

La lecture des registres aux œuvres de la cour de justice de Flémalle-Grande, donne un aperçu de toutes les transactions auxquelles donnèrent lieu les parts de société de ces carrières.

En annexe, nous donnons les noms des personnes les plus marquantes dont l'activité s'est portée vers cette branche d'industrie. Cette liste, nécessairement incomplète montre bien qu'il s'agissait d'un métier familial (2).

Dans le début du XIXe siècle, les carrières de Flémalle-Grande étaient considérées comme les plus belles du pays de Liège, tant par l'importance de leur excavation que pour la qualité de leurs produits (3).

Les principales destinations des produits étaient les manufactures de Liège, les usines des bords de la Vesdre ainsi que certaines forges françaises de la haute Meuse.

Sous l'Empire, les jeunes gens occupés dans les gîtes flémallois étaient dispensés du service militaire et considérés comme remplissant sur place leurs obligations. Ces emplois de carriers au village étaient alors des plus recherchés (4).

Vers 1810, Flémalle-Grande produisait, suivant Thomassin, pour 6000 frs de meules en un an.

Les immenses terrils qui bordent actuellement la rue des Artistes ont été constitués par les déblais de l'exploitation.

Sous la date du 27 février 1848, on trouve l'acte de constitution d'une société importante, créée pour mettre en valeur

(1) *Cour de justice de Flémalle-Grande*, 1755-1768, *Fol.* 3 *v*°, *A. E. L.*

(2) Pour la famille Dejace, voir : *Charles Dejace, Une famille rurale du XVIIIe siècle au Pays de Liège*, dans *Bulletin S. A. H. D. L., T. III*, 1883, *page* 173.

(3) Thomassin, *Mémoire Statistique du Département de l'Ourte, Liège* 1879, *page* 430.

(4) *Manuscrit P. Jaequemin. Farde Spéciale Secrétariat Communal Fl.-Gde.*

la roche située en lieu dit « Tapeines » à laquelle on avait déjà travaillé avant la Révolution [1]. Cette firme prit le nom de « La Société de la Carrière du Mahy ». Ses débuts furent assez malaisés car elle dut faire un emprunt auprès de la Banque Frésart de Liège, au taux de 6,25 %.

Cet emprunt était destiné à couvrir les frais de percement d'un tunnel qui relierait la carrière proprement dite au chemin des Saules et servirait ainsi de moyen d'évacuation des produits finis. Un chargeage fut établi à cet effet dans le talus du chemin des Saules. Ce tunnel fut réalisé et servit encore d'abri anti-aérien en 1940. Il avait à l'origine une longueur de 100 m, il était large de 2 m 50 et haut de 2 m 20. Il fut percé en 1848-1849 [2] par Antoine et Lambert Bourguignon, à raison de 14 frs par mètre. Après l'abandon de l'exploitation, ce souterrain servit de poudrière aux charbonnages des Artistes et du Xhorrès. Dans le mur de soutènement qui avoisine l'ancien chargeage, des parties de meules fabriquées à l'époque sont restées très visibles.

Les deux carrières existant encore à Flémalle-Grande vers 1870 et reprises au plan cadastral Popp, cessèrent leur activité vers la fin du siècle dernier, par suite de l'appauvrissement des gîtes et des effets du modernisme. Nous n'avons pas retrouvé de document qui fasse état, avant 1751, des prix auxquels se vendaient les produits des carrières de Flémalle-Grande. Un acte relatif à la réparation du mur du cimetière, mentionne à cette époque, le prix de 5 patars pour un tombereau de pierres brutes, pris à la carrière.

Cent ans plus tard, trois meules commandées par la firme Cockerill à Seraing, sont facturées 67 frs 50 [2]. D'après les livres de comptes de la carrière des Brassinnes, les pierres taillées se vendaient à 5 frs le pied cube de Liège ou 6 frs le pied cube de France, suivant le cas, et elles étaient cubées comme si elles étaient carrées. Les bons noyaux, destinés à être transformés en meules, étaient extraits du massif rocheux

(1) *Archives familiales Nic. Jacquemin. Rue Hector Denis à Flémalle-Grande.*
(2) *Ibidem.*

au moyen d'explosifs et amenés sur un plan incliné en bois solide monté sur poutres en chêne.

La grandeur et l'épaisseur des pièces livrables dépendaient donc des noyaux que l'on parvenait à extraire.

La marche des travaux et le commerce des meules donnaient lieu à une correspondance suivie entre les exploitants et la clientèle, correspondance qui à elle seule dévoile les conditions de vie des carriers à cette époque.

En 1825, les taux des journées de travail variaient de 10 à 20 sous et en 1848 de 0 fr 68 à 1 fr 76 pour 8 heures. Le relevé des quinzaines donne les noms du personnel occupé saisonnièrement. Parmi ces noms figurent ceux de nombreuses femmes (Boteresses) (1).

Le payement des ouvriers s'effectuait de quinzaine en quinzaine par les soins des gérants de chacune des carrières. La reddition des comptes aux maîtres se faisait généralement tous les trois mois au domicile du gérant habitant le village. Le jour de la Saint-Remacle était jour férié payé par les maîtres aux ouvriers.

De cette industrie, il ne reste que des traces qui vont en s'effaçant de plus en plus et quelques souvenirs fort vagues chez les anciens de la commune. Petit à petit les excavations ont été comblées, les voûtes et les tunnels se sont effondrés et bientôt s'évanouira le souvenir d'une activité séculaire.

F. BERCK.

Maîtres et ouvriers occupés dans l'exploitation des roches de Flémalle-Grande

1585. — Henri Collette, suivant acte en annexe.

1642. — Jean Collette. Jacques de Meuse.

1698. — Lambert Bertrand. Laurent Collette. Simon Demany, à la carrière Le Curé et Bertrand (2).

1698. — Toussaint Lepage. Toussaint Dejace. Henry Oury. Noel Englebert. Gilles Jacques, à la carrière le Beghine (2).

(1) Voir annexe.
(2) Reg. aux Œuvres. C. J. Flémalle-Grande 1697-1714 Fol. 14-16, A. E. L.

1720. — Lambert Collette. Laurent Collette. Nicolas Fresez. M. Marnette.

1750. — Thomas Bussy, Pierre, Martin et Thomas Jacquemin, Nicolas Goes. Georges Goes. Jean et Gilles Elias (1).

1809. — Thomas Jacquemin à la Carrière des Brassinnes (2). P. J. Dejace à la carrière des Beguines (2).

1825. — Nicolas, Hubert et Evrard Jacquemin, Pascal Crespin. Otto Dargent. Martin Roba et Jacques Massillon, à la Carrière aux Brassinnes (3).

1848. — Bauduin, N. J. Hubert et Pierre Jacquemin. N. J. Nizet. J. P. Crespin. Fr. Galoppin. Arn. Kinon, à la Carrière du Mahy (4).

ANNEXE 1

Premier acte relatif à l'exploitation de la pierre à Flémalle-Grande

Prise et donation faite le Xe jour du mois d'avril An XV° huitante cinque,
Mayeur Raes Greeck Eschevins Johan Simon Floris et Bois Donnea.

Pardevant nous personnellement constitué vénérable seigneur Jan Marbaize, doyen de Hosémont et curé dudit flémale, d'une parte et Henri Collette, partie fort faisant et le subescript acceptant tant pour luy que pour les autres consors absents d'autre parte, laendroit ludit maître Jan, comme curé susdit, fut si conseillé et advisé qu'il, pour le grand proffit et utilité de laditte cure, reportat sus en la main dudit mayeur, rendit et donna ausdites comparchioniers, pour lesquels ledit Henry fut acceptant, prises et donation en certaine forrir extant en lieu condist Trixhe chaienee assé près de certaine vingnoble partenante à laditte cure, pour en et hors d'icelle ouvrer faire ouvrer et jetter pierres à jour, à leur meilleur comodité et proffit, parmy lesdits Henry et consors prendeurs, rendant audit maître Jan, comme curé susdit, Huit muids à la montant du bonnier de laditte forrir pour les dommages qui se pourroient faire, et advenant que lesdits prendeurs ouvrassent ens et par dessoub laditte vingnoble, laquelle est joindante du

(1) *Archives communales.* Actes et comptes. Bedrif pour 1750.
(2) *Archives familiales* N. Jacquemin. Acte du Notaire Chevalier de Seraing.
(3) *Ibidem,* N. Jacquemin. Livre de comptes des Brassinnes.
(4) *Ibidem,* N. Jacquemin. Acte du Notaire Gilon de Seraing.

costé damont audit Henry Collette et daval à Madame delle Vaulx benoite, deveront rendre et payer audit rendeur quarante muids à la montant du bonnier de laditte vingnoble, le tout entendus à la bonne foi sans fraude. Qui fus mis en garde.

Archives de la Cure de Flémalle-Grande
1585 - 10 Avril N° 22

Prises et donation de la perrie du curé fait entre vénérable Seigneur Jan Marbaise doyen de Hozémont et curé de flémale en faveur Henry Collette.

ANNEXE 2

13 décembre 1720

Convention entre le curé de Flémalle-Grande et les maîtres de la carrière du curé au sujet des comptes de cette entreprise

Le 13 décembre 1720, les soubsignez, maîtres de la perie du Seur Curé, estant assemblez dans la maison du révérend pasteur des flémalles a effet de composer avec ledit seur pasteur, qui les avait citez, pour assoir payement de son roe deniers libres tant des pieres vendues argent comptant que celles vendues à crédit pour obvier à touts differents et donnez satisfaction audit seur curé, après avoir comptez et recensé le registre, il s'est trouvez que le Sieur Lambert Collette at ens mains d'argent leuer 540 florins bbt portant pour son roe denier 27 florins bbt lesquels luy sont la mesme estez comptez et numéré par ledit sieur Collette et comme ils ont fait la mesme une revue de l'argent à lever pour quantité de pieres liuvrées qui porte en tout 1675 Florins bbt, le tout à la bonne foy, à cause qu'il y at plusieurs dont l'on est pas convenus du pris il c'est trouvez qu'on est redevable de 1675 florins bbt et la mesme a esté recessez que le premier argent qui serat leuez sera donné audit Seur pasteur jusqu'a furnissement entier de son roe denier qui le seur pasteur at bien voulu accepter sans touts preudices. Deplus les sousignez, apprenant que quelques maîtres murmurent de ce qu'il n'y a pas un controlleur pour ce mettre a labry des médisances, ont la mesme declarez de constituez le Sr Nicolas Fresez lequel a ladvenir tiendrat un registre conforme avec ledit Sr Collette ou il marquerat les pierres vendues, leur grandeur et espesseur et largeur receu date du jour et de l'année les noms des achepteurs, et ne pourront receveur ny controlleur vendre aucune piere a crédit ny qu'ils ne fussent présent touts les deux, que s'il arrivait pourtant

que le marchand pressat pendant qu'un seroit sortit, en ce cas, le present pourat vendre a conditions de renseigner sans délai son négotié à l'autre. Ce a esté fait, passé et arrêté dans la maison du révérend pasteur, y present ledit pasteur, les sieurs Laurent Collette, Nicolas Fresez, Joannes Oury, Mathieu Marnette et moy Baudin Jacquemin, lesquels avons touts signé la minutte originel de cette.

Archives de la Cure de Flémalle-Grande N° 20
Touchant quelques difficultés à la pierrie.

ANNEXE 3

20 Juillet 1732

Bail de la carrière du curé à Flémalle-Grande en faveur d'Agnès Chabot, veuve de Laurent Colette et consorts

L'an mil sept cent trente deux, du mois de juillet, le vingtième jour, pardevant moy public notaire soussigné et en présence des témoins cy embas dénomés, personnellement comparurent Révérend Seigneur Jean-François Harray, curé des flémals, d'une parte et la Demoiselle Agnès Chabot, veuve de feu le sieur Laurent Collette, avec elle le sieur Jean Oury, partye faisant tant pour eux que leurs compartionniers absent, d'autre parte, lequel sieur premier comparant a esté si délibéré et tellement avisé que, de sa pure franche et libre volonté, a rendu comme il rend par cette à travailler ausdits sieur et demoiselle second comparants, présent acceptant et partye faisant comme ditte est, la pirrire ou carrière nommée du Curé à flemal grande pour par les seconds denomés en qualité ditte travailler ou faire travailler laditte carrière à leurs profits particulier, parmy rendant et payant audit Révérend S. Curé sa vie durante le vingtième denier de touttes pierres soit grosses ou menues que lesdits maîtres associés pourront tirer de laditte carrière continuellement ne futs pour cause de guerre, trop abondance de pluye et gellée, ou qu'il y eust à laditte carrière ou a leur rivage à Meuse des pierres de toutes sortes de qualités pour accomoder les marchands, ayant la même ledit S. curé déclaré avoir reçu des sieurs et demoiselle second només le Vm desuitte à son entier contentement. Et pour accomplissement du premis renouveller et réaliser pardevant toutte cour et justice que besoin sera, les partyes ont commis et constitué tout porteur. Ce fait passé et relus a flemal grande dans la maison pastoral, y présent la demoiselle Alid Amové et

Marie Lahaye, témoins à ce requis et appelés, lesquels avec les partyes ont signés et marqués respectivement l'original de cette,

et moy Jean Denis
Notair admis immatriculé de Liège au premier requis
in fidem.

Archives de la Cure de Flémalle-Grande
20 juillet 1732
Rendage de la pirrire à flémal par le Rvd Curé dudit lieu en faveur de la Delle Collette et consors.

ANNEXE 4

Suppression de la confrérie de Notre Dame de la Chandelle

« — Attendu que les revenus d'une confrérie ditte Notre Dame de la Chandelle érigée dans l'église paroissiale de Flémalle se dissipent presque entièrement dans les festins ou repas que les confrères ont accoutumé de se donner chaque année par un abus introduit depuis longtemps, au lieu d'en faire un juste et pieux applicat et que cette institution expressément octroyée pour promouvoir de plus en plus la gloire de Dieu, le culte de la Sainte Vierge et le salut des personnes spécialement agrégées, est au contraire comme devenue un sujet de débauche et de scandal; ce considéré et faisant une attention favorable à la requette nous présentée par les Srs curé, tenants et mambours de laditte église, par laquelle il nous ont suppliés pour obvier à l'accroisements des abus et des excès occasionnés par lesdits festins et aux suites dangereuses qui pourraient encore en résulter, à ce que nous voulussions supprimer la dite confrérie entant quelle arriva, avons icelle supprimé, abrogé et anéanti... — »

Archives de la Cure de Flémalle-Grande
« Curieux comptes »

ANNEXE 5

Les hautes puissances alliées

Font savoir à tous présents et à venir qu'aujourd'hui est comparu pardevant Barthelemi Etienne Dumont, Notaire public résidant à Liège soussigné et en présence des témoins sous nommés aussi soussigné, le sieur Thomas Jacquemin, tailleur de pierres, demeurant à Flémalle Grande stipulant tant en propre que pour les sociétaires

de la Carrière aux Brassines située dans la commune de la dite Flémalle Grande,
lequel ensuite de l'arrêté de la Commission Administrative des Hospices Civils de Liège, en date du 26 Août 1813 dont expédition enregistrée à Liège, ce jourdhuy restera annexée aux présentes.

A compté au notaire soussigné en qualité de receveur général desdits Hospices, la somme de Frs. 145,87 pour anciens arrérages de 20 florins de Liège, à raison d'une paire sise à Flémalle, appartenant à la succession de Mr François Denis Decartier, et que ladite commission lui a donnée à bail suivant acte passé devant le notaire soussigné le 1er Octobre courant enregistré à Liège le 6 du même mois.

Au moyen de qui ledit sieur Jacquemin tant en propre qu'au nom des dits sociétaires pour lesquels il se porte fort, quitte et décharge la dite commission de tous frais relatifs à une ancienne contestation mentionnée audit arrêté.

Le 8 Octobre 1814 à Liège.
(S) Dumont.

Extrait du procès-verbal de la commission administrative des Hospices Civils de Liège du 26 Août 1814

Vu la pétition présentée par Thomas Jacquemin de la Commune de Flémalle-Grande, sociétaire de la Carrière aux Brassines pour laquelle expose en cette qualité et comme gérant les affaires de la dite carrière que feu Mr Decartier aujourd'hui représenté par les Hospices Civils de Liège, voulant réclamer certaine part à ladite carrière à laquelle il n'avait aucun droit fondé, intenta aux sociétaires un procès qui fut longtemps et très vivement discuté, ce qui occasionna des frais assez notables à la société. Qu'enfin Mr Decartier, se voyant par suite des points d'office qu'il ne put résoudre, à la veille de subir une sentence désavantageuse, fit proposer à Mr Deblier, facteur constitué des sociétaires, d'en venir à un accomodement pour les frais et que par suite d'entrevue il fut convenu que comme les maîtres de carrière payaient annuellement audit Decartier 20 Florins pour placer leur meûles au bord de la Meuse sur un terrain qui lui appartenait, ils ne les payeraient plus jusqu'à entière indemnité des frais occasionnés par ledit procès, convention qui n'a pu être rédigée par écrit à cause du décès de Mr Decartier qui arriva peu de temps après et que depuis 22 ans les 20 Florins n'ont pas été payés, proposant le dit Jacquemin en qualité dite pour assoupir toute difficulté et terminer le tout à l'amiable, de

donner 6 louis aux Hospices moyennant une quittance absolue en compensation des frais ci-dessus rapportés et de recommencer à la première échéance les 20 Florins de loyer annuel pour l'emplacement des meûles à l'eau.

Extrait du registre d'actes et correspondance de la Carrière aux Brassines.

Arch. Nicolas Jacquemin
Rue H. Denis Flémalle-Grande.

ANNEXE 6

Comptes de la Carrière aux Brassines arrêté le 26 aout 1825

A Nicolas Jacquemin pour 208 journées et demi à 25 sous.	260-12-2
A Evrard Jacquemin pour 194 journées à 25 sous.....	242-10
A Pascal Crespin pour 209 journées un quart à 25 sous..	261-11-1
A Hubert Jacquemin pour 215 journées un quart à 18 sous	191-18-2
A Otto Dargent pour 211 journées et demi à 20 sous....	211-10-0
A Hubert Hubart, pour 212 journées 3 4 à 20 sous.....	212-15-0
A Martin Roba pour 216 journées 1 4 à 18 sous.....	194-12-2
A Jacques Masillon pour 211 journées 1 2 à 17 sous....	179-15-2
A Simon Motard pour 28 journées 1/2 à 17 sous.....	24- 4-2
A Denis Leconte pour 55 journées 1 4 à 14 sous.....	38-13-2
A Catherine Crespin pour 34 journées à 10 sous.....	17-
A elle-même pour 52 journées 3 4 à 9 sous.....	23-14-3
A Arnold Dequinze pour 67 journées 1 2 à 11 sous...	37- 2-2
A lui même pour 50 journées 1 2 à 9 sous.....	22-14-2
A Marie Evrard pour 52 journées 3 4 à 10 sous.....	26- 7-2
A Elisabeth Jabon pour 52 journées 3 4 à 9 sous.....	23-14-3
A Catherine Panée pour 52 journées 3/4 à 9 sous.....	23-14-3
A Janiton Strumane pour 49 journées à 9 sous.....	22-12-0
A Catherine Godeleine pour 52 journées 3 4 à 9 sous....	23-14-3
A Catherine Elias pour 56 journées 3 4 à 9 sous.....	25-19-3
A Robert Dequinze pour 5 journées à 9 sous.....	2- 5-
A Antoine Bustin pour 10 journées à 8 sous.....	46
Aux Botresses pour 339 journées à 9 sous.....	152-11
A elles-mêmes pour 238 journées à 8 sous.....	95-10
A elles-mêmes pour 54 journées 1 2 à 7 sous.....	19- 1-2
Aux bieres pour 32 semaines à 24 sous.....	38- 8-0
A Mr Bussy pour avoir charié onze voitures de meules à l'eau à trois florins.....	33-

(i) Archives Nicolas Jacquemin. Rue H. Denis Flémalle-Grande.

A son domestique pour dringuelle	3- 2
A Lambert Wilmotte pour 10 tombereaux greve	15-
Payé pour 20 tombereaux chaux à 16 sous	16-
A Degive pour 27 voitures de chaux	27
A lui-même pour 73 voitures de mortier à la carrière	36-10
A Mr le Curé pour 2 messes	1-14
Pour dépenses faites au compte du 13 janvier	3- 8
Payé pour ports de lettres, papier, plumes, encre	9- 6-2
Payé à Germeau pour avoir mené une meule à Liège	1-
A lui-même pour avoir ramené du fer et acier	0-14
Payé pour un madrier sapin de Norvège	2- 2
A Mr Grisard pour une barre de Fer AR	33 - 5-
A lui-même pour 2 pièces acier et truelles	19-10-2
Payé pour 81 Destales (sic) à deux sous	8-20
A Libert, menuisier pour différents ouvrages	4-
Payé pour 19 livres clous à 6 liards	1- 8-2
Payé pour 2 livres poudre à 17 sous	1-14
Payé pour 47 pièces vernes à 22 liards	12- 2
Payé pour dépenses faites en chargeant les meules à l'eau et les chargeant pour leur destination	6-15-
Payé pour bois à faire des rouleaux et frais	8-10-
Payé au notaire Fraikin pour faire la quittance de 300 Frs payés à Marie Bernard pour sa terre	6-7-2
Payé pour 7 werettes à 6 sous	2-20
Payé pour corde et ramons	3-50
Payé pour un passe-port à l'étranger	8-10
Payé pour dépenses faites au voyage de Charleville y compris diligence et passe provisoire	56-
Payé pour genièvre quand on a fait la voûte	2-14
Payé aux ouvriers pour tirage dehors	5-14
Payé à Jean Kinon pour la façon de la voûte	429-18-2
A Jean Chandelon selon son état de maréchal	78- 7
A Henri Jacquemin pour faire le présent compte	4-50
Aux tantièmes pour 1841 florins 19 sous y sujets à 3 pour cent	55- 4-3
Florins	3.273-12-3

Les recus y compris 1689Fl11-2 que les maîtres avaient bon du dernier compte importent une somme de 6614 Fl 3 sous. Cette somme contrebalancée contre 3273 Florins 12 sous 3 liards que les frais montent, il se trouve que les maîtres ont bon en caisse florins : 3340,10 sous 1 liard, je dis bon.

LA PUBLICITÉ DU MARIAGE EN DROIT LIÉGEOIS [1]

Lorsqu'on passe en revue les textes liégeois consacrés au mariage, on est étonné de constater qu'un acte aussi important, créateur de la famille et générateur de tant de droits et de devoirs, paraît avoir préoccupé assez peu les Liégeois chargés de légiférer en cette matière. Sans doute était-elle suffisamment réglementée par les textes canoniques généraux de l'Eglise et l'application de ces lois n'offrait-elle pas de grandes difficultés dans la pratique journalière.

Seule, la question de la publicité du mariage, autrement dit celle des mariages clandestins, source de controverses fréquentes, retint l'attention du législateur.

I. — Législation

Le plus ancien texte liégeois contenant des dispositions relatives au mariage date de 1288 ; il s'agit des Statuts synodaux de Jean de Flandre.

Cependant dès avant la rédaction de ce monument, la question des mariages clandestins et des bans avait déjà suscité des conflits difficiles à résoudre. Ainsi, nous voyons, en 1250, l'archidiacre de Hainaut, Thibaut de Plaisance, en litige avec le prince-évêque Henri de Gueldre ; parmi les divers objets de la controverse qui sépare le prince et l'archidiacre figurent les mariages clandestins, la compétence dans les

[1] C'est sur le conseil de M. Maurice Yans que nous écrivons ces quelques pages consacrées à la question qui fut le sujet de ses leçons d'histoire du droit familial liégeois dans le cycle des cours pratiques organisés par l'Institut archéologique liégeois en 1949.

causes matrimoniales et la remise des bans de mariage. Ne pouvant s'accorder, les parties s'en remettent à l'arbitrage du légat pontifical Pierre d'Albano qui prononce sa sentence le 9 août 1250 (1).

Nous y relevons les solutions suivantes.

La peine à appliquer pour mariage clandestin concerne l'évêque, mais si le synode est saisi d'une plainte du chef d'un mariage clandestin consommé par la copulation, alors, en raison de ces rapports charnels, illicites hors mariage, l'archidiacre a le droit de prononcer une amende.

Dans la théorie du cardinal d'Albano, le futur pape Grégoire X, le mariage clandestin, même consommé par les relations sexuelles n'est pas valable. « Non est matrimonium » : il n'y a pas de mariage.

En ce qui concerne la compétence dans les causes matrimoniales, l'arbitre décide que le premier saisi de l'affaire pourra seul en connaître et que l'évêque ou son official ne pourra empêcher personne de recourir à l'archidiacre d'abord.

Enfin, touchant les bans de mariage, la sentence déclare que l'archidiacre peut en faire remise partielle pour cause juste et légitime.

Chose curieuse, au sujet des remises des bans, le conflit entre l'évêque et les archidiacres, qui se manifeste dès le treizième siècle, sera presque permanent et, dans le courant du dix-huitième siècle, il alimentera une querelle farouche ; et pourtant, il faudra attendre un mandement du 13 novembre 1548 pour trouver un texte liégeois traitant pour la première fois de la question des dispenses des bans.

Mais revenons aux Statuts synodaux de Jean de Flandre. Ceux-ci nous sont connus par plusieurs manuscrits. Monseigneur Schoolmeesters, utilisant en 1908 le *Liber chartarum ecclesie leodiensis*, probablement du XIVe siècle et deux

(1) Un jugement arbitral du cardinal Pierre d'Albano, en cause de Henri de Gueldre, élu de Liège et de l'archidiacre Thibaut de Plaisance, 9-12 août 1250, *Leodium*, 1902, p. 85.

autres manuscrits du XVe siècle, en donna une édition plus correcte que celles que l'on utilisait jusqu'alors (1).

En 1934, Mademoiselle Lavoye fit connaître un manuscrit plus ancien que le *Liber chartarum*, acheté en Angleterre par l'Université de Liège, et datant vraisemblablement de la fin du XIIIe siècle (2).

Après avoir examiné le manuscrit, l'auteur n'hésite pas à conclure qu'elle présente aux lecteurs, « le seul exemplaire connu des copies authentiques de ces statuts ».

Nous n'avons étudié que le chapitre des Statuts consacré au mariage, mais ce seul examen ne nous permet pas de suivre Mademoiselle Lavoye. En effet, la comparaison des textes, a tôt fait de faire apparaître que le manuscrit du XIIIe siècle, pour être plus ancien, n'est cependant pas meilleur et comporte des erreurs et des omissions que l'édition de Mgr Schoolmeesters ne contient pas (3).

(1) E. Schoolmeesters, *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège*, Liège, 1908.

(2) Mad. Lavoye, *Le texte original des Statuts synodaux de Jean de Flandre. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1934, t. XXV, p. 131-156.

(3) Ainsi, par exemple, le manuscrit du XIIIe siècle, au lieu de « si aliqui fidem sibi dederint », porte « si aliquis fidem debuerit », ce qui étonnera tout historien du droit car si l'expression « fidem dare », est d'un latin juridique impeccable et courant, au contraire, « fidem debere » ne se rencontre pas. Un peu plus loin, à la place de « dicti contrahentes matrimonium sunt contracturi », on lit « sub contracturi », ce qui, évidemment, ne signifie rien. De même encore lorsque le scribe du XIIIe siècle écrit « ad litteras » et non « per litteras » à propos d'une signification à faire par le curé à l'évêque ou à son official, il commet manifestement une erreur.

La conviction est définitivement acquise quand on est mis en présence du passage suivant, rapporté de façon différente par les deux textes, statuant sur la légitimité des enfants issus de personnes qui, quoique connaissant l'existence d'un empêchement à leur union, se sont néanmoins mariées. L'édition Schoolmeesters porte : « nichilominus matrimonium *in facie ecclesie* contraxerunt », tandis que le manuscrit du XIIIe siècle dit : « nichilominus etiam matrimonium contraxerint ».

Les mots « in facie ecclesiae » se trouvaient-ils dans le texte original et le manuscrit qui les contient est-il meilleur que celui qui les omet ? Il est aisé de découvrir le document canonique qui a servi de modèle au synode liégeois. Ce texte, antérieur à 1288, est une disposition du pape Innocent III, inscrite dans le recueil des Décrétales de Grégoire IX, qui, jusque dans ses termes, est presque identique à la règle liégeoise de 1288. Or, ce document dont la

Arrivons à présent aux dispositions des Statuts de 1288 concernant la publicité du mariage. L'essentiel de ce qui nous intéresse actuellement peut se résumer ainsi.

Le mariage ne peut se contracter que devant le curé de l'un des contractants, dans un lieu public et non dans une chambre ou une maison privée. La cérémonie doit s'accomplir « in facie ecclesiae », en présence de plusieurs personnes.

Si des personnes ont échangé leur consentement au mariage sans prêtre, et s'ils veulent, par la suite, que l'Eglise célèbre leur union, ils devront répéter leur consentement en présence d'un prêtre, qui procédera à la proclamation des bans.

Avant la célébration du mariage, il sera procédé à la proclamation des bans, trois dimanches consécutifs, à l'église, après l'évangile. Le curé fera connaître publiquement que telles personnes désirent contracter mariage et il invitera tous les auditeurs à dénoncer sous peine d'excommunication, les empêchements à la célébration du mariage qui seraient à leur connaissance, notamment pour lien de parenté ou affinité. Le curé procédera lui-même à une enquête au sujet des empêchements éventuels.

Si un obstacle lui semble probable, il s'abstient d'unir les fiancés et il leur interdit de se marier avant d'avoir reçu des

disposition synodale étudiée n'est que la transcription, contient l'expression « in conspectu ecclesiae » là où le législateur liégeois a inscrit « in facie ecclesiae ».

Texte des Statuts synodaux IX. De matrimonio

Si qui vero clandestina matrimonia vel interdicta conjugia inire praesumpserint in gradu prohibito, etiam ignorantes, soboles de tali conjunctione suscepta prorsus illegitima censeatur, de parentum ignorantia nullum habitura subsidium : similiter proles illegitima censeatur si ambo parentes scientes impedimentum legitimum, propter quod inter eos matrimonium stare non possit, nichilominus matrimonium in facie ecclesiae contraxerunt.

Texte de la décrétale d'Innocent III, c. 3, X, IV, 3.

Si quis vero huiusmodi clandestina vel interdicta conjugia inire praesumpserit in gradu prohibito etiam ignorantes, soboles de tali conjunctione suscepta, prorsus illegitima censeatur, de parentum ignorantia nullum habitura subsidium : cum illi taliter contrahendo non expertes scientiae, vel saltem affectatores ignorantiae videantur. Pari modo proles illegitima censeatur, si ambo parentes impedimentum scientes legitimum praeter omnem interdictum etiam in conspectu ecclesiae contrahere praesumpserunt.

directives de l'évêque, de son official, de l'archidiacre ou de tout autre qualifié pour résoudre la question.

Le curé cite alors devant ce fonctionnaire ecclésiastique, les fiancés et celui qui a dénoncé l'empêchement au mariage. Il fait également rapport écrit sur les raisons qui, en l'état de la cause, ne lui permettent pas de procéder au mariage. Enfin, le curé signale à ses paroissiens que tout qui connaît quelque empêchement à ce mariage, par lui-même ou par ouï-dire, doit le dénoncer sous peine de péché mortel.

L'excommunication est prononcée contre les fiancés qui, après l'échange de consentements clandestins, ou même en présence d'un prêtre, ont eu ensemble des relations sexuelles avant la célébration solennelle du mariage.

Sont également excommuniés tous ceux qui contractent un mariage clandestin, ceux qui se marient après interdiction de leur curé, de l'official ou de l'archidiacre, ainsi que les personnes qui participeront à des mariages clandestins à moins que, dans le délai d'un mois, ils n'en fassent dénonciation à l'évêque, official, archidiacre ou autre. Même dans ce cas, d'ailleurs, ils seront punis.

Les époux après avoir obtenu du curé des « litterae testimoniales » (1), devront recevoir la bénédiction nuptiale avec dévotion au cours d'une messe qu'ils devront entendre en entier.

Un examen rapide des Décrétales du recueil de Grégoire IX indique que les dispositions essentielles des Statuts synodaux de 1288 sont conformes aux règles canoniques déjà formulées par les papes et les conciles. La question mériterait néanmoins un examen approfondi dont ce bref article n'offre pas la possibilité (2).

On note cependant une plus grande sévérité à Liège, où

(1) Ces « litterae », appelées plus tard, « lettres de liberté » devaient être délivrées gratuitement, sauf trois deniers pour prix du papier, du scel et de la cire.

(2) Voir notamment A. Esmein, *Le mariage en droit canonique*, 2e éd., t. I, 202, Paris, 1929. — J. Dauvillier, *Le mariage dans le droit classique de l'Eglise*, p. 102, Paris, 1933.

l'excommunication atteint même des personnes que les Décrétales n'entendaient pas frapper [1].

Quittant les Statuts synodaux de 1288, l'on arrive à l'examen des documents canoniques qui ont précédé ce moment historique de l'histoire du droit de l'Eglise que représente le concile de Trente.

C'est d'abord un texte du 3 avril 1405 portant confirmation des Statuts publiés les 28 septembre et 17 octobre 1337 et le 9 juillet 1343 par l'évêque Adolphe pour extirper les abus des cours spirituelles. L'article 36 [2] nous apprend que certains clercs conciliaient les parties à prix d'argent lorsque surgissait une opposition au mariage. A l'avenir, tout accord, sous quelque forme que ce soit, sera prohibé en matière d'opposition à mariage, et les difficultés surgissant devront être soumises à l'appréciation du juge compétent.

Du début du XVe siècle, on passe alors au cœur du XVIe où un texte du 13 novembre 1548 s'offre à l'examen. Il s'agit d'un mandement prescrivant l'observation de la réformation du clergé décrétée à Augsbourg par Charles-Quint, dont l'article 12 est consacré au mariage [3].

Mais nous voici à l'époque où l'Eglise traverse des jours agités et où l'hérésie envahissante sème la discorde dans son sein.

La réaction cependant ne tarde pas à se faire jour, et s'organise alors le plus célèbre des conciles de la chrétienté.

Mis en présence d'une situation grave, le concile de Trente a pour but la réforme de l'Eglise, réforme catholique opposée à la réforme protestante [4].

(1) Une décrétale d'Alexandre III (c. 2, X. IV, 3) traitant des mariages clandestins porte « Qui ea contrahunt, ab Ecclesia non sunt aliquatenus compellendi », tandis que les Statuts liégeois (IX, 4) déclarent « Excommunicamus et excommunicati denuncientur qui clandestina conjugia contrahunt ».

(2) St. Bormans. *Rec. ord. princ. Lg.*, 1re série, p. 416.

(3) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 2e série, t. I, p. 177. Sur le synode de 1548, voir L. E. Halkin, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège*, p. 247 et ss., Liège 1936.

(4) F. Willocx, *L'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la Principauté de Liège*, Louvain, 1929.

H. Dessart, *Notes sur l'application des décrets du concile de Trente au diocèse de Liège* dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLI [1946], p. 76-89.

Le concile entreprend de réglementer la formation des clercs, des religieux et des chapitres sous la direction des évêques. Mais cette réglementation sévère (dont il n'y a pas lieu de parler ici), ne pouvait s'accommoder du droit d'exemption dont jouissaient les chapitres.

Ce fut là, sans doute, le point le plus délicat qui rendit l'acceptation du concile de Trente si malaisée en provoquant l'opposition de tous les chapitres qui entendaient conserver intacts leurs privilèges. Il nous paraît que la réforme du mariage qui nous intéresse particulièrement ne semble pas avoir fait l'objet d'opposition. Ce n'est pas là que se trouvait le point névralgique du concile de Trente.

Nous en avons une preuve dans le fait suivant.

Le 18 septembre 1567, Gérard de Groesbeek fait savoir à son Chapitre qu'il désire publier dans tout son diocèse les décrets du concile de Trente sur le mariage qui venaient d'être publiés par l'Université de Louvain (1). Le chapitre ne fait aucune opposition et la nouvelle législation matrimoniale est promulguée peu après, tandis que le reste du concile de Trente reste en suspens.

Cependant, après de nombreuses tentatives avortées et plus de vingt ans de vicissitudes, le prince-évêque désirant l'établissement de Statuts synodaux généraux parvient à un premier résultat : le 3 octobre 1585, le synode commence ses travaux. Tous les points du concile de Trente sont exposés sauf ceux relatifs au mariage, qui avaient été publiés dès 1567 dans toutes les paroisses du diocèse (2).

Mais le texte élaboré par le synode ne fut pas livré à la publicité et ces Statuts finirent même par s'égarer !

Enfin, en 1618, un nouveau Synode se réunit, non sans difficulté, et les Statuts rédigés les 24 et 26 avril furent finalement publiés par ordonnance du 8 mai de la même année.

(1) Sur le décret *Tametsi*, voir le *Dictionnaire de Théologie catholique* au mot *Mariage* et au mot *Propre curé*. — Voir aussi *Cristiani*, *Décrets du Concile*.

(2) Les Statuts synodaux du 3 octobre 1585 ont été publiés par A. Van Hove dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIII, p. 12-51, et 164-197. On y note en effet que la matière du mariage n'y est pas abordée.

Rapprochons les Statuts de 1548, le concile de Trente et les Statuts de 1618 afin de voir quelle a été l'évolution.

Le concile de Trente apporte-t-il des innovations qui rendent caducs les Statuts de 1548 (1) ?

Incontestablement.

Le texte de 1548 déclarait que le mariage ne pouvait se faire qu'en *présence du curé* ou du vicaire de la paroisse. Le concile de Trente, au contraire, porte que la célébration se fera par le curé des époux, à moins que ce curé ou l'ordinaire, c'est-à-dire l'évêque, n'y autorise un autre prêtre, nonobstant tout privilège ou toute coutume contraire.

Le mandement de 1618, dont le titre IX est consacré au mariage (2) commence par imposer l'obligation de se conformer aux décisions du concile de Trente. Ensuite, il précise et développe les formalités du mariage en suivant de près les directives du Concile.

Tous ceux qui veulent contracter mariage doivent en principe le faire en présence du curé de l'un des futurs époux ou d'un autre prêtre autorisé par le curé. Pour faire célébrer le mariage par un autre prêtre, il faut obtenir du Vicaire général une autorisation spéciale que celui-ci accorde après avoir pris sommairement connaissance de l'affaire, en présence des parents des intéressés, s'il le juge utile, et de leur curé. Le prêtre étranger habilité par le Vicaire général est tenu de faire connaître au plus tôt au curé des époux le mariage ainsi contracté par son ministère. Sinon, tant les contractants que le prêtre lui-même, seront punis très sévèrement et le mariage sera « *ipso jure* » nul pour vice de forme (3).

(1) Sessio 24, de reformatione matrimonii. caput I, Tametsi.

(2) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 2e série, t. II, p. 414.

(3) Est-il nécessaire de dire que les perturbations qui résultent de la guerre et des passages de troupes ont leur répercussion sur les mariages ?

Quelques exemples suffiront pour nous le montrer.

Nous voyons que, le premier février 1661, le curé d'Emael est délégué par le Vicaire général de Liège pour bénir les mariages de tous ceux qui sont privés de leurs curés, comme le sont les habitants de Wilre et de Montenaeken, ainsi que les habitants de la garnison de Maestricht.

Le 27 septembre 1670, le même curé se trouve devant une situation qui l'embarrasse : Marie Humblet avait épousé Pascal Peters de Maestricht devant Henri Croenenschilt, aumônier militaire du fort de Navagne. Doutant de la

C'est bien la disposition du concile de Trente que nous retrouvons ici.

Le texte de 1548 est le premier document (du moins le premier connu pour le pays de Liège) à contenir une disposition que nous qualifierons de législative traitant des dispenses partielles de bans qui peuvent être accordées par les archidiacres (1).

Le mariage doit être précédé de trois proclamations faites trois dimanches ou jours de fête successifs (à la condition qu'il y ait au moins un jour d'intervalle entre ces fêtes). Ces publications se font à l'église lors de la grand-messe après l'Evangile.

Les archidiacres ou autres prélats ayant pouvoir d'accorder dispense des bans, peuvent faire remise de deux des proclamations, mais non des trois. En cas de dispense des bans, le curé ne pourra procéder à la célébration si la seule proclamation requise n'a pas été faite. Et il devra s'écouler au moins un jour entre cette unique proclamation et la célébration.

Après les proclamations, le curé délivrera une attestation, « litterae testimoniales », du consentement libre et spontané des époux et de l'absence d'empêchement au mariage. Il pourra alors unir les époux dans son église, au cours de la

validité de ce mariage, le curé leur fait renouveler leur consentement en sa présence.

La dite Marie Humblet, perd son époux à la guerre, mais ayant le goût du militaire elle épouse en seconde noces François César, soldat de la garnison de Maestricht. Ce mariage, qui avait été célébré à Haccourt, inquiète le doyen de Maestricht qui, pour son apaisement, fait renouveler aux époux leur consentement en sa présence le 29 juin 1678.

Van Wintershoven, *Chronique tirée des registres paroissiaux d'Emael*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, 1904, p. 69, 73 et 76.

Sur le mariage des militaires, voir : édit du 8 janvier 1692, Manigart. *op. cit.*, t. III, p. 123 ; édit du 19 janvier 1775, Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 738.

(1) On trouve évidemment avant 1548 des documents non « législatifs » sur cette question. Nous avons déjà cité la sentence arbitrale de Pierre d'Albano de 1250. On pourrait encore signaler l'acte par lequel, le 9 novembre 1350, les curés de Liège attestent que contrairement aux prétentions de l'évêque, le prévôt de Saint-Lambert a le droit de dispenser des bans et d'autoriser les mariages en temps clos ou en dehors de l'église paroissiale (Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert*, t. IV, p. 131). Cette attestation fut confirmée par une nouvelle déclaration du 4 février 1430 (*Ibid.*, t. V, p. 91).

grand-messe, et ces derniers devront entendre toute la messe à moins que la coutume de l'endroit ne les autorise à entendre une messe avant la célébration de leur mariage.

Il est également défendu d'autoriser les nobles, possédant des chapelles, à se dispenser du respect des formes exigées, sous prétexte de coutume contraire.

Alors que le texte de 1548 décidait que les archidiacres pouvaient faire remise de deux des proclamations, le concile, assez discret sur la question adopte une théorie qui se résume ainsi : si l'on soupçonne que les trois bans peuvent provoquer une dénonciation méchante d'empêchement au mariage, alors on pourra s'en tenir à une seule proclamation, ou bien même le mariage pourra être célébré sans aucune publication de bans, par le curé assisté de deux ou trois témoins, et c'est l'évêque qui est laissé seul juge de l'opportunité de la remise des bans.

L'article 2 des statuts de 1618 énonce les règles suivantes : S'il est nécessaire de dispenser de la publication de tous les bans, ces dispenses ne seront accordées que par autorisation spéciale du Vicaire général. Quant aux remises partielles, elles ne seront accordées que par les doyens ruraux et par les prêtres de localités importantes. Ces doyens jureront entre les mains du Vicaire général, de l'archidiacre ou de l'official qu'ils n'accorderont jamais de telles dispenses ni n'en permettront l'octroi si ce n'est par les prêtres de leur doyenné ayant charge d'âmes.

La dispense ne sera accordée qu'après que le curé des parties aura délivré une attestation établissant qu'un ban a été régulièrement proclamé et qu'aucun empêchement au mariage n'a été découvert.

Ajoutons que le mandement de 1618 clôture son titre « *de matrimonio* » en portant que les vagabonds ni les étrangers ne pourront se marier sans l'autorisation expresse de l'évêque, sous peine pour le célébrant de suspense « *a divinis* » et autre peine arbitraire.

Le déplacement d'autorité est remarquable et le rapprochement des trois textes fait apparaître que la tendance de

1618, conforme aux instructions du concile de Trente est de restreindre les pouvoirs des archidiacres pour y substituer ceux de l'évêque représenté par son Vicaire général.

C'est le Vicaire général, dont les textes antérieurs ne parlaient pas qui autorisera les célébrations de mariage par les prêtres étrangers à la paroisse des époux, c'est lui encore qui obtiendra le droit d'accorder la remise des trois bans.

Faut-il dire que les statuts de 1618, si péniblement élaborés, ne furent pas admis sans difficultés.

Dès le 30 septembre 1621, le clergé primaire et secondaire se jugeant lésé dans ses droits, exemptions et privilèges, fit dresser un acte d'appel au Saint-Siège (1). Ce document contient une longue liste de griefs parmi lesquels nous en relevons deux qui concernent les dispenses de bans de mariage.

Le conflit, désormais, sera sans trêve et les documents nous le montrent sans cesse ravivé.

C'est ainsi que nous voyons des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert plus d'une fois consacrées à la question qui nous occupe. Nous nous contenterons de signaler les suivantes.

Le 9 novembre 1618, conclusions relatives à l'accord intervenu entre le prince et les archidiacres au sujet de la remise des bans de mariage (2).

Le 14 novembre 1638, conclusions se faisant l'écho de nombreuses plaintes concernant les droits excessifs qui sont exigés pour les dispenses de bans (3).

Le 17 juin 1648, les difficultés existant entre le prince et les archidiacres sont momentanément résolues par une transaction (4), mais la paix sera de courte durée.

Un mandement du prince du 13 décembre 1660 (5) accordant au Vicaire général seul le droit de dispenser des bans, le chapitre

(1) E. Schoolmeesters, *Protestation du clergé primaire et secondaire de Liège contre les décrets du synode diocésain du 24-26 avril* 1618, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XV, 1878, p. 406.

(2) A. E. L., *Saint-Lambert*, Conclusions capitulaires, reg. 128, f° 40.

(3) *Ibidem*, reg. 143, f° 58.

(4) *Ibidem*, reg. 1647-1648, f° 124-126.

(5) A. E. L., *Prévôté*. Reg. Prérogatives du Prévôt, f° 43 ; Manigart, *Praxis pastoralis*, t. III, p. 211.

proteste le 4 janvier 1661, et, rappelant les décrets antérieurs, demande que les droits des archidiacres soient maintenus (1).

Le 11 mars 1661, le grand doyen se rend à Bonn et à Cologne afin d'y entretenir le prince de la question (2). Le texte de son rapport nous est conservé (3). La démarche aboutit à la promulgation du mandement du 2 avril 1661 qui suspend celui du 13 décembre 1660 (4).

Léon LAHAYE (5) signalant cette phase du conflit, semble considérer que le mandement du 2 avril 1661 marque le point final de la querelle et il écrit que le prévôt Paul Jean de Groesbeek, archidiacre de Liège, « se borna à faire insérer dans les registres de la prévôté une protestation énergique afin que ses successeurs eussent un recours en cas de futures contestations ». Il ajoute enfin que les prévôts continuèrent à délivrer les dispenses et qu'ils ne furent pas troublés dans l'exercice de cette prérogative.

La réalité est toute différente et l'on doit constater que les hostilités ne furent nullement clôturées par le mandement de Maximilien Henri de Bavière.

En effet, l'un de ses successeurs, Joseph-Clément de Bavière marque son mécontentement dans un rapport qu'il adresse au Saint-Siège, le 24 décembre 1700, et dans lequel il ne manque pas de signaler les difficultés qui l'opposent aux archidiacres qui « omnes etiam bannos per suos collectores et archidiaconatum pastores sine causa relaxari permittunt per quem procedendi modum viam aperiunt ad matrimonia clandestina imo ad tot incestus » (6).

Le 27 janvier 1703 le prince-évêque fait publier une nouvelle ordonnance qui prescrit de se conformer aux décrets du concile de Trente et aux constitutions synodales et épiscopales tou-

(1) A. E. L., *Saint-Lambert*, Conclusions capitulaires, Reg. 1659-1662, f° 122.
(2) *Ibidem*, reg. 1659-1662, f° 136 v°.
(3) *Ibidem*, reg. 1659-1662, f° 142-146 v°.
(4) En placard inséré au f° 147 du registre signalé à la note précédente.
(5) Léon LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans le *Bulletin Institut archéologique liégeois*, t. 46, 1921, p. 77-79.
(6) Jean PAQUAY, *Les rapports diocésains liégeois au Saint-Siège* dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, 1931, p. 163.

chant le mariage, sous peine de suspension pour les ecclésiastiques et d'excommunication pour les laïcs (1).

La « querelle des bans » continuera à se dérouler pendant tout le cours du XVIIIe siècle et si nous nous abstenons de l'étudier ici, c'est que notre confrère M. Maurice YANS se propose d'en faire un examen approfondi dans une prochaine publication (2).

Nous nous bornerons à esquisser les fluctuations de la question qui resta si longtemps controversée.

Le pape Benoît XIII, par l'intermédiaire du nonce de Cologne avait invité l'évêque à remédier à l'abus des dispenses de bans trop facilement accordées dans le diocèse de Liège. Pour donner suite à cet ordre, Georges Louis de Berghes rédige un mandement, publié le 6 avril 1725, qui s'exprime ainsi : Soucieux du bien de nos sujets, nous devons nous efforcer de donner satisfaction au Pape et, à cet effet, nous défendons sous peine de suspension, ipso facto, à tous doyens, curés, vicaires et autres quelconques prêtres, sous quelque prétexte que ce soit, de marier à l'avenir si la publication de ce mariage n'a pas été faite à la grand-messe du dimanche, au moins huit jours auparavant. S'il y a un motif pour la remise des deuxième et troisième bans, les intéressés pourront demander la dispense au Vicaire général ou autres auxquels la coutume a donné compétence (3).

Dès le 13 juin, il précise ses instructions pour répondre aux sollicitations des curés harcelés par les candidats au mariage impatients de célébrer leur union. Il défend aux curés, sous peine de suspension, de délivrer des lettres de liberté avant les huit jours écoulés (4).

Sur une offensive des archidiacres, ces deux mandements de 1725 sont suspendus par une disposition de Jean Théodore

(1) L. POLAIN, *Rec. ord. Princ. Lg.*, 3e série, t. I, p. 308 ; MANIGART, *Praxis pastoralis*, t. III, p. 215.

(2) Voir sur cette question : G. SIMENON, *L'administration des sacrements dans l'ancien droit ecclésiastique liégeois*, p. 49-57 (Extrait de la *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 14, Liège, 1922-1923).

(3) L. POLAIN. *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. I, p. 869.

(4) L. POLAIN, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. I, p. 869.

de Bavière du 22 avril 1744, dont l'exécution est réglée par de longues instructions rédigées, le 16 juillet par les archidiacres eux-mêmes (1).

Dès lors, les archidiacres sont de nouveau autorisés à dispenser de la proclamation des bans. Cependant, la remise des trois bans ne peut être accordée que pour motif grave : « Dum proximum immineret periculum malitiose impediendi matrimonium, aut gravis scandali, vel gravis nocumenti in bonis famae, fortunae aut corporis ».

Le 29 juillet 1755, le prince réagit et renouvelle les édits antérieurs, faisant défense de procéder à la célébration des mariages avant que la publication des trois bans ait eu lieu (2). Puis, il donne le premier septembre 1756, un mandement général dont les articles 48 à 59 concernent le mariage (3). Ce texte ordonne de nouveau, le respect des décrets du concile de Trente.

Par un mandement du 26 février 1770, confirmé le 25 septembre, Charles-Nicolas d'Oultremont remet expressément en vigueur les dispositions des 6 avril et 13 juin 1725 suspendues le 22 avril 1744 (4).

Enfin, dernier acte de cette lutte incessante entre le prince et les archidiacres, ceux-ci profitant d'un interrègne obtiendront du chapitre cathédral « sede vacante », le 8 novembre 1771, l'annulation des mandements de 1770 (5).

Et c'est seulement ici que s'achève le conflit que Léon Lahaye clôturait un siècle plus tôt.

La raison de cette lutte ne nous paraît pas particulièrement louable car nous n'y voyons qu'une simple querelle de prestige doublée d'une question d'intérêt.

Il s'agissait, en effet, de l'exercice d'un droit, que l'on s'arrachait, non seulement parce qu'on voulait le considérer comme un privilège respectable et honorifique, mais aussi

(1) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 6.
(2) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 302.
(3) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 337.
(4) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 608.
(5) L. Polain, *Rec. ord. princ. Lg.*, 3e série, t. II, p. 633.

parce qu'il était une source de revenus dignes de quelque considération (1).

II. — Jurisprudence

Signalons enfin que la conclusion d'un mariage clandestin n'était pas seulement une faute pouvant entraîner des sanctions spirituelles : excommunication ou pénitences. Le défaut de publicité du mariage était érigé en véritable délit et frappé de peines temporelles.

Le 8 février 1519, l'official de Liège ordonne que André fils d'Arnold de Vordell, clerc mineur de Tongres, sera soumis à la torture parce qu'il est accusé d'avoir contracté un mariage clandestin (2).

Le 19 novembre 1533, Catherine Royen, religieuse qui a enfreint ses vœux et s'est mariée clandestinement est excommuniée et condamnée à trois ans de réclusion (3).

L'official, en 1676, condamne Eloi Mathieu et Hélène Cartiels, qui s'étaient mariés sans respect des formes imposées, après s'être vu refuser le « rouge sceau » par le Vicaire général. Les prévenus doivent renouveler leur mariage avec toutes les solennités exigées, en présence du curé de l'un d'eux et de témoins. En outre, ils doivent jeûner un jour et payer trois ducats d'amende (4).

Une autre sentence de l'official, du 21 mars 1684, condamne Pierre le Marischal à 45 florins d'amende et son épouse Catherine le Marischal à 30 florins, outre la cessation immédiate de leur cohabitation, pour avoir contracté mariage à Lemmel alors que le curé de Lantin n'avait procédé qu'à une seule proclamation (5).

(1) Nous avons signalé plus haut que le chapitre de Saint-Lambert enregistrait, le 14 novembre 1636, les nombreuses doléances de ceux qui devaient payer de lourdes sommes pour être dispensés de la publication des bans.

(2) Thys, *Ephémérides tongroises*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, 1872, p. 178.

(3) L.-E. Halkin, *Le Cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège*, Liège, 1930, p. 176 et 286. A. E. L., *Officialité*, Sentences, reg. 64, f° 64.

(4) A. E. L., *Officialité*, Procès, liasse 35 (Inventaire Jos. Stekke).

(5) A. E. L., *Officialité*, Causes criminelles, Sentences, 1670-1726, f° 38.

En 1695, une poursuite est dirigée contre Jean Antoine baron de Mayrchoffen et Marie Drolenvaux pour mariage clandestin. Les prévenus déclarent qu'« il n'a pas esté possible d'obtenir du Révérend Seigneur Grand Vicaire à Liége la permission de se marier sans faire les proclamations publiques ou comme il se dit communément, d'obtenir le rouge sceau ». Dans la crainte que son mariage avec une bourgeoise de Liege fût empêché s'il venait à être connu, le baron décide de le contracter sans publicité et l'union se fait devant témoins, dans une chambre de la maison du curé de Saint-Servais. L'official, par sa sentence du 20 août 1695, impose aux prévenus de faire la preuve, dans les huit jours, de la régularité de leur mariage. A défaut, ils devront se séparer et payer solidairement, la valeur de quatre voyages à Saint Jacques de Compostelle pour le Grand scel et deux voyages à Bologne au profit de l'officialité [1].

* * *

Nous pensons avoir, en ces quelques pages, suffisamment résumé ce que fut la publicité du mariage dans l'ancien droit liégeois et fait apparaître que cette question fut constamment l'objet des préoccupations de l'autorité ecclésiastique et qu'elle alimenta un conflit permanent entre l'évêque et les archidiacres, depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Raoul VAN DER MADE.

---

[1] A. E. L. *Officialité*, Procès, liasse 34 (Inventaire Jos. STEKKE).

LA RÉDACTION DE LA COUTUME LIÉGEOISE

Dans le vocabulaire juridique liégeois de l'Ancien Régime, le terme *statuts* déconcerte par son sens amphibologique. Généralement, il s'applique à l'ensemble des paix publiques, textes législatifs qu'observe le tribunal de la Cité jugeant donc d'après les *statuts*, tandis que la cour scabinale représente davantage la loi, autrement dit la coutume, et que l'officialité incarne le droit, tant romain que canon. Mais il désigne aussi la réformation de Groesbeeck de 1572. Ce prélat, quoique stimulé à diverses reprises par le pape désireux de lui voir mettre à exécution les décrets du Concile de Trente, se borna à promulguer des codes de procédure, concernant aussi bien le for ecclésiastique que les cours civiles. Manifestation de bonne volonté qui ne fait que continuer l'exemple des prédécesseurs. Car la réformation de la justice préoccupe déjà Corneille de Berghes. On possède une ordonnance sur la matière, prise par lui en 1538 ; toutefois, on ne peut assurer qu'elle ait été appliquée, car rien ne prouve qu'elle ait reçu la sanction des trois Etats et qu'elle ait été mise en garde de loi (1).

Aux journées d'Etats du 12 décembre 1549 (2), le prince-

(1) L. Polain, *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, 2e série, t. I, p. 109, Bruxelles 1869.

(2) A titre exemplatif, nous donnons jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la liste chronologique des principales journées d'Etats où la question de la réforme de la justice fut soulevée par le prince : 1549, 12 décembre — 1550, 3 juillet — 1568, 4 juin — 1566, 10 janvier, 10 août — 1567, 18 mars — 1568, 17 mai, 13 septembre, 13 décembre — 1570, 18 janvier — 1571, 7 juin — 1583, 15 novembre — 1584, 27 novembre (Etat Tiers) — 1589, 6 juin — 1599, 15 juin — 1600, 6 avril — 1603, 4 mars — 1607, 28 mai — 1609, 1 juillet, 1610, 1 avril — 1613, 27 janvier — 1615, 22 avril — 1620, 15 juin — 1624, 11 mars — 1625, 3 juillet — 1630, 22 avril — 1634, 27 juillet — 1646, 19 septembre — 1648, 29 juillet — 1649, 30 septembre — 1652.

évêque sollicite à nouveau l'avis de l'assemblée sur la nécessité de redresser les abus qui se sont glissés dans l'exercice de la justice. Le 3 juillet 1572, Gérard de Groesbeeck publie sa *Réformation* ; elle ne fut pas d'ailleurs définitive : dès le début du règne de son successeur immédiat, Ernest de Bavière, la nécessité de revoir le code de 1572 se fait déjà sentir (1). Ce problème restera d'actualité sous les règnes subséquents.

Tandis que le pouvoir se préoccupait d'assurer une saine justice à ses sujets, ceux-ci éprouvaient le désir de voir codifier la coutume (2). Les diverses dispositions de droit civil, *sensu stricto*, éparses dans les Paix, avant tout ordonnatrices de droit public, ne pouvaient certes fournir aux Liégeois un exposé suffisant des règles qui devaient régir leurs rapports privés.

A l'image de ce qui se passe aux Pays-Bas aussi bien qu'en France, la réformation de la justice et la codification de la coutume se manifestèrent dès lors comme deux préoccupations constantes et plus ou moins solidaires. Comme Gérard de Groesbeeck et Ernest de Bavière, Ferdinand de Bavière l'inscrivit à son programme de gouvernement.

Dans ses possessions féodales, il parvint à un résultat appréciable : le 6 octobre 1618, les coutumes du pays de Stavelot étaient décrétées par lui et le 15 juillet 1628, celles du duché de Bouillon étaient également fixées.

La nature politique du gouvernement liégeois empêcha d'arriver à un résultat définitif. Trop de tendances contraires, paralysatrices se faisaient jour lors des travaux d'élaboration entrepris par des députés avant tout soucieux de défendre les privilèges de leurs mandants. Les oppositions d'intérêts, les divergences de vue sur des matières étrangères ou connexes aux préoccupations des commissions chargées de la rédaction des coutumes, avaient une répercussion souvent fâcheuse sur la célérité et le rendement des travaux. Ainsi, à certain moment, l'Etat ecclésiastique ou primaire, représenté par le chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, et l'Etat noble ou secondaire

(1) E. Polain, *La vie à Liège sous Ernest de Bavière*, dans *Bulletin Institut Archéologique liégeois*, t. 62 [1938], p. 161 et ss. A. E. L., *Etats*, liasses 25, 26.
(2) Raikem, *Discours de rentrée de la Cour d'Appel de Liège*, 1845.

sont divisés sur la question de la *prévention* en matière judiciaire ([1]). Le 15 juin 1620, l'Etat noble remet au prince l'exposé de ses *desiderata* au moment où Pierre de Méan était chargé par le prince de s'occuper activement de la rédaction d'un projet de codification des coutumes. Dix-huit ans plus tard, lorsqu'il renouvelle le mandat de ses délégués à la commission d'examen des coutumes, l'Etat noble, sans préjuger de la décision que prendra la Chambre Impériale saisie du litige ([2]), profite encore de l'occasion pour notifier qu'il s'opposera à toute publication de la coutume tant que la question de la prévention ne sera pas réglée, tout au moins provisionnellement. Les choses tramant en longueur, l'Etat-Tiers, dont les membres ont le plus d'intérêt à posséder le texte écrit de la loi, mise à la portée de tous, semble s'impatienter. Le 16 octobre 1642, il émet l'avis que les paix, les coutumes et les privilèges impériaux doivent être imprimés au plus tôt par les soins d'une commission comprenant un délégué de chaque Etat ([3]).

Prenant les griefs du Tiers en considération, l'assemblée générale des Etats décide, le 20 octobre 1642, que la copie du projet des coutumes, élaboré par Pierre de Méan, discuté et remanié par les commissions établies antérieurement, sera remise, aux fins d'examen, à une commission nouvelle composée de délégués du prince et des Etats. La publication des privilèges impériaux, des paix constitutionnelles et de la coutume, est admise en principe : elle aura lieu immédiatement après la clôture des travaux de la nouvelle commission ([4]). La composition de celle-ci reproduite au début de l'édition de la coutume de Pierre de Méan, est la suivante :

([1]) En vertu de la prévention, est compétente la cours qui a été saisie la première du litige. Archives de l'Etat, *Etat noble*, reg. 12, fol. 18 r° : 1620, 15 juin ; reg. 12, fol. 24 r° : 1620, 27 juin ; reg. 12, fol. 57 r° : 1624, 13 mars ; reg. 12, fol. 87 r° : 1625, 16 octobre.

([2]) *Etat noble*, reg. 12, fol. 165 r° : 1638, 14 octobre.

([3]) *Etat noble*, reg. 13, fol. 5 r°. *Etat tiers*, reg. 16, fol. 62 r°.

([4]) *Etat primaire*, reg. 35 (1642-44) fol. 170 r° : 20 octobre 1642. « En l'assemblée de Messeigneurs de la Noblesse et du tiers Estat en corps et des deputez du Chapitre Cathedral de Liège tenue le 20me d'octobre 1642 — La mesme mesdits seigneurs ont trouvé bon que copie des coutumes du Pays de Liège conceues soit delivree à chasque Estat pour estre advisée par les deputez de S. A. et des Estats et que cela fait, soit passé outre à la publication et impression d'icelle avec les privileges imperiaux et paix faite. »

De la part de son Altesse :

Pierre Rosen, chanoine de la cathédrale de Liège, membre du Conseil privé du Prince et du Conseil ordinaire ;

Arnold de la Haxhe, chanoine de la cathédrale de Liège, official, conseiller privé du prince ;

Lambert de Lapide, membre du Conseil privé du prince, échevin de Liège ;

Eustache de Liverloz, échevin de Liège ;

François de Thier, échevin de Liège ;

Gille Dormael, avocat fiscal de S. A. ;

De la part de l'Etat noble :

Henry, comte de Heers et de Rivière ;

Charles d'Oultremont, seigneur de Fosseroulle ;

Conrad Vanderheyden à Blisia, membre du Conseil ordinaire ;

De la part du Chapitre cathédral :

Jean de Bocholtz, chanoine de la cathédrale de Liège, membre du Conseil ordinaire ;

Jean Tabollet, chanoine de Liège et official du Chapitre ;

De la part de la Cité :

François de Liverloz, bourgmestre de Liège ;

Charles de Méan, membre du Conseil ordinaire, bourgmestre de Liège ;

De la part des bonnes villes du pays de Liège :

Raes à Chockier de Surlet, bourgmestre de Liège.

L'édition des paix, conformément à la paix de Tongres, constituait la préoccupation principale de cette commission de 1642, la publication des coutumes ne devait être abordée que dans la suite. Mais, sur l'un et l'autre point, ses efforts s'avérèrent stériles. Elle dut se séparer sans résultat tangible ; elle garda vraisemblablement l'espoir de poursuivre ses travaux, car, dès le 5 janvier 1643, le Conseil de la Cité autorisa les bourgmestres Blisia et Méan à participer à l'édition des coutumes ; à cette occasion, il rappela qu'ils avaient reçu antérieurement la même validation en vue de la publication

des paix (1). Malgré tout, la coutume officielle ne fut jamais éditée. Les corps constitués, chargés de rendre la justice, de dire le droit et d'interpréter la loi, gardaient tout leur prestige et toute leur influence.

Le texte de la coutume que nous possédons a été imprimé en 1650, par les soins d'un membre de la commission de 1642, Charles de Méan, fils du rédacteur du projet, jurisconsulte éminent, que l'établissement d'une corrélation entre le droit coutumier et le droit romain préoccupait vivement. Ce texte, comme pourrait le laisser sous-entendre la fin du titre de la publication : « reveuz l'an 1642 par les deputez de Son Altesse et de ses Etats », ne revêt aucun caractère officiel (2). Dans cette œuvre, il est impossible de déterminer exactement la participation des divers collaborateurs et l'importance des amendements apportés au projet, au cours des discussions dans les commissions. En effet, les procès-verbaux de leurs séances ne nous sont pas parvenus ; seule, la désignation des divers commissaires se retrouve dans les recès des Etats.

Au contraire, la commission constituée par l'Assemblée générale des Etats, le 28 mars 1719, en vue de réformer la justice et de codifier la coutume, nous a laissé une partie de ses délibérations ; la plus grande part de ces archives concerne la révision de la Réformation de Groesbeeck, seuls quelques feuillets libres et un cahier, provenant de l'Etat Primaire, font allusion à la réforme des lois et coutumes (3). Dans ces notes, sont consignés les avis émis sur chaque point de la coutume par la commission formée de l'official, des échevins Vandesteen et de Louvrex, pour l'Etat primaire, du bourgmestre Duchateau assisté du pénaliste Parent, pour l'Etat

(1) Blisia et Mean n'étant pas bourgmestres en 1643, la décision du Conseil de la Cité doit être considérée comme une prolongation de la délégation accordée après les 25 juillet 1640, date à laquelle Conrard Vanderheyden à Blisia fut investi pour la première fois des fonctions de premier magistrat de la Cité. Mean, *Observationes ad jus civile*. Praefatio ad lectorem. — Cf. aussi Warnkonig, *Beiträge zur Geschichte u. Quellenkunde des Lutticher Gewohnheitsrechts*, 1838, p. 37 et ss.

(2) Une première tentative de révision de la coutume de Pierre de Mean s'est manifestée dès 1668. Il fallut l'intervention énergique de Charles de Méan pour l'écarter. — Raikem, *Discours de rentrée*, 1845, pp. 19-22.

(3) A. E. L. *Etats* (Inventaire Fairon), n° 27.

noble et de Blochouse, pour l'Etat tiers. La composition de la commission a quelque peu varié ; des délégués du prince prirent part aux travaux dont l'aboutissement fut la rédaction d'un « projet de compilation des statuts et coutumes du pays de Liège avec leurs modérations, ampliations, et corrections, émanées à l'ordonnance de son Altesse Monseigneur Georges Louis, par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liège, marquis de Franchimont, comte de Looz, Horn etc. » (1).

Ce manuscrit que l'on ne peut attribuer formellement à Louvrex, cheville ouvrière de la commission, est précédé d'un projet de mandement de publication constatant l'approbation des Etats. Ils ne la donnèrent point et la promulgation destinée à transformer le projet en loi positive, en Edit perpétuel, n'eut pas lieu.

Ainsi pour tout l'Ancien Régime, on ne possède aucun texte officiel de la coutume, ni aucun document parlementaire explicite relatif à son élaboration. Dans ces conditions, étudier le droit civil liégeois d'après le texte de la coutume, rédigée aussi bien par de Méan que par Louvrex, et que, malgré l'absence de sanction législative, la majorité des juristes considère comme loi à la fin du XVIIe siècle, reviendrait à imiter des juristes modernes qui interpréteraient le code Napoléon uniquement à travers les œuvres de Cambacérès et de Tronchet. Partant, on saisit l'importance que prend la jurisprudence dans la reconstitution historique du droit civil liégeois.

Maurice YANS.

---

(1) A. E. L. *Etats* (Inventaire Fairon) Ch. II, Reformation de la Justice, n° 28.

L'ÉGLISE DE MONS-LEZ-LIÈGE

Au point de vue spirituel, la commune de Mons-lez-Liège, — c'est-à-dire les anciennes seigneuries de Mons, de Souxhon, de Ruy (Ruilhier), de Crotteux-Saint-Martin et de Crotteux-Saint-Pierre (1), — dépendait, jadis, d'une paroisse dont, à l'origine, la seule église et l'unique cimetière se trouvaient à Hollogne-aux-Pierres.

A la période pré-romane, à l'emplacement de l'église actuelle de Mons s'éleva un modeste oratoire dont il ne reste plus que des substructions révélées par les fouilles entreprises, en 1942, par M. Philippe, sous la direction de M. le professeur Breuer.

La construction de cette chapelle donna lieu, sans doute, comme de coutume, à des réjouissances populaires qui pourraient se reconnaître dans une des anciennes fêtes locales. Or, à Mons, il y avait autrefois trois fêtes : la fête patronale amenée par la Saint-Lambert, aujourd'hui antidatée au deuxième dimanche de septembre ; puis la fête mobile du Saint-Sacrement, le dimanche après la Fête-Dieu, que les pouvoirs publics ont remplacée par la fête de la Quasimodo ; ensuite, la *ducasse*, inscrite au calendrier, le premier dimanche de juillet, à la Visitation Notre-Dame, fête dont on a même perdu le souvenir à Mons mais qui est toujours vivante à Souxhon et à Ruy (2).

(1) Arch. Etat Lg., *Greffes scab.*, *Mons*, *Cour de Saint-Martin*, Reg. 1668-1758, f° 39 (1707).

(2) Trois localités co-seigneuries de la Cathédrale et sans doute, pour un temps, spirituellement codépendantes.

A l'occasion de la fête du Saint-Sacrement avait lieu la procession tandis qu'à la *ducasse*, la jeunesse du village plantait un *may*, avec cérémonie, devant la chapelle, et, au son des violons, des compagnons (1) y réjouissaient les manants assemblés. Aux trois fêtes, les offices se chantaient. Mais, fait significatif peut-être, aux deux dernières fêtes seulement des branchages garnissaient l'intérieur de l'église (2).

De prime abord, on est tenté d'admettre le 17 septembre pour date de la consécration de la chapelle primitive. Le titulaire actuel de l'église de Mons est saint Lambert. Il l'était déjà en 1529 (3). Le Chapitre de Saint-Lambert possédait la seigneurie de Mons bien avant 1205 (4) et cet établissement religieux avait l'habitude, autrefois, de dédier à son patron les chapelles qu'il fondait dans ses domaines. D'autre part, la fête de Notre-Dame ne porta pas, sans raison, le nom de *ducasse* et la Saint-Lambert ne se commémora pas, sans cause, sous l'Ancien Régime, avec plus de simplicité que les deux autres fêtes locales. La Cathédrale de Liège, lors d'une reconstruction de la chapelle, a pu changer le titulaire tandis que le village, respectant la tradition, conservait la fête de l'ancien patron. Ainsi, en fut-il encore à la Gleixhe en 1779. L'église Sainte-Marie fut reconstruite par la Cathédrale et fut placée sous l'invocation de saint Lambert (5). Néanmoins, la *ducasse* se fixe toujours à la Sainte-Marie et la Saint-Lambert ne se fête que liturgiquement.

L'édification de la chapelle primitive et la dotation de revenus à son bénéfice ne rompirent pas les liens des Montois vis-à-vis de leur église-mère et de leur *vesty*. C'est ainsi qu'ils

(1) Arch. Etat Lg., *Greffes scab.*, *Mons*, *Offres*, Reg. 1590-99, p. 594 (1597). Sans doute, entend-on par « compagnon » ceux à qui un rôle est départi dans cette manifestation folklorique.

(2) Arch. Cure Mons, *Cens et Rentes*, Reg. 1783 à 1825 (d'an en an).

(3) Arch. Etat Lg., *Greffes scab.*, *Mons*, *Œuvres*, Reg. 1544-96, p. 71 (1529).

(4) Le « ...conventus ecclesiæ Sancti Lamberti » renouvelle l'adjudication faite depuis longtemps, au monastère d'Aywières, de 18 boniers de terres incultes situés « in villa de Mons » Arch. Générales du Royaume, Bruxelles, *Cartulaire d'Aywières*, n° 5338 (1205).

(5) Cfr. De Rijckel, *Les Communes de la Prov. de Liège*, p. 227.

devaient, quand même, contribuer manuellement et pécuniairement à l'entretien et à la réfection de la tour, des petites nefs, du presbytère et des murs du cimetière de l'église de Hollogne (1). D'autre part, les prérogatives de leur curé et de leurs marguilliers restaient intactes. Par l'intermédiaire d'une cour jurée (2), puis par l'entremise de mambours (3), le pasteur gérait les biens de la chapelle comme ceux de la bienfaisance publique montoises (4), réservant la célébration de la messe, la prédication et l'administration des sacrements à l'église paroissiale. A l'origine, le nouvel édifice ne servit donc qu'aux prières individuelles ou en commun sauf en certaines occasions, — à la *ducasse*, à la fête patronale, à la fête du Saint-Sacrement notamment, — où le curé de Hollogne officiait et prêchait à Mons (5). Lorsque la population se considéra suffisante pour pourvoir, d'une façon continue, au traitement d'un chapelain, chaque année, à un des plaids généraux, en présence du bailli, elle vota une taxe par ménage que des collecteurs, désignés séance tenante, étaient chargés de recueillir à domicile (6). Le plus ancien desservant local signalé, Renir de Haley (7) vivait en 1470. Mais, Renardus, premier chapelain de Hollogne connu, cité en 1345, (8) pourrait être attribué aux chapelles de Mons et de Souxhon, en ce temps-là, les seules chapelles auxiliaires de Hollogne (9).

(1) Cfr. Jeunehomme, *Contrib. à l'hist. de Hollogne-aux-P.*, p. 104 (1754). — Arch. Comm. Mons, *Instruction*, Liasse (1er avril 1735).

(2) Arch. Etat Lg., *Fonds Hellin*, Liasse 28 (22 juillet 1435).

(3) Arch. Etat Lg., *Greffes scab., Eglise*, Liasse, XVIIIe siècle (1754).

(4) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1689 à 1736, fo 15 (1691) — Bénéfice en 1558, 12 muids : De Ridder, *Hist. ecclés. de Belg.*, t. II, p. 160 — en 1770, « duodecim modios » : Arch. Etat Liège., *Arch. du Brabant, Concile de Hozemont*, Reg., ao 1770, fo 78 — « Fabrique d'église et mense des pauvres, 18 muids » : J. Paquay, *Les anciennes listes paroissiales de la province de Liège*, p. 38 — « 3 muids 4 setiers pour les pauvres de Mons » : Jeunehomme, *op. cit.*, p. 101 (1640).

(5) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1689 à 1736 (d'an en an).

(6) Arch. Cure Mons, *Communauté*, Liasse (19 oct. 1755).

(7) Arch. Etat Lg., *Voirs jureis des charb.*, Reg. I. fo 53 vo (1470).

(8) Arch. Etat Lg., *Cath. Saint-Lamb., Gr. Compterie*, Stock de Hesb. fo 140 (1345).

(9) Cfr. De Jaer, *Bull. Inst. Arch. Lièg.* (1939), p. 65. Awans et Loncin auraient été démembrés de la paroisse de Holl. au XIe et au XIIe siècle.

Jusqu'au milieu du XVe siècle, les Montois ne purent assister, en leur localité, qu'à cette seule basse-messe dominicale d'origine moyenâgeuse. Aussi les fondations de la noblesse locale, de Johan d'Odeur (avant le 12 janvier 1469), de Robert de Mœge (11 janv. 1469), de Johan de Mœge (12 janvier 1469) qui dotèrent l'autel Sainte-Marie d'une messe, respectivement les mardis, les vendredis et les samedis de chaque semaine, furent accueillies avec d'autant plus de satisfaction que les testateurs, pour assurer la pérennité et la régularité des offices, avaient rendu les charges obligatoires à tout occupant du château de Mons et ne donnaient « en che, puissanche nulle au vesty de Hollogne et à ses chapelains » (1).

Le XVIe siècle ne vit pas augmenter le nombre des offices locaux. Au contraire, le clergé ne vaquait pas à son ministère avec toute la régularité désirable (2) ce qui n'était pas de nature à enrayer le protestantisme qui avait trouvé des adeptes à Mons au point qu'en juin 1567, lorsque Johan Juneeis, grand bailli de la Cathédrale, ordonna une enquête pour rechercher les suspects d'hérésie, une douzaine de familles montoises (3), sur un ensemble d'environ 113 (4), crurent bon de s'expatrier. D'autre part, parmi les chrétiens même, la foi n'était plus aussi profonde et le respect accordé au clergé faiblissait. En 1600,

(1) Arch. Etat Lg., *Greffes scab.*, *Mons*, Reg. 1599-1607, f° 99 (record de 1604). Bénéfices respectifs : sept muids quatre setiers, six muids et six muids — Cfr. Paquay J., *Le plus ancien pouillé du dioc. de Lg.*, p. 102 (1497). Ce pouillé manque d'ordre lorsqu'il fait suivre « altare Marie in A Monz » de « altare Marie et altare Nicholai ». Ces derniers ne peuvent être attribués à Mons ni à Souxhon et auraient dû figurer à la suite de « Hollogne ecclesia » ainsi qu'on peut le relever couramment de 1549 à 1575 dans Arch. Etat Lg., *Archid. du Brabant*, *Concile de Hozemont*. — Cfr. Brassinne J., *Pouillé du diocèse de Lg. du XVIIIe siècle*, *Bull. de la Soc. Art et Hist. de Liège*, t. XVI (1907), p. 35 : « Mons altare Mariæ XV muids ».

(2) Jeunehomme, *op. cit.*, p. 97 (1595).

(3) Parmi les 35 manants interrogés, une quinzaine déclarèrent n'avoir rien vu ou « oyu ». Vingt témoins furent à charge et aucun ne prit la défense des fuyards. Les uns sont accusés d'avoir écouté les prédications dans le Limbourg. D'autres ont crié : « Vivent les gueux », se sont moqués des saints, ont dénigré la messe, l'hostie, l'église, les prêtres, la procession de sainte Gertrude, ont battu le grain le dimanche. Arch. Etat Lg., *Gr. scab.*, *Mons*, Reg. 1557-58, f°s 2 à 7.

(4) En 1566, 113 habitants de Mons, de Souxhon, de Crotteux, de Ruy paient le cens à la Cathédrale. Arch. Etat Lg., *Cath. Saint-Lambert*, *Gr. Compt.*, *Cens à Mons*, Reg. 1566-72.

notamment, alors que le curé de Hollogne, pendant la messe, reprochait aux Souxhonnais de négliger leurs devoirs religieux, un des assistants se permit de le contredire, de l'injurier et de profaner l'eau bénite (1).

L'incendie de la chapelle, en 1568, par une bande de calvinistes conduite par Guillaume de la Marck (2), dut contrarier également pour un certain temps, l'exercice du culte. Nous ne savons quand l'édifice fut reconstruite mais la grand-messe s'y célébrait en mars 1576 (3). La consécration, le 6 juin 1587, par l'évêque suffragant André Strengnart, d'un nouveau chœur, agrandi d'une partie du cimetière, ainsi que de l'autel Notre-Dame et Saint-Lambert pourrait, quoique tardive, être en rapport avec ce sinistre (4).

Pendant le siècle de malheur, la soldatesque, les épidémies contrecarrèrent les meilleures volontés pieuses. En 1637, quand les soldats de Jean de Weert ravagèrent la localité, la peste sévit et les morts même ne prirent plus le chemin de l'église et du cimetière mais s'enterrèrent immédiatement dans les jardins (5).

Vers le milieu du XVIIe siècle, la situation économique n'était pas des plus brillantes. La Communauté, fort pressurée, proposa de consacrer 3 muids spelte de rente de l'Aumône des pauvres au paiement d'une partie du traitement du chapelain, les manants se considérant taillables pour le reste (6). Le curé s'y opposant, un long procès s'engagea. En 1672, alors que les frais de vacation s'élevaient, déjà, à huit cents florins et que le seigneur de Duffle à Joncis, le châtelain local,

(1) Arch. Etat Lg., *Greffes scabin., Mons, Saisies*, Reg. 1599-1607, f° 115 (oct. 1600).

(2) Cfr. Daris, *Hist. du dioc. et de la princ. de Liège pendant le XVIIIe siècle*, t. III, p. 294.

(3) Arch. Etat Liège., *Greffes scab., Mons*, Reg. 1575-76, f° 75 v° (1576).

(4) Arch. Etat Liège., *Journal de l'évêque suffragant André Srengnart*, f° 13, note obligeamment communiquée par M. le professeur L.-E. Halkin.

(5) Arch. Cure Mons, *Justice*, liasse (10 mars 1637) — Le cimetière est mentionné pour la première fois en 1531 : De Neef, *Révolte des Rivageois*, p. 47.

(6) Arch. Etat Lg., *Greffes scabinaux, Mons*, Reg. 1630-1656, f° 189 r° (1656).

témoignant d'un grand dévouement à la défense des droits de la Communauté, s'était rendu plus de cent fois à Liège pour obtenir une sentence favorable, la cause n'était pas encore entendue (1). Pas plus d'ailleurs qu'en 1675, année où les intérêts de la collectivité furent mis entre les mains de nouveaux députés montois (2). Il semble bien que la Communauté fut déboutée de sa demande car, en 1706, le collecteur de la taille paya 59 florins et 15 patards au chapelain pour la célébration de la messe à Mons, somme dans laquelle était comprise la valeur des trois muids faisant l'objet du litige (3).

Pour tenir les enfants sur les fonts baptismaux, pour contracter mariage, le déplacement à Hollogne était toujours nécessaire. Mais pour s'approcher de la Sainte Table, les Montois n'étaient plus tenus de se rendre à l'église paroissiale. Le curé consentait à distribuer la communion dans la chapelle de Mons (4) ce qui n'était pas une prestation bien grande pour lui-même et un avantage bien sensible pour les manants puisqu'il entrait toujours dans les usages de ne recevoir ce sacrement qu'une fois l'an, à un jour déterminé de la quinzaine pascale (5).

Quant à parfaire l'ornementation de la chapelle, le curé y songeait peu. Tout au plus consentait-il, à longueur de son pastorat, à distraire quelques florins des revenus de la fondation pour repeindre ou nettoyer le mobilier ou encore pour effectuer de menues réparations. Entre 1689 et 1736, le maître-autel n'est lavé qu'une seule fois — avec une composition dans laquelle entraient du sucre, du savon et trois blancs d'œufs — et, une seule fois aussi, sont repeints l'autel de la Sainte-Croix (6) et son grand christ, le crucifix flanqué traditionnellement des statues de sainte Marie et de saint Jean, le soleil

(1) *Ibidem*, Reg. 1523-1699, f°s 143 à 144 (1672).
(2) *Ibidem* (26 mai 1675).
(3) Arch. Cure Mons, *Jects di taille*, Liasse (nov. 1705).
(4) En 1699, on distribuait à Mons, la communion et l'extrême-onction : cfr. Jeunehomme, *op. cit.*, p. 99.
(5) Arch. Etat Liège, *Archidiaconé du Brab.*, *Concile de Hozém.*, Reg. à 1770. Cet usage subsistait encore à Souxhon, en 1770.
(6) Situé à côté de l'autel principal. On y disait une messe par semaine.

et les étoiles au plafond du chœur (1). Par contre, les interventions collectives ou particulières étaient appréciables : statuettes de sainte Barbe, de saint Roch, de saint Léonard achetées à la suite de collectes faites dans l'église de 1696 à 1709 (2) ; chaire de vérité obtenue en 1693, grâce aux libéralités de Jean Barthelemy le Vieux (3) ; plancher pour lequel Jean d'Argent légua, en 1717, une dizaine d'écus (4).

En 1704, par suite de la grande violence d'un ouragan, la croix de la tour se rompit, les toits se découvrirent si fortement qu'il fallut 2700 clous d'ardoises pour les remettre en état (5). Pour consolider les murs de la chapelle et du cimetière les manants amenèrent des moellons de grès de la *pierrerée* du hameau de Rossart (6) et un grand sac de paille d'orge fut incorporé dans le mortier (7). La même année, un nouveau sommier et de nouvelles roues furent nécessaires aux deux cloches. La réfection de la grosse cloche devait être à charge du Chapitre cathédral qui était décimateur. Mais les suppliques des Montois restèrent vaines et ils durent se résoudre à asseoir une taille par ménage pour couvrir la dépense (8). En juillet 1715, une partie de la tour, — que nous croyons être l'appentis, — menaça de s'écrouler (9). A cause des dangers imminents, le Chapitre cathédral, semoncé par l'archidiacre, intervint financièrement. Toutefois, sa contribution n'engageait pas l'avenir parce qu'à son avis la tour ne se liait pas à la nef et par conséquent devait être restaurée par la Communauté (10).

Depuis le XIVe siècle, la population montoise s'était considérablement augmentée. Le nombre de feux qui était d'une

(1) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1689 à 1736, f° 135 (1709).

(2) *Ibidem*.

(3) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1737 à 1782, dernier f° (1737).

(4) Arch. Etat Lg., *Greffes scab., Holl.-aux-P.*, Reg. 20, f° 185 (1er janv. 1727).

(5) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1689-1736 (1704).

(6) *Ibidem* (28 avril 1708).

(7) *Ibidem* (1709).

(8) *Ibidem*, f° 54 (avant 1704).

(9) Arch. Etat Liège, *Greffes scab., Mons, Eglise*, liasse (11 juillet 1715).

(10) Arch. Etat Liège, *Greffes scab., Mons, Communauté* (23 juillet 1715).

vingtaine en 1345 (1) et de 40 en 1474 (2), s'élevait à 114 en 1755 (3). En 1714, il avait été indispensable de placer de nouveaux bancs devant la statue de saint Roch (4). Pendant les offices, de nombreux manants devaient, faute de place, rester dehors sur le parvis. En 1735, Jean Barthélemy le Jeune légua de nombreux biens dont les revenus étaient destinés à la construction d'une chapelle plus spacieuse (5). Mais le coût de l'édifice dépassa les prévisions du donataire. Dix années après la mort de ce dernier, les rentes n'avaient pas encore produit le capital suffisant. Les exécuteurs testamentaires avancèrent le complément nécessaire et, au mois de mars 1746, l'abbé de Saint-Laurent, Grégoire Leimbor, mit la première pierre du vaisseau. Les manants de Mons se chargèrent des corvées comme de coutume. Malgré l'occupation du pays par les armées étrangères, la chapelle fut achevée en 1747 (6) ou en 1750 (7), mais seulement consacrée en 1758 (8). Pendant les travaux la messe se dit sous le clocher.

Les libéralités de Jean Barthélemy donnèrent également, aux fidèles, le bénéfice d'une deuxième messe et d'un salut les dimanches et les jours fériés, d'un office les lundis, les mercredis et les jeudis de chaque semaine, faveur dont le fondateur privait les habitants de Mons au cas où ces derniers cesseraient de pourvoir à la première messe dominicale (9).

(1) Arch. Etat Liège, *Cath. Saint-Lamb.*, *Gde Compterie*, *Cens*, Stock de Hesb. (1345).

(2) *Ibidem*, *Cens à Mons*, Reg. an° 1474.

(3) Arch. Cure Mons, *Communauté*, *Jects de taille* de 1755.

(4) *Ibidem*, *Cens et rentes*, Reg. 1869-1736 (1714).

(5) 57 florins brabant et 5 muids spelte de rente. Dispositions testamentaires en dates des 23 avril, 13 déc. 1733, 30 déc. 1734 et 20 février 1735, réalisées à la Cour de Mons le 28 février 1735 : Arch. Etat Lg., *Greffes scab.*, *Mons*, *Œuvres*, Reg. 1734-56, f°s 23, 26, 27 v°.

(6) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1758-1828, dern. folio.

(7) Arch. Etat Liège, *Archid. du Brab.*, *Concile d'Hozém.*, Reg. a° 1770, f° 78.

(8) Cette consécration citée, sans date, Arch. Et. Liège, *Arch. du Brab.*, *Concile de Hozém.*, Reg. à 1770, f° 78, non mentionnée par U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Liège*, a pu se faire également le 8 oct. 1758, date à laquelle René Louis Jacquet consacra trois autels à Hollogne. Cfr. Jeunehomme, *op. cit.*, p. 107. Les évêques auxiliaires faisaient d'habitude de véritables tournées. Référence et note obligeamment communiquées par M. le professeur Léon-E. Halkin.

(9) Testament du 23 avril 1733.

Ce fut sans aucun doute parce qu'il n'avait pas tous ses apaisements que Barthélemy ne confia pas la gestion de sa fondation aux marguilliers de Hollogne et qu'il crut préférable d'en remettre l'administration à un prêtre nommé par l'abbé de Saint-Laurent et amovible s'il manquait à ses devoirs.

Cependant les volontés de Barthélemy ne furent pas respectées intégralement. Afin que les fidèles ne pussent se soustraire à la reconnaissance qu'ils devaient à leur église-mère, l'évêque de Liège ne permit pas de chanter le salut à Mons, lors des grandes fêtes religieuses, à la ducasse et à la fête patronale de Hollogne ni pendant les prières des Quarante Heures. Il exigea, en outre, le consentement du curé de Hollogne pour chanter la messe et les vêpres comme pour « bénir les cendres, les chandelles, les palmes et les processions » (1). D'autre part, selon les déclarations de la Communauté montoise, le Conseil de fabrique de l'église de Hollogne, — dont la majorité des membres étaient étrangers à Mons, — consacrait le plus clair des rentes de la fondation montoise primitive au payement des dépenses de l'église paroissiale, ce que l'archidiacre, après examen des comptes, en 1770, ne parut pas reconnaître en défendant d'élever dorénavant la moindre protestation à cet égard (2).

L'autel de la Sainte Vierge, cité plus haut, se trouvait placé dans une chapelle intérieure de l'église montoise (3) que les châtelains locaux se faisaient un devoir et un honneur, depuis sa fondation (4), d'entretenir (5), de reconstruire (6), de meubler

(1) Arch. Comm. Mons, *Instruction* (22 mars 1735 et 1er avril 1735).

(2) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1737 à 1782 (21 juin 1760 et 18 oct. 1770).

(3) Cette chapelle dut disparaître lors de la reconstruction de 1747-50.

(4) Premières mentions en 1345 : Arch. Etat Liège, *Cath. Saint-Lamb. Gr. Compterie*, Stock de Hesb., f° 140 — La chapelle particulière ne se devine qu'en 1534 un des millésimes de la dalle funéraire décrite infra.

(5) « Relicte Juncois, gouvernante et administrateur des biens appartenant à la chapelle de Mons » : Arch. Etat Liège, *Cath. Saint-Lambert, Gr. Compt., Cens à Mons* (15 mars 1586).

(6) « La chapelle y avait été édifiée par Mademoiselle Juncois qui avait le droit d'en nommer le desserviteur ». Cfr. Jeunehomme, *op. cit.*, p. 97 (1595).

lorsque cela devenait nécessaire (1), de favoriser de dotations. Ils s'assuraient que les desservants, choisis par eux, disaient les offices avec régularité. Ils y prenaient place avec leur famille (2) pendant la messe et, parfois, désiraient y reposer après leur mort (3). Mais, peu après 1754, ils habitèrent le manoir de Grâce-Berleur, ne tinrent plus le château de Mons que par des intermédiaires (4) et commencèrent à se désintéresser de leur autel particulier. Lorsque la statue de la Vierge qui le surmontait eut besoin d'un piédestal, ce fut le mambour de la chapelle qui paya le menuisier et le sculpteur nécessaires (5). Pendant plus d'un demi-siècle, la messe fondée par Johan d'Odeur ne se dit et, pendant trente-cinq années, les fondations de Robert et de Johan de Mœge ne furent

(1) En 1745, le baron d'Eynatten, gendre de M. le baron de Joncis, acheta à l'abbaye du Val-Saint-Lambert, pour 120 florins brabant un autel « à poser, à main gauche, en entrant, auquel il y avait deux ou trois messes à célébrer à sa charge » Arch. Cure à Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1737-82 (13 mai 1754).

(2) « Le 14 d'avril, jour de la grande pasqz, au commencement de la messe, un soldat passant au travers de la ditte églisse (de Mons), entrant dans la ditte chapelle de dit sr (de Dufle à Joncis)... prins par le bras un des enfants de dit sr et l'at repoussé avec grand mépris, hors de sa place, où il s'est miet luy mesme... » Arch. Cure Mons, *Eglise*, liasse (16 avril 1675).

(3) Une pierre tombale, encastrée actuellement dans le mur-ouest de la chapelle d'hiver, se trouvait dressée dans le mur nord de la partie de l'édifice bâtie en 1887. Le Fort la situait à même le sol d'une chapelle de l'église. Effigies : au centre, la Vierge et l'Enfant ; à gauche, à genoux, tête nue, un homme et, derrière lui, un enfant aussi tête nue et à genoux ; à droite, effigie d'une dame se devine malaisément. Côté dextre, deux blasons lisibles. L'un avec fragment de dénomination « M O.. » et armoiries de la famille de Mo(e)ge. Un autre avec les deux premières lettres de Clockier. Le troisième et le quatrième blason, côté senestre, sont méconnaissables. Souscription : « L'a(n) 1551, le 10 de décembre trespassa noble ho(mm)e Ameile de Clockier — Le dernier d(e) nove(m)bre 1534, jo(u)r Sai(n)ct Andrien, trespassa dam(oisel)le Agnès d'o(u)ltremont so(n) espouse ». Caractères : minuscules gothiques.

Cette souscription est reproduite, avec quelques incorrections (1533 au lieu de 1534, 11 déc. au lieu de 10 déc.) et incomplètement, dans : Naveau et Poullet, *Epitaphes*, n° 816, p. 106 ; mais avec plus d'exactitude dans Ms. Le Fort. Les premiers ne signalent que les 2 blasons Clockier et Oultremont tandis que Le Fort les représente en gravure tous les quatre mais ne déchiffre que les trois entêtes : Verno, Clockier, Mœge. Arch. Etat Lg., *Ms. généal.*, *Le Fort*, 1re *partie*, t. XII. Clockier — Y furent aussi inhumés : Jean-Guillaume de Joncxis mort en 20 mars 1720, et, en 1733, Madame la douairière de Grâce, femme de Louis-François de Joncxis : Arch. Cure A Mons, *Cens et Rentes*, Reg. 1689-1736, fos 184 et 224.

(4) Archiv. Etat Liège, *Greffes scab.*, *Mons*, *Saisies*, Reg. 1725-31, f° 162 r° (1731).

(5) Arch. Cure Mons, *Cens et rentes*, Reg. 1755-1828 (17 mai 1785).

payées qu'à raison de douze écus au lieu de douze muids de rente. Il fallut l'intervention des tuteurs testamentaires pour faire revivre les messes et pour en exiger le paiement intégral (1).

Dès lors, de nouveau, trois prêtres officièrent à Mons. L'un célébrait la messe dominicale payée par la communauté et s'amenait à cheval de Hollogne (2). Un autre était bénéficiaire de la chapelle privilégiée et résidait au château (3). Le troisième disait les messes, les vêpres, les saluts fondés par Barthélemy, cumulait les fonctions d'instituteur et jouissait du logement y afférent (4).

Après la chute de l'Ancien Régime, s'il n'y eut pas de main-mise nationale sur les biens de la chapelle de Mons (5) ni de déportation des prêtres, — ceux-ci, après quelques hésitations, ayant prêté serment de haine à la royauté (6), — par contre, le séquestre des abbayes mit fin au contrôle exercé par l'abbé de Saint-Laurent. La gestion des revenus, la nomination, la détermination du traitement, la mise en disponibilité du desservant des offices créés par Barthélemy furent, dès lors, réservées aux maires de Hollogne et de Mons jusqu'en 1810 (7), puis au maire de Hollogne seulement (8). C'était laisser la porte ouverte à de nouveaux abus. En 1803, le prêtre ne fut payé qu'à raison de dix sous, c'est-à-dire, en ce temps-là, au prix de la journée d'un enfant débutant comme manœuvre (9).

Pendant la période hollandaise, les biens de la fondation Barthélemy furent administrés par les marguilliers de Hol-

(1) *Ibidem*, Reg. 1755-1828, fin du XVIIIe siècle, au temps de N. Fourneau bénéficier (1778-94).

(2) Arch. Cure Mons, *Fondat. Barthélemy* (11 août 1761).

(3) Arch. Etat Liège, *Greffes scab., Mons, Plaids* (29 déc. 1729).

(4) *Ibidem, Mons, Œuvres*, Reg. 1734-56, f° 29.

(5) Arch. Cure Mons (5 janvier 1839) Jugement rendu par le tribunal civil de première instance.

(6) Arch. Etat Liège, *Greffes scab., Hist. et Adm.*, liasse (7 sept. et 19 déc. 1797 — *ibidem, Fonds français, Préfecture*, 1re div.; liasse 930 (14 thermidor an XII).

(7) Arch. Cure Mons, *Fond. Barthélemy*, liasse (1er avril 1805).

(8) Arch. Comm. Mons (2 sept. 1819).

(9) Arch. Etat Liège, *Fonds français, Préfecture*, n° 930 (7 nov. 1803).

logne [1]. A partir du 6 octobre 1819, le Conseil communal de Mons eut le droit de donner son avis sur les budgets et les comptes lesquels furent transmis pour approbation au sous-intendant de Liège et soumis aux Etats-Députés [2]. Une décision du directeur général des affaires du culte catholique, en date du 28 octobre 1823, ordonnant que les revenus des chapelles dépendantes soient employés à leur destination originelle et comptabilisés séparément [3], on eût pu croire qu'enfin les intérêts des Montois allaient être défendus. C'était mal connaître les membres de la Fabrique d'église de Hollogne. Ceux-ci portèrent uniquement à charge de la fondation Barthélemy l'entretien de la chapelle montoise et firent même payer indûment une rente de douze florins brabant dont le remboursement ne put être obtenu qu'à la suite d'un recours aux Etats [4].

Mais ce qui acheva de dépopulariser le Conseil de Fabrique de Hollogne ce fut la proposition qu'il fit, le 12 février 1830, de puiser annuellement dans les revenus de la fondation Barthélemy, la somme de cinquante florins pour salarier un nouveau vicaire hollognois dont la nécessité n'avait pas été reconnue par les Montois [5]. Les marguilliers invoquaient que les rentes de la fondation Barthélemy surpassaient maintenant les charges et qu'il y avait, en sus, des réserves considérables en caisse [6].

Exaspérés, les Montois réclamèrent la séparation religieuse de Mons et de Hollogne [7]. Malgré l'existence d'un presbytère [8], d'une dotation s'élevant à mille six cents florins

(1) Arch. Comm. Mons, *Délibérations* (20 mars 1830 et arr. royal du 20 févr. 1867).

(2) Arch. Cure Mons, *Instruction*, liasse (15 février 1820).

(3) Arch. Comm. Mons, *Correspondances*, Reg. 1825-35. Lettre du 20 mars 1830 (10 oct. 1823).

(4) *Ibidem*, Lettre du 27 oct. 1830 (19 août 1925).

(5) *Ibidem*, f° 142 (1830).

En 1807, recettes : 3433,84 fr. ; dépenses : 2688,95 fr. ; reliquat : 804,89 fr. » : Arch. Etat Liège, *Fonds français, Préfecture*, 1re *div. Instructions*, n° 930.

(6) Arch. Comm. Mons, *Correspondances*, Reg. 1825-35 (20 mars 1832).

(7) *Ibidem* (20 mars 1830 et 27 oct. 1830).

(8) De 1735 à 1842, demeure du desservant-instituteur, de 1842 à 1880, demeure du curé. Derrière la maison communale.

brabant (1), malgré l'engagement pris par le conseil communal d'intervenir dans les frais du culte au cas où les revenus de la fondation ne seraient pas suffisants (2), l'autonomie spirituelle ne fut acquise qu'après de longs préliminaires. Le 14 décembre 1830, l'évêque de Liège désigna un chapelain (3) et le 13 octobre 1833, eut lieu l'installation d'un conseil de fabrique distinct (4). Le consentement du gouvernement à l'érection d'une paroisse ne fut accordé que le 11 juillet 1842 (5) et l'approbation épiscopale, fixant la circonscription, le 9 décembre 1842 (6).

Des charges absorbantes attendaient le nouveau curé dont la juridiction spirituelle s'exerça non seulement à Mons et à Crotteux mais aussi à Souxhon (7). Quantité d'arrérages s'annonçaient infailliblement irrecouvrables si l'on n'entrait pas en composition avec les débiteurs. Des rentes étaient portées au passif des fondations sans que leur reconnaissance eût bien été mise en lumière. Aussi l'évêque de Liège fut-il bien inspiré de ne solliciter la clôture des comptes apurés qu'au premier janvier 1845 (8).

Entre 1841 et 1877, en moins de huit lustres, la population montoise se porta de 1200 à 2400 habitants (9). Un nouveau cimetière dut être érigé en 1877 (10). L'agrandissement de l'église s'avéra opportun (11). Charlotte Elias, sœur du couvent

(1) et (2) Arch. Comm. Mons, *Délib.*, Reg. 1825-35 (8 déc. 1830).
(3) *Ibidem* (24 mars 1831).
(4) *Ibidem* (31 août 1832).
(5) Arch. Cure Mons, *Conseil de Fabr.*, Décret de l'évêque de Liège (9 déc. 1842).
(6) *Ibidem.*
(7) Les suppositions de M. le professeur Brassinne dans *Les paroisses de l'ancien Concile de Hozémont*, *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liège*, t. XII, p. 251, ne se réalisent pas. L'église de Mons et celle de Souxhon dépendirent, comme on le voit, de l'église de Hollogne jusqu'en 1842. Mons et Souxhon se détachèrent ensuite en même temps de Hollogne. Souxhon ressortit de Mons de 1842 à 1888 puis devint à son tour succursale.
(8) Archives doyenné Hozémont, *Visite épiscopale à Mons* (3 juin 1842).
(9) Cfr. Delvaux, *Dict. géogr. de la Prov. de Liège* et Alexis, *Manuel de géogr.*, *Cours supérieur*, 2e partie, p. 251 (édition 1882).
(10) Arch. Comm. Mons, *Délibérations*, Reg. 1872-91, f° 174 (15 janv. 1877). L'adm. communale choisit dans le cimetière un emplacement convenable pour l'inhumation de ceux qui professent un culte dissident.
(11) Arch. Cure Mons, *Dél. du Conseil de fabrique* (26 avril 1885).

des Filles de la Croix, couvent contigu à l'église depuis 1866, donna gratuitement le terrain nécessaire (1). Le coût des travaux fut estimé à 25.000 francs. Le Conseil de fabrique demanda à emprunter 10.000 francs à 4½ % mais se heurta à l'opposition du conseil communal (2). Cependant le curé Georges fit face aux difficultés financières et les travaux commencés le 5 juillet 1886 se terminèrent l'année suivante (3). Deux nouvelles travées allongèrent les nefs et un chœur à trois pans s'érigea plus à l'est.

Des dégradations importantes, causées par les travaux miniers, nécessitèrent, en 1921, une expertise judiciaire (4). La société des Charbonnages de l'Arbre-Saint-Michel, assignée en dédommagements, fit soutenir partiellement les voûtes au moyen de cintres en bois et maintenir l'écartement des murs par des tirants en acier (5). En 1927, la mise en place de deux nouvelles cloches amena malheureusement la destruction de la voûte romane en berceau du rez-de-chaussée de la tour (6). Deux années après, les dégâts houillers s'amplifièrent au point que l'église fut désaffectée. La salle des fêtes du cercle catholique fut aménagée en temple. Le 12 octobre 1936, M. Dumont, rapporteur de la Commission royale des sites et des monuments, proposa d'abattre l'église et de la reconstruire dans l'ancien style en récupérant les belles colonnes et les éléments intéressants tels les cadres des fenêtres (7). Mais l'intention du curé Lemmens était de rebâtir une église néo-romane, s'accordant avec l'architecture de la tour laquelle, classée, devait subsister.

(1) Arch. Comm., Mons, *Culte*, liasse (6 juin 1884).

(2) Arch. Comm., Mons, *Délibérations*, Reg. 1872-91, p. 255 (11 janv. 1887).

(3) Arch. Cure Mons, *Dél. du Cons. de fabrique.*

(4) *Ibidem*, *Expertise M. Lhoest* (24 mai 1901).

(5) Arch. Communale, Mons, *Eglise Rapp. Comm. des Sites et Mon.* (12 oct. 1936).

(6) La plus grosse cloche s'appelle Marie. Parrain et marraine : Nicolas Rigo et son épouse Marie Dawance. La plus petite s'appelle Lambertine. Parrain et marraine : Lambert Jacquemotte et son épouse Marie Roland. Les noms de baptême des cloches rappellent les patrons de l'église. Fondeurs : Constant Sergeys et fils, Louvain.

(7) Cfr. (5).

Longtemps l'on crut à l'impossibilité de réaliser un tel projet qui, en 1937, demandait 777.112 francs. C'était sous-évaluer la ténacité du curé qui triompha de toutes les difficultés. La pose de la première pierre eut lieu le 29 juin 1947, fête des saints Pierre et Paul. L'église fut mise sous toit en 1949 et la première messe dite le 10 juillet de la même année.

Pour la septième fois, depuis le haut Moyen Age, l'église de Mons se réédifiait.

Nestor MÉLON.

LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DU MOYEN AGE ENTREPRISES EN 1942 A L'ÉGLISE DE MONS PRÈS LIÈGE

Perchée sur l'une des collines d'un très vieux village hesbignon, occupé dès l'époque préhistorique [1], l'église Saint-Lambert à Mons-lez-Liège, presque entièrement reconstruite en 1949, n'atteste plus une lointaine origine au voyageur que par son avant-corps roman, heureusement préservé. Tout proche, le château Renaissance (XVIe et XVIIe siècles), amputé et dont la façade donnant sur la cour intérieure est blasonnée aux armes des Duffle à Joncis, rappelle l'existence d'une seigneurie, propriété du chapitre cathédral de l'église Saint-Lambert de Liège, qui relevait en fief de la cour féodale de l'avoué de Hesbaye [2]. D'autres souvenirs féodaux sont évoqués par la pierre tombale d'Amel de Clockier (+ 1551), encore conservée à l'église, et les pierres armoriées du XVIIe siècle aux fermes Boufflette et Dans.

Jusqu'en 1842 [3], la « capella » de Mons-lez-Liège fut une dépendance de l'église de Hollogne-aux-Pierres [4], paroissiale du Concile de Hozémont, également encore pourvue d'une

(1) En 1943-1944, Mlle Hélène DANTHINE, Professeur à l'Université de Liège, a entrepris des fouilles préhistoriques à Mons-lez-Liège.

(2) Cf. A. DE RYCKEL, *Les Communes de la province de Liège*, s. v. *Mons*, Liège, 1892. Voir aussi S. BORMANS-E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I (Bruxelles, 1893), p. 405. — Sur Mons-lez-Liège, voir encore *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, p. 285, t. VII, p. 243, t. XVI, p. 13, t. XXX, pp. 200, 280, 309, 312, 319 *s.*, 552, 553, 579.

(3) ARCHIVES DE LA CURE DE MONS-LEZ-LIÈGE, *Registre aux délibérations du Conseil de fabrique*. Le décret de l'érection de l'église de Mons-lez-Liège en succursale date du 9 décembre 1842.

(4) Cf. L. JEUNEHOMME, *Hollogne-aux-Pierres*, Liège, 1912, pp. 97, 105, 107, 110, 112.

tour romane. Alors seulement, et pas avant [1], la juridiction spirituelle du desservant de Mons-lez-Liège s'exerça sur Souxhon, où une chapelle, ancienne filiale de l'église de Hollogne-aux-Pierres, est mentionnée en 1345 [2], concurremment avec la chapelle dont nous allons dresser l'historique à l'aide de nombreux témoins archéologiques nouveaux, et, parmi d'autres [3], quelques textes précis non encore utilisés.

En 1942, le professeur Jacques Breuer, Directeur du Service des Fouilles de l'Etat, décidait d'entreprendre une recherche systématique dans l'église de Mons-lez-Liège [4], désaffectée depuis 1929 [5], qui, hormis l'avant-corps, datait des XVIIIe et XIXe siècles. Il voulut bien nous confier la charge de conduire les travaux qui, sous sa direction, durèrent du 27 août au 10 octobre. De surcroît, il nous laissa le soin de consacrer aux fouilles un mémoire détaillé, déposé, avec nos relevés divers, aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles [6].

Les trouvailles consistèrent en de nombreuses substructions, dont les plus anciennes nous permettent de porter à l'époque pré-romane la fondation de la chapelle primitive, et en un caveau soigneusement appareillé.

Sans nous attarder aux différents sondages pratiqués à l'intérieur et à l'extérieur de l'église où les fouilles furent exécutées, disons un mot de la méthode suivie, capitale pour établir une bonne chronologie relative.

Nous fûmes favorisé par la chance dès le creusement de la première tranchée (Tr. I), transversale au grand axe de l'église, car elle donnait la disposition générale de la chapelle primitive.

(1) Cf. J. Brassinne, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XII (1900), p. 251, n. 2.

(2) Archives de l'Etat a Liège, *Grand Stock de Hesbaye*, f. 135 v°.

(3) Nous remercions vivement M. Mélon, Directeur d'Ecole à Mons-lez-Liège, de nous avoir fait bénéficier de certains résultats de ses fructueuses recherches archivistiques dont nous souhaitons la publication prochaine.

(4) Cf. *Chronique archéologique de l'ancien pays de Liège*, t. XL (1949), p. 79.

(5) *Rapport d'expertise sur référé : Eglise de Mons-lez-Liège c/ S^te^ A^me^ des Charbonnages de l'Arbre Saint-Michel, à Mons-lez-Liège*, dressé le 31 décembre 1938 par M. Lagasse, M. Guérin et M. Tassin.

(6) Les Archives Centrales Iconographiques d'Art National possèdent une belle série de clichés photographiques intéressant l'église et les fouilles.

FOUILLES A L'EGLISE DE MONS-LEZ-LIEGE

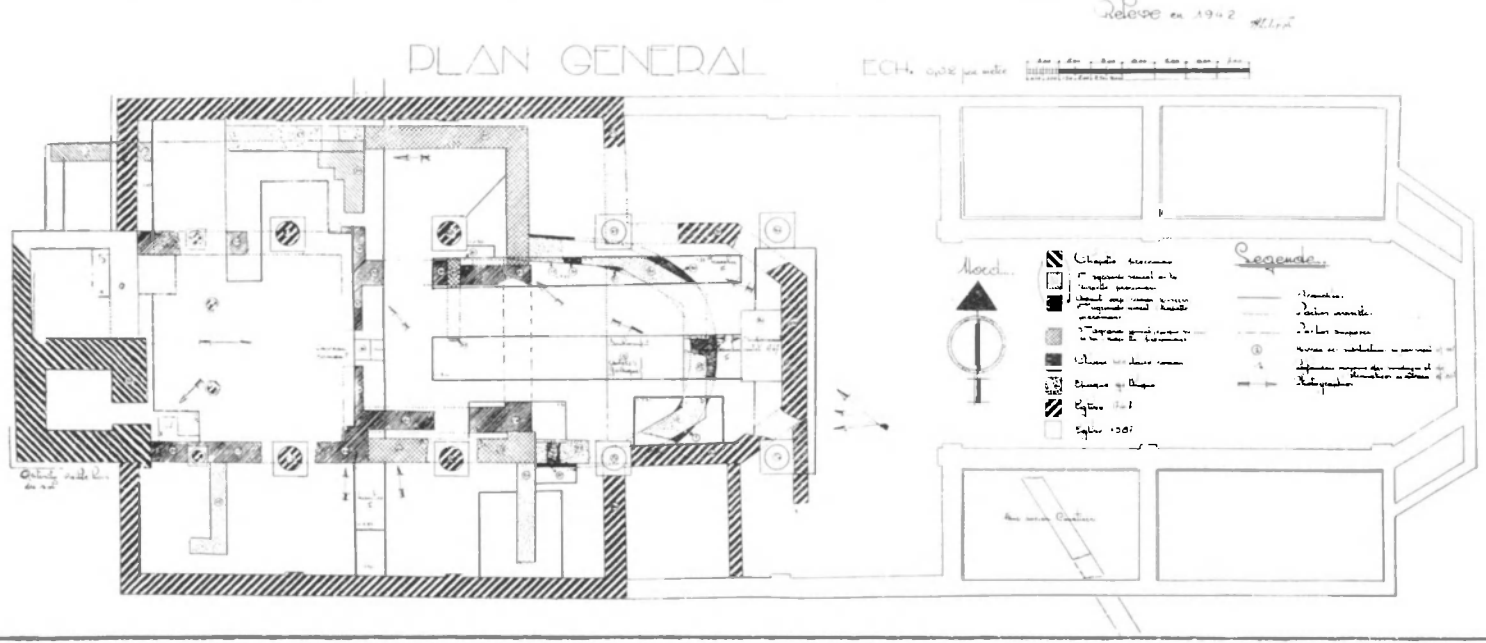

La tranchée II, longitudinale, nous permit ensuite de recouper les chevets des chœurs antérieurs au XVIIIe siècle. Enfin, la tranchée III, parallèle à la précédente, sera creusée dans le but d'étendre cette recherche.

Considérant l'importance des coupes de terrain, le sectionnement des tranchées ne fut opéré qu'en dernière analyse et, de surcroît, lorsque nous dûmes suivre un mur, nous avons veillé à conserver une partie de ces coupes. Plusieurs sépultures ayant été établies jusqu'au XVIIIe siècle dans l'édifice qui nous servait de champ de fouilles, nous avons fait creuser le sol en descendant progressivement par paliers, afin de ne pas déranger les tombes qui auraient pu présenter quelque intérêt (1).

Les relevés des trois principales coupes de tranchées, ainsi que le plan général des fouilles, reproduits dans cet article, vont faciliter la description et le commentaire archéologique des témoins pré-romans, romans et gothiques mis au jour.

L'oratoire pré-roman

Sur une assise composée d'un blocage de galets et de rognons de silex, et bordée de moellons de grès maçonnés à l'argile, repose une maçonnerie grossière en blocage parementé (grès) noyée dans un mortier jaunâtre qui passe au blanc après séchage. En certains endroits, la maçonnerie d'élévation a disparu jusqu'à l'assise qui, seule, a subsisté. Dans la tranchée longitudinale pratiquée au milieu de l'église, on n'a même plus trouvé l'assise de moellons, de galets et de rognons de silex, mais il subsistait, dans la paroi Nord de cette tranchée, des traces caractéristiques qui montraient le profil de la fosse de fondation du chevet, encore conservée et remplie de décombres de démolition.

Le plan de la chapelle primitive, privée de tour à l'occident, se compose d'une nef unique, carrée, et d'un chœur rectangulaire plus étroit à chevet plat. Dans l'école mosane, la même

(1) Le cimetière est mentionné en 1541. Cf. Archives de l'Etat a Liège, *Cour des tenants*, reg. 1497-1550, f. 118 v°.

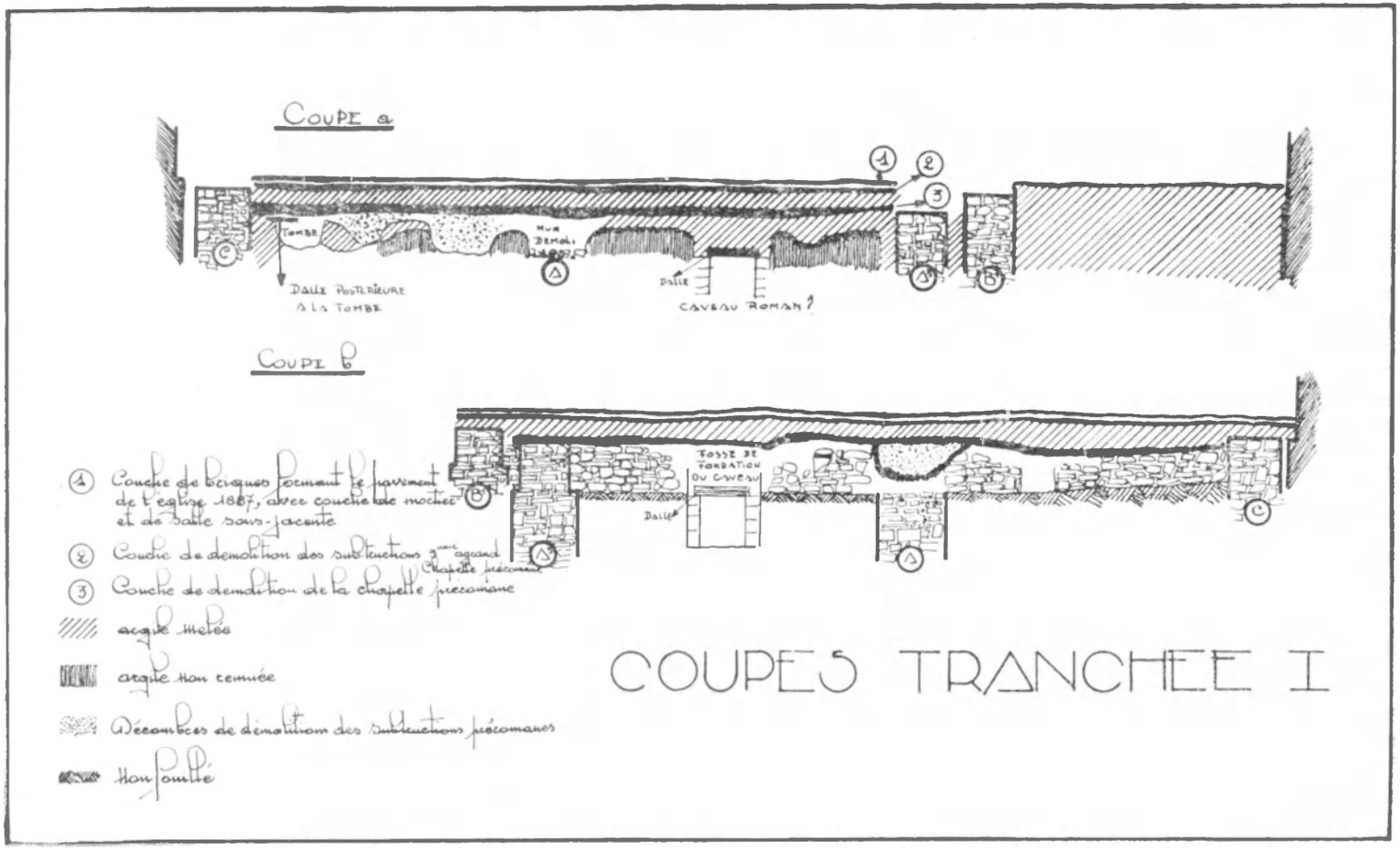
COUPE a
TOMBE
MUR DEMOLI
DALLE POSTERIEURE A LA TOMBE
DALLE
CAVEAU ROMAN ?
COUPE b
FOSSE DE TORSATION DU CAVEAU
DALLE
① Couche de briques formant le pavement de l'église 1867, avec couche de mortier et de sable sous-jacente
② Couche de démolition des substructions 2ème agrand. Chapelle précomane
③ Couche de démolition de la chapelle précomane
argile mêlée
argile non remuée
Décombres de démolition des substructions précomanes
Non fouillé
COUPES TRANCHEE I

disposition, familière à l'époque romane [1], se retrouve notamment : à Stavelot, à la chapelle Saint-Laurent (XIe siècle) ; à Roloux [2] et à Auderghem (chapelle Sainte-Anne), si nous tenons compte que les tours, l'une gothique et l'autre romane, sont des adjonctions à des chapelles préexistantes ; et à Saint-Trond, comme l'ont révélé les fouilles de M. Govaert [3], entreprises dans les substructions d'un édifice antérieur à l'ancienne église abbatiale d'Adélard II (1055-1082).

Si la preuve en était faite, l'étroit passage que le constructeur aurait pu ménager entre la nef unique et le chœur nous reporterait à des prototypes anglo-saxons [4], encore que cette particularité curieuse, attestée en Grande-Bretagne dans des oratoires rectangulaires à sanctuaire de même forme, est supposée avoir existé en Gaule [5]. Mais, dans cette entrée, la présence d'un caveau nous autorise à admettre que le creusement de cette tombe —, dont nous avons retrouvé les traces de la tranchée de fondation, — a brisé un mur de refend qui, comme fondement, aurait alors supporté un arc triomphal ordinaire et non rétréci. On sait, en effet, que les maîtres d'œuvre du moyen âge reliaient, presque toujours, par un mur continu les deux assises de l'arc triomphal. Il est donc essentiel de savoir si nous avons affaire, des deux côtés du tombeau, à des murs en fondation ou en élévation. Répondons qu'une partie au moins de la hauteur de ces murs est en fondation, car les dalles de couverture du caveau ne pouvaient affleurer le niveau du sol primitif. Enfin, à cause de l'épaisseur

(1) Cf. C. Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant : l'architecture romane*, t. II (Bruxelles, 1922), p. 118 et fig. 80 (ancienne église de Lillois, en Brabant).

(2) La chapelle romane de Roloux fut dédoublée par l'architecte F. Lohest, de Liège.

(3) Cf. C. Leurs, *Romaansche Architectuur*, dans *Geschiedenis van de vlaamsche Kunst*, publiée sous la direction du même, 1re partie (Anvers, (s. d.)), p. 21 et fig. 4.

(4) Cf. H. Leclercq, dans F. Cabrol-H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, s. v. *Bretagne (Grande-)*, col. 1189, 1192, 1193, 1195, 1198, ill. — Voir aussi C. Enlart, dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, t. I, pp. 118, 511.

(5) Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1re partie, t. I (Paris, 1927), p. 156.

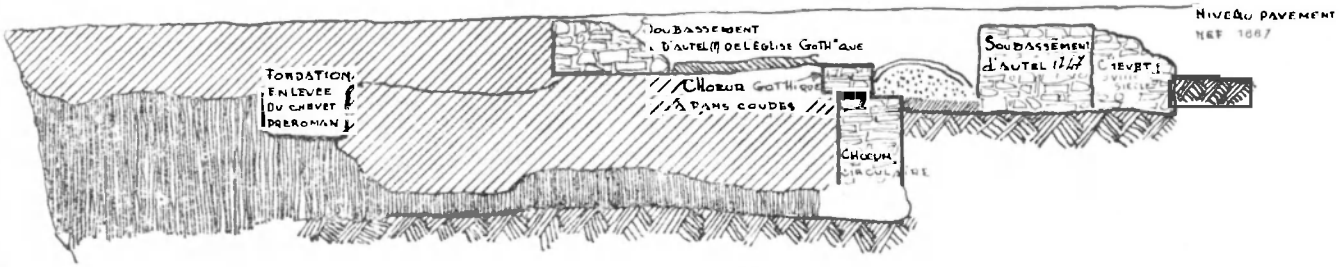

Ligne de démolition du chœur gothique à pans coupés

Trace de la démolition du chœur circulaire roman

Ligne de démolition du soubassement d'autel (?) gothique

COUPE TRANCHEE III

et du fondement des substructions envisagées, il ne doit pas s'agir d'une clôture de chœur à entrée unique (1).

Etabli à l'entrée du chœur de la chapelle et orienté dans le sens du grand axe de celle-ci, le caveau, qui contenait des ossements mais avait été bouleversé, était très régulièrement appareillé en pierres de sable, matériau qui fut utilisé pour les chaînages et les colonnettes supportant les arcs de la fenêtre du chœur rectangulaire gothique (XIIIe siècle) de l'église de Villers-l'Evêque (2). Lors de sa découverte, il portait encore ses deux dalles de couverture, situées au niveau de l'assise de la chapelle et sous la ligne de démolition de cet oratoire. Dans l'ancienne église de Remicourt, également en Hesbaye, on a trouvé en 1912 un sarcophage formé de blocs de pierre blanche parfaitement taillés (0 m. 34 × 0 m. 20 × 0 m. 10), recouvert d'une seule dalle d'ardoise et assis à 2 m. 20 sous le niveau moderne (3).

L'édification de l'avant-corps occidental roman nous paraît postérieure à celle de la chapelle primitive. En effet, le sondage opéré près du fondement Nord-Sud de l'annexe actuelle de la tour et qui recoupe la tranchée transversale creusée au fond de l'église XVIIIe-XIXe siècle, a livré, en place, quelques pierres situées au même niveau et sur le prolongement du décrochement lié au mur latéral Sud du vaisseau de la chapelle.

Située au Nord de celle-ci, la longue annexe latérale constitue un premier agrandissement. Elle présente la même maçonnerie grossière que celle décrite plus haut. Le mur en direction Nord-Sud, dégagé dans la tranchée I, est nettement séparé de l'anglée Nord à ressaut de la chapelle primitive. A l'extérieur de l'église XVIIIe-XIXe siècle, la tranchée qui a mis au jour un tronçon de mur de l'annexe pré-romane montrait, dans sa paroi Ouest, à 1 m. 20 du bras de collatéral de l'église XVIIIe siècle, des traces de la démolition de ce mur, qui, semble-t-il,

(1) Une clôture de chœur non ajourée a dû exister à la chapelle romane Sainte-Anne à Auderghem, où les piédroits de l'arc triomphal sont suffisamment larges pour qu'un autel s'y appuie. Cf. C. Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*, t. II, p. 69 s.; du même, *Romaansche Architectuur*, fig. 5.

(2) Cf. *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 1937, p. 242.

(3) Cf. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLII (1912), p. 269 s.

devait se couder à cet endroit et se diriger vers le mur Nord de l'annexe de la tour, à moins qu'il n'ait rejoint le front du massif occidental.

L'oratoire roman

Mononef à l'origine, la chapelle pré-romane, élargie d'une annexe ou nef septentrionale, marque une première étape de construction. A l'époque romane, peut-être au XIe siècle, comme dans la plupart des églises rurales du groupe mosan, — et particulièrement en Hesbaye : Oreye, Glons. Hollogne-aux-Pierres, Fize-le-Marsal, etc... — une tour de façade va rappeler les avant-corps monumentaux des grandes églises. C'est, dans le cas de Mons, le second agrandissement de la chapelle primitive.

Construite en moellons de grès (1) et sur plan carré, décapitée puis exhaussée en briques au XVIIIe siècle, la tour est liée à son annexe en partie contemporaine (2).

Les fouilles ont dégagé le fondement de l'entrée intérieure ancienne de la tour, dont le rez-de-chaussée, dépourvu d'issue vers l'extérieur et couvert primitivement d'une voûte en berceau, ne communiquait avec la nef que par une arcade étroite, comme dans les églises mosanes de Lens-sur-Geer, Oreye et Berg-lez-Tongres.

La chapelle d'origine pré-romane, pourvue d'un avant-corps et d'une annexe amplifiant la nef, va subir de profondes transformations dont résultera un édifice nettement binef — à chœur circulaire et à avant-corps occidental — qui pourrait dater du XIIe siècle, époque où on a tendance à remplacer le chevet plat par le chevet semi-circulaire. Relativement fréquentes dans le Nord de la France et en Rhénanie, les églises romanes à bas-côté unique sont rares dans les anciens Pays-Bas et la

(1) Quelques moellons sont en calcaire. Des débris de tuiles romaines furent maçonnées dans la façace ouest de la tour, comme à l'église de Hollogne-aux-Pierres.

(2) Ch.-J. Comhaire (*Environs de Liège*, 60... *et quelques promenades faciles*, 2e éd., Bruxelles, 1921, p. 299) et E. de Seyn (*Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2e éd., *s. v. Mons-lez-Liège*) dataient cette tour du XVIe siècle.

Principauté de Liège [1]. Le plan de l'ancienne église de Vissenaken-Saint-Martin (Brabant), bien que privée de tour ou avant-corps occidental, offre des analogies avec celui révélé par nos fouilles : chevet semi-circulaire, collatéral Nord unique et entrée latérale [2].

Les murs signalés dans le plan général par des hachures entrecroisées empiètent sur l'ancien chœur pré-roman, qui disparaît, et, du côté Sud, continuent l'un des deux murs latéraux de la chapelle primitive. Ils ne sont plus construits en blocage, mais le petit appareil irrégulier est encore utilisé. Ces substructions, qui n'ont pas été liées au chœur circulaire dont les matériaux employés sont d'ailleurs différents, sont en grès et maçonnées au mortier blanc. Leur ligne de démolition passe au-dessus de celle de la chapelle primitive.

Datant du XIIe siècle, le chœur roman de l'ancienne église de Vieuxville [3], transformé en chapelle après la démolition de la nef, nous donne une idée de l'élévation de celui de Mons, dont nous avons retrouvé les traces de démolition.

L'oratoire gothique

A moins que l'édifice à chœur gothique, dernier stade de construction avant le XVIIIe siècle, ne fut entièrement réédifié sur les fondations romanes — sauf l'avant-corps occidental toujours conservé —, il comprendrait principalement comme parties neuves : un chœur pentagonal et sans contreforts, fondé sur les substructions du chœur roman semi-circulaire, et une annexe méridionale greffée sur le chœur. Pareil à l'église romane qui l'a précédé et aux églises gothiques de Thys [4], à chœur à pans coupés et voûté en briques, et de Hodeige [5], il avait deux nefs désaxées par rapport au chœur, couvertes

(1) Cf. C. Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*, II, p. 50.
(2) Cf. C. Leurs, *op. c.*, II, p. 49, fig. 32.
(3) Cf. *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 1899, pp. 153-154.
(4) Cf. *ibid.*, 1937, p. 244.
(5) Cf. E. Marechal, *Histoire de Hodeige*, Liège, 1907, p. 182. — En 1905-1906, l'architecte F. Lohest, qui restaurait cette église, l'agrandit d'une nef.

d'un plafond plat à Thys. Un chœur gothique (fin du XVe siècle) à cinq pans et privé de contreforts existe aussi à l'église de Saint-Remy.

Les substructions gothiques sont maçonnées au mortier jaune passant légèrement au blanc après séchage et formées d'un blocage, noyé dans le même mortier, et d'un parement régulier de petit appareil.

Plusieurs sondages ont ramené au jour des traces de pavage en dalles de grès et, dans le chœur à pans coupés, une partie du soubassement d'autel (?). Sur la paroi Nord de la tranchée II, la ligne de démolition à mortier blanc du supposé soubassement d'autel est surmontée d'une couche de démolition avec débris de briques affleurant le niveau du pavement nef XIXe siècle. Cette couche témoigne peut-être de la destruction d'une voûte en briques au chœur de l'église gothique. Le chevet de cette dernière, comme le prouve la direction de ses lignes visibles de démolition à mortier jaunâtre caractéristique, aurait été ensuite abattu vers l'Est, le sol étant, de ce côté, en contre-bas.

Il nous est possible de déterminer d'une manière précise le siècle qui vit s'élever le chœur gothique de Mons. En effet, le 6 juin 1587, l'évêque suffragant André Strengnart consacra le « nouveau chœur» agrandi aux dépens du cimetière (1). En l'absence de tout critère archéologique décisif, nous ne pouvions choisir entre le XVe et le XVIe (2). Nous ignorons d'ailleurs à quel stade de son évolution archéologique était arrivée l'église quand, en 1568, Guillaume de Lamarck, qui s'était mis au service de Guillaume d'Orange, y mit le feu (3), ainsi qu'il avait procédé pour les églises d'Awans et d'Ans.

(1) Communication de M. L.-E. Halkin : Archives de l'Etat a Liège, Ms. *Journal de l'évêque suffragant André Strengnart*, f° 13 : « consecravimus de novo chorum qui auctus fuit ex parte cœmeterii et altare ad honorem Dei et memoriam beate Marie virginis et sancti Lamberti martyris ». — M. Halkin prépare l'édition intégrale du dit Journal.

(2) L'église de Herve, gothique, date seulement du XVIIe siècle.

(3) Cf. J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, Liège, 1884, p. 294.

En 1715, la vieille tour romane « n'est liée avec le naifve que par les fondements » (1). Ce texte concerne sans nul doute l'église à chœur du XVIe siècle dont la fondation de Jean Barthélemy (2) le jeune, mayeur de Mons, décédé en 1735, permettra d'entreprendre la reconstruction. Dix ans avant l'église de Hollogne-aux-Pierres, elle sera démolie en 1745, millésime que portait une brique encastrée dans le mur latéral Nord de l'édifice ultérieur.

En attendant que la nouvelle église — une construction de style Louis XIV, elle-même abattue en deux reprises : vers 1887 (le chœur) et en 1943 (les nefs) (3) — fut bâtie, la messe se disait « soubs le clocher ». La pose de la première pierre de l'église XVIIIe siècle, par les soins de l'abbé de Saint-Laurent Grégoire Leimbor, eut lieu au mois de mai 1746. En 1747, était terminé l'édifice sur lequel les Archives du presbytère de Mons-lez-Liège (4) fournissent maints détails et dont les fouilles ont dégagé les fondements du chœur pentagonal et des bras de collatéraux, ainsi que le soubassement d'autel.

*
* *

Les fouilles archéologiques de Mons-lez-Liège nous ont permis de retracer, depuis l'époque pré-romane jusqu'au XIXe siècle, l'histoire architecturale d'une église rurale, dont le développement est déterminé par huit phases de construction et agran-

(1) Cf. Comm. de M. Mélon.

(2) Cf. H. Delvaux, *Dictionnaire géographique de la province de Liège*, 2e éd., t. II (Liège, 1842), s. v. *Mons* ; J. Daris, *Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. II (1882), p. 230 ; L. Vandriken, *L'ancien comté et l'ancien concile de Hozémont*, Liège, 1895, p. 260.

(3) La même année 1943, les deux travées et le chœur qui, en 1887, avaient considérablement agrandi l'église XVIIIe siècle furent aussi démolis. — Cf. *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. LXXVII (1938), p. 259 s.

(4) Les données sur le XVIIIe siècle que nous signalons ici sont reprises des *Registres de la chapelle de Mons-lez-Liège*, 1737-1782 (f. 33 vo et f. 218), 1755-1818 (dernier f.). — Voir aussi Archives de l'Etat a Liège, *Archidiaconé du Brabant, Concile de Hozémont, Visitations*, Reg. 1770, f. 78 (reg. 11) et f. 186 (reg. 12).

dissements successifs. Elles illustrent le processus complexe de l'extension séculaire d'un petit sanctuaire du pays mosan et, dans cet ordre d'idées, elles fournissent un exemple-type à l'histoire paroissiale de l'ancien diocèse de Liège. D'autre part, envisagées sous l'angle de l'intérêt général, elles nous ont donné l'occasion d'apporter une contribution à l'étude des plans dans l'architecture religieuse mosane, qui, au XIe et au XIIe siècle, à Liège et dans les abbayes, brilla d'un vif éclat. En ce qui concerne la période pré-romane, elles ont même posé un problème de nature exceptionnelle pour nos régions.

Joseph PHILIPPE.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT DURANT L'ANNÉE 1948

Messieurs,

En vous présentant aujourd'hui mon rapport annuel sur la situation morale et matérielle de l'Institut, je ne puis manquer de constater que l'activité de l'Institut a été particulièrement féconde pendant l'année 1948.

Cette année s'est caractérisée par une innovation qui put paraître quelque peu hasardeuse à ses débuts mais dont le résultat fut des plus encourageants et récompensa largement ses promoteurs : MM. le professeur L. E. Halkin et l'archiviste Maurice Yans qui ne ménagèrent point leurs peines pour sa réussite. Cette innovation fut la création de l'école pratique d'histoire et d'archéologie régionales, dont le but est d'initier les membres de l'Institut et les auditeurs étrangers à la méthode historique et aux sciences auxiliaires, en s'appliquant uniquement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie régionales délaissée si pas ignorée, par certains côtés, dans l'enseignement supérieur.

A présent, cette lacune est comblée, l'école existe, elle s'est révélée viable, nous lui souhaitons un plein développement qui ne cessera de se perfectionner après quelques années d'expérience.

Séances. — Les séances mensuelles toujours suivies par de nombreux membres furent agrémentées de diverses communications dont je vous rappelerai les sujets :

En janvier, la tribune fut occupée par M. Joseph Philippe, docteur en histoire de l'art et archéologie, qui nous entretint

des origines carolingiennes et notgériennes de la peinture liégeoise. En février, ce fut M. le professeur Xavier Janne qui nous parla de la sympathie française du prince Joseph-Clément de Bavière. La communication du mois de mars fut consacrée à l'étude de la poterie omalienne qu'exposa Mlle Hélène Danthine chargée de cours à l'Université.

M. Albert Vanderlinden, secrétaire de la société de musicologie, étudia, à la séance d'avril, une comédie allégorique du XVIe siècle, Minervalia par Jean Guyot de Chatelet.

En mai, se basant sur des sources d'archives, Mme Vrancken Pirson, brossa un tableau de la destruction de la cité de Liège en 1468.

En juin, M. le professeur Elisée Legros nous démontra que l'histoire ne pouvait sans danger se passer du concours de la philologie.

A la séance d'octobre, nous entendîmes M. Albert Vecqueray nous parler du sculpteur Henri-Joseph Ruxthiel et de ses œuvres.

« L'insaisissable Mandeville » fut l'objet de la communication que nous fit M. le professeur De Poercq de l'Université de Gand, à la réunion de novembre.

Enfin en décembre, M. Joseph Brassinne, professeur émérite de l'Université, se fit le biographe averti des frères Andrien, musiciens liégeois.

Cette simple énumération suffit pour mettre en relief la diversité des matières traitées et le vif intérêt que présentèrent ces communications que vous êtes venus applaudir en grand nombre.

Conférences publiques. — Comme chaque année, l'Institut, poursuivant son but de vulgarisation, organisa une série de causeries publiques et gratuites qui eurent lieu le dimanche matin au Musée et furent suivies par un public toujours très nombreux.

En voici le programme :

Dimanche 15 février : *De Liège à Huy au temps jadis*, par M. Joseph Brassinne, professeur émérite de l'Université.

Dimanche 22 février : *Un beau voyage vers la renommée : Jean Varin de Liège, sa vie, son œuvre* par M. Fr. Peny.

Dimanche 29 février : *Le château de Vaucouleurs d'où partit Jeanne d'Arc*, par M. Henri Bataille, directeur des fouilles de Vaucouleurs.

Dimanche 7 mars : *L'économie liégeoise et la crise de* 1848, par M. Robert Demoulin, professeur à l'Université.

Dimanche 14 mars : *Le baron de Waleffe*, par M. Pierre Delrée, secrétaire de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

Cours pratiques. — Les cours pratiques inaugurés cette année par l'Institut furent donnés au Musée Curtius pendant les mois de février et de mars ; la plupart furent agrémentés de nombreuses projections. La séance inaugurale fut présidée par M. l'Echevin des Beaux-Arts et eut les honneurs de la radiodiffusion.

M. le professeur L. E. Halkin enseigna la critique historique, la méthodologie et la bibliographie.

M. l'archiviste Yvan Delatte parla des sources d'archives.

M. l'archiviste M. Yans enseigna la péléographie et la diplomatique.

MM. L. E. Halkin et Yans se partagèrent en outre le cours d'institutions liégeoises.

M. le professeur L. Remacle exposa les éléments de la philologie wallonne.

Le cours d'archéologie et d'histoire de l'art aux époques romane et gothique fut fait par le Comte Joseph de Borchgrave, professeur à l'Université.

Le cours d'archéologie et d'histoire de l'art depuis la Renaissance fut professé par M. J. Dumont, président de l'Institut archéologique.

Le cours de numismatique fut confié au notaire J. Pirlet, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois.

En outre, des travaux collectifs furent consacrés à l'histoire des paroisses sous la direction de M. le professeur L. E. Halkin ; à l'histoire des seigneuries rurales, sous la direction de

M. I. Delatte et à l'histoire politique du comté de Looz, sous la direction de M. Yans.

Vous devinez sans peine, par la simple nomenclature de ces nombreux et divers cours, le travail qui fut réclamé par les créateurs de cette école non seulement pour l'élaboration du programme mais encore pour sa mise en train. La presse et la radio voulurent bien nous encourager par une large et efficace publicité. En plus d'une vingtaine de nos membres, 45 personnes étrangères se firent inscrire, ce qui porta à 65 le nombre des élèves qui pour cette première année se répartirent parmi les divers cours.

Congrès. — Comme chaque année, l'Institut participa au Congrès de la Société française d'archéologie, nos sympathiques président et vice-président MM. Dumont et Laloux y représentèrent notre Société.

Publications. — Malgré les charges financières qui en résultent, l'Institut a tenu à poursuivre sans relâche ses publications.

La Chronique archéologique a paru en 4 livraisons formant un volume de 112 pages.

Outre les procès-verbaux de nos séances, nous y trouvons plusieurs articles relatifs à l'histoire de nos charbonnages dus à la plume de M. Léon de Jaer et M. Yans.

Un article de M. Vecqueray sur les gravures de Lambert Suavius conservées au cabinet des estampes de la bibliothèque de l'Université de Liège.

Une note de M. J. Stiennon sur la contribution des Chartreux à la reconstruction de Liège après 1468.

Une étude de M. R. Bragard sur la Joyeuse entrée du prince-évêque Jean de Hornes à Liège (1484).

Une notice d'inventaire de M. l'abbé Dandrifosse sur la Vierge assise de Malmedy.

Un article biographique de M. Léon Dewez sur M. Henri Dewé.

Un article de M. Stiennon sur les œuvres d'art de la chartreuse des origines à Erard de Marck.

Une étude de M. Jos. Philippe consacrée à l'aphrodite Borghese de Rutxhiel et un article de M. Jos. Brassinne sur les mœurs rurales d'autrefois.

Le tome LXVI (1946-1948) du Bulletin fut distribué à la séance de novembre. Il forme un volume d'environ 200 pages et en plus de la partie administrative, il contient un article sur le monument funéraire du chanoine Hubert Mielemans à l'église de Sainte-Croix à Liège signé par MM. L. Dewez, J. Philippe, L. Deroy et une étude très détaillée de M. Albert Degand sur l'église romane de Saint-Séverin en Condroz.

Ce dernier tome fait dignement suite à ses prédécesseurs.

Excursions. — En matière d'excursion, je regrette de devoir constater que cette branche de notre activité a été quelque peu délaissée.

Deux excursions seulement ont été organisées l'une à Bruxelles, au cours de l'été, à l'exposition des maîtres hollandais ; l'autre, organisée le 25 septembre eut pour but la visite de l'exposition consacrée aux chefs-d'œuvre de la Rhénanie romaine, au château de Mariemont.

Ces excursions remportèrent un grand succès.

En 1949, les excursions d'hiver aux monuments de la ville seront réorganisées et la nouvelle commission présidée par M. Léon Dewez a déjà élaboré un programme copieux qui donnera pleine satisfaction à tous.

Fouilles. — Rien n'est à signaler dans ce domaine. L'Institut s'est intéressé à la découverte d'une villa romaine à Comblain-au-Pont, située à la lisière d'Anthisnes, fouillée par M. Detaille conservateur du Musée de Comblain-au-Pont. Ces fouilles ont permis de repérer les bâtiments de cette villa, aucun objet intéressant n'y a été exhumé jusqu'à présent, seuls de nombreux fragments de tuiles, poteries, briques, clous, etc. ont été recueillis.

Musée Curtius. — La lenteur des travaux de réfection n'ont pas encore permis la réouverture complète du Musée ;

espérons toutefois qu'un effort sérieux sera fait et qu'en 1949 le Musée sera remis entièrement en ordre.

Bibliothèque, dons, finances. — Je laisse à notre bibliothécaire, à notre conservatrice et à notre trésorier le soin de vous édifier sur ces différentes matières.

Je signale toutefois que le Musée s'est enrichi de plusieurs pièces intéressantes.

Quant à la bibliothèque, elle ne fait que s'accroître et s'enrichir grâce au zèle de M. Albert Vecqueray auquel je rends ici hommage.

Nos locaux hélas sont trop étriqués, notre matériel et notre mobilier vétuste, il faudra songer bientôt à l'aménagement de locaux plus vastes pour caser nos collections de livres sans cesse grandissantes.

Notre trésorier laissera aux chiffres toute leur éloquence. Si la situation n'est pas des plus brillantes, réjouissons-nous toutefois de ce que l'Etat nous a alloué à titre d'encouragement un subside de 30.000 francs et la Ville une somme de 20.000 francs.

La Province toujours modeste continue à nous oublier...

La population de l'Institut se répartit en 1948 de la façon suivante :

Membres. — Au 31 décembre l'Institut se composait de :

36 membres effectifs
32 membres correspondants
316 membres associés.

Parmi les membres que la mort a ravi au cours de 1948, j'évoquerai ici le souvenir de notre ancien président le baron William de Crassier, notre doyen, membre de l'Institut depuis 59 ans ; l'avocat Henri Heuse et l'archiviste honoraire Guillaume Hennen, tous trois membres effectifs ; l'ingénieur Henri Dewé, membre correspondant, quatre figures liégeoises sympathiques et bien connues à qui l'Institut doit un peu de sa renommée et dont les noms resteront vénérés.

Je termine en faisant appel à vous tous, l'année prochaine sera celle du centenaire de notre compagnie, nous voulons que

ce jubilé soit l'occasion d'une importante et inoubliable manifestation. Le glorieux passé de l'Institut y a droit. Nous devons encore élargir nos rangs décimés par les années de guerre, recruter de nouveaux membres, faire mieux connaître notre activité.

Notre bureau fera son devoir et ne ménagera pas ses peines le concours de tous ses membres lui est indispensable. L'Institut archéologique liégeois compte sur vous.

J. Pirlet.

RAPPORT SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG PENDANT L'ANNÉE 1948

Musée Curtius

Travaux d'aménagement et d'entretien. — Depuis mon dernier rapport seule la section préhistorique, comportant trois salles, a pu être ouverte au public. Une partie des vitrines de la salle B a été modernisée, une seconde série n'attend plus que les glaces et les serrures, la transformation d'une troisième série a été interrompue en cours de travail, faute de crédits. D'autres vitrines devaient suivre à l'atelier.

Par suite de la loi de cadenas, aucune amélioration n'a été apportée à l'état des salles du rez-de-chaussée et du premier étage, côté façade, très endommagées du fait de guerre. Voici un an et demi que les fenêtres sont remplacées, les plâtrages terminés, mais nous attendons toujours les peintures des murs et des plafonds, le remplacement des glaces aux vitrines. Question de vitrines simplement, la raison pour laquelle il nous a été impossible d'ouvrir le troisième étage (Collection Moxhon, XVIIIe siècle), complètement remis en état et dont les meubles et les tableaux sont réinstallés. Même situation au Médaillier. Depuis près de trois ans nous attendons que le service d'électricité veuille bien placer dans les vitrines les soquets des lampes qui, dans l'avenir, doivent les éclairer. Ce travail doit être terminé avant de pouvoir sceller définitivement les glaces, toutes intactes.

L'adjudication du renouvellement du plancher de la salle Charlier a été faite le 20 dernier. Les travaux commenceront incessamment.

En cette fin d'année 1948, neuf salles sont donc encore fermées au public par suite de circonstances indépendantes de ma volonté. Les meubles et tableaux sont en place, ou ont leur place désignée. Ils ont fait l'objet de vérifications, et de restaurations lorsque le besoin s'en faisait sentir ; les déménagements successifs, les manipulations, deux hivers sans chauffage ont fatalement causés des dégâts.

Je remercie MM. J. Bosmant et O. Berchmans qui continuent à bien vouloir s'occuper de nos tableaux. Bon nombre devront passer par l'atelier. Plusieurs nouveaux cadres ont remplacé d'autres, mal appropriés.

Je remercie également M. J. Philippe de sa précieuse collaboration en vue de la publication de l'inventaire de la section Beaux-Arts qui se compose de près de 400 œuvres sans compter les gravures et les miniatures. Ensemble nous en avons fait la complète revision. Parmi ces œuvres il y en a beaucoup qui mériteraient d'être mieux connues.

J'ai pu sortir de l'abri une grande partie de la section céramique, et ce, jusqu'à concurrence des armoires disponibles. Jusqu'à présent, nous constatons avec plaisir qu'il y a peu de dégâts. Une série de pièces choisies, changée chaque mois, est exposée dans la seule vitrine actuellement disponible. Elle est placée dans la salle de conférences et accessible aux habitués des séances mensuelles de l'I. A. L.

L'électricité a été placée dans l'appartement de la concierge. A cette occasion, toute l'installation fut renforcée afin de pouvoir, dans un proche avenir éclairer le bâtiment principal du Musée, ce qui apportera une grande amélioration, particulièrement pour certaines salles sombres.

La collection de verreries anciennes de M. Armand Baar continue à attirer de nombreux visiteurs et à intéresser les spécialistes.

Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a reçu la visite de 25.122 personnes, soit une progression de 3059 sur l'an dernier. On compte 23.634 visiteurs isolés ou par très petits groupes. Parmi les visites en groupe, il faut citer

celles des écoles primaires de Beaumont, Bierset, Liège, Prayon, Ramioul (374 élèves), les écoles moyennes de Charleroi, Ixelles, La Louvière, Liège, Louvain, Maestricht, Uccle, Vilvorde (528 élèves); les écoles supérieures, professionnelles et les universitaires de Liège (255 élèves). Sont également à citer les visites faites par les instituteurs de Tirlemont, les inspecteurs de l'enseignement moyen; les femmes de la Wallonie sous la conduite de M. J. Dumont; la Wallonie libre de Chênée; les anciens combattants du 3e de ligne sous la conduite de M. L. Dewez; le Touring Club de Belgique, section de Bruxelles; les Congrès des géomètres, des ponts et charpentes et le Congrès international d'anthropologie (deux visites); des touristes gantois, français, hollandais, luxembourgeois, etc., au total 331 personnes.

Accroissement des collections.

Belgo-Romain

Clef (*clavis leonica*), en fer, découverte à Pelho, dans la campagne « di Louhegn », Fexhe-le-Haut-Clocher. Don de l'abbé Fréson, ancien doyen de Villers-l'Evêque; à l'S. A. L.

Céramique

Tasse et sous-tasse en porcelaine de Chine de commande, aux armes de Laurent Legros, commissaire de la Cité de Liège, le 15 juin 1739. (Identification faite par L. Lahaye, ancien président de l'I. A. L.). Don de M. H. Delattre à l'I. A. L.

Trois briques d'âtre avec motif ornemental stylisé, *une autre* aux armes de l'Empire et de Bavière, datée 1581. Don de M. Mertens à l'I. A. L.

Mobilier

Meuble à deux corps, dessus vitré, en chêne très finement sculpté. Epoque Louis XIV. Don anonyme à l'AMIAL par l'entremise de M. Dijon, agent de change. Selon le vœu du donateur, ce meuble a été déposé au Musée d'Ansembourg.

Numismatique

Médaille de la Libération de la Belgique, par Louis Dupont. Bronze patiné. Souscription de la Ville de Liège aux « Amis de la médaille d'art ».

Le Musée des Beaux-Arts a déposé au Musée Curtius 283 *médailles* ainsi que le meuble qui les contenait. Elles font l'objet d'un inventaire détaillé.

Lapidaire

Pierre commémorative aux armes de l'abbé de Saint-Laurent, Guillaume Natalis (1658-1686), avec sa devise et la date 1663, découverte lors de travaux exécutés dans le sous-sol d'une maison, rue Bidaut, 109, Liège. Don de M. Fernand Colin à l'I. A. L.

Pierre commémorative au nom des bourgmestres de Liège, de Trappé et de Lambinon, date perdue (vraisemblablement 1719). Don de Me Chaumont à l'I. A. L.

Meule en pierre, découverte lors de travaux exécutés dans le sous-sol d'une maison, place du Marché. Don de M. G. Polet, notaire à l'I. A. L.

Archives

Trois cahiers de notes relatives à l'Institut archéologique liégeois, rédigées par son premier président, M. Albert d'Otreppe de Bouvette. Don du Baron André d'Otreppe de Bouvette à l'I. A. L.

Nous avons participé aux Expositions suivantes :

Souvenirs liégeois de la Révolution de 1830, qui eut lieu à l'Hôtel de Ville de Liège.

Autour de Velbruck, à l'Emulation.

Les Bonnes Villes du Pays de Liège, organisée par le Grand-Liège.

Exposition historique à Hasselt groupant les souvenirs de l'occupation française.

Expositions mariales de Mons et du monastère de Chèvremont.

Prêts

Pour compléter des ensembles, le Musée Curtius a prêté au Musée des Beaux-Arts :

Un samovar en cuivre à un robinet et deux anses, sur trois pieds.

Un meuble à deux corps, d'époque renaissance.

Un grand coffre gothique, sans couvercle.

Trois médaillons en cuivre repoussé.

Le Service des travaux a choisi dans nos réserves environ 90 briques d'âtre pour restaurer une cheminée Louis XIV à l'Hôtel de Ville.

Musée d'Ansembourg

Travaux d'aménagement et d'entretien. — Je ne puis que répéter ce qui a été écrit dans les rapports des années précédentes : la réparation définitive des fenêtres endommagées en 1944 attend encore l'autorisation de dépense des Dommages de guerre.

Les salons de gauche ont une fois de plus et pendant plusieurs mois, servi aux cérémonies de mariage afin de permettre les restaurations à l'Hôtel de Ville.

Fréquentation du Musée. — Le Musée d'Ansembourg a été visité par 14.244 personnes dont 12.743 isolément ou par très petits groupes. Parmi les visites en groupe sont à citer les écoles primaires de Glain, Liège, Spa, Trooz (255 élèves) ; les écoles moyennes d'Angleur, Anvers, Gosselies, Liège, Marche, Waremme (292 élèves) ; les supérieures, professionnelles ou universitaires d'Anvers, Liège, Sittard, Venlo (291 élèves). Sont également à citer les visites en groupe des dames de la Wallonie, la Wallonie libre de Chênée, le Cercle Saint-Lambert de Herstal, la Société d'Histoire de Maestricht, l'école des Guides de Bruxelles sous la conduite de M. P. Roland, des membres de congrès, etc., etc. au total 663 personnes.

Accroissement des collections. — Comme il a été dit plus haut, le beau meuble à deux corps d'époque Louis XIV, don anonyme, a été déposé au Musée d'Ansembourg.

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
au 31 décembre 1948

La Bibliothèque de l'Institut archéologique liégeois est en période de réorganisation. Les échanges, interrompus par la guerre, reprennent peu à peu. C'est surtout par les échanges de revues historiques et archéologiques que notre Bibliothèque peut se maintenir, prospérer et rendre service à nos membres.

M. Albert Vecqueray, secrétaire administratif de l'Institut archéologique liégeois, s'est activement occupé des échanges, en même temps qu'il assurait la consultation de nos livres et collections.

La Bibliothèque est ouverte le lundi et le mercredi de 16 h. 30 à 18 h. 30.

1813 ouvrages ont été consultés par 267 lecteurs ;

397 ouvrages ont été prêtés à 87 lecteurs ;

29 ouvrages ont été prêtés à des Bibliothèques étrangères.

Les échanges sont rétablis avec 135 Sociétés publiant un périodique. 91 volumes et 435 périodiques ont été inventoriés.

L'effort fait pour mettre à la disposition des travailleurs les richesses de notre Bibliothèque doit être soutenu. La Ville de Liège s'est montrée généreuse. Il est urgent que la Bibliothèque puisse disposer de locaux mieux adaptés à sa mission, afin que nos membres viennent, en plus grand nombre encore, travailler au Musée Curtius.

Les auditeurs des Cours pratiques d'histoire et d'archéologie régionales ne sont pas moins intéressés au développement de notre Bilbiothèque.

Le Bibliothécaire.
Léon-E. Halkin.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A. M. I. A. L.

Assemblée générale du 27 mars 1949

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le 16e exercice social de notre Association.

Durant l'année 1948 nous avons reçu par l'entremise de M. Dijon, rue Laruelle à Liège, un beau meuble à deux corps d'époque Louis XIV, don d'un anonyme ; cette pièce est entrée au Musée.

Nous-mêmes n'avons acheté aucun objet, rien ne s'étant présenté dans de bonnes conditions.

Le nombre de nos membres est de 5 membres à vie, 21 effectifs et 25 adhérents, présentant un sérieux fléchissement par rapport aux chiffres de 1947. Il est décevant de constater combien, à comparer avec les citadins d'autres villes, les Liégeois et spécialement les membres de l'Institut archéologique qui manifestent cependant leur sollicitude à notre passé, s'intéressent peu à une œuvre destinée à l'agrandissement de leurs musées, notre patrimoine artistique commun, alors que les antécédents de notre Association prouvent à suffisance sa réelle utilité.

Grâce aux cotisations reçues nous avons pu rembourser le solde du prix de l'encensoir du XIIe siècle acheté en 1946. Nous y avons été aidés par Mlle Van Heule, conservatrice des Musées, qui a eu l'amabilité de placer au Musée Curtius un tronc pour recueillir les oboles des visiteurs ; la première

levée de ce tronc, qui a eu lieu l'an dernier, nous a procuré une rentrée supplémentaire de 567 fr. et nous augurons mieux de ce système pour l'avenir.

Notre situation financière au 31 décembre 1948, dont le détail va vous être communiqué, solde par un boni de 605 fr, 20. Nous serons donc en mesure, après la rentrée des cotisations, de reprendre une certaine activité, réduite toutefois à ce que nous permettent nos maigres ressources.

Vous aurez à procéder à la nomination d'un administrateur en remplacement du Chev. Oscar de Schaetzen sortant et rééligible.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'EXERCICE 1949

Grâce à une innovation due à notre dévoué secrétaire administratif, je puis vous présenter un rapport moral assez concis. La chronique de 1949 fournit le résumé de l'activité de la société. Dès lors un bilan fastidieux cédera la place à un procès de tendance.

Fidèle à la pensée de ses fondateurs, l'Institut continue à accorder une grande attention à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Les possibilités financières ralentissent les fouilles mais les conférences mensuelles permettent aux archéologues, qui ont délaissé momentanément la pioche, d'affronter la tribune. Les historiens de l'art s'y pressent aussi et bousculent même quelque peu les historiens des autres disciplines ; l'histoire religieuse s'y défend, toutefois, avec honneur. L'audition de conférenciers venant de l'extérieur a remporté tous les suffrages. Cette pratique, légèrement onéreuse, vivifie l'air de la maison et stimule le zèle des chercheurs locaux.

Notre compagnie ne s'est guère dérobée à sa mission didactique et sociale, traditionnelle. La Ville de Liège a bien soutenu ses efforts. Les causeries du dimanche attirèrent la grande foule. Notre ami M. Jules Dumont, une fois de plus, s'est révélé, en les organisant, à la hauteur de la tâche.

Conduits par M. L.-E. Halkin, les professeurs de l'Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales ont prodigué avec désintéressement les trésors de leur science à des auditoires attentifs et désireux d'apprendre. Ecole pratique qui par l'éclectisme de son directeur est parvenue, sans dévier de son but immédiat, à faire entrevoir le sens d'une réforme de l'enseignement de l'histoire.

Le succès de nos excursions apporta une légitime récompense au dévouement de leur organisateur, M. L. Dewez, secondé

par M. E. Gadeyne. Ces excursions, sans verser dans la frivolité et sans, toutefois, se confiner dans une austérité monacale, ont permis à nos membres d'apprendre beaucoup tout en se délassant. La pédagogie moderne n'en réclame pas plus.

Un point noir reste, cependant, à signaler : le sort et l'évolution de nos publications.

Les difficultés financières ne doivent pas constituer une excuse fallacieuse. L'appui du gouvernement et l'augmentation du nombre de nos membres peuvent nous sortir de l'impasse. Mais, il est une chose que l'argent ne remplacera jamais, c'est la qualité des articles et la valeur des auteurs. Si, en 1949, nous avions été financièrement à même d'éditer un bulletin, l'absence d'articles dignes de supporter la comparaison avec les études que nos prédécesseurs ont publiées naguère, nous en aurait empêché. Rechercher les causes de cette carence dépasserait le cadre de ce rapport. Déplorons-la et souhaitons que les jeunes nous comprennent.

Les aînés — et parmi eux les fondateurs de la Chronique dont M. J. Brassinne — s'effrayent parfois de voir l'embonpoint et les allures que prend leur enfant chérie. L'âge adulte déçoit souvent les espérances de la jeunesse. Si des rubriques remarquables ont dû être abandonnées, la faute en est à ceux qui parlent trop et n'écrivent pas assez. Par contre, instrument d'échanges entre les membres, la chronique a même enregistré les échos d'une polémique internationale.

G. Kurth caractérisant un jour la portée scientifique de la chronique d'une société sœur, recourut à cette image assez juste : les articles publiés dans la chronique sont les nacelles qui ravitaillent le navire, entendez le bulletin. Dès lors, pourquoi nous étonner si les exigences modernes ont transformé les nacelles en pétroliers ?

Malgré tout, l'exemple des anciens doit sans cesse nous guider et, dans la mesure du possible, la chronique cherchera à retrouver sa tenue d'autrefois.

Indépendant des ressources normales de la société, le Mémorial des Archives détruites chemine lentement. Puisse-t-il avancer d'un pas plus rapide mais non moins sûr.

Tout à l'heure Mlle Van Heule vous fera faire en pensée le tour rapide des collections qu'elle s'efforce de rendre à l'admiration du public. M. L.-E. Halkin aura la grande joie de vous parler des accroissements de la bibliothèque.

Je terminerai en adressant une pensée émue aux membres que la mort a détournés de l'œuvre commune.

Mon rapport n'a guère la précision de ceux auxquels mon distingué prédécesseur vous avait habitués. En lui imprimant un cachet de fin de siècle, j'ai voulu vous faire deviner, — si la décision de l'empereur d'Allemagne peut s'appliquer en ce cas —, ce que le siècle qui commence doit apporter à l'Institut revigoré par la collaboration unanime de tous les membres, professionnels et amateurs, groupés sous la douce férule de leur président averti.

Maurice Yans.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES LIÉGEOIS PENDANT L'EXERCICE 1949

Musée Curtius

Travaux d'aménagement et d'entretien. — L'année 1949 inscrivit un grand pas en avant dans la remise en état du Musée, sinon l'achèvement total.

Le troisième étage a été rouvert au public, après un sérieux raclage du plancher. On peut y voir les meubles et objets du XVIIIe siècle appartenant à la collection Moxhon. Puis ce fut le tour du Médaillier liégeois, qu'une nouvelle porte vient protéger. Les vitrines murales sont maintenant pourvues d'un heureux effet de lumière électrique. Il reste à placer quelques lampes au milieu du local pour avoir une meilleure visibilité des médailles exposées dans les vitrines centrales.

La salle Charlier offre la reconstitution d'un ensemble du XVIIIe siècle. Là aussi, le plancher a été raclé. La cheminée est restaurée mais les murs attendent les peintres et les stucs, certaines réfections. Quant au rez-de-chaussée et au premier étage, côté façade, quant à la balustrade de la tour, nous devons bien constater une fois de plus, que les travaux relevant des Services d'Architecture en sont à la situation de l'an dernier à pareille époque. Ce n'est cependant pas faute de rappels. Alors, sans plus attendre, j'ai pris les devants et réorganisé la section belgo-romaine. Cependant, dans l'état de malpropreté que présentent les murs, force nous est de garder ces salles encore fermées au public. Les plus belles collections, mal encadrées, ne peuvent que laisser une triste impression. Il en est de même pour les salles Moxhon consacrées au XVIIe siècle.

Ici, une donation pleine d'à-propos est venue combler une lacune née de la guerre. Le vitrail de la fenêtre du milieu de la grande salle avait été détruit en 1940 parce que, faisant corps avec la maçonnerie, il nous avait été impossible de l'enlever à temps. En souvenir du professeur Henrijean, Mlle Fr. Henrijean, sa fille, nous ayant offert la série de vitraux qui ornaient autrefois le bureau de son père, nous avons pu nous en servir pour reconstituer six châssis qui remplacent heureusement les disparus, recréant ainsi l'atmosphère rompue.

Il reste donc encore six salles à rouvrir. En ce qui me concerne, elles sont prêtes.

Le matériel d'exposition s'est amélioré. Profitant de leur mauvais état, une nouvelle série de vitrines a été modernisée, tandis que toutes les glaces brisées en 1940 ont été remplacées.

Le Musée de la Vie wallonne a reçu les crédits nécessaires pour trier d'abord, puis conduire dans un local plus adéquat la majeure partie des objets lui appartenant, recueillis dans les galeries du Musée après le sinistre de la rue du Vertbois, en 1944. Il nous est resté quelques pièces très volumineuses qui ne peuvent prendre place dans la nouvelle réserve et, malgré nous, la cheminée monumentale de l'ancienne ferme Samuel, à Renory. Les Services de la Ville sont venus nous la déposer de guingois dans la galerie Est, pour six semaines, il y a de cela, quatre ans. En conséquence, nos galeries n'ont pas encore repris leur aspect normal.

L'appartement de la concierge a été complètement remis à neuf, rendu plus confortable et agrandi par l'aménagement de plusieurs réduits, autrefois inutilisables.

Les bâtiments ont été dotés de paratonnerres entièrement renouvelés.

Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a été visité par 21.877 personnes. On compte 19.911 visiteurs isolés ou par très petits groupes ; 31 visites d'écoles primaires ou moyennes, de Liège, des Biens Communaux, de Bruxelles, Fléron, Genappes, Herstal, Huy, Jupille, Malmedy, Seraing, Visé, Waremme, totalisant 892 élèves ; 22 visites d'écoles

supérieures ou professionnelles de Liège et de Bruxelles totalisant 629 élèves ; 11 visites en groupes : touristes belges ou étrangers, des membres du corps de gendarmerie de Liège, etc., au total 415 unités.

Parmi les personnalités qui ont tenu à honorer le Musée de leur visite ou venues pour étudier nos collections, je citerai le Conservateur du Metropolitan Museum de New-York, M. Forsyth ; l'Abbé Breuil, professeur au Collège de France ; l'amiral Thierry d'Argenlieu et sa suite.

Au sujet des visites des Musées archéologiques par les écoles, j'ai une remarque à faire. En règle générale, ces visites comptent beaucoup trop d'unités pour qu'elles puissent être profitables. Nos salles ne permettent que rarement le déploiement de groupes importants devant un meuble, une vitrine, à plus forte raison, devant un objet de petite dimension, comme cela peut se faire devant un tableau exposé dans une galerie de peinture ou, seules, les cimaises sont occupées. J'ai assisté à différentes reprises, incognito, à quelques-unes de ces visites pour me rendre compte de leur effet. Le professeur se donne la peine de préparer une excellente leçon pratique. Coincé avec ses élèves entre des vitrines ou des meubles, il essaye de donner ses explications tout en étant obligé de garder tout son monde à l'œil pour le maintenir groupé et discipliné, tandis que son collègue fait la garde à l'arrière. Les élèves, une dizaine, tout au plus, placés au premier rang, suivent généralement avec beaucoup d'attention. Au deuxième rang, l'intérêt est déjà mitigé, l'examen des objets se fait avec retardement et amène du flottement. Et ainsi de mal en pis. Aux derniers rangs, l'audition est autant dire nulle, alors, chacun cherche à se distraire à sa façon, distrayant les autres, touchant à tout ou montrant son esprit d'indépendance à la première occasion : le passage d'une salle à l'autre, par exemple. Et allez retrouver votre petit monde quand plusieurs écoles se trouvent en même temps dans l'immeuble. Dans ces conditions, ces visites ne sont plus un délassement instructif pour la plupart, mais *la corvée* et le souvenir d'une après-midi fatigante et ennuyeuse. Pour qu'elles soient profitables, les visites aux Musées archéolo-

giques liégeois doivent être faites par petits groupes de 15 ou 20 élèves, au grand maximum et non avec 30 et jusqu'à 70 élèves, Ils verront peut-être moins de choses, mais ils les apprécieront mieux, ayant appris à les connaître, et auront envie de revenir voir les autres.

J'aurais peut-être une suggestion à soumettre : faire précéder les visites d'une causerie avec projections que donnerait le professeur. Les élèves prendraient note des témoins archéologiques ou historiques qu'ils seraient invités à aller ensuite découvrir dans les Musées, et dont ils auraient à faire un compte rendu.

Accroissement des collections

Préhistoire

Série d'éclats et d'Outils en silex, avec patines variées, provenant du gisement paléolothique inférieur d'*Otrange* (Hesbaye). Fouilles de MM. J. Destexhe-Jamotte et J. Thisse. Don de M. J. Destexhe-Jamotte et dépôt de M. J. Thisse.

Produit d'un fond de cabane d'époque omalienne découvert à Dommartin et fouillé par MM. J. Destexhe-Fossoul et J. Destexhe-Jamotte, au nombre de 133 pièces en silex, déchets de taille, fragments de poteries, fragments de meules, de polissoirs.

Don des inventeurs à l'I. A. L.

Série de 23 pièces en os, en silex, dont une pointe de flèche en forme de feuille, des dents perforées ayant servi de pendeloques, des coquillages, provenant d'un ossuaire découvert à Bas-Oha et fouillé par MM. J. Thisse et J. Destexhe. Dépôt de M. J. Thisse.

Belgo-Romain

Tasse en terre sigillée, Drag. 33, provenant peut-être de Juslenville. Dépôt du Bureau des Beaux-Arts.

Céramique

Brique d'âtre aux armes de l'Empire et de Groesbeek, datée 1508, provenant de l'Amirauté, à Tilff. Don de M. Cherpion par l'entremise du Baron André d'Otreppe de Bouvette, à l'I. A. L.

Lapidaire

Onze fragments de pierres tombales, provenant de l'ancien prieuré de Saint-Gilles-lez-Liège, Echange fait par l'I. A. L. contre deux montants de cheminée.

Mobilier

Quatre portes d'armoire, en chêne mouluré, décor au cordonnet, d'époque Louis XV. Don à l'AMIAL, par Miss J. Mac Quade, en souvenir de M. Gérardi, violoncelliste liégeois et de sa femme, née Mac Quade, à l'intervention de Mlle Fr. Henrijean.

Numismatique

Pays de Liège :

1) *Atelier de Maestricht. Denier* en argent, de Chestret N° 13. Trouvaille de Maestricht.

2) *Atelier de Visé. Denier* en argent, de Ch. N° 16. Trouvaille de Maestricht.

3) *Atelier de Léau. Denier* en argent, de Chestret, N° 22.

4) *Theoduin* (1048-1075). *Denier*, dit de Ciney, de Ch. N° 34.

5) *Sede Vacante* (1119 ?). *Denier* en argent, de Ch. N° 67. Un des sept exemplaires connus.

6) *Albert de Cuyck* (1194-1200). *Denier* en argent, de Ch. N° 142.

7) *Erard de La Marck* (1505-1538). *Denier* dit à la Truie, de Ch. N° 383.

Achat fait à M. Tinchant, par l'intermédiaire de M. J. Pirlet, avec une partie de subside alloué par la Ville de Liège pour l'accroissement des collections.

Médaille frappée en l'honneur de Frédéric Chopin. Bronze patiné. Œuvre d'Anne de Nedekerke. Envoi de la Ville de Liège.

Médaille frappée en commémoration du centenaire de l'Emission des premiers timbres-poste belges (1849-1949) *et du 450e anniversaire de l'installation à Bruxelles du siège de la poste internationale par François de Tassis* (1499-1949). Bronze patiné. Œuvre de Carlos van Dionant. Souscription de la Ville de Liège à la Société royale « Les Amis de la Médaille d'Art ». Exercice XLIII-1948.

Médaille en cuivre frappée en commémoration de la bataille de l'Yser. Don de M. Louette, gardien au Musée Curtius.

Orfèvrerie

Reliure en marocain noir avec monture et fermoirs en argent, aux poinçons liégeois G. D. avec la lettre M, renfermant un livre de prières intitulé « L'Ange conducteur » imprimé chez J. F. Bassompierre, au Moriâne, à Liège. Don de l'AMIAL à l'I. A. L.

Sigillographie

Matrice de sceau de la ferme générale du pays de Liège et comté de Looz. Don de M. J. Pirlet à l'I. A. L. par l'intermédiaire de l'AMIAL.

Transport

Traîneau en bois finement sculpté, d'époque Louis XV, garniture en velours frappé. Don de Miss J. Mac Quade en souvenir de M. Gérardi, violoncelliste liégeois et de sa femme, née Mac Quade, tous deux décédés, par l'intermédiaire de l'AMIAL à l'I. A. L. à l'intervention de Mlle Fr. Henrijean.

Vitraux

Série de onze vitraux, dont huit en hauteur et trois en largeur, avec médaillons, en partie anciens. Don de Mlle Fr.

Henrijean à l'AMIAL, en souvenir de son père, le professeur, Dr Henrijean.

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Quinze clichés représentant des objets faisant partie des collections du Musée. Don de M. Piron, photographe.

Le Musée s'est enrichi d'une collection de *65 clichés* et de *plus de 400 épreuves*, la plupart de ces dernières, envoyées par le Service central des Archives iconographiques de Belgique, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, à la suite d'un accord conclu entre ce service et l'I. A. L., les autres, exécutées à l'intervention de l'I. A. L. Toutes ces épreuves peuvent être commandées directement au Musée ou par notre intermédiaire.

Par le prêt de documents, d'objets ou de vitrines nous avons contribué aux Expositions temporaires suivantes : Souvenirs et documents de l'époque du Bourgmestre Sébastien La Ruelle ; du Grand Liège ; de la section Liège-Luxembourg de l'Association générale de la Presse belge du Livre et de l'Estampe ; du Luminaire, en Neuvice.

Je tiens à remercier ici tout spécialement M. J. Philippe, docteur en histoire de l'Art et archéologie, de la collaboration bénévole qu'il a bien voulu m'apporter dans le collationnement et le reclassement des collections.

Musée d'Ansembourg

Entretien. — Rien à signaler pour l'année 1949, sinon que les fenêtres sinistrées en 1944 sont toujours en « remplacement provisoire ».

Fréquentation du Musée. — Celui-ci a reçu la visite de 23.973 personnes, dépassant le total enregistré au Musée Curtius. On compte 22.061 visiteurs isolés ou par très petits groupes ; 19 écoles primaires ou moyennes de Liège, Anvers, Fléron, Forest (Bruxelles), Hannut, Herstal, Huy, Morlanwelz, Namur Tirlemont, Verviers, totalisant 338 élèves ; 7 écoles

supérieures ou professionnelles de Liège, Huy, Jemeppe, Seraing, totalisant 322 élèves ; 14 visites en groupes totalisant 397 personnes.

Accroissement des collections. — Le beau traîneau d'époque Louis XV offert par Miss Mac Quade à l'AMIAL en souvenir de M. Gérardi, violoncelliste liégeois et sa femme, née Mac Quade, a été déposé, d'accord avec la donatrice, dans le hall d'entrée.

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
au 31 décembre 1949

La Bibliothèque de l'Institut archéologique liégeois continue à se développer. Le retard dû à la guerre est comblé peu à peu.

Voici la situation au 31 décembre 1949 : 3947 ouvrages et revues ont été consultés sur place.

576 volumes ont été prêtés, dont 92 à des bibliothèques étrangères.

Ces chiffres considérables s'expliquent en partie par la fermeture, durant plusieurs mois, de la Bibliothèque de l'Université de Liège.

La Bibliothèque de l'Institut s'est enrichie, le plus souvent par des dons généreux, de 55 ouvrages divers.

Le service des échanges de revues a été amélioré. 144 revues sont échangées aujourd'hui, contre 135 l'année précédente.

Au total, nous possédons 460 collections de revues. Ce dernier chiffre montre la véritable richesse de notre bibliothèque, qui est surtout une Bibliothèque de périodiques archéologiques et historiques.

Il est à souhaiter qu'un catalogue de nos périodiques soit bientôt publié. Nous pouvons compter, à ce propos, sur le zèle de notre dévoué secrétaire-administratif, M. Albert Vecqueray, qui se tient déjà à la disposition des lecteurs tous les lundis et mercredis de 16 h. 30 à 18 h. 30.

Il est urgent que notre Bibliothèque puisse disposer de locaux adaptés à sa mission scientifique. La prospérité de l'Institut archéologique liégeois est liée à celle de sa Bibliothèque.

Les auditeurs de nos cours pratiques d'histoire et d'archéologie régionales doivent, comme tous nos membres, pouvoir consulter nos livres et nos revues, compléter leur documentation et préparer leurs publications éventuelles.

Léon-E. Halkin.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A. M. I. A. L.

Assemblée générale du 26 mars 1950

Messieurs,

Nous voici arrivés à la dix-septième année de notre existence et nous allons avoir l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice écoulé.

Mais auparavant, vu que l'I. A. L. va fêter cette année le centenaire de sa fondation, il est, croyons-nous, utile de dire que la présence à ses côtés d'une association comme la nôtre, qui possède la personnification civile, s'impose de façon péremptoire ; non seulement parce qu'elle peut recueillir pour les Musées de l'Institut les dons destinés à celui-ci, mais encore parce qu'elle peut agir rapidement et prêter son concours à tout achat qui se présente, sans devoir attendre un accord officiel qui arrive généralement trop tard ; à cela nous ajouterons que l'AMIAL possède son initiative propre et, selon sa mission, elle sait enrichir nos collections, ainsi qu'elle l'a prouvé à différentes reprises.

Cette collaboration de deux organismes, tellement liés entre eux pour le bien du patrimoine commun, perdurera certainement avec l'extrême cordialité qui a marqué leurs rapports jusqu'à présent, et si nous souhaitons à l'I. A. L., au début de son second centenaire, éclat et prospérité, nous faisons le vœu que l'AMIAL remplisse vis-à-vis de lui un rôle toujours plus efficace et important.

Cette déclaration faite, nous en viendrons au rapport proprement dit sur l'activité de notre Association pendant l'année 1949.

Au cours de l'année écoulée les Musées de l'Institut se sont enrichis par notre intermédiaire de différents objets anciens :

1) Un joli traîneau Louis XV et quatre portes en chêne sculpté, don de miss Mac Quade, en souvenir de son beau-frère Jean Gérardi, violoniste à Liège.

2) Une série de huit vitraux, don de Mlle Henrijean à Spa.

3) La matrice du XVIIIe en bronze du sceau de la ferme générale du Pays de Liège et du comté de Looz, don de M. Jules Pirlet à Liège.

Nous-mêmes avons acquis une petite pièce d'argenterie constituée par les fermoirs finement ciselés et gravés d'un livre de prières, aux poinçons liégeois du dernier quart du XVIIIe.

Le nombre de nos membres a été de : 5 à vie, 25 effectifs et 30 adhérents, qui marque un certain progrès par rapport à l'exercice précédent, dû en partie à l'appel que l'Institut a adressé à tous ses membres en les encourageant à participer à notre œuvre ; il serait désirable que ce moyen de propagande soit renouvelé chaque année.

Notre trésorerie, dégagée maintenant de toute dette, s'est améliorée : nous disposons actuellement d'une somme de 7184.57 ; le tronc que Mlle Van Heule a placé à la disposition du public au Musée Curtius y a contribué pour 1918.20, et nous pensons qu'en présence de ce succès un tronc devrait être également placé au Musée d'Ansembourg, susceptible de recevoir d'autres visiteurs.

Vous aurez à procéder à la nomination d'un administrateur en remplacement de M. Nicolas François, sortant et rééligible.

LES FÊTES DU CENTENAIRE

C'est dans la salle Renaissance du premier étage de la Maison Curtius, discrètement décorée avec un goût parfait, que se tint le 17 juin 1950 à 10 h. 30 la séance académique organisée à l'occasion du centenaire de l'Institut Archéologique Liégeois.

La très nombreuse assistance rehaussée de la présence de M. Harmel, Ministre de l'Instruction Publique, est composée de membres de l'Institut, de délégués de Sociétés savantes et de bon nombre d'autorités civiles, religieuses et militaires parmi lesquelles nous avons repéré :

MM. Paul Tschoffen, ministre d'Etat ; René Tahon, procureur général près la cour d'appel ; le général major Daubechies, général circonscriptionnaire ; Joseph Leclercq, gouverneur de la province de Liège ; Paul Gruselin, bourgmestre ; Messeigneurs Guillaume Simenon et Guy van Zuylen, vicaires généraux ; le colonel comte François d'Oultremont, commandant la province ; Charles Anciaux de Faveaux, conseiller à la cour de cassation ; François Lecrenier, procureur du Roi ; Louis Cloes, vice-président du tribunal ; Joseph Hanquet, Cassian Lohest, Jean Allard, sénateurs ; Marcel Philippart, vice-président de la Chambre des représentants ; Victor Tourneur, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique et Mme Victor Tourneur ; le vicomte Charles Terlinden, président de la Commission royale d'histoire ; Lucien Christophe, directeur général des Beaux-Arts et des Lettres au ministère de l'Instruction publique ; Camille Tihon, archiviste général du royaume ; Mmes Collon-Gevaert, Gobeaux-Thonet, Mlle Hélène Danthinne, MM. Joseph Brassinne, Léon Halkin, Xavier Janne d'Othée, Joseph Hamal-Nandrin,

Albert Puters et Marcel Paquot, professeurs à l'Université; Gustave Ghilain, doyen du corps consulaire; Louis Lhoest, consul des Pays-Bas; Joë Hogge de Lisle, consul de Yougoslavie; Buttgembach, représentant le consul de France; Rodolphe Zahm, président de l'Association suisse de Liège; François Sainte, échevin de la ville de Liège; Georges Dejardin, M. Duchatto, Olympe Gilbart, Jules Henckaerts, Georges Remy, Félix Renard et Ernest Verbockhaven, conseillers communaux; Maurice Noirfalise, vice-président du tribunal de commerce; Robert Ringlet, référendaire en chef du tribunal de commerce; Henri Derèze, greffier provincial; René Pourret, député permanent; Maurice Minne, commissaire de l'arrondissement; Joseph Moutschen, directeur de l'Académie des Beaux-Arts; Fourest, conservateur du musée de Sèvres et Mme Fourest; Joseph de Beer, conservateur du musée du Sterckhof à Anvers; Félix Rousseau et Ivan Delatte, conservateurs des archives de l'Etat, respectivement à Namur et à Liège; Henri Doat, président de la Chambre de commerce française; Louis Lepage, directeur général de l'Azote; O. Delaby avocat et Mme Delaby, de Paris, et Mlle Germaine Testu, de Rouen, membres de la Société française d'archéologie; Jean Philippens, Henri Houben, consul de France, Charles Van Oppen, ancien bâtonnier, Drooglever, directeur de la Banque de Crédit hypothécaire, Bronsgeet, juge de paix, F. Van Ryckevorsel, substitut du procureur, tous de Maestricht; R. Grandjean, chef de bureau de l'échevinat des Beaux-Arts; Marcel Fabry, chef de bureau de l'échevinat de l'Instruction publique; Mathieu G. Fischer et Guillaume Grondal, de Verviers; Louis Dupont; François Bertholet; N. Demeuse; Paul Henry, avocat; Jules Delvaux, des Pieux Franki, et les représentants de la presse liégeoise, de la *Libre Belgique* et de l'agence Belga.

Au bureau avaient pris place : MM. Pierre Laloux, président; Jules Pirlet, vice-président; Maurice Yans, secrétaire et directeur des publications; le baron André d'Otreppe de Bouvette, trésorier; Mlle Hélène van Heule, conservatrice; MM. Léon-Ernest Halkin, bibliothécaire; Jean Servais,

conservateur honoraire; Léon Dewez et Jules Dumont, conservateurs adjoints.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président prenant la parole prononce le discours suivant :

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Général Circonscriptionnaire,
Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Bourgmestre,
Messeigneurs et Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Il y a un siècle, — ce fut exactement le 4 avril 1850 — se réunissaient au local de la Société libre d'Emulation, les seize premiers membres de l'Institut archéologique liégeois qui en furent les fondateurs.

La reconnaissance nous fait un devoir de citer, aujourd'hui spécialement, les noms de ces hommes de science, amateurs, érudits, archéologues et historiens qui, il y a cent ans, donnèrent la vie à notre société.

Ce furent :

Adolphe Borgnet, recteur de l'Université,
Jean-Henri Bormans,
Félix Capitaine, industriel,
Ulysse Capitaine,
Léon de Closset, professeur agrégé de l'Université, précepteur des princes royaux,
Charles Davreux,
A.-J. Delahaye, ingénieur en chef des ponts et chaussées,
Charles Delsaux, architecte provincial,
Charles Du Vivier de Streel, curé de St-Jean-en-Isle,
Louis Fabry-Rossius, agrégé de l'Université,
Charles Grandgagnage, ancien membre de la chambre des représentants, philologue très distingué,
Joseph Grandgagnage, président à la Cour d'Appel.
Ferdinand Hénaux, historien,

baron Albert d'Otreppe de Bouvette, conseiller à la Cour d'Appel,
Mathieu Lambert Polain, archiviste de l'Etat à Liège,
baron Edmond de Selys-Longchamps, membre de l'Académie royale de Belgique.

Le premier président, élu le 24 avril 1850, fut Albert d'Otreppe de Bouvette. Il resta président jusqu'au 2 novembre 1865 et fut nommé président d'honneur à vie. Il est décédé le 14 novembre 1875.

L'Institut lui doit beaucoup et tient à saluer aujourd'hui sa mémoire d'une façon toute particulière.

Le but de notre société est déterminé dans l'article 1er des statuts, paragraphe 1 : « L'Institut archéologique liégeois est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances ».

On lui rendra justice ; l'Institut n'a pas manqué à ses devoirs : chaque fois qu'un monument du passé digne d'intérêt était menacé de destruction, on a vu l'Institut s'efforcer d'émouvoir les pouvoirs publics. Malheureusement, le succès ne couronna pas toujours ses efforts et l'on vit descendre plus d'une façade ancienne, abattre des immeubles ou détruire ce qui restait d'anciens monuments et qu'il eût mieux valu protéger ou restaurer. L'amour des choses du passé n'est pas également réparti et il est regrettable que les avis et conseils désintéressés des sociétés d'archéologie ne soient pas mieux suivis, même lorsqu'ils ont été sollicités.

Je passerai rapidement sur les vicissitudes du début de notre compagnie, les difficultés de son installation et de la formation de son musée dans le premier local étroit mis à sa disposition, au Palais, dans l'ancienne prison des femmes. Craignant pour la conservation des objets dans les cellules obscures, fraîches et humides, nos ancêtres cherchèrent un abri, qui fut de courte durée, à la bibliothèque de l'Université, puis à l'Emulation. En 1857 déjà, l'Institut était de retour au lieu de son berceau, au Palais, où le Gouvernement lui avait

concédé 5 chambres. Ce fut là que le Musée fut pour la première fois ouvert au public. Mais à la fin de 1859, des travaux entrepris au Palais amenèrent de nouveaux déménagements. Après avoir obtenu un refuge dans les greniers, les collections furent aménagées dans de nouvelles salles et le musée fut une deuxième fois inauguré en 1862. Ce ne fut pas pour longtemps. En 1868, de nouveaux travaux projetés au Palais refoulèrent les collections sous les combles. En 1873, le 7 novembre, l'Institut put enfin tenir séance dans une salle longeant la rue Ste-Ursule. Enfin le 12 octobre 1874 eut lieu une nouvelle inauguration solennelle du Musée. La ville ayant acquis, en 1901, la maison Curtius qui servait de Mont-de-Piété, la fit restaurer et aménager et c'est ainsi qu'enfin, le 1er août 1909, eut lieu ici la cérémonie de l'inauguration officielle — la quatrième et sans doute la dernière du Musée archéologique liégeois.

Notre regretté confrère, Félix Magnette a rapporté avec la conscience d'historien qui le caractérisait, le détail de tous ces épisodes, dans l'historique qu'il a tracé de l'Institut archéologique liégeois, lors du 75e anniversaire de sa fondation. Son historique de la société durant les trois premiers quarts du siècle de son existence, est si complet qu'il me dispense d'en reprendre le sujet. Je regrette cependant que notre ancien confrère ne soit plus là ; il aurait mieux que moi, écrit ce dernier chapitre de l'histoire qu'il avait si bien commencée.

L'histoire des 25 dernières années, s'est pour nous, passée dans le même immeuble, et nous n'avons pas eu à connaître les difficultés de logement qui ont harcelé et éprouvé les premiers membres de l'Institut.

Nous sommes les heureux bénéficaires du travail tenace de nos prédécesseurs, ce sont eux qui ont su faire naître les sympathies qui n'ont cessé d'entourer notre société et qui ont su les développer grâce à leur labeur probe et constant.

Félix Magnette l'a fort bien dit il y a 25 ans [1] : « La confiance qui est la caractéristique des relations établies depuis

[1] Le compte rendu des fêtes du 15 novembre 1925 a été publié dans le 50e bulletin.

ces dernières années entre l'Institut et l'Administration de la cité de Liège, cette collaboration, il nous plaît d'y voir la consécration de l'étendue des services que notre ancienne mais toujours jeune société a rendus à la science et à l'art, c'est-à-dire au bien public, au cours — je modifie — de son existence séculaire ». Il ajoutait : « Que cette confiance, que cette estime nous soient maintenues, à nous et à ceux qui nous suivront au Bureau de l'Institut. Nous nous portons garants pour nos successeurs que l'Institut s'efforcera de continuer, lui aussi, de justifier par son activité la place considérable qu'il a fini par occuper dans la vie intellectuelle liégeoise. En le faisant, il gardera, en le renforçant encore si possible, une tradition que ses grands fondateurs de 1850, et après eux des générations de savants et de collaborateurs, ont établie sur des bases qui sont la garantie de son avenir. Or, cet avenir, pour rester beau et sûr, n'aura qu'à se modeler sur le passé que nous célébrons aujourd'hui ». C'est avec intention que je répète ces paroles d'un de mes prédécesseurs ; elles sont encore vraies à l'heure actuelle. Car nous pouvons nous féliciter de nos relations avec l'administration communale ; elles n'ont cessé d'être sereines et cordiales.

Mais j'ai hâte de rappeler l'activité de l'Institut depuis 1925.

C'est avec ponctualité que se sont tenues les séances statutaires du dernier vendredi de chaque mois — hormis les mois d'été, juillet et août — au cours desquelles nos membres ont pu apprécier, développées par des confrères ou des invités étrangers, des communications ayant trait à l'histoire, à l'art ou à l'archéologie de l'ancien Pays de Liège.

Durant la guerre cependant, de mai 1940 à mars 1945, il n'y eut pas de séances publiques. Les Liégeois, pour qui la liberté est un des premiers biens sur la terre, n'auraient pu soumettre leurs réunions à la censure de l'ennemi détesté. Pendant ces cinq années, il n'y eut donc aucune manifestation publique de l'activité de l'Institut. Cette remarque vaut pour la vie de notre société dont je passe en revue les 25 dernières années.

Les conférences et causeries publiques, inaugurées en 1908 continuèrent à être organisées les dimanches d'hiver, de janvier à Pâques à raison d'une moyenne de 7 à 8 causeries par année. Elles furent suivies par un public nombreux et attentif.

En 1932, à l'initiative du zélé président d'alors, Florent Pholien, furent organisées des leçons de vulgarisation sur l'archéologie. Réservées à titre gracieux aux membres de l'Institut, les auditeurs étrangers y furent admis moyennant un modique droit d'inscription. Ces leçons qui ont comporté de 7 à 14 séances ont été régulièrement données chaque hiver de 1932 à 1939 inclus.

Depuis la fin de la guerre, exactement depuis 1948, sous l'impulsion énergique de notre dévoué secrétaire, M. Maurice Yans, et sous la direction éclairée de notre bibliothécaire, M. Léon-Ernest Halkin, professeur à l'Université, a été créée une école pratique d'histoire et d'archéologie. Les cours se donnent en semaine durant l'hiver. Qu'il me soit permis de remercier ici les confrères qui ont bien voulu se charger de ces cours ; le soin et le dévouement qu'ils y ont apportés, ont été pour beaucoup dans le succès qu'a rencontré cette nouvelle forme de vulgarisation scientifique. Cette méthode plus directe, plus personnelle et plus active où le professeur collabore avec l'élève dans les exercices pratiques d'histoire ou de ses sciences auxiliaires a été grandement appréciée par les chercheurs indépendants.

Chaque année ou peu s'en faut, depuis 1903, l'Institut a organisé des excursions et visites de monuments. Une commission spéciale en a été chargée. Ce fut Florent Pholien qui la présida et en fut la cheville ouvrière de 1933 à 1940. M. Jules Dumont le remplaça de 1945 à 1948 et actuellement c'est notre ami Léon Dewez qui en est le grand ordonnateur.

Pour avoir été moins nombreuses, les fouilles n'en ont pas moins continué à faire partie des préoccupations de notre société. En 1935 et en 1937 eurent lieu des fouilles à Villers-le-Bouillet, qui mirent à jour des vestiges de villa romaine, deux hypocaustes et une cave avec niches et diverses substructions qui démarquaient l'étendue de la villa.

Les publications de l'Institut ont suivi leur cours régulier ; le bulletin actuellement sous presse sera le tome LXVII de la collection, tandis que la chronique archéologique du Pays de Liège, qui vit le jour en janvier 1906 a accompli sa 40e année d'existence. Grâce au cran de notre imprimeur Vaillant-Carmanne, la Chronique parut pendant la guerre sans l'autorisation de l'occupant.

C'est dans la Chronique que paraît l'Inventaire archéologique du Pays de Liège et d'autres rubriques qui préparent les grandes synthèses futures, telle l'histoire des charbonnages.

En 1945, l'Institut décida la publication d'une collection extraordinaire d'études historiques.

Le 24 décembre 1944, alors que la ville de Liège était déjà libérée des hordes teutonnes depuis trois mois et demi, le dépôt des archives de l'Etat reçut une bombe d'avion qui vint causer de grands ravages parmi ce fonds précieux de sources historiques liégeoises. Heureusement quelques confrères avaient consigné les analyses qu'ils avaient faites de plusieurs séries d'actes perdus dans ce bombardement. Cette nouvelle collection s'intitule « Mémorial des archives détruites en 1944 ».

Le regretté Edouard Poncelet, notre ancien président, voulut bien confier ses analyses sur l'Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège, dont 2 fascicules déjà ont vu le jour en 1945 et 1947 tandis que M. Maurice Yans, notre actif secrétaire, mit à l'impression ses notes sur la pasicrisie des Echevins de Liège. Les deux premiers fascicules ont paru en 1948 et 1949, le dernier vient de sortir de presse et sera suivi d'une table des noms cités.

En 1932, ce fut l'Institut qui organisa le 29e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique qui se tint en notre cité. Ce congrès connut un grand succès ; il y eut plus de 700 adhérents parmi lesquels de nombreux étrangers et 132 communications y furent présentées.

L'intervention de l'Institut se manifesta encore dans sa participation aux autres congrès belges et étrangers, à la commémoration, organisée en 1927 avec la collaboration de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, en l'honneur

du XIIe centenaire de la mort de saint Hubert, fondateur de la Cité ; à la manifestation organisée en 1930 en l'honneur de Théodore Gobert à l'occasion de l'achèvement de son remarquable ouvrage « Liège à travers les âges ».

En 1933, fut fondée, à l'heureuse initiative d'un de nos membres, M. Georges Petit, l'association sans but lucratif, dénommée : Les amis des Musées de l'Institut Archéologique Liégeois (A.M.I.A.L.). « Cette association a pour but de faire mieux connaître les collections d'antiquités dont la garde est confiée à l'Institut Archéologique Liégeois, de favoriser leur enrichissement et de recueillir les fonds en vue de l'achat, pour les Musées Curtius et d'Ansembourg et autres musées qui viendraient ultérieurement à dépendre dans les mêmes conditions de l'Institut, d'objets anciens présentant un intérêt pour le Pays de Liège ou l'art mosan, ces dénominations étant prises dans leur plus large acception » (1).

Grâce à l'activité de cette association et aux cotisations qu'elle perçoit et souhaiterait plus abondantes, les musées se sont enrichis de nombreuses bonnes pièces de collection.

En 1927, le musée Curtius vit entrer une pièce unique d'un intérêt capital : la fameuse sculpture du XIIe siècle, connue sous le nom de « pierre Bourdon » du nom de la famille qui la possédait et dénommée ensuite « mystère d'Apollon ». Ce fut, comme l'écrivait dans son rapport le secrétaire de l'époque, « de laborieuses négociations, entreprises à l'initiative du Bureau de l'Institut Archéologique Liégeois qui ont abouti à l'heureux résultat de conserver à la ville de Liège ce monument d'un si grand intérêt, qui constitue, avec la vierge de dom Rupert et les fonts baptismaux de Renier de Huy, ce qu'un critique d'art (J. Brassinne) a justement dénommé « la sublime trilogie romane liégeoise ».

Ces musées de l'Institut, le musée Curtius et le musée d'Ansembourg, sont les témoins constants du dévouement intelligent des conservateurs qui les ont régis : MM. Charles Delsaux élu le 20 avril 1850, Hagemans en 1855 et 1856,

(1) Article 2 des statuts de l'A.M.I.A.L.

Jules Helbig de 1859 à 1862, le docteur Alexandre de 1862 à sa mort le 17 juillet 1910, Jean Servais, notre conservateur honoraire, qui reste la mémoire vivante des musées, conservateur adjoint en 1903 et conservateur de 1910 à 1931 et enfin Mlle Hélène van Heule, la conservatrice actuelle qui depuis 18 ans a assumé cette lourde charge.

Les guerres, vous vous en rendez bien compte, alourdissent fortement la mission du conservateur ; la mise à l'abri des collections et le reclassement des objets après la tourmente ne s'opèrent pas sans peine ni dur labeur. Vous jugerez par vous-même, lors de la visite de ces musées, de l'effort fourni et du résultat obtenu.

C'est sans réserve aucune que nous pouvons féliciter la conservatrice ainsi que les conservateurs adjoints qui bénévolement lui apportent la connaissance plus spéciale qu'ils ont de l'art de leur section. Qu'ils en soient tous remerciés.

Depuis 1946, le musée Curtius bénéficie de l'exposition des verres anciens d'Armand Baar, notre regretté président. La richesse et l'importance de cette collection, digne des plus grands musées, ne cessent d'attirer les visiteurs. Une fois de plus l'Institut tient à manifester publiquement à la famille de notre ancien confrère, sa reconnaissance pour la confiance qu'elle nous témoigne et ses remerciements pour le renom que lui vaut d'être le dépositaire d'une telle collection.

La bibliothèque de l'Institut s'est fortement enrichie et constitue un instrument de travail de choix pour les chercheurs de l'histoire locale. Rendue accessible aux membres depuis 1925, elle comprend de nombreux volumes et possède plus de 450 revues belges et étrangères.

Tous ces résultats, nous les devons en bonne partie à ceux qui malheureusement ne sont plus parmi nous et qui aujourd'hui auraient pu être légitimement fiers du travail de leur vie. Je ne puis les citer tous mais ce m'est un devoir de rappeler les noms de ceux qui ont joué un rôle primordial à l'Institut par leurs études, leur gestion ou leurs généreuses libéralités : Gustave Francotte, Alfred Micha, Léon Ledru, Max Lohest, Karl Hanquet, abbé Justin Moret, Maurice Gérimont, Edmond

Jamar, Gustave Ruhl, Constantin le Paige, Jean-Pierre Waltzing, chanoine Joseph Gaillard, Jules Delheid, Sophie Moxhon, Fernand Lohest, Joseph Grenson, Théodore Gobert, Louis de Buggenoms, Henri Pirenne, Fernand Davin, Benjamin Wibin, abbé Joseph Bastin, Marcel de Puydt, Armand Baar, Félix Magnette, Florent Pholien, Léon Lahaye, Emile Fairon, Paul Jaspar, baron Robert de Selys-Fanson, Jean Haust, Edouard Poncelet, Georges Bonhomme, Henri Dewé, baron William de Crassier.

Tous les sociétaires se souviennent des accroissements importants qu'ont valu aux musées le legs de Maurice Gérimont qui complète si heureusement la collection numismatique et les riches donations successives de Mlle Léonie Jamar et celles des Amis des Musées (A.M.I.A.L.).

Qu'il me soit permis, au risque de blesser quelque peu de légitimes sentiments de réserve, de citer les noms des plus anciens et plus actifs collaborateurs qui continuent à apporter à l'Institut tout leur dévouement et le bénéfice de leurs travaux scientifiques.

MM. Joseph Brassinne, ancien président et doyen de nos membres effectifs, membre de notre compagnie depuis bientôt 55 ans — Léon Halkin qui fut reçu également en 1895 mais un mois plus tard et qui présida aux manifestations du 75e anniversaire — Jean Servais, conservateur honoraire — Eugène Polain, membre d'honneur — Joseph Hamal-Nandrin, un des fondateurs avec Jean Servais de l'école liégeoise de préhistoire — le baron Maurice de Selys-Longchamps, connaisseur aimable et averti de tout ce qui touche à l'art liégeois — Jules Pirlet, infatigable et ponctuel, depuis 40 ans membre de notre bureau, qui en fut le secrétaire durant 16 ans, le conservateur du cabinet numismatique qu'il vous sera donné d'admirer lors de la visite du musée, et notre président de demain — Jules Dumont qui fut plusieurs fois président et qui est un archéologue très apprécié — le sympathique chanoine Joseph Coenen, à la bonhomie légendaire, qui se consacra particulièrement à l'étude des monuments liégeois — et Jacques Breuer, l'érudit fouilleur.

Et voilà retracée très brièvement la vie agitée mais heureuse de la vieille mais toujours jeune dame dont nous célébrons, nous ses fils aimants, le centenaire.

Un de ses fils, au cœur ardent, membre de notre compagnie, Hubert Colleye, a écrit dans un livre passionné d'amour pour la ville de Liège : « Je me plonge avec joie, dans le passé d'une ville qui n'a jamais été plus digne de considération que dans ses âges qu'on dit morts » (1).

Nous aussi nous nous plongeons avec délice dans le passé de notre bonne ville et nous y puisons tous les souvenirs que son histoire, son art, son génie nous ont laissés pour que les jeunes générations s'en inspirent et que soient sauvegardées à tout jamais, la fierté de notre race et la précieuse tradition qu'elle nous a laissées.

« La vie digne de l'avenir reste toujours tributaire du passé. Quant au visage de la patrie, souvenons-nous qu'il servit de prototype au nôtre. » (2)

Un peuple qui garde ses traditions ne meurt pas.

Ce discours fut suivi de longs applaudissements.

Successivement ensuite, les délégués des sociétés représentées apportèrent à la Société jubilaire le tribut de leur hommage, de leurs félicitations et de leurs vœux en termes aimables et choisis : Monseigneur Simenon, président de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, au nom de cette dernière ; M. le vicomte Terlinden, au nom de la Commission royale d'histoire ; M. J. Lalière, au nom de la Commission royale des Monuments et des Sites ; M. E. Batta, au nom de la Société historique et archéologique dans le Limbourg, de Maestricht ; M. Charles Defrêcheux, au nom de la Société de Littérature wallonne ; M. Guy Poswick, au nom de la Société d'Archéologie et d'histoire de Verviers ; M. Fernand Disery, au nom du Cercle des sciences et beaux-arts de Huy.

Une agréable et délicate surprise vint clôturer cette séance mémorable.

(1) Hubert Colleye. — Liège est fine et belle. Edition Pax, p. 178.

(2) Hubert Colleye. — Liège est fine et belle. Edition Pax, avant-propos.

Prenant ensuite la parole, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique exprima personnellement toute son admiration pour la vaillante société centenaire et la congratula au nom du gouvernement, se faisant un plaisir de lui remettre en dépôt au nom de celui-ci, l'esquisse du tableau du peintre liégeois Carlier représentant le martyre de saint Denis.

Cette marque de haute sympathie fut particulièrement appréciée par l'Institut archéologique et son Président exprima en termes émus à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique toute sa gratitude et sa reconnaissance la plus profonde pour cette délicate attention.

Aussitôt la séance levée les membres de l'assemblée se dispersèrent dans les salles du premier étage du musée où leur fut offert un vin d'honneur.

A 14 h. 15, les membres de l'Institut et leurs invités belges et étrangers visitèrent sous la conduite de MM. Joseph Philippe, Jules Dumont et Léon Dewez, les églises St-Jacques, St-Martin et St-Paul.

La journée se termina par un banquet qui réunit au restaurant mosan, dans le cadre enchanteur du jardin d'Acclimatation, une centaine de convives. De nombreux toasts y furent prononcés par MM. Jules Pirlet, Pierre Laloux, Victor Tourneur, Jules Dumont, Marcel Hoc, Louis Gothier et le sénateur Buisseret, ancien ministre de l'Instruction Publique. La plus franche cordialité ne cessa d'y régner.

La matinée du lendemain, dimanche 18 juin, fut consacrée à la visite détaillée du palais des Princes-Evêques sous la conduite de M. Jules Dumont.

A midi, les autorités communales reçurent officiellement la société jubilaire en l'hôtel de ville. M. l'échevin des Beaux-Arts, Renotte, prononça l'allocution de bienvenue à laquelle M. Laloux, président, répondit en remerciant la Ville de Liège et ses édiles pour les nombreuses marques d'intérêt qu'ils n'ont jamais cessé de porter à l'Institut Archéologique et en se félicitant des excellents et cordiaux rapports qui ont toujours régné entre l'administration communale et l'Institut.

Monsieur l'Echevin des Beaux-Arts invita alors l'assemblée à prendre le vin d'honneur et à visiter les divers salons de la Violette.

Le programme de l'après-midi comportait la visite des musées Curtius et Ansembourg sous la conduite de Mlle Hélène van Heule, conservatrice, et des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, dont Mme Collon-Gevaert détailla les beautés.

Le soir un brillant concert de musique liégeoise, donné dans la salle de l'Emulation, permit d'entendre sous la direction de M. Quinet, directeur du Conservatoire royal de Musique de Liège, des œuvres de Jean-Noël Hamal, Henri Hamal, André-Ernest-Modeste Grétry, Antoine-Frédéric Gresnick et une cantate inédite « Mathy l'ohè », pour ténor, chœur et orchestre de Barthélemy-Etienne Dumont. Ce concert, organisé par M. Louis Lavoye, professeur émérite du Conservatoire, obtint le plus grand succès.

Les fêtes de la célébration du centenaire se clôturèrent le lundi 19 juin par une excursion archéologique en autocar, des plus réussies, qui réunit 147 participants.

Arrivés à Huy les excursionnistes furent cordialement reçus à l'hôtel de ville par M. Grégoire, bourgmestre, qui, entouré des édiles communaux, leur souhaita la bienvenue dans sa bonne ville de Huy et leur offrit le vin d'honneur. M. Laloux, président, remercia chaleureusement Monsieur le Bourgmestre de cette aimable réception. Après avoir admiré l'église St-Mengold, on se mit en route pour la collégiale que l'on visita, ainsi que son trésor, sous la conduite de M. le comte de Borchgrave d'Altena. Les excursionnistes, après le déjeuner, se rendirent ensuite au château de Modave où M. Albert Puters et M. le comte Joseph de Borchgrave d'Altena en commentèrent la visite.

Le retour s'effectua par St-Séverin-en-Condroz. On y fit halte pour admirer son antique église romane dont M. Jules Dumont fit l'historique et détailla les beautés.

Ainsi se terminèrent ces trois journées commémoratives dont les participants garderont le meilleur souvenir.

Jules PIRLET.

Liste des sociétés représentées et noms des délégués

Liège :

Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège : A. Gillet.
Société libre d'Emulation : H. Delattre.
Société belge d'Etudes et Expansion : E. Prost.
Société liégeoise de musicologie : L. Lavoye.
Société de littérature wallonne : Ch. Defrêcheux.
Société royale le « Vieux Liège » : L. Gothier.
Musée de la Vie Wallonne : E. Legros.
Société des Bibliophiles liégeois : Ch. Anciaux de Faveaux.
Société suisse de Liège : W. Zahm.
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège : Mgr G. Simenon.
Conseil économique wallon : J. Charpentier.

Arlon :

Institut archéologique du Luxembourg : A. Bertrang.

Anvers :

Académie royale d'archéologie : Vte Terlinden.
Société anversoise de pré- et proto-histoire : G. L. P. Hasse.

Bruxelles :

Société royale belge d'anthropologie et de préhistoire : M. Bequaert.
Société royale de numismatique de Belgique : M. Hoc.
Académie royale de Belgique : V. Tourneur.
Commission royale d'Histoire : Vte Terlinden.
Commission royale des Monuments et des Sites : J. Lalière.
Commission royale de Toponymie et de Dialectologie : E. Legros.

Charleroi :

Société royale d'archéologie et de paléontologie : S. Brigode.

Courtrai :

Cercle royal historique et archéologique : A. Delvoye.

Hasselt :

Het oud land van Loon : Bussels.

Huy :

Cercle des sciences et beaux-arts : F. Disery.

Luxembourg :

Institut grand-ducal : Meyers.

Maestricht :

Société historique et archéologique dans le Limbourg : E. Batta et H. Wouters.

Malines :

Cercle royal archéologique, littéraire et artistique : chanoine Tambuyser.

Mons :

Cercle archéologique : H. Hennebert et F. Leclercq.

Namur :

Société archéologique : H. Demeuldre.
Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix : R. P. H. Moretus-Plantin.

Nivelles :

Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon : R. Lesuisse.

St-Nicolas Waes :

Cercle archéologique : F. Behaegel.

Paris :

Société Française d'archéologie : J. Dumont.

Seraing :

Les chercheurs de la Wallonie : J. Fraipont-Vandebosch.

Tournai :

Société royale d'histoire et d'archéologie : G. Duphénieux.

Turnhout :

Cercle historique et archéologique de la Campine anversoise « Taxandria » : J. Caron.

Tongres :

Société scientifique et littéraire du Limbourg : Ph. de Schaetzen.

Verviers :

Société d'archéologie et d'histoire : G. Poswick.

Liste des sociétés excusées

Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Paris : Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture.
Strasbourg : Société académique du Bas-Rhin.
Vichy : Société d'histoire et d'archéologie.
Amsterdam : Nederlandsche Genealogische Vereeniging.
Trèves : Société archéologique et historique.
Genève : Institut national genevois.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Porentruy : Société jurassienne d'Emulation.
Varsovie : Académie polonaise des sciences.
Mexico : Académie Nationale des sciences.
Soignies : Cercle archéologique.
Liège : Le Grand Liège.
Bruxelles : Société des Bollandistes.

Liste alphabétique des personnalités et des membres de l'Institut excusés

Bihet (O. L.), ingénieur en chef aux usines à Tubes de la Meuse.
Bohain (P.), S. J., recteur du collège Saint-Servais.
Borromeo (prince), consul d'Italie.
Campus (F), doyen de la Faculté des Sciences.

Cartier de Marchienne (baron de).
Carton de Wiart (baron), président de la Commission royale des Monuments et des Sites.
Charlier (A.), directeur des services éducatifs de la province.
Coune (E. de), membre de l'Institut archéologique.
Dechamps (G.), docteur en sciences.
Delruelle (J.), administrateur général des usines métallurgiques de Prayon.
Depresseux (F.), conseiller communal.
Desoer (A.), ingénieur.
Dessard (N.), administrateur directeur général des charbonnages de Wérister.
Destenay (M.), membre de la Chambre des Représentants.
Detienne (A.), notaire.
D'Heur-Hellin (L.), député permanent.
Discry (J.), membre de la Chambre des Représentants.
Englebert (G.), administrateur-gérant de la société Englebert.
Faider (Mme G.), conservateur du Musée de Mariemont.
Fierens (P.), conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.
Fourez (L.), président de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai.
Frédericq (H.), recteur de l'Université.
Godin (A.), sénateur.
Grégoire (J.), bourgmestre de Huy.
Harsin (P.), professeur à l'Université.
Herbiet (P.), conseiller provincial.
Herbillon (J.), président de la Commission royale de toponymie et dialectologie.
Herckens (J.), chef du personnel de l'imprimerie Vaillant-Carmanne.
Horion (P.), administrateur-inspecteur de l'Université.
Hanquet (A.), conseiller communal.
Housiaux (G.), membre de la Chambre des Représentants.
Huart (A.), de Jambes.
Jaccaud (E.), pasteur.
Jacques-Houssa (L.), juge de paix du premier canton.

Jamar (Mlle L.).
Jungst (H.), président de la communauté israëlite.
Kerkhofs (Monseigneur L.), évêque de Liège.
Laboulle (G.), président du conseil provincial de Liège.
Launoit (baron P. de), président du conseil d'administration d'Ougrée-Marihaye.
Lavachery (H.), conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et Histoire.
Leconte (L.), conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée.
Lemailleux, chef du cabinet du gouverneur de la province.
Lemaire (J.), échevin des finances.
Loumaye (G.), membre de la Chambre des Représentants.
Maréchal (A.), président de la Commission d'assistance publique de Liège.
Moreau de Melen (H.), ministre de la Défense nationale.
Morgan (P. R.), consul de Grande-Bretagne.
Mundeleer (L.), ancien ministre.
Nève de Mevergnies (P.), professeur à l'Université.
Parisis (A.), membre de la Chambre des Représentants.
Peltzer (A.), sénateur.
Piot (R.), consul de France.
Pény (F.), membre de l'Institut archéologique.
Pommerenke (H.), directeur de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre.
Préaux (Mlle Cl.), professeur à l'Université.
Pruvost (Mlle J.), conservateur du musée des Beaux-Arts d'Orléans.
Quinet (F.), directeur du Conservatoire royal de Musique.
Remouchamps (Ed.), directeur du Musée de la Vie Wallonne.
Renotte (P.), échevin des Beaux-Arts de la ville de Liège.
Roschtik (J.), chef de cabinet du bourgmestre.
Sainte (A. H.), membre de la Chambre des Représentants.
Smeets (V.), de Maestricht.
Van Beneden (A.), ornithologue.
Vander Linden (A.), secrétaire de la société de Musicologie.
Vannérus (J.), membre de l'Académie royale de Belgique.
Van Zuylen (E.), membre de l'Institut archéologique.

Ville de Goyet (A. de), membre de l'Institut archéologique.
Wiser (F.), docteur en droit.
Zurstrassen (L.), sénateur.

Programme du Concert de musique liégeoise ancienne

Dimanche 18 juin, à 20 h., à l'Emulation

donné sous la direction de M. Fernand Quinet, directeur du Conservatoire Royal de Musique de Liège, avec le concours de M. Frédéric Anspach, ténor, professeur au Conservatoire, de Mlle Germaine Gérin, soprano, du *Cercle Choral Liégeois* (directeur M. Jean Van Stalle), de l'*Orchestre de Chambre* de la Ville de Liège.

Ouverture da caméra à quattro, en ré majeur : Jean-Noël Hamal (1709-1778).

I. Allegro.
II. Largo.
III. Presto.

Danses villageoises : André-Ernest-Modeste Grétry (1741-1813).

I. Ballet rustique.
II. Gavotte.
III. Danse en rond.
IV. Gigue.
V. Entracte.
VI. Contredanse.

Deux extraits de l'opéra comique :

Les Faux Mendiants : Antoine Frédéric Gresnick (1775-1799).

I. Cantilène : *Il n'est pas jour, encore.*
II. Ariette : *Nous n'avons pas en partage.*

Mlle G. Gérin.

Ouverture pour deux orchestres : Henri Hamal (1774-1820).

I. Allegro.
II. Andante.
III. Presto.

PAUSE

Maty l'Ohê, cantate pour ténor, chœur et orchestre : Barthélemi-Etienne Dumont (1756-1841).

Soliste : M. F. Anspach.

I. Récit et Air : *L'anoïeux djou pos les sôlaies.*
II. Récit et Air : *Vo'm l'a pris.*
III. Récit : *Ah ! Quéle doleur.*
IV. Chœur : *Vivat les djoyeuz coïrps.*

LISTE DES PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES, TRÉSORIERS, CONSERVATEURS ET BIBLIOTHÉCAIRES DE 1850 A 1950

Le premier procès-verbal, en date du 4 avril 1850, fut signé avec la qualification de président par Joseph GRANDGAGNAGE.

Présidents élus :

1. Baron Albert d'OTREPPE de BOUVETTE (24 avril 1850-2 novembre 1865). A cette date devient *président d'honneur à vie*.
2. Charles GRANDGAGNAGE (1865-1877).
3. Edmond de SELYS-LONGCHAMPS (mars-décembre 1878).
4. Jules HELBIG (décembre 1878-décembre 1880).
5. Eugène DOGNÉE (1880).
6. Charles de THIER (1881).
7. Jean-Guillaume SCHOONBROODT (1882).
8. Eugène POSWICK (1883).
9. Charles de THIER (1884) pour la deuxième fois.
10. Antonin TERME (1885).
11. Jules de CHESTRET de HANEFFE (1886).
12. Chanoine Nicolas HENROTTE (1887).
13. Stanislas BORMANS (1888).
14. Jules de CHESTRET de HANEFFE (1889) pour la deuxième fois.

15. Jules HELBIG (1890) pour la deuxième fois.
16. Camille de BORMAN (1891).
17. Jules FRÉSON (1892).
18. Eugène POSWICK (1893) pour la deuxième fois.
19. Camille de BORMAN (1894) pour la deuxième fois.
20. Gustave DEWALQUE (1895).
21. Marcel de PUYDT (1896).
22. Jules de CHESTRET de HANEFFE (1897) pour la troisième fois.
23. Stanislas BORMANS (1898) pour la deuxième fois.
24. Marcel de PUYDT (1899) pour la deuxième fois.
25. Joseph-Ernest DEMARTEAU (1900).
26. Julien FRAIPONT (1901).
27. Stanislas BORMANS (1902) pour la troisième fois.
28. Joseph-Ernest DEMARTEAU (1903) pour la deuxième fois.
29. Edouard BRAHY-PROST (1904).
30. Julien FRAIPONT (1905) pour la deuxième fois.
31. Max LOHEST (1906).
32. Julien SIMONIS (1907).
33. Constantin LEPAIGE (1908-1909).
34. Julien FRAIPONT (mort le 23 mars 1910) pour la troisième fois.
35. Gustave RUHL (fin 1910-1911).
36. Max LOHEST (1912-1913) pour la deuxième fois.
37. Théodore GOBERT (1914-1915).
38. Léon HALKIN (1916-1918).
39. Louis de BUGGENOMS (1919-1920).
40. Alfred MICHA (1921-1922).
41. Max LOHEST (1923-1924) pour la troisième fois.
42. Léon HALKIN (1925-1926) pour la deuxième fois.
43. Félix MAGNETTE (1927-1928).
44. Joseph BRASSINNE (1929-1930).
45. Florent PHOLIEN (1931-1932).
46. Léon LAHAYE (1933-1934).

47. Armand BAAR (1935-1936).
48. Jules DUMONT (1937-1938).
49. Edouard PONCELET (1939-1944).
50. Baron William de CRASSIER (1945-1946).
51. Jules DUMONT (1947-1948) pour la deuxième fois.
52. Pierre LALOUX (1949-1950).

Secrétaires

1. Ulysse CAPITAINE (4 avril 1850-1857). Ferdinand HENAUX fut secrétaire ff. à la fin de 1850 et reçut le titre de *secrétaire honoraire*.
2. Charles de THIER (1858-1859).
3. Ulysse CAPITAINE (fin 1859) pour la deuxième fois.
4. Stanislas BORMANS (18 novembre 1859-février 1873). Reçut le titre de *secrétaire général* en 1872.
5. Adolphe DEJARDIN (1873-1875).
6. Gustave DEWALQUE (1875-avril 1877).
7. Chanoine Nicolas HENROTTE (1877-1882).
8. Stanislas BORMANS (1883-1885) pour la deuxième fois.
9. Camille de BORMAN (1886).
10. Eugène POSWICK (1887-1891).
11. Edouard PONCELET (1892-1894).
12. Eugène POSWICK (1894-1897) pour la deuxième fois.
13. Joseph HALKIN (1898-1899).
14. Marcel de PUYDT (ff. en 1900) et, après lui, Lucien RENARD, et réélu en 1901.
15. Lucien RENARD-GRENSON (1902-9 février 1919).
16. Jules DELHEID (1919-1924).
17. Jules PIRLET (1925-1930).
18. Robert TOUSSAINT (1931-1936).
19. Jules PIRLET (1937-1948) pour la deuxième fois.
20. Maurice YANS (1949-....).

Trésoriers :

1. Charles DAVREUX (28 juin 1850-11 avril 1863).
2. Auguste HOCK (23 avril 1863-1866).
3. Docteur Joseph ALEXANDRE (1867-1884).
4. François COUCLET (1884-1889).
5. Adolphe DEJARDIN (1889-1892).
6. Edouard BRAHY-PROST (1892-1902).
7. Erasme PAQUES (1903-1905).
8. Florent PHOLIEN (adjoint en 1905 ; trésorier 1906-1927).
9. Fernand SACRÉ-TURIN (1928-1932).
10. Pierre LALOUX (1933-1946).
11. Baron André d'OTREPPE de BOUVETTE (1947-1950).

Conservateurs :

1. Charles DELSAUX (élu le 20 avril 1850).
2. Gustave HAGEMANS (1855-1856).
3. Jules HELBIG (5 novembre 1859-mai 1862).
4. Docteur Joseph ALEXANDRE (8 octobre 1862-17 juillet 1910).
5. Jean SERVAIS, conservateur adjoint (1er janvier 1903), conservateur (30 octobre 1910-1932), conservateur honoraire à partir de 1933.
6. Mlle Hélène van HEULE (1933-1950).

Bibliothécaires :

1. Charles GRANDGAGNAGE (1850-1859).
2. Louis FABRY-ROSSIUS (1860-1876).
3. Edmond JAMAR (1877-1882).
4. Adolphe DEJARDIN (1883-1892).
5. Erasme PAQUES (1893-1901).
6. Joseph BRASSINNE (1902-1903).
7. Dieudonné BROUWERS (1904-1905).
8. Emile FAIRON (1906-1928). Georges BONHOMME lui fut adjoint pour les années 1927-1928.

9. Georges BONHOMME (1929-1934). Jules LURQUIN lui fut adjoint pour les années 1933-1934.
10. Louis GOTHIER (1935-1936).
11. Léon-Ernest HALKIN (1937-....). Albert VECQUERAY lui fut adjoint à partir de 1945.

Secrétaires adjoints :

1. Adolphe DEJARDIN (1870-1872).
2. Félix ANGENOT (1873).
3. Edmond JAMAR (1877-1884).
4. Edouard PONCELET (1891).
5. Joseph HALKIN (1896).
6. Félix VERCHEVAL (1906-1910).
7. Jules PIRLET (1910-1924).
8. Jacques BREUER (1919-1926).
9. Robert TOUSSAINT (1927-1930).
10. Jules DUMONT (1931-1934).
11. Joseph-J. DESSAIN J. (1935).

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

MONSIEUR L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1949-1950

Président :	MM. PIERRE LALOUX.
Vice-Président :	JULES PIRLET.
Secrétaire :	MAURICE YANS.
Trésorier :	Baron d'OTREPPE DE BOUVETTE.
Bibliothécaire :	LÉON-E. HALKIN.
Bibliothécaire-adjoint :	ALBERT VECQUERAY.
Directeur des publications :	MAURICE YANS.
Secrétaire-adjoint :	LÉON DEWEZ.
Conservateurs adjoints :	Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
	LÉON DEWEZ.
	JULES DUMONT.
	NICOLAS FRANÇOIS.
	JOSEPH HAMAL-NANDRIN.
	JULES PIRLET.
	Baron M. DE SELYS LONGCHAMPS.
Secrétaire administratif :	ALBERT VECQUERAY.

Conseillers : MM. JOSEPH BRASSINNE, GUSTAVE GHILAIN, LÉON HALKIN, FRÉDÉRIC PENY, GEORGES PETIT, EUGÈNE POLAIN.

Liste arrêtée au 15 octobre 1950.

Commissions

1. *Commission des publications* : MM. M. YANS, directeur; L. DEWEZ, L.-E. HALKIN, HARSIN, YERNAUX, membres.

2. *Commission des fouilles* : MM. BREUER, SERVAIS et Mlle VAN HEULE.

3. *Commission des achats* : MM. DUMONT, PETIT, DE SELYS LONGCHAMPS, SERVAIS et Mlle VAN HEULE.

4. *Commission de vérification du Musée* : MM. BRASSINNE, L. HALKIN, M. DE SELYS LONGCHAMPS, TOUSSAINT.

5. *Commission de vérification de la Bibliothèque* : MM. HARSIN, HELIN, YANS.

6. *Commission de vérification des comptes* : MM. FRANÇOIS, GHILAIN, PENY.

7. *Commission des excursions* : MM. DEWEZ, président; GADEYNE, secrétaire; DE BORCHGRAVE D'ALTENA, DANDOY, FRANÇOIS, PIRLET.

8. *Commission des conférences et causeries* : MM. DUMONT, président; HARSIN, vice-président; L.-E. HALKIN, M. YANS, secrétaires.

Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales : MM. L.-E. HALKIN, directeur; M. YANS, secrétaire; A. VECQUERAY, secrétaire-administratif.

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif
1 BRASSINNE (Joseph), professeur émérite et bibliothécaire en chef honoraire de l'Université, 30, rue Nysten, *Liège*.	29-11-1895	30-12-1898
2. SERVAIS (Jean), conservateur honoraire du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*.	20- 4-1898	27- 4-1900
3. POLAIN (Eugène), avocat, 180, rue Sainte-Walburge, *Liège*.	29- 3-1903	29-12-1907
4. RASQUIN (Georges), avocat, 23, place de Bronckart, *Liège*.	30-12-1898	31- 1-1909
5. HAMAL-NANDRIN (Joseph), chargé de cours émérite de l'Université, 22, rue des Augustins, *Liège*.	28- 2-1904	31- 1-1909
6. VERCHEVAL (Félix), avocat, 27, avenue Isabelle, *Anvers*.	26- 5-1904	30- 1-1910
7. HALKIN (Léon), professeur émérite de l'Université, 4, route de Dolembreux, *Esneux*.	27-12-1895	24-12-1911
8. SELYS LONGCHAMPS (Baron Maurice de), docteur en sciences, château de *Faulx-les-Tombes*.	29- 3-1903	24-12-1911
9. PIRLET (Jules), notaire, 20, rue Sainte-Véronique, *Liège*.	29- 5 1908	25- 1-1914
10. COENEN (Chanoine Joseph), aumônier de l'Orphelinat, *Gellick* par Lanaeken.	24- 4-1908	22- 2-1914
11. DEFRECHEUX, (Charles), bibliothécaire-bibliographe honoraire, 67, rue Bonne-Nouvelle, *Liège*.	27-10-1907	30- 3-1919
12. GHILAIN (Gustave), consul des E.-U. du Mexique, 123, rue Louvrex, *Liège*.	24-11-1907	30- 3-1919
13. BREUER (Jacques), conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 1, square Marie-José, *Woluwé-Saint-Lambert*.	27-11-1910	31-12-1920
14. BORCHGRAVE d'ALTENA (Comte Joseph de), conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 90, rue d'Arlon, *Bruxelles*.	28-12-1919	26- 3-1926
15. SACRÉ (Fernand), architecte, 28, Mont-Saint-Martin, *Liège*.	20-11-1903	28-12-1928

16. DUMONT (Jules), industriel, 189, rue Grétry, *Liège*.	27-12-1908	27-12-1929
17. PENY (Frédéric), agent honoraire de la Banque Nationale, 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.	30- 4-1920	27-12-1929
18. van HEULE (Hélène), conservateur du Musée archéologique liégeois, 10, place de Bronckart *Liège*.	24- 4-1925	27-12-1929
19. TOUSSAINT (Robert), architecte, 43, rue du Parc, *Liège*.	25- 3-1921	27-12-1929
20. HARSIN (Paul), professeur à l'Université, 31*a*, rue de Kinkempois, *Liège*.	28-11-1924	27-12-1929
21. PETIT (Georges), ingénieur, 13, quai Churchill, *Liège*.	25- 7-1927	21- 6-1932
22. LALOUX (Pierre), avocat, 2, rue Saint-Remy, *Liège*.	22- 7-1921	30-12-1932
23. HALKIN (L.-E.), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, *Liège*.	27- 3-1925	6- 4-1934
24. YERNAUX (Jean), conservateur honoraire des Archives de l'État, 6, avenue de Beaufays, *Tilff*.	25- 3-1923	25- 1-1935
25. DEBOUXHTAY (Pierre), conservateur de la Bibliothèque centrale de la Ville, 113, rue de Fétinne, *Liège*.	29- 2-1924	25- 1-1935
26. FRANÇOIS (Nicolas), ingénieur, 86, quai de Rome, *Liège*.	27- 6-1919	28- 2-1936
27. GOTHIER (Louis), professeur à l'Athénée royal, 13*a*, rue Paradis, *Liège*.	15- 1-1929	27- 3-1936
28. FRÉSON (abbé Ernest), *Glons*.	22- 2-1914	24-11-1939
29. DEWEZ (Léon), licencié en histoire de l'art et archéologie, 28, place Saint-Lambert, *Liège*.	30- 3-1919	18- 3-1945
30. LEGRAND (William), docteur en philosophie et lettres, 6, sous Wérimont, *Stavelot*.	28- 2-1936	18- 3-1945
31. YANS (Maurice), archiviste-paléographe, 345, place des Marronniers, *Glain*.	25-10-1935	28-11-1946
32. LAVOYE (Madeleine), bibliothécaire-bibliographe, 28, rue de l'Enseignement, *Liège*.	24- 2-1928	25- 6-1948
33. COLLON-GEVAERT (Mme Suzanne), chargée de cours à l'Université, 163, rue des Vennes, *Liège*.	28- 3-1930	30-12-1948
34. DANDOY (Albert), ingénieur, 25, Jonruelle, *Liège*.	28- 4-1911	30-12-1948

35. DANTHINE (Hélène), chargée de cours à l'Université, 67, rue du Parc, *Liège*.	27- 2-1931	30-12-1948
36. OTREPPE de BOUVETTE (Baron André d'), château de Brialmont, *Tilff*.	25-2 -1935	30-12-1948
37. RADZITZKY d'OSTROWICK (Baron Ivan de), conservateur à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, *Liège*.	27-12-1908	30-12-1948
38. SCHAETZEN (Chevalier Philippe de), 6, rue de Maestricht, *Tongres*.	30-12-1932	30-12-1948

MEMBRES D'HONNEUR

1. POLAIN (Eugène), avocat, bibliothécaire-bibliographe honoraire, 180, rue Sainte-Walburge, *Liège*.	29- 3-1903	avril 1947
2. BRASSINNE (Joseph), professeur émérite et bibliothécaire en chef honoraire de l'Université, 30, rue Nysten, *Liège*.	29-11-1895	Nov. 1950
3. HALKIN (Léon), professeur émérite de l'Université, 4, route de Dolembreux, *Esneux*.	27-12-1895	Nov. 1950
4. SERVAIS (Jean), conservateur honoraire du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*.	20- 4-1898	Déc. 1950

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. ALEXIS (Georges), ingénieur, 29, rue Dartois, *Liège*.	26- 1-1919	25- 1-1946
2. BAAR (Pierre), ingénieur, 2, quai de Rome, *Liège*.	18- 3-1945	31- 1-1947
3. BEER (Joseph de), conservateur du Musée du Sterckhof, 160. Hooftvunderlei, *Deurne*.	28-12-1913	18- 3-1945
4. BONIVER (François), 22, rue du Bosquet, *Liège*.	27- 5-1921	30-10-1931
5. BRAGARD (René), bibliothécaire-bibliographe, 10c, rue Vivegnis, *Liège*.	18- 4-1945	30-12-1948
6. COMBLEN (Paul), architecte, *Nonceveux*.	26- 1-1900	28-12-1902
7. COPPIN de GRINCHAMPS (Baronne Ultain de), 109, rue Louvrex, *Liège*.	28-11-1930	27- 4-1934
8. CRICK-KUNTZIGER (Mme Marthe), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, *Ixelles*.	25- 4-1919	28- 2-1920

9. DABIN (Jean), professeur à l'Université de Louvain, 27, avenue Van den Bempt. *Heverlé.*	18-12-1910	30- 3-1913
10. DELATTRE (Henry), docteur en droit, 70, rue Louvrex, *Liège.*	26-12-1945	27- 3-1931
11. DELRÉE (Pierre), industriel, 7, quai de Rome, *Liège.*	26- 3-1926	30-12-1948
12. DESSAIN (écuyer Joseph), substitut de l'auditeur militaire, Château Pirard, *Trooz.*	20- 4-1929	25- 1-1935
13. FOURMARIER (Paul), professeur émérite de l'Université, 9, rue Grétry, *Liège.*		27- 1-1922
14. GILBERT-LOUIS (Mme André), 98, avenue Reine Astrid, *Namur.*	28-10-1927	20-10-1931
15. HANQUET (Pierre), juge de paix, 7, quai Mativa, *Liège.*	27- 2-1925	30-12-1948
16. HANSAY (Alfred), conservateur honoraire des Archives de l'État, 143, chaussée de Maestricht, *Hasselt.*	30- 4-1897	24- 4-1903
17. HELIN-MAGNETTE (Maurice), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 51, avenue Constantin de Gerlache, *Liège.*	29-3-1929	30-12-1948
18. JANNE D'OTHÉE (Xavier), professeur à l'Université, 10, rue de la Banque, *Verviers.*	18- 3-1945	30-12-1948
19. LALOUX (Georges), industriel, 2, rue Saint-Remy, *Liège.*	27- 6-1913	24- 2-1928
20. LAMBRECHTS (Mme Claire), docteur en histoire de l'art et archéologie, bibliothécaire du Barreau, route de Prayon, *Trooz.*	30- 1-1931	29- 4-1939
21. LEGRAND (Maurice), architecte, 44, rue Darchis, *Liège.*	26- 7-1907	30-12-1948
22. NEYS (Maurice), docteur en droit, 80, rue Louvrex, *Liège.*	29- 1-1911	27-12-1921
23. PHILIPPE (Joseph), docteur en histoire de l'art et archéologie, 256, pavé du Gosson, *Montegnée.*	25- 5-1945	30-12-1948
24. PITON (Ernest), 82, rue Champ-du-Roi, *Etterbeek.*	29-10-1926	27-12-1929
25. SIMENON (Mgr Guillaume), vicaire général, 12, rue de l'Évêché, *Liège.*	26- 1-1913	27-12-1929
26. STIENNON (Jacques), bibliothécaire-bibliographe, 37, rue de Fragnée, *Liège.*	27- 3-1937	30-12-1948

27. THIBERT (Mlle ALICE), 26, rue Raikem, *Liège*.	31- 1-1936	31- 1-1947
28. VAN DE WEERD (H.), professeur à l'Université, 13, rue du Prince-Albert, *Mont-Saint-Amand* (Gand).		26- 1-1949
29. VANNERUS (JULES), conservateur honoraire des Archives de l'État, 3, avenue Ernestine, *Ixelles*.		
30. VAN ZUYLEN (Baron PAUL), *Vielsalm*.	27- 5-1900	29- 4-1904
31. VECQUERAY (ALBERT), 24, rue Fabry, *Liège*.	25- 3-1938	31- 1-1947
32. VIERSET (ÉMILE), docteur en droit, 11, rue Rioul, *Huy*.	29- 4-1910	18-12-1931

MEMBRES ASSOCIÉS

1. AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Ile, *Liège*.	27- 1-1939
2. ALBERT (MAURICE), conseiller à la cour d'appel, 17, avenue du Centenaire, *Tongres*.	
3. ANSIAUX (Abbé PAUL), 9, rue Monulphe, *Liège*.	25- 3-1927
4. ANSIAUX (Mme), 9, rue Monulphe, *Liège*.	25- 1-1929
5. ARNOLD (J.), fabricant de meubles, 3, rue Saint-Pierre, *Liège*.	25- 6-1948
6. AWANS (PHILIPPE D'), docteur en médecine, 21*d*, rue de Campine, *Liège*.	29- 4-1938
7. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue Emile Digneffe, *Liège*.	27- 6-1930
8. BAAR (JEAN), 102, Hors-Château, *Liège*.	18- 3-1945
9. BAAR-MAGIS (Mme ARMAND), 4, rue Lebeau, *Liège*.	27- 6-1930
10. BAAR-PELTZER (Mme PIERRE), 2, quai de Rome, *Liège*.	24- 2-1933
11. BEAUPAIN (JACQUES), ingénieur, 107, rue de Serbie, *Liège*.	18- 3-1945
12. BEBRONNE (abbé JOSEPH), curé, *Poulseur*.	26-11-1937
13. BECO (abbé PIERRE DE), curé, *Hony*, Esneux.	30- 4-1937
14. BERCK (FRANÇOIS), 76, rue des Artistes, *Flémalle-Grande*.	28- 3-1947
15. BERGER (JACQUES), 22, avenue du Haut-Pont, *Saint-Gilles*.	20- 6-1945
16. BERGER (NICOLAS), 52, rue Xhavée, *Montegnée*.	30- 4-1948
17. BERNARD (ALBERT), 10, rue Henri de Dinant, *Liège*.	26- 2-1932
18. BETHUNE (MAURICE), 183, Bois-du-Mont, *Jemeppe-sur-Meuse*.	31- 1-1948
19. BODY DE THIERRY (JULIETTE), 17, rue Duvivier, *Liège*.	29- 9-1950
20. BOLLIS (ÉLIE), substitut, 154, avenue de l'Observatoire, *Liège*.	25- 3-1949

21. BONHOME (baron JOSEPH DE), château de Haute-Fraipont, *Fraipont* par Nessonvaux. 18-12-1931
22. BONTCH-BROUEVITCH (Mme YVONNE DE), préfète, 7, rue Henri Vieuxtemps, *Liège*. 24- 6-1932
23. BORGUET (JOSEPH), 161, rue des Bergers, *Liège*. 24- 2-1950
24. BORMAN (PAUL DE), 13, rue Pierre Henvard, *Embourg*. 27- 1-1950
25. BOULET (E.), 40, rue Albert-Ier, *Hannut*. 25- 5-1945
26. BOUQUETTE (P.-J.), 31, rue Léopold, *Liège*. 30- 6-1950
27. BOURGUIGNON (V.), libraire, 16, rue des Dominicains, *Liège*. 27- 3-1931
28. BRABANT (A.), chef de bureau au gouvernement provincial, 60, rue des Éburons, *Liège*. 24- 6-1949
29. BRASSEUR (Mme JEAN), 3, quai Gloesener, *Liège*. 27-11-1931
30. BRUNINI (J.), industriel, 49, rue de Campine, *Liège*. 30-10-1947
31. BRUWIER (Mlle MARINETTE), 48, rue Ambiorix, *Liège*. 30- 6-1950
32. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, *Stembert*, Verviers. 29-12-1933
33. BUGGENOMS (LUDOVIC DE), 40, rue Courtois, *Liège*. 27- 5-1934
34. BUISSERET (AUGUSTE), sénateur, 118, rue de Serbie, *Liège*. 30- 6-1950
35. BURY (C.), 62, thier de la Chartreuse, *Liège*. 31- 3-1950
36. CALBERG (Mme LÉOPOLD), 98, quai du Roi Albert, *Bressoux*. 27- 6-1947
37. CAMUS (Mme MADELEINE), bibliothécaire-bibliographe, 16, rue Ernest de Bavière, *Liège*. 29-10-1948
38. CANTER (Mlle THÉRÈSE), 1, quai de Rome, *Liège*. 27- 3-1934
39. CAPELLE (FRANÇOIS), 67, quai de Rome, *Liège*. 27- 5-1932
40. CHANGY (Comte ROGER DE), château d'*Envoz* par Couthuin. 23- 2-1934
41. CHARLES (FLORENT A.), ingénieur, *Bas-Oha* (Lamalle). 26- 4-1940
42. CHESTRET DE HANEFFE (Baron PIERRE DE), 45, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 18- 3-1945
43. CLOES (MAURICE), vice-président du tribunal, 66, avenue Constantin de Gerlache, *Liège*. 18- 3-1945
44. CLOSSET (FERNAND DE), 51, rue Paul Devigne, *Schaerbeek*. 28-11-1920
45. CLOSSON (DENIS), receveur communal, honoraire, 5, quai Roosevelt, *Liège*. 31- 7-1925
46. COLLARD (PAUL), 73, rue de Tongres, *Devant-le-Pont*, Visé. 31- 7-1925
47. COLLET (JOSEPH), commissaire en chef de police honoraire, *Rendeux-Bas* (Luxembourg). 29- 3-1935
48. COLLEYE (HUBERT), homme de lettres, 52, avenue Churchill, *Uccle*. 24- 6-1921

49. COLLINET (Joseph), 14, place Émile Dupont, *Liège*. 25-10-1908
50. COPPIN de GRINCHAMPS (Baron Ultain de), 109, rue Louvrex, *Liège*. 26- 5-1939
51. CORIN (Adolphe), ingénieur, 17, avenue L. Souguenet, *Esneux*. 26- 5-1950
52. COULON (Joseph), 12, rue Théodore Schwann, *Liège*. 25-10-1935
53. CRAHAY (Mlle Marguerite), 2, rue Emile Vandervelde, *Glain*. 25- 2-1949
54. CRETON (Paul), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons-Enfants, *Liège*. 18- 3-1945
55. CROIX (Jacques de la), 88, avenue de Spa, *Heusy*. 19-12-1947
56. DALLEMAGNE (Guillaume), premier avocat général, 3, rue du Mambour, *Liège*. 27-12-1908
57. DANDOY (Mlle Andrée), 25, Jonruelle, *Liège*. 30-12-1938
58. DANDRIFOSSE (abbé Ferdinand), professeur à l'Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 26- 5-1934
59. DANTHINNE (Paul), 36, rue Dossin, *Liège*. 27- 1-1950
60. DANTINNE (Roger), 8, rue Fosse-aux-Raines, *Liège*. 27- 1-1950
61. DARGENT (Mlle Juliette), bibliothécaire-bibliographe, chef du Service des Échanges Internationaux, 16, rue des Deux-Églises, *Bruxelles*. 25-10-1935
62. DAUBECHIES (J.), général-major, 258, rue du Noyer, *Schaerbeek*. 26- 5-1950
63. DAVID (Chevalier Pierre), « Les Erlinchamps », *Stavelot*. 27-10-1950
64. DAVIN (Édouard), pharmacien, 34, chaussée Roosevelt, *Amay*. 28-10-1932
65. DEBRY (René), avocat, 30, rue Hemricourt, *Liège*. 26- 3-1948
66. DEGAND (Albert), architecte, 83, avenue de la Constitution, *Ganshoren*. 31- 5-1946
67. DEHALU (Joseph), *Awans-Bierset*. 18- 3-1945
68. DEJACE (Pierre), avocat, 12, rue Nysten, *Liège*. 26- 5-1950
69. DELARGE (Georges), assureur, 18, rue des Prébendiers, *Liège*. 29- 1-1926
70. DELATTE (Ivan), conservateur des Archives de l'État, 45, rue Auguste Donnay, *Liège*. 25- 5-1945
71. DELAY (Marcel), agent de change, 33, passage Lemonnier, *Liège*. 18- 3-1932
72. DELHAES (Armand), 35, rue Volière, *Liège*. 27- 1-1950
73. DELLOYE (Henri), notaire, 105, rue du Commerce, *Bruxelles*. 26- 2-1926

74. DELREE (Charles), docteur en médecine, 24, rue Éracle, *Liège*. 31- 3-1950

75. DELVAUX (Jules), ingénieur, 160, rue du Horloz, *Tilleur*. 30- 6-1950

76. DELVILLE (Pierre), industriel, 249, *Plainevaux*. 27-11-1931

77. DEMBLON (Isidore), 15, rue du Bonnet, *Saint-Nicolas-lez-Liège*. 31- 5-1946

78. DEMET (Fernand), 141, rue des Bons-Buveurs, *Saint-Nicolas-lez-Liège*. 28- 4-1950

79. DEMEUSE (N.), 29, rue des Six Bonniers, *Seraing*. 26- 5-1950

80. DEMOULIN (Robert), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 28- 2-1931

81. DEN DOOVEN (Pierre), professeur d'athénée, *Theux*. 28- 5-1937

82. DENIL (Vincent), lieutenant-colonel, 23, thier Savary, *Liège*. 28- 3-1920

83. DENOEL (Gaston), notaire, 17, rue César de Paepe, *Vivegnis*. 28- 1-1927

84. DEPREZ (René), ingénieur, 57, rue de l'Académie, *Liège*. 31- 1-1936

85. DESMEDT (Mme Germaine), professeur d'Athénée, 36, rue Charles Morren, *Liège*. 18- 3-1945

86. DESSY (Emile), architecte, Petit-Aaz, *Hermée*. 18-12-1931

87. DESTORDEUR (R.), ingénieur, rue Ferdinand Nicolay, *Tilleur*. 25- 3-1949

88. DEWERT (Simone), étudiante en histoire de l'art et archéologie, 66, rue Général Charles Collyns, *Liège*. 26- 5-1950

89. DHEUR (Mme Louis), villa Merkem, *Neerpelt*. 27-11-1931

90. DIRICK (Théodore), géomètre-expert, 110, rue du Calvaire, *Liège*. 24- 2-1950

91. DOAT (Henri), 428, rue des Vennes, *Liège*. 30- 6-1950

92. DOIZE (Mlle Renée), docteur en histoire de l'art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, *Liège*. 30-10-1931

93. D'OR (Étienne), 30, rue Haut-Pavé, *Liège*. 29- 3-1935

94. DOSSIN (Joseph), 76, rue Wazon, *Liège*. 27- 1-1950

95. DUBOIS (Ludovic), docteur en médecine, 36, rue Courtois, *Liège*. 30-11-1945

96. DUFOUR (André), artiste peintre, 44, rue Dartois, *Liège*. 27- 6-1919

97. DUMONT (François), instituteur, 76, rue des Sables, *Seraing*. 26-10-1934

98. DUMOULIN (Léon), juge au tribunal, 29, rue Beeckman, *Liège*. 27- 2-1925

99. DUPONT (Jacques), 35, rue van Elewijck, *Ixelles*. 26-10-1913

100. DUPONT (Mlle Yvonne), 4, rue Simonis, *Saint-Gilles*. 26-11-1926

101. EGGEN (Victor), 77, rue du Palais, *Verviers*. 28- 5-1948

102. ELIAS (Jean-Marie), 30, rue Geenen, *Bressoux*. 25- 4-1947

103. EVRARD (René), 55, rue du Travail, *Grivegnée*. 27- 5-1949

104. FABRI (Pierre), agent de la Banque Nationale, *Arlon*. 24- 6-1938

105. FANCHAMPS-DEMARET (Mme Paula), professeur d'Athénée, 27, rue des Écoles, *Verviers*. 30- 1-1931

106. FISCHER (Mathieu-G.), Le Saway, *Heusy*, Verviers. 26- 3-1948

107. FLAMAND (Henri), 24, avenue de Péville, *Grivegnée*. 26- 4-1935

108. FONTBARE de FUMAL (Baron Gustave du), château de *Fumal*. 3- 7-1936

109. FORGEUR (Richard), 39, boulevard d'Avroy, *Liège*. 25- 5-1945

110. FRAIPONT-MAGNÉE (Joseph), 14, place du Pont, *Chênée*. 27- 4-1923

111. FRANÇOIS (Pierre), conservateur du Musée de Verviers, 77, rue Bodson, *Chênée*. 31- 1-1948

112. FRERE (Hubert), avocat, 26, quai des Carmes, *Jemeppe-sur-Meuse*. 28- 1-1949

113. FRÉSART (Michel de), Les Rocailles, *Ayeneux*, Fléron. 29- 3-1946

114. FRÉSART de CLERCX de WAROUX (Emmanuel), 13*c*, place Xavier Neujean, *Liège*. 6- 4-1934

115. FRISÉE (Eugène), directeur de charbonnage, 26, place de Coronmeuse, *Herstal*. 30- 9-1932

116. FROIDCOURT (Georges de), avocat général, 31, rue de Verviers, *Liège*. 24-11-1922

117. GABRIEL (Georges), 152, rue de la Chartreuse, *Grivegnée*. 29- 4-1949

118. GADEYNE (Émile), 32, rue Billy, *Grivegnée*. 28- 6-1946

119. GARDEDIEU (Mlle Laure), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, *Liège*. 27- 3-1936

120. GARRAY (Léon), ingénieur, 52, rue Herman Reuleau, *Liège*. 29- 5-1936

121. GASPAR (Georges), ingénieur, 29, avenue Henri Dietrich, *Woluwé-Saint-Lambert*. 28-10-1927

122. GENON (Pierre), antiquaire, 34, rue André Dumont, *Liège*. 26- 5-1950

123. GERARDY (Georges), 25, rue de l'État Tiers, *Liège*. 26- 3-1948

124. GERARDY (Mme Georges), 25, rue de l'État Tiers, *Liège*. 29-12-1927

125. GHILAIN (Pierre), architecte, consul de Monaco, 123, rue Louvrex, *Liège*. 30- 1-1925

126. GHYSENS (Joseph), 22, rue Duvivier, *Liège*. 27-10-1912

127. GILBART (Olympe), professeur émérite de l'Université, 56*a*, quai de Longdoz, *Liège*. 25- 7-1913

128. GILLARD (Robert), rue de Spa, *Stavelot*. 18- 3-1945

129. GILLET (Aristide), ingénieur, 269, rue Saint-Gilles, *Liège*. 26- 5-1950

130. GIVE (Auguste de), receveur des contributions, 55, thier de la Fontaine, *Liège*. 24- 9-1937

131. GOBEAUX (Albert), ingénieur, 13, rue Wazon, *Liège*. 26-10-1934

132. GODERNIAUX (Mlle D.), directrice d'école, 97, Large Voie, *Herstal*. 18- 3-1932

133. GOTHIER (Fernand), libraire, 11, place du XX Août, *Liège*. 28- 2-1947

134. GOTHIER (Paul), libraire, 5, rue Bonne-Fortune, *Liège*. 27- 2-1931

135. GOVAERTS (abbé Jean), 33, rue Reynier, *Liège*. 30- 9-1927

136. GRÉGOIRE (J.), bourgmestre de Huy, 1, place Saint-Denis, *Huy*. 26- 5-1950

137. GRÉGOIRE (Mlle Léonie), directrice d'école honoraire, 94, rue de Campine, *Liège*. 27- 1-1922

138. GRONDAL (Guillaume), 17, rue Laoureux, *Verviers*. 25- 4-1924

139. GUILLICK (Pierre), 12, rue Dossin, *Liège*. 26- 6-1906

140. GUILLITTE (Albert), architecte, 262, avenue de l'Observatoire, *Liège*. 26- 5-1950

141. HAMAL (Georges), 2*d*, rue Sainte-Véronique, *Liège*.

142. HANQUET (Mlle A.), 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950

143. HANQUET (Joseph), sénateur, 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950

144. HANSON (Paul), juge de paix, 53, quai Orban, *Liège*. 26-11-1948

145. HANSOTTE (Georges), archiviste-paléographe, 115, avenue de l'Observatoire, *Liège*. 25- 5-1945

146. HARMEL (Charles), directeur des Tramways Unifiés de Liège, 54, Mont Saint Martin, *Liège*. 19-12-1924

147. HASSE (René de), château de Ningloheid, *Heusy*, Verviers. 30- 5-1930

148. HAULT (Georges), docteur en droit, 108, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 25- 3-1938

149. HEMRICOURT de GRUNNE (Comte Philippe de), château de Hamal *Russon*. 26-10-1945

150. HENET (Mlle Berthe), 14, rue des Ixellois, *Liège*. 27- 1-1950

151. HENRY de GENERET (Léon), château de *Clavier*. 18- 3-1945

152. HERBETO (Armand), 82, rue du Roi Albert, *Ougrée*. 26- 4-1946

153. HERBILLON (Jules), 62, rue du Cloître, *Bruxelles*. 31- 5-1946

154. HÉRODE (Mlle Henriette), 14, rue de Renesse, *Spa*. 26-10-1934

155. HERVE (Paul), 3, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1929

156. HICTER (Joseph), avocat, 3, rue de la Résistance, *Liège*. 31- 3-1950

157. HOUSIAUX-DUBOIS (Mme Alice), 13, rue des Vignes, *Huy*. 26- 4-1946

158. HOYOUX (Jean), bibliothécaire-bibliographe, 66, rue Louvrex, *Liège*. 18- 2-1935

159. HUMPERS (Hippolyte), directeur régional honoraire des télégraphes, 21, quai Mativa, *Liège*. 27- 3-1931

160. HUYNEN (René), 35, rue Fabry, *Liège*. 26-10-1945

161. JACOB (Georges-E.), journaliste, 34, rue Albin Body, *Spa*. 25-11-1938

162. JACOB (Robert), 6, rue Édouard Wacken, *Liège*. 28- 2-1947

163. JAMIN (Émile), industriel, 155, rue Saint-Séverin, *Liège*. 27-12-1908

164. JEGHERS (Albert), notaire, 23, Mont Saint-Martin, *Liège*. 25- 3-1949

165. JOLIET (Jean), rue Ferdinand Nicolay, *Tilleur*. 31- 1-1948

166. JOWA (Jean), assureur-conseil, 49, Mont Saint-Martin, *Liège*. 28- 1-1927

167. JOWA (Robert), industriel, 62, Mont Saint-Martin, *Liège*. 25- 3-1927

168. KNAEPEN (John), professeur d'Athénée, 15, rue de la Station, *Visé*. 25- 4-1947

169. KOENIG (Julien), architecte, 32, boulevard d'Avroy, *Liège*. 27-11-1931

170. KONINCKX (abbé Égide), *Looz-la-Ville*. 26-11-1950

171. KUNEL (Maurice), homme de lettres, 170, rue Fond-Pirette, *Liège*. 30-10-1931

172. KUPPER (Charles), chef de service à Ougrée-Marihaye, 6, avenue H. Piedbœuf, *Angleur*. 31- 3-1933

173. LANDENNE (Mathieu), 45, rue Guillaume d'Orange, *Seraing*. 27- 1-1950

174. LANDRAIN (René), rue Albert Ier, *Hannut*. 26-11-1948

175. LANG (Maurice), généalogiste, 17, avenue Mon Bijou, *Malmedy*. 27-10-1939

176. LARBALETTE (Jean), 163, rue Saint-Séverin, *Liège*. 25- 5-1933

177. LAUNOIT (Baron Paul de), 19, avenue Franklin Roosevelt, *Bruxelles*. 29- 3-1914

178. LEBEAU (Alfred), ingénieur, 29, quai Mativa, *Liège*. 26-10-1945

179. LEBRUN (Pierre), Professeur d'Athénée, 26, rue Lesoinne, *Liège*. 27-12-1946

180. LE BUSSY (Guy), 436, route de Tilff, *Angleur*. 27- 2-1948

181. LECLERC (Nicolas), 55, rue Neuvice, *Liège*. 28-11-1946

182. LECONTE (Louis), conservateur en chef honoraire du Musée Royal de l'Armée, 86, rue des Pâquerettes, *Schaerbeek*. 18- 3-1932

183. LEGRAIN (Alphonse), industriel, *Argenteau*. 28-10-1938

184. LEGROS (Élisée), chargé de cours à l'Université, 12, rue des Ixellois, *Liège*. 31- 1-1948

185. LEMAIRE (Fernand), 8, avenue des Bois, *Méry*. 29- 3-1935

186. LESIRE-BARE (Joseph), 75, rue François Lefèbvre, *Rocour*. 25-11-1938

187. LEWUILLON, général, 16, Haute-Ransy, *Vaux-sous-Chèvremont*. 29- 5-1914

188. L'HOEST (Mme Hélène), 20, Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924

189. LIBEN (Henri), conseiller à la Cour, 49, rue César Franck, *Liège*. 26- 5-1950

190. LIMBOURG (Chevalier Philippe de), *Theux*. 27- 2-1910

191. LIMBURG-STIRUM (Comte Thierry de), château de *Huldenberg* par Weert-Saint-Georges. 28- 4-1950

192. LINTERMANS (Maurice), 34, rue Renory, *Angleur*. 29- 6-1923

193. LOBET (Alfred), architecte, 5, quai Mativa, *Liège*. 27-12-1908

194. LOHEST (Jacques), 29, rue de Bornhem, *Capelle-au-Bois*. 25-11-1938

195. LOWETTE (Charles), instituteur, *Bergilers*. 30-10-1936

196. MANSION (Albert), ingénieur, 16, rue de Namur, *Huy*. 18- 3-1945

197. MARCHAL (André), docteur en histoire de l'art et archéologie, 52, rue de Sclessin, *Liège*. 31- 3-1950

198. MARÉCHAL (abbé Albert), professeur, Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 18- 3-1945

199. MARNEFFE (Édouard de), 30, place Saint-Lambert, *Liège*. 25- 5-1945

200. MARTIN (Jean), ingénieur, 80, Vinâve, *Tilleur*. 31- 3-1950

201. MARTIN (Léon), docteur en médecine, rue du Grand Puits, *Herstal*. 29- 4-1949

202. MASSANGE de COLLOMBS (Henri), 18*b*, rue Montoyer, *Bruxelles*. 24- 2-1928

203. MASSANGE de LOUVREX (Léon), 51, rue des Champs, *Liège*. 25- 3-1949

204. MASSON (Mme Christiane), 34, quai Mativa, *Liège*. 27- 5-1938

205. MASSON (René), ingénieur, 41, rue des Rivageois, *Liège*. 26- 2-1932

206. MATAGNE (Charles), conducteur de travaux, 34, rue des Bavards, *Liège*. 27-11-1931

207. MATIVA (Alfred), pharmacien, *Houffalize*. 28- 2-1947

208. MEDARD (Georges), 13, promenade Albert Ier, *Ostende*. 22- 2-1914

209. MEDART (Michel), préparateur à l'Université, 20, rue du Martyr, *Bressoux*. 19-12-1924

210. MELINNE (Georges de), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, *Liège*. 28-10-1927

211. MÉLON (Nestor), directeur d'école, 45, rue Méan, *Mons-lez-Liège*. 28- 6-1946

212. MELOTTE (L.), 19, boulevard Piercot, *Liège*. 26- 6-1931

213. MERCENIER (Fernand), juge de paix, 42, rue Rioul, *Huy*. 28-10-1932

214. MEYERS (Baron Armand), procureur général honoraire, 8, place Saint-Christophe, *Liège*. 30-10-1931

215. MEYERS (abbé Gérard), curé, *Warsage*. 25- 5-1945

216. MICHAUX (Étienne), 21, quai Sainte-Barbe, *Liège*. 27- 6-1947

217. MOFFARTS D'HOUCHENEE (Baron François de), 7, place Emile Dupont, *Liège*. 26- 5-1950

218. MOFFARTS D'HOUCHENEE (Baron Henri de), château de Nassogne, *Ciney*. 18- 3-1945

219. MONTRIEUX (Ernest), architecte, 67, rue des Wallons, *Liège*. 28-10-1932

220. MOONS (Jacques), pharmacien, 14, Bampslaan, *Hasselt*. 26- 5-1950

221. MOREAU (R. P. Édouard de), S. J., 11, rue des Récollets, *Louvain*. 28-11-1946

222. MOREAU (Gérard), professeur d'athénée, 68, rue Richard Heintz, *Herstal*. 27- 1-1939

223. MOREAU de MELEN (Eugène), professeur émérite de l'Université, 136*b*, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 28- 3-1909

224. MORETUS PLANTIN (R. P. Henry), 59, rue de Bruxelles, *Namur*. 27- 2-1925

225. MOUTSCHEN (Joseph), architecte, 126, rue Charlemagne, *Jupille*. 26- 5-1950

226. NAGANT (Paul), notaire, 53, quai du Roi Albert, *Bressoux*. 27-12-1946

227. NAGELMACKERS (Armand), capitaine honoraire, 11, avenue des Ormes, *Cointe-Sclessin*. 27-10-1933

228. NAGELMACKERS (Jacques), 40, boulevard Frère Orban, *Liège*. 28- 5-1949

229. NAVEAU de MARTEAU (Mme Léon), château de *Bomershoven* par Jesseren. 29- 4-1921

230. NEUVILLE (Mme Léon de), 93, rue Louvrex, *Liège*. 27-12-1946

231. NICOLAI de GORHEZ (René), ingénieur, *Aubel*. 27- 6-1919

232. NINANNE (Gérard), directeur d'école, 86, rue Materne, *Grâce-Berleur*. 25- 2-1949

233. NIVETTE (Joseph) chef du département minerais à la Vieille Montagne, 40, rue Large, *Chênée*. 28- 7-1922

234. NOËL (Juliette), 6, rue Dossin, *Liège*. 26- 5-1950

235. NOTTET (Paul), ingénieur, 15, rue Arnold Delsupexhe, *Herstal.* 30- 3-1928

236. NYSSEN (André), assureur-conseil, 70, rue Lambert Dewonck, *Alleur.* 26- 2-1932

237. OGER (Jean), employé communal, 93, rue de la Coopération, *Saint-Nicolas-lez-Liège.* 25- 2-1949

238. OPHOVEN (Mme Christian), 7, rue des Anges, *Liège.* 26- 5-1950

239. PAQUE (Simon), député, rue Materne, *Grâce-Berleur.* 26- 5-1950

240. PASLEAU (Percy), 21, rue Sainte-Catherine, *Huy.* 24- 2-1950

241. PENY (Mme Frédéric), 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège.* 30- 1-1925

242. PERILLEUX (Désiré), 8, rue de la Sucrerie, *Alleur.* 26- 4-1946

243. PETIT de THOZÉE (Raymond), substitut, 393, rue de Campine, *Liège.* 25- 3-1949

244. PEUTEMAN (Jules), archéologue, 32, rue des Alliés, *Verviers.* 27-10-1922

245. PHILIPS (Jean), docteur en médecine, 76, rue de la Collectivité, *Montegnée.* 28- 1-1949

246. PICARD (Victor), 10, quai du Condroz, *Liège.* 17- 7-1948

247. PIEDBŒUF-LOVENS (Louis), château d'*Embourg.* 29- 3-1903

248. PIERARD (Mlle Charlotte), régente, 20, rue Saint-Jean, *Liège.* 29- 6-1934

249. PIRLET (André), 230, rue des Vennes, *Liège.* 25- 5-1945

250. PIRON (Maurice), professeur à l'Université de Gand, 46, rue Jules Destrée, *Grivegnée.* 25- 5-1945

251. PITTEURS de BUDINGEN (Baron Henri de), banquier, 83, rue Louvrex, *Liège.* 29-12-1926

252. PLOMDEUR (Georges), 12, rue de la Madeleine, *Liège.* 26- 6-1948

253. PLOMTEUX (Roger), *Saint-Séverin-en-Condroz.* 25- 6-1948

254. PLUYMERS (abbé Ludovic), 34, rue des Franchimontois, *Liège.* 18- 3-1945

255. POELS (Eugène), 10, rue des Bas-Sarts, *Val-Saint-Lambert.* 30- 4-1948

256. POLET (Georges), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek.* 25- 3-1938

257. PONTHIR (Maurice), professeur d'athénée, 176, rue Henri Maus, *Liège.* 30- 4-1948

258. POSWICK (Guy), juge de paix, *Limbourg-Dolhain.* 31- 5-1935

259. POSWICK (Prosper), attaché d'ambassade, château de Tihange, *Huy.* 9- 3-1883

260. POTESTA (Baronne Édouard de), château de *Hermalle-sous-Huy.* 29-11-1908

261. PREAUX (Mlle Claire), professeur à l'Université, 109, rue de l'Abbaye, *Bruxelles.* 28- 5-1949

262. PRION (Armand-J.), château de la Motte, *Bellaire.* 27- 9-1935

263. PROST-BUCHLER (Eugène-J.), 28, rue Louvrex, *Liège*. 30-11-1945
264. PURAYE (Jean), docteur en histoire de l'art et archéologie, 2, rue de l'Évêché, *Liège*. 30-10-1931
265. PUTERS (Albert), professeur à l'Université, 93*a*, boulevard Emile de Laveleye, *Liège*. 26-10-1945
266. QUESTIENNE (Philippe), commissaire-voyer, 21, rue de Verviers, *Liège*. 25- 2-1912
267. QUITIN (José), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, *Liège*. 26- 5-1950
268. RAEPSAET (Léon), 22, quai du Condroz, *Liège*. 27- 1-1933
269. RAEPSAET (Mme Léon), 22, quai du Condroz, *Liège*. 27- 1-1933
270. RAICK (Armand), 23, rue Duvivier, *Liège*. 25- 5-1945
271. RASKIN (Marcel), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 25- 9-1931
272. REMACLE (Louis), professeur à l'Université, 309, rue Fond-Pirette, *Liège*. 20- 6-1945
273. REMONT (Julien), greffier de la Justice de Paix, *Florenville* 27- 1-1950
274. REMONT (Léopold), 39, quai Churchill, *Liège*. 25- 1-1919
275. REMOUCHAMPS (Edouard), 17, rue de la Paix, *Liège*. 26-11-1937
276. REMY (Georges), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, *Liège*. 26- 2-1932
277. REMY (Léon), professeur d'athénée, 15, rue du Châtelet, *Stavelot*. 30-12-1949
278. RENARD (Jean), chaussée de Vleurgat, *Ixelles*. 18- 3-1945
279. RENARD (Paul), avocat, 14, rue Fabry, *Liège*. 30- 1-1910
280. RENARD (Paul), docteur en médecine, 11, rue Daussoigne Méhul, *Liège*. 26- 2-1932
281. RIGO (Léon), 94, avenue Blonden, *Liège*. 27-12-1908
282. ROBERT (Fernand), géomètre du cadastre, 23, quai de l'Ourthe, *Liège*. 25- 3-1927
283. ROBERT (Mme Léonie), régente, 25, rue Sainte-Marie, *Liège*. 30- 7-1920
284. RODRIGUE (Mlle Nelly), professeur d'athénée, 97, rue Saint-Jacques, *Mont-sur-Marchienne*. 26- 5-1950
285. ROSELIER (Eugène), ingénieur, 9, rue de Chestret, *Liège*. 29-10-1937
286. ROSELIER (Mme G.), 9, rue de Chestret, *Liège*. 27- 5-1938
287. ROUHART-CHABOT (Mme Juliette), archiviste-paléographe, 357, rue de l'Yser, *Ans*. 18- 3-1945
288. RUWET (Joseph), professeur d'athénée, *Cironval-Charneux*, par Herve. 26- 4-1946
289. SALIER (Melchior), 43, rue Faurieux, *Herstal*. 27-11-1925
290. SCHAETZEN (Baron Marcel de), 87, rue Royale, *Bruxelles*. 27- 6-1919
291. SCHNACKERS (Joseph), directeur d'école, 94, rue Haisse, *Mortier* par Blégny. 27-10-1950

292. SENY (Charles de), notaire, 2, place de Bronckart, *Liège*. 6- 4-1934
293. SERVAIS (Jean), professeur d'athénée, 13, rue Wiertz, *Liège*. 28-11-1920
294. SERVAIS (Jean), étudiant, 13, rue Wiertz, *Liège*. 28-11-1946
295. SMIDS (Louis), industriel, 147, rue des Vennes, *Liège*. 28- 2-1931
296. SOUBRE (John), ingénieur, 22, quai Churchill, *Liège*. 31- 1-1947
297. STREEL (Georges), docteur en médecine, *Engis*. 25- 7-1919
298. SWYSEN (Mlle Léonie), régente, 15, rue des Fories, *Liège*. 27- 7-1923
299. TAHON (René), procureur général, 13, rue des Augustins, *Liège*. 30- 1-1910
300. TASSOUL (Nicole), 48, rue Hullos, *Liège*. 26- 5-1950
301. TECHY (Désiré), conservateur du Musée d'Armes, 248, rue de Campine, *Liège*. 29- 4-1949
302. TECQMENNE (Charles), docteur en médecine, 45, rue Louvrex, *Liège*. 29- 6-1923
303. THIBOUT (Mme F.), 39, rue Darchis, *Liège*. 18- 3-1945
304. THIBOUT (Joseph), 39, rue Darchis, *Liège*. 31- 5-1935
305. THIRY (Louis), docteur en médecine, 28, avenue Louis Libert, *Aywaille*. 39- 9-1932
306. THISSE-DEROUETTE (Jacques), instituteur, 46, rue Lairesse, *Liège*. 25-11-1938
307. THONE (Georges), imprimeur, 13, rue de la Commune, *Liège*. 29- 2-1924
308. TIBAUX (G.), ingénieur, 11, rue de l'Enclos, *Liège*. 27- 6-1947
309. TIMMERMANS (Paul), ingénieur, 59, quai de Rome, *Liège*. 29- 3-1935
310. TULIPPE (Omer),professeur à l'Université, 54, quai Orban, *Liège*. 30- 1-1937
311. VAN BENEDEN (Alfred), 168, rue de Beyne, *Jupille*. 28- 6-1935
312. VANDENABEELE (Eugène), docteur en médecine, Grand-Fosse, *Esneux*. 29-10-1937
313. VAN DEN PEEREBOOM (Ignace), 25, rue Dartois, *Liège*. 30-10-1931
314. VAN DER EYCKEN (Louis), 21, avenue des Klauwaerts, *Ixelles*. 29-12-1936
315. VAN DER HEYDEN (Jacques), 37, rue des Augustins, *Liège*. 28- 2-1931
316 VANDER LINDEN (Albert), 29, boulevard Charlemagne, *Bruxelles*. 25-10-1935
317. van der MADE (Raoul), substitut, 206, rue des Vennes, *Liège*. 27- 6-1947
318. VANDER WEEGHDE (Mlle Denise), archiviste-paléographe, 32, rue du Cimetière, *Tilleur*. 28- 6-1946
319. VAN ELDEREN (Francis), 76, rue Vivegnis, *Liège*. 29- 4-1949
320. VAN HEULE (Mlle Lucie), 10, place de Bronckart, *Liège*. 25-11-1932

321. VAN SANTBERGEN (René), professeur d'athénée, 13, rue de Campine, *Liège*. 18- 3-1945
322. VAN ZUYLEN (Ernest), 16, quai de Rome, *Liège*. 31- 3-1933
323. VAN ZUYLEN (Baron Frédéric), château de Colonster, *Tilff*. 27-11-1931
324. VAN ZUYLEN (Mgr Guy), vicaire général, 14, rue de l'Évêché, *Liège*. 26- 5-1950
325. VAN ZUYLEN (Baron Joseph), château d'*Argenteau*. 29- 4-1911
326. VENTER (Julien), ingénieur, 396, rue Sainte-Marguerite, *Liège*. 30-11-1945
327. VERBOCKHAVEN (Ernest), industriel, 15, rue du Coq, *Liège*. 28- 4-1933
328. VILLERS-BAAR (Mme Fernand), 5, place d'Italie, *Liège*. 27-12-1946
329. VRANCKEN-PIRSON (Mme Georges), 67, quai Mativa, *Liège*. 18- 3-1945
330. WAHA (Léonce), avocat, 35, boulevard Piercot, *Liège*. 30-11-1934
331. WEEKERS (Léon), professeur à l'Université, 15, rue Forgeur, *Liège*. 28- 3-1909
332. WIBAIL (Oscar), ingénieur, 53, rue du Vieux Mayeur, *Liège*. 30- 3-1926
333. WILL (Mlle Berthe), 66, rue du Coq, *Liège*. 31- 3-1922
334. WISER (Fernand), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926
335. XHIGNESSE (Louis), 30, quai des Ardennes, *Liège*. 27- 6-1947

ABONNEMENTS

1. ANGLEUR (*Administration communale*).
2. ANS (*Administration communale*).
3. ANVERS (*Stadsbibliotheek*), Hendrik Conscienceplein.
4. BEN-AHIN (*Administration communale*).
5. BRESSOUX (*Administration communale*).
6. BRUXELLES (*Archives générales du Royaume*), Montagne de la Cour.
7. BRUXELLES (*Bibliothèque royale*), 5, rue du Musée.
8. BRUXELLES (*Librairie Encyclopédique*), 7, rue du Luxembourg.
9. BRUXELLES (*Office international de Librairie*), 184, rue de l'Hôtel des Monnaies.
10. BRUXELLES (*Office de Publicité*), 16, rue Marcq.
11. CHAUDFONTAINE (*Administration communale*).
12. CHENÉE (*Administration communale*).
13. COMBLAIN-AU-PONT (*Administration communale*).
14. DISON (*Administration communale*).
15. FLÉMALLE-HAUTE (*Administration communale*).

16. GAND (*Bibliothèque de l'Université*), Rosiersstraat.
17. GRAND-AXHE (*Administration communale*).
18. HAMOIR (*Administration communale*).
19. HANNUT (*Bibliothèque du Collège Sainte-Croix*).
20. HASSELT (*Archives de l'Etat*), Bampslaan.
21. HENRI-CHAPELLE (*Administration communale*).
22. HEURE-le-ROMAIN (*Administration communale*).
23. HOLLOGNE-AUX-PIERRES (*Administration communale*).
24. HOUTAIN-SAINT-SIMEON (*Administration communale*).
25. JUPILLE (*Administration communale*).
26. LANDEN (*Administration communale*).
27. LANTIN (*Administration communale*).
28. LIEGE (*Archives de l'Etat*), 8, rue Pouplin.
29. LIEGE (*Collège Saint-Servais*), 92, rue Saint-Gilles.
30. LIEGE (*Bibliothèque du Grand Séminaire*), rue de l'Évêché.
31. LIEGE (*Bibliothèque de l'Université*), place Cockerill.
32. LIEGE (*Bibliothèque de la Ville*), rue des Chiroux.
33. LIEGE (*Encyclopédie bénédictine*), 95, rue de Fétinne.
34. LIEGE (*Office du Tourisme de la Ville de Liège*), 4, place Saint-Lambert.
35. LIEGE (*Tourisme de la Province de Liège*), 42, boulevard de la Sauvenière.
36. LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université*), place Monseigneur Ladeuze.
37. MARIEMONT (*Musée de*).
38. MONTEGNÉE (*Administration communale*).
39. OUGRÉE (*Administration communale*).
40. PEPINSTER (*Administration communale*).
41. SAINT-NICOLAS-lez-LIEGE (*Administration communale*).
42. SERAING (*Administration communale*).
43. SERAING (*Les Chercheurs de la Wallonie*).
44. SPA (*Bibliothèque de la Ville*).
45. SPRIMONT (*Administration communale*).
46. TILFF (*Administration communale*).
47. TILLEUR (*Administration communale*).
48. VAL-DIEU (*Abbaye de*), Charneux par Aubel.
49. VIVEGNIS (*Administration communale*).
50. VOTTEM (*Administration communale*).
51. WALHORN (*Administration communale*).

ETRANGERS

52. LA HAYE (*Librairie M. Nijhoff*), 9, Lange Voorhout.
53. OXFORD (*Librairie Parker and Son*), 27, Broad Street.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Académie des Beaux-Arts, de Liège, 278.

Adélart II, abbé de Saint-Trond, 406.

Adelman, 182.

Adolphe de La Marck, prince-évêque de Liège, 93.

Adrien, empereur romain, 41, 54, 55, 58, 59.

Aduaruca, 333.

Aduatuca, 333.

Aerschot, prov. Brabant, ch.-l. de cant. — Due, voir Arenberg.

Affighem, dép. Hekelghem, 74.

Aigremont, dép. Les Awirs. — Châtelain, voir Boesmans.

Aix-la-Chapelle, *Aachen*, Allemagne, prov. Prusse Rhénane, 62, 72, 117, 132. — (chemin de fer de Tongres à —), 30.

Albano (Pierre d'), 364, 371.

Albe (duc d'), 143.

Albert le Grand, saint, 183.

Alcuin, 27.

Aldeneyck, dép. Maeseyck, 63, 64.

Alet, France, dép. Aude. — Diocèse, 244.

Alexandre III (Orlando Bandinelli), pape, 368.

Alexandrie, Egypte, 63.

Alexiens ou Cellites, couvent à Liège, 148n.

Aiken, prov. Limbourg, cant. Looz, 83, 87. — Dépendance, voir Hemelsveld.

Allemagne, 61, 64, 72, 114, 124, 128, 131, 132, 178, 332.

Alleur, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 129n, 291, 301.

Allieux, nom de lieu, 33.

Amay, prov. Liège, ch.-l. de cant. — Chanoine, voir Gossuart.

Ambiorix, chef des Eburons, 333, 342.

Amblève, cours d'eau, 98.

Amercœur, l.-d. à Liège, 248, 249.

Amiens, France, dép. Somme, 75.

Ammien Marcellin, 21, 341.

Amové (Alid), 357.

Amsterdam, Pays-Bas, prov. Nord-Hollande, 124, 126, 127, 130, 131.

Anastase, saint, patriarche d'Antioche, 184.

Anciaux (N.), 280, 283.

Andenne, prov. Namur, ch.-l. de cant. — (châsse d' —), 62.

Andersson (Aron), 77.

André, saint, 88.

Andrille (Herman), receveur général du prince-évêque, 99.

Angers, France, dép. Maine-et-Loire, 74.

Anglais (rue des), à Liège, voir Royal (en).

Angleterre, voir Grande-Bretagne.

Angleur, prov. Liège, ch.-l. de cant., 10. — Dépendance, voir Kinkempois.

Anne, sainte, 79, 86.

Anne-Catherine-du-Saint-Esprit, carmélite à Liège, 225.

Annonciades (couvent des), en Avroy, à Liège, 248. — A Tongres, 247.

Ans, prov. Liège, ch.-l. de cant., 295, 333, 336, 411. — (Ernest Ruth d'), 243, 244, 245, 250. — Charbonnage, voir Beau-Jonc. —

Fontaine, voir COTTA. — Lieu-dit, voir BOLSÉE.

ANSILLON (Jean), curé de Sainte-Gertrude à Liège, 242.

ANTIOCHE, *Antakièh*, Turquie. — Patriarche, voir ANASTASE, saint.

Antium, 337.

ANTOINE, saint, 186.

ANTONIN, empereur romain, 32, 41, 54, 55, 58, 59.

ANVERS, prov. Anvers, ch.-l. de cant., 116, 122, 129, 139, 144, 325.

APOLLINAIRE, voir SIDOINE.

APOLLON (tympan dit du mystère d'), au Musée Curtius à Liège, 75.

ARBRE-SAINT-MICHEL, charbonnage, 398.

ARCHES (pont des), à Liège, 138.

ARDENNE, région naturelle, 323, 339.

ARDOINNA, voir ARDENNE.

ARENBERG (château d'), 231, 237. — (prince d'), duc d'Aerschot, 235. — (Marie Cléophée d'), 233. — (Philippe d'), prince de Chimay, gouverneur du duché de Luxembourg, 232. — (Philippe Charles d'), 233.

AREN(T)SBURG, hameau de Lippe-Schaumburg, 44.

ARGENT (Jean d'), 391.

ARGENTEAU (Jean d'), 234.

ARGONNE, région naturelle, 33.

ARISTOTE, 106.

ARNAULD (Antoine), 241 à 254.

ARNOBIUS Junior, 26.

ARNULF, roi de Germanie, 70.

ARTISTES (rue des), à Flémalle-Grande, 352.

Asciburgium, 334.

ASPREMONT-LINDEN, seigneurs de Franchimont, 97.

ASSIGNY (Robert d'), recteur du collège des Jésuites à Liège, 249.

ATHÉNÉE DES ARTS, de Liège, 277, 279, 280, 281. — Directeur, voir HENNEQUIN.

AUDA (Antoine), 262.

AUDENARDE, prov. Flandre orientale, ch.-l. de cant., 344.

AUDERGHEM, prov. Brabant, cant. Ixelles. — Chapelle, voir SAINTE-ANNE.

AUGSBOURG, Allemagne, Bavière, 368. — (paix d'), 151.

AUGST, Suisse, 55.

AUGUSTE, empereur romain, 24, 33.

AUGUSTIN, saint, 186.

AUGUSTINS, couvent à Liège. — Prieur, voir BOUXHON.

AUGUSTUS (Balthazar), curé de Saint-Jean-Baptiste à Liège, 150.

Aurunculeia, via, 333, 334, 338.

AUSONE, 25.

AUSTRASIE (roi d'), 347.

AUTRICHE, 72. — (Georges d'), prince-évêque de Liège, voir GEORGES D'AUTRICHE.

AVIENUS (Rufius Festus), 26.

AVENNES, prov. Liège, ch.-l. de cant., 57.

AVROY, l.-d. à Liège, 248, 249, 251.

AWANS, prov. Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 129n, 411.

AWIRS (Les), prov. Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 293, 298. — Dép. voir AIGREMONT.

AYWAILLE, prov. Liège, cant. de Louveigné. — Avoué, voir BOLLAND. — Dépendances, voir DIEUPART, FONDS-DE-QUARREUX, NONCEVEUX, REMOUCHAMPS.

BACULO, voir GODEFROID.

BAILLEUX (Fr.), 264, 268, 274.

BALAES (Arnold), 293, 294, 295, 297.

BALAU (Sylvain), a. c., 124, 179.

BALDÉRIC, évêque de Liège, 179, 185.

BALE, Suisse. — Cathédrale, 70.

BALKE, nom de lieu, 77.

BALVENTIUS (T.), 333.

BANASSAC, France, dép. Lozère, 41, 54, 56.

BARBASON (baron de), voir LIGNE (Jean de).

Barbe d'Or (Nicolas de la), 130.

Barrett, vicaire-général à Liège, 310, 311.

Barthélemy, saint, 185. — (Jean), 391, 392, 393, 395, 396, 412.

Barvaux. — (Château de), 97.

Bas-Oha, prov. Liège, cant. Héron, 303-311. — Curé, voir Delrée. — Vicaire, voir Crousse. — Église, voir Saint-Lambert. — Dép., voir Lamalle.

Bassaeus, imprimeur à Francfort, 182.

Bassenge (Nicolas), 273, 288, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 299.

Bassompierre (J.), 281.

Bastenacha, voir Bastogne.

Bastogne, *Bastenacha*, prov. Luxembourg, ch.-l. de cant., 323.

Batte, l.-d. à Liège, 149n, 150.

Bavai, France, dép. Nord, 340, 344.

Bavière (Jean de), prince-évêque de Liège, voir Jean de Bavière. — (Jean Théodore de), prince-évêque de Liège, voir Jean-Théodore de Bavière. — (Joseph-Clément de), prince-évêque de Liège, voir Joseph-Clément de Bavière. — (Maximilien-Emmanuel de), gouverneur des Pays-Bas, 244. — (Maximilien-Henri de), prince-évêque de Liège, voir Maximilien-Henri de Bavière. — (Aumônier de la duchesse de), voir Ans.

Beatus Rhenanus, 344.

Beau-Jonc, charbonnage à Ans, 272, 273.

Beauregard, couvent à Liège, 251.

Beavais, 340.

Bèche (en), l.-d. à Liège, 249.

Beek, prov. Limbourg, cant. Brée, 338.

Beerts (Franz), 37.

Belgau, 340.

Belgique, 114, 178, 280, 287.

Belgium, 340.

Belgrade, cap. de la Yougoslavie, 234.

Ben-Ahin, prov. Liège, ch.-l. de cant., 11, 12. — Dépendance, voir Solières. — Lieux-dits, voir Faverouille, Minechamp.

Benoit XIII, pape, 375.

Bercellæ, 337.

Berg-lez-Tongres, prov. Limbourg, ch.-l. de cant., 409.

Berger, 299.

Bergeyck, Pays-Bas, Brabant septentrional, 323.

Berghes (Antoine de), 215. — (Corneille de), prince-évêque de Liège, voir Corneille de Berghes. — (Georges-Louis de), prince-évêque de Liège, voir Georges-Louis de Berghes.

Beringhen, dép. Pepinghen, 224.

Berlaymont (Jean de), prévôt de Liège, 142.

Berleur, voir Grace-Berleur. — (N.), 283n.

Berlier (Anne le), 221, 222, 224, 225. — (Eustache le), 222.

Berlin, Allemagne, 66.

Berlo (Arnold de), 202, 203.

Bernard (Marie), 361.

Bernimolin (Otton de), 127n.

Bertrand (Lambert), 354, 355.

Betho (seigneur de), 151. — (dame de), 150, voir aussi Goer.

Betsdorff (Conrad), 133.

Bex, *Bocx* (Pierre), 133, 134.

Beysselt (Hector), 134.

Biar (J.), 300n.

Bielsen, voir Bilsen.

Bierset, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 336.

Bilisia, voir Bilsen.

Bilsen, *Bielsen*, prov. Limbourg, ch.-l. de cant., 37, 323.

Bioul(x), prov. Namur, cant. Dinant, 220.

Biri, 77.

Blaracum, 335.

Blasacum, 335.

Blehen, dép. Lens-Saint-Remy, 127n.

Blerik, 335.

Blochouse (de), 384.

Blocquerie, 128.

Bocholtz (Jean de), chanoine de Saint-Lambert, 382.

Bock (Jean), 252.

Bocx, voir Bex.

Body (A.), 264. — (Jacques), 293.

Boëce, 26.

Boecx (Clara), 222.

Boesmans, *Boesman*, *Bousman*, *Bosman*, *Boesmaert*, (Adrienne), 219. — (Anne), 220. — (Charles), châtelain d'Aigremont, 219, 220. — (Charles-Erard), 226. — (Englebert), 219. — (Englebert-Joseph), 226. — (Erard), 218, 219, 220. — (Gérard), 221. — (Henri), 216. — (Jean), 226. — (Jeanne), 226. — (Louis), 220. — (Marguerite), 221. — (Marie), 228. — (Marie-Catherine), 226. — (Martin), curé de Loncin, 218, 229. — (Onifri), 219. — (Pierre), curé de Saint-Remacle-au-Mont, 218, 229. — (Renier-Erard), 218, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227. — (Renier-Marie), 221. — Dit Mabouez, 221.

Boirs, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins. — Gisement gallo-romain, 30-32.

Bois-Borsu, prov. Liège, cant. Huy, 53, 57, 58. — Dép. voir Odet.

Bois-Donnea, échevin de Flémalle-Grande, 355.

Bois-le-Duc, Pays-Bas, Brabant septentrional, 72, 108.

Bolland, prov. Liège, cant. Herve, 106. — (Robert de), dit de Rolle, châtelain de Franchimont, seigneur de Montjardin, avoué d'Aywaille, châtelain de Neufchasteau, 98.

Bologne, Italie, Emilie, 263, 378.

Bolsée, L.-d. à Ans, 335.

Bombay, Inde, 115n.

Bommerschoven, notaire à Liège, 152, 176.

Bommersome, 218. — (Jean), 219.

Bonaparte (Napoléon), 279, 309, 310, voir aussi Napoléon Ier.

Bonhomme (Georges), 126.

Bonn, Allemagne, Prusse rhénane, 32n, 374.

Bons-Enfants, couvent à Liège, 149n.

Borchgrave d'Altena (comte Joseph de), 197.

Borlé (Marguerite), 219.

Borlett, voir Bourlette.

Borman (les), 61.

Bormans (J. H.), 10. — (Stanislas), 262, 267.

Borre, 77.

Borsu, voir Bois-Borsu.

Boston, Etats-Unis d'Amérique, Massachusetts, 115n.

Bouchardon (Edme), 279.

Bouffleers (marquis de), 219.

Bouffelette, ferme à Mons-lez-Liège, 401.

Bouille, le Père, 124.

Bouillon, prov. Luxembourg, ch.-l. de cant., 144. — (duché de), 93, 380. — (cardinal de), voir Tour d'Auvergne.

Boulogne, France, dép. Pas-de-Calais, 279, 281.

Bourdaisière, France, 234.

Bourgogne. — Roi, voir Gontran.

Bourguignon, imprimeur à Liège, 274. — (Antoine), 353. — (Lambert), 353.

Bourlette, *Borlett* (André), 144, 149.

Boussu (François), vicaire des ermites de Saint-Augustin, 249.

Bouteville, agent national, 287, 288, 290.

Bouts (Thierry), 61, 72.

Bouxhon, 179. — (mademoiselle), 249. — (Augustin), prieur du couvent des Augustins, 247. — (Marguerite), 247. — (Nicolas), abbé de Saint-Jacques, 247.

Boverie (Jean delle), voir Scrinier.

Bovy, docteur, 308.

Boyenhoven, voir Halle-Boyenhoven.

Braaz (Jean de), 130.

Brabant, 72, 75, 77. — (duché de), 108. — (conseil de), 232.

Braine-l'Alleud, prov. Brabant,

cant. Nivelles. — Curé, voir FLÉMALLE.

BRASSINES (Henri des), 224.

BRASSINNE (Joseph), 203, 204, 208, 213, 236, 322.

BRAUWEILER (Conrad de), 183.

BREME (Henri de), 103.

BREUCHÉ DE LA CROIX (Edmond), 349.

BREUER (Jacques), 47, 385, 402.

BRIFFO (Everard), bâtonnier de Saint-Pierre, 128.

BRIMEU (Charles de), comte de Meghem, 128, 135.

BROCAL (Servais), 295.

BROEKBERG, l.-d. à Tongres, 45n.

BROUWERS (DD.), 236.

BRUGES, prov. Flandre occ., ch.-l. de cant., 61, 74, 91, 195.

BRUNEHILDE, reine d'Austrasie, 344.

BRUXELLES, prov. Brabant, ch.-l. de cant., 61, 66, 100, 122, 143, 244, 246, 249, 250, 280. — Musée de peinture, 79. — Musées royaux d'art et d'histoire, 11, 12, 13, 195. — L.-d., voir RÉGENCE.

BUCER, professeur de théologie, 109.

BUDÉ (association Guillaume), 105.

BUDENHOVEN, 323.

Budiclar (*in*), 323.

BULOW (Henri von), évêque, 195.

BUREN, Brabant, 342.

BUSSIER, voir BUSSY.

BUSSY, *Bussier*, famille, 351, 360. — (Thomas), 355.

BUSTIN (Antoine), 360.

BYZANCE, Turquie, 66.

CAJOT (Lambert), 281.

CALCUTTA, Inde, Bengale, 115n.

CALLISTUS (Nicephore), voir NICEPHORE CALLISTUS.

CALPURNIUS SICULUS, 24.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques de), 384.

CAMPENHOUT, *Campenholt*, prov. Brabant, cant. Vilvorde, 323.

CAMPINE, région naturelle, 323.

CAPITAINE (Ulysse), 263, 264, 265.

CAPITON, professeur de théologie, 109.

Capremons, voir CHÈVREMONT.

CARMEL DU POTAY, couvent à Liège, 225. — Religieuse, voir ANNE-CATHERINE-DU-SAINT-ESPRIT.

CARMES, couvent à Liège, 223.

CARTIELS (Hélène), 377.

CARTIER (Louis de), bourgmestre de Liège, 245, 246, 248, 249.

CASQUETTE (rue de la), à Liège, 217.

CASSELBOURG (seigneurie de), 233.

CASSIEN (Jean), voir JEAN CASSIEN.

CASSIODORE, 26.

CATHERINE, sainte, 88.

CAUMONT (Arcisse de), 21.

CELLITES, voir ALEXIENS.

Cerey, 336.

CERIALIS, potier, 41, 55.

CÉSAR (François), 371. — (Jules), 332, 333, 336, 338, 340, 344.

CEYSSENS, abbé, 241.

CHABOT (Agnès), 357.

CHAINE D'OR (maison à l'enseigne de la), à Liège, 204.

CHAMPAGNE, région naturelle, 72, 74.

CHANDELON (Jean), 361.

CHANTRAINE (Jean de), 127n.

CHAPEAVILLE, 124.

CHAPELLE-SAINT-ANTOINE (à la), l.-d. à Lens-Saint-Servais, 14.

CHAPON-SERAING, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 178.

CHARLEMAGNE, empereur, 27, 62, 338. — (psautier de), 64.

CHARLES IX, roi de France, 123.

CHARLES (Jean), 226.

CHARLES-NICOLAS D'OULTREMONT, prince-évêque de Liège, 376.

CHARLES-QUINT, empereur, 215, 368.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 234.

CHARLESTOWN, Etats-Unis d'Amérique, Caroline du Sud, 115n.

CHARNEUX (Pierre-Ernest de), échevin de Liège, 245.

CHARTRES, France, dép. Eure-et-Loir, 68.

CHARTREUSE, couvent à Liège, 253.

CHATEAU (enseigne du), à Liège, 223.

CHAUHEID (Jean de), 130, 131.

CHAUSSÉE-DES-PRÉS, l. d. à Liège, 223, 224.

CHÊNÉE, prov. Liège, ch.-l. de canton, 224. — (fenderie de), 225.

CHESTEAU (Lambert de), 133.

CHESTRET (baron de), 235.

CHEVAL BLANC (enseigne du), à Liège, 149n, 151.

CHÈVREMONT, dép. Vaux-sous-Chèvremont, 343.

CHILDÉRIC, roi des Francs, 62.

CHIMAY, prov. Hainaut, ch.-l. de canton, 323. — (prince de), 233 ; voir aussi ARENBERG.

CHO(C)KIER, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 293, 339.

CHOCKIER DE SURLET (Raes à), bourgmestre de Liège, 382.

CICÉRON, 24, 178, 184, 186, 333, 344.

Cimai, voir CHIMAY.

CINEY, prov. Namur, ch.-l. de cant., 55, 337.

CLAUDE, empereur, 41, 54, 55, 58, 59.

CLEF D'OR (maison à l'enseigne de la), à Liège, 224.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE, 184.

CLERCX (Antoine), 224. — (Catherine), 224.

CLOCKIER (Ameile de), 394, 401.

CLOSTERNEUBOURG, Autriche, 72.

CLOVIS, roi des Francs, 26.

Cocca, 335.

COCCILLUS, potier, 41, 54, 55, 56.

COCHEZ (Théodard), curé de Sainte-Ursule, 243.

COCK (Lambert de), 133.

COCKERILL, usines à Seraing, 353.

COENENGRACHTS (Christian), 37.

COGELL (Per Eberhard), 279.

COKFONTAINE, voir COQ FONTAINE.

COLLETTE (Henri), 354, 355, 356. — (Jean), 354. — (Lambert), 356. — (Laurent), 354, 355, 357.

COLOGNE, Allemagne, Prov. Prusse Rhénane, 37, 91, 117, 118n, 131, 132, 133, 374. — Bourgmestre, voir GHEEL. — Prieur des dominicains, voir HERTOGENBOSCH. — Reichsmusem, 44. — Eglise Sainte-Marie, 70.

COLSON (Lambert), 292, 293. — (O.), 274. — (Paul), 294n, 297.

Comafia, voir KEMEXHE.

COMHAIRE (Ch. J.), 7n, 13, 14.

COMPOSTELLE, voir SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE.

CONCEPTIONNISTES (couvent des), à Liège, 248.

CONDÉ, France, dép. Aisne, 339.

CONDROZ, région naturelle, 323.

CONRAD (Henri), châtelain de Franchimont, 99.

CONSERVATOIRE, de Liège, 262.

CONSTANTIN, empereur, 344.

COQ-FONTAINE, ruisseau, 334.

CORBIE, France, dép. Somme, 329.

CORNEILLE DE BERGHES, prince-évêque de Liège, 331, 379.

CORTESSEM, prov. Limbourg, cant. Looz, 85, 87, 88, 89, 90. — Chanoine, voir GEYSTINGEN. — Doyen, voir VANDERMEER. — Notaire, voir GHYSENS. — Eglise, 89. — (Tableau dit de), 79-91.

COTTA (L. Aurunculeius), 333. — Fontaine à Ans, 334.

COUMANNE, habitant de Montegnée, 300n.

COUPE D'OR, hôtel à Liège, 134.

COUTHUIN, prov. Liège, cant. Héron, 305. — Curé, voir JASPAR. — Vicaire, voir DUMON. — Dépendance, voir ENVOZ.

COUTWEN, voir COUTHUIN.

COUVIN, prov. Namur, ch.-l. de canton, 126, 338.

CRENWICK (Robert de), abbé de Saint-Trond, 234.

CREPPE, dép. Spa, 13. — Lieu-dit, voir TROU-DES-NUTONS.

CRESPIN (Catherine), 360. — (J. P.), 355. — (Pascal), 355, 360.

CROENENSCHILT (Henri), 370.

CROISIERS (chapelle des), à Lamalle, 307.

CROMOIS (Jean de), abbé de Saint-Jacques de Liège, 205, 208.

CROTTEUX, dép. Mons-lez-Liège, 294, 385, 397.

CROUSSE, vicaire de Bas-Oha, 305.

CROY, voir ARENBERG.

Cumei (in villa), voir KEMEXHE.

CURANGE (salle de), cour féodale de Looz, voir SALLE DE CURANGE.

CURTIUS (Henri), 225. — (Jean), 225. — (Jean), curé de Saint-Servais de Liège, 141, 145, 151. — Musée à Liège, voir MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

CYBÈLE, 341.

DALLES, dép. Slins. — Gisement gallo-romain, 32-35.

DANEMARK, 77, 117, 123.

DANS, juge de paix à Liège, 300n. — Ferme à Mons-lez-Liège, 401.

DANTHINE, habitant de Saint-Nicolas, 289. — (Hélène), 401.

DARGENT (Jean), voir ARGENT (Jean d'). — (Michel), 283. — (Otto), 355, 360. — (Wéry), 293.

DARIS (Joseph), 87, 123, 124.

DATHIN, bourgeois à Liège, 134n.

DAVID (Louis), 277, 279.

DAWANCE (Marie), 398.

DEBLIER, sieur, 359.

DEBRASSINE (Léopold), 32n.

DECARTIER (François-Denis), 359.

DÉCHELETTE (J.), 14n.

DEFOOZ (L.), 281.

DEGIVE, sieur, 361.

DEHALU, sieur, 307.

DEJACE (famille), 352n. — (P. J.), 355. — (Toussaint), 354.

DEJARDIN (Jos.), 268, 274.

DELARUE, voir PLATEANUS.

DELBROUCK (Jean-Gilles), notaire à Liège, 236, 237.

DELCOUR (Jean), 227, 228, 229.

DELLOYE, sieur, 265.

DELRÉE (Guillaume-Joseph), curé de Bas-Oha, 303-311. — (Jean-Joseph), 304. — (Joseph), curé de Huccorgne, 306, 311. — (Marie-Josèphe), 307. — (Nicolas-Joseph), curé de Bas-Oha, 304. — (Philippe-Joseph), 304. — (Pierre), 307, 311. — (Pierre-Joseph), 306, 307.

DELTENRE, famille, 328.

DEMANY (Simon), 354.

DEMARS, général, 292.

DEMOULIN, prêtre à Statte, 311.

DENDRE, cours d'eau, 328.

DENÉE, prov. Namur, cant. Fosse. — Dép., voir MAREDSOUS.

DENIS (Henri), 245. — (Jean), notaire à Liège, 358.

DENON, directeur général des Musées de France, 279.

DE PUYDT (Marcel), 8, 10, 11, 16n, 17.

DEQUINZE (Arnold), 360. — (Robert), 360.

DERRIÈRE-LES-BONS-ENFANTS, rue à Liège, voir TABLE DE PIERRE.

DERRIÈRE-LE-PALAIS, rue à Liège, 263.

DESMOUSSEAUX, préfet de l'Ourthe, 101.

DESOER (Charles-Joseph), 283.

DESSUS-LE-BOIS-HAMÉ, lieu-dit à Glons, 29.

DETHIER, sieur, 281.

DEVAUX (Marie-Jeanne), 304.

DEVEUX, vicaire de Saint-Pierre de Huy, 311.

DEWANDRE (F. J.), 283, 284.

DIEPENBEEK, prov. de Limbourg, ch.-l. de canton, 338.

DIEUPART, dép. Aywaille, 219, 224.

DIGNEFFE, 297. — (Barthélemi), 262. — (Marie-Françoise-Joseph), 263.

DIJON, France, dép. Côte-d'Or, 91.

DINANT, prov. Namur, ch.-l. de canton, 127, 337, 341. — Recteur du Collège des Jésuites, voir SOMALIUS.

DISIER (Laurent), 136.

DOMINICAINS (ordre des), à Liège. — Prieur, voir LAMET.

DOMITIEN, saint, 88. — Empereur, 24, 58.

DOMPAS DE CORSWAREM (Madame), 83, 90. — (Marcelle), 87.

DONY (Joseph), 307.

DORDRECHT, Pays-Bas, Hollande méridionale, 130.

DORMAEL (Gilles), 382.

DOTTIN (G.), 23.

DOUAI, France, dép. Nord, 242.

DOUX (Marie Le), 175.

DRAGENDORFF (H.), 39.

DROLENVAUX (Marie), 378.

DUCHATEAU, bourgmestre de Liège, 383.

DUFFET (Jean), 152n.

DUFFLE A JONCIS (seigneur de), 389, 401.

DUMON, vicaire de Couthuin, 305.

DUMONT (André), 262. — (Barthélemi-André), 263, 274. — (Barthélemi-Etienne), notaire, receveur des hospices de Liège, 255-259, 261-275, 358. — (Henri), vice-prévôt de la cathédrale de Liège, 243, 246. — (Jean-Dieudonné-Joseph), 263. — (Joséphine), 263, 268. — (Jules), archéologue, 398.

Ebura, 342.

EBURONS (les), 331.

ECHT, Pays-Bas, 324.

ECHTERNACH, grand-duché de Luxembourg, 64.

ECOLIERS (abbé des), voir PARIS DE BRANSCOURT.

ECU D'OR (maison de l'), à Liège, 146.

EGBERT, évêque, 66.

EIFEL, Prusse Rhénane, 30, 31, 34, 117, 339.

EINHARD, 27.

Eitha, 323.

ELBICH (Jean), 283.

ELDEREN (Jean-Louis d'), prince-évêque de Liège, voir JEAN-LOUIS D'ELDEREN.

ELIAS (Catherine), 360. — (Gilles), 355. — (Jean), 355.

EMBOURG, prov. Liège, cant. Fléron, 342. — Lieu-dit, voir HASSET(TE).

EMILIE, Italie, 62.

ENCKEVOORT (Guillaume d'), 215.

ENCLUME (maison à l'enseigne de l'), à Liège, 219, 221.

ENDEHOLT, voir EYNTHOUT.

ENEBAKK, 77.

ENGIS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 293.

ENGLEBERT (Noël), 354.

ENVOZ, dép. Couthuin. — (château d'), 304.

ERARD DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, 94, 97, 104, 135, 197n, 198, 203, 204, 236.

ERASME, 107, 111 ss.

ERMITES DE SAINT-AUGUSTIN, à Liège. — Vicaire, voir BOUSSU.

ERNEST DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 380.

ESCAUT, fleuve, 13, 117, 129, 339.

ESOPE, 186.

ESPAGNE, 332.

ESPEN (van), 252.

ESSEN, Allemagne, Prusse Rhénane, 66.

ETHE, *Etres*, *Ether*, prov. Luxembourg, cant. Virton, 323.

Ettha, 324.

EVÊCHÉ (l'), à Liège, 11.

EVEGNÉE, prov. Liège, cant. Fléron, 70.

EVRARD (Marie), 360.

EVREUX, France, dép. Eure, 244.

EYCK, dép. Munsterbilsen, 324, 329. — (Jean van), 61, 82, 91.

EYNATTEN (baron d'), 394. — (Arnold d'), 103, 110.

EYNTHOUT, prov. Anvers, cant. Westerloo, 324.

FABRICIUS (Jean), 103, 106.

FAES (Corneille), vicaire général à Liège, 246, 249, 250.

FAGOTTIER (Henri), 127n.

FAIRON (Emile), 124, 313.

FALAISE (Erard de), 106.

FALL-ET-MHEER, prov. Limbourg, cant. Sichen-Sussen-et-Bolré, 324.

Fals, 324.

FANTON (Ferdinand), 283.

FAULKON (Lambert de), 131.

FAVEROULLE, l.-d. à Ben-Ahin, 11.

FAYS (Renier du), 233.

FERDINAND III, empereur d'Allemagne, 231, 232.

FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 380.

FÉRONSTRÉE (en), à Liège, 134, 339. — Hôtel, voir COUPE D'OR.

FIACRE (les), 210, 213. — (Elias), 208, 210, 212, 213. — (Martin), 207, 208, 210, 213.

FIERENS (Paul), 80, 82.

FIERENS-GEVAERT (H.), 80.

FISEN, peintre, 281.

FIZE (Jan-Baptiste de), gardien des Frères Mineurs conventuels, 249.

FIZE-LE-MARSAL, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 409.

FLANDRE, 72. — (Jean de), prince-évêque de Liège, voir JEAN DE FLANDRE.

FLAVIEN, empereur, 41, 54, 55, 58, 59.

FLÉMALLE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 263. — (Louis), curé de Braine-l'Alleud, 244.

FLÉMALLE-GRANDE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 288, 347 à 361. — Bourgmestres, voir GREECK, JACQUEMIN. — Curés, voir BREUCHE DE LA CROIX, HARRAY, MARBAISE, ROUFFART. — Echevins, voir BOIS-DONNEA, FLORIS. — Confrérie de Notre-Dame de la Chandelle, 358. — Château, voir HEYD. — Lieux-dits, voir ARTISTES, SAULES, TAPEINES, TRIXHE-CHESNÉE.

FLÉMALLE-HAUTE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 292, 293.

FLÉRON, prov. Liège, ch.-l. de canton, 314. — (famille de), 331. — (Anne de), 220. — (Gérard de), bourgmestre de Liège, 128, 130, 220. — (Servais de), 220.

FLÔNE, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée. — Abbaye, 193 à 213. — Abbés, voir MOLIN, ORJO, PÉRILHEUX, STRÉAU, STREEL, VINAMONT.

FLORENCE, Italie, 80, 202.

FLORIS (Johan-Simon), échevin de Flémalle-Grande, 355.

FOND D'OXHE, voir GRAND FOND D'OXHE.

FONDS-DE-QUARREUX, dép. Aywaille, 223.

FONTAINES (Godefroid de), 184, 185n.

FONTAINE (sur la-), l.-d. à Liège, 122, 281.

FOOZ, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 336.

FOREST, prov. Brabant, cant. Uccle, 77.

FORÊT, prov. Liège, cant. Fléron. — Dép., voir PRAYON.

FORT-SAINT-PHILIPPE, dép. Wilmarsdonck, 117.

FORTUNAT, 21, 26.

FOSSEROULLE, dép. Huccorgne. — Seigneurs, voir OULTREMONT.

FOULLON, a. c., 124.

FOURCHUFOSSÉ (forge de), 131.

FOURNEAU (N.), 395.

FOURON-LE-COMTE, prov. Liège, cant. Dalhem, 32, 343. — L.-d., voir STEENBOSCH.

FRAGNÉE (pont de), à Liège, 11, 12, 17.

FRAIKIN, notaire, 361.

FRAIPONT (Henri de), 127n.

FRANCE, 61, 64, 122, 123, 129, 241, 242, 246, 251, 254, 287, 332, 334.

FRANCFORT, Allemagne. — Imprimeur, voir BASSAEUS.

FRANCHIMONT, dép. Theux, 94. — Marquisat, 93, 94. — Châtelains et seigneurs, voir : ASPREMONT-LINDEN, BOLLAND, CONRAD, LINDEN, PRESSEUX, THOMSON. — Avouerie, 232, 233.

FRANCK, sieur, 295.

FRANCORCHAMPS, prov. Liège, cant. Stavelot, 314.

FRÉDÉRIC II, 332.

FRÉGÉDAIRE, 26.

FRÈRES-MINEURS CONVENTUELS, à Liège. — Gardien, voir FIZE.

FRÉRON (Madame de), 306. — (Guillaume-Joseph de), mayeur de Huy, 304.

FRÉSART, banque à Liège, 353.

FRESEZ (Nicolas), 355, 356, 357.

FRÉSON, a. c., 35.

FRISIUS (Tétanias), 331.

FROIDCOURT (Georges de), 281.

FROIDMONT (Jean de), 149, 150, 165.

FURIUS BIBACULUS, 24.

FURSTENBERG (de), 243. — (Emmanuel-François-Egon de), 234. — (François-Egon de), 231, 232, 233, 235. — (Guillaume-Egon de), évêque de Strasbourg, 233, 234.

FUSCH (Remacle), 103.

GALOPPIN (Fr.), 355.

GAULE, 23, 24, 25, 26, 54, 61, 324.

GAUGEUR (Mademoiselle), 248.

GAVRE (Conrad de), 107. — (Théodore de), 232.

GEER, cours d'eau, 29.

GEMBLOUX, prov. Namur, ch.-l. de canton, 68. — Moine, voir PATURAGE.

GENÈVE, Suisse, 147n.

GENNADIUS, 184.

GENOELS-ELDEREN, prov. Limbourg, cant. Tongres, 63, 64.

GEORGES, curé de Mons-lez-Liège, 398.

GEORGES D'AUTRICHE, prince-évêque de Liège, 128.

GEORGES-LOUIS DE BERGHES, prince-évêque de Liège, 375, 384.

GÉRARD, gendre de Léonard Linqueyt, 150.

GÉRARD DE GROESBEEK, prince-évêque de Liège, 122, 124, 125, 126, 127, 136, 139, 143, 220, 369, 379, 380, 383.

GERMEAU, sieur, 361.

GERTRUDE, sainte. — (châsse de), à Nivelles, 66.

GEYSTINGEN (Jean de), chanoine de Cortessem, 88.

GHEEL (Philippe), bourgmestre de Cologne, 133.

GHIS (Jean), voir SIMBERT.

GHYS (Antoine), 130n.

GHYSENS (Louis), notaire à Cortessem, 87, 89.

GILKEN (Jean), 151, 174.

GILLARD (Dieudonnée), 262.

GILLES, voir ORVAL.

GILLET, voir ROSSEAU.

GIVET, France, dép. Ardennes, 127n.

Glaaien, voir GLONS.

Gladen, voir GLONS.

Gladons, voir GLONS.

GLAIN, prov. et cant. Liège, 297.

GLEIXHE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 386.

GLEIZE, prov. Liège, cant. Stavelot, 314.

GLEN (Jean-Baptiste de), 103.

GLONS, *Glaaien*, *Gladen*, *Gladons*, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 32, 324, 409. — Gisement gallo-romain, 29-30. — Ferme, voir SAINT-LAURENT. — Lieux-dits, voir DESSUS-LE-BOIS-HAMÉ, MURE.

GOBERT (Théodore), 221, 345.

GOBLES DE GRUWEN, 339.

GODEFROID, voir FONTAINES, HUY. — Dit Baculo, 147, 148. — Dit Guert le chapelli, 150, 167. — (Wauthier), 130.

GODELEINE (Catherine), 360.

GODESCALC, 146, 150, 155.

GOER (Marie de), dame de Betho, 144n, 151, 169.

GOES (Georges), 355. — (Hugo vander), 61, 74. — (Nicolas), 355.

GOFFE, lieu-dit à Liège, 134, 218, 219.

GOFFIN (Hubert), 273. — (Lambert), 296. — (Mathieu), 273. — (Noël), 295.

GOLGOTHA (montagne du), 74.

GOMZÉ (J. de), 242.

GOMZÉE (G.), curé de Sainte-Véronique à Liège, 247.

GONTRAN, roi de Bourgogne, 26.

GORDINNE, femme de Guillaume Renardi, 228.

GOSSUART (Ferdinand-Amand), chanoine d'Amay, 246.

GOURDINNE, prov. Namur, cant. Walcourt. — Curé, voir REMY.

GOURDON (patène dite de), 62.

GOVAERT (M.), 406.

GRACE-BERLEUR, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 288, 291, 293, 299, 394. — GRACE-MONTEGNÉE, 287 à 302. — GRACE-SAINT-MARTIN, 288.

GRADY (Jean), 130.

GRAMOULLE (Lambert de), étudiant liégeois à Genève, 147.

GRAND-COLLÈGE (place du), à Liège, 263.

GRAND-FOND D'OXHE, dép. Ombret-Rausa, 8.

GRANDE-BRETAGNE, 72, 77, 332.

GRANIOULLE, voir GRAVIOULLE.

GRAUFESENQUE, 54, 56.

GRAVEROULE, voir GRAVIOULLE, 159.

GRAVIOULLE (Everard), 148n. — (Jourdain), 147, 148. — (Lambert), 148n.

GREECK (Raes), mayeur de Flémalle-Grande, 355.

GREGOIR (Edouard-G.-J.), 262.

GRÉGOIRE IX, pape, 365, 367.

GRÉGOIRE X, pape, 364.

GRÉGOIRE (Jean), 127n.

GRÉGOIRE DE TOURS, 26.

GRÉTRY (André-Modeste), 257, 258, 262, 265, 267, 268, 270, 273, 274.

GREZ-DOICEAU, prov. Brabant, cant. Wavre, 289.

GRISARD, sieur, 361. — (Jean), 225.

GROESBEEK (Gérard de), prince-évêque de Liège, voir GÉRARD DE GROESBEEK. — (Paul-Jean de), archidiacre de Liège, 374.

GRONG, 77.

GRUWEN (Gobles de), voir GOBLES DE GRUWEN.

GUELDRE (Henri de), prince-évêque de Liège, voir HENRI DE GUELDRE.

GUELPHE, sieur, 250.

GUERT LE CHAPELLI, voir GODEFROID.

GUSTIN (Joseph), 292, 293, 294, 295, 297, 298.

HACCOURT, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 371.

HADELIN (châsse de saint), 70.

HAELEN, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 324.

HAENNE (sieur le), 138.

HAINAUT, 72, 74, 129, 289, 339. — Archidiacre, voir PLAISANCE.

HAINE, rivière, 339.

Hala, 324.

HALANZY, prov. Luxembourg, cant. Messancy, 336.

HALEY (Renier de), 387.

HALKIN (Léon), 197n. — (Léon-E.), 201n, 411.

HALLE-BOYENHOVEN, prov. Brabant, cant. Léau, 323.

HALTERN, 43.

HAMAL, 218. — (Jean-Noël), 255, 258, 262.

HAMAL-NANDRIN (Joseph), 8, 12, 13.

HAMRE, 77.

HAN, l.-d. entre Remouchamps et Nonceveux, 98n.

Hanau, 339.

Hanavia, 339.

Haniae ager, 339.

Hanigau, 339.

HANNO, duc, 339.

HANNUT, proc. Liège, cant. Avennes, 310.

Hanonia, 339.

HANSON (G.), 300n.

HANSOTTE (Georges), 281.

HAREN, prov. Brabant, cant. Vilvorde, 324.

HARLAY (de), archevêque de Paris, 241.

HARLEZ (de), 255. — (Jean), curé de Saint-Martin-en-Ile, 243.

HARLINDE, 64.
HARRAY (Jean-François), curé de Flémalle, 357.
HARTIG (comte d'), 264.
HARZÉ (J.), 281.
HASSE (collection G.), 13.
HASSELT, prov. Limbourg, ch.-l. de canton, 116, 126, 139.
HASSET(TE), l.-d. à Embourg, 342.
HAUST (Jean), 313, 314.
HAUTE-SAUVENIÈRE, l.-d. à Liège, 221, 225.
HAUZEUR, 297.
HAVANE (La), Cuba, 115n.
HAXHE (Arnold de la), chanoine de Saint-Lambert, 382. — (Gérard de la), bourgmestre de Liège, 221.
HÉDION, 109.
HEERS (Gérard de), 195. — (Henry de), comte de Rivière, 382. — (Jean de), 195.
HEIDELBERG, Allemagne, Bade, 331, 332.
HEILIGENBERG, 41.
HEINITZ (Wilhelm), 23.
HEKELGHEM, Brabant, cant. Assche. — Dép. voir AFFLIGHEM.
HELBIG (J.), 82.
HELECINES, voir HEYLISSEM.
Helencines, 324.
HELESINES, voir HEYLISSEM.
HELLIN (Jean), 134.
HELLINCX (Catherine), 222, 223. — (Elisabeth), 226. — (Servais), 223, 224.
HEMELSVELD, l.-d. à Alken, 83.
HÉNAUX, 53, 57, 59.
HENKART (P.-J.), 273.
HENNE (Alexandre), 283.
HENNEQUIN (Antoine-Auguste), 284. — (Auguste), 280. — (Clari-Néoelès), 284. — (Françoise-Marie-Clélie), 283. — (Jenny), 283. — (Maurice-Apollodore), sous-bibliothécaire à l'Université de Liège, 284. — (Néoclès-Alfred), 284. — (Philippe-Auguste), directeur de l'Athénée des Arts de Liège, 277 à 285.
HENRI, empereur, 343. — Henri II, empereur, 70.
HENRI DE GUELDRE, prince-évêque de Liège, 363.
HERCULE, 341.
HERMON (coteaux de l'), 186.
HERN-SAINT-HUBERT, prov. Limbourg, cant. Looz, 57.
HERSTAL, prov. Liège, ch.-l. de canton, 7, 8, 314.
HERTOGENBOSCH (Thierry d'), prieur des dominicains de Cologne, 186.
HERVE, prov. Liège, ch.-l. de canton, 411.
HESBAYE, 14, 54, 57, 129, 408, 409. — (avoué de), 401.
HEULE (Hélène van), 32n.
HEYD (château de la), à Flémalle-Grande, 348. — (Makaire de la), 347.
HEYLISSEM, prov. Brabant, cant. Tirlemont, 325.
HEZE, sieur, 128.
HIÉRONYMITES ou Frères de la Vie Commune, à Liège. — Collège, voir SAINT-JÉRÔME.
HILDESHEIM, Allemagne, Hanovre, 72.
HOCHE, habitant de Montegnée, 299.
HOCHEPORTE, l.-d. à Liège, 228.
HOCHT (Marie), 223.
HODEIGE, prov. Liège, cant. Waremme, 410. — (Catherine de), 220.
HOEPFFNER (E.), 105.
HOFHEIM, 44.
HOHENZOLLERN (Sibille de), 231, 232.
HOLLANDE, 77, 113n, 114, 116, 241, 280. — (roi de), 283.
HOLLANTS (Jean), 147, 157.
HOLLOGNE-AUX-PIERRES, prov. Liège, ch.-l. de canton, 288, 289, 291, 292, 296, 297, 301, 385, 387, 388, 390, 393, 395, 396, 397, 401, 402, 409, 412.
HOMÈRE, 334.
HORION (Guillaume de), 234.
HORN (comté de), 338.
HORNES (Jean de), prince-évêque de Liège, voir JEAN DE HORNES.

HORS-CHATEAU, l.-d. à Liège, 223.
HOUTE (Raes van), 88.
HOUTHEM (Libert), 103.
HOYOUX, cours d'eau, 337.
HOZÉMONT (doyen de), voir MARBAISE. — (concile de), 401.
HUBART (Hubert), 360.
HUBERT, saint, 64. — (clé dite de saint), 63.
HUCCORGNE, prov. Liège, cant. Héron. — Curé, voir DELRÉE. — Dép. voir FOSSEROULLE.
HUMBLET (Marie), 370, 371.
HUREAU, docteur, 265n.
HURGES (Philippe de), 235.
HUY (Godefroid de), 72. — (Renier de), 72.
HUY, prov. Liège, ch.-l. de canton, 14, 20, 77, 124, 127, 129, 304, 307, 325, 329, 337, 339, 350. — Mayeur, voir FRÉRON. — Eglises, voir NOTRE-DAME, SAINT-PIERRE. — Dép. voir STATTE. — Lieu-dit, voir MONT-FALHIZE.
HUYBRIGTS, a. c., 57.
HUYGENS (Gommaire), 244.

ILE-DE-FRANCE, 72, 74.
ILLIOMARUS, potier, 41, 55, 56.
Imbrika, 325.
INNOCENT III, pape, 365.
Inwerpis, 325.
ISEMBOURG (régiment d'), 100.
Iserna, 324.
ITALIE, 61, 62, 72, 80, 200, 202, 227, 279, 332.

JABON (Elisabeth), 360.
JACOB (Thomas), 295.
JACQUEMIN (Bauduin), 355, 357. — (Evrard), 355, 360. — (Henri), 361. — (Hubert), 355, 360. — (Martin), 355. — (N.-J.-Hubert), 355. — (Nicolas), 355, 360. — (P.-J.), bourgmestre de Flémalle-Grande, 350. — (Pierre), 355. — (Thomas), 355, 358, 359.
JACQUEMOTTE (Lambert), 398.
JACQUES (Gilles), 354.
JACQUET (René-Louis), 392.
JALHAY, prov. Liège, cant. Limbourg, 101. — (ban de), 97n.
JALHEAU (Cornelis), 221.
JAMAR (Ph.), curé de Saint-Adalbert de Liège, 242.
JANSEN (Révérende Dame M. G. C.), 194n.
JANSENIUS, 251.
JASPAR (Jean-Dieudonné), curé de Couthuin, 304. — (J.-J.), curé de Couthuin, 305.
JEAN, peintre, 62. — Préfet des gardes, à Liège, 147. — Voir ARGENTEAU, MONTENAEKEN, SCRINIER, TOURNEUR.
JEAN DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 82.
JEAN LE BEL, chevalier, 234.
JEAN DE FLANDRE, prince-évêque de Liège, 363, 364.
JEAN DE HORNES, prince-évêque de Liège, 98, 103.
JEAN-CASSIEN, 183.
JEAN-CHRYSOSTOME, saint, 183.
JEAN-LOUIS D'ELDEREN, prince-évêque de Liège, 242, 253.
JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 255, 350, 375.
JEHAY-BODEGNÉE, prov. Liège, ch.-l. de canton. — (château de), 246. — (Thomas de), 234.
JEMEPPE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 284, 289, 292, 293, 295, 298.
JÉRÔME, saint, 184.
JÉSUITES (Recteur du collège des), à Liège, voir ASSIGNY.
JOACHIM, saint, 86.
JOACHIM DE QUATTRE FIES AYMONT, 151, 173.
JOIRIS (Laurent), 288, 289, 301.
JONCCIS, voir JUNCCIS.
JONCXIS, voir JUNCCIS.
JORDANÈS, 26.
JOSEPH, saint, 86.
JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 374.

JULIANUS, potier, 55, 56.
JULIARD, sieur, 281.
JULIEN L'APOSTAT, 21.
JULIERS (pays de), 117, 139.
JUNCCIS, bailli, 135. — (baron de), 394. — Trésorier du Chapitre de Saint-Lambert, 128. — (Jean), Grand Bailli du Chapitre de Saint-Lambert, 388. — (Jean-Guillaume de), 394. — (Louis-François de), 394.
JUPILLA, roi des Tongres, 338.
JUPILLE, prov. Liège, cant. Liège, 331, 338.
JUSLENVILLE, dép. Theux, 10.
JUVÉNAL, 24.

KEMEXHE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 323.
KERPEN (seigneurie de), 233.
KIEVERMONT, voir CHÈVREMONT.
KINET, habitant de Grâce, 299.
KINKEMPOIS, dép. Angleur, 10.
KINON (Arn.), 355. — (Jean), 361.
KONINXHEIM, prov. Limbourg, cant. Tongres, 55.
KUMEE, voir KEMEXHE.
KURTH (Godefroid), 332, 334, 345.

Labiense monasterium, 336.
LABIENUS, 336.
LACROIX (E.), 300n. — (L.), 281.
LACTANCE, 184.
LA GLEIZE, voir GLEIZE.
LAHAYE (Léon), 374, 376. — (Marie), 358.
LAMALLE, dép. Bas-Oha, 304n, 306. — Chapelle, voir CROISIERS.
LAMBDA (Jean), mambour de Liège, 145, 154.
LAMBERT (F.), notaire, 289, 302n.
LAMET (Louis), prieur des Dominicains de Liège, 249, 250.
Landanae, 325.
LANDEN, prov. Liège, ch.-l. de canton, 325.
Landinas, 325.
LANGUS (Jean), 182.
LANTIN, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins. — (curé de), 377.
LAPIDE (Lambert de), échevin de Liège, 382.
LAPORTE (F.), 281.
LARCHEVÊQUE, 279.
LARUELLE (François de), 245. — (Sébastien), bourgmestre de Liège, 221, 245.
Laudanae, 325.
LAVOYE (Louis), 268, 270. — (Madeleine), 365.
LEBEAU (Jean), curé de Saint-Adalbert, 242, 243.
LECLERCQ (H.), curé de Sainte-Gertrude, 242.
LECONTE (Denis), 360.
LEDROU, vicaire-général de Liège, 253.
LEFORT, 221, 225.
LEGIA, ruisseau, 333, 334.
LEIMBOR (Grégoire), voir LEMBOR.
Leiodès, 334.
LEJEAS, évêque de Liège, 281.
LEJEUNE (Jean), 315.
LELOUP (Ph), curé de Notre-Dame-aux-Fonts, 242.
LE MANS, voir MANS.
LEMARIÉ, 306.
LEMBOR (Grégoire), abbé de Saint-Laurent, 215, 392, 412.
LEMMEL, 377.
LEMMENS, curé de Mons-lez-Liège, 398.
LENS-SAINT-REMY. — Dépendance, voir BLEHEN. — Lieu-dit, voir CHAPELLE-SAINT-ANTOINE.
LENS-SAINT-SERVAIS, prov. Liège, canton Avennes, 14, 15, 17, 20. — Lieu-dit, voir CHAPELLE SAINT-ANTOINE (à la).
LENS-SUR-GEER, prov. Liège, cant. Waremme, 409.
LÉONARD (Jean), curé de Notre-Dame-aux-Fonts, 242.
LEPAGE (Toussaint), 354.
Letgia, 325.

LEUZE, prov. Hainaut, ch.-l. de canton, 284.

LEZAACK, 245.

LEZOUX, 41, 54, 55, 56.

LIBERT, orfèvre, 149, 162, 361.

LIÈGE (province). — Age du bronze, 7 à 20.

LIÈGE (ville), 8, 10, 11, 12, 17, 62, 66, 91, 95, 113, 114, 116, 117, 118, 121, 123, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 138, 139, 143, 185, 186, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 329, 332, 334, 337, 340, 341, 350, 352, 413. — Bourgmestres, 127, 134, voir CARTIER, CHOCKIER DE SURLET, DUCHATEAU, FLÉRON, HAXHE, LARUELLE, LIVERLOZ, RAUSIN, RENARDI, SÉLYS, STEMBIER, STIER, VAUX DES BRASSINES, WIHOGNE. — Avocat, voir NUEFFORGE. — Banquier, voir FRÉSART, PORQUIN. —Bourgeois, voir BARBE D'OR, BOESMANS, BRAAZ, CHAUHEID, DATHIN, FAULKON, GHYS, GILLET LE ROSSEAU, GODEFROID, GRADY, LE RUTH, NOVILLE, RICKMAN, SAUL, SIMBERT, TROUILLET, VAES. — Carmélite, voir ANNE-CATHERINE-DU-SAINT-ESPRIT. — Commissaire de la Cité, voir STENVAL. — Conseillers, voir MARNEFFE. — Ficelier, voir THICEAU. — Greffier, voir POLLAIN. — Imprimeur, voir BOURGUIGNON. — Juge de paix, voir DANS. — Mambours, voir LAMBDA, MATHIER. — Notaires, voir BOMMERSCHOVEN, DELBROUCK, DENIS, DUMONT. — Orfèvre, voir LIBERT. — Président du Tribunal, voir PALMERS. — Receveur et administrateur de la Commission des grains, voir UUTBROECK. — Syndic, voir LULYNGHE. — Abbayes, béguinages, couvents, monastères, voir ALEXIENS, ANNONCIADES, AUGUSTINS, BEAUREGARD, BONS-ENFANTS, CARMEL DU POTAY, CARMES, CHARTREUSE, CONCEPTIONNISTES, SAINT-JACQUES, SAINT-LAURENT, SAINTE-BARBE. — Paroisses, voir NOTRE-DAME-AUX-FONTS, SAINT-ADALBERT, SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-ETIENNE, SAINT-GANGULPHE, SAINT-HUBERT, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-MARTIN-EN-ILE, SAINT-MICHEL, SAINT-NICOLAS, SAINT-PHOLIEN, SAINT-REMACLE-AU-MONT, SAINT-SERVAIS, SAINTE-FOI, SAINTE-GERTRUDE, SAINTE-URSULE. — Eglises, voir Saint-BARTHÉLEMY, SAINT-DENIS, SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN, SAINT-LAMBERT, SAINT-PIERRE, SAINTE-CROIX. — Institutions, voir ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, ATHÉNÉE DES ARTS, CONSERVATOIRE, EVECHÉ, MOSTARDE (hôpital), MUSÉE CURTIUS, PALAIS, 62, UNIVERSITÉ. — Ponts, voir ARCHES, FRAGNÉE, MAGHIN. — Portes, voir SAINTE-WALBURGE, VIVEGNIS. — Maisons et enseignes, voir CHAINE D'OR, CHATEAU, CHEVAL BLANC, CLEF D'OR, COUPE D'OR, ÉCU D'OR, ENCLUME, TROIS ROSES. — Lieux-dits, voir AMERCŒUR, ANGLAIS, AVROY, BATTE, BECHE, CASQUETTE, CHAUSSÉE-DES-PRÉS, DERRIÈRE-LES-BONS-ENFANTS, DERRIÈRE-LE-PALAIS, FÉRONSTRÉE, FONTAINE, GOFFE, GRAND-COLLÈGE, HAUTE-SAUVENIÈRE, HOCHEPORTE, HORS-CHATEAU, MONT-DE-PIÉTÉ, PIERREUSE, PONT-THOMAS, PRÉ-SAINT-DENIS, PUBLÉMONT, PUITS-EN-SOCK, RÉGENCE, ROYAL, SAINT-REMY, SAINTE-MARGUERITE, SAINTE-WALBURGE, TABLE-DE-PIERRE, TAWES, VENNES, VINAVE-D'ILE, VOLIÈRE. — Ordres religieux, voir ALEXIENS, DOMINICAINS, ERMITES-DE-SAINT-AUGUSTIN, FRÈRES-MINEURS, HIÉRONYMITES, JÉSUITES. — Araine, voir MESSIRE-LOUIS-D'OUFFET.

LIÈGE (diocèse), 62, 63, 64, 87, 90, 107, 108, 413. — Vicaires généraux, voir BARRETT, FAES, LEDROU, ROUGRAVE. — Archidiacre voir GROESBEEK. — Prévôts, voir BERLAYMONT, WYNGAERDE.

LIÈGE (principauté de), 87, 88, 93, 116, 193, 195, 255, 287. — Evêques, 88, 90, 97, voir ADOLPHE DE LA MARCK, BALDÉRIC, CHARLES-NICOLAS D'OULTREMONT, CORNEILLE DE BERGHES, ÉRARD DE LA MARCK, ERNEST DE BAVIÈRE, GEORGES

d'Autriche, Georges-Louis de Berghes, Gérard de Groesbeek, Jean de Bavière, Jean de Flandre, Jean de Hornes, Jean-Louis d'Elderen, Jean-Théodore de Bavière, Lejeas, Louis de Bourbon, Maximilien-Henri de Bavière, Méan, Notger, Réginard, Robert de Berghes, Velbruck, Zaepfell. — Grand-Mayeur, voir Mérode. — Échevins, voir Cartier, Charneux, Lapide, Liverloz, Randaxhe, Rythoven. — Institutions, voir Saint-Jérome. — Official, avocat, voir Boesmans. — Receveur-général, voir Andrille.

Liège (Gérard de), 127n.

Liégeard, secrétaire-général de la préfecture, 279.

Lierneux, prov. Liège, canton Stavelot, 315.

Ligne (Jean de), baron de Barbason, 234.

Limbourg (province de), 117. — (Mayeur de), voir Radlot. — Stadhouder, 151. — (Jean-Philippe de), 264.

Limbourg hollandais, 32.

Linden (comte de), 100. — (baron de), 100, 101. — (baronne de), 101. — (Ferdinand de), 101. — (Robert de), 97n.

Linqeyt (Léonard), 152, 171, 172.

Liverlo(z). — (Eustache de), échevin de Liège, 382. — (François de), bourgmestre de Liège, 382. — (Lambert de), 228, 251. — (Walthère de), 228.

Lobbes, prov. Hainaut, cant. Thuin, 68, 74, 336.

Loë (baron de), 11, 12, 13.

Loes, voir Looz.

Loets (Ambroise), 131.

Lohest (Fernand), 345.

Loien (Ernotte), 137.

Lombardie, Italie, 62.

Lonchin (Jean de), 348, 352.

Loncin, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 291, 294, 295. — Curé, voir Boesmans.

Londres, Grande-Bretagne. — Royal Academy, 79.

Longhienne, voir Lonhienne.

Longnoulle (venne de), 98n.

Lonhienne (Jean-Louis), 292, 293, 294, 295, 297, 298.

Looz, prov. Limbourg, ch.-l. de canton, 75, 76, 87, 90, 325. — (comté de), 93, 118n, 232. — Cour féodale, voir Salle de Curenge.

Louis le Pieux, 64. — Louis XIV, roi de France, 243.

Louis VI, électeur palatin, 332.

Loup, duc, 26.

Louvain, prov. Brabant, ch.-l. de canton, 72, 107, 326, 329. — Couvent, voir Paridaens. — Université, 178, 242.

Louvre, musée à Paris, 205.

Louvrex, échevin de Liège, 383, 384.

Lovanne, 326.

Lowenstein (comte de), 233. — (Ferdinand-Charles de), 231, 232, 235. — (Maximilien-Charles de), 233.

Lublin, Pologne, 72.

Lucain, 24, 338.

Lucrèce, 338.

Ludolf, évêque, 195.

Lulynghe (Jean), syndic de Liège, 133.

Lummen, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 232, 233. — Château, 235, 236.

Luther, 111.

Luxembourg, ville, 232. — Duché, Gouverneur voir Arenberg. — (Jean de), fèvre, 149, 161.

Lymbourgh (Marie de), 220.

Lyon, France, dép. Rhône, 279. — (prébendier du Chapitre de), voir Pac de Bellegarde.

Mabouez, voir Boesmans.

Machabey (Armand), 24.

Mackat (Henri), 151, 174, 175.

Macropédius (Georges), 103.

MADRAS, Indes, 115n.

MADRID, Espagne, 246.

MAESEYCK, prov. Limbourg, ch.-l. de canton, 62, 338. — Dépendance, voir ALDENEYCK.

MAESTRICHT, Pays-Bas, prov. Limbourg, 37, 62, 75, 91, 100, 101, 117, 124, 126, 130n, 131, 132, 133, 139, 222, 244, 245, 338, 344. — Églises, voir NOTRE-DAME, SAINT-SERVAIS.

MAGHIN, pont à Liège, 10.

MAGIS (Jean), 150, 163, 164. — (Veuve Jean), 149, 163, 164.

MAILLIEUX (A.-F.), 283.

MAKAIRE, voir HEYD.

MALINES, prov. Anvers, ch.-l. de canton, 61, 62, 250. — Canal de Malines à Hasselt, 116.

MALMEDY, prov. Liège, ch.-l. de canton, 223.

MANDERSCHEID (Marguerite de), 231.

MANGANO-LE ROY (Madame), 126n.

MANS (Le), France, dép. Sarthe, 68.

MARBAISE (Jean), curé de Flémalle-Grande, doyen de Hozémont, 348, 349, 355, 356.

MARCELLIN (Ammien), 26.

MARCHANT (Adam le), 132, 133.

MARCK (lignée des de La), 98. — (Adolphe de la), prince-évêque de Liège, voir ADOLPHE DE LA MARCK. — (Erard de la), dit le Sanglier des Ardennes, 234. — (Ernest de la), 231, 232, 235, 236. — (Everard de la), 234. — (François-Antoine de la), 231, 232, 233, 235. — (Guillaume de la), 88, 234, 235, 236, 389, 411. — (Jean de la), 98. — (Jean-Ferdinand de la), 232. — (Jean-Frédéric de la), 231, 232, 233. — (Marguerite de la), 234. — (Philippe de la), 236. — (Pierre-Annibal de la), 233. — (Robert de la), 234. — (hôtel des comtes de la), à Liège, 231-240.

MARCOTTY (Henry), 288, 289, 292, 293, 296, 298, 299, 300, 301, 302.

MARÉCHAL (J.), 7n, 10n, 12. — Collection, 11.

MAREDSOUS, dép. Denée. — Bibliothécaire de l'abbaye, voir SCHMITZ.

MARGARIN DE LA BIGNE, 181, 184.

MARISCHAL (Catherine le), 377. — (Pierre le), 377.

MARNEFFE (Aymond de), conseiller de la Cité, 133.

MARNETTE (J.-J.), 295, 296. — (M.), 355. — (Mathieu), 357. — (Quélin), 293.

MARRETZ (Marguerite), 219.

MARTEL (Charles), 338.

MARTIAL, 24.

MASACK, comté de Hornes, 338.

Maseck, 338.

MASSILLON (Jacques), 355, 360.

MASSON (Marie-Anne), 304.

MATERNE, saint, 337.

Mathei Fons, 334.

MATHIER (Collar), mambour de la Cité, 136.

MATHIEU (Eloi), 377.

MATONFONTAINE, l.-d. entre Bolsée et Velroux, 335.

MAWET (Fernand), 18n.

MAXIMIEN, évêque de Ravenne, 63.

MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 117, 251, 374.

MAYRCHOFFEN (Jean-Antoine, baron de), 378.

MÉAN, 384. — (Charles de), évêque de Liège, 309. — (Charles), bourgmestre de Liège, 382, 383. — (Jean-Ferdinand de), grand doyen de Liège, 250. — (Pierre de), 381. — (comtes de), 234.

MÉDITERRANÉE, mer, 64.

MEERS (Laurent de), 218. — (Marie de), 218, 219.

MEGHEM (comte de), voir BRIMEU.

MÉLON (Nestor), 402, 412.

MÉLOTTE (chevalier de), 283. — (Caroline), 284.

MERCURIAN, général des Jésuites, 103.

MÉRODE (Ferdinand-Maximilien, comte de), grand mayeur de la Cité, 246.

MESSINES, prov. Flandre occidentale, ch.-l. de canton, 326, 329.

MESSIRE-LOUIS-D'OUFFET, araine à Liège, 152n.

METZ (ivoires de), 64.

MEUSE, fleuve, 7, 10, 11, 13, 20, 75, 82, 90, 91, 118, 124, 127, 129, 221, 235, 334, 339, 344, 347, 348, 350. — (Jacques de), 354.

MÉZIÈRES, France, dép. Ardennes, 289.

Mezines, 326.

MICHEL (Edouard), 79, 80.

MICHELET (Jules), 279.

MINECHAMP, l.-d. à Ben-Ahin, 11.

MIVION (les enfants), 283.

MODAVE (G.-H.), 281.

MOEGE (Jean de), 388, 394. — (Robert de), 388, 394.

MOER (Jean), 132.

MOHA, prov. Liège, cant. Héron, 304, 309. — (François-Joseph), 305. — Curé, voir RICHELLE.

MOISSAC, France, dép. Tarn-et-Garonne, 68.

MOLIN (Nicolas de), abbé de Flône, 194, 195, 196, 201.

MOLINS (lez-Ans), 335.

Mongoie, 339.

Monjohier, l.-d., 339.

MONS, prov. Hainaut, ch.-l. de canton, 144n, 149. — Les Oratoriens, 242, 252.

MONS-LEZ-LIÈGE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres. — Eglise, 385 à 413. — Curé, 398, voir aussi GEORGES, LEMMENS. — Seigneurie, 385. — Ferme, voir BOUFFLETTE, DANS. — Dépendance, voir CROTTEUX.

MONT-FALHIZE, l.-d. à Huy, 14.

MONT-DE-PIÉTÉ, rue à Liège, 217.

MONT-SAINT-MARTIN, l.-d. à Liège, 234, 235, 236, 336.

MONTEGNÉE, voir GRACE-MONTEGNÉE.

MONTENAEKEN, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond. — (Jean de), 234. — (tombe Hemava à), 59n.

MONTJARDIN (seigneur de), voir BOLLAND.

MONTJOIE, 338.

MORE (Thomas), 118n.

MORIALMÉ (Jacques de), 234.

MORLETT (Martin), 152, 175.

MORSA (Jacques), 306. — (Jean-Jacques), 305, 306. — (Joseph), 306.

MORTEAU (Pierre de la), échevin de Namur, 220.

MOSTARDE, hôpital à Liège, 314.

MOSTARDI, sieur, 152, 176.

MOTAR, voir MOTTARD.

MOT(T)ARD, sieur, 294, 297. — (Simon), 360.

MOULAND, prov. Liège, cant. Dalhem. — Dép. voir NAVAGNE.

MOULNIER (Collart le), 220.

MOUSNIER, avoué à Liège, 284.

MOUTON, sieur, 306.

MOXHE, prov. Liège, cant. Avennes, 57.

MOXHON, salle au Musée Curtius, 216, 218.

MOZART (Amédée), 258, 259.

MUELENER (Colin), 127n.

MULKEA, 150n. — (Adam), 147, 157, 158.

MUNSTERBILSEN, prov. Limbourg, cant. Bilsen, 63. — Dép. voir EYCK.

MURE (en), l.-d. à Glons, 29n.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, *Musée Curtius*, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 55, 57, 60, 68, 75, 202, 203, 215, 219.

Mussa, 326.

MUYSEN, prov. Brabant, cant. Vilvorde, 62.

NAEVEUS (Joseph), chanoine de Saint-Paul, 244, 245.

NAMUR, prov. Namur, ch.-l. de canton, 127, 326, 329, 339, 348. — Echevin, voir MORTEAU. — Vicaire-général, voir STEVENS. — Eglise, voir SAINT-AUBIN.

NANDRIN, prov. Liège, ch.-l. de canton, 225.
NANUS, dieu, 337.
NAPOLÉON Ier, empereur des Français, 384.
Narniaco, 326.
NAVAGNE, dép. Mouland, 370.
NAVEAU, voir aussi NAEVEUS. — (Lambert), 132.
NEERCASSEL (de), archevêque d'Utrecht, 244.
NEERHEYLISSEM, voir HEYLISSEM.
NEFFE, 220.
NÉRON, empereur romain, 58.
NEUFCHÂTEAU, prov. Liège, cant. Aubel. — Seigneur, voir BOLLAND.
NEUFFORGE (Philippe de), 149n.
NEUSS, Allemagne, 326.
NEUVILLE-EN-CONDROZ, prov. Liège, cant. Nandrin, 129n.
NICEPHORE CALLISTUS, 182, 184.
NICKMAN (Nicolas), 103.
NICOLAS, saint, 88.
NICOLAS, recteur de l'Ecole de Sainte-Croix de Liège, 149, 162. — Voir VERDUN.
NIEL, prov. Anvers, cant. Boom, 327.
NIEL, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 326.
NIEL-SAINT-VINCENT, 327.
NIELE, Allemagne, 327.
NIESSEN, collection au Reichsmuseum de Cologne, 44, 47, 50.
NIGER, potier, 41, 54, 55.
NIHOUL (Mathieu), 299.
Nila, 327.
NIMÈGUE, Pays-Bas, 62, 114, 131.
NIVELLES, prov. Brabant, ch.-l. de canton, 62, 66, 68, 326, 329.
Nivialcha, 327.
Nivialensis, 327.
Niviella, 327.
Niviola, 326, 327.
Niviolensis, 325.
NIZET (N.-J.), 355.
NOIR-MOUTON (Henri de), 131.
NOIRFALISE (A.), 281.
NOLLENS (Marie), 220.
NONCEVEUX, dép. Aywaille, 98n.
NONOTTE, peintre, 279.
NORTON (Coleman), 23.
NORVÈGE, 77, 117.
NOTGER, prince-évêque de Liège, 66, 343. — (Ivoire de), 68.
NOTRE-DAME, collégiale de Huy, 68.
NOTRE-DAME, collégiale de Tongres, 68. — Trésor, 63, 64, 68.
NOTRE-DAME, église à Maestricht, 68, 76. — (trésor de), 66.
NOTRE-DAME-AUX-FONTS, paroisse à Liège, 242, 243, 262. — Curés, voir LELOUP, LÉONARD.
NOUVELLE-ORLÉANS, 115n.
NOVILLE (Gérard de), 130n.
NUEFFORGE (Nicolas), avocat, 149, 161.
NUELEN (Jean), 151, 170. — (Melchior), 151, 170.
NUREMBERG, 332.
Nussa, 326.
NYPELS (Godefroid), 226.
NYSSEN, conservateur du Palais des princes-évêques de Liège, 215.

Octavia, 335.
ODET, dép. Bois-et-Borsu, 10.
ODEUR (Jean d'), 388, 394.
ŒNOPS, 334.
OHA, dép. Bas-Oha, 304, 309. — Chapelle, voir SAINT-GHISLAIN.
OLBERT DE GEMBLOUX, abbé de Saint-Jacques de Liège, 177.
OMAL, prov. Liège, cant. Waremme, 18n.
OMBRET-RAUSA, prov. Liège, cant. Huy, 8, 13. — Dépendance, voir GRAND-FOND-D'OXHE.
OOSTLANDE, 124.
OPHEYLISSEM, voir HEYLISSEM.
OPHOVEN, commissaire près le tribunal correctionnel, 295.
OPLINTER, prov. Brabant, cant. Tirlemont, 77.

Oporin, imprimeur, 182.

Orange (prince d'), 138. — (Guillaume d'), 143, 411.

Oranus, les, 229.

Oreye, prov. Liège, cant. Waremme, 409.

Orjo (Gilles d'), abbé de Saint-Gilles de Liège. — (Philippe d'), abbé de Flône, 194, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 207, 212, 213.

Orléans (duchesse d'), 349.

Orphée, 26.

Orval (Gilles d'), 185n.

Orval, dép. Villers-Devant-Orval. — Abbaye, 252.

Ostende, prov. Flandre occidentale, ch.-l. de canton, 113.

Oswald, a. c., 54.

Oudenard, 344.

Oultremont (Agnès d'), 394. — (Charles d'), seigneur de Fosseroulle, 382. — (Charles-Nicolas d'), prince-évêque de Liège, voir Charles-Nicolas d'Oultremont.

Oury (Henry), 354. — (Jean), 357.

Ourthe (département de l'), 288.

Outre-Meuse, l.-d. à Liège, 263. — (Jean d'), 334, 345.

Over-Jarna, 77.

Oxhe, voir Grand-Fond-d'Oxhe.

Pac-de-Bellegarde (Gabriel du), 241.

Paemont, 336.

Palardin, 205, 208, 210, 213. — (Marie), 207. — (Nicolas), 204, 207.

Palmers (Léon), 82, 83.

Panée (Catherine), 360.

Panhausen (Jean de), 103.

Paques (Marc), 293, 296.

Paquot, 178.

Parent, 383.

Paridaens, couvent à Louvain. — Religieuse, voir Dompas.

Paris, capitale de la France, 21, 75, 123, 130, 279. — Archevêque, voir Harlay. — Bibliothèque du conservatoire, 257.

Paris-de-Branscourt (Thomas de), abbé des Ecoliers de Liège, 251.

Parme (duchesse de), 123, 126.

Paschal, 28.

Pasture (Roger de la), 61.

Paturage (Jean de), moine de Gembloux, 184.

Paulin de Nole, saint, 26.

Paullus, potier, 55.

Paulsen (Frédéric), 105.

Pauvres-en-Ile (maison des), a Liège, 263.

Pays-Bas, 108, 113, 122, 123, 124, 129, 130, 131, 138, 232, 241, 242, 252, 332. — Gouverneurs, voir Bavière, Parme. — (École des Anciens), 80, 82, 90.

Pepin, 338.

Pepin de Jupille, 331.

Pepinghen, prov. Brabant, cant. Hal. — Dép., voir Beringhen.

Pérès, 287.

Périlheux (Nicolas de), 208, 209, 212, 213.

Perse, 24, 63.

Peters (Pascal), 370.

Pétrarque, 178, 186, 340.

Pétrone, 24.

Petrosidius (L.), 333.

Philippe II, roi d'Espagne, 123.

Philippe, 285. — (Joseph), 91, 385.

Philomusus, 25.

Picardie, 72.

Pie VII, pape, 309.

Piedmont, France, dép. Moselle, 336.

Piémont, France, hameau de Mont-Saint-Martin, 336.

Pierre, libraire à Liège, 148.

Pierre, voir Albano.

Pierreuse, l.-d. à Liège, 144, 149, 333.

Pimon, 336.

Pimont, 336.

Pirenne (Henri), 331, 332.

PIRLET (Jules), 227.
PIRON (Maurice), 257.
PLACENTIUS (Jean), 103.
PLAISANCE (Thibaud de), archidiacre de Hainaut, 363.
PLATAY, 299.
PLATEANUS (Petrus), 107, 108.
PLATON, 106.
PLINE, 24, 186, 341.
POLLAIN (Adrien le), greffier de la Cité, 133. — (Engelbert), curé de Saint-Gangulphe, 247.
POLOGNE, 72.
PONT D'AVROY, l.-d. à Liège, 334, 335.
PONT-DE-REMES, 33.
PONT-THOMAS, l.-d. à Liège, 149n.
PONTCARRÉ, commandant de gendarmerie, 292.
PONTCHÂTEAU (de), 252.
POPP (plan cadastral de), 353.
POPPON, saint, 315.
PORALLÉE, l.-d., 98.
PORQUIN (Bernard), 135.
PORT-ROYAL (abbaye de), 241, 252.
PORTIER, 287.
POTESTA (Catherine de), 223. — (Godefroid de), 223.
POUTIAU (collection Ch.), 13.
PRAYON, dép. Forêt. — Usine, 130n.
PRÉ-SAINT-DENIS, l.-d. à Liège, 334.
PRÉALLE (Jacques-Joseph), 289, 290, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 300.
PRESSEUX (Englebert de), châtelain de Franchimont, 94, 95.
PROCOPE, 186.
PRONTINS (Pierre), 151, 170.
PROSMAN, 298, 299, 300, 302n. — (Arnold), 289, 293. — (Nicolas), 290, 296.
PROVENCE (Pierre de), 150. — Sa fille, 150, 163.
PRUDENCE, 26.
PUBLÉMONT, l.-d. à Liège, 333.
PUITS-EN-SOCK, l.-d. à Liège, 263.
PUYVELDE (Léo van), 80.
Pymont, 336.
QUARREUX, voir FONDS-DE-QUARREUX.
QUATREMÈRE DE QUINCY, 21.
QUENTIN, alias *Quintini* (Jean), 146, 147, 156.
QUESNEL, 244, 245, 246, 250.
QUIBERON, France, dép., 279.
QUINTILIEN (Fabius), 24.
QUINTIN (Jacques), 147.

RADINO, 283.
RADLOT, *Ratlo*, *Radtloo* (Renard), mayeur de Limbourg, 132.
RANCÉ (de), 252.
RANDAXHE, 217. — (Jean), 219, 220.
RASSENFOSSE, 281.
RAUSIN (Etienne), 232.
RAVENNE, 26. — Evêque, voir MAXIMIEN.
RÉARD, président du Tribunal de Tongres, 89.
RÉDEMPTORISTES (couvent des), à Liège, 223.
REFSUND, 77.
RÉGENCE (rue de la), à Liège, 118.
RÉGINARD, évêque de Liège, 87, 208.
REICHERTS (Catherine), 231.
REIMS, France, dép. Marne, 66, 75.
Reinbretesdalo, 328.
RELINDE, 64.
REMACLE (S.), 315.
REMERSDAEL, prov. Liège, cant. Aubel, 328.
REMICOURT, prov. Liège, cant. Waremme, 408.
REMOUCHAMPS, dép. Aywaille, 98n.
REMY (Pierre-Nicolas), curé de Gourdinne, 304.
RENARD, a. c., 55. — Voir SCHŒNAU.
RENARDI (Guillaume), bourgmestre de Liège, 228.
RENARDUS, 387.
RENESSE (Madame de), 283.
RENIER, voir Huy.
RENSON (A.), 302n. — (D.), 302n. — (Jacques), 299.

Reynans dit Renchon Reenott, 149, 162.

Reynberzdale, 328.

Rhénanie, 75.

Rhin, fleuve, 74, 114, 340. — (comte palatin du), 131. — (Régions du), 113.

Ricéron, ruisseau à Liège, 333.

Richelle, curé de Moha, 308, 311.

Richeri Fons, 334.

Richeronfontaine, 334.

Richon-Fontaine, ruisseau à Liège, 333.

Rickman (Jean), 131, 132, 133, 137.

Riempst, prov. Limbourg, cant. Sichen-Sussen-et-Bolré. — Tombe belgo-romaine, 37 à 60.

Riga (Jean), 293, 302.

Rigo (G.), 300n. — (Nicolas), 398.

Rihelius (Vendelin), imprimeur à Strasbourg, 331.

Rivière (comte de), voir Heers.

Roba (Martin), 355, 360.

Robechon (Jean), 335.

Robert, voir Crenwick.

Robert de Berghes, prince-évêque de Liège, 122.

Rockeling (Thierry), 151, 170.

Roland (Marie), 398.

Rolduc, 75, 76. — (abbé de), 248, 252.

Rolle (de), voir Bolland.

Roloux, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 406.

Rome, cap. Italie, 25, 59, 202, 244, 246. — (roi de), 281. — Eglise, voir Sainte-Marie-Antique.

Romiée, dép. Arbre-lez-Fosse, 220.

Roosval (J.), 77.

Rosen (Pierre), 382.

Rossart, hameau, 391.

Rosseau (Gillet le), 130.

Rotterdam, Pays-Bas, 114.

Rouffart (Baulduin), 348.

Rougrave (de), vicaire-général de Liège, 305.

Royal (en), à Liège, 152.

Royen (Catherine), 377.

Rubens (P.-P.), 61.

Ruelle (de la), voir Laruelle.

Rupert (vierge dite de dom), 75.

Ruth (François le), 117, 118n.

Ruth d'Ans, voir Ans.

Ruy, *Ruillier*, dép. Mons-lez-Liège, 385.

Ryckman, voir Rickman.

Rythoven (Jean), 143, 145, 147, 148, 153, 154, 160.

Sabinus (Q. Titurius), 333.

Sachs (Curt), 21, 22, 23.

Saint-Adalbert, paroisse à Liège, 221, 224, 226, 242. — Curés, voir Jamar, Lebeau.

Saint-Aubin, église à Namur, 68.

Saint-Barthélemy, église à Liège, 68, 76. — Fonts baptismaux, 70, 72, 75.

Saint-Christophe, paroisse à Liège, 219.

Saint-Denis, église à Liège, 68. — Place à Liège, 284.

Saint-Denis, France, 74.

Saint-Emeran, 70.

Saint-Etienne, paroisse à Liège, 243.

Saint-Gall, Suisse. — Abbé, voir Walafridus.

Saint-Gangulphe, paroisse à Liège, 150. — Curé, voir Pollain.

Saint-Georges (Agnès), 307.

Saint-Ghislain, prov. Hainaut, cant. Boussu, 74.

Saint-Ghislain, chapelle à Oha, 307, 311.

Saint-Gilles, abbaye à Liège, 205, 247, 339. — Abbé, voir Orjo.

Saint-Grégoire (maison des pauvres clercs), à Liège, 104.

Saint-Hubert, paroisse à Liège, 220.

Saint-Jacques, abbaye à Liège, 135, 177 à 191, 247. — Abbés, voir Bouxhon, Cromois, Olbert de Gembloux. — Prieur, voir Streax. — Église à Liège, 68, 204.

SAINT-JACQUES (paix de), 95.

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE, 185, 378.

SAINT-JEAN, église à Liège, 68, 76, 77. — Conseil de fabrique, 281.

SAINT-JEAN-BAPTISTE, église à Liège, 223. — Paroisse, 224. — Curé, voir AUGUSTUS.

SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM (hôpital des chevaliers de), à Flémalle-Grande, 347.

SAINT-JÉRÔME, collège à Liège, 103 à 110.

SAINT-JÉRÔME (Valère de), vicaire des carmes déchaussés, 249.

SAINT-LAMBERT, église de Bas-Oha, 303.

SAINT-LAMBERT, cathédrale de Liège, 82, 90, 198, 249. — (chapitre de), 97, 127, 135, 253, 373, 380, 401. — Chanoines, voir BOCHOLTZ, HAXHE, ROSEN, TABOLLET. — Grand bailli, voir JUNCCIS. — Grand prévôt, voir TOUR D'AUVERGNE. — Vice-prévôts, voir DUMONT, SCHELL. — Trésorier, voir JUNCCIS.

SAINT-LAURENT, ferme à Glons, 30.

SAINT-LAURENT, abbaye à Liège, 177. — Abbé, 395, voir LEMBOR, SANY, STAPPEN.

SAINT-LAURENT, chapelle à Stavelot, 406.

SAINT-MARTIN, paroisse à Liège, 262. — Chapelain, voir BOESMANS.

SAINT-MARTIN (Louis), 283.

SAINT-MARTIN-EN-ILE, paroisse à Liège. — Curé, voir HARLEZ.

SAINT-MAURICE-D'AGAUNE, 72.

SAINT-MAXIMIN, église à Trèves, 183.

SAINT-MICHEL, paroisse à Liège, 243.

SAINT-NICOLAS, paroisse à Liège, 223, 289, 292.

SAINT-OMER, France, 74.

SAINT-PAUL, église à Liège, 204, 228. — Chanoine, voir NAEVEUS.

SAINT-PHOLIEN, paroisse à Liège, 150, 242, 243. — Curé, voir XHENEUMONT.

SAINT-PIERRE, église à Huy. — Vicaire, voir DEVEUX.

SAINT-PIERRE, église à Liège. — Bâtonnier, voir BRIFFO. — Receveur, voir SASSENBROUCK.

SAINT-REMACLE, paroisse à Liège. — Curé, voir BOESMANS.

SAINT-REMY (carrières de), 31. — Eglise, 411.

SAINT-REMY, l.-d. à Liège, 204.

SAINT-SANTIN (de), 277.

SAINT-SERVAIS, paroisse à Liège, 141 à 176, 225. — Curé, 378, voir CURTIUS, WAFFLARD.

SAINT-SERVAIS, église à Maestricht 64, 76.

SAINT-SIMON (de), 234.

SAINT-SYMPHORIEN, église à Toulouse, 74.

SAINT-TROND, prov. Limbourg, ch.-l. de canton, 62, 68, 75, 76, 126, 218, 234, 321, 324, 337, 341, 406. — Abbés, voir ADÉLART, CRENWICK.

SAINTE-ANNE, chapelle à Auderghem, 406, 408.

SAINTE-BARBE, béguinage à Liège, 149n.

SAINTE-BALBINE, chapelle à Liège, 333.

SAINTE-CATHERINE, église à Liège, 226, 227.

SAINTE-CROIX, église à Liège, 63. — École, recteur, voir NICOLAS.

Ecole, recteur, voir Nicolas.

SAINTE-FOI, paroisse à Liège, 243.

SAINTE-GERTRUDE, paroisse à Liège, 242. — Curés, voir ANSILLON, LECLERCQ.

SAINTE-GUDULE, collégiale à Bruxelles. — Chanoine, voir ANS.

SAINTE-MARGUERITE, l.-d. à Liège, 122. — Porte à Liège, 228.

SAINTE-MARIE-ANTIQUE, église à Rome, 70.

SAINTE-URSULE, paroisse à Liège. — Curé, voir COCHEZ.

SAINTE-VÉRONIQUE, paroisse à Liège. — Curé, voir GOMZÉE.

SAINTE-WALBURGE, l.-d. à Liège, 141. — Porte à Liège, 136.

SAIVE, prov. Liège, cant. Fléron. — Seigneur, voir FLÉRON.

SALAYE (J.-L.), 283, 284.

SALLE DE CURANGE, cour féodale du comté de Looz, 93, 232.

SALON (Denis), 289, 292, 293, 295, 296, 298, 299, 300, 301.

SAMSON, 63.

SANTBERGEN (René van), 124.

SANY (Gérard de), 215.

Sarchinia, 328.

SART (ban de), 97n.

SARTS-DE-PIERREUX, l.-d. à Odet, 10.

SASSENBOURG (château de), 233, 234.

SAUL (Mathieu de la), 131.

SAULES (chemin des), l.-d. à Flémalle-Grande, 353.

SAUVENIÈRE, l.-d. à Liège, 235, 333.

SAVANNAH, 115n.

SAVINIÈRE, voir SAUVENIÈRE.

SCALÈS, 222.

SCHALKHOVEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 89.

SCHELDEWINDEKE, prov. Flandre orientale, cant. Oosterzeele, 74.

SCHELL (Fabius de), vice-prévôt de la cathédrale de Liège, 243.

SCHENAERTS (Marie), 284.

SCHLEIDEN, 232, 233.

SCHMITZ (dom Philibert), 177n.

SCHOEL (Arnould), 132.

SCHOENAU (Renard de), 234.

SCHOOLMEESTERS, 364, 365.

SCHOONBEEK, n. de l., 338.

SCHUERMANS, 55.

SCHWERIN. — Cathédrale, 195.

SCLESSIN (seigneurs de), 211, voir BERLO. — Château, 202.

SCRINIER (Jean le), dit delle Boverie, 143, 145, 146, 154.

SEDULIUS, 62.

SEINE, fleuve, 340.

SÉLYS (de), 216. — (Anne), 224. — (Antoine), 224. — (Catherine), 218, 221, 222, 223, 224, 225, 227. — (Elisabeth), 224. — (Eustache de), 224, 226. — (Jean), 221, 222, 223, 224, 225. — (Jean-Lambert), 224, 225. — (Jeanne), 224. — (Marie), 224, 225. — (Marie-Claire), 224. — (Michel de), 222, 223. — (Michel-Denis), 224.

SÉLYS-FANSON (de), 223.

SÉLYS-LONGCHAMPS (de), 223.

SÉNÈQUE, 24, 186.

SERAING, prov. Liège, ch.-l. de canton, 336, 339, 353. — Usines Cockerill, 353.

SERAING-LE-CHÂTEAU, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 232, 233, 235, 236.

Sèrè, voir SERAING.

SERGEYS (Constant), fondeur à Louvain, 398.

SERVAIS (Jean), 7n, 8, 11, 12, 13, 17, 18. — Collection, 8.

SÉVIGNÉ (Madame de), 115n.

SICILE, 341.

SIDOINE APOLLINAIRE, 26.

SIENNE, 80.

Signacum in Condrusis, 337.

Signey, 337.

SILIUS ITALICUS, 24.

SIMBERT (Jean), dit Ghis, 130.

SIMÉON MÉTAPHRASTE, 186.

Siney, 337.

SIXTE DE SIENNE, 182, 183, 186.

SLEIDAN (Jean), 103.

SLINS, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 32. — Dép. voir DALLES.

SLUSE (de), 251. — (cardinal de), 252.

SOLIÈRES, dép. de Ben-Ahin, 12.

SOMALIUS (Henri), recteur du collège des Jésuites de Dinant, 180.

SONNIUS (Michel), 182.

SORBONNE (docteurs en), voir ARNAULD, MARGARIN DE LA BIGNE.

SOUXHON, dép. Mons-lez-Liège, 385, 397, 402.

SPA, prov. Liège, ch.-l. de canton, 13, 100, 283. — (ban de), 97n. — Dép. voir CREPPE.

SPANHEIM (abbé de), voir TRITHÈME.

SPIRINCX (Catherine), 224.

STACE, 24.

STAPPEN (Gérard van der), abbé, 208.

STATTE, dép. Huy, 13. — Prêtre, voir DEMOULIN.

STAVELOT, prov. Liège, ch.-l. de canton, 62, 64, 315. — (pays de), 380. — (abbé de), 135. — Chapelle, voir SAINT-LAURENT.

STEELS (Jean), 182.

STEENBOSCH, l.-d. Fouron-le-Comte, 32.

STENBIER (Englebert), gardien des Récollets de Liège, 249. — (Guillaume), bourgmestre de Liège, 228.

STENVAL (Mesdemoiselles), 248, 249. — (Séraphine), 248, 249. — (Jean), commissaire de la Cité, 248.

STER, n. de l., 225.

STEVENS (Corneille), vicaire-général de Namur, 310.

STIER (Gilles de), 131. — (Lambert de), 131. — (Marie de), 222.

STRABON (Walafrid), 182.

STRASBOURG, France, 108, 109, 110. — Évêque, 101, voir FURSTENBERG. — (chapitre Saint-Thomas à), 104. — Gymnase, 105.

STREA(X) (Eustache de), prieur de Saint-Jacques de Liège, 177 à 191. — (Hellin de), 178. — (Hustin de), 178. — (Jean de), 178.

STRÉAU (Hubert de), abbé de Flône, 195, 196, 201.

STREEL (Jean de), abbé de Flône, 205, 206. — (Piron de), 137. — (Thomas de), abbé de Flône, 205, 206.

STRENGNART (André), évêque suffragant de Liège, 389, 411.

STRUMANE (Janiton), 360.

STURM (Jean), 103 à 110.

STYX, le, 58.

SUÈDE, 77.

SUÉTONE, 24.

SUGER, 74.

SUISSE, 72, 113, 114.

SURIUS (Laurent), 180, 183, 186.

SUZANNE, 66.

SWEERTS, bibliographe, 180.

TABLE-DE-PIERRE, l.-d. à Liège, 225, 227.

TABOLLET (Jean), chanoine de Liège, 382.

TACITE, 21, 24, 341.

TANCRÉMONT, dép. Pepinster, 70.

TAPEINES, l.-d. à Flémalle-Grande, 353.

TASSILO, 63.

TAWES, l.-d. à Liège, 138.

TAXANDRIE, 322, 328.

TEMPORINUS, potier, 55, 56.

TERRY, collection au Conservatoire de Liège, 262. — (L.), 270.

TERVUEREN, prov. Brabant, cant. Louvain, 72.

Thenera, 328.

Thenra, 328.

THÉOBALD, saint, 88.

THÉODORIC Ier, 26.

THÉODULF, 27.

THEUX, prov. Liège, cant. Spa, 62, 101. — Bourgmestre, 97n. — (ban de), 93n, 97n, 100, 101. — Cour féodale, 93 à 95. — Dépend. voir FRANCHIMONT, JUSLENVILLE. — (marbres de), 203, 204. — (moulin de), 99.

THIBAUD, voir PLAISANCE.

THICEAU (Mathieu), ficelier, 138.

THIEL, Pays-Bas, 328.

THIELT-NOTRE-DAME, prov. Brabant, cant. Aerschot, 328.

THIER (François de), échevin de Liège, 382.

THIERRY, époux Rockeling, 151, 170.

THISSE (J.), 7n, 10n, 12. — Collection, 11.

THOMAS, saint, 183, 331.

THOMASSIN (L.-Fr.), 273, 274, 283, 352.

THOMSON, châtelain de Franchimont, 98.

THONARD (André), 281.

THUIN, prov. Hainaut, ch.-l. de canton, 126.

THYS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 401, 411.

TIBÈRE, empereur, 33.

Tiela, 328.

TIHON, docteur, 10.

TIRLEMONT, prov. Brabant, ch.-l. de canton, 77.

TITE-LIVE, 186.

TONGRES, prov. Limbourg, ch.-l. de canton, 32n, 37, 45, 48, 52, 55, 57, 62, 70, 75, 76, 87, 90, 91, 149, 251, 335, 341, 343. — Eglise, voir NOTRE-DAME. — Couvent, voir ANNONCIADES. — Président du tribunal, voir RÉARD. — Lieu-dit, voir BROEKBERG. — Chemin de fer de... à Aix-la-Chapelle, 30.

TOUR D'AUVERGNE (Théodore-Emmanuel de la), cardinal de Bouillon, grand-prévôt de la cathédrale de Liège, 243.

TOURNAI, prov. Hainaut, ch.-l. de canton, 61, 62, 74, 284.

TOURNEUR, *Tournier* (Jean le), 145, 153, 154.

TOURS, France, dép. Indre-et-Loire, 234.

Toxandria, 343.

TRAJAN, empereur, 33, 41, 55, 59.

TRENTE (concile de), 369, 370, 371, 373, 374.

TRÈVES, 66. — Église, voir SAINT-MAXIMIN.

TRITHÈME (Jean), 181, 182, 183, 184, 185.

TRIXHE-CHESNÉE, l.-d. à Flémalle-Grande, 348, 349, 355.

TROIS-ROSES (maison à l'enseigne des), à Liège, 149n.

TRONCHET, 384.

TROOZ, dép. Forêt-lez-Chaufdontaine, 223.

TROU-DES-NUTONS, l.-d. à Creppe, 13.

TROUILLET, *Truilhet* (Antoine), 130, 131.

TROYES, France, dép. Aube, 74.

TRUDO, saint, 337.

TRUILHET, voir TROUILLET.

TUDOR (F.), 115n.

Tungerlo, 335.

TUNGERNHEIM, 336.

Tungernse, 336.

Tungerse, 336.

Tungrina supra Namurram, 335.

TYLDAL, 77.

ULGER, évêque, 74.

ULYSSE, 334.

UNIVERSITÉ, à Liège. — Sous-bibliothécaire, voir HENNEQUIN.

UTRECHT, Pays-Bas, 241. — Archevêque, voir NEERCASSEL. — (psautier, dit d'), 66.

UUTBROECK (Willem van), 132.

VAES (Antoine), 130, 131.

VAL-DES-ECOLIERS (abbé du), 254. — Chanoines, 242, 251.

VAL-BENOÎT, dép. Ougrée. — Abbaye, 179.

VAL-SAINT-LAMBERT, dép. Seraing. — Abbaye, 394.

VALLONI, voir VAUCEL.

VANDENPLAS, voir PLATEANUS.

VANDERHEYDEN A BLISIA (Conrad), 382.

VANDERMEER (Robert), doyen du chapitre de Cortessem, 88.

VANDESTEEN, échevin de Liège, 383.

VAR (préfet du), voir LIÉGEARD.

VATEL, 115n.

VAUCEL (Paul-Louis du), 244, 245, 246, 249, 250.

VAULX DES BRASSINES (Laurent-Arnold de la), 225.

VAUX-SOUS-CHÈVREMONT, prov. Liège, cant. Fléron, 220, 225. — Dépendance, voir CHÈVREMONT.

VECHTEN, 55.

VEIL (Henri), 104, 105, 106, 107, 108.

VELBRUCK (François-Charles de), évêque de Liège, 278.

Velburgum, 344.

VÉLEZ (J.-F.), 292. — (J.-J.), 261.

VELROUX, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 298, 335. — Seigneur, voir WIHOGNE.

VELSIQUE, prov. Flandre orientale, cant. Sottegem, 344.

VENISE, 74.

VENNES, l.-d. à Liège, 133.

VERCELLÆ, 337.

VERDUN, France, 68. — (Nicolas de), 72, 74.

VERGER, général, 293.

VERNO (de), 394.

VERVIERS, prov. Liège, ch.-l. de canton, 101, 244. — Bourgmestre, 101. — (ban de), 97.

VERVINS, 72.

VERVOZ, dép. Clavier, 53, 57, 59, 60.

VESDRE, rivière, 352.

VESPASIEN, empereur, 41, 54, 55, 58, 59.

VEZELAY, France, dép. Yonne, 68.

VICTOR (Claudius Marius), 26.

VICTORINUS AFER, 182.

VIEMME, prov. Liège, cant. Waremme, 244.

VIENNE, cap. Autriche, 72.

VIERHOUTEN, 91.

VIEUX-JONCS (commanderie des), 88.

VIEUXVILLE, prov. Liège, cant. Ferrières, 410.

VIEUX-WALEFFE, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 328.

VILLEGIA, docteur, 283.

VILLERS-L'EVEQUE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 408.

VILLERS-LE-PEUPLIER, prov. Liège, cant. Avennes, 57.

VILLERS-LE-TEMPLE, prov. Liège, cant. Nandrin, 349.

VINAMONT (Thomas de), abbé de Flône, 194, 208, 209, 213.

VINAVE-D'ILE, l.-d. à Liège, 204.

VINCK (Jean), 134.

VISÉ, prov. Liège, cant. Dalhem, 32n, 37, 248, 249, 251, 343.

VISÉ-VOYE, chemin, 32.

VISSENAKEN-SAINT-MARTIN, dép. Vissenaken, prov. Brabant, 410.

VIVEGNIS, porte à Liège, 136.

VIVROUX, 283.

VOESBERG (Jean de), 126.

Volsci, 337.

VORDELL (André de), 377. — (Arnold de), 377.

VOS, 52.

VOS-MARES (Gilles), 37.

VOTTEM, prov. et cant. Liège, 8, 138.

VULCAIN, 339.

WAAL, rivière, 114, 328.

WAFFLARD, curé de Saint-Servais, 227.

WAL-DE-SAINT-LÉONARD, 228.

WALAFRIDUS, abbé de Saint-Gall, 183.

Walaviax, 328.

WALBRECK, 297.

WALCOURT, prov. Namur, ch.-l. de canton, 68.

WALEFFES (Les), prov. Liège, 13, 328.

WALEFFES-SAINT-GEORGES, dép. Les Waleffes, 328.

WALEFFES-SAINT-PIERRE, dép. Les Waleffes, 328.

WALLENRODE (Marie-Catherine-Charlotte de), 234.

WALRY (Jean-François), 305, 306, 307.

WAMÈSE (Jean), 103.

WAREMME, prov. Liège, ch.-l. de canton, 129n.

WARNYER (Armand), 151, 170, 171.

WAROUX, dép. Alleur, 332, 333, 335, 336, 338.

WARZÉE DE HERMALLE (baron de), 283.

WATHIEU (Georges), 301.

WAULSORT, prov. Namur, cant. Dinant, 66, 68.

Wavera, 328.

WAVRE, prov. Brabant, ch.-l. de canton, 328, 329.

WEERT (Jean de), 389.
WÉGIMONT, dép. Ayeneux, 97.
WILLEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 75.
WEBDEN, 70.
WESTERLOO (marquise de), 246.
WESTPHALIE, 233.
WIHOGNE, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 32n. — (Erard de), bourgmestre de Liège, 128, 130.
WILMARSDONCK, prov. Anvers, cant. Eeckeren. — Dépendance, voir FORT-SAINT-PHILIPPE.
WILMOTTE (Lambert), 361.
WILTHEIM (Guillaume), 336.
WINCHESTER, 74.
WISTENNE (Catherine), 224.
WITTISLIGEN, 62.
WOLPHELMUS, saint, 183.
WYNGAERDE (Winand de), prévôt de Liège, 142.
XHENEUMONT (L.-F. de), curé de Saint-Pholien, 243.

YANS (Maurice), 313, 363, 375.
YERNA (Simon), 281.
YERNAUX (Jean), 204, 207, 210, 212.
YSERBEEK, ruisseau, 324.
YSEREN, dép. Haelen, 324.

ZAEPFELL (Jean-Evangéliste), évêque de Liège, 308, 309, 310.
ZÉLANDE, 117.
ZERKINGEN. 328.
ZIEGLER (Théobald), 105.
ZONHOVEN, prov. Limbourg, cant. Hasselt, 117, 147n.
ZWICKAU, 107, 108.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface 5

Aspects de l'âge du bronze dans la province de Liège, par André MARCHAL 7

Réflexions sur la préhistoire musicale de la Belgique, par Albert VAN DER LINDEN 21

Trois gisements gallo-romains, par Joseph LESIRE 29

La tombe belgo-romaine de Riempst, par le chevalier Philippe DE SCHAETZEN 37

Des caractères de l'art mosan au moyen âge, par le comte Joseph DE BORCHGRAVE D'ALTENA 61

Histoire anecdotique du « panneau de Cortessem », par Georges DE FROIDCOURT 79

Une cour féodale à Theux au XVIe siècle, par Georges HANSOTTE . 93

Les émoluments des châtelains de Franchimont, par Pierre DEN DOOVEN 97

Jean Sturm et le collège Saint-Jérôme de Liège, par Léon HALKIN. 103

Le carême et l'hygiène au temps d'Erasme, par Jean HOYOUX .. 111

Les pouvoirs publics liégeois devant la disette de 1565-1566, par Mme Louis ROUHART-CHABOT 121

La dissidence religieuse, dans une paroisse de Liège, à la fin du XVIe siècle, par Léon-E. HALKIN 141

L'œuvre bibliographique d'Eustache de Streax, prieur de Saint-Jacques, de Liège (1589), par Jacques STIENNON 177

Les pierres tombales de l'abbaye de Flône, par Mme Suzanne COLLON-GEVAERT 193

Autour d'une pierre armoriée, par Mlle Hélène VAN HEULE 215

L'argenterie de l'hôtel des comtes de La Marck à Liège en 1655, par Jean YERNAUX 231

Le séjour et l'influence d'Antoine Arnauld à Liège, par René BRAGARD. 241

Barthélemi-Etienne Dumont. — Le compositeur, par Louis LAVOYE. 255

Barthélemi-Etienne Dumont. — Notes biographiques et littéraires, par Maurice PIRON 261

Le séjour de Philippe Auguste Hennequin à Liège, par Albert VECQUERAY 277

Désordres électoraux à Grâce-Montegnée sous le régime français (1797), par Maurice PONTHIR 287

Le curé de Bas-Oha sous la révolution française, par Pierre DELRÉE. 303

Du philologue à l'historien, par Elisée LEGROS 313

Pages

Les *Miracula Sancti Trudonis* et la toponymie, par Jules HERBILLON. 321
La toponymie du liégeois Hubert Thomas en 1540, par Jules VANNERUS. 331
Notes sur l'industrie extractive de la pierre à Flémalle-Grande, par Franz BERCK 347
La publicité du mariage en droit liégeois, par Raoul VAN DER MADE. 363
La rédaction de la coutume liégeoise, par Maurice YANS 379
L'église de Mons-lez-Liège, par Nestor MELON 385
Les fouilles archéologiques du moyen âge entreprises en 1942 à l'église de Mons près Liège, par Joseph PHILIPPE 401

PARTIE ADMINISTRATIVE

Rapport du secrétaire sur l'exercice 1948, par Jules PIRLET 417
Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1948, par Hélène VAN HEULE 424
Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1948, par Léon-E. HALKIN 429
Rapport du Conseil d'Administration de l'A. M. I. A. L. 430
Rapport du secrétaire sur l'exercice 1949, par Maurice YANS 432
Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1949, par Hélène VAN HEULE 435
Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1949, par Léon-E. HALKIN 443
Rapport du Conseil d'Administration de l'A. M. I. A. L. 444
Fêtes du Centenaire 447
Liste des Présidents, Secrétaires, Trésoriers, Conservateurs et Bibliothécaires de 1850 à 1950 468
Tableau des Membres I
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par A. VECQUERAY XXI
Table des matières XLIX
Table des auteurs LI
Table des plans et illustrations LIII

TABLE DES AUTEURS

Pages

BERCK (Franz), Notes sur l'industrie extractive de la pierre à Flémalle-Grande 347

BORCHGRAVE d'ALTENA (comte Joseph DE), Des caractères de l'art mosan au moyen âge 61

BRAGARD (René), Le séjour et l'influence d'Antoine Arnauld à Liège. 241

COLLON-GEVAERT (Mme Suzanne), Les pierres tombales de l'abbaye de Flône 193

DELRÉE (Pierre), Le curé de Bas-Oha sous la révolution française. 303

DOOVEN (Pierre DEN), Les émoluments des châtelains de Franchimont. 97

FROIDCOURT (Georges DE), Histoire anecdotique du « panneau de Cortessem » 79

HALKIN (Léon), Jean Sturm et le collège Saint-Jérôme de Liège . 103

HALKIN (Léon-E.), La dissidence religieuse dans une paroisse de Liège à la fin du XVIe siècle 141

HANSOTTE (Georges), Une cour féodale à Theux au XVIe siècle . 93

HERBILLON (Jules), Les *Miracula Sancti Trudonis* et la toponymie. 321

HEULE (Mlle Hélène VAN), Autour d'une pierre armoriée 215

HOYOUX (Jean), Le carême et l'hygiène au temps d'Erasme 111

LAVOYE (Louis), Barthélemi-Etienne Dumont. — Le compositeur . 255

LEGROS (Elisée), Du philologue à l'historien 313

LESIRE (Joseph), Trois gisements gallo-romains 29

LINDEN (Albert VAN DER), Réflexions sur la préhistoire musicale de la Belgique 21

MADE (Raoul VAN DER), La publicité du mariage en droit liégeois. 363

MARCHAL (André), Aspects de l'âge du bronze dans la province de Liège 7

MELON (Nestor), L'église de Mons-lez-Liège 385

PHILIPPE (Joseph), Les fouilles archéologiques du moyen âge, entreprises en 1942, à l'église de Mons, près Liège 401

PIRON (Maurice), Barthélemi-Etienne Dumont. — Notes biographiques et littéraires 261

PONTHIR (Maurice), Désordres électoraux à Grâce-Montegnée sous le régime français (1797) 287

ROUHART-CHABOT (Mme Louis), Les pouvoirs publics liégeois devant la disette de 1565-1566 121

SCHAETZEN (chevalier Philippe DE), La tombe belgo-romaine de Riempst 37

Pages

VANNERUS (Jules), La toponymie du liégeois Hubert Thomas en 1540 331

STIENNON (Jacques), L'œuvre bibliographique d'Eustache de Streax, prieur de Saint-Jacques, de Liège (1589) 177

VECQUERAY (Albert), Le séjour de Philippe Auguste Hennequin à Liège 277

VECQUERAY (Albert), Table des noms de personnes et de lieux . XXI

YANS (Maurice), La rédaction de la coutume liégeoise 379

YERNAUX (Jean), L'argenterie de l'hôtel des comtes de La Marck, à Liège, en 1655 231

TABLE DES PLANS ET ILLUSTRATIONS

	Pages
Haches et épingle de l'âge du bronze (pl. I)	9
Céramique de l'âge du bronze (pl. II)	15
Répartition des documents de l'âge du bronze dans la province de Liège	19
Tombe de Riempst. Disposition des objets (fig. 1)	38
Tombe de Riempst. Sigles (fig. 2)	40
Tombe de Riempst. « Terre sigillée » (fig. 3)	40
Tombe de Riempst. Vases en terre (fig. 4 et 5)	42
Tombe de Riempst. Gobelet avec scène de chasse (fig. 6)	46
Tombe de Riempst. Verres et clef en fer (fig. 7)	49
Tombe de Riempst. Sigle d'un flacon (fig. 8)	49
Ivoire liégeois à *petites figures* (fig. 1)	65
Autel portatif de Namur. Détail (fig. 2)	67
Christ de Tancrémont (fig. 3)	69
Détail des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy (fig. 4)	71
Reliquaire de saint Alexandre (fig. 5)	73
Christ du musée de Huy (fig. 6)	76
Peinture dit « panneau de Cortessem »	81
Pierre tombale des abbés Nicolas de Molin et Hubert de Stréau (fig. 1)	196
Pierre tombale de l'abbé Philippe d'Orjo (fig. 2)	199
Pierre tombale des abbés Thomas et Jean de Streel (fig. 3)	206
Pierre tombale des abbés Nicolas de Périlheux et Thomas de Vinamont.	209
Pierre tombale des seigneurs de Sclessin (fig. 5)	211
Pierre aux armes des de Boesmans	217
Manuscrit original de « Mathi l'Ohai »	256
Dédicace de B. E. Dumont à Grétry	266
Complainte des houïeux de l'fosse di Bai-Jonc	272
Louis Saint-Martin (fig. 1), par Ph.-Aug. Hennequin	272
N. Anciaux (fig. 2), par Ph.-Aug. Hennequin	280
Saint-Jean écrivant l'Apocalypse (fig. 3), par Ph.-Aug. Hennequin	282
Plan des fouilles de l'église de Mons-lez-Liège	403
Coupes des fouilles de l'église de Mons-lez-Liège, tranchée I	405
Coupe des fouilles de l'église de Mons-lez-Liège, tranchée III	407

Pour l'achat des publications de l'Institut, s'adresser à M. Albert VECQUERAY, secrétaire administratif de l'Institut Archéologique, 13, quai de Maastricht, à Liège. C. C. P. nº 125.804 de l'Institut Archéologique Liégeois.

Imprimé en Belgique

20367 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. L. Dallemagne, 4, place St-Michel, Liège.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

20367 – Imp. H. Vaillant-Carmanne, S. A., Liège